

Perspectives économiques en Afrique 2016

THÈME SPÉCIAL :

Villes durables et transformation structurelle

Afrique du Sud
Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cameroun
Comores
Congo
Congo, Rép. dém.
Côte d'Ivoire
Djibouti
Égypte
Érythrée
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Kenya
Lesotho
Libéria
Libye
Madagascar
Malawi
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Niger
Nigéria
Ouganda
Rép. centrafricaine
Rwanda
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Swaziland
Tanzanie
Tchad
Togo
Tunisie
Zambie
Zimbabwe



GRUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT



CENTRE DE DÉVELOPPEMENT



Au service
des peuples
et des nations

Perspectives économiques en Afrique 2016

VILLES DURABLES
ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE

Les opinions et les interprétations exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente ; de l'OCDE, de son Centre de développement ou des gouvernements de leurs pays membres ; ou du Programme des Nations Unies pour le développement.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

ISBN 978-92-64-25686-6 (imprimé)

ISBN 978-92-64-25683-5 (PDF)

DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>

Crédits photo : Couverture réalisée par le Centre de développement à partir des images © Brumarina, Nucleartist, ideyweb, Crystal Home, A7880S, tovovan, quka/Shutterstock.com.

La couverture représente de manière abstraite le dynamisme des villes durables de l'Afrique de demain.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement (2016)

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

L'année 2016 marque le 15^e anniversaire du rapport *Perspectives économiques en Afrique* (PEA), produit en partenariat par la Banque africaine de développement, le Centre de développement de l'OCDE et le Programme des Nations Unies pour le développement. Plus de 100 chercheurs, économistes, statisticiens et autres experts, venus d'Afrique et d'ailleurs, collaborent à chacune des éditions.

Sur la base de données détaillées, les PEA analysent la performance et les perspectives à deux ans du continent africain et éclairent un thème particulier. Les cinq chapitres de la première partie analysent l'évolution économique et sociale des pays d'Afrique, tout en abordant le thème de cette année : les villes durables et la transformation structurelle. Les trois chapitres de la deuxième partie, entièrement dédiés au thème, appuient leur analyse de l'urbanisation en Afrique sur les conclusions du rapport 2015, consacré au développement territorial et l'inclusion spatiale. La troisième partie est constituée de 54 notes pays (une pour chaque pays d'Afrique), dont le lecteur trouvera ici la version abrégée. Cette année, l'annexe statistique comprend un nouveau tableau sur l'égalité hommes-femmes, qui compare les indicateurs élaborés par les trois organisations partenaires.

Le rapport *Perspectives économiques en Afrique* est disponible dans différents formats. Pour le 15^e anniversaire du rapport, le site Internet commun des trois organisations a été totalement repensé (www.africaneconomicoutlook.org/fr), afin de rendre la navigation plus aisée et de faciliter l'accès aux précédentes éditions, en plus des éléments suivants :

- le rapport complet en anglais et en français et une version abrégée en portugais
- la version complète des notes pays dans leur langue d'origine, accompagnées de tableaux et de figures
- une synthèse des différents chapitres, en anglais et en français, reprenant certains chiffres clés par région.

Éditorial

Malgré une conjoncture internationale défavorable et des chocs régionaux, les performances économiques de l'Afrique sont restées solides en 2015. La croissance du PIB en volume devrait s'établir à 3.6 %, soit mieux que la moyenne mondiale (3.1 %) et la zone euro (1.5 %), confirmant ainsi la deuxième place du continent, derrière l'Asie de l'Est, pour la rapidité de sa progression. L'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) affiche une croissance plus soutenue que la moyenne africaine en 2015, à 4.2 %, emmenée par l'Afrique de l'Est, en tête avec un taux de 6.3 %. L'Afrique centrale, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ont toutes connu des performances supérieures à 3 %, tandis que l'Afrique du Sud progressait à un rythme moyen de 2.2 %. La croissance moyenne du continent devrait rester modérée en 2016, à 3.7 %, avant de s'accélérer à 4.5 % en 2017 – des prévisions tributaires de la vigueur de l'économie mondiale et du redressement progressif des cours des produits de base.

En 2015, l'Afrique a bénéficié d'apports financiers extérieurs estimés à 208 milliards de dollars, dont les transferts des migrants représentaient le flux le plus important. Confirmant l'appréciation positive de la communauté internationale, les gouvernements africains ont pu faire appel aux marchés internationaux de capitaux en émettant des obligations souveraines. Mais les vents contraires de l'économie mondiale et des risques spécifiques à certains pays ont provoqué une légère hausse des taux d'intérêt. Tous les pays africains ne sont pas affectés de la même manière par la conjoncture internationale : les pays riches en ressources voient leurs recettes publiques chuter, tandis que les pays importateurs de pétrole bénéficient d'un recul de l'inflation doublé d'un allègement des pressions sur les comptes courants. Certains pays affichent d'importants déficits budgétaires sur fond de durcissement des conditions financières internationales.

Cette résilience de la croissance africaine est due en partie à des facteurs intérieurs, comme la consommation et l'investissement privés ou le développement des infrastructures publiques. À moyen terme, la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires et l'expansion rapide des marchés régionaux pourraient constituer deux nouvelles sources de croissance pour le continent. L'essor du commerce intrarégional notamment traduit l'élargissement des perspectives de diversification offertes aux producteurs africains. L'Afrique peut aussi compter sur un atout important : la jeunesse de sa population. Mais pour en tirer pleinement parti, les gouvernements doivent mettre en place et en œuvre des politiques adaptées.

Pour que cette résilience contribue à améliorer significativement la vie des Africains, les gouvernements doivent œuvrer avec détermination à accélérer la croissance économique et à la rendre plus inclusive. Trois Africains sur quatre (contre un être humain sur cinq à l'échelle mondiale) vivent toujours dans des conditions déplorables. Pour atteindre les objectifs de développement fixés par les institutions africaines et la communauté internationale, les pays africains doivent approfondir les réformes structurelles et réglementaires, favoriser la stabilité macroéconomique et s'atteler aux problèmes d'approvisionnement énergétique afin de lever les obstacles à la transformation économique. Conjuguées à des investissements dans les secteurs sociaux, ces mesures amélioreront les perspectives des jeunes et des femmes.

La transition urbaine multiforme que connaît le continent et la densification qu'elle entraîne offrent de nouvelles occasions d'accélérer le développement économique et social tout en protégeant l'environnement. Il faut les mettre à profit pour réaliser les objectifs de développement durable – en particulier l'ODD 11 relatif aux villes et communautés durables – ainsi que les objectifs définis par l'Union africaine dans son Agenda 2063. Les bénéfices attendus seraient perçus aussi bien par les citoyens que par les ruraux, à condition que chaque pays opte pour une approche intégrée. Ainsi, une meilleure connexion des marchés urbains et des économies rurales renforcerait la productivité agricole et augmenterait les revenus non agricoles. Pour faire de leurs villes les ressorts de la transformation structurelle à l'échelle locale, nationale et régionale, les économies africaines doivent impérativement accélérer les efforts d'investissement dans les infrastructures urbaines. Mais toucher le « dividende de l'urbanisation » demandera des réformes ambitieuses, comme l'adoption de stratégies nationales d'urbanisation adaptées aux différents contextes, la mobilisation d'instruments de financement novateurs ou la relance des initiatives en faveur d'une gouvernance multi-niveaux efficiente.

En 2016, la position commune africaine naissante sur le développement urbain et le nouvel agenda urbain de la communauté internationale seront l'occasion d'envisager différentes options pour commencer à traduire d'ambitieuses politiques d'urbanisation en stratégies au service de la transformation structurelle de l'Afrique.

Cette édition marque le 15^e anniversaire du rapport *Perspectives économiques en Afrique*, dont nous espérons qu'il continuera d'étayer les décisions et d'enrichir le dialogue sur les trajectoires de développement de l'Afrique.

Akinwumi Ayodeji Adesina

Président,
Groupe Banque africaine
de développement,
Abidjan

Angel Gurría

Secrétaire général,
Organisation de coopération
et de développement
économiques, Paris

Helen Clark

Administrateur,
Programme des Nations Unies
pour le développement,
New York

Remerciements

Le rapport *Perspectives économiques en Afrique* a été préparé par un consortium de trois équipes de la Banque africaine de développement (BAfD), du Centre de développement de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le travail a été supervisé par Abebe Shimeles (directeur par intérim, département de la Recherche sur le développement, BAfD), Mario Pezzini (directeur, Centre de développement de l'OCDE) et Ayodele Odusola (économiste en chef et responsable de l'unité d'appui stratégique, bureau régional pour l'Afrique, PNUD). Willi Leibfritz a coordonné le projet.

L'équipe de la BAfD, dirigée par Anthony Simpasa, était notamment composée par Zorobabel T. Bicaba et Adeleke Oluwole Salami. L'équipe du Centre de développement de l'OCDE était dirigée par Henri-Bernard Solignac-Lecomte et l'équipe du PNUD par Angela Lusigi.

La première partie, consacrée aux performances et aux perspectives de l'Afrique, a été rédigée par Willi Leibfritz, sur la base des prévisions du département de la Statistique de la BAfD (chapitre 1) ; par Helmut Reisen, Robert Kappel et Birte Pfeiffer (chapitre 2), également auteurs de l'encadré 1.1 ; par Mouhamadou Sy, Zorobabel T. Bicaba et Anthony Simpasa (chapitre 3) ; par Angela Lusigi (chapitre 4) ; et par Bakary Traoré, Sébastien Markley, Anissa Bensaïd et Héloïse Daste (chapitre 5). Les chapitres 2 et 3 ont bénéficié de l'analyse des données statistiques effectuée par Bakary Traoré et Sébastien Markley.

La deuxième partie, consacrée aux villes durables et à la transformation structurelle a été rédigée par Arthur Minsat avec l'aide précieuse de Thang Nguyen, Héloïse Daste, Paula Mislner, Mmachukwu Oyeka, Lennart Ploen, Anissa Bensaïd, Luisa Freitas et Paula Rettl, ainsi que les contributions d'Edgar Pieterse, Susan Parnell et Anton Cartwright (African Centre for Cities).

En collaboration avec les institutions partenaires et sous la supervision des directeurs régionaux de la BAfD et des économistes principaux, tous les économistes pays de la BAfD ont contribué aux notes pays. Dans la plupart des cas, ils ont collaboré avec des économistes du PNUD ou du Centre de développement de l'OCDE. Le travail sur les notes pays a bénéficié de la contribution importante des consultants en poste sur le terrain. Elles ont été élaborées par les personnes suivantes :

Pays	Auteurs
Algérie	Tarik Benbahmed, Hervé Lohoues et Mickaëlle Chauvin
Angola	Joel Muzima et Glenda Gallardo
Bénin	Daniel Ndoye, El Hadji Fall and Janvier P. Alofa
Botswana	George J. Honde
Burkina Faso	Tankien Dayo, Facinet Sylla, Amata Sangho Diabate et Hervé Marie Patrice Kouraogo
Burundi	Joel Tokindang et Daniel Gbetnkom
Cabo Verde	Adalbert Nshimyumuremyi et Anthony Simpasa
Cameroun	Richard Antonin Doffonsou anetd Corneille Agossou
République centrafricaine	Kalidou Diallo
Tchad	Claude N'Kodia et Ali Madaï Boukar
Comores	Alassane Diabate et Attoumane Boïna Issa
Congo	Nouridine Kane Dia et Ginette Mondongou Camara
République démocratique du Congo	Jean Marie Vianney Dabire et Ernest Bamou
Côte d'Ivoire	Pascal Yembiiline, Idrissa Diagne, El Allassane Bagaïa et Bakary Traoré

Pays	Auteurs
Djibouti	Guy Blaise Nkamleu
Égypte	Prajesh Bhakta, Assitan Diarra-Thioune et Angus Downie
Guinée équatoriale	Dominique Puthod et Domingos Mazivila
Érythrée	Nyende Magidu et Luka Jovia Okumu
Éthiopie	Admit Wondifraw Zerihun, James Wakiaga et Haile Kibret
Gabon	Dominique Puthod and Celestin Tsassa
Gambie	Adalbert Nshimyumuremyi et Yemesrach Assefa Workie
Ghana	Eline Okudzeto, Radhika Lal et Kordzo Sedegah
Guinée	Olivier Manlan et Mamadou Bobo Sow
Guinée-Bissau	Yannis Arvanitis, Francis Jony Andrianarison et Inacio Ie
Kenya	Walter Odero, Wilmot Reeves et Julius Chokerah
Lesotho	Edirisa Nseera et Asha P. Kannan
Libéria	Patrick Hettinger et Janice Olivia James
Libye	Kaouther Abderrahim-Ben Salah
Madagascar	Simplice Zouhonbi, Tankien Dayo et Adamson Rasolofo
Malawi	Peter Mwanakatwe et Alka Bhatia
Mali	Becaye Diarra, Abdoulaye Konate et Hamaciré Dicko
Mauritanie	Marcellin Ndong Ntah, Isiyaka Sabo et Selma Cheikh Malainine
Maurice	Ndoli Kalumiya et Emmanuel Bor
Maroc	Vincent Castel
Mozambique	Andre Almeida Santos, Luca Monge Roffarello et Manuel Filipe
Namibie	Martha Phiri et Fabian Mubiana
Niger	Facinet Sylla et Bakary Dosso
Nigéria	Barbara Barungi, Ojijo Odhiambo, Robert Asogwa et Alemu Zerihun
Rwanda	Edward Batte Sennoga
Sao Tomé-et-Principe	Flavio Soares Da Gama et Idrissa Sanoussi
Sénégal	Toussaint Houeninvo, Khadiatou Gassama et Souleman Boukar
Seychelles	Tilahun Temesgen, Kim Harnack et Jacob Oduor
Sierra Leone	Jamal Zayid, Moses Sichei et Milton Korseh-Hindowa
Somalie	Richard Walker et Salome Kimani
Afrique du Sud	Wolassa Lawisso Kumo, Osten Chulu et Arthur Minsat
Soudan du Sud	Guy Blaise Nkamleu et Frederick Mugisha
Soudan	Suwareh Darbo et Yousif Eltahir
Swaziland	Peninah Kariuki et Fatou Leigh
Tanzanie	Chidozie Emenuga, Rogers Dhiwayo et Prosper Charle
Togo	Carpophore Ntagungira, Nicolas Kazadi et Jeanne Bougonou
Tunisie	Philippe Trape et Kaouther Abderrahim
Ouganda	Alexis Rwabizambuga, Vera Kintu Oling, Tony Muhumuza et Simon Peter Nsereko
Zambie	Peter Engbo Rasmussen, Colleen Zamba et Elda Chirwa
Zimbabwe	Mary Manneko Monyau et Amarakoon Bandara

Le comité pour l'examen par les pairs des notes pays était constitué d'une équipe d'économistes de la BAfD comprenant Adamon Ndungu, Adeleke Salami, Amadou Boly, Anthony Simpasa, Audrey Chouchane, Bumi Camara, Charlotte Karagueuzian, Cherif Diagne, Dawit Birhanu, El-Haji Mamadou Bah, Emelly Mutambatsere, Eugene Bempong, Gilbert Galibaka, Jacob Oduor, Jacqueline Odula, Jennifer Moyo, John Anyanwu, Kevin Lumbila, Linguere M. Mbaye, Mawuko Kokou Kponnou, Mouhamadou Sy, Philip K. Quarcoo, Qingwei Meng, Sandrine Alissoutin, Thierry Kangoye, Zeke Ger et Zorobabel Bicaba ainsi que de Betty Camara, Elizabeth Asiedu, Sylvain Dessy, Eugénie Maiga, Una Osili, Jean-Michel Salmon, Peter Walkenhorst et Lucia Wegner.

Le cadre macroéconomique et la base de données qui ont servi aux prévisions et à l'annexe statistique ont été exploités par Koua Louis Kouakou et Chaouch Anouar, à la BAfD. Des informations statistiques de premier ordre pour actualiser la base de données et faire tourner le modèle des PEA ont été fournies par Chaouch Anouar, Koffi Dian Adou, Mbiya Kadisha, Soumaila Karambiri, Doffou Marc Elisée Monsoh, Slaheddine Saidi, Stephane Regis Hauhouot, Amel Kchouk, Slim Jerbi et Mustapha Bouzaine, du département de la Statistique de la BAfD, sous la direction de Charles Leyeka Lufumpa, Maurice Mubila, Koua Louis Kouakou et Nirina Letsara. Bakary Traoré et Sébastien Markley ont compilé la série définitive qui a servi de base au travail de publication effectué au Centre de développement de l'OCDE. Le projet a également bénéficié du soutien essentiel de Rhoda Bangurah, Amira Jlassi, Abiana Nelson et Elisabeth Turner.

Des contributions et commentaires précieux ont été reçus d'un grand nombre de représentants de gouvernements africains, d'opérateurs privés, de la société civile, de spécialistes des départements des opérations et des bureaux locaux de la BAfD, d'experts du Bureau régional Afrique et des bureaux pays du PNUD ainsi que, au sein de l'OCDE, du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, du Centre de développement, du Centre de politique et d'administration fiscales, de la Direction de la coopération pour le développement, de la Direction des affaires financières et des entreprises, de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, du Département des affaires économiques et de la Direction des échanges et de l'agriculture.

La deuxième partie, consacrée aux villes durables et à la transformation structurelle, a considérablement bénéficié de l'apport d'experts internationaux invités à Paris pour la réunion préparatoire des 8 et 9 octobre 2015 : Yunzhong Liu (Development Research Center of the State Council [République populaire de Chine]) ; Deborah Potts (King's College London) ; Nathalie Delapalme et Yannick Vuylsteke (fondation Mo Ibrahim) ; François Paul Yatta (CGLUA) ; Javier Sanchez-Reaza et Luc Christiaensen (Banque mondiale) ; Remi Jedwab (université George Washington) ; Susan Parnell (Department of Environmental and Geographical Sciences, université du Cap) ; Serge Allou (Cities Alliance) ; Jeanette Marie Manjengwa (université du Zimbabwe) ; Felicity Proctor (Proctor Consulting Ltd.) ; Nick Godfrey et Russell Bishop (New Climate Economy) ; Nicolas Ronderos (consultant) ; Mariam Yunusa (ONU-Habitat) ; Ronald Wall (IHS-université Erasmus Rotterdam / université du Witwatersrand, Johannesburg) ; Jean-Fabien Steck (université Paris-Ouest Nanterre) ; Beacon Mbiba (université Oxford Brookes) ; Christel Alvergne (FENU) ; Kookie Habtegaber (WWF) ; Jytte Agergaard (université de Copenhague) ; Anthony Bigio (université George Washington) ; Pierrick Hamon (Global Local Forum) ; Dionisio Pérez-Jácome Friscione (représentant permanent du Mexique auprès de l'OCDE) ; Irène Salenson (Agence française de développement) ; Nora Selmet (Agence internationale de l'énergie) ; William Tompson (OCDE) ; Vikramdityasing Bissoonauthsing (IRCC) ; et Wondimu Abeje (Wondimu Consult).

L'annexe 7.A1 a été compilée par Ronald Wall (IHS-université Erasmus, Rotterdam/ université du Witwatersrand, Johannesburg), avec l'assistance de Dorcas Nthoki, Marina Salimgareeva, Monserrat Budding-Polo Ballinas et Taslim Alade (IHS-université Erasmus, Rotterdam). Les conclusions de ce travail sont à la base du prochain rapport d'ONU-Habitat, sur l'état des villes africaines, à paraître en 2017, préparé par Alioune Badiane, Jos Maseland, Katharina Rochell (ONU-Habitat) et Ronald Wall, avec l'appui de la BAfD et du Department for International Development (DFID).

Plusieurs documents de recherche sont le fruit du travail de Rana Roy (consultant), François Yatta (CGLUA), Ronald Wall (IHS-université Erasmus Rotterdam/université du Witwatersrand, Johannesburg) et Kookie Habtegaber (WWF). Pour le document du WWF, Kookie Habtegaber a bénéficié des apports de Laurent Some, Nigel Dudley, Aurélie Shapiro, Pablo Izquierdo, Lars Erik Mangset, Stefano Esposito, Kiran Rajashekariah, Nyambe Nyambe, Denis Landenbergue, Rod Taylor, Stuart Oor, Alexis Morgan, Valerie Burgener et Tabaré A. Currás (WWF), ainsi que de Julia Pierini (BirdLife Zimbabwe), David Satterthwaite (Institut international pour l'environnement et le développement), Shlomo (Solly) Angel (Marron Institute of Urban Management, NYU), Stern Nathan Karres (The Nature Conservancy) et Mark Swilling (université Stellenbosch).

Des contributions essentielles aux chapitres thématiques ont également été fournies par José Tonato et Clotilde Baï (BAfD) ; Marco Kamyia, Oyebanji Oyeyinka, Eduardo López Moreno, Regina Orvananos, Mariam Yunusa et Gulelat Kebede (ONU-Habitat) ; Edlam Abera Yemeru, Semia Guermas Tapia et Sandra Zawedde (CENUA) ; William Cobbett, Rene Peter Hohmann, Laura Lima et Julian Baskin (Cities Alliance) ; Christel Alvergne (FENU) ; Nathalie Le Denmat et Charlotte Lafitte (CGLU) ; Stefanos Fotiou, José Pineda et Nicola da Schio (PNUE) ; Thierry Giordano (FAO) ; Irène Salenson et Marie Bjornson-Langen (AFD) ; John E. Fernandez et Phebe Dudek (MIT) ; David Albrecht (consultant) ; David Ménascé (HEC) ; David Simon (Mistra Urban Futures) ; Shlomo (Solly) Angel, Paul Romer, Patrick Lamson-Hall, Brandon Fuller et Alex Blei (NYU Stern Urbanization Project) ; Remi Jedwab (université George Washington) ; Mark Swilling (université Stellenbosch) ; Vanessa Watson (African Centre for Cities, université du Cap) ; Skye Dobson (Shack/Slum Dwellers International [SDI]) ; Sogen Moodley (Municipal Institute of Learning, municipalité Ethekwini) ; Yitbarek Mengiste (ministère éthiopien du Développement urbain, du logement et de la construction) ; Fantu Cheru (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm) ; Charlie Martial Ngounou (Afroleadership) ; Graeme Harrison (Oxford Economics) ; Nora Selmet (AIE) ; ainsi que par Philipp Heinrigs, Thomas Allen, Rachel Scott, Hugh Macleman, William Tompson, Rudiger Ahrend, Tadashi Matsumoto, Kwame Frimpong, Antonella Noya, Alexander Pick, Alessandra Heinemann, Caroline Tassot, Keiko Nowacka, Gaëlle Ferrant et Annelise Thim (OCDE). Les commentaires d'Amadou Boly et Nadège Désirée Yaméogo (BAfD) ont été d'une grande utilité, tout comme les pistes de réflexion de Carl Dahlman et Nicola Harrington-Buhay (OCDE).

La forte implication de l'équipe de révision, traduction et relecture a été essentielle pour la production du rapport dans les délais prévus. Jill Gaston a géré le processus éditorial avec Vanda Legrandgérard, tandis que Delphine Grandrieux a supervisé la production du rapport, sous sa forme électronique et dans sa version imprimée, avec Louise Schets. Aida Buendía et Pykha ont réalisé la mise en page et la conception graphique. Anne-Lise Prigent a apporté son concours éditorial.

Les auteurs sont reconnaissants à l'Allemagne (GIZ), l'Irlande (Délégation de l'Irlande auprès de l'OCDE), l'Italie (Délégation de l'Italie auprès de l'OCDE), le Portugal (Camões - Instituto da Cooperação e da Língua, I.P.) et la Suisse (SDC) pour leur soutien additionnel à l'édition 2016.

Table des matières

Résumé	19
PARTIE I : PERFORMANCES ET PERSPECTIVES EN AFRIQUE	23
Chapitre 1. Perspectives macroéconomiques en Afrique	25
En bref.....	26
La croissance africaine a connu un ralentissement a priori passager.....	26
La demande intérieure et l'amélioration des conditions de l'offre soutiennent la croissance malgré une conjoncture mondiale défavorable.....	32
L'Afrique de l'Est reste la région la plus dynamique.....	36
Les cours internationaux des produits de base ont poursuivi leur repli.....	39
Les pays adaptent leur politique monétaire en fonction des tensions inflationnistes et sur les changes.....	42
Dans de nombreux cas, les positions budgétaires et les comptes courants se sont dégradés.....	43
L'Afrique parviendra-t-elle à profiter de son dividende démographique ?.....	47
Annexe 1.A1. Le dividende démographique potentiel de l'Afrique.....	50
Notes.....	55
Références.....	56
Chapitre 2. Apports financiers extérieurs et recettes fiscales en Afrique	57
En bref.....	58
L'Afrique reste fortement dépendante des apports étrangers privés et publics.....	58
L'Afrique doit gérer la volatilité des flux d'IDE.....	61
Les investissements de portefeuille reculent mais les émissions d'obligations résistent.....	65
Les flux de crédit ralentissent à mesure que les remboursements augmentent.....	68
Les transferts des migrants constituent une source importante et stable de fonds pour le développement de l'Afrique.....	71
L'aide publique au développement reste stable mais inférieure aux engagements officiels.....	73
Les recettes publiques s'érodent avec l'effondrement des recettes tirées des ressources naturelles.....	77
Les apports financiers et les recettes publiques doivent procurer des avantages durables.....	80
Note.....	83
Références.....	84
Chapitre 3. Politiques commerciales et intégration régionale en Afrique	87
En bref.....	88
L'Afrique cherche à convertir une croissance alerte en transformation économique.....	88
L'intégration régionale peut favoriser la convergence des revenus.....	91
L'accélération de la convergence de revenus passe par des marchés financiers intégrés.....	96
La poursuite de l'intégration régionale dope les investissements intra-africains.....	99
La hausse du financement du commerce pourrait contribuer à l'intégration et à la création d'emplois.....	100
Références.....	101

Chapitre 4. Développement humain en Afrique	103
En bref	104
Le développement humain progresse en Afrique, mais de manière inégale.....	104
Des villes durables et la transformation structurelle sont deux impératifs pour assurer le développement humain en Afrique.....	115
Pour être durable, l'urbanisation doit s'atteler aux inégalités et à l'exclusion.....	118
Notes	126
Références	127
Chapitre 5. Gouvernance politique et économique en Afrique	131
En bref	132
Couverture des services publics, menace terroriste et conflits internes : trois défis pour la gouvernance en Afrique	132
Confrontés à une demande croissante de services publics, plusieurs pays africains innovent.....	139
L'amélioration de l'environnement des affaires prend du temps et doit, pour porter ses fruits, accompagner des réformes structurelles.....	146
La lutte contre le terrorisme exige une coordination et un partage d'informations plus efficaces au niveau régional	150
Dans plusieurs pays, les processus électoraux gagnent en équité.....	151
Note	156
Références	157
PARTIE II : VILLES DURABLES ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE	161
Chapitre 6. Les conséquences de l'urbanisation sur la transformation structurelle de l'Afrique	163
En bref	164
Les liens entre urbanisation et transformation structurelle en Afrique sont complexes et diversifiés.....	164
L'urbanisation est un défi pour le développement et l'environnement.....	182
Les politiques publiques doivent s'attacher à offrir des emplois productifs et des biens publics à la population urbaine en pleine croissance.....	192
Il est désormais temps que l'Afrique prépare sa transition urbaine	200
Annexe 6.A1. Méthode retenue pour l'analyse typologique de l'urbanisation et de la transformation structurelle dans les pays d'Afrique	204
Notes.....	206
Références	207
Chapitre 7. Comment les villes durables peuvent contribuer au développement de l'Afrique	213
En bref	214
L'urbanisation améliore les conditions du développement économique de l'Afrique	214
L'urbanisation peut accélérer le développement social	234
L'urbanisation de l'Afrique peut contribuer au développement environnemental	244
Annexe 7.A1. Méthodologie utilisée pour la cartographie des flux financiers en direction des villes d'Afrique	255
Notes.....	257
Références	258

Chapitre 8. Quelles stratégies nationales d'urbanisation pour des villes africaines durables ?	263
En bref	264
De nouvelles stratégies peuvent favoriser le développement de villes durables qui serviront à la transformation structurelle de l'Afrique	264
Les priorités sont la réforme foncière, l'infrastructure et les réseaux urbains	270
La gouvernance multiniveaux peut promouvoir les stratégies de développement urbain	279
Les pays d'Afrique peuvent recourir à différentes sources pour financer leurs stratégies urbaines nationales	285
Note	297
Références	298
PARTIE III : NOTES PAYS	301
ANNEXE STATISTIQUE	363
Graphiques	
1.1. Croissance économique en Afrique (2003-17)	27
1.2. Situation économique actuelle en Afrique et perspectives présumées des six prochains mois, 1 ^{er} trimestre 2000 – 1 ^{er} trimestre 2016	28
1.3. Contribution à la croissance mondiale par zones, 1991-2015 (%)	31
1.4. Transition de la Chine vers une croissance moins alerte et plus équilibrée : conséquences pour la croissance en Afrique subsaharienne	31
1.5. Cours du pétrole et termes de l'échange des principaux pays africains exportateurs de pétrole, 2001-17	33
1.6. Nombre de chambres d'hôtel disponibles en Afrique, 2011-15	35
1.7. Cours des matières premières, janvier 1999-janvier 2016	41
1.8. Prix à l'exportation des produits agricoles, janvier 1999-janvier 2016	41
1.9. Prix à l'importation des produits alimentaires de base, janvier 1999-janvier 2016	42
1.10. Inflation en Afrique, 2003-17	43
1.11. Balance courante des pays exportateurs et importateurs de pétrole en Afrique, 2003-17	45
1.12. Évolution des balances courantes et des positions budgétaires des pays africains entre 2014 et 2015	46
1.13. Le dividende démographique potentiel de l'Afrique	47
1.A1.1. Dividende démographique potentiel de l'Afrique, par région	52
1.A1.2. Évolution et prévisions de la fécondité totale (nombre d'enfants par femme) en Afrique	52
1.A1.3. Taux global de fécondité par femme et mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰) dans les pays d'Afrique, 2014	53
2.1. Apports financiers extérieurs à l'Afrique, moyennes 2004-08 et 2009-16	59
2.2. Investissements directs étrangers entrants, par région, 2004-16 (milliards USD)	61
2.3. Investissements directs étrangers en Afrique : pays riches/pauvres en ressources, 2000-16	63
2.4. Total des investissements directs étrangers en Afrique par les économies de marché émergentes, 2003-15 (milliards USD)	64
2.5. Investissements de portefeuille entrants et sortants, 2004-16 (milliards USD)	65

2.6. Évolution du poids du service de la dette en Afrique subsaharienne, 2015.....	67
2.7. Crédit net des banques commerciales à l'Afrique, 2004-17 (milliards USD).....	68
2.8. Prêts publics multilatéraux et bilatéraux à l'Afrique, 2004-17 (milliards USD).....	69
2.9. Dette à court terme, en pourcentage de la dette extérieure totale, 2004-14.....	70
2.10. Transferts des migrants en Afrique, par sous-région, 2004-15.....	72
2.11. Aide publique au développement nette totale à l'Afrique, 1997-2016 (en milliards USD constants de 2012).....	73
2.12. Aide publique au développement nette à l'Afrique par groupes de revenu, 2004-16.....	74
2.13. Aide publique au développement nette à l'Afrique par régions, 2004-16.....	75
2.14. Aide extérieure de la Chine (milliards USD).....	76
2.15. Évolution des recettes publiques en Afrique, pays riches/pauvres en ressources.....	77
3.1. Total des échanges commerciaux de l'Afrique, échanges avec certains partenaires et commerce intra-africain, 2000-14 (milliards USD).....	89
3.2. Distribution des échanges de l'Afrique : partenaires traditionnels contre partenaires émergents, 2000-14.....	89
3.3. Commerce intra-africain, par communautés économiques régionales (millions USD).....	90
3.4. PIB par habitant dans certains pays africains par rapport à la première économie régionale, 2011 (USD).....	92
3.5. Diversification économique dans certaines communautés économiques régionales d'Afrique.....	95
3.6. L'intégration financière dans plusieurs CER d'Afrique, 1970-2011.....	96
3.7. L'ouverture de comptes financiers dans les CER d'Afrique, 1970-2013.....	97
4.1. Évolution moyenne du niveau de développement humain, 1990-2014.....	104
4.2. Dimensions du développement humain.....	105
4.3. Évolution du niveau de développement humain en Afrique, par catégorie, 1990-2014.....	105
4.4. Part de la population africaine, par niveau de développement humain, 2015 et 2030.....	107
4.5. Indice et dimensions du développement humain, par région.....	108
4.6. Déficit de développement humain dû aux inégalités, par région.....	110
4.7. Inégalités dans les dimensions du développement humain, par groupe.....	111
4.8. Indice d'inégalités de genre et dimensions, par groupe.....	112
4.9. Écarts hommes/femmes dans les institutions sociales, par groupe de développement humain.....	114
5.1. Principales priorités des citoyens africains.....	133
5.2. Protestations civiles en Afrique, 1996-2015.....	135
5.3. Principaux motifs des protestations civiles en Afrique, 2013-15.....	136
5.4. Durcissement du régime et violences civiles, 1996-2015.....	138
5.5. Violences non étatiques en Afrique, par type, 2013-15.....	138
5.6. Dépenses publiques par habitant en USD comparées aux dépenses publiques en % du PIB, 2014.....	139
5.7. Gestion du secteur public comparée au ratio impôts/PIB.....	140
5.8. Recrutement en fonction du mérite et des qualifications comparé à l'efficacité des dépenses publiques.....	141
5.9. Dépenses de santé à la charge des patients et dépenses totales de santé au Rwanda, 1995-2013.....	144
5.10. Performances selon le rapport <i>Doing Business</i> et PIB par habitant, 2015.....	147
5.11. Évolution des performances dans le rapport <i>Doing Business</i> et du PIB par habitant entre 2010 et 2014.....	148
5.12. Taux d'approbation nette des politiques visant à assurer une alimentation électrique fiable, par pays, 2014-15.....	149

6.1. Évolution de la population urbaine, rurale et totale en Afrique, 1950-2050	165
6.2. Croissance de la population urbaine mondiale de l'année 100 à 2050.....	165
6.3. Définitions d'une zone urbaine dans les 54 pays d'Afrique	166
6.4. Niveaux d'urbanisation et PIB par habitant dans le monde, 2014.....	169
6.5. Croissance de la productivité du travail et urbanisation annualisées en Afrique, en Asie et en Amérique latine, 1960-2010	171
6.6. Transformation structurelle : modèle traditionnel et modèles récents de mouvement de la main-d'œuvre entre secteurs et types d'emplois	171
6.7. Évolution de l'emploi dans le commerce et dans l'agriculture dans 13 pays d'Afrique, 2000-10.....	172
6.8. Évolution de la productivité et de la part du commerce dans l'emploi dans 11 pays d'Afrique, 2000-10.....	172
6.9. Taux de croissance urbaine dans différents pays d'Afrique et en Asie, 1960-2010.....	174
6.10. Ratio de dépendance démographique pour les zones urbaines dans différentes régions en développement.....	175
6.11. Niveaux d'urbanisation et taux de fécondité total, par type de pays d'Afrique	177
6.12. Accroissement de la population en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et dans la région Amérique latine/Caraïbes, 1950-2050	178
6.13. Contribution à la croissance de la population en Afrique, par taille de la ville, et interface rurale-urbaine, par type de pays, 2000-2010	179
6.14. Agriculture urbaine dans les grandes et les petites villes d'Afrique, 2009-2014.....	181
6.15. Les tendances de l'urbanisation sont-elles durables ? Les réponses des experts.....	183
6.16. Niveau d'urbanisation et part des emplois informels dans l'emploi total dans six pays d'Afrique et 26 pays d'autres régions du monde, 2010.....	184
6.17. Type d'emplois en fonction de la taille de la ville et des caractéristiques du pays (%), Afrique, 2009-2014.....	184
6.18. Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) par région du monde et en fonction de la typologie définie dans les <i>Perspectives économiques en Afrique 2016</i>	185
6.19. Auto-évaluation des conditions économiques individuelles par la population urbaine en Afrique.....	187
6.20. Proportion des répondants qui estiment que la criminalité est un problème majeur dans leur pays (%), 2015	188
6.21. Produit d'exploitation et dépenses d'investissement par habitant de plusieurs capitales et villes intermédiaires d'Afrique	194
6.22. Expansion des superficies bâties et croissance de la population dans les villes africaines, 1990-2000	196
6.23. Projection des superficies urbaines en Afrique, 2000-50.....	197
6.24. L'urbanisation est-elle perçue comme un risque ou comme une opportunité dans votre pays ?.....	202
7.1. Évolution des niveaux d'urbanisation et de la part des zones urbaines dans les dépenses alimentaires totales consacrées aux principales catégories d'aliments, dans six pays d'Afrique de l'Ouest, 1990-2009.....	215
7.2. Composition du panier alimentaire en Afrique de l'Ouest, par catégories d'aliments et types de zones (urbaines/rurales), 2010	216
7.3. Part des zones urbaines dans l'emploi sur chaque segment du secteur agroalimentaire en aval des exploitations, pour six pays d'Afrique	217
7.4. Productivité du travail sur différents segments du système agroalimentaire, dans six pays d'Afrique	219
7.5. Temps de trajet et production des récoltes en Afrique subsaharienne, 2000.....	220
7.6. Population des grandes villes et niveau de complexité économique, 2013.....	223

7.7. Évolution de l'emploi et de la production des services aux entreprises en proportion de l'économie totale dans quelques pays d'Afrique, 2000-10.....	227
7.8. Le commerce des services en Afrique, 2000-12.....	228
7.9. Part de la classe moyenne par niveau de revenu en Afrique (%), 2008.....	230
7.10. Principales opportunités offertes par la classe moyenne pour les pays d'Afrique.....	230
7.11. Niveau d'études de la population de 15 ans et plus en Afrique, 2009-10.....	231
7.12. Concentration annuelle moyenne de particules d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM10) dans plusieurs villes d'Afrique.....	235
7.13. Temps de trajet moyen jusqu'aux zones urbaines les plus proches et asymétrie de la distribution en Afrique, 2010.....	238
7.14. Projections de la demande d'électricité en Afrique subsaharienne, 2020-40.....	247
7.15. Proportion de la population africaine qui utilise de la biomasse solide pour cuisiner, par type de population, 2012.....	249
7.16. Accès à une source d'eau améliorée dans les zones urbaines et croissance de la population urbaine en Afrique, 1990-2015.....	251
8.1. Niveau d'adoption des stratégies de consommation énergétique durable en Afrique, 2015.....	276
8.2. Part des recettes et des dépenses des autorités locales dans les budgets nationaux en Afrique, 2013.....	287
8.3. Évaluation, par les experts, des sources de recettes des autorités locales, en fonction de leur potentiel et de leur stabilité dans les villes primaires et secondaires.....	288
8.4. Recettes provenant des transferts et des ressources générées localement dans quelques villes d'Afrique, de Colombie et des Philippines.....	290
8.5. L'indice de prospérité urbaine de six villes d'Afrique : l'Initiative pour la prospérité des villes.....	297

Tableaux

1.1. Part de plusieurs partenaires commerciaux dans les exportations et les importations africaines, 2000 et 2014 (%).....	32
1.2. Évolutions sectorielles dans les pays africains en forte croissance, 2009-14.....	36
1.3. Croissance en Afrique, par région, 2014-17.....	37
1.4. Analyse de la viabilité de la dette dans les pays africains : apprécier le risque de surendettement.....	44
1.5. Évolutions macroéconomiques en Afrique, 2007-17.....	49
1.A1.1. Population et population en âge de travailler en Afrique : estimations et prévisions.....	51
1.A1.2. Dividende démographique potentiel de l'Afrique : estimations et prévisions.....	51
2.1. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique, 2004-16 (milliards USD courants).....	60
2.2. Engagements de financement, par source (milliards USD).....	69
2.3. Quinze principaux pays bénéficiaires des transferts des migrants vers l'Afrique, 2014.....	71
2.4. Estimations et prévisions de l'aide-pays programmable à l'Afrique (milliards USD).....	75
3.1. Pays les plus riches dans les CER et comparaison avec les données régionales.....	93
3.2. Commerce intrarégional dans les CER d'Afrique, en pourcentage du total des échanges.....	94
4.1. Classement des pays africains par région et par niveau de développement humain.....	106
4.2. Taux d'urbanisation, par niveau de développement humain en Afrique.....	118
4.3. Inégalités et urbanisation en Afrique, par niveau de développement humain.....	119

5.1. Pays ayant le plus progressé depuis 2011 selon le rapport <i>Doing Business</i> , par an	147
5.2. Élections en Afrique, 2016 et 2017	155
6.1. Type d'emploi du chef de ménage, par sexe, au Ghana, 2000-10	173
6.2. Rythme de l'urbanisation dans plusieurs pays d'Afrique, 1980-2012	182
6.3. Décès prématurés liés à des facteurs de risque majeurs en Afrique, 1990-2010 (par périodes de cinq ans) et 2013	189
6.4. Coûts économiques des décès prématurés liés aux grands facteurs de risque considérés en Afrique (en millions USD), 2013	190
6.5. Événements panafricains et internationaux consacrés à l'urbanisation durable et à la transformation structurelle, 2014-18	203
6.A1.1. Pays d'Afrique répartis en catégories en fonction de leur niveau de transformation structurelle	205
7.1. Exemples d'instruments d'aide au développement des grappes industrielles dans les pays en développement	225
7.2. Systèmes de transports en commun dans certaines villes africaines	236
7.3. Principaux corridors en Afrique	238
7.4. Activités urbaines susceptibles d'atténuer l'impact des villes sur l'environnement	245
7.5. Classification des villes africaines en fonction de la transition socio-métabolique	245
7.6. Projets d'utilisation de sources d'énergie durable au Cap, Afrique du Sud	248
7.7. Typologie des services écosystémiques des zones humides	252
7.8. Projets de gestion durable des déchets en Afrique	253
8.1. Stratégies d'urbanisation dans 16 pays d'Afrique	266
8.2. Les nouvelles technologies au service de la gouvernance urbaine et du recueil de données	269
8.3. Les différentes fonctions urbaines des villes intermédiaires	278
8.4. Les institutions financières spécialisées dans les pays d'Afrique	289
8.5. Initiatives de financement foncier en Afrique	291
8.6. Scénario ReCalc de remplacement des subventions sur les combustibles fossiles par des investissements dans les énergies renouvelables, pour 24 villes d'Afrique	295

Tableaux de l'annexe

1. Indicateurs de base, 2015	370
2. Taux de croissance du PIB en volume, 2007-17	372
3. Taux de croissance et composition de la demande, 2014-17	374
4. Opérations financières de l'État, 2014-17 (pourcentage du PIB)	376
5. Indicateurs monétaires, 2014-17	378
6. Comptes courants, 2014-17	380
7. Exportations, 2014	383
8. Diversification et compétitivité, 2010-14	386
9. Prix international des exportations, 2008-15	389
10. Investissements directs étrangers, 2009-14 (millions USD)	390
11. Flux d'aide, 2009-14 (millions USD)	392
12. Indicateurs de la dette extérieure	394
13. Indicateurs démographiques	396
14. Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu	398
15. Accès aux services	400
16. Indicateurs de santé de base	402
17. Maladies principales	404

18. Indicateurs d'éducation de base.....	406
19. Scolarisation.....	408
20. Emploi et remises.....	410
21. Indice de perception de la corruption.....	412
22. Protestations civiles.....	414
23. Violence par des acteurs non étatiques.....	416
24. Durcissement du politique.....	418
25. Projections démographiques.....	420
26. Indicateurs sexo-spécifiques.....	422

Cartes

- 5.1. Intensité des protestations en Afrique, par localisation, 2015
- 6.1. Établissements humains et bassins urbains en Afrique de l'Ouest, 2000
- 6.2. Villes côtières d'Afrique affectées par le changement climatique
- 6.3. Zones urbaines actuelles et futures, couverture forestière et déforestation en Afrique
- 6.4. Expansion urbaine à Accra (Ghana), 1991-2014
- 6.5. Expansion urbaine à Alger (Algérie), 1987-2014
- 6.6. Expansion urbaine à Arusha (Tanzanie), 1988-2013
- 6.7. Expansion urbaine à Nakuru (Kenya), 1989-2014
- 7.1. Réseau des 50 principaux flux d'investissement direct étranger en direction des villes africaines axées sur l'industrie, 2003-14
- 7.2. Réseau des 50 principaux flux d'investissement direct étranger en direction des villes africaines axées sur les services, 2003-14
- 7.3. Aires d'attraction des villes d'Afrique et investissement direct étranger (IDE) destiné au secteur des hautes technologies, selon quatre niveaux d'IDE, 2003-14
- 7.4. Zones urbaines actuelles et futures et bassins versants en Afrique
- 8.1. Flux de ressources en Égypte : l'eau
- 8.2. Flux de ressources au Caire : l'eau
- 8.3. Expansion urbaine récente et projetée de Hawassa (Éthiopie), 1989-2010, 1989-2040

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Résumé

L'édition 2016 des *Perspectives économiques en Afrique* analyse les progrès du continent sur le plan économique et social et en matière de gouvernance, et souligne les perspectives encourageantes à court terme. Le coup de projecteur de cette édition sur les villes durables et la transformation structurelle est l'occasion d'examiner les différentes trajectoires d'urbanisation et de montrer comment elles affectent la réallocation progressive des ressources vers des activités plus productives.

Malgré la morosité de la conjoncture internationale, le repli des cours des produits de base et, dans certaines régions, des conditions météorologiques peu favorables, la croissance économique de l'Afrique a bien résisté en 2015 : le PIB en volume a progressé au rythme moyen de 3.6 %, soit plus que la moyenne mondiale (3.1 %) et deux fois plus vite que dans la zone euro. L'Afrique confirme ainsi sa deuxième place dans l'économie mondiale pour la rapidité de sa croissance, derrière les pays d'Asie émergents, et plusieurs pays africains se placent en haut du classement. Les prévisions présentées dans cette édition tablent sur une reprise progressive en Afrique sur la période 2016 et 2017 – pour autant que l'économie mondiale redémarre, et que les cours des produits de base se redressent progressivement. Les incertitudes entourant la conjoncture internationale et la volatilité extrême des cours fragilisent néanmoins ces prévisions.

Plusieurs facteurs intérieurs ont sous-tendu la résilience africaine et permis aux pays de mieux affronter les vents contraires. Côté offre, des conditions météorologiques favorables à l'agriculture ont dopé la croissance dans certains pays, même si la sécheresse et les inondations ont pénalisé l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est. Dans les pays riches en ressources, la croissance s'est tassée, l'investissement et les dépenses publics étant plombés par la chute des cours des produits de base. Dans plusieurs pays, l'essor de l'activité manufacturière achoppe toujours sur des problèmes récurrents d'alimentation électrique. Côté demande, la consommation privée et les investissements dans le secteur de la construction sont restés les deux grands ressorts de la croissance, signe qu'ils ont relativement bien résisté aux chocs extérieurs. Mais la langueur de la demande mondiale a freiné la progression des exportations africaines, de minerais et de pétrole notamment, tandis que les attentats terroristes et les problèmes de sécurité dans certains pays ont eu des effets préjudiciables sur le tourisme.

Dans de nombreux pays, les pressions budgétaires s'intensifient, ce qui impose plus que jamais de maintenir l'endettement à un niveau soutenable. Globalement, les gouvernements continuent de faire preuve de prudence, limitant les dépenses et améliorant le recouvrement des impôts. La dépréciation rapide des taux de change et l'affaiblissement des balances courantes ont attisé l'inflation importée, d'où la décision dans les pays touchés de durcir la politique monétaire pour atténuer les pressions inflationnistes. Dans certains cas, la baisse du prix de l'énergie a bridé l'inflation, libérant un espace supplémentaire pour assouplir la politique monétaire et, en abaissant les taux d'intérêt, relancer la croissance.

En 2015, les apports financiers nets à l'Afrique devraient être de l'ordre de 208 milliards de dollars, en repli de 1.8 % par rapport à 2014. Si l'aide publique au développement a augmenté, les transferts des migrants, stables, y occupent toujours la première place. Les émissions d'obligations souveraines se sont multipliées, malgré des taux d'intérêt en hausse, reflétant un besoin général de ressources dans les pays émetteurs. Mais les investissements directs étrangers dans les filières du pétrole et des métaux ont plongé, le secteur des industries extractives étant touché de plein fouet par la chute des cours. Les investissements nets de portefeuille et les crédits des banques commerciales se sont taris, sous l'effet du resserrement de la liquidité mondiale et d'une certaine méfiance des marchés. Le crédit commercial bilatéral a lui aussi souffert de l'essoufflement de

la croissance dans les grandes économies émergentes. Les politiques publiques doivent désormais s'efforcer de stabiliser les sources actuelles de financement et d'en mobiliser de nouvelles pour soutenir les infrastructures, la formation et l'emploi.

Les performances de l'Afrique de ces 15 dernières années ont ouvert de nouveaux débouchés commerciaux. L'Union européenne devrait rester le premier partenaire commercial du continent. En outre, l'accord de libre-échange tripartite envisagé entre trois des principaux blocs commerciaux africains pourrait, en élargissant la taille du marché, se traduire par des retombées économiques positives. À condition que les gouvernements confortent les réformes structurelles et réglementaires et œuvrent à la stabilité macroéconomique, cet accord pourrait réduire les écarts de revenus entre pays africains et favoriser l'intégration financière régionale. Il conviendra par ailleurs d'accorder aux banques panafricaines un rôle plus important dans le financement du commerce, d'accroître la liquidité des places financières et d'attirer de nouvelles sources de financement en appui aux échanges intrarégionaux.

Les progrès en termes d'éducation, de santé et de niveaux de vie se poursuivent, mais ils sont trop lents. Les inégalités entre pays, à l'intérieur des pays et entre hommes et femmes constituent autant d'entraves, tout comme le manque de débouchés pour les jeunes, la faiblesse de la transformation structurelle, surtout dans les secteurs où sont concentrés les groupes marginalisés (agriculture, économie informelle) et le manque d'engagement, en dehors de la sphère politique, en faveur des programmes pour l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Les Agendas 2030 et 2063 rendent parfaitement compte de l'ampleur du défi du développement humain face à une population toujours plus nombreuse et mobile.

L'urbanisation de l'Afrique contribue certes au développement humain, mais pas pour tout le monde. Les nouvelles stratégies doivent donc s'attaquer à la pauvreté urbaine grandissante. Les tensions entre groupes sociaux, sous-tendues par l'exclusion économique, politique et sociale, ne seront résolues que dès lors que chaque citoyen sera assuré de pouvoir subsister à ses besoins et d'accéder à des services de qualité. À charge aussi, pour les gouvernements, d'assurer la sécurité, promouvoir les droits de l'homme et protéger les membres les plus vulnérables de la société. Face à des citoyens qui revendiquent avec toujours plus de force de meilleures opportunités économiques et des institutions plus crédibles et plus responsables, ce sont là des conditions impératives. Une réponse adaptée passe par des politiques réglementaires solides et des services publics efficaces. Plusieurs pays ont montré l'exemple et ouvert la voie pour atteindre les objectifs de développement, comme en témoignent la transition politique réussie au Burkina Faso en 2015, le prix Nobel de la paix attribué à un quartet d'organisations tunisiennes ou les réformes réussies du système de santé dans plusieurs autres pays.

L'urbanisation rapide de l'Afrique représente une formidable opportunité, pour les citadins comme pour le développement rural. Les deux tiers des investissements nécessaires dans les infrastructures urbaines à l'horizon 2050 n'ont pas encore été effectués, de sorte que les dirigeants africains disposent d'une réelle marge de manœuvre pour faire des villes du continent les moteurs d'une transformation structurelle durable. La création d'emplois productifs pour la masse croissante de citadins doit être un objectif central. Ces nouvelles politiques de la ville, nationales et locales, ont un triple rôle à jouer : pour le développement économique, en renforçant la productivité agricole, l'industrialisation et les services ; pour le développement social, avec des logements plus sûrs et accessibles à tous et des filets de sécurité sociale plus solides ; et pour la gestion de l'environnement, via l'atténuation des effets du changement climatique, des solutions pour remédier aux pénuries d'eau et d'autres ressources naturelles, le contrôle de la pollution atmosphérique, des systèmes de transport public propres, une collecte des déchets optimisée et un meilleur accès à l'énergie. Cela exige d'augmenter les

investissements dans les infrastructures urbaines, de resserrer les liens avec le monde rural, d'adapter le marché immobilier formel à la demande de logements, de contrôler l'étalement urbain et de concevoir des systèmes de transport de masse en ville et entre les villes. Ces nouvelles politiques devront être adaptées aux réalités diverses de l'Afrique urbaine, mobiliser des instruments de financement novateurs pour le développement de villes durables et être mises en œuvre par des systèmes efficaces de gouvernance multi-niveaux. En 2016, la position commune africaine naissante sur le développement urbain et le nouvel agenda urbain de la communauté internationale seront l'occasion d'envisager différentes options pour articuler ces ambitieuses politiques d'urbanisation autour des stratégies de transformation structurelle de l'Afrique.

PARTIE I

Performances et perspectives en Afrique



Chapitre 1

Perspectives macroéconomiques en Afrique

Ce chapitre revient sur la situation macroéconomique des différents pays et régions d'Afrique et sur l'évolution du continent dans son ensemble. Après avoir souligné les conséquences négatives du fléchissement des cours du pétrole et des produits de base, d'une conjoncture internationale hésitante et des incertitudes politiques intérieures pour de nombreuses économies africaines, l'analyse met en évidence la réponse des gouvernements. Elle examine ensuite les performances économiques récentes du continent et les prévisions pour 2016 et 2017, ainsi que les moteurs de l'offre et de la demande. Enfin le chapitre analyse l'impact de la dégradation des termes de l'échange, qui déstabilise les positions budgétaires et les balances courantes.

En bref

Depuis 15 ans, l'Afrique affiche des résultats économiques impressionnants, avec une progression moyenne du produit intérieur brut (PIB) en volume de plus de 5 % entre 2001 et 2014, contre une performance à peine supérieure à 2 % dans les années 1980 et 1990. Depuis deux ans cependant, le rythme s'essouffle et cette tendance devrait se prolonger en 2016, avant la reprise attendue en 2017. La croissance du continent subit les contrecoups de l'atonie de l'économie mondiale et de la chute des cours des principaux produits de base, même si la demande intérieure, l'amélioration des conditions de l'offre, une gestion macroéconomique prudente et des apports financiers extérieurs propices rééquilibrent la donne. Cette édition des *Perspectives économiques en Afrique* table sur un redressement progressif de l'économie mondiale sur fond de lent raffermissement des cours des matières premières. Mais la fragilité de cette reprise et la volatilité extrême des cours rendent ces prévisions éminemment incertaines.

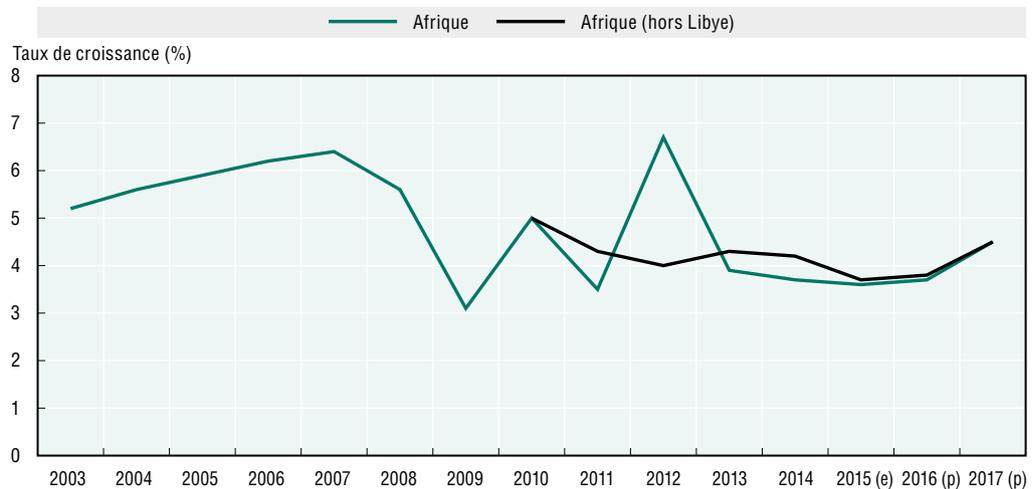
L'Afrique de l'Est continue de connaître les taux de croissance les plus élevés, devant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, puis l'Afrique australe et l'Afrique du Nord. À condition d'une embellie progressive de la conjoncture internationale et nationale, la croissance devrait s'accélérer dans toutes les régions en 2016/17. Les pays d'Afrique de l'Ouest touchés par l'épidémie d'Ebola (Guinée, Libéria et Sierra Leone) récupèrent lentement.

Face aux diverses tensions inflationnistes et sur les taux de changes, chaque pays a réagi par une politique monétaire adaptée. Là où les balances courantes et la monnaie ont été malmenées, attisant l'inflation importée, les gouvernements ont donné un tour de vis supplémentaire, quand d'autres ont abaissé les taux d'intérêt devant le recul de l'inflation consécutif à la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Avec l'intensification des pressions budgétaires, les gouvernements ont, d'une manière générale, opté pour une certaine prudence et pris des mesures pour limiter les dépenses et élargir leur base fiscale.

La croissance africaine a connu un ralentissement a priori passager

Pendant les 15 dernières années, l'Afrique a connu une croissance économique impressionnante : la croissance du produit intérieur brut (PIB) en volume a plus que doublé en moyenne, passant d'un taux à peine supérieur à 2 % dans les années 1980 et 1990 à plus de 5 % entre 2001 et 2014. Confronté aux vents contraires de l'économie mondiale, le continent affiche une croissance plus modérée depuis deux ans. En 2015, les économies africaines ont enregistré une progression moyenne de 3.6 % (contre 3.7 % en 2014), un fléchissement faible mais plus net qu'escompté (d'un point de pourcentage environ) dans l'édition 2015 des *Perspectives économiques en Afrique*. Hors Libye, où la production de pétrole reste instable, l'Afrique a atteint un niveau global de croissance de 3.7 % en 2015, en recul par rapport à 2014 (4.2 %). Les perspectives macroéconomiques présentées ici tablent sur une reprise progressive de l'économie mondiale et un lent raffermissement des cours des produits de base. Au vu de cette conjoncture internationale, l'Afrique devrait connaître une croissance moyenne modérée en 2016 (3.7 %), mais qui devrait rebondir en 2017 à 4.5 % (graphique 1.1) – des prévisions néanmoins entachées d'une forte incertitude, étant donné le caractère incertain de la reprise mondiale et la forte volatilité des cours des matières premières.

Graphique 1.1. Croissance économique en Afrique (2003-17)



Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Source : Département de la statistique, Banque africaine de développement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351186>

Les principales causes du ralentissement de la croissance en 2015 sont à rechercher dans une demande mondiale moins soutenue et le repli des cours internationaux des produits de base, qui ont pénalisé les pays d'Afrique riches en ressources. La progression du PIB en volume et des volumes d'échange à l'échelle mondiale a atteint un point de pourcentage de moins que prévu dans l'édition 2015 des *Perspectives économiques en Afrique* – dont les prévisions reposaient sur des cours de pétrole inférieurs en moyenne de 40 % à leur niveau de 2014 alors qu'en réalité, ce chiffre se situe autour de 50 %. Les prix des métaux, du cuivre en particulier, ainsi que les prix à l'exportation de certains produits agricoles (comme le coton) ont eux aussi déçu les attentes.

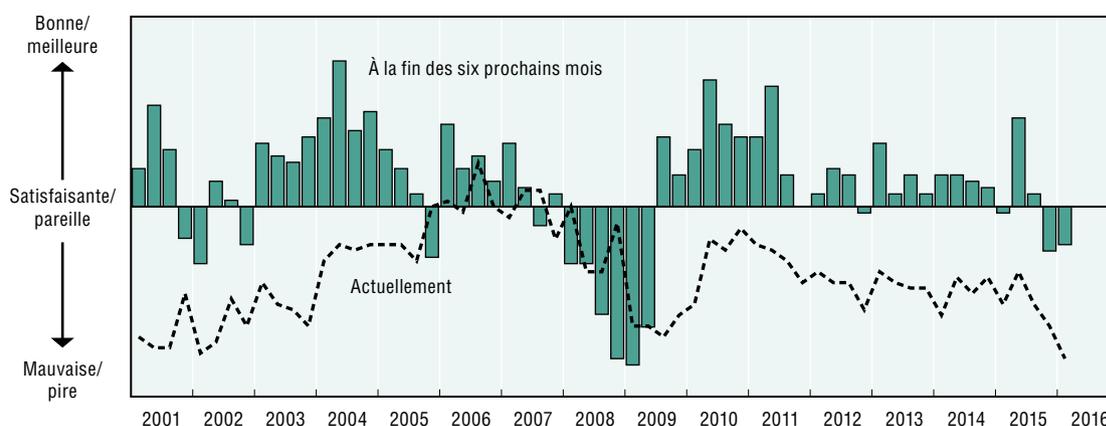
Malgré cette conjoncture internationale défavorable, la croissance africaine est restée supérieure à la croissance mondiale. Elle a aussi été nettement plus soutenue qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, où les graves récessions que traversent le Brésil et le Venezuela ont fait quelque peu reculer le PIB. De sorte que, malgré ce ralentissement, l'Afrique est toujours la deuxième région la plus dynamique du monde. Plusieurs pays africains (la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Éthiopie, le Mozambique, le Rwanda et la Tanzanie) se retrouvent dans le palmarès de tête, avec une croissance comprise entre 6 et environ 10 %.

Dans les pays d'Asie émergents et en développement – qui constituent la région la plus dynamique du monde – la croissance a fléchi en 2015, à 6.5 % (contre 6.8 % en 2014). Dans la plus vaste économie de la région (la Chine), la tendance baissière s'est confirmée, la croissance passant sous la barre des 7 %, contre 7.7 % en 2013 et 7.3 % en 2014. Cet essoufflement chinois sur fond de transition vers une économie ancrée dans la consommation et les services, et non plus les investissements et les exportations industrielles, a largement contribué à l'effondrement récent des cours des produits de base, signe que le « supercycle des matières premières » de ces dix dernières années a pris fin. Si les pays africains exportateurs de produits de base subissent le contrecoup de cette évolution des prix, le rééquilibrage de l'économie chinoise en faveur de la consommation pourrait jouer en faveur du continent dans les années à venir. Les pays d'Afrique les mieux placés pour y exporter des biens de consommation, y compris agricoles, sont ceux qui profiteront le plus de cette conversion du modèle économique chinois. La hausse des

salaires en Chine pourrait éroder sa compétitivité dans les industries manufacturières à faible valeur ajoutée et, ce faisant, conforter un peu plus les flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique (encadré 1.1).

Un sondage réalisé auprès des participants africains à l'enquête économique mondiale de l'institut Ifo reflète bien ce tassement de la croissance économique sur le continent¹ : au second semestre 2015, l'appréciation de la situation économique actuelle et les attentes pour les six prochains mois se dégradent ce qui correspond, les statistiques officielles l'ont confirmé depuis, à ce fléchissement. Début 2016, ces indicateurs ne s'étaient toujours pas redressés, la fragilité de la conjoncture internationale et l'érosion continue des prix des produits de base constituant très probablement autant de freins (graphique 1.2).

Graphique 1.2. Situation économique actuelle en Afrique et perspectives présumées des six prochains mois, 1^{er} trimestre 2000 – 1^{er} trimestre 2016



Note : Appréciations qualitatives des participants à l'enquête trimestrielle interrogés sur la situation actuelle de l'économie et leurs attentes pour les six prochains mois.

Source : Ifo institute World Economic Survey (2016).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351194>

Encadré 1.1. Ralentissement et rééquilibrage de l'économie chinoise : quelles conséquences pour l'Afrique ?

La décélération de la croissance de la production dans les grandes économies émergentes s'accompagne d'un recul des cours des produits de base. En plus de facteurs du côté de l'offre, la baisse marquée des investissements et de la croissance (rééquilibrée) de la Chine déprécie les prix des matières premières, en particulier pour les métaux et l'énergie. Trois grands paramètres sous-tendent les bonnes performances économiques de l'Afrique depuis le début du 21^e siècle : la tenue des prix des produits de base, l'importance des flux financiers extérieurs et l'amélioration des politiques publiques et des institutions. Les revers macroéconomiques subis par les pays d'Afrique exportateurs nets de matières premières pourraient également fragiliser le deuxième pilier de cette performance récente : les flux financiers extérieurs.

Si le rééquilibrage de la Chine pénalise les exportateurs africains de produits de base, plombés par le tassement des cours, il pourrait aussi, à terme, se révéler favorable. La délocalisation des industries manufacturières chinoises à faible valeur ajoutée pourrait renforcer les effets positifs sur le revenu d'une baisse des cours des matières premières dans les pays importateurs de pétrole. Cette évolution pourrait stimuler les flux d'IDE vers l'Afrique. Les gains découlant d'un allègement de la pression budgétaire dans les pays qui importent une grande partie de leurs carburants (Égypte, Éthiopie, Kenya, Mozambique et Tanzanie) reflètent les importants défis auxquels sont confrontés les exportateurs d'énergie (Angola, Congo, Gabon, Nigéria et Tchad) et d'autres produits primaires (Afrique du Sud, Ghana et Zambie) sous l'effet du tassement des cours.

Encadré 1.1. Ralentissement et rééquilibrage de l'économie chinoise : quelles conséquences pour l'Afrique ? (suite)

La baisse des cours des matières premières pourrait déplacer le centre de gravité économique de l'Afrique d'ouest en est, vers les pays moins tributaires de ces ressources (Schaffnit-Chatterjee et Burgess, 2015). Les investissements suivront probablement, confortés par l'influence périphérique de l'initiative chinoise « Une ceinture, une route » (OBOR), qui prévoit de financer des infrastructures en Afrique de l'Est. Le nouveau Fonds de la Route de la soie cible les pays africains de la côte orientale du continent. C'est le signe d'une évolution de la Chine qui, après avoir voulu sécuriser son approvisionnement en ressources naturelles, adopte une approche plus exploratoire dans le but de constituer un pôle manufacturier en Afrique.

Le ralentissement chinois pourrait rejaillir sur le financement du développement en Afrique par plusieurs canaux :

- croissance : cette décélération rejaillit sur la croissance mondiale en général et celle des pays à faible revenu en particulier, surtout s'ils sont exportateurs de produits de base ;
- commerce : ce tassement se traduit par des recettes d'exportation moindres pour les pays d'Afrique et une baisse de l'épargne des entreprises et des crédits commerciaux ;
- prix : la dégradation des termes de l'échange liée au recul des prix des métaux et des minéraux se répercute sur les revenus des pays exportateurs et réduit ce faisant l'épargne des ménages, des entreprises et du secteur public ;
- liquidités : l'érosion des réserves officielles de change et des actifs des fonds souverains pourrait se traduire par une baisse des crédits consentis à l'Afrique.

La croissance soutenue en Chine a dopé l'économie mondiale ces dernières années (graphique 1.3) : entre 2011 et 2015, sa contribution relative était équivalente à celle des pays avancés, même si elle a stagné à des niveaux élevés pendant dix ans ; la contribution de l'Inde à l'économie mondiale est elle aussi en hausse depuis le début des années 2000. Mais la contribution chinoise ressort à pratiquement 30 % ces dernières années, soit environ 20 points de pourcentage de plus que pour l'Inde. Ce pays étant moins ouvert et nettement plus pauvre que la Chine, il ne peut encore compenser l'impact du ralentissement chinois sur la croissance et le commerce mondiaux.

Une étude récente de la Banque mondiale (2015) fait appel à un modèle d'équilibre général pour quantifier l'impact éventuel d'une croissance moins soutenue et plus équilibrée sur l'évolution future de l'Afrique (graphique 1.4). Le modèle a testé trois scénarios : celui du ralentissement, celui du rééquilibrage et une combinaison des deux.

L'effet conjugué du ralentissement et du rééquilibrage de la croissance chinoise sur l'Afrique subsaharienne est positif, puisque ce rééquilibrage compense la baisse de rythme. D'après cette simulation, la transition de la Chine aura entraîné à l'horizon 2030 une hausse du PIB de l'Afrique subsaharienne de 4,7 % par rapport au scénario de référence. Les pays les mieux placés pour exporter des biens de consommation, y compris agricoles, en Chine sont ceux qui profiteront le plus de cette conversion du modèle économique chinois. La Zambie, grand exportateur de cuivre, est le seul pays à ne pas profiter de cette évolution vers une croissance tirée par la consommation.

Mais l'exercice ne prend pas en compte les éventuels effets sur la croissance africaine d'une recrudescence des investissements directs chinois. La hausse des salaires en Chine renchérissant le coût unitaire du travail, la compétitivité du pays à l'international pour les produits manufacturés à faible valeur ajoutée va s'éroder. Pékin pourrait donc renforcer sa présence dans les zones économiques spéciales (ZES) africaines ou pousser à la constitution de nouvelles zones. Les conséquences positives des IDE sur la croissance iraient croissant à mesure que les pays africains rattraperaient leur retard en termes d'infrastructures et d'approvisionnement en énergie.

Encadré 1.1. Ralentissement et rééquilibrage de l'économie chinoise : quelles conséquences pour l'Afrique ? (suite)

Les relations commerciales ont un impact sur les flux financiers par le biais des crédits commerciaux et, indirectement, des bénéfices des entreprises. L'engagement commercial de la Chine en Afrique s'est considérablement renforcé depuis 2000. À l'exception de l'Inde, qui a triplé sa part dans les exportations africaines, la Chine a évincé les autres partenaires commerciaux en termes relatifs (tableau 1.1). En valeur absolue, les relations commerciales dynamiques avec les partenaires émergents ont joué un rôle déterminant dans les performances d'exportation du continent africain, qui ont quadruplé en valeur entre 2000 et 2014 (de 142.4 à 566.6 milliards USD). En tant que bloc, les partenaires émergents achètent désormais plus de produits africains que les pays avancés, alors qu'il y a 15 ans, leur part représentait un cinquième du total des exportations africaines. La Chine et l'Inde fournissent dorénavant, sur le plan de la dynamique et des parts commerciales, une proportion non négligeable des recettes d'exportation des pays africains.

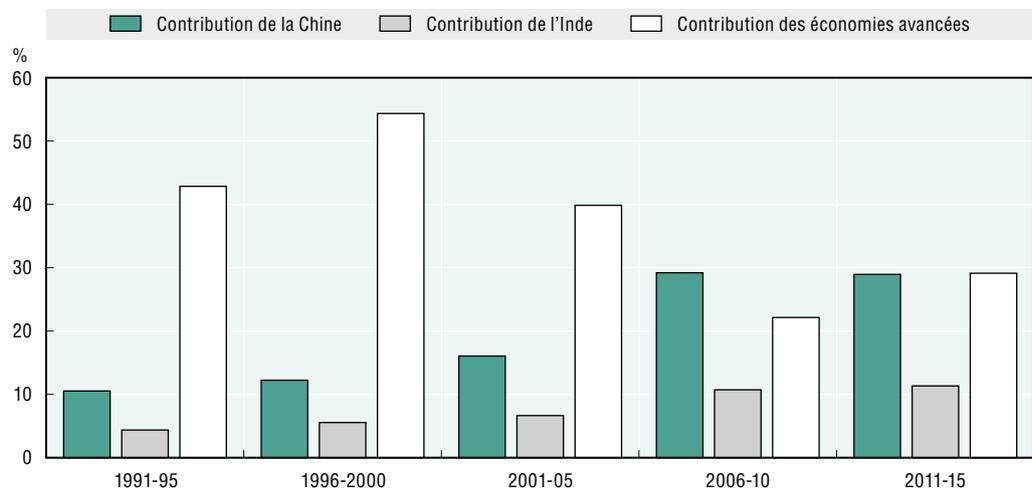
Le financement du commerce pourrait devenir un puissant canal de transmission entre le secteur financier et l'économie réelle. Les crédits à l'exportation et les prêts en faveur du développement accordés par les grandes économies de marché émergentes (EME), notamment le Brésil, la Chine et l'Inde, ont joué un rôle relativement important dans le financement du commerce avec l'Afrique (BAfD et al., 2011). Avec l'érosion des excédents de leurs comptes courants et de leurs réserves de change, la Chine et les autres EME risquent de réduire les crédits acheteurs à l'exportation, les lignes de crédit adossées aux ressources naturelles et les mécanismes hybrides de financement accordés à l'Afrique.

La chute des prix des matières premières pourrait compromettre la mobilisation des ressources en Afrique. Le canal des prix, par le biais duquel le ralentissement dans les EME rejaillit sur le financement de l'Afrique, vient renforcer l'impact du canal des échanges. Du point de vue du financement, l'effet de l'évolution des prix des produits de base n'a guère de chance d'être symétrique ou de constituer un jeu à somme nulle. Le recyclage des importants excédents des comptes courants des pays exportateurs de pétrole (y compris africains) qui a profité au continent n'ira pas de pair avec des excédents correspondants dans les pays importateurs.

Les recettes publiques pourraient également être affectées négativement. De nombreux pays d'Afrique comptent sur les taxes sur les échanges (les droits de douane) pour soutenir les recettes publiques de sorte que l'effondrement des exportations de produits de base va aggraver les positions budgétaires. Dans les pays riches en pétrole comme l'Algérie, l'Angola, le Congo, la Guinée équatoriale ou la Libye, les rentes tirées des ressources ont constitué plus de 80 % des rentrées fiscales en 2013 et 20 % de leur PIB (BAfD et al., 2015). À l'inverse, les pays pauvres en ressources ont élargi leur assiette fiscale et levé des impôts directs et indirects. Un marasme économique généralisé qui se répercute sur la consommation entraînera aussi une baisse des recettes fiscales dans ces pays-là.

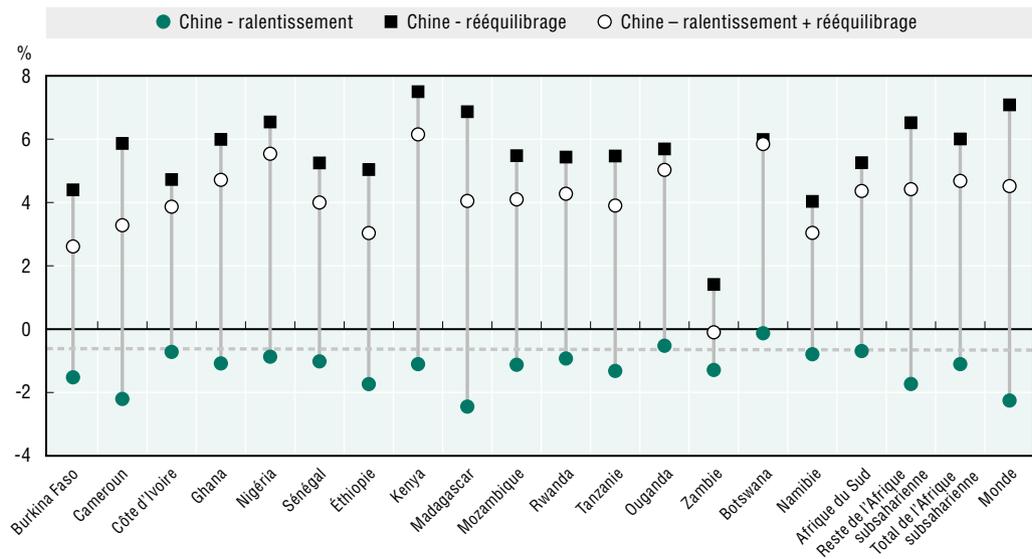
Les apports financiers à l'Afrique risquent d'être pénalisés par l'érosion des réserves dans les EME. Le canal des excédents de liquidité a connu un net retournement depuis le milieu de l'année 2014. Les réserves mondiales de change sont passées de 1 800 milliards USD en 2000 à un record de 12 000 milliards USD mi-2014. La rapide accumulation des déséquilibres mondiaux depuis les années 2000 a entraîné un basculement significatif de la richesse en faveur des EME affichant des excédents (OCDE, 2010). À elle seule, la Chine a accumulé des réserves qui sont passées de 170 milliards USD en 2000 à 4 milliards USD en août 2014, dans le but de contrer l'appréciation de sa monnaie. Mais depuis la mi-2014, les réserves de change et les actifs des fonds souverains dans les économies émergentes ont fondu, plombés par la baisse des cours des matières premières et des entrées brutes de capitaux. Les ventes nettes de devises par la Chine, la Fédération de Russie et l'Arabie saoudite représentent l'essentiel de cette diminution. Depuis le pic de la mi-2014, ces trois pays ont réduit leurs réserves de change de 1 500 milliards USD. Tous les trois étaient jusque-là d'importants investisseurs émergents en Afrique (BAfD et al., 2011).

Graphique 1.3. Contribution à la croissance mondiale par zones, 1991-2015 (%)



Source : Calculs de l'auteur d'après FMI (2015).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351204>

Graphique 1.4. Transition de la Chine vers une croissance moins alerte et plus équilibrée : conséquences pour la croissance en Afrique subsaharienne



Note : Les prévisions tablent sur un ralentissement de la croissance en Chine à un taux moyen de 6 % par an sur la période 2016-30 et de 4.6 % en 2030. Le rééquilibrage devrait réduire progressivement la part des investissements dans le PIB, de 46.7 % en 2015 à 35.5 % en 2030 avec une hausse concomitante de la consommation privée. Le secteur des services devrait quant à lui passer de 50 % du PIB en 2015 à 61 % en 2030. L'approche contrefactuelle part sur un scénario sans rééquilibrage et avec un taux constant de croissance annuelle en volume en Chine de 7 % sur la période 2016-30.

Source : Banque mondiale (2015), données fournies par l'équipe d'Africa Pulse.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351216>

Tableau 1.1. Part de plusieurs partenaires commerciaux dans les exportations et les importations africaines, 2000 et 2014 (%)

	2014		2000	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations
Partenaires traditionnels	46.7	54.3	78.3	75.4
UE-25	34.0	37.4	51.3	56.4
États-Unis	5.5	6.4	20.4	10.1
Partenaires émergents	53.3	45.7	21.7	24.6
Brésil	1.7	3.0	2.0	1.3
Chine	18.4	15.3	4.6	4.9
Inde	6.1	7.4	2.4	2.1
Fédération de Russie	1.0	0.6	0.3	1.0
Turquie	2.4	1.0	1.9	1.3
Thaïlande	1.5	0.8	0.6	1.2
Part totale (milliards USD)	566.6	531.5	142.4	104.0

Sources : données en 2000 : BAfD et al. (2011) ; données en 2014 : base de données COMTRADE des Nations Unies (2015).

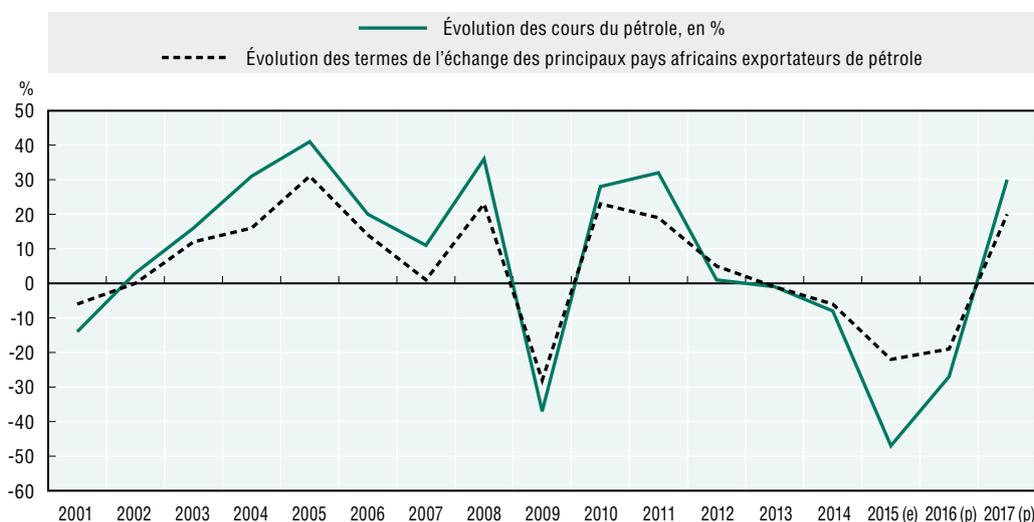
La demande intérieure et l'amélioration des conditions de l'offre soutiennent la croissance malgré une conjoncture mondiale défavorable

Du côté de la demande, la consommation privée a continué de doper la croissance en 2015, aidée par la baisse des prix du pétrole et des produits alimentaires et une hausse des transferts de fonds (voir le chapitre 2 pour une analyse approfondie des apports financiers extérieurs). Les investissements, publics et privés, dans la construction ont également continué de soutenir la croissance. *A contrario*, les exportations sont restées essentiellement moroses et ont le plus souvent décliné devant une demande mondiale atone. Ce sont une fois encore les facteurs internes qui ont soutenu la croissance africaine et permis au continent de résister aux vents contraires de l'économie mondiale. Étant donné l'exposition de l'Afrique aux chocs extérieurs, la promotion de l'intégration régionale et des échanges régionaux est plus importante que jamais (chapitre 3).

La baisse récente des prix à l'exportation par rapport aux prix à l'importation a provoqué une dégradation des termes de l'échange qui limite le pouvoir d'achat de la production intérieure et rejaillit négativement sur les bénéfices et l'investissement. En faisant l'hypothèse d'un prix moyen du baril de pétrole à 37 USD en 2016 et 48 USD en 2017, les termes de l'échange des principaux pays africains exportateurs en 2016 seront encore inférieurs à ceux de 2015 et ne devraient reprendre des couleurs qu'en 2017 (graphique 1.5). Mais au vu de la volatilité récente des cours du pétrole et des autres produits de base, les hypothèses concernant les évolutions à venir et donc les perspectives des termes de l'échange sont éminemment incertaines, avec un risque de dégradation plus que probable.

La contraction récente des prix des matières premières souligne à nouveau la fragilité des économies dépendantes de quelques produits, la plupart des gouvernements des pays riches en ressources redoublant désormais d'efforts pour diversifier l'économie. L'affaiblissement des taux de change pourrait également contribuer à renforcer la compétitivité d'autres secteurs sur les marchés internationaux.

Graphique 1.5. Cours du pétrole et termes de l'échange des principaux pays africains exportateurs de pétrole, 2001-17



Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Source : Calculs de l'auteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351228>

Encadré 1.2. Les termes de l'échange de l'Afrique

Au cours de la précédente décennie, les termes de l'échange du continent africain (le rapport entre les prix à l'exportation et les prix à l'importation) se sont sensiblement améliorés. Cette évolution était en grande partie due à la situation des pays riches en ressources, qui ont profité du boom des cours internationaux des matières premières alimenté par la reprise de l'économie mondiale et la croissance à la fois alerte et gourmande en ressources de la Chine. Les termes de l'échange moyens de l'Afrique (pondérés en fonction du PIB) ont atteint un record en 2008, ayant progressé de 65 % par rapport à leurs niveaux de 2000. Cette évolution positive a été interrompue par la profonde récession de l'économie mondiale, en 2009, qui a vu les cours des matières premières s'effondrer. Avec la reprise, les termes de l'échange du continent ont atteint des nouveaux sommets en 2012, à plus de 80 % des niveaux de 2000. En 2014 et 2015, les cours du pétrole et des autres produits de base ont à nouveau dégringolé. Les gains antérieurs ont été en partie effacés, même si les termes de l'échange de l'Afrique sont restés à un niveau moyen supérieur de 50 % à celui de 2000 (estimations des *Perspectives économiques en Afrique*).

L'effet des termes de l'échange varie considérablement d'un pays à l'autre. Parce qu'ils sont fortement dépendants de leurs produits de base, pétroliers et autres, les pays d'Afrique riches en ressources sont particulièrement vulnérables à l'enchaînement des hausses et des baisses de prix. De leur côté, les pays importateurs de pétrole, initialement pénalisés par la flambée de l'or noir, profitent désormais de la baisse des cours. Mais les pays riches en ressources doivent gérer la forte instabilité des termes de l'échange. C'est particulièrement vrai des grands pays exportateurs de pétrole, dont les termes de l'échange sont étroitement corrélés à l'évolution des cours (graphique 1.5) – qu'il s'agisse de l'Algérie, de l'Angola, du Gabon, de la Libye, du Nigéria, de la République démocratique du Congo (RDC) ou du Soudan. La Zambie souffre quant à elle des aléas des cours du cuivre, dont elle est un grand exportateur. L'écart type (la variation par rapport à la moyenne) de l'évolution annuelle des termes de l'échange dans ces pays est ressorti à 15 ou plus entre 2001 et 2014. Inversement, la volatilité était bien moindre (écart-type situé entre 2 et plus ou moins 5) dans les pays moins tributaires des matières premières ou à l'économie plus diversifiée, comme l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie ou la Tunisie.

Encadré 1.2. Les termes de l'échange de l'Afrique (suite)

La situation favorable des termes de l'échange au début de la période considérée a eu un impact positif sur la prospérité des pays, même si l'effondrement des prix à l'exportation par rapport à la facture des importations, observé depuis peu, annule une partie de ces gains. Le pouvoir d'achat de la production nationale (le « command GDP » ou « PIB corrigé des termes de l'échange ») s'est érodé par rapport au PIB en volume mais la croissance du PIB en volume s'est elle aussi tassée, la baisse du prix des matières premières ayant tendance à réduire les investissements en faveur du secteur des ressources naturelles et son dynamisme. D'autres filières ont pâti de leurs relations avec ce secteur des ressources naturelles, soit directement, soit indirectement, lorsque pour faire face à une diminution de leurs recettes, les gouvernements ont taillé dans leurs dépenses. Pourtant, cet effet négatif sur la croissance est amoindri lorsque des taux de change plus faibles permettent à d'autres entreprises d'exporter davantage de produits ou de mieux résister à la concurrence des produits importés.

Il importe également de prendre en compte l'ampleur et la rapidité de l'évolution des termes de l'échange, qui se sont l'une et l'autre sensiblement intensifiées. Tandis que l'appréciation des termes de l'échange stimule en général la croissance économique, de brusques renversements peuvent induire une certaine volatilité macroéconomique et amoindrir les performances à moyen terme (Awel, 2012). Mais les effets négatifs de ces variations brusques peuvent être atténués par des politiques monétaires et budgétaires réussissant à contenir l'inflation et à constituer des réserves pendant les périodes fastes. C'est un moyen d'éviter la surchauffe et de limiter l'appréciation du taux de change en termes réels mais aussi de créer une marge de manœuvre budgétaire pour contrecarrer tout ralentissement d'activité lors du prochain passage à vide. En revanche, des politiques procycliques ne pourront endiguer l'inflation en période de boum, et elles amplifieront les effets délétères d'un retournement brusque des termes de l'échange (pour plus d'informations sur les politiques récentes de chaque pays, se reporter aux notes qui leur sont consacrées).

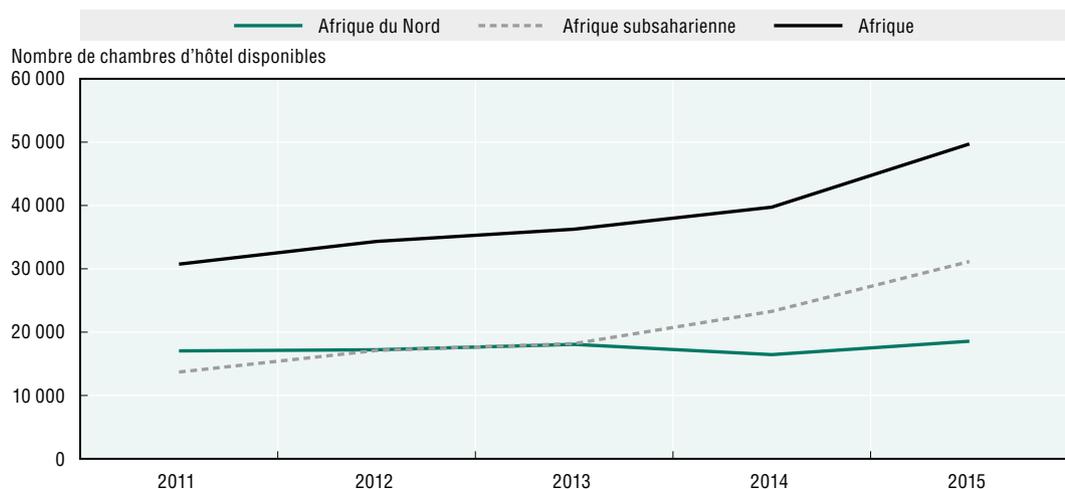
Côté offre, l'environnement des affaires a continué de s'améliorer dans de nombreux pays d'Afrique. Sur les 51 pays d'Afrique couverts par la dernière édition du rapport *Doing Business* (Banque mondiale, 2016a), 23 ont progressé dans le classement en 2015. C'est surtout au Kenya, en Ouganda, aux Seychelles et en Mauritanie que l'environnement des affaires s'est amélioré (ils gagnent des places). Dans 20 autres cas, les conditions prévalant pour la pratique des affaires sont restées identiques ou se sont améliorées mais ces pays conservent le même rang dans le classement, d'autres pays affichant de meilleures performances qu'eux. Au Gabon et en Zambie, les performances et la place dans le classement se sont effritées, comme au Rwanda, qui figurait dans le groupe de tête des pays réformateurs ces dernières années. Il reste néanmoins le deuxième pays d'Afrique pour la facilité de faire des affaires, derrière Maurice (chapitre 5).

En 2015, là où les conditions météorologiques ont été propices et lorsque l'investissement a accru la productivité, la croissance a été sous-tendue par l'agriculture. Mais plusieurs pays, touchés par la sécheresse ou des inondations (notamment l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Malawi, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe), ont vu leurs performances contrariées. Le secteur agricole reste vulnérable aux aléas climatiques et à la volatilité des prix. Dans les pays riches en ressources, la croissance a cédé du terrain, l'investissement et les dépenses publics étant plombés par la baisse des cours des produits de base. Dans certains cas (Nigéria et Zambie), la production du secteur extractif est restée identique, voire a légèrement augmenté, malgré la baisse des prix, tandis que dans d'autres (Afrique du Sud, Botswana, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale et Sierra Leone), elle a reculé.

L'activité manufacturière a repris des couleurs dans quelques pays (Afrique du Sud, Éthiopie, Kenya et Rwanda) même si, souvent, une demande d'exportations atone ou les coupures de courant ont perturbé la production. Dans certains pays (comme au Botswana et à Maurice), de nouveaux investissements devraient doper l'activité manufacturière dans les prochaines années. Le secteur de la construction confirme son rôle de locomotive dans bon nombre de pays, souvent aidé par des programmes publics d'infrastructure mais aussi par des investissements du secteur privé, notamment dans les logements résidentiels. Le secteur des services est lui aussi resté un important moteur de croissance en Afrique. À côté des services traditionnels (transport, commerce, immobilier, administration publique et finance), les nouveaux services (technologies de l'information et des télécommunications [TIC]) jouent un rôle clé dans la croissance et la productivité.

L'activité touristique gagne en importance : le nombre de chambres d'hôtels disponibles continue d'augmenter (graphique 1.6) même si, selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT, 2016), les arrivées internationales ont reculé de 3 % en 2015, à 53 millions de touristes. En Afrique du Nord, le déclin ressort à 8 %, contre 1 % en Afrique subsaharienne qui a, par ailleurs, connu une embellie au second semestre 2015. Dans certains pays, le terrorisme et les problèmes de sécurité à l'échelle de la région (Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Kenya et Tunisie) ont eu un impact négatif sur le secteur. Plusieurs pays ont néanmoins bénéficié d'une hausse des flux touristiques en 2015, qui a soutenu la croissance (Éthiopie, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles et Zimbabwe).

Graphique 1.6. Nombre de chambres d'hôtel disponibles en Afrique, 2011-15



Source : BAfD/NYU Africa House/ATA (2015).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351232>

L'examen des pays d'Afrique affichant la croissance la plus alerte depuis cinq ans dresse un secteuriel contrasté (tableau 1.2). Au Nigéria, le changement structurel paraît conforme à la théorie classique des trois secteurs, puisque le secteur primaire a cédé du terrain au profit des deux autres². Dans de nombreux autres pays, la part de l'agriculture s'érode, contrairement au Kenya et à la Tanzanie où l'on observe un phénomène inverse. L'évolution de la part des industries extractives varie, en recul dans certains pays et en plein essor ailleurs, où elle dote la croissance grâce au démarrage de l'exploitation de nouveaux sites (pétrole au Ghana et minerai de fer en Sierra Leone).

Peu de pays (Niger, Nigéria et Ouganda) ont vu augmenter la part de leur secteur manufacturier qui, dans bon nombre d'autres cas, est restée constante voire a décliné. À l'inverse, le secteur de la construction et les services ont été d'importants moteurs de la croissance dans de nombreux pays.

Autrement dit, différents schémas sectoriels entrent en jeu pour expliquer les performances des pays africains. Mais la théorie simpliste des trois secteurs peut se révéler trompeuse, puisque la productivité ne découle pas uniquement d'une réallocation des facteurs d'un secteur à l'autre : elle est également liée à la modernisation et à la réallocation au sein de chaque secteur comme au développement de liens d'un secteur à l'autre. Ainsi, une productivité accrue dans le secteur agricole peut dynamiser l'agroalimentaire et les industries de traitement et de transformation du cuir, et bénéficier à tous les acteurs concernés (McMillan et Harttgen, 2015).

Tableau 1.2. Évolutions sectorielles dans les pays africains en forte croissance, 2009-14

(évolution de la part dans le PIB en points de pourcentage)

	Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	Industries extractives, hydrocarbures compris	Industries manufacturières	Construction	Électricité, gaz et eau	Services
Burkina Faso	-0.7	5.4	-3.6	4.2	0.3	-5
Congo	0.1	-3.6	0.1	1.8	0.1	1.5
RDC	-1.9	0.4	-1.5	0.5	0	2.5
Éthiopie	-10.2	0.6	0.3	4.1	-0.4	5.6
Ghana	-12.2	7.4	-1	3.7	-0.1	2.2
Kenya	3.3	0.2	-1.7	0.6	-0.3	-2.1
Malawi	-5.3	0.2	-2.1	1.9	-0.1	5.4
Mozambique	-2.2	2	-1.8	0.5	-0.1	1.6
Niger	-1.6	3.3	1	0	-0.1	-2.6
Nigéria	-16.1	-17.1	6.5	1.9	0.4	24.4
Rwanda	-1.2	1.1	-0.5	1.5	0.1	-1
Sierra Leone	-8.2	17.2	-0.6	-0.5	0.1	-8
Tanzanie	1.5	1.6	0	2.1	-0.5	-4.7
Ouganda	-2.5	-0.5	1.5	2.1	-0.4	-0.2
Zambie	-2.9	-2.3	-1.2	3.4	0.1	2.9

Note : Sélection de pays affichant sur la période considérée un taux de croissance annuelle du PIB réel supérieur à 5 %.

Source : Calculs de l'auteur sur la base des statistiques de la Banque africaine de développement.

L'Afrique de l'Est reste la région la plus dynamique

La croissance économique est inégale selon les pays et les régions, les écarts de niveaux de revenus, la dépendance à l'égard des exportations de produits de base, la stabilité politique et sociale ou encore les politiques macroéconomiques et structurelles étant autant de facteurs qui entrent en ligne de compte. En 2015, l'Afrique de l'Est a de nouveau fait la course en tête, suivie par l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, et enfin par l'Afrique australe et l'Afrique du Nord. Dans l'hypothèse d'une amélioration progressive de la conjoncture internationale et nationale, la croissance devrait repartir dans toutes les régions en 2016/17 (tableau 1.3).

Tableau 1.3. Croissance en Afrique, par région, 2014-17

(croissance du PIB en volume, %)

	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)
Afrique	3.7	3.6	3.7	4.5
Afrique centrale	6.1	3.7	3.9	5.0
Afrique de l'Est	6.5	6.3	6.4	6.7
Afrique du Nord	1.4	3.5	3.3	3.8
Afrique australe	2.8	2.2	1.9	2.8
Afrique de l'Ouest	6.0	3.3	4.3	5.5
Pour mémoire				
Afrique hors Libye	4.2	3.7	3.8	4.5
Afrique subsaharienne	5.0	3.6	4.0	4.9
Afrique subsaharienne hors Afrique du Sud	5.9	4.2	4.7	5.6

Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Source : Département de la statistique, Banque africaine de développement.

En 2015, l'Afrique de l'Est a confirmé son rôle de locomotive et devrait poursuivre sur sa lancée en 2016/17. La région bénéficie d'importants flux d'IDE même si l'évolution réelle de ces mouvements de capitaux en 2015 suscite des interrogations (chapitre 2). Les bonnes performances enregistrées en 2015 concernent un grand nombre de pays (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) qui ont affiché un taux de croissance supérieur à 5 % et devraient conserver cette dynamique en 2016/17. Le Soudan, ébranlé par la sécession de 2011, a également renoué avec une croissance alerte. Dans ces pays, la croissance a souvent été tirée par les services et la construction, qui ont profité entre autres de programmes d'investissements par les pouvoirs publics, mais également en partie par l'industrie et, là où les conditions météorologiques ont été propices (Soudan et Tanzanie), par l'agriculture. Au Soudan du Sud, a contrario, la chute des cours du pétrole et de la production ainsi que la crise politique ont pénalisé la croissance du PIB en volume, qui s'est rétracté en 2015. L'application effective du dernier accord de paix sera un facteur déterminant pour l'évolution économique du pays. En Érythrée, l'atonie de la demande d'exportations et un environnement difficile pour les entreprises et l'investissement ont induit une stagnation de l'économie, tandis qu'aux Comores, c'est la crise de l'énergie qui freine toujours la croissance.

En Afrique de l'Ouest, deux facteurs ont déprimé la croissance en 2015 : l'effondrement des cours des produits de base et l'épidémie d'Ebola. Au Nigéria, première économie de la région, la production pétrolière est restée modeste et la croissance du secteur non pétrolier a ralenti, le gouvernement ayant taillé dans les dépenses faute de rentrées pétrolières suffisantes. L'activité du secteur privé a également souffert d'une politique monétaire moins accommodante et de restrictions sur les changes, deux décisions prises pour contrecarrer la dépréciation de la monnaie. Le retour à un budget plus expansionniste devrait contribuer au redressement progressif de l'économie. Avec l'épidémie d'Ebola, les économies de la Guinée, du Libéria et, surtout, de la Sierra Leone – où la chute des cours des matières premières est venue compliquer la donne – ont beaucoup souffert (encadré 1.3). D'autres pays sont néanmoins parvenus à afficher une croissance solide en 2015 (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo) et devraient confirmer ces bonnes performances en 2016/17.

En **Afrique centrale**, la croissance a elle aussi marqué le pas en 2015. En République du Congo, les coupes dans les investissements publics d'infrastructure consécutives à la chute des recettes pétrolières sont à l'origine de ce repli. En Guinée équatoriale, le PIB a pâti de la diminution de la production de pétrole qui devrait se poursuivre en 2016/17. En République centrafricaine (RCA), le PIB s'est redressé, malgré la crise politique et les risques sécuritaires. La normalisation de la coopération internationale et le retour à la sécurité devraient soutenir cette reprise. Fort d'une croissance alerte et diversifiée dans l'agriculture, la sylviculture, la construction, l'industrie et la production pétrolière, le Cameroun devrait poursuivre sur cette voie, malgré les problèmes sécuritaires en certains endroits du Nord du pays. Au Gabon, la poursuite de la politique d'investissement du gouvernement a dopé la croissance, malgré l'érosion des recettes pétrolières. En RDC, la croissance a certes marqué le pas en 2015 mais est restée solide grâce à l'agriculture, les services et les industries, la production ayant augmenté dans la plupart des filières extractives.

La croissance en **Afrique australe**, qui a ralenti en 2015, ne devrait pas redémarrer avant 2017. Une conjoncture internationale défavorable, notamment avec la baisse des cours des produits de base, conjuguée à la sécheresse et d'autres facteurs (comme les coupures d'électricité), ont entravé la croissance de la région en 2015. L'Afrique du Sud ne parvient pas à sortir de la morosité et devrait même voir sa croissance ralentir encore en 2016, avant de se redresser en 2017. De nombreux facteurs, au nombre desquels les cours des matières premières, l'atonie de la demande d'exportations et les pénuries d'électricité, sans oublier les grèves et la sécheresse, rejaillissent sur la confiance des consommateurs et l'activité des entreprises. L'Afrique du Sud constituant un débouché important d'exportations pour ses voisins, ce passage à vide pénalise toute la région. Dans les autres pays encore plus tributaires des exportations de produits de base, et notamment en Angola (pétrole), en Zambie (cuivre) et au Botswana (diamants), la croissance n'a pas non plus été au rendez-vous. Au Mozambique, les performances ont été en recul en 2015 mais sont néanmoins restées solides, grâce à la hausse de la production dans l'agriculture et les secteurs de l'énergie et des industries extractives. Par ailleurs, les IDE ont continué de jouer un rôle déterminant, même s'ils ont nettement diminué en 2015.

La situation macroéconomique de l'**Afrique du Nord** reste éminemment contrastée. En Libye, les ruptures de production de pétrole, la crise politique qui se prolonge et l'incertitude ambiante continuent de faire chuter le PIB en volume. Seules la fin des hostilités entre milices rivales et l'installation d'un gouvernement national permettront d'envisager une reprise économique. En Tunisie, les bonnes récoltes de l'année 2015 ont soutenu la croissance, qui est restée malgré tout modérée, les autres secteurs de l'économie étant atones. La chute des exportations a pénalisé le secteur minier et les industries tandis que le tourisme, qui redémarrait progressivement, s'est à nouveau effondré à la suite d'attaques terroristes. En Algérie, la croissance s'est maintenue grâce à un rebond de la production pétrolière. Le Maroc a connu une croissance plus forte et plus diversifiée que le reste de la région : côté demande, l'activité a été soutenue par la consommation et l'investissement privés tandis que, côté production, les bonnes performances doivent beaucoup au secteur de la construction et à l'agriculture, dopée par de bonnes conditions météorologiques et les investissements antérieurs dans l'irrigation. Si le tourisme a lui aussi pâti des problèmes sécuritaires de la région, l'impact a été nettement moins marqué qu'en Tunisie. En Égypte, la croissance s'est renforcée sur fond de stabilisation du paysage politique et d'amélioration de la confiance des entreprises. Des salaires et des dépenses sociales en hausse ont soutenu la consommation parallèlement à l'augmentation des investissements. Du côté de la production, le

secteur des services a dynamisé la croissance même si le tourisme a de nouveau payé le contrecoup des problèmes sécuritaires. Les réformes économiques envisagées et les mégaprojets devraient, s'ils se concrétisent, renforcer encore l'économie.

Encadré 1.3. La crise Ebola

Grâce à l'aide de la communauté internationale et aux mesures prises par les gouvernements, la propagation du virus Ebola dans les trois pays les plus gravement touchés – la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone – a été endiguée. Tandis que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré l'Afrique de l'Ouest « exempte de transmission du virus Ebola », des risques de résurgence ne peuvent être écartés. Les trois pays les plus touchés sont en phase de redressement. Outre les souffrances endurées, le coût économique et social de l'épidémie est tel qu'il pourrait annuler une partie des progrès obtenus dans de nombreux domaines. Selon l'OMS, fin mars 2016, le bilan pour les trois pays s'établissait à 28 603 cas déclarés (soit 0.13 % de la population totale) et 11 301 décès enregistrés (4 809 au Libéria, 3 956 en Sierra Leone et 2 536 en Guinée). L'épidémie a aussi décimé les personnels de santé, de sorte que les systèmes de santé doivent retrouver un mode de fonctionnement normal et être améliorés. Les pouvoirs publics prennent des mesures pour reconstituer les gains effacés par la crise Ebola mais aussi pour être mieux en mesure de gérer le risque d'épidémie et les autres menaces sanitaires et améliorer l'accès à des services de santé de qualité.

Au plus fort de l'épidémie, l'activité s'est totalement arrêtée dans les régions les plus touchées, provoquant une hausse du chômage et l'interruption de la scolarité des enfants. Les trois pays étant par ailleurs tributaires des exportations de produits de base, dont les cours se sont effondrés (minerai de fer pour la Sierra Leone et le Libéria et aluminium, pétrole, or et diamants pour la Guinée), leur économie a subi un double choc. Résultat, le PIB en volume a reculé d'environ 20 % en 2015 en Sierra Leone, l'impact étant moins marqué en Guinée et au Libéria, où le PIB a atteint des niveaux proches de ceux de 2014. Avant la crise d'Ebola (2011-13) et la chute des cours des produits de base, la croissance moyenne de la Sierra Leone ressortait à pratiquement 14 %, contre plus de 8 % au Libéria et plus de 3 % en Guinée.

Les coûts économiques découlant de ces chocs recouvrent des coûts budgétaires importants : malgré un soutien budgétaire massif et des dépenses directes pour lutter contre l'épidémie de la part des donateurs, les positions budgétaires se sont dégradées en 2014/15. Sans oublier les coûts de surveillance et de prévention. Leur marge de manœuvre s'étant amoindrie, les pouvoirs publics vont devoir tout faire pour éviter un surendettement et garantir la viabilité budgétaire à moyen terme tout en maintenant les dépenses porteuses de croissance, à l'instar des investissements dans les infrastructures. Les perspectives économiques pour ces trois pays suscitent donc un optimisme prudent. En Guinée et au Libéria, la croissance du PIB en volume devrait s'accélérer en 2016, à respectivement 4 % et pratiquement 3 %, avant de se consolider en 2017. La Sierra Leone ne devrait pas renouer avec la croissance avant 2017, où elle atteindra de toute façon un niveau de PIB bien inférieur à celui de 2014.

Les cours internationaux des produits de base ont poursuivi leur repli

L'érosion des cours des produits de base, entamée en 2013, s'est nettement aggravée au second semestre 2014 – une tendance qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2015 et au début de 2016 (graphiques 1.7, 1.8 et 1.9). Entre mi-2014 et janvier 2016, le pétrole a perdu plus de 70 % de sa valeur, se situant actuellement à un niveau plancher qu'il n'avait plus connu depuis 13 ans et 30 % en deçà du plus bas atteint pendant la récession mondiale de 2008/09. Cette dégringolade des cours s'explique avant tout par une offre mondiale excédentaire. Avec l'arrivée de nouveaux fournisseurs sur le marché, la demande ne suit pas, d'autant plus que la croissance dans les pays industriels et émergents, y compris en Chine, a ralenti. Ce fléchissement de la demande en Chine

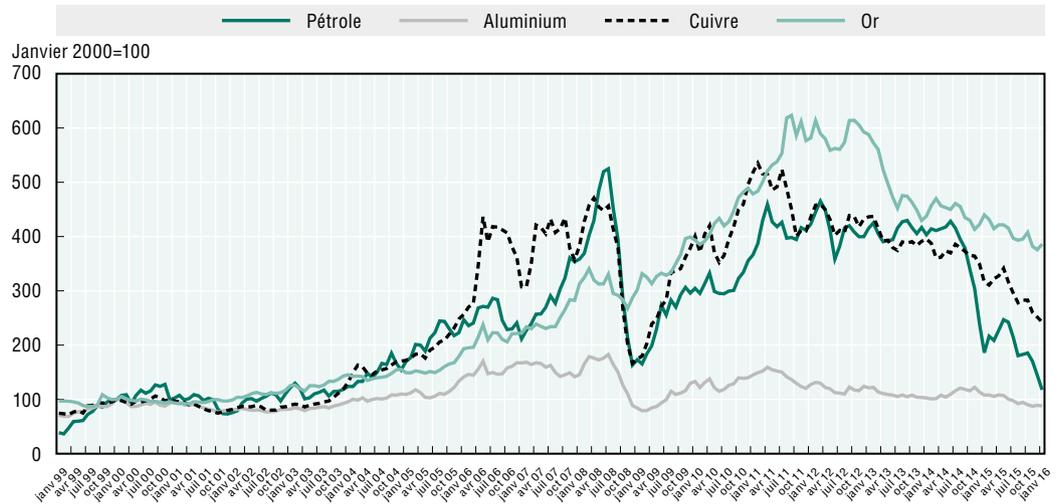
et ailleurs a également ramené les cours du cuivre à leur niveau le plus faible depuis plus de sept ans. Les cours des autres produits de base (minerai de fer et or) et les prix à l'exportation de certains produits agricoles (notamment le coton) ont eux aussi baissé, même si les cours de l'or se sont récemment redressés. La baisse des cours du café a été plus modérée tandis que les prix du cacao sont restés soutenus en 2015.

Les perspectives économiques présentées dans ce rapport reposent sur l'hypothèse d'une stabilisation des cours du pétrole et des autres produits de base puis d'une lente reprise. Mais vu les niveaux actuels, en 2016 les prix resteront inférieurs en moyenne à ceux de 2015 et ne commenceront à se redresser qu'en 2017. En tablant sur un prix moyen du baril de pétrole à 37 USD en 2016 et 48 USD en 2017, les cours de pétrole céderont 27 % en 2016 avant de regagner environ 30 % en 2017. Les incertitudes entourant l'économie mondiale en général et le marché du pétrole et des produits de base en particulier rendent cependant ces hypothèses particulièrement fragiles, la probabilité qu'il faille les revoir à la baisse étant plus plausible que le scénario inverse.

Les principaux pays africains exportateurs de produits de base sont fortement affectés par ce repli des prix. Dans certains cas, la production des industries extractives a continué de progresser et a donc dopé le PIB alors que dans d'autres, elle a été réduite. Cette faiblesse des cours pèse également sur les recettes et pourrait rejaillir négativement sur l'investissement et les activités de prospection et, ce faisant, amenuiser le potentiel de croissance. Dans plusieurs pays d'Afrique, les recettes tirées des exportations pétrolières et non pétrolières constituent la première source de financement pour les importations et, à travers les rentrées fiscales, les dépenses publiques. Ils doivent désormais faire face à des balances courantes et des taux de change affaiblis et de nouvelles pressions budgétaires. La baisse des cours du pétrole a cependant eu des effets profitables, à travers la diminution du prix du chauffage, des transports et de la production dans les secteurs gourmands en énergie. En 2015, les prix à l'importation des denrées alimentaires de base ont poursuivi leur repli. Associé à la baisse du prix de l'énergie, ce recul atténue les pressions inflationnistes, augmente le pouvoir d'achat des ménages et tend à doper la demande intérieure. Cette évolution pourrait également contribuer à faire reculer la pauvreté.

L'évolution des cours des produits de base peut rejaillir par différents canaux de transmission sur la croissance de l'Afrique. L'impact global dépend du volume des exportations pétrolières et non pétrolières mais également des importations de pétrole et de produits vivriers. Selon une analyse de la Banque africaine de développement, à court terme, l'impact sur la croissance à travers le canal des exportations (évolution des cours en pourcentage) est particulièrement important dans le cas du pétrole, suivi par les métaux et le prix à l'exportation des produits agricoles. À long terme cependant, ce sont les prix à l'exportation des produits agricoles qui auront l'effet le plus marqué sur la croissance des pays exportateurs. La hausse du prix moyen des produits de base entre 2010 et 2014 entrerait donc à hauteur de 30 % environ dans la croissance des pays africains exportateurs (BAfD, à paraître). Par conséquent, si les cours restent à leurs niveaux actuels (déprimés), les perspectives de croissance pour ces pays-là seront inférieures aux prévisions avancées ici, qui tablent sur un redressement progressif des cours en 2016/17.

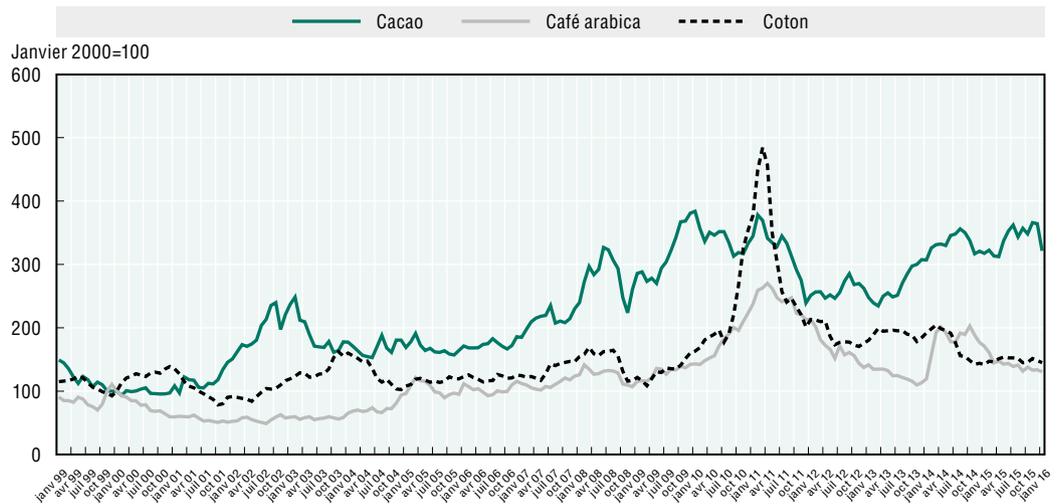
Graphique 1.7. Cours des matières premières, janvier 1999-janvier 2016



Source : Banque mondiale (2016b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351241>

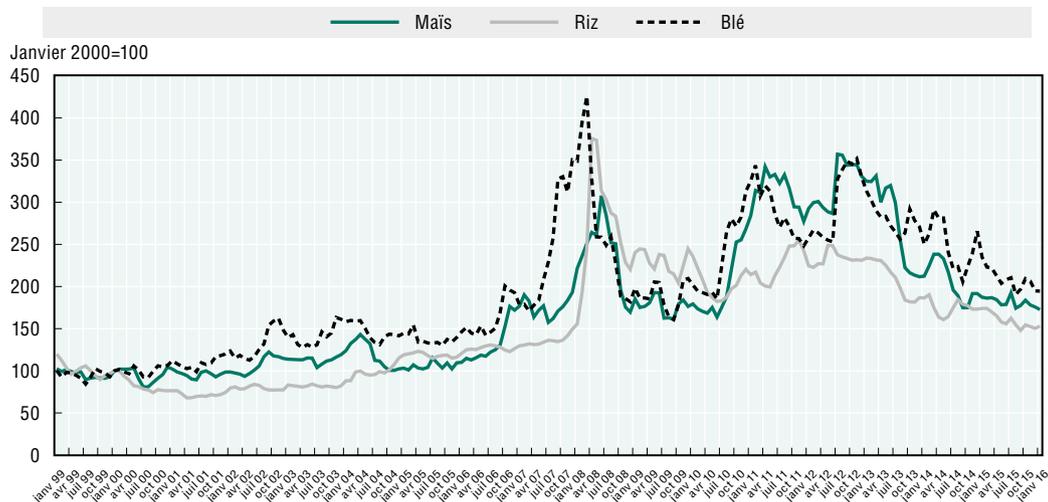
Graphique 1.8. Prix à l'exportation des produits agricoles, janvier 1999-janvier 2016



Source : Banque mondiale (2016b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351259>

Graphique 1.9. Prix à l'importation des produits alimentaires de base, janvier 1999-janvier 2016



Source : Banque mondiale (2016b).

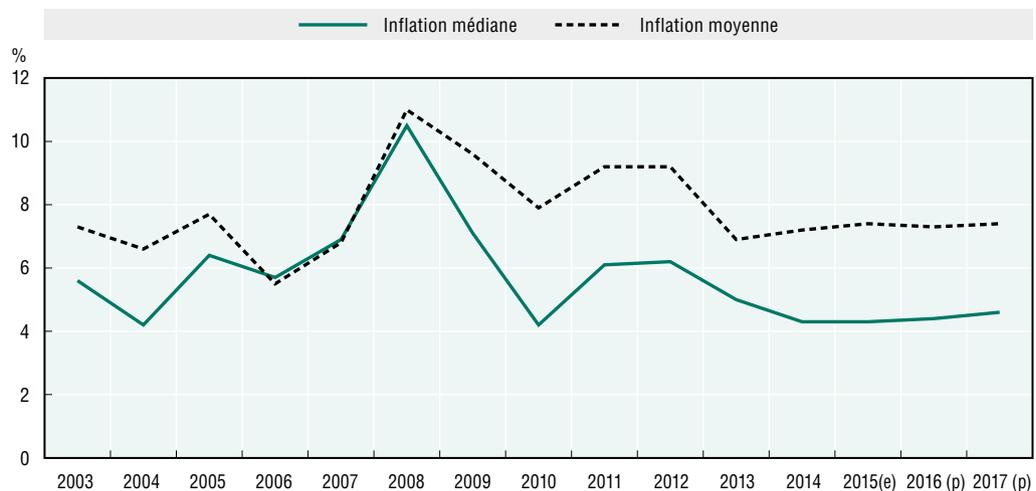
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351263>

Les pays adaptent leur politique monétaire en fonction des tensions inflationnistes et sur les changes

La plupart des pays africains ont affiché une inflation modérée en 2015 même si, à l'échelle du continent, l'inflation moyenne reste supérieure à l'inflation médiane (7.4 % contre 4.3 %) du fait de niveaux particulièrement élevés dans certains cas : 41.1 % au Soudan du Sud, 21.2 % au Malawi, 16.9 % au Soudan, 12.5 % en Érythrée, 11.2 % en Égypte, 10.2 % en Angola et 10.1 % en Zambie (graphique 1.10). Les tensions inflationnistes y ont été attisées par la dépréciation du taux de change consécutive au fléchissement des cours des matières premières, l'érosion des positions extérieures et budgétaires et la perception des risques mondiaux. Les banques centrales ont maintenu en 2015 les mesures visant à stabiliser les prix, conformément à leur mandat. Pour ce faire, elles ont sollicité différents cadres monétaires, appliquant un régime de ciblage de l'inflation (Afrique du Sud et Ghana) ou d'autres méthodes impliquant souvent des agrégats monétaires comme cibles opérationnelles et intermédiaires (Berg et al., 2015). Les régimes de change varient également d'un pays à l'autre. Dans de nombreux cas, les banques centrales s'efforcent d'optimiser l'impact de leurs politiques au service de la gestion macroéconomique. Cette mission est particulièrement complexe dans les pays aux marchés financiers embryonnaires et lorsque, du fait de chocs extérieurs, elles sont confrontées à des objectifs contradictoires. Ce scénario s'est vérifié en 2015 avec la dégradation des balances extérieures et les pressions sur les changes dans les pays riches en ressources touchés de plein fouet par l'effondrement des cours du pétrole et des autres produits de base. Au Nigéria, les autorités ont commencé par assouplir la politique monétaire afin de stimuler l'économie et ont puisé dans leurs réserves pour défendre la monnaie. Mais vers la fin de l'année 2015, des restrictions ont été introduites pour stabiliser le taux de change et endiguer l'érosion des réserves. Les autorités devraient progressivement alléger ces dispositifs et adopter une politique de change plus flexible. Depuis la fin 2015, une facilité de crédit de confirmation accordée par le Fonds monétaire international (FMI) conjuguée à un nouveau durcissement de la politique monétaire et budgétaire vise à stabiliser le taux de change et à renforcer les réserves.

Plusieurs autres pays ont également été confrontés à cette dégradation de leur position extérieure, un effondrement brutal des taux de change et des pressions inflationnistes. Ils ont le plus souvent réagi en durcissant les politiques (Afrique du Sud, Algérie, Angola, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Ouganda et Zambie). Mais plusieurs autres (Botswana, Maroc et Maurice) ont maintenu une politique monétaire accommodante ou considéré qu'ils pouvaient encore assouplir les conditions pour stimuler l'économie, l'inflation restant faible voire baissant grâce au repli des cours du pétrole et des produits vivriers. Pour sa part, la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC)³ a réagi à une croissance en berne et une inflation modérée en ramenant son taux directeur à 2.45 %. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁴ a en revanche maintenu son taux directeur à 3.5 %. En 2015, l'inflation dans l'UEMOA était en moyenne inférieure à 1.5 % et moindre que dans les pays de la CEMAC (autour de 3 %).

Graphique 1.10. Inflation en Afrique, 2003-17



Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Source : Département de la statistique, Banque africaine de développement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351270>

Dans de nombreux cas, les positions budgétaires et les comptes courants se sont dégradés

La chute des cours des produits de base a fortement déstabilisé les budgets des pays riches en ressources et ce, dès 2014. Ces pressions sont allées croissant en 2015. La plupart des pays ayant accumulé des réserves lors du précédent boum ont réussi à faire face à ce revirement. Mais les déficits budgétaires relativement importants affichés pour certains en 2014 se sont aggravés en 2015 (Algérie, Congo, Libye, Soudan du Sud et Zambie). D'autres pays moins dépendants du pétrole et des autres produits de base ont dû également gérer de fortes contraintes budgétaires et, pour certains, se sont retrouvés en 2015 avec un déficit supérieur ou égal à 10 % du PIB (Congo, Égypte, Érythrée et Gambie).

Une poignée de pays a cependant enregistré des excédents en 2015 (Botswana, Lesotho et Seychelles), de nombreux autres se retrouvant avec un déficit raisonnable, autour de 3 % du PIB, voire moins (Burkina Faso, Comores, Éthiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Mauritanie, Nigéria, RDC, Soudan, Swaziland et Zimbabwe). La plupart des gouvernements prennent des mesures pour contenir ces déficits.

Avec le durcissement des pressions budgétaires, le maintien de la dette à un niveau viable devient encore plus crucial. D'après les analyses de la viabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI, pratiquement la moitié des pays passés en revue ces dernières années présentent un risque modéré de surendettement, un petit quart présentant un risque faible et plus d'un autre quart un risque élevé. La situation s'est aggravée pour six pays (par rapport à l'édition 2015 des Perspectives économiques en Afrique), qui passent de la catégorie « risque modéré » à « risque élevé » (Cameroun, Ghana et Mauritanie) ou de la catégorie « risque faible » à « risque modéré » (Congo, Éthiopie et Madagascar). Les Comores ont fait le chemin inverse, quittant la catégorie « risque élevé » pour la catégorie « risque modéré » (tableau 1.4).

Tableau 1.4. Analyse de la viabilité de la dette dans les pays africains : apprécier le risque de surendettement

Bénin (janvier 2013)	Burkina Faso (mai 2015)	Burundi (avril 2015)
Kenya (septembre 2015)	Cabo Verde (septembre 2014)	Cameroun (décembre 2015)
Libéria (février 2015)	Congo (septembre 2015)	République centrafricaine (octobre 2015)
Nigéria (mars 2015)	Comores (février 2015)	Tchad (mai 2015)
Rwanda (juin 2015)	Côte d'Ivoire (décembre 2014)	Djibouti (mars 2013)
Sénégal (septembre 2015)	République démocratique du Congo (octobre 2015)	Ghana (septembre 2015)
Tanzanie (juillet 2015)	Éthiopie (octobre 2015)	Mauritanie (février 2015)
Ouganda (novembre 2015)	Gambie (avril 2015)	Sao Tomé-et-Principe (juillet 2015)
	Guinée (février 2015)	Soudan (décembre 2014)
	Lesotho (juillet 2014)	Zimbabwe (juillet 2014)
	Madagascar (décembre 2015)	
	Malawi (mars 2015)	
	Mali (décembre 2014)	
	Mozambique (août 2015)	
	Niger (mars 2015)	
	Sierra Leone (novembre 2015)	
	Soudan du Sud (décembre 2014)	
	Togo (novembre 2014)	
	Zambie (juin 2015)	

Note : Entre parenthèses, la date de l'analyse la plus récente.

Source : Analyse conjointe Banque mondiale/FMI de la viabilité de la dette pour les pays à faible revenu.

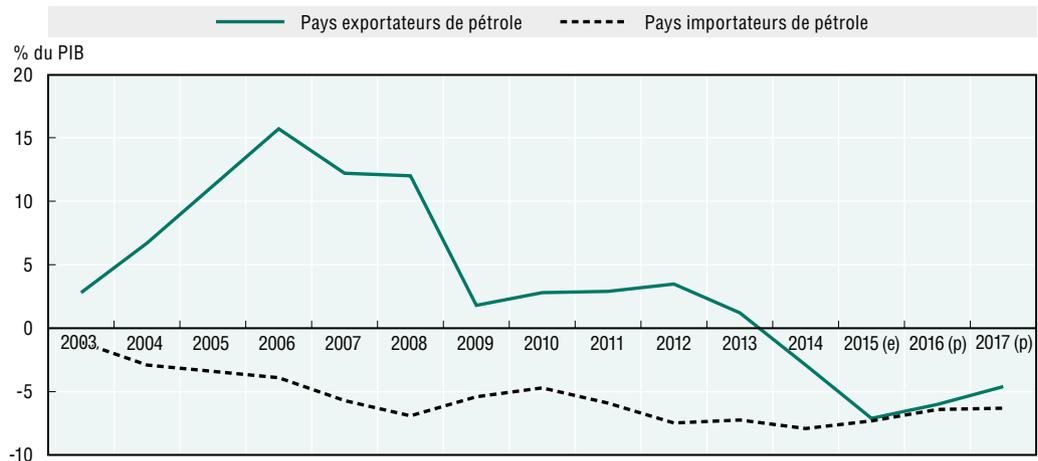
Les mesures prises pour limiter l'endettement varient d'un pays à l'autre, depuis la réduction des dépenses à l'amélioration du recouvrement des impôts en passant par l'élargissement de l'assiette fiscale ou le relèvement des taux d'imposition. Côté dépenses, l'amenuisement de la marge budgétaire renforce l'importance de décisions efficaces en vue d'améliorer les services essentiels rendus à l'ensemble de la population et de soutenir la croissance. La faiblesse du prix de l'énergie facilite l'acceptation du démantèlement progressif des subventions, de sorte que plusieurs pays ont déjà agi en ce sens.

Côté recettes, il s'agit de trouver un équilibre entre différents objectifs et, notamment, de mobiliser davantage de moyens sans pour autant contrarier la croissance. L'élargissement de l'assiette fiscale par la réduction des exemptions et préférences fiscales et l'optimisation des services compétents est d'une manière générale préférable à la hausse des taux d'imposition prévus par la loi. Pour être efficace, l'administration fiscale doit disposer de ressources humaines très qualifiées et bien équipées, capables d'agir sans ingérence du politique. La tâche des percepteurs est d'autant plus simple que la charge fiscale est relativement faible, le nombre d'impôts relativement limité et la loi claire, relativement simple et octroyant aux agents un minimum de pouvoir discrétionnaire pour déterminer l'assiette de l'impôt exigible. La réduction de la corruption et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques afin de convaincre les contribuables de l'intérêt des impôts pour le financement des biens et des services publics facilitent également le recouvrement (Leibfritz, 2015).

La marge d'amélioration pour le recouvrement des impôts en Afrique est importante. Selon la Banque mondiale et PwC (2015), l'Afrique continue d'être une région complexe pour qui veut payer ses impôts, même si de nombreux pays prennent des mesures pour réduire les coûts de mise en conformité supportés par les contribuables. Plusieurs pays, comme le Cabo Verde, le Maroc, le Mozambique, le Rwanda, les Seychelles, la Tanzanie et la Zambie, viennent d'introduire ou d'améliorer les systèmes électroniques pour le dépôt des déclarations et l'acquittement de l'impôt. Cinq pays d'Afrique sortent du lot pour la facilité du paiement des impôts et figurent ce faisant dans le groupe des 50 pays distingués par le rapport de la Banque mondiale et de PwC : il s'agit de Maurice (à la 13^e place du classement), de l'Afrique du Sud (20), des Seychelles (43), de la Zambie (46) et du Rwanda (48). Mais bon nombre d'autres pays africains figurent encore dans le bas de ce classement international, entre autres à cause du poids de la bureaucratie sur les contribuables et de la complexité des régimes fiscaux.

L'effondrement des cours du pétrole, s'il a tendu les budgets publics, a aussi entraîné une nette dégradation des balances courantes des pays exportateurs (graphique 1.11). Tandis que la plupart des grands exportateurs affichaient le plus souvent de confortables excédents pendant le dernier boum pétrolier, ils se retrouvent tous depuis 2015 avec des déficits. Les balances courantes de la RDC et de la Libye (où la production a été perturbée par la crise politique actuelle) se sont ainsi nettement détériorées. Les pays importateurs sont soulagés par cette baisse des prix, certains parvenant à redresser leur balance courante. Mais, en moyenne, leur déficit ne s'est réduit qu'à la marge, en dépit de l'allègement des tensions sur les cours internationaux de pétrole et de produits alimentaires. La chute des prix à l'exportation et des volumes exportés compense cette diminution. Dans certains cas, les tensions sur les changes alourdissent également la facture des importations.

Graphique 1.11. Balance courante des pays exportateurs et importateurs de pétrole en Afrique, 2003-17



Note : (e) estimations et (p) prévisions.

Source : Département de la statistique, Banque africaine de développement.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351280>

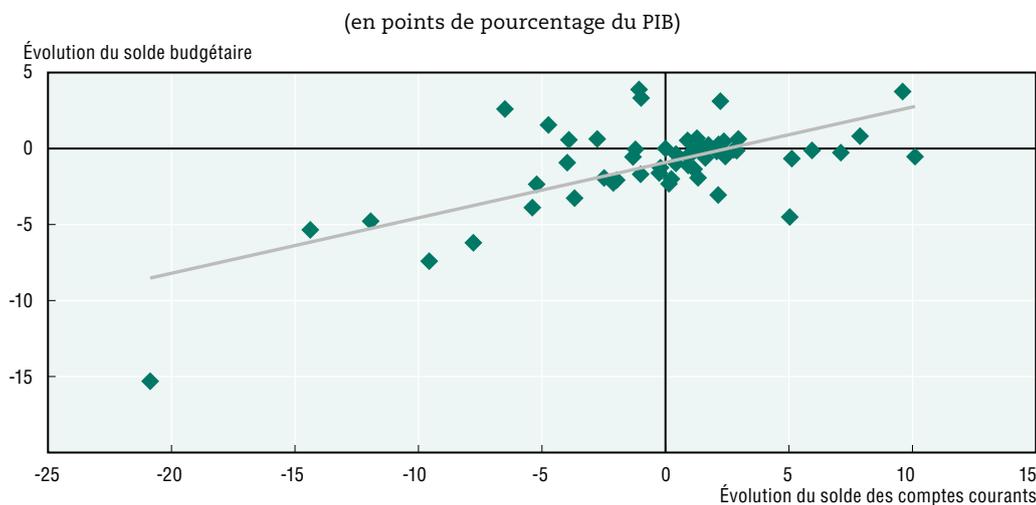
La plupart des pays africains se retrouvent donc avec des « déficits jumeaux » (public et de la balance courante). Lorsque cette situation induit une érosion des réserves de change et des pressions inflationnistes, les risques de déstabilisation macroéconomique augmentent. Les déficits extérieur et public sont parfois liés, mais cette relation causale fonctionne dans les deux sens. Un déficit double peut ainsi être provoqué par une baisse des recettes d'exportation, qui entraîne une baisse des revenus de l'État alors même que les importations et les dépenses publiques restent au même niveau, de sorte que les positions

extérieure et budgétaire vont se détériorer toutes les deux. Mais il peut apparaître lorsque l'augmentation des dépenses publiques ne va pas de pair avec une augmentation des recettes de l'État ou de l'épargne privée nette, ce qui provoque là aussi une dégradation des positions budgétaire et extérieure. Enfin, des déficits jumeaux peuvent naître d'une baisse des recettes d'exportation conjuguée à une hausse des dépenses publiques.

En 2015, l'aggravation des balances courantes a souvent été accompagnée d'une détérioration de la position budgétaire (graphique 1.12). Pour les pays riches en ressources que sont l'Algérie, le Congo, le Gabon, la Libye, le Nigéria, le Soudan du Sud, le Tchad ou la Zambie, la dégradation de la balance extérieure (liée à une baisse des recettes d'exportation) a entraîné la dégradation de l'équilibre budgétaire (lié à un manque à gagner fiscal dans les industries extractives). Dans plusieurs cas, la dépréciation de la monnaie a aussi favorisé cette détérioration récente de la position extérieure, en renchérissant les importations. Mais cet affaiblissement de la monnaie finira par redresser la balance commerciale dans la mesure où les entreprises nationales deviendront plus concurrentielles, à la fois sur les marchés extérieurs et sur les marchés nationaux (conformément à l'effet de la courbe en J)⁵.

Pour éviter le phénomène dangereux des déficits jumeaux, il convient certes de faire preuve de prudence budgétaire mais aussi de poursuivre une politique de taux de change concurrentiel et d'améliorer constamment l'environnement opérationnel des entreprises nationales et le climat des IDE. Ce faisant, les deux déficits finiront par baisser. Lorsque les déficits courants restants sont en grande partie financés par les IDE, ils restent tenables dans la mesure où ce type de financement n'aggrave pas la dette extérieure.

Graphique 1.12. Évolution des balances courantes et des positions budgétaires des pays africains entre 2014 et 2015



Note : La pente positive de la ligne et un R^2 de 0.44 dans la régression entre l'évolution de la balance courante et l'évolution de la position budgétaire suggèrent que les deux positions sont liées, même si l'on ne peut exclure l'influence d'autres facteurs.

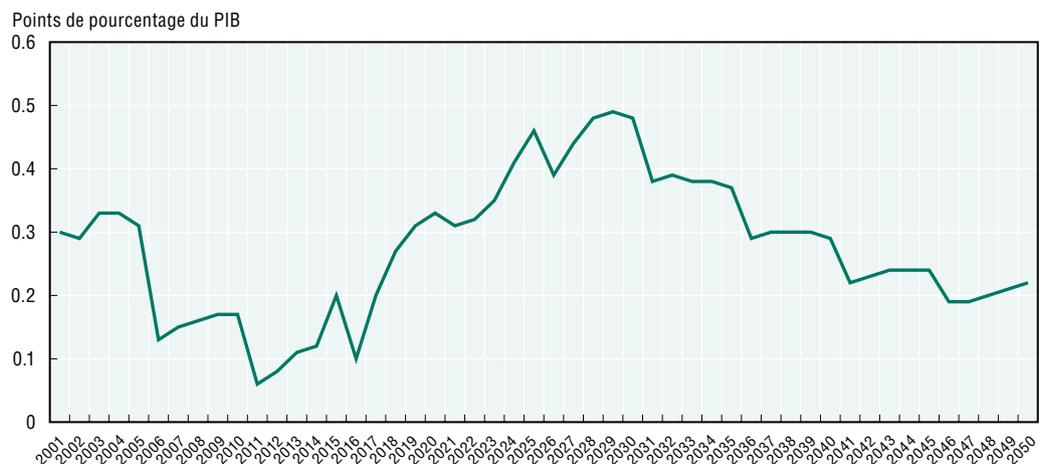
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351296>

L'Afrique parviendra-t-elle à profiter de son dividende démographique ?

Le continent africain est le plus dynamique du monde en termes démographiques, puisqu'il a gagné plus de 370 millions d'habitants entre 2000 et 2015, ce qui porte le total à pratiquement 1.2 milliard (contre 814 millions en 2000). D'après les prévisions de l'Organisation des Nations Unies (scénario intermédiaire), la population devrait frôler la barre des 1.7 milliard en 2030 et atteindre pratiquement 2.5 milliards en 2050⁶. La part de l'Afrique dans la population mondiale devrait bondir à pratiquement 20 % en 2030 (contre environ 16 % actuellement) et dépasser 25 % en 2050. Une population jeune en plein essor est en général associée à un « dividende démographique » qui, en venant gonfler les rangs de la population active et en âge de travailler, soutient la croissance du PIB et du PIB par habitant.

Dans les prochaines décennies, l'Afrique aura les données démographiques les plus favorables du monde pour ce qui concerne l'essor de sa population en âge de travailler (le groupe des 15-64 ans), qui augmente vite et plus rapidement que la population générale. Cette hausse absolue et relative de la main-d'œuvre potentielle est une occasion unique pour doper la croissance annuelle du PIB par habitant de pratiquement 0.5 point de pourcentage sur les 15 prochaines années (graphique 1.13). Mais la quantification des effets positifs mécaniques de cette évolution démographique sur la main-d'œuvre et la croissance (annexe 1.A1) n'est que le point de départ d'une analyse qui voudrait englober ces impacts dans leur totalité. Car il faut aussi tenir compte du marché du travail et de la productivité. Les incidences positives de l'offre de main-d'œuvre sur la croissance ne pourront pas se concrétiser s'il n'y a pas suffisamment d'emplois créés. Sinon, les jeunes n'auront pas envie de faire leur entrée sur le marché du travail (ce qui induira une baisse de la participation) ou, s'ils y accèdent, seront incapables de décrocher un emploi (d'où une hausse du chômage). Pour éviter cela, les pays d'Afrique doivent remettre totalement à plat leurs politiques puisqu'ils ont échoué à créer suffisamment d'emplois de qualité ces dernières années, alors même qu'ils bénéficiaient d'une croissance soutenue (Page et Shimeles, 2014 ; Gallup, 2015).

Graphique 1.13. Le dividende démographique potentiel de l'Afrique



Note : L'impact éventuel sur l'évolution du PIB par habitant (en points de pourcentage) est calculé en fonction de l'évolution en pourcentage de la part de la population en âge de travailler.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351303>

L'effet démographique sur la hausse de la productivité est associé aux impacts en termes d'épargne, d'investissement, d'efficacité et d'innovation. En principe, la productivité des jeunes doit augmenter dans chacun de ces domaines. Avec le déclin du taux de natalité, les ménages et les gouvernements auront davantage de ressources disponibles par enfant et pourront donc leur offrir une éducation et des soins de santé de meilleure qualité ce qui, à terme, renforce la productivité. Le fait que la population en âge de travailler augmente devrait entraîner une hausse du taux d'épargne mais aussi une hausse de la productivité, par le biais d'une recrudescence des investissements. Le déplacement des travailleurs vers des zones affichant des niveaux de revenus et de productivité supérieurs, notamment les villes, devrait également dopper la productivité du continent. À l'horizon 2035, la moitié environ des Africains vivront en ville (chapitres 6, 7 et 8).

Un certain nombre de facteurs susceptibles d'entraver cette hausse de la productivité doivent néanmoins être pris en compte. En particulier, le fait que cette main-d'œuvre plus abondante n'ait pas forcément les compétences requises (capital humain) ou que les entreprises et les infrastructures publiques peinent à fournir un capital physique adapté. La démographie africaine soulève par ailleurs un certain nombre de questions : les niveaux actuels de productivité agricole, plutôt faibles, et le changement climatique risquent-ils de saper l'aptitude du continent à garantir la sécurité alimentaire d'une population toujours plus nombreuse ? Face à cette pression démographique et à l'essor de l'activité économique, l'Afrique réussira-t-elle à préserver durablement son environnement ?

L'avenir démographique du continent est donc à la fois riche en opportunités et en défis. La « Renaissance économique » africaine des 20 dernières années conforte l'espoir de voir le continent tirer tout le parti de ce dividende dans les décennies à venir. Mais comme beaucoup dépend de la réaction des décideurs politiques à ces difficultés, personne ne peut vraiment dire quel scénario prévaudra en définitive (BAfD et al., 2015 : pp. 139sq ; Basu et Basu, 2015 ; Canning et al., 2015 ; Leridon, 2015 ; Sachs, 2015).

Ces remarques laissent à penser que l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale pourront bénéficier d'un dividende démographique non négligeable, contrairement à l'Afrique australe et à l'Afrique du Nord, en nettement moins bonne position (annexe 1.A1). Pour ce faire, les pays doivent faire de la gestion de la transition démographique une de leurs priorités. Ils doivent impérativement :

- lever toutes les entraves persistantes à la demande de main-d'œuvre, en promouvant l'esprit d'entreprise et, d'une manière générale, l'activité du secteur privé tout en aidant les jeunes à acquérir les compétences et les qualifications nécessaires pour décrocher un emploi décent (BAfD et al., 2012) ;
- garantir la sécurité alimentaire et la durabilité de l'environnement ;
- accélérer la transition démographique vers une natalité moins dynamique, à travers l'amélioration des soins de santé, de l'éducation et de la planification familiale.

Tableau 1.5. Évolutions macroéconomiques en Afrique, 2007-17

	2007-11	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Taux de croissance du PIB, en volume (%)							
Afrique centrale	5.9	6.3	3.3	6.1	3.7	3.9	5.0
Afrique de l'Est	6.4	4.5	7.2	6.5	6.3	6.4	6.7
Afrique du Nord	3.6	9.6	1.7	1.4	3.5	3.3	3.8
Afrique australe	3.8	3.4	3.7	2.8	2.2	1.9	2.8
Afrique de l'Ouest	6.3	5.2	5.7	6.0	3.3	4.3	5.5
Afrique	4.7	6.4	3.9	3.7	3.6	3.7	4.5
Afrique (hors Libye)	5.0	3.9	4.3	4.2	3.7	3.8	4.5
<i>Pour mémoire</i>							
<i>Afrique du Nord (avec le Soudan)</i>	<i>3.6</i>	<i>9.0</i>	<i>1.9</i>	<i>1.6</i>	<i>3.6</i>	<i>3.5</i>	<i>4.0</i>
<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>5.4</i>	<i>4.5</i>	<i>5.2</i>	<i>5.0</i>	<i>3.6</i>	<i>4.0</i>	<i>4.9</i>
<i>Afrique subsaharienne hors Afrique du Sud</i>	<i>6.2</i>	<i>5.1</i>	<i>5.9</i>	<i>5.9</i>	<i>4.2</i>	<i>4.7</i>	<i>5.6</i>
<i>Pays exportateurs de pétrole</i>	<i>4.8</i>	<i>7.9</i>	<i>3.5</i>	<i>3.7</i>	<i>3.5</i>	<i>3.9</i>	<i>4.6</i>
<i>Pays importateurs de pétrole</i>	<i>4.5</i>	<i>4.2</i>	<i>4.5</i>	<i>3.8</i>	<i>3.6</i>	<i>3.4</i>	<i>4.4</i>
Prix à la consommation (inflation en %)							
Afrique centrale	7.0	3.5	1.8	2.4	2.1	2.3	2.4
Afrique de l'Est	12.7	19.3	12.8	12.5	9.3	7.9	8.0
Afrique du Nord	7.9	7.6	5.1	6.4	7.6	6.3	6.7
Afrique australe	8.1	6.5	6.4	6.3	5.8	7.9	8.0
Afrique de l'Ouest	9.8	10.5	7.7	7.2	8.3	8.7	8.0
Afrique	8.9	9.2	6.8	7.2	7.3	7.2	7.2
<i>Pour mémoire</i>							
<i>Afrique du Nord (avec le Soudan)</i>	<i>8.2</i>	<i>9.4</i>	<i>7.1</i>	<i>8.4</i>	<i>8.2</i>	<i>6.8</i>	<i>7.0</i>
<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>10.0</i>	<i>10.2</i>	<i>7.8</i>	<i>7.6</i>	<i>7.2</i>	<i>7.8</i>	<i>7.6</i>
<i>Pays exportateurs de pétrole</i>	<i>9.7</i>	<i>10.4</i>	<i>7.5</i>	<i>8.2</i>	<i>8.8</i>	<i>8.3</i>	<i>8.4</i>
<i>Pays importateurs de pétrole</i>	<i>7.6</i>	<i>7.4</i>	<i>5.7</i>	<i>5.6</i>	<i>5.2</i>	<i>5.6</i>	<i>5.6</i>
Solde budgétaire total, dons compris (en % du PIB)							
Afrique centrale	4.0	-0.4	-1.3	-2.2	-4.2	-4.0	-2.9
Afrique de l'Est	-2.5	-3.8	-4.0	-3.6	-4.6	-4.4	-3.7
Afrique du Nord	-1.3	-3.1	-6.7	-11.1	-13.3	-12.1	-11.3
Afrique australe	-1.7	-2.3	-2.9	-4.0	-3.9	-3.9	-3.8
Afrique de l'Ouest	-2.4	-2.2	-0.3	-0.2	-2.9	-3.6	-3.3
Afrique	-1.5	-2.6	-3.3	-4.8	-6.6	-6.5	-5.9
<i>Pour mémoire</i>							
<i>Afrique du Nord (avec le Soudan)</i>	<i>-1.3</i>	<i>-3.1</i>	<i>-6.3</i>	<i>-10.1</i>	<i>-11.8</i>	<i>-10.7</i>	<i>-10.0</i>
<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>-1.6</i>	<i>-2.3</i>	<i>-1.9</i>	<i>-2.2</i>	<i>-3.7</i>	<i>-3.9</i>	<i>-3.5</i>
<i>Pays exportateurs de pétrole</i>	<i>-0.8</i>	<i>-1.5</i>	<i>-2.7</i>	<i>-5.3</i>	<i>-8.1</i>	<i>-8.1</i>	<i>-7.3</i>
<i>Pays importateurs de pétrole</i>	<i>-2.4</i>	<i>-4.1</i>	<i>-4.2</i>	<i>-4.0</i>	<i>-4.4</i>	<i>-4.0</i>	<i>-3.6</i>
Solde de la balance extérieure courante, dons compris (en % du PIB)							
Afrique centrale	-2.3	-3.0	-6.5	-7.6	-10.2	-10.4	-10.6
Afrique de l'Est	-5.8	-7.2	-10.0	-9.3	-8.9	-7.1	-7.2
Afrique du Nord	5.5	1.6	-1.4	-5.1	-9.3	-7.5	-6.6
Afrique australe	-2.1	-2.6	-3.6	-5.3	-6.1	-5.8	-5.6
Afrique de l'Ouest	4.4	0.8	0.7	-1.8	-4.6	-4.4	-3.2
Afrique	1.5	-1.0	-2.6	-4.8	-7.3	-6.4	-5.8
<i>Pour mémoire</i>							
<i>Afrique du Nord (avec le Soudan)</i>	<i>4.4</i>	<i>0.6</i>	<i>-2.1</i>	<i>-5.5</i>	<i>-9.0</i>	<i>-7.3</i>	<i>-6.5</i>
<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>-0.4</i>	<i>-2.2</i>	<i>-3.2</i>	<i>-4.8</i>	<i>-6.5</i>	<i>-6.0</i>	<i>-5.4</i>
<i>Pays exportateurs de pétrole</i>	<i>6.6</i>	<i>3.5</i>	<i>0.9</i>	<i>-2.9</i>	<i>-7.3</i>	<i>-6.4</i>	<i>-5.4</i>
<i>Pays importateurs de pétrole</i>	<i>-5.2</i>	<i>-7.4</i>	<i>-7.9</i>	<i>-7.9</i>	<i>-7.3</i>	<i>-6.4</i>	<i>-6.3</i>

Note : (e) : estimations ; (p) : prévisions.

Source : Département de la statistique, Banque africaine de développement.

Annexe 1.A1. Le dividende démographique potentiel de l'Afrique

L'essor de la part de la population en âge de travailler soutient la hausse du PIB par habitant (encadré 1.A1.1) : depuis 15 ans, l'impact démographique potentiel sur la progression annuelle moyenne du PIB par habitant est ressorti à 0.2 %. Cet effet devrait doubler, à 0.4 %, dans les 15 prochaines années, avant de reculer de manière marginale, à 0.3 %, entre 2030 et 2050. Ce dividende devrait être particulièrement important en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (tableaux 1.A1.1 et 1.A1.2 graphique 1.A1.1), la transition démographique qui avait pris du retard dans ces régions étant en train de s'accélérer. Cette évolution contribue à accroître la population en âge de travail et à faire baisser le taux de dépendance. Le recul des taux de natalité étant plus avancé en Afrique du Nord et en Afrique australe, le rythme de la transition démographique fléchit (graphique 1.A1.2).

Le modèle de transition démographique, qui décrit l'évolution de la population dans le temps, permet de dessiner l'avenir démographique de l'Afrique⁷. Si la situation de l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale correspond relativement bien à l'étape 3 du modèle, la transition démographique de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe (ou, du moins, dans les pays les plus avancés de ces deux régions) les place dans l'étape 4. Là où les taux de natalité restent élevés, les responsables politiques devront agir pour accélérer leur recul. Ce faisant, ils réduiront la pression démographique et augmenteront le dividende potentiel, puisque la part de la population en âge de travailler augmentera plus vite parallèlement à la baisse continue du taux de dépendance. Conformément à la théorie de la transition démographique, il existe une corrélation positive entre fécondité et mortalité infantile. Pour obtenir le nombre souhaité d'enfants survivants, la fécondité tend à être d'autant plus élevée que la mortalité infantile l'est aussi – alors qu'elle diminue lorsque la survie des enfants s'améliore. Un certain nombre d'autres facteurs influencent certes la fécondité, mais l'impact de la mortalité infantile semble évident pour les pays africains (graphique 1.A1.3). Ce qui implique que des soins de santé et une éducation de meilleure qualité associés à une politique familiale adaptée peuvent accélérer la transition démographique et, ce faisant, soutenir la croissance économique et renforcer le bien-être des populations.

Contrairement à l'Afrique, la part de la population en âge de travailler s'érode déjà dans les pays plus avancés comme dans certains pays émergents. Dans quelques années et notamment à cause de sa politique de l'enfant unique, abandonnée depuis peu, la Chine sera confrontée à un recul marqué de sa population en âge de travailler. Le dividende démographique des décennies précédentes pourrait donc se transformer en « ponction » sur la croissance de la production (West, 2015). Depuis 15 ans, la transition démographique chinoise aurait de fait contribué à une hausse annuelle du PIB par habitant à hauteur de 0.5 % (tableau 1.A1.2) – et, toutes choses égales par ailleurs, le renversement devrait être équivalent dans les 15 prochaines années (de 1 %).

Tableau 1.A1.1. Population et population en âge de travailler en Afrique : estimations et prévisions

	En millions (chiffres arrondis)				Croissance annuelle moyenne en %		
	2000	2015	2030	2050	2002-15	2016-30	2031-50
Afrique							
Population	814	1 186	1 679	2 478	2.5	2.3	2.0
Population en âge de travailler	439	658	985	1 534	2.7	2.7	2.2
Afrique de l'Est							
Population	259	394	579	878	2.8	2.6	2.1
Population en âge de travailler	133	211	336	547	3.1	3.1	2.5
Afrique centrale							
Population	96	152	232	369	3.1	2.9	2.4
Population en âge de travailler	49	79	128	224	3.2	3.3	2.8
Afrique du Nord							
Population	172	224	282	354	1.8	1.6	1.1
Population en âge de travailler	102	140	181	226	2.2	1.7	1.1
Afrique australe							
Population	51	63	70	78	1.3	0.8	0.5
Population en âge de travailler	31	41	47	53	1.8	0.9	0.6
Afrique de l'Ouest							
Population	235	353	516	798	2.7	2.6	2.2
Population en âge de travailler	125	188	292	484	2.8	3.0	2.6

Note : La population en âge de travailler recouvre les 15-64 ans.

Source : Calculs de l'auteur d'après UNDESA (2015).

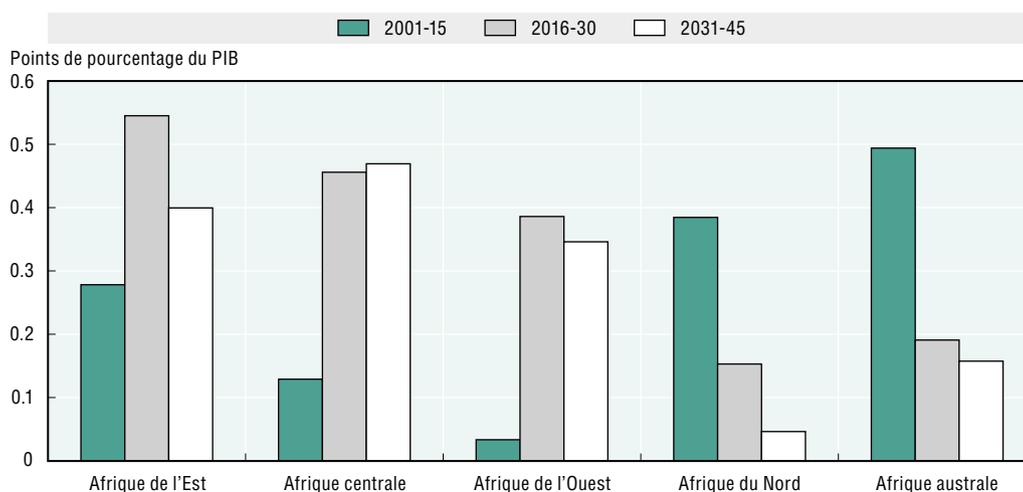
Tableau 1.A1.2. Dividende démographique potentiel de l'Afrique : estimations et prévisions

	Population en âge de travailler (%) (groupes des 15-64 ans)				Évolution en pourcentage de la population en âge de travailler (moyenne annuelle)		
	2000	2015	2030	2050	2001-15	2016-30	2031-50
Afrique	53.96	55.53	58.56	61.90	0.2	0.4	0.3
Afrique de l'Est	51.26	53.44	57.98	62.33	0.3	0.6	0.4
Afrique centrale	50.67	51.66	55.30	60.56	0.1	0.5	0.5
Afrique du Nord	59.12	62.61	64.06	63.77	0.4	0.2	0.0
Afrique australe	60.47	65.11	66.99	68.23	0.5	0.2	0.1
Afrique de l'Ouest	53.09	53.36	56.54	60.61	0.0	0.4	0.4
<i>Pour mémoire :</i>							
Monde	63.00	65.70	64.70	62.70	0.3	-0.1	-0.2
Régions plus avancées	67.50	66.00	61.10	57.80	-0.1	-0.5	-0.3
Régions moins avancées hors Chine	59.60	63.30	64.60	64.30	0.4	0.1	0.0
Chine	68.30	73.20	68.00	58.90	0.5	-0.5	-0.7

Note : L'évolution en pourcentage correspond à l'impact démographique potentiel sur la hausse du PIB par habitant. Elle renvoie au changement en pourcentage (et non en points de pourcentage) de la part de la population en âge de travailler, calculé comme suit : $100 \cdot (t/t_{-1} - 1)$. Ainsi, le dividende démographique annuel moyen potentiel pour l'Afrique entre 2015 et 2030 équivaut à $100 \cdot (58.56/55.3 - 1)/15 = 0.4$.

Source : Calculs de l'auteur d'après UNDESA (2015).

Graphique 1.A1.1. Dividende démographique potentiel de l’Afrique, par région

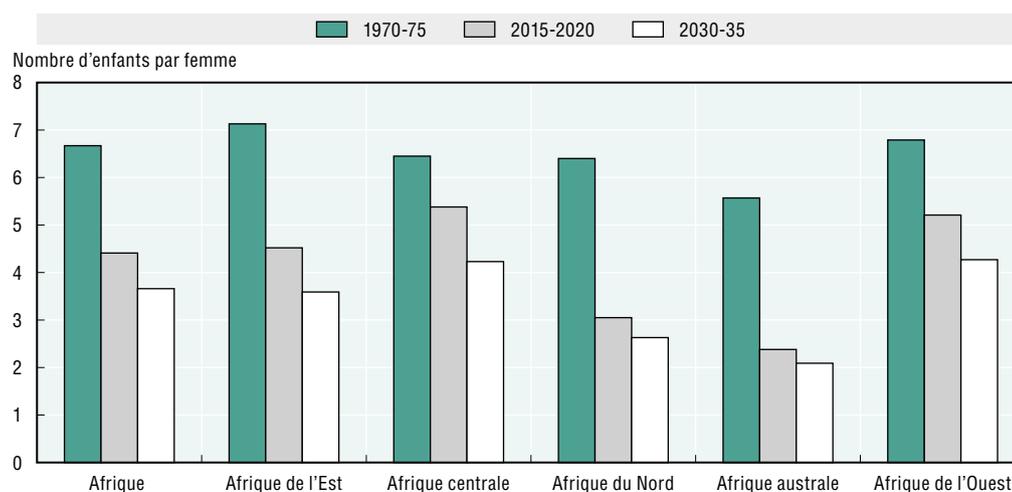


Note : L'impact éventuel sur l'évolution du PIB par habitant (en points de pourcentage) est calculé en fonction de l'évolution en pourcentage de la part de la population en âge de travailler (2001-50).

Source : Calculs de l'auteur d'après UNDESA (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351314>

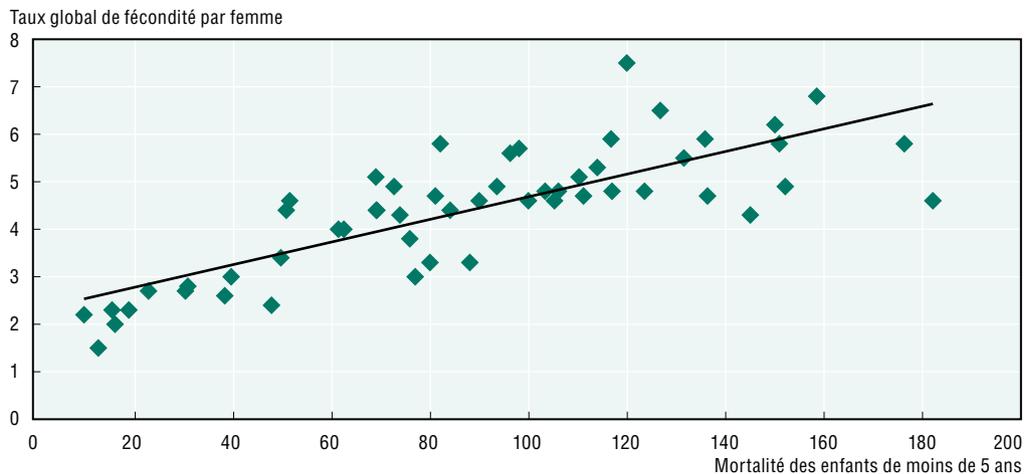
Graphique 1.A1.2. Évolution et prévisions de la fécondité totale (nombre d'enfants par femme) en Afrique



Source : UNDESA (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351320>

Graphique 1.A1.3. Taux global de fécondité par femme et mortalité des enfants de moins de 5 ans (%) dans les pays d'Afrique, 2014



Note : La ligne de régression correspond à un taux global de fécondité (TFR) égal à $2.322 + .0237 * \text{la mortalité des enfants de moins de cinq ans (U-5MR)}$ et le R^2 de la régression entre U-5MR et TFR est égal à 0.623. Cette approche causale à un seul facteur (donc simpliste) suggère qu'un TFR de 6 est associé à un taux U-5MR de 155, de sorte que pour ramener le TFR à 3, il faut réduire le taux U-5MR d'environ 30.

Source : Calculs de l'auteur sur la base des statistiques des *Perspectives économiques en Afrique* 2015.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351332>

Encadré 1.A1.1. Calculer le dividende démographique potentiel sur la croissance

L'impact démographique mécanique exercé par le biais de l'offre de main-d'œuvre sur le PIB (noté ici GDP) transparait dans les équations suivantes :

$$(1) \text{ GDP} = (\text{GDP}/E) * E = \text{PROD} * E$$

où E est le nombre de travailleurs employés et $\text{GDP}/E = \text{PROD}$ le niveau de productivité par travailleur. La croissance économique équivaut donc à :

$$(1a) \text{ Growth of GDP} = \text{growth of } E + \text{growth of PROD}$$

Si la croissance de la production (*growth of PROD*), la part des travailleurs employés dans la main-d'œuvre (taux d'emploi) et la part de la main-d'œuvre dans la population en âge de travailler (taux de participation) restent constantes, alors l'évolution de la croissance du PIB (*growth of GDP*) est égale à l'évolution de la croissance de la main-d'œuvre (LF) et à l'évolution de la croissance de la population en âge de travailler ($WAPOP$).

$$(1b) \text{ Change in growth of GDP} = \text{change in growth of employment (E)} = \text{change in growth of labour force (LF)} = \text{change in growth of working-age population (WAPOP)}.$$

La population POP recouvre les personnes employées (E) et les personnes non employées (NE), où NE correspond au total des enfants, des retraités et des personnes en âge de travailler non employées.

$$(2) \text{ POP} = E + NE.$$

On obtient le PIB par habitant en divisant l'équation (1) par l'équation (2) :

$$(3) \text{ GDP/POP} = \alpha * \text{PROD}$$

Encadré 1.A1.1. Calculer le dividende démographique potentiel sur la croissance (suite)

En prenant les logarithmes de l'équation 3 et en distinguant les rendements dans le temps, on obtient :

$$(3a) \text{ Growth of GDP/POP} = \text{growth of } \alpha + \text{growth of PROD}$$

où α correspond au taux d'emploi (la part des personnes employées dans la population totale), en intégrant donc à la fois la participation et l'emploi ($\alpha = E/POP$). Si la part de la main-d'œuvre dans la population en âge de travailler (taux de participation) et la part des personnes employées dans la main-d'œuvre (taux d'emploi) restent constantes, alors la croissance du PIB par habitant est égale à la somme de la hausse de la productivité et de la hausse de la part de la population en âge de travailler ($WAPOP/POP$).

$$(3b) \text{ Growth of GDP/POP} = \text{growth of PROD} + \text{growth of WAPOP/POP.}$$

Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de la croissance de la proportion de la population en âge de travailler contribuera donc à l'augmentation du PIB par habitant.

Notes

1. L'enquête trimestrielle de conjoncture internationale de l'institut Ifo s'attache à dresser un tableau à jour de la situation économique et des perspectives à court terme dans quelque 120 pays industrialisés, émergents et en développement. À l'inverse des statistiques officielles, construites essentiellement autour d'informations quantitatives, cette enquête s'appuie sur des informations qualitatives et sur les attentes d'experts en économie. Les 1 100 participants travaillent pour des instituts de recherche, des universités, des groupes de réflexion, des chambres d'industrie ou des institutions financières. En Afrique, l'enquête couvre 30 pays et récolte en moyenne chaque trimestre 150 réponses.
2. Conformément à cette théorie, la part du secteur primaire (agriculture et industries extractives) dans l'activité globale est plus importante aux premières étapes du développement d'un pays et tend ensuite à décliner à mesure que l'économie se renforce. La part du secteur secondaire (industries manufacturières) augmente aux premières étapes du développement et recule lorsque le niveau de revenus grimpe, puisque les coûts du travail rendent les produits moins concurrentiels. La part du secteur tertiaire (services) augmente quant à elle constamment et finit par prendre le pas sur les deux autres à mesure que le niveau de revenus progresse.
3. Sont membres de la CEMAC le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la RCA et le Tchad.
4. Sont membres de l'UEMOA le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.
5. L'effet de la courbe en J suggère que, dans un premier temps, la balance commerciale est pénalisée par la dépréciation de la monnaie, puisque les importations deviennent plus coûteuses et que les exportations rapportent moins d'argent. Mais, à terme, la balance commerciale se redresse, grâce à des exportations meilleur marché, ce qui permet d'augmenter les volumes exportés et de réduire les volumes importés, puisque les consommateurs se tournent vers les produits locaux, moins onéreux que les importations.
6. Le scénario intermédiaire table sur une diminution du taux moyen de fécondité (nombre d'enfants par femme) en Afrique de 4.71 en 2010-15 à 3.11 en 2045-50.
7. Le modèle de transition démographique définit cinq étapes : i) un niveau de population stationnaire, les naissances et les décès étant élevés ; ii) l'amorce de l'expansion de la population, sur fond de recul des taux de mortalité, notamment chez les enfants, grâce à l'amélioration des soins de santé, tandis que les taux de natalité restent soutenus ; iii) la poursuite de l'expansion démographique, les taux de mortalité continuant de reculer parallèlement à la diminution des taux de natalité sous l'effet d'un redressement de la conjoncture, d'une amélioration de l'éducation et du statut des femmes et de l'accès aux moyens contraceptifs ; iv) la stabilisation de la population, avec des taux de mortalité et de natalité bas (la plupart des économies avancées en sont à ce stade) ; et v) le déclin démographique, le taux de fécondité devant inférieure au taux de remplacement (autour de deux enfants par femme) tandis que la part de la population âgée grandit (vieillesse de la population).

Références

- Awel, A.-M. (2012), “Terms of trade volatility and economic growth in sub-Saharan Africa”, *MPPA papers* no. 48166, University Library of Munich, Munich.
- BAfD (à paraître), “Africa’s performance and prospects in a period of global economic turbulence”, in *Rapport sur le développement en Afrique 2015*, Banque africaine de développement, Abidjan.
- BAfD et al. (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l’emploi des jeunes*, Éditions de l’OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- BAfD/NYU Africa House/ATA (2015), *Africa Tourism Monitor: Unlocking Africa’s Tourism Potential*, Vol. 3/1, Banque africaine de développement, New York University Africa House et Africa Travel Association, Abidjan et New York.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions de l’OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD et CENUA (2011), *Perspectives économiques en Afrique 2011 : L’Afrique et ses partenaires émergents*, Éditions de l’OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2011-fr>.
- Banque mondiale (2016a), *Doing Business 2016: Measuring Regulatory Quality and Efficiency*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2016b), *Global Economic Monitor (GEM) Commodities* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/data-catalog/commodity-price-data>.
- Banque mondiale (2015), *Africa Pulse: An analysis of issues shaping Africa’s economic future*, Vol. 12, Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/region/afr/publication/africas-pulse-an-analysis-issues-shaping-africas-economic-future-october-2015 (consulté le 20 janvier 2016).
- Banque mondiale et PwC (2015), *Paying Taxes 2016: The Global Picture*, Banque mondiale et PricewaterhouseCoopers, Washington, DC.
- Basu, A.-M. et K. Basu (2015), “The prospects for an imminent demographic dividend in Africa: The case for cautious optimism”, in Monga, C. et J.-Y. Lin (dir. pub.), *The Oxford Handbook of Africa and Economics*, Vol. II: Policies and Practices, Oxford University Press, Oxford.
- Berg, A. et al. (2015), “Monetary policy issues in sub-Saharan Africa”, in Monga, C. et J.-Y. Lin (dir. pub.), *The Oxford Handbook of Africa and Economics*, Vol. II: Policies and Practices, Oxford University Press, Oxford.
- Canning, D., S. Raja et A.-S. Yazbeck (2015), *Africa’s Demographic Transition: Dividend or Disaster?*, Agence Française de Développement, Paris et Banque mondiale, Washington, DC.
- FMI (2015), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne 2015*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2015/afr/pdf/sreo0415f.pdf>.
- Gallup (2015), *Gallup Global Report: Where the Great Jobs Are*, octobre, Gallup Inc., www.gallup.com/services/186197/gallup-global-report-great-jobs-pdf.aspx.
- Ifo Institute (2016), *World Economic Survey (I/2016)*, CESifo Group Munich – Ifo Institute, Munich.
- Leibfritz, W. (2015), “Fiscal policy in Africa”, in Monga, C. et J.-Y. Lin (dir. pub.), *The Oxford Handbook of Africa and Economics*, Vol. II: Policies and Practices, Oxford University Press, Oxford.
- Leridon, H. (2015), « Afrique subsaharienne : une transition démographique explosive », *Futuribles*, No. 407 (juillet-août), pp. 5-21.
- McMillan, M. et K. Harttgen (2015), “Africa’s quiet revolution”, in Monga, C. et J.-Y. Lin (dir. pub.), *The Oxford Handbook of Africa and Economics*, Vol. II: Policies and Practices, Oxford University Press, Oxford.
- OCDE (2010), *Perspectives du développement mondial 2010 : Le basculement de la richesse*, Éditions de l’OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084742-fr>.
- OMT (2016), *World Tourism Barometer*, Vol. 14, Organisation mondiale du tourisme, Madrid, e-unwto.org
- Page, J. et A. Shimeles (2014), “Aid, employment, and poverty reduction in Africa”, *WIDER Working Paper*, 2014/043, Université des Nations Unies–WIDER, Helsinki.
- Sachs, J.-D. (2015), “Africa’s demographic transition and economic prospects”, in Monga, C. et J.-Y. Lin (dir. pub.), *The Oxford Handbook of Africa and Economics*, Vol. II: Policies and Practices, Oxford University Press, Oxford.
- Schaffnit-Chatterjee, C. et R. Burgess (2015), “African revival shifts east”, *Deutsche Bank Research Papers*, Deutsche Bank, Frankfurt, <http://tinyurl.com/jo7ow56>.
- UN COMTRADE (2015), Base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises, <http://comtrade.un.org/db/> (consultée le 15 décembre 2015).
- UNDESA (2015), *World Population Prospects: The 2015 Revision* (données personnalisées récupérées sur le site Internet), Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, NY.
- West, J. (2015), *Great Asian Slowdown*, Asian Century Institute, 21 novembre, <http://asiancenturyinstitute.com/economy>.

Chapitre 2

Apports financiers extérieurs et recettes fiscales en Afrique

Les apports financiers extérieurs à l'Afrique sont restés globalement stables, malgré l'effondrement des cours des produits de base. Ce chapitre analyse l'évolution de ces apports, caractérisée par le ralentissement des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille et la progression des transferts des migrants et de l'aide publique au développement. Il étudie également les rentrées fiscales, pénalisées par la baisse des recettes tirées des ressources naturelles. Il revient enfin sur les défis et les opportunités à venir, en particulier la nécessité de stabiliser les flux financiers extérieurs et d'engager des réformes structurelles à moyen et long termes dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, pour dynamiser le développement du continent.

En bref

En 2015, l'Afrique devrait avoir attiré 208.3 milliards USD d'apports financiers – investissements étrangers, commerce, aide, transferts des migrants et autres – un chiffre en recul de 1.8 % par rapport à 2014. Le mouvement devrait s'inverser à nouveau en 2016, pour atteindre 226.5 milliards USD. L'effondrement des cours des produits de base, notamment du pétrole et des métaux, est largement responsable de cette contreperformance. Les investissements de portefeuille et les crédits des banques commerciales se sont taris, sous l'effet du resserrement de la liquidité mondiale et d'une certaine méfiance des marchés. Le niveau, malgré tout soutenu, des flux financiers doit beaucoup à la hausse des transferts des migrants et de l'aide publique au développement (APD). À court terme, les gouvernements africains doivent stabiliser leurs apports financiers pour, à plus longue échéance, favoriser une diversification durable de leurs économies. L'érosion des recettes tirées des ressources naturelles signifie par ailleurs qu'ils vont devoir rechercher d'autres solutions, au-delà du pétrole et des matières premières, pour élargir leur assiette fiscale.

L'Afrique reste fortement dépendante des apports étrangers privés et publics

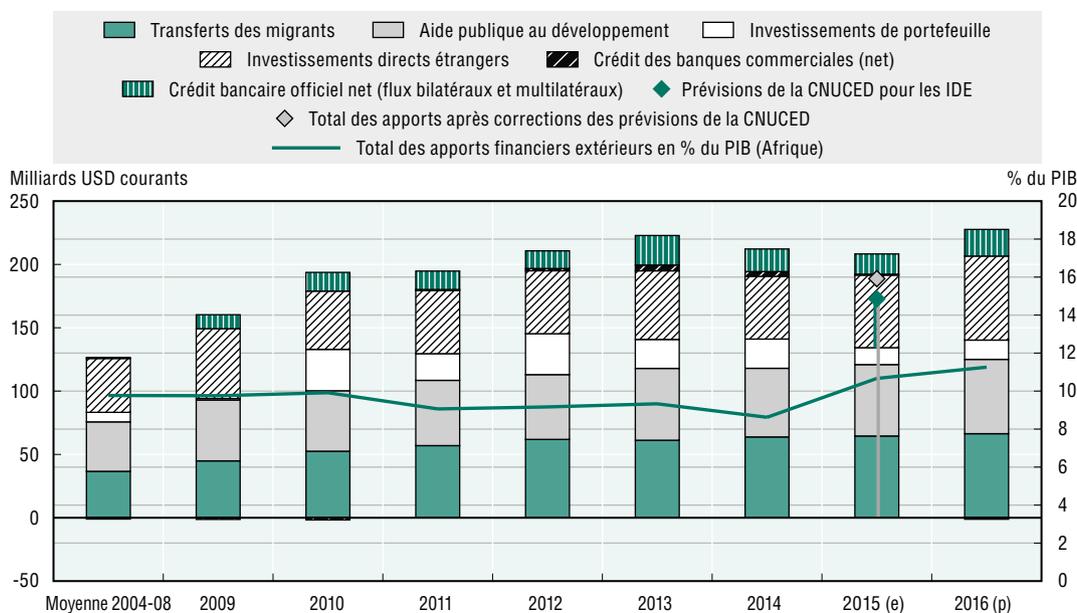
Les apports financiers à l'Afrique (investissements directs étrangers [IDE], investissements de portefeuille et obligations, crédit des banques commerciales et des banques bilatérales et multilatérales, transferts des migrants, APD et recettes publiques intérieures) sont restés globalement stables, malgré la morosité de la conjoncture internationale.

Le total des apports extérieurs à l'Afrique en 2015 devrait atteindre 208.3 milliards USD, en recul par rapport à 2014 (212.2 milliards, selon les estimations), avant le redémarrage attendu en 2016, à 226.5 milliards.

Les informations concernant les apports vitaux que constituent les IDE varient parfois de manière radicale : selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI, 2015a), publiées en octobre 2015, l'investissement étranger en Afrique aurait augmenté de 16 % sur l'année ; à l'inverse, les estimations présentées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2016) évoquent un repli de 31.4 % à partir de 2015 (graphique 2.1). Une telle évolution signifierait que les apports extérieurs totaux seraient retombés à 188.8 milliards USD, soit un plongeon de 11 % par rapport à 2014. Les investissements de portefeuille auraient quant à eux cédé 42 %. Le crédit des banques commerciales a lui aussi fortement baissé en 2015, même si cela n'a eu qu'un effet marginal globalement, sa part dans les apports extérieurs à l'Afrique étant minime.

Les transferts des migrants et l'APD ont joué un rôle central, les premiers progressant de 1.2 % et la seconde de 4.0 %. Les versements bruts au titre des crédits publics multilatéraux et bilatéraux ont augmenté mais, du fait d'un échéancier de remboursements particulièrement chargé en 2015, la contribution nette aux apports financiers a diminué de 10 %.

Graphique 2.1. Apports financiers extérieurs à l'Afrique, moyennes 2004-08 et 2009-16
(milliards USD courants et % du PIB)



Note : Les estimations (e) et les prévisions (p) pour l'APD sont basées sur le taux d'augmentation en volume de l'aide-pays programmable (APP) (OCDE, 2016). Pour les transferts des migrants, les chiffres reposent sur les prévisions de croissance de la Banque mondiale.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2014b ; 2015c) ; OCDE (2016) ; Banque mondiale (2015a) ; et données des *Perspectives économiques en Afrique*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351343>

Les investissements de portefeuille entraînent dans leur chute les apports privés à l'Afrique en 2015

Malgré la récession qui a suivi la crise financière internationale de 2008-09, les apports privés à l'Afrique n'ont cessé d'augmenter entre 2004 et 2011, passant d'une moyenne de 87 milliards USD en 2004-08 à 129 milliards USD en 2011. Mais ils reculent depuis 2012, de 146 milliards cette année-là à 136 milliards en 2015. Les prévisions tablent néanmoins sur un redressement de 8 % en 2016 (tableau 2.1).

Entre 2007 et 2013, les IDE à l'Afrique étaient sur une tendance ascendante. Ils sont pourtant retombés à 49.4 milliards USD en 2014, avant de rebondir à 57.5 milliards en 2015, selon des estimations du FMI (2015a). Les pays qui ont le plus investi en Afrique sont des pays industrialisés comme la France, le Royaume-Uni et les États-Unis et des économies émergentes comme la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et les Émirats arabes unis (EAU). L'investissement reste fortement centré sur les pays riches en ressources même si les autres pays gagnent en attractivité. En tête des opérations, le secteur des industries extractives, les infrastructures et les industries de biens de consommation.

Les estimations plus basses de la CNUCED pour 2015 s'expliquent par une baisse marquée des investissements au Mozambique (-21 %), au Nigéria (-27 %) et en Afrique du Sud (-74 %). L'utilisation des données de la CNUCED plutôt que celles du FMI amène à conclure à une chute des apports privés à l'Afrique de 19.5 % en 2015, à 116 milliards USD. Au total, les apports financiers auraient reculé de 12.8 %, à 188.8 milliards USD.

Les flux de portefeuille sont en repli, de 23 milliards USD en 2014 à 13 milliards USD en 2015. Au second semestre 2015, les sorties de portefeuille sont nettes, tandis que les opérations obligataires sont restées relativement stables. Le crédit net des banques commerciales occupe une part minime dans les autres sources de financement : il a reculé de 3.8 milliards USD en 2014 à 500 millions en 2015 et devrait continuer à s'éroder en 2016. À 64 milliards USD en 2015, les transferts de migrants constituent toujours la principale source d'apports extérieurs. Par rapport aux IDE et flux de portefeuille, plus volatiles, les transferts des migrants sont jugés plus stables et peuvent même avoir une vertu contracyclique en période de chocs économiques extérieurs (PNUD, 2011). Si des pays développés comme les États-Unis, la France et le Royaume-Uni occupent une place dominante dans les transferts à l'Afrique, les pays arabes jouent un rôle important, tout comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud. La Banque mondiale table sur une légère hausse des transferts des migrants en 2016, à 65.6 milliards USD. Mais l'atonie de la croissance en Europe et la dégringolade des prix du pétrole, qui pénalise les pays producteurs du Golfe, pourraient contrarier cette évolution (tableau 2.1).

Tableau 2.1. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique, 2004-16
(milliards USD courants)

		2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015e	2016p	
Apports extérieurs	Privés	Flux entrants d'IDE	42.8	55.1	46.0	49.8	49.7	54.2	49.4	57.5	66.3
		Investissements de portefeuille	7.5	1.2	32.7	21.0	32.3	22.8	23.1	13.4	15.2
		Transferts des migrants	36.7	44.9	52.5	57.0	61.9	61.2	63.8	64.6	66.4
		Crédit des banques commerciales (net)	0.5	-1.3	-1.7	0.8	1.8	4.5	3.8	0.5	-1.2
	Publics	Crédit bancaire public net (apports bilatéraux et multilatéraux)	-1.0	11.0	14.8	14.5	14.0	23.3	17.8	16.0	21.0
	APD (nette, tous donateurs)	39.0	48.0	47.7	51.5	51.1	56.7	54.2	56.4	58.7	
	Total des apports extérieurs	125.5	158.9	192.0	194.8	210.7	222.8	212.2	208.3	226.5	
Ressources domestiques	Recettes fiscales	281.0	302.9	367.8	453.2	458.8	468.5	461.2			

Note : Les estimations (e) et les prévisions (p) pour l'APD sont basées sur le taux d'augmentation en volume de l'aide-pays programmable (APP) (OCDE, 2016). Pour les transferts des migrants, les chiffres reposent sur les prévisions de croissance de la Banque mondiale.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2014b ; 2015c) ; OCDE (2016) ; Banque mondiale (2015b) ; et données des *Perspectives économiques en Afrique*.

Les apports financiers publics sont restés stables

L'APD sous forme de dons et de prêts concessionnels a progressé en 2015, après un court passage à vide en 2014. À 64 milliards USD en 2015, elle reste la première source de financements publics à l'Afrique et devrait augmenter de 4.1 % en 2016. Le crédit bancaire public net (bilatéral et multilatéral) devrait reprendre des couleurs en 2016, à 21 milliards USD, après un recul en 2015, à 16 milliards USD (contre 17.8 milliards en 2014).

Trois banques chinoises – la People's Bank of China, la China Development Bank et l'Export-Import Bank of China – sont devenues des prêteurs importants pour les investissements dans les infrastructures en Afrique. À côté de prêteurs « historiques », comme la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD) ou la Banque européenne d'investissement (BEI), la Nouvelle banque de développement (créée par les BRICS en 2014) devrait largement contribuer à la campagne menée en Afrique pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en complément des établissements financiers publics et privés en place (UNDESA, 2015b ; UNDESA, 2016).

Globalement, les recettes publiques intérieures des pays africains sont en recul, en grande partie plombées par l'érosion des rentrées fiscales tirées des ressources naturelles. Les pays riches en ressources ont vu leur ratio impôts/PIB diminuer dans

toutes les catégories, tandis que les pays pauvres en ressources bénéficient d'un redressement de leurs recettes fiscales et de leurs ratios impôts/PIB.

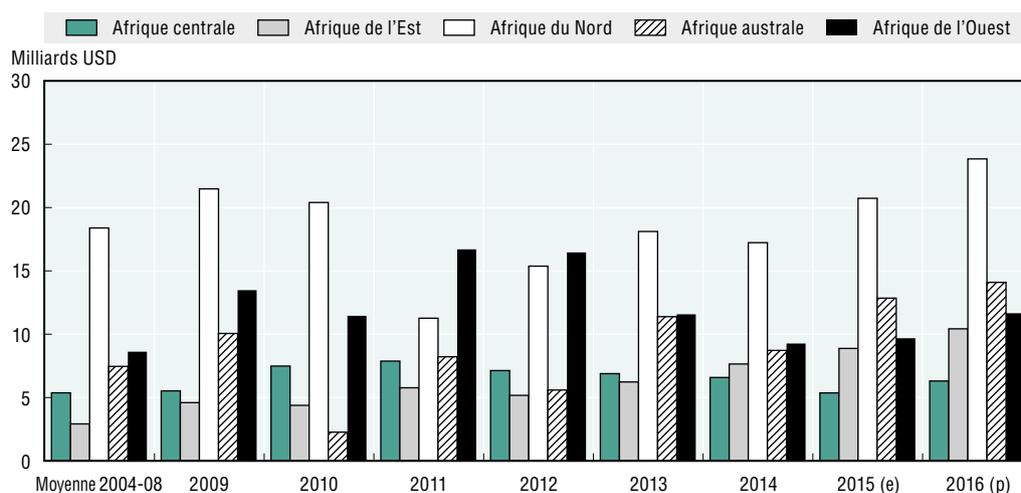
L'Afrique doit gérer la volatilité des flux d'IDE

Selon les données du FMI, les investissements étrangers en Afrique auraient augmenté de 16 % en 2015, à 57.5 milliards USD. Les apports en faveur de l'Afrique du Nord ont renoué avec leur tendance ascendante, progressant de 20 % entre 2014 et 2015 (de 17.2 à 20.7 milliards USD). En Afrique de l'Est, les IDE sont sur une trajectoire haussière depuis 2010, atteignant 8.9 milliards USD en 2015, contre 7.7 milliards en 2014, soit une augmentation de 16 %. En Afrique de l'Ouest, les investissements sont ressortis à 9.7 milliards USD, contre 9.3 en 2014. L'Afrique centrale a moins attiré d'IDE en 2015, à 5.4 milliards USD (contre 6.6 milliards en 2014). Quant à l'Afrique australe, elle a bénéficié de 12.9 milliards USD d'IDE en 2015, contre 8.7 milliards de 2014 et 11.4 milliards de 2013.

En 2015, les premières destinations africaines sont l'Égypte (10.2 milliards USD), le Mozambique (4.7 milliards), le Maroc (4.2 milliards), l'Afrique du Sud (3.6 milliards), le Ghana (2.5 milliards), la RDC (2.5 milliards), la Zambie (2.4 milliards), la Tanzanie (2.3 milliards), l'Éthiopie (2.1 milliards), la Guinée (1.9 milliard) et le Kenya (1.9 milliard). L'origine des IDE est diverse, mais les principaux pays sont le Royaume-Uni, la France, les États-Unis ainsi que la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et les EAU (graphique 2.2).

Le terrorisme et l'insécurité grandissante dans certains pays du Sahel, sans parler de l'instabilité politique, pourraient menacer ces flux d'investissement. Différents facteurs externes et internes conditionnent la rentabilité de ces opérations, dont le ralentissement économique des économies émergentes et la morosité de la reprise dans les pays de l'UE. Le repli des cours du pétrole et des métaux a poussé les opérateurs étrangers à réduire leurs investissements dans les pays riches en ressources. Mais certains éléments sont positifs : les industries manufacturières et de services de l'Afrique pourraient bénéficier d'apports supplémentaires grâce au raffermissement du dollar américain et du yuan ren min bi chinois. Les investissements des économies émergentes dans le développement des compétences et des infrastructures africaines permettront de se défaire de la dépendance des IDE axés sur les ressources naturelles.

Graphique 2.2. Investissements directs étrangers entrants, par région, 2004-16 (milliards USD)



Source : Calculs des auteurs d'après les données du FMI (2014b, 2015c).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351354>

Sans l'Égypte, les investissements en Afrique du Nord auraient fondu, mais ce pays a bénéficié d'une hausse des apports entre 2014 et 2015, de 5.5 à 10.2 milliards USD. Les investisseurs des EAU ont joué un rôle important dans le redressement de l'économie égyptienne. Les apports en faveur du Maroc sont passés de 4.7 milliards USD en 2014 à 4.2 milliards en 2015, le pays restant cependant la troisième destination des IDE en Afrique. Les entreprises européennes arrivent en tête, le royaume pouvant compter sur ses liens historiques et sa proximité territoriale avec les pays d'Europe de l'Ouest, tandis que les investisseurs plébiscitent une politique proactive en matière d'IDE et le niveau de qualification de la main-d'œuvre pour des salaires inférieurs à ceux pratiqués en Europe. Les turbulences économiques et politiques qui secouent la Tunisie depuis 2009 ont singulièrement tari le flux d'IDE, en recul de plus de 40 % depuis 2012, à 1.1 milliard en 2015. En Afrique de l'Ouest et centrale, la précarité de la situation politique et sécuritaire au Sahel dissuade les investisseurs, pénalisant le secteur des produits de base. Depuis cinq ans, le Nigéria connaît une nette érosion des investissements, qui sont passés de 8.1 milliards USD en 2011 à 1.4 milliard en 2015. En Afrique de l'Ouest, le Ghana reste la destination phare (2.5 milliards USD), devant la Guinée (1.9 milliard), la Côte d'Ivoire (1.0 milliard) et la Mauritanie (0.8 milliard). En revanche, des pays comme le Libéria, le Sénégal, la Sierra Leone ou le Togo ont reçu moins de 500 millions USD d'IDE chacun en 2015.

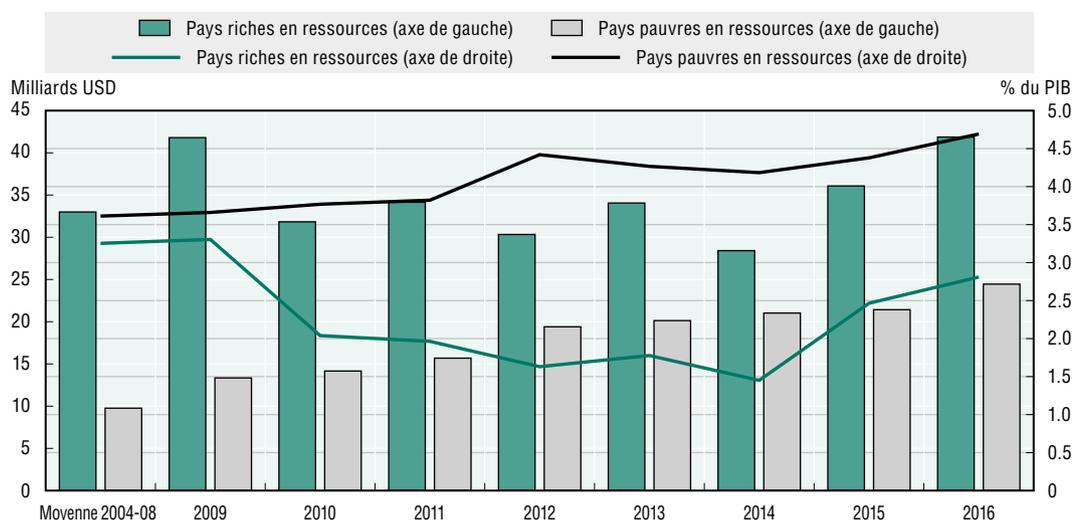
En Afrique de l'Est, les apports sont restés stables en Tanzanie (2.3 milliards) et en Ouganda (1.3 milliard) en 2015, le secteur pétrolier de ce dernier pays étant appelé à devenir, prochainement, un pôle d'attraction majeur. Au Kenya, les investissements sont passés de 500 millions USD en 2013 à 1.9 milliard en 2015, tandis qu'en Éthiopie, sur la même période, ils ont grimpé de 1.2 à 2.1 milliards USD, en faveur essentiellement des secteurs intensifs en main-d'œuvre : tandis que les 32 projets lancés dans ce pays en 2015 n'ont guère représenté que 4.4 % du total des investissements en Afrique, ils ont assuré 18.5 % des emplois découlant des IDE. L'Éthiopie s'ouvre progressivement aux IDE dans le secteur manufacturier et la vente au détail (FDI Markets, 2016).

En 2015, la RDC et le Congo ont respectivement reçu 2.5 et 1.5 milliards USD d'IDE, la moitié des niveaux de 2014 dans les deux cas. L'Afrique du Sud reste une destination privilégiée en Afrique australe, mais les volumes d'IDE s'érodent peu à peu (8.2 milliards en 2013, 4 milliards en 2014 et 3.6 milliards en 2015). Le Mozambique, qui arrive en tête des destinations australes pour 2015, a obtenu 4.7 milliards USD.

Le secteur des biens de consommation attire un volume croissant d'investissements étrangers

Si les pays riches en ressources continuent de capter l'essentiel des investissements étrangers, certains pays dépourvus d'attraits majeurs en la matière gagnent progressivement du terrain. Selon des estimations, les pays pauvres en ressources auraient attiré 37 % des IDE en Afrique en 2015, contre 30 % en 2010 (graphique 2.3). Le ratio IDE/PIB des pays pauvres en ressources s'établissait à 4.4 % en 2015, en progression par rapport à 2010 (3.8 %), tandis que pour les pays riches en ressources, ce ratio passait de 2 à 2.5 % sur la même période. Plusieurs pays relativement pauvres en ressources naturelles, comme le Kenya, l'Ouganda ou la Tanzanie, séduisent les investisseurs, signe que les opérateurs se tournent vers les biens de consommation. Le Kenya commence à s'imposer comme pôle est-africain pour les industries manufacturières, les transports, les services et les technologies de l'information et de la communication (TIC) (McKinsey, 2015a et 2015b).

Graphique 2.3. Investissements directs étrangers en Afrique : pays riches/pauvres en ressources, 2000-16



Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2014b ; 2015c).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351360>

L'indice Herfindahl de concentration sectorielle des IDE reflète l'évolution des apports en faveur des TIC, des services et des industries manufacturières : il a reculé de 0.43 en 2003 à 0.18 en 2014 puis 0.14 en 2015. Cette tendance est corroborée par les données sur les annonces de projets nouveaux en 2015, où l'on voit que les services et les industries manufacturières absorbent environ 54 % de la valeur totale des projets en Afrique (fDI Markets, 2016). Les investissements commencent à se diversifier, en faveur des industries de consommation, parmi lesquelles les TIC, la vente au détail, l'alimentation et les services financiers.

Les villes africaines sont les prochains pôles d'investissement

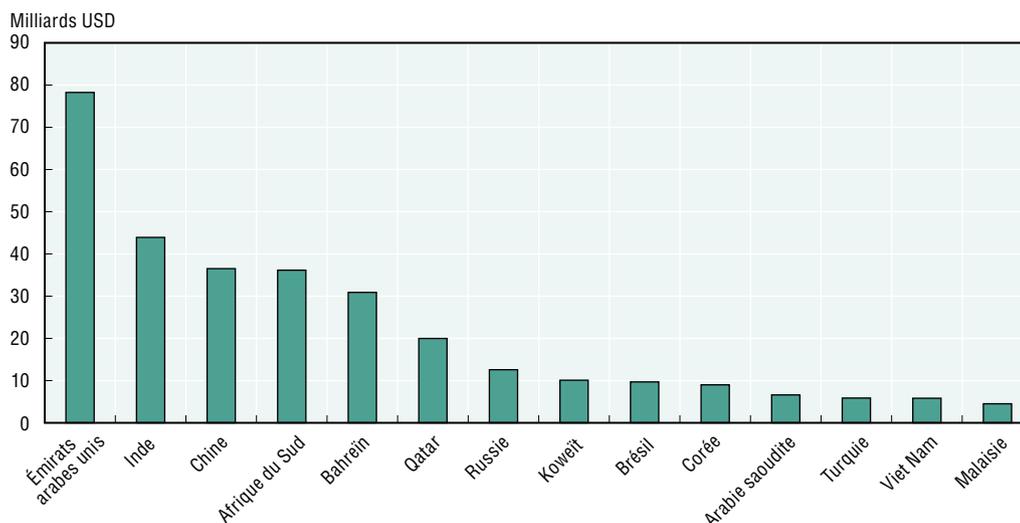
Avec l'urbanisation et la taille de leurs marchés de consommation potentiels, les villes africaines attirent de plus en plus les investisseurs étrangers. Le revenu disponible et le pouvoir d'achat dans les grandes villes d'Afrique vont croître (Oxford Economics, 2015). Les prévisions montrent que le PIB des principales agglomérations ne cesse d'augmenter. Le Caire, Le Cap, Johannesburg, Lagos et Luanda feront la course en tête, grâce à la qualité de l'environnement des affaires, des infrastructures et de la logistique mais aussi à la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée.

La recrudescence récente des projets d'infrastructure est un signe que les États investissent dans les corridors de transport, reliant entre elles des villes qui forment progressivement de grands pôles urbains. Tel est le cas par exemple du corridor Grand Idaban-Lagos-Accra (GILA), du corridor de développement de Maputo et du *Northern Corridor* entre Afrique de l'Est et en Afrique centrale. En réduisant les coûts du transport et du commerce, ces investissements vont contribuer à une meilleure intégration des marchés. Ils favoriseront également une compétitivité et une productivité accrues, rendant les pôles africains plus attractifs pour les investisseurs étrangers.

La Chine, l'Inde et d'autres économies émergentes s'imposent comme sources d'IDE

Les pays de l'UE et les États-Unis restent les premières sources d'investissement en Afrique mais les économies émergentes jouent un rôle vital également. Les annonces de nouveaux projets par l'Inde sont passées de 3.3 % en 2003-08 à 6.1 % des annonces totales en 2009-15, tandis que la part de la Chine régressait, de 4.9 à 3.3 %. En 2015, la part des États-Unis ressortait à 9.7 %, contre 37.4 % pour l'UE (fDi Markets, 2016). Bahreïn, la Chine, l'Inde, le Qatar, l'Afrique du Sud et les EAU sont les premiers investisseurs émergents en Afrique (graphique 2.4). Les investisseurs du Moyen-Orient ont injecté plus de 100 milliards USD en dix ans.

Graphique 2.4. Total des investissements directs étrangers en Afrique par les économies de marché émergentes, 2003-15 (milliards USD)



Source : Calculs des auteurs d'après fDi Markets (2016).
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351370>

Les investissements dans les projets nouveaux en Afrique dopent les services et les industries manufacturières

Malgré le recul observé en 2015, les investissements dans des capacités productives nouvelles (*greenfield investment*) se tournent effectivement davantage vers les services, les industries manufacturières et les zones économiques spéciales (ZES) – une évolution qui pourrait contribuer au changement structurel sur le continent. En 2015, les premiers investisseurs en valeur pour les annonces de nouveaux projets étaient l'Italie (7.4 milliards USD), les États-Unis (6.9 milliards), la France (5.8 milliards), le Royaume-Uni (4.9 milliards) et les EAU (4.3 milliards). Les États-Unis ont annoncé 96 nouveaux projets en 2015, contre 77 pour le Royaume-Uni, 50 pour les EAU et 45 pour l'Inde (fDi Markets, 2016).

Les services et les industries manufacturières sont toujours les destinations principales : environ 39.7 % des nouveaux projets annoncés en Afrique et 24.6 % des dépenses d'investissement connexes sont allés au secteur manufacturier en 2015, contre respectivement 51 et 28.4 % des projets et des capitaux pour les services. Les filières favorites sont les équipements électroniques, les véhicules à moteur et l'alimentation. Quant au stock d'IDE destinés aux services, il a considérablement augmenté (fDi Markets, 2016).

La délocalisation de la production manufacturière et des services des pays émergents et avancés en Afrique, dont les salaires et les ZES sont autant d'atouts, pourrait prendre de l'ampleur, à condition de gérer judicieusement les programmes de soutien. Les pays d'Afrique de l'Est montrent comment le continent pourrait exploiter ses avantages comparatifs :

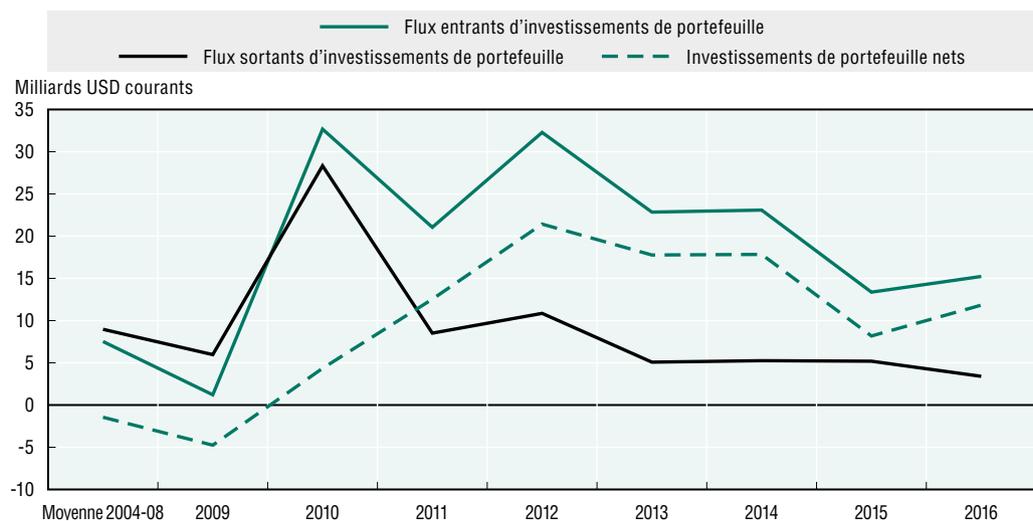
- leurs économies sont globalement plus diversifiées que celles des pays riches en ressources et leur région est relativement bien intégrée : le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda font partie de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qui s'est dotée d'un marché commun ;
- ensemble, les pays membres de la CAE plus le reste de l'Afrique de l'Est, notamment l'Éthiopie, Madagascar, Maurice et les Seychelles, abritent 300 millions d'habitants et affichent un PIB global de 350 milliards USD.

Les investissements de portefeuille reculent mais les émissions d'obligations résistent

En 2015, les investissements de portefeuille entrants en Afrique ont été deux fois moins importants que sur la période 2012-14, subissant un renversement de tendance au second semestre 2015, à l'inverse des émissions obligataires, qui résistent. Depuis dix ans, les investissements de portefeuille en Afrique occupent une place grandissante dans le total des investissements, ayant même atteint des records en 2006 et 2012. Cette évolution des années 2000 s'explique en grande partie par la capacité accrue des gouvernements africains à emprunter sur les marchés internationaux et nationaux.

Les apports de portefeuille en faveur des grands marchés africains ont relativement bien résisté par rapport à ceux des économies émergentes. D'après la Banque mondiale (2016a), au troisième trimestre 2015, les investisseurs internationaux auraient retiré quelque 52 milliards USD des fonds en actions et des fonds obligataires des marchés émergents.

Graphique 2.5. Investissements de portefeuille entrants et sortants, 2004-16 (milliards USD)



Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2015c).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351385>

Alors que les flux entrants de portefeuille s'étaient effondrés pendant la crise financière mondiale de 2008-09, les apports bruts sont restés positifs depuis 2010. Ils ont atteint un niveau record en 2010 et 2012, correspondant dans les deux cas à des apports supérieurs à 32 milliards USD. L'abandon de la politique d'assouplissement quantitatif aux États-Unis, les incertitudes entourant le marché du pétrole et les risques politiques modifient cependant depuis quelque temps la vision qu'ont les investisseurs du continent. En 2015, les flux entrants bruts de portefeuille ont reculé de 10 milliards USD par rapport à 2013 et 2014, ressortant à 13,4 milliards. Ils devraient rester stables en 2016.

Entre 2013 et 2015, les flux sortants bruts n'ont guère évolué, autour de 5 milliards USD par an. Par conséquent, les flux de portefeuille nets (flux entrants moins flux sortants) sont restés positifs depuis 2010. Dans l'ensemble, leur contribution en valeur à l'épargne étrangère nette en Afrique ressort à 82 milliards USD entre 2010 et 2015, soit 13.7 milliards USD par an, en moyenne.

Ces 20 dernières années, les apports de portefeuille ont fait preuve de volatilité : le différentiel entre les flux sortants nets de 2009 et les flux entrants nets de 2010 s'élève à pratiquement 20 milliards USD. Depuis, ils se sont stabilisés, ressortant à 1.2 milliard USD seulement en 2015. Si ces apports peuvent constituer une forme non négligeable de prises de participation, ils ne constituent pas une source fiable de financements étrangers. Les introductions internationales en bourse jouent en revanche un rôle plus déterminant pour le financement des entreprises en Afrique : entre 2010 et 2014, le continent a mené à bien un certain nombre de transactions (introductions en bourse et autres) qui ont profité de l'essor des places boursières sur le continent (encadré 2.1).

Au second trimestre 2015, la volatilité des flux de portefeuille a rejailli sur la plupart des marchés d'action africains, qui ont affiché des rendements négatifs. Pour de nombreux observateurs, ce repli est à imputer au durcissement de la politique de la Réserve fédérale américaine. Pour autant, des facteurs intérieurs peuvent également avoir atténué la demande des investisseurs pour les actifs des économies émergentes. Sans oublier l'atonie de la croissance mondiale qui, sur fond d'effondrement des cours des produits de base, rajoute à ces inquiétudes.

Encadré 2.1. Levées de fonds sur les marchés boursiers

La facilité d'accès à la cotation sur les marchés boursiers internationaux est primordiale pour le financement des entreprises africaines. PwC (2014) estime qu'entre 2010 et 2014, 37.4 milliards USD ont été levés sur les bourses africaines, avec 90 introductions en bourse (IPO) et autres transactions (FO). Les introductions en bourse ont rapporté 6.3 milliards USD. En 2014, les 24 entreprises africaines cotées sur des places boursières ont levé 1.7 milliard USD à travers 24 transactions (IPO et FO). Les entreprises cotées à la bourse de Johannesburg sont à l'origine de 32 et 44 % des levées de fonds en 2013 et 2014 en Afrique.

Les investisseurs sur le continent ayant repris confiance entre 2010 et 2014, la part des capitaux levés en dehors de l'Afrique du Sud augmente dans les introductions en bourse récentes. Pour les autres transactions en revanche, l'Afrique du Sud continue d'occuper une position dominante, avec 87 % des produits réalisés en 2014.

En 2013 et 2014, plusieurs des introductions en bourse les plus importantes avaient une forte composante internationale, soit que des entreprises étrangères lèvent directement des capitaux sur les places boursières africaines, soit que des entreprises africaines cèdent des parts à des investisseurs internationaux (à travers des cotations multiples) ou à des investisseurs institutionnels situés à l'étranger. En plus des 31.1 milliards USD levés pour d'autres transactions (FO) sur les bourses africaines entre 2010 et 2014, 1.2 milliard ont été levés par ce biais par des entreprises africaines sur les marchés internationaux.

La bourse de Johannesburg (Afrique du Sud) domine les places boursières africaines, à la fois par le nombre d'entreprises cotées et par sa capitalisation, devant Le Caire (Égypte), Lagos (Nigéria) et Casablanca (Maroc).

Source : PwC (2014).

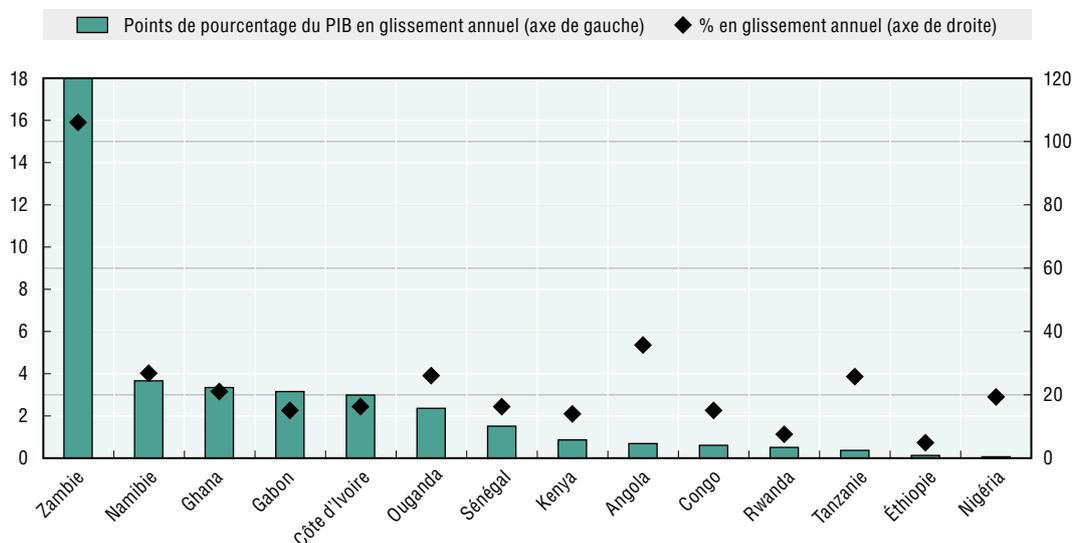
Les émissions obligataires ont nettement progressé dans les pays d'Afrique subsaharienne entre 2011 et 2014, puisqu'elles sont passées de 1 à 6.2 milliards USD (Vellos, 2015). C'est le cas notamment des pays bénéficiaires des programmes d'allègement de dette, à l'instar de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) ou de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Jusqu'à la fin du premier semestre 2014, la stabilité des marchés internationaux et des perspectives de rendements supérieurs ont contribué à améliorer l'accès aux places boursières

mondiales, où le taux moyen de rentabilité de ces émissions tourne autour de 6.6 % pour une échéance moyenne de 10 ans. En 2015, confrontés à un tarissement du crédit bancaire et à des sorties nettes de portefeuille, certains pays ont continué de solliciter le marché obligataire international pour financer leurs programmes d'investissement. La Côte d'Ivoire a donné l'exemple, suivie par le Gabon, la Zambie, le Ghana, l'Angola et le Cameroun. Ces deux derniers pays ont ainsi émis leurs premières obligations à dix ans (Banque mondiale, 2016c). Ensemble, ces six pays ont émis pour 6 milliards USD d'obligations fin 2015. Les émissions d'euro-obligations par les économies d'Afrique subsaharienne les plus solides (hors Afrique du Sud) ont bien résisté en 2015 (Masetti, 2015). En volume, les niveaux d'émissions obligataires sont comparables aux records atteints en 2013 et 2014, lorsque douze pays (pour la plupart des nouveaux venus) avaient émis pour 12 milliards USD sur les marchés internationaux.

Les écarts de rendement traduisent la difficulté de la conjoncture, l'évolution de la perception des investisseurs et des changements de notation, surtout au second semestre 2015. Les nouvelles émissions se sont certes poursuivies, mais les emprunteurs africains ont dû concéder des niveaux de rendement considérablement plus élevés et les produits obligataires sur les marchés secondaires ont atteint des sommets par rapport aux dernières années. Pour la Zambie et la Côte d'Ivoire, les rendements sur le marché primaire ont respectivement grimpé de 70 et 100 points de base. Dans le cas du Ghana, la hausse est de 260 points de base, à 10.8 % par rapport aux dernières émissions de 2014, tandis que l'Angola, nouveau venu sur ces marchés, a dû proposer un rendement de 9.5 %.

Comme l'encours des euro-obligations souveraines des pays africains est libellé en dollars, toute dépréciation de cette monnaie rejaillira sur la valeur en monnaie nationale des versements au titre du service de la dette. Ce scénario pourrait se révéler plus néfaste pour les charges d'intérêt que la hausse des écarts de taux. Depuis mi-2014, la dépréciation des monnaies nationales par rapport au dollar a été particulièrement délétère pour la Zambie, l'Angola, la Namibie, l'Ouganda et la Tanzanie, qui ont perdu en glissement annuel entre 20 et 51 % de leur valeur. La Zambie a été la plus durement touchée, de sorte que le coût du service de la dette en 2015 a augmenté de 18 points de pourcentage du PIB (échelle de gauche sur le graphique 2.6) et de 106 % en monnaie locale (échelle de droite).

Graphique 2.6. Évolution du poids du service de la dette en Afrique subsaharienne, 2015



Source : Masetti (2015).

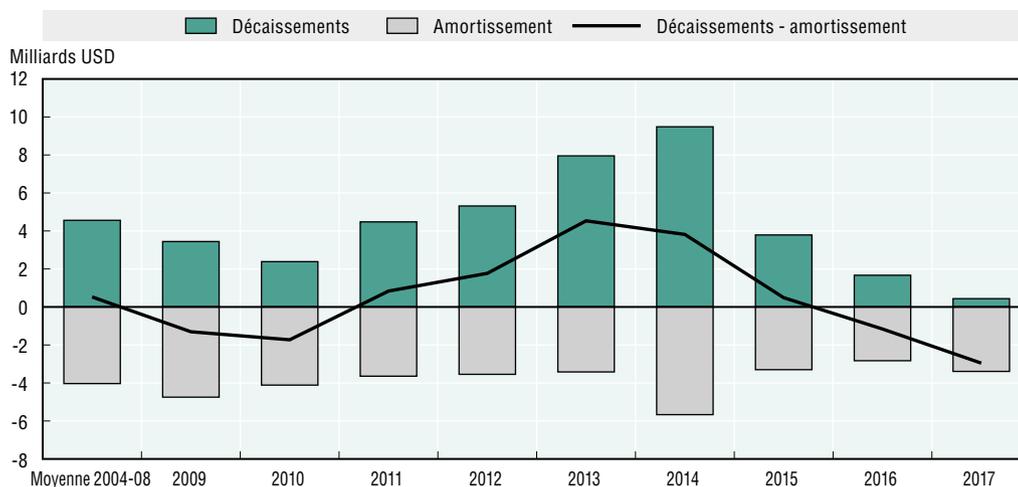
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351397>

Les flux de crédit ralentissent à mesure que les remboursements augmentent

Le crédit public multilatéral à l'Afrique a redémarré en 2015, tandis que le crédit public bilatéral diminuait drastiquement. Le crédit des banques commerciales est devenu négatif en termes nets, les apports, en baisse, restant inférieurs aux remboursements, en hausse. Plusieurs pays risquent de voir leurs structures de financement de la dette se dégrader et de s'exposer ainsi à des chocs macrobudgétaires.

En 2015, le crédit bancaire net à l'Afrique a été majoritairement le fait d'établissements publics. Le graphique 2.7 montre, à l'inverse, que les banques commerciales privées ont considérablement réduit la voilure. Le tarissement du crédit des banques commerciales est particulièrement net pour les emprunteurs d'Afrique du Nord. Les apports bruts à l'Afrique sont retombés à 3.8 milliards USD en 2015, contre 9.5 milliards en 2014. Compte tenu des remboursements, le crédit commercial net au continent s'est contracté en 2015, atteignant à peine 500 millions USD, contre 3.8 milliards en 2014. L'érosion devrait se poursuivre en 2016 et 2017. Malgré des remboursements planifiés limités à environ 3 milliards USD en 2016 et 2017, le crédit commercial net risque plutôt de réduire l'épargne nationale de l'Afrique que de la conforter. Les prévisions tablent sur des flux de crédits bancaires privés négatifs en 2016 et 2017, à respectivement 1.16 et 2.96 milliards USD.

Graphique 2.7. Crédit net des banques commerciales à l'Afrique, 2004-17 (milliards USD)



Source : Banque mondiale (2016c).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351408>

Les données relatives aux sources du crédit bancaire à l'Afrique sont difficiles à collecter. Trois banques chinoises (la People's Bank of China, la China Development Bank et l'Export-Import Bank of China), qui soutiennent des investissements massifs dans les infrastructures en Afrique, ne publient pas d'informations actualisées (Pigato et Tang, 2015). Parmi les autres grands prêteurs bilatéraux et multilatéraux, Economist Corporate Network (ECN, 2015) cite la Banque mondiale, la BafD, la Development Bank of Southern Africa, l'Export-Import Bank des États-Unis, la BEI, l'Agence française de développement (AFD), la Japan Bank for International Cooperation (JBIC), la Banque islamique de développement (BIsD) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

Alors même que le financement privé ne cesse d'augmenter depuis dix ans, les banques publiques de développement continuent d'assurer 80 % du financement des

infrastructures, établissements chinois en tête (ECN, 2015). Les créanciers publics constituent une source importante de financements étrangers pour l'Afrique, y compris à travers les organismes de crédit à l'exportation (encadré 2.2). Selon le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA, 2014), les dons représentent environ 30 % des financements, tandis que 67 % proviennent du crédit bancaire et des crédits à l'exportation.

Encadré 2.2. Qui finance les infrastructures en Afrique ?

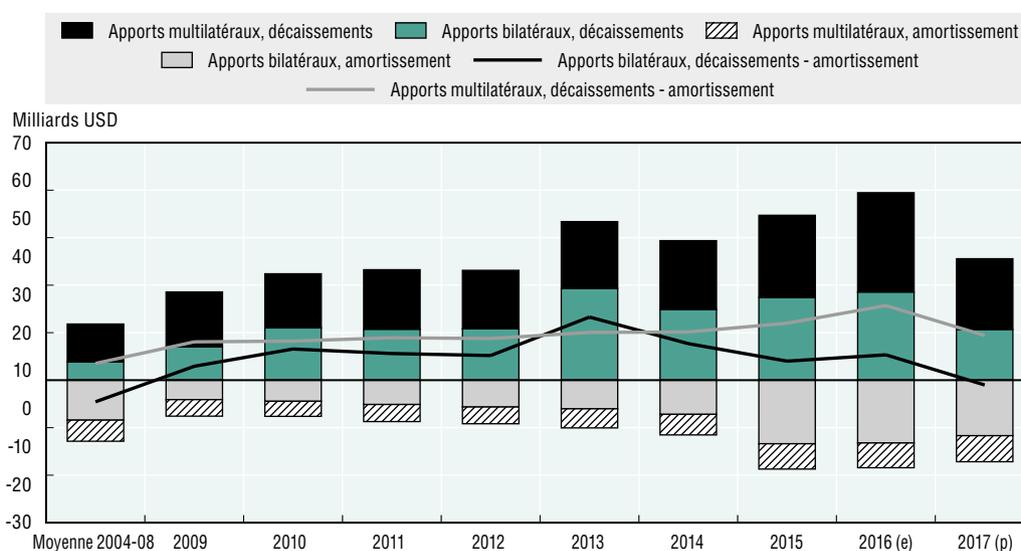
Le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) a vocation à mobiliser des fonds pour le financement des infrastructures, lever certains obstacles techniques et stratégiques, favoriser la coopération et renforcer les connaissances, à travers des activités de suivi, de notification et de partage des meilleures pratiques. Ses rapports annuels rendent compte des engagements de financement en faveur des infrastructures africaines dans quatre secteurs : l'énergie, les transports, l'eau et les TIC. Le tableau 2.2 propose une ventilation des engagements supérieurs à 1 milliard USD.

Tableau 2.2. Engagements de financement, par source (milliards USD)

Source	2013	2014
Chine	13.4	3.1
Europe	7.4	6.4
États-Unis	7.0	n.d.
Banque mondiale	4.5	6.5
BAfD	3.6	3.6
Groupe de coordination des donateurs arabes	3.3	3.5
Japon	1.5	2.1
Afrique du Sud	1.2	1.0
Total	99.6	74.5

Source : ICA (2014 et 2015).

Graphique 2.8. Prêts publics multilatéraux et bilatéraux à l'Afrique, 2004-17 (milliards USD)



Note : (e) estimations ; (p) prévisions.

Source : Banque mondiale (2016c).

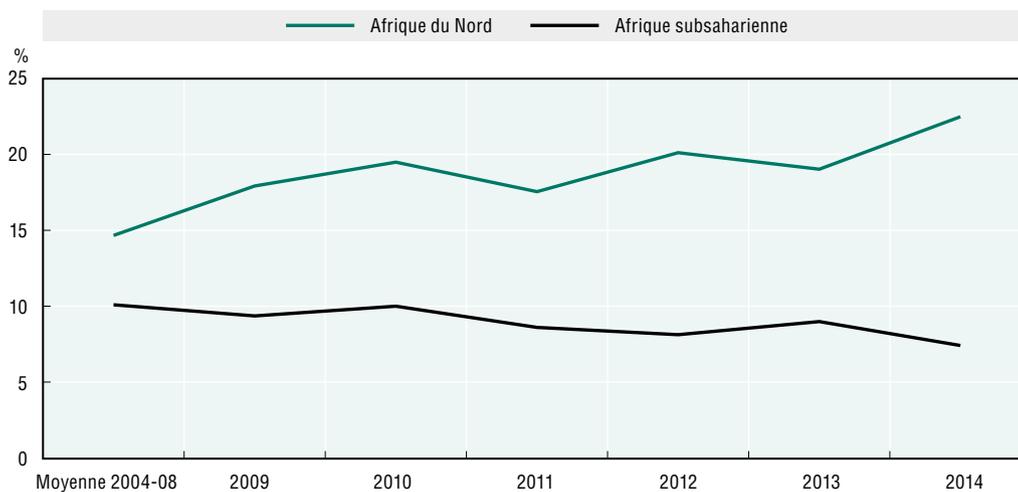
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351415>

Les crédits bancaires publics à l'Afrique, d'origine bilatérale et multilatérale, ont pratiquement doublé depuis 2008 (graphique 2.8), qui apportaient à l'époque 18.6 milliards USD. En 2015, ils avaient atteint 34.7 milliards et devraient ressortir à 39.5 milliards en 2016. Le graphique 2.11, qui intègre les remboursements annuels, permet aussi d'apprécier les flux nets de crédit bancaire public (versements moins remboursements) : depuis 2015, ils sont en déclin – une évolution qui doit beaucoup à un échéancier de remboursement des dettes bilatérales plutôt chargé. Les versements aux créanciers publics bilatéraux ont atteint 13 milliards USD en 2015 et devraient se situer au même niveau en 2016, en nette hausse par rapport à la période 2009-14, où les remboursements des créanciers publics bilatéraux ressortaient en moyenne à 5.4 milliards USD. L'Afrique du Nord a vu fondre ses flux nets de crédit bancaire public, les apports bilatéraux à la région étant négatifs depuis 2014, plombés notamment par un calendrier d'amortissement particulièrement lourd en Égypte. En Afrique subsaharienne, le Congo et la Côte d'Ivoire sont ceux qui recourent le plus à des emprunts bilatéraux, à travers surtout des accords passés avec la Chine. Alors que les prêts publics bilatéraux représentaient 53.7 % du total des prêts à l'Afrique en 2013, ils sont passés derrière les prêts multilatéraux en 2014.

Actuellement, les banques multilatérales de développement sont le premier fournisseur de crédit à l'Afrique (graphique 2.8.) La hausse de leurs versements nets à l'Afrique subsaharienne est constante, contrairement aux crédits publics bilatéraux, en repli depuis 2014. Les versements bruts nets des banques multilatérales aux emprunteurs africains ont atteint un niveau record en 2015, à 17.3 milliards USD. Ils devraient encore gagner du terrain en 2016, à plus de 21 milliards, même si la Banque mondiale prévoit un brusque renversement de tendance ensuite.

L'écart de la part en pourcentage de la dette à court terme (échéance inférieure à un an) dans le total de la dette extérieure entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord est frappant (graphique 2.9). Dans le premier cas, la prévalence des apports publics sur les apports privés et la domination des banques multilatérales de développement ont permis de maintenir la part de la dette à court terme dans le total de la dette extérieure à moins de 10 % ces dernières années. Ce qui explique que la dette extérieure soit moins volatile et réversible. En Afrique du Nord en revanche, la part de la dette à court terme dans le total de la dette extérieure grimpe, puisqu'elle a atteint 22.5 % en 2014.

Graphique 2.9. Dette à court terme, en pourcentage de la dette extérieure totale, 2004-14



Source : Banque mondiale (2016c).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351428>

Le recul des cours du pétrole et des métaux de base observé depuis 2014 risque d'exposer davantage les pays exportateurs à l'endettement. La dernière liste des analyses de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu (établie pour le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – PRGT) révèle qu'en 2015, les perspectives se sont dégradées pour le Cameroun, le Congo, l'Éthiopie, le Ghana, la RCA et la Zambie. Le Burundi et le Tchad figuraient déjà dans le groupe des pays à risque élevé, tandis que le Soudan et le Zimbabwe se trouvaient dans le groupe des pays surendettés. Parmi les pays éligibles au fonds fiduciaire, seul le Sénégal a vu ses perspectives s'améliorer en 2015 sur le plan de la soutenabilité de la dette, grâce à la prise en compte dans l'analyse des importants transferts des migrants.

Les transferts des migrants constituent une source importante et stable de fonds pour le développement de l'Afrique

Les transferts des migrants constituent une source cruciale de revenu pour les pays africains. Ils pourraient catalyser l'investissement et la croissance mais les initiatives visant à maximiser leur impact sur le développement acheminent sur un certain nombre d'obstacles. Les évolutions récentes dans les pays riches en ressources du Moyen-Orient et en Russie, conjuguées à la relative stagnation de la croissance dans l'UE, pointent vers un ralentissement probable de ces flux.

Sur les quelque 23.2 millions de migrants originaires d'Afrique subsaharienne, 26 % vivent dans des pays de l'OCDE et 65.6 % dans des pays africains (Banque mondiale, 2016b). Les principaux pays d'origine sont le Burkina Faso, la RDC, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, la Somalie et le Soudan. L'Afrique a accueilli 18 millions de migrants, installés pour la majorité en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria et en Afrique du Sud.

Les pays développés restent la principale source des transferts des migrants en Afrique mais le Cameroun (2.4 milliards USD en 2015), la Côte d'Ivoire (1.3 milliard) et l'Afrique du Sud (1.1 milliard) arrivent en tête des transferts au reste de l'Afrique. Quatre pays représentent à eux seuls pratiquement la moitié des transferts en Afrique : les États-Unis (8.4 milliards USD), l'Arabie saoudite (8.3 milliards), la France (6.9 milliards) et le Royaume-Uni (5.2 milliards) (Banque mondiale, 2015a). Les transferts bilatéraux à l'Afrique sont ressortis à 63.8 milliards USD en 2015. Dans le groupe des pays à faible revenu, le Libéria, la Gambie, les Comores et le Lesotho reçoivent le plus grand volume de transferts en pourcentage du PIB (tableau 2.3).

Tableau 2.3. Quinze principaux pays bénéficiaires des transferts des migrants vers l'Afrique, 2014

(classés selon la part en % dans le PIB)

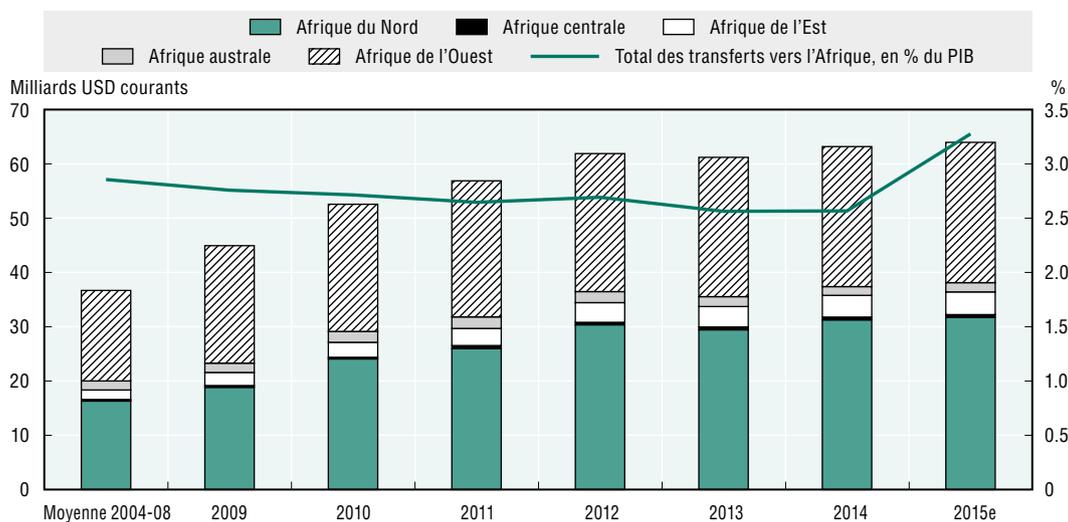
	% du PIB	USD par habitant	Milliards USD courants
Libéria	28.18	132.17	0.57
Gambie	23.74	91.24	0.18
Comores	22.76	167.74	0.13
Lesotho	19.87	211.17	0.40
Cabo Verde	11.81	369.47	0.19
Sénégal	11.54	107.84	1.61
Sao Tomé-et-Principe	8.93	143.33	0.03
Togo	8.30	48.00	0.34
Mali	8.17	54.90	0.89
Maroc	6.48	199.37	6.68
Tunisie	5.17	206.17	2.29
Madagascar	4.49	17.64	0.43
Guinée-Bissau	4.41	25.68	0.05
Nigéria	4.23	116.75	20.86
Ouganda	4.22	26.39	1.05
Bénin	2.70	19.13	0.21

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2015b).

La répartition régionale des transferts des migrants reste inégale

Les transferts officiels vers les pays africains ne sont pas également répartis entre les différentes régions du continent, l'Afrique du Nord (49.5 %) et l'Afrique de l'Ouest (40.8 %) ayant été les principaux bénéficiaires de ces apports en 2014 (graphique 2.10). En Afrique du Nord, les transferts devraient rester stables en 2015, à 31.7 milliards USD, et augmenter à 32.1 milliards en 2016 (Banque mondiale, 2015b). L'Égypte, qui a bénéficié d'un flux croissant de transferts (7.1 milliards en 2009 mais 20.4 milliards en 2015), est désormais le premier pays destinataire d'Afrique du Nord. Le Maroc et la Tunisie ont eux aussi bénéficié d'apports importants en 2014 et 2015 (6.9 et 6.7 milliards pour le premier et 2.3 milliards pour le second ces deux années-là).

Graphique 2.10. Transferts des migrants en Afrique, par sous-région, 2004-15
Milliards USD courants



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2015b).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351436>

Les transferts en Afrique subsaharienne devraient progresser de 1.6 % en 2015, à 32.3 milliards USD, puis s'étoffer encore en 2016 (33.6 milliards). Le Nigéria capte à lui seul les deux tiers environ des transferts à la région, même s'ils n'ont guère évolué en 2014 et 2015, autour de 21 milliards USD. En revanche, la hausse a été nette au Kenya (10.7 %), en Afrique du Sud (7.1 %) et en Ouganda (6.8 %).

La dépendance à l'égard de ces transferts est variable : aux Comores, en Gambie, au Lesotho et au Libéria, ils représentent 20 % environ du PIB en 2015.

La progression des transferts de fonds africains devrait ralentir, étant donné la morosité dans les pays d'Europe et les conséquences de la baisse des cours du pétrole au Moyen-Orient, sans oublier la dépréciation de l'euro et le durcissement des contrôles aux frontières dans bon nombre de pays d'origine.

Les pays de forte émigration pourraient profiter de ce phénomène pour utiliser les transferts des migrants comme catalyseur du développement de leur secteur financier, mais aussi de l'investissement et de la croissance. Mais la transparence doit être de mise.

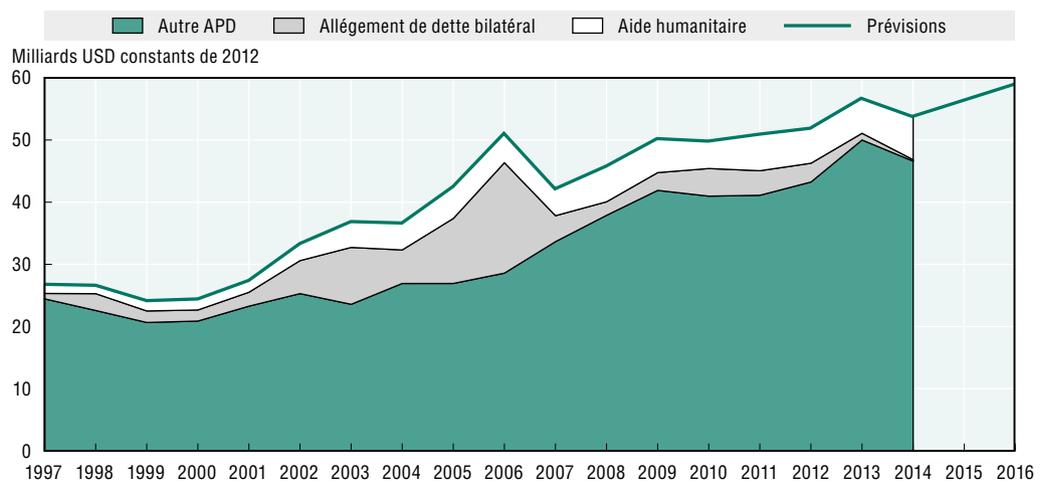
Plusieurs pays d'Afrique cherchent à exploiter cette manne avec des « obligations de la diaspora » pour financer des projets dans les pays d'origine. L'argent ainsi levé pourrait financer des projets tenant à cœur aux migrants (logements, écoles, hôpitaux ou infrastructures). Selon la BAfD, l'Afrique pourrait lever 17 milliards USD supplémentaires par an en utilisant ces transferts comme garanties. Plusieurs obstacles empêchent néanmoins les pays africains de tirer tout le parti des transferts des migrants.

Si, à moyen et long termes, le fléchissement des cours du pétrole pourrait réduire les transferts en provenance des pays du Golfe, à court terme cependant, le volume important de réserves de change et la solidité des positions budgétaires pourraient soutenir les dépenses courantes et différer l'impact de l'amenuisement des recettes pétrolières sur l'emploi des migrants. En 2016, le volume global de transferts des migrants à l'Afrique devrait augmenter, à 65.7 milliards USD (Banque mondiale, 2016b). Les conflits au Moyen-Orient, à l'origine d'importants déplacements de population, restent un réel facteur de risque pour ces mouvements de fonds.

L'aide publique au développement reste stable mais inférieure aux engagements officiels

L'APD, qui avait atteint un niveau plancher de 21 milliards USD (à prix constants de 2012), puis un record en 2013, à 50 milliards USD (graphique 2.11), se serait, selon l'OCDE, effritée en termes nets de 3 milliards USD en 2014. Sous l'effet des bonnes performances des pays africains, la valeur de l'APD en pourcentage du PIB est passée d'un niveau record de 2.63 % en 2009 à moins de 2 % en 2014. L'aide-pays programmable (APP), à savoir la part de l'APD que les donateurs peuvent allouer à un pays désigné et qui est considérée comme un bon indicateur de l'APD, devrait augmenter à partir de 2015. Les prévisions des versements nets d'APD pour 2015 et 2016 sont basées sur les prévisions relatives à l'APP ajustée à l'APD totale.

Graphique 2.11. Aide publique au développement nette totale à l'Afrique, 1997-2016 (en milliards USD constants de 2012)



Source : Calculs des auteurs d'après OCDE (2016).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351440>

Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (UNDESA, 2015a), adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et validé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, les fournisseurs d'APD ont réaffirmé leurs précédents engagements. De nombreux pays développés se sont engagés à consacrer 0.7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD, dont 0.15 à 0.20 % pour les pays les moins avancés. Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE se sont également engagés à endiguer le déclin de l'APD à l'Afrique, en souscrivant à la cible de 0.7 %. Le programme d'Addis-Abeba leur demande explicitement de préserver un niveau d'APD égal *a minima* à celui de 2013.

L'aide multilatérale et l'APD des pays membres du CAD sont restées stables

L'aide multilatérale à l'Afrique est restée stable en 2014, à 20.6 milliards USD, un chiffre semblable à celui de 2013. Les principaux contributeurs pour 2014 sont les institutions de l'UE (6.7 milliards USD), l'Association internationale de développement (IDA, 6.4 milliards), le Fonds mondial (2 milliards) et le Fonds africain de développement (1.9 milliard). Alors que les institutions de l'UE ont augmenté leur APD à l'Afrique de 13.6 % entre 2013 et 2014, le Fonds mondial a réduit ses versements de 22 %.

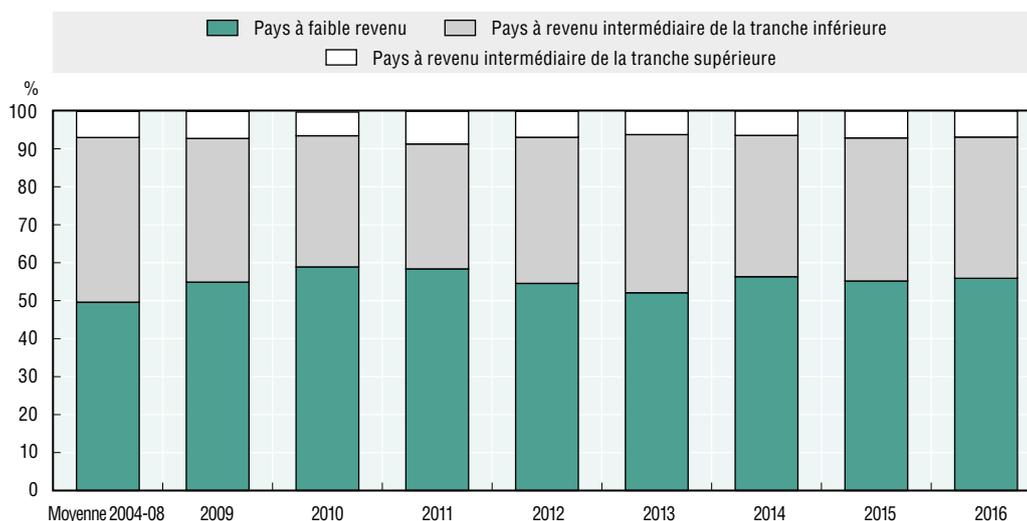
L'aide multilatérale à l'Afrique pourrait être remplacée par des prêts multilatéraux aux taux du marché et risque donc de s'effondrer dans les dix prochaines années. Lorsque le revenu par habitant d'un pays dépasse le seuil fixé par l'IDA, il perd tout droit à une aide multilatérale, même si une part importante de sa population continue de vivre dans le plus extrême dénuement. Pour Reisen et Garroway (2014), le Cameroun, la Guinée, le Kenya, la Mauritanie et le Sénégal ne seront plus éligibles à l'aide de l'IDA à partir de 2025 (le RNB par habitant dépassant 1 215 USD en 2016). Ces auteurs estiment aussi que la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Lesotho et le Nigéria, qui ont bénéficié d'un seuil historiquement élevé de 1 965 USD, perdront progressivement leur statut de pays éligible.

L'APD bilatérale des pays membres du CAD est elle aussi restée pratiquement stable en 2014, à 29 milliards USD. Les quatre principaux donneurs sont les États-Unis (9.3 milliards USD), le Royaume-Uni (4.3 milliards), l'Allemagne (3 milliards) et la France (2.9 milliards). L'APD des pays non membres du CAD suivis dans les statistiques de l'OCDE a reculé en 2014, du fait surtout des coupes dans les budgets d'aide des EAU, de la Turquie et du Koweït. L'aide des pays non membres du CAD a chuté d'environ 25 %, à 4.4 milliards USD, plombée par les coupes de 31 % opérées dans l'aide à l'Égypte par les EAU et l'Arabie saoudite.

Les pays à faible revenu d'Afrique captent à peine plus de la moitié de l'APD

Un peu plus de la moitié de l'APD à l'Afrique bénéficie aux pays à faible revenu (PFR) (graphique 2.12). Leur part est passée d'un niveau record de 58.9 % en 2010 à 52.1 % en 2013. Un léger rebond a été observé en 2014. En valeur, l'APD aux PFR africains est restée stable, autour de 27 milliards USD, entre 2011 et 2014. Elle pourrait avoir atteint 27.5 milliards USD en 2015. Conformément aux prévisions de l'APP, la répartition de l'APD entre PFR, pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) en Afrique devrait rester globalement stable en 2016.

Graphique 2.12. Aide publique au développement nette à l'Afrique par groupes de revenu, 2004-16



Source : Calculs des auteurs d'après OCDE (2016).

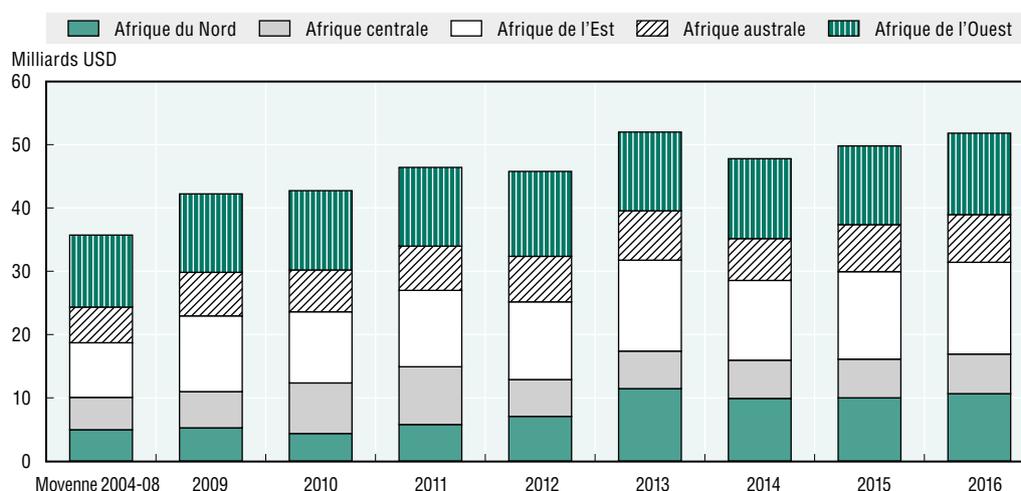
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351450>

L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest sont les deux principaux bénéficiaires de l'APD

L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest sont les premières régions d'Afrique en termes d'APD (tous donateurs enregistrés confondus) (graphique 2.13), avec l'Éthiopie (3.6 milliards USD), le Kenya (2.7 milliards) et la Tanzanie (2.6 milliards) en tête pour l'Afrique de l'Est et, pour l'Afrique de l'Ouest, le Nigéria (2.5 milliards USD). L'Égypte (3.5 milliards USD), le Maroc (2.2 milliards) et le Mozambique (2.1 milliards) tirent aussi leur épingle du jeu en 2014. À eux sept, ces pays ont capté 36 % de l'APD totale à l'Afrique.

Pour plusieurs pays d'Afrique australe, et notamment le Lesotho, le Swaziland, l'Angola et l'Afrique du Sud, les apports d'APD sont en recul en 2014 par rapport à 2013. Les pays d'Afrique du Nord ont également vu leur part s'effriter de 13.5 %, plombée par des apports moins importants en Égypte et au Soudan.

Graphique 2.13. Aide publique au développement nette à l'Afrique par régions, 2004-16



Source : Calculs des auteurs d'après OCDE (2016).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351466>

Une enquête table sur une hausse de l'aide-pays programmable à l'Afrique

Selon l'édition 2015 des *Perspectives mondiales de l'aide* (OCDE, 2015), l'aide programmable aux pays les plus pauvres devrait reprendre des couleurs, conformément aux récents engagements, après plusieurs années de déclin.

Établie sur la base de l'enquête 2015 du CAD sur les plans prévisionnels de dépenses des donateurs, cette enquête permet d'avoir une vision globale des allocations d'aide jusqu'en 2018. Elle met en lumière des augmentations programmées à compter de 2015 (tableau 2.4).

Tableau 2.4. Estimations et prévisions de l'aide-pays programmable à l'Afrique (milliards USD)

	2014	2015	2016	2017	2018
Afrique subsaharienne	35.1	37.1	38.6	38.9	39.4
Afrique du Nord	8.8	8.7	9.0	9.3	9.4
Total Afrique	45.5	47.4	49.3	49.9	50.6

Source : Calculs des auteurs d'après des données de l'OCDE (2016).

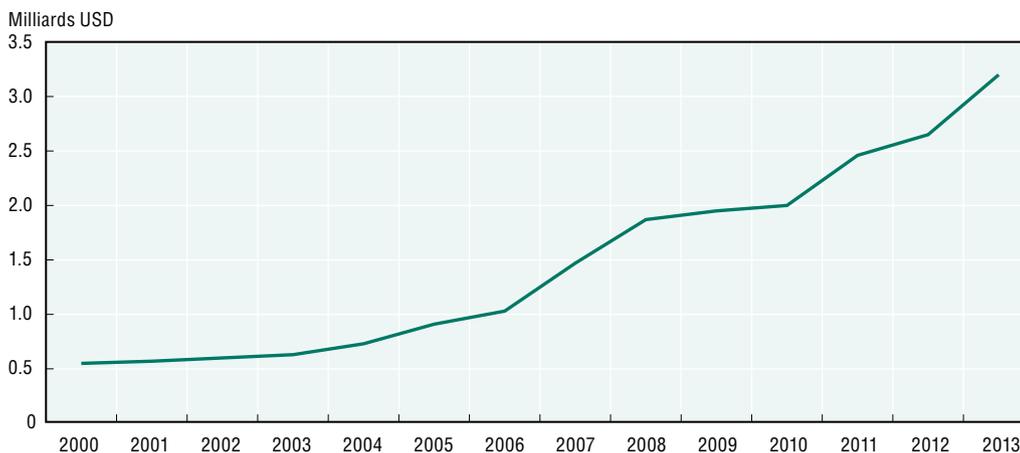
Selon l'enquête 2015 sur les plans prévisionnels de dépense, l'APP devrait augmenter de 2.7 milliards USD en 2015. Les organisations multilatérales, qui ont bénéficié d'injections de liquidités, redoublent d'efforts. Les pays les moins avancés (PMA) et les PFR seront les premiers bénéficiaires de cette hausse, l'aide devant progresser en volume de 5.7 % en 2015. L'APP globale aux PFR et aux pays à revenu intermédiaire (PRI) devrait rester stable en 2015, signe que les donateurs ont sanctuarisé leur aide à ce groupe de pays. Pour les PRITS, les niveaux globaux d'APP devraient retomber de 4.4 % et bénéficier essentiellement aux plus riches d'entre eux.

En termes géographiques, l'APP à l'Afrique subsaharienne devrait augmenter plus rapidement que dans les autres régions, de 5.7 %, car elle bénéficie de davantage de prêts à conditions de faveur. L'APP globale devrait rester stable jusqu'en 2018 et bénéficier davantage aux PMA depuis que les pays membres du CAD ont décidé, en décembre 2014, d'allouer davantage d'APD aux pays ayant le plus besoin d'aide. Deux tiers des PMA verront les allocations au titre de l'APP augmenter, notamment dans les pays qui, comme la Guinée, ont été victimes de l'épidémie d'Ebola.

L'aide de la Chine à l'Afrique continue d'augmenter

L'aide de la Chine à l'Afrique semble augmenter, même si les estimations concernant son volume total sont très variables. L'OCDE ne suivant pas les flux d'aide de la Chine à l'Afrique, ces apports ne sont donc pas pris en compte dans les données précédentes. Par ailleurs, les autorités chinoises ne fournissent pas d'informations détaillées sur leur aide extérieure. La China Africa Research Initiative présente des informations tirées de sources chinoises, dont l'Annuaire statistique de la Chine. Le graphique 2.14 met en évidence une hausse nette de l'aide chinoise à l'Afrique, qui est passée d'environ 600 millions USD en 2000 à 3.2 milliards USD en 2013.

Graphique 2.14. Aide extérieure de la Chine (milliards USD)



Source : China Africa Research Initiative (2016).

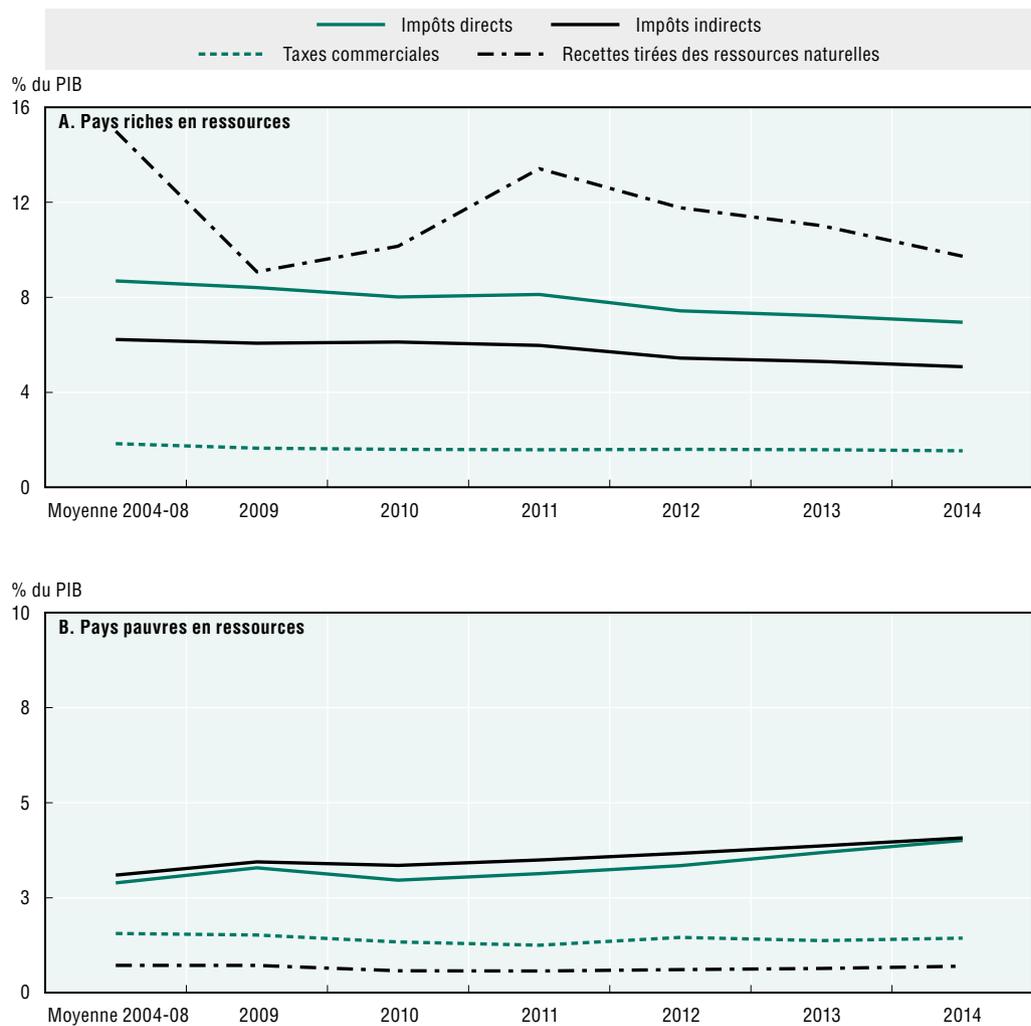
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351478>

Les recettes publiques s'érodent avec l'effondrement des recettes tirées des ressources naturelles

D'après les données recueillies par la BAfD lors de ses missions de terrain pour préparer cette édition des *Perspectives économiques en Afrique*, la dégringolade des cours des produits de base entraîne une baisse des recettes publiques des pays africains après dix années pendant lesquelles la mobilisation des ressources domestiques n'avait cessé de s'améliorer. Néanmoins, les pays pauvres en ressources ont vu leurs recettes fiscales et leurs ratios impôts/PIB augmenter.

Graphique 2.15. Évolution des recettes publiques en Afrique, pays riches/pauvres en ressources

Ratio recettes/PIB, 2004-14



Source : Calculs des auteurs d'après les données du rapport *Perspectives économiques en Afrique*.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351487>

Le Programme d'action d'Addis-Abeba a fait de la mobilisation des recettes publiques intérieures sa priorité. C'est en effet vital pour réaliser les ODD relatifs à la hausse de la productivité et la croissance inclusive, mais c'est aussi un moyen de renforcer l'appropriation des politiques publiques par les populations et d'orienter un pays vers une plus grande autonomie financière. Les pays africains se heurtent encore à des obstacles considérables pour lever plus et mieux leurs impôts, gênés en cela notamment par leur structure économique et un secteur informel toujours dominant.

L'effondrement des recettes tirées des ressources naturelles explique la baisse des recettes publiques depuis 2013

Jusqu'en 2013, l'Afrique est parvenue à augmenter ses recettes intérieures, ayant collecté 468 milliards USD de recettes fiscales et non fiscales cette année-là. Depuis cependant, ce chiffre ne cesse de s'éroder sur fond de chute des recettes tirées des ressources naturelles : en 2014, les pays d'Afrique ont collecté 461 milliards USD, soit un recul de 1.5 % en un an. Les grands pays riches en ressources ayant vu leurs rentrées s'effondrer en 2015, le total des recettes publiques à l'échelle du continent a diminué. En 2014, les recettes publiques des pays africains riches en ressources (373 milliards USD) l'emportaient de loin sur celles des pays pauvres en ressources (88 milliards)¹.

Les recettes non fiscales tirées des ressources naturelles (pétrole, produits miniers mais aussi cacao par exemple) occupent le premier rang dans les recettes publiques de l'Afrique. Mais après avoir atteint un pic en 2012, à 171 milliards USD, elles sont en recul : en 2014, elles ont perdu 8.3 % de leur valeur par rapport à 2013, à 155 milliards. La baisse s'est confirmée en 2015, notamment en Afrique du Sud, en Algérie, en Angola, au Ghana, en Libye et au Nigéria, pénalisés surtout par la chute des cours du pétrole et des métaux. Dans certains cas, l'érosion est de 20 % par rapport à 2013. La Côte d'Ivoire, le Soudan et la Zambie ont cependant réussi à éviter cette spirale délétère malgré la chute des cours du pétrole et du cuivre. Dans les pays d'Afrique riches en ressources, le ratio recettes/PIB est retombé à 23.3 % en 2014, loin de son record de 2012 (26.3 %).

Les recettes fiscales et le ratio des recettes sur le PIB augmentent dans les pays pauvres en ressources

Les pays pauvres en ressources ont progressivement renforcé leurs recettes publiques en s'affranchissant graduellement de la dépendance à l'égard de la fiscalité de porte au profit des impôts directs sur les revenus des particuliers et les bénéficiaires des entreprises et des impôts indirects sur les biens de consommation. Les recettes publiques sont donc passées de 62 à 88 milliards USD entre 2010 et 2014. Cette hausse étant plus rapide que celle du PIB, le ratio moyen recettes/PIB est passé de 8.2 % en 2010 à 10.2 % en 2014.

Par rapport aux normes internationales, les taux de pression fiscale restent très faibles. Dans les pays de l'OCDE, en moyenne, les recettes fiscales ressortent à 34.4 % du PIB. Après correction des ratios impôts/PIB pour tenir compte de différences structurelles (notamment le PIB par habitant, la composition sectorielle de la production, le degré d'urbanisation et l'ouverture commerciale), le calcul de l'effort fiscal en Afrique (recettes réelles par rapport aux recettes potentielles) fait apparaître une forte hétérogénéité. Daude et al. (2012) constatent que de nombreux pays africains se retrouvent en haut de l'indice de l'effort fiscal en 2008.

Encadré 2.3. Une nouvelle base de données pour comparer les statistiques des recettes publiques en Afrique

Soucieux d'améliorer la comparabilité des données sur les recettes publiques en Afrique, leur qualité et leur accessibilité, la Commission de l'Union africaine, le Forum africain sur l'administration fiscale et l'OCDE ont lancé en mars 2016 la première édition des *Statistiques des recettes publiques en Afrique*, avec le soutien de la BAfD, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et du Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) (encadré 2.4 dans BAfD et al., 2015).

Des agents des administrations fiscales d'Afrique du Sud, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Maurice, du Maroc, du Rwanda, du Sénégal et de Tunisie ont travaillé avec les organisations partenaires pour organiser leurs données sur les recettes publiques de 1997 à 2014 conformément à une nomenclature déjà utilisée dans 57 autres pays. Ce faisant, et pour la première fois, leurs statistiques sont devenues comparables à l'échelle internationale.

Cette nouvelle base de données devrait faciliter les travaux d'analyse, les mesures de l'impact réel ou prévu des réformes, l'élaboration de politiques communes au sein des communautés économiques régionales, l'identification des meilleures pratiques, le dialogue international et les apprentissages entre pairs, sans oublier les comptes à rendre aux citoyens et à leurs représentants élus.

Les travaux menés contribuent au chapitre financier de la Charte africaine de la statistique élaborée dans le cadre du déploiement de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. Ils viennent en outre appuyer le premier plan de mise en œuvre sur dix ans (2014-2023) de l'Agenda 2063 de l'UA visant à « définir et appliquer des cadres dans lesquels devront s'inscrire les politiques conduites en Afrique en matière de statistiques sur les recettes publiques et d'intégration budgétaire ». Au niveau mondial, ils serviront l'ODD 17.1 (« Renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes ») et l'ODD 17.19 (« Appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement »).

Source : OCDE et al. (2016).

Les recettes publiques dans les pays riches en ressources reculent, toutes catégories confondues

Les ratios recettes publiques/PIB permettent de distinguer deux groupes de pays aux évolutions divergentes : dans les pays riches en ressources, la chute marquée des cours internationaux ayant amputé leurs recettes, les ratios baissent dans toutes les catégories. Entre 2011 et 2014, les recettes tirées des ressources naturelles en proportion du PIB ont baissé de 3.7 points de pourcentage, passant de 13.4 à 9.7 %. En Algérie, en Angola, au Congo, en Guinée équatoriale et en Libye, elles constituaient encore en 2013 plus de 80 % des impôts recouverts et 20 % du PIB (BAfD et al., 2015).

Les pays riches en ressources ont également été touchés par une baisse procyclique du ratio des impôts directs sur les revenus des particuliers et les bénéfices des entreprises et des impôts indirects par rapport au PIB (graphique 2.15). Tant que les pays riches en ressources resteront à ce point tributaires des recettes tirées des ressources naturelles, ils auront beaucoup de mal à diversifier leur assiette fiscale au profit des impôts sur les revenus des particuliers et les bénéfices des entreprises et des taxes sur les produits de consommation. Cette assiette fiscale sera par ailleurs toujours fragilisée par l'effondrement des cours des produits de base, à moins de sortir l'économie tout entière de sa dépendance au secteur des ressources naturelles. Des impôts progressifs sur le revenu pourraient véritablement atténuer les caractéristiques procycliques de cette forme d'imposition.

Dans les pays pauvres en ressources, les impôts directs et indirects gagnent peu à peu du terrain

À l'inverse, les pays pauvres en ressources ont élargi leur assiette fiscale et levé davantage de recettes, grâce aux impôts directs et indirects. Le graphique 2.15 fait apparaître la hausse constante des ratios impôts directs et indirects par rapport au PIB. Une évolution qui a permis aux pays pauvres en ressources de faire passer le taux d'imposition total (non pondéré) de 8.5 à 10.2 % en 2014. De bonnes performances sur le plan de la croissance et un recouvrement d'impôts plus efficace ont contribué à la mobilisation des ressources intérieures même si, comparativement, les taux d'imposition de ces pays restent encore faibles.

En 2015, plusieurs pays d'Afrique de l'Est ont augmenté leurs revenus tirés des impôts indirects (notamment pour les biens de consommation) et des impôts directs sur les revenus des particuliers et les bénéfices des entreprises. L'Éthiopie a ainsi doublé les revenus tirés des impôts directs et indirects entre 2012 et 2015, tandis que la tendance à la hausse des recettes fiscales au Kenya et au Rwanda s'est confirmée en 2015. Globalement, les pays pauvres en ressources d'Afrique de l'Est affichent une gamme de prélèvements directs, indirects et commerciaux bien équilibrée, ce qui devrait les aider à maintenir des flux de ressources plus stables et plus prévisibles pour financer l'action publique.

Les apports financiers et les recettes publiques doivent procurer des avantages durables

La mobilisation des ressources intérieures et étrangères sur fond d'affaiblissement des cours des produits de base et de rééquilibrage de l'économie chinoise soulève des défis politiques – mais elle est également source d'opportunités. Sur le plan de l'action publique, les questions tournent autour de la manière dont les pays exportateurs de produits de base parviendront à absorber à court terme l'érosion de leurs recettes. Sans oublier la nécessité, à plus long terme, de diversifier l'économie afin de garantir des gains durables découlant des apports financiers et des recettes publiques.

La diversité des situations nationales multiplie les options envisageables sur le plan des politiques publiques. Mais la principale distinction structurelle s'opère entre les pays exportateurs ou importateurs nets d'énergies fossiles et de métaux industriels. Financièrement parlant, la grande ligne de partage est liée au niveau de l'épargne nationale, à la soutenabilité de la dette extérieure et au volume des amortisseurs constitués par les réserves de change. Une autre distinction a trait à la flexibilité du taux de change. Enfin, pour que les flux financiers et les recettes publiques servent une croissance solidaire et durable, une gouvernance et des institutions nationales de qualité sont essentielles.

La stabilisation du financement du développement fait partie des grands défis immédiats. La baisse des apports extérieurs exige, pour limiter les mesures d'austérité, d'augmenter les recettes fiscales nationales, de relancer les flux étrangers et de mieux utiliser les réserves de change :

- **Épargne.** L'Afrique est la région en développement ayant le taux d'épargne le plus faible du monde, une situation qui freine les investissements et la production future. Le taux d'épargne de l'Afrique est en recul depuis 2009, sachant que le FMI (2015a) estime qu'en 2015, il se sera à nouveau effrité, pour atteindre 15.4 % du PIB seulement. Dans l'ensemble des pays émergents et en développement, ce taux devrait ressortir à 31.9 %. Une analyse du FMI (2015c) suggère qu'en Afrique subsaharienne, le pays médian devrait pouvoir accroître ses recettes fiscales de 3

à 6.5 points de pourcentage. Avec la baisse des prix du pétrole, les pays pourraient envisager de supprimer les subventions aux produits pétroliers et d'augmenter leurs recettes budgétaires non pétrolières. Ils peuvent également augmenter la taxe sur la valeur ajoutée. Mais pour soutenir les recettes budgétaires non pétrolières, ils doivent diversifier leur économie.

- **Réformes fiscales.** Avec l'érosion des recettes tirées des ressources naturelles, les gouvernements doivent élargir leur assiette fiscale au profit des impôts sur les biens de consommation. La situation de la RDC prouve qu'une fiscalité reposant sur les ressources naturelles peut offrir une solution inattendue aux difficultés. En 2014, le gouvernement a enregistré un niveau record de recettes, à 2 milliards USD, malgré l'effondrement des cours des produits de base. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE, 2016) a rendu compte des efforts du pays pour améliorer la transparence financière. Les pays riches en ressources tendent à être intensifs en énergie et en carbone. Les taxes sur le carbone, telles qu'envisagées par l'Afrique du Sud, contribuent à réduire les émissions de gaz à effets de serre et à diversifier l'assiette fiscale.
- **Ratio impôts/PIB.** Les pays africains pauvres en ressources devraient relever leurs ratios impôts/PIB au seuil minimal de 20 % proposé par le Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN, 2013). Ils doivent investir dans le renforcement de leurs systèmes de définition et de collecte des impôts mais également conforter la conformité fiscale, améliorer l'efficacité des dépenses et endiguer les flux financiers illicites.
- **Obligations à risque.** Les mesures visant à stimuler les apports financiers extérieurs doivent aller de pair avec le principe de discipline financière. L'émission d'obligations à court terme libellées en devises pour combler un besoin financier est une opération risquée. Certains apports financiers peuvent alimenter des distorsions par la flambée du crédit et l'appréciation du taux de change à cause de garanties implicites et de secteurs financiers mal réglementés. Les retraits soudains peuvent provoquer un effondrement. Le coût de refinancement qui en découle et l'effondrement font baisser l'épargne. Les apports financiers créateurs d'endettement sont de moindre qualité que les IDE, lesquels sont associés à une croissance supérieure du PIB (Reisen et Soto, 2001).
- **Réserves de change.** L'utilisation des réserves de change (ou des stocks régulateurs, comme au Chili) peut, dans certains pays, être un moyen d'anticiper des périodes difficiles. Mais le franchissement d'un seuil de réserves (par exemple, le niveau d'endettement intérieur et extérieur à court terme) peut déclencher des attaques contre la monnaie nationale (ce fut le cas en Zambie en 2015). Le différentiel entre le renchérissement du coût en monnaie locale des euro-obligations (de 20 % en moyenne en Afrique subsaharienne) et des taux de croissance qui repassent sous la barre des 10 % induisent une dynamique d'endettement peu souhaitable et qui a peu de chance d'être compensée par un excédent des comptes courants ou budgétaires non rémunérés.

En plus de gérer les conséquences à court terme des chocs extérieurs, les gouvernements africains doivent résolument mettre en œuvre des politiques structurelles à moyen et long termes. L'Agenda 2063 de l'UA (UA, 2015) définit sept objectifs, dont la transformation économique et sociale. Avec pratiquement 200 millions d'individus âgés de 15 à 24 ans, l'Afrique est le continent le plus jeune du monde, sachant que ce nombre s'accroît rapidement. Au cours des 25 prochaines années, la moitié de l'augmentation de la main-d'œuvre mondiale sera à imputer à l'Afrique.

L'Afrique doit créer des emplois productifs pour les 500 millions de jeunes qui frapperont bientôt aux portes du marché du travail. Le secteur des produits de base présente une trop forte intensité capitaliste pour offrir des débouchés à la jeunesse africaine. Si le ralentissement en Chine a touché de plein fouet certains pays exportateurs comme le Nigéria, l'Angola et la Zambie, d'autres (Ghana, Kenya, Ouganda, Mozambique et Éthiopie) résistent mieux. Faute notamment de disposer de ressources naturelles, ils sont contraints de se diversifier. La capacité des économies africaines à surmonter le contrecoup de cette baisse des cours des produits de base dépendra de leurs avantages comparatifs respectifs, de la qualité de leurs politiques économiques et de la rapidité de mise en œuvre des mesures. Comme le soulignait la précédente édition des *Perspectives économiques en Afrique* (BAfD et al., 2015), aucun secteur ne détient à lui seul la solution. Toutes les filières – depuis les industries manufacturières gourmandes en main-d'œuvre aux emplois hautement productifs dans l'agriculture et le monde rural en passant par la transformation des matières premières – devront absorber cette main-d'œuvre. Pour réaliser pleinement son potentiel de croissance, prendre part à l'économie mondiale et partager les avantages découlant d'un marché mondial toujours plus connecté, l'Afrique doit privilégier l'intégration économique régionale. Or, les échanges régionaux se heurtent toujours aux insuffisances du continent sur le plan des infrastructures. Parmi les objectifs mis en exergue dans l'Agenda 2063, le développement des infrastructures, le démantèlement des freins à l'investissement des entreprises et le renforcement de l'éducation méritent une attention particulière pour pouvoir concrétiser les objectifs de transformation structurelle de l'Afrique :

- **atténuer la volatilité** : les apports d'IDE et d'investissements de portefeuille mais aussi le crédit bancaire reflètent certes l'état de la conjoncture internationale, mais il ne faut pas occulter les facteurs intérieurs qui alimentent les turbulences. Il faut engager des réformes réglementaires et œuvrer à la stabilité, notamment en combattant plus durement les menaces extrémistes qui sapent la croissance des pays concernés ;
- **renforcer l'aide** : en la matière, les donateurs à l'Afrique doivent respecter le Programme d'action d'Addis-Abeba, à savoir maintenir *a minima* l'APD à son niveau de 2013 et la diriger en priorité vers les pays d'Afrique à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ;
- **transferts des migrants** : l'argent des travailleurs installés à l'étranger constitue une source importante de financement pour l'Afrique. Ces fonds pourraient soutenir la croissance et servir de catalyseur au développement du secteur financier ;
- **intégration** : certains pays s'en sortent mieux, grâce à une coopération intrarégionale accrue, leur proximité avec l'Europe de l'Ouest et une coopération resserrée avec les marchés émergents. Ils peuvent tirer la croissance des autres. Une aide supplémentaire aux investissements intrarégionaux dans les couloirs routiers, l'électricité, les réseaux Internet et les voies de chemin de fer contribuera à développer la croissance et les échanges régionaux ;
- **déficit infrastructurel** : depuis quelques années, les investissements dans les infrastructures, notamment par la Chine, ont le vent en poupe mais les pays africains sont toujours à la traîne par rapport au reste des pays en développement sur tous les indicateurs de couverture infrastructurelle. L'accès à l'eau, au transport routier et à l'électricité font partie des grands points faibles. Un comblement rapide de ce déficit permettrait de relancer la croissance. Des études réalisées en 2014 par Ernst & Young et le Consortium pour les infrastructures en Afrique révèlent que si ce déficit est en train d'être comblé, grâce aux projets engagés et à la mobilisation actuelle de fonds, dans deux tiers des projets identifiés, les chantiers n'ont toujours pas débuté. L'Afrique n'a pas tant besoin d'identifier de nouvelles sources de

financement que de s'assurer que les projets prévus sont menés à bien dans des délais raisonnables. Ce faisant, les investisseurs y trouveront leur compte et cela permettra d'attirer de nouveaux investissements. L'Afrique doit lever les entraves à l'achèvement des projets en faisant baisser le coût des affaires sur le continent ;

- **coûts pour les entreprises** : les avantages découlant des investissements dans les infrastructures sont fortement réduits sans mesures prises, en parallèle, pour améliorer les institutions et les réglementations. Selon les indicateurs 2016 de la pratique des affaires de la Banque mondiale (2015c), les pays africains médians ressortent à la 151^e place sur 189, contre un rang médian de 48 pour toutes les économies de marché émergentes. Les investissements locaux et étrangers augmentent dès lors que les coûts pour les entreprises diminuent. En 2015, l'Afrique arrive en tête des régions pour le nombre de réformes réglementaires introduites pour faciliter la pratique des affaires, avec environ un tiers des réformes engagées dans le monde (voir chapitre 5).
- **capital humain** : si des progrès ont bel et bien été obtenus depuis dix ans, l'Afrique est toujours la lanterne rouge pour les trois dimensions du capital humain – la santé, l'éducation et la formation. Il faut renforcer les investissements dans ces domaines pour étayer le développement industriel. La présence concomitante d'un taux élevé de postes non pourvus et d'un chômage de masse confirme l'inadéquation des compétences de la main-d'œuvre africaine.

Note

1. Conformément à la définition qu'en donne le FMI (2015b), les pays riches en ressources sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Botswana, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Libéria, la Libye, la Mauritanie, la Namibie, le Nigéria, la RDC, la Sierra Leone, le Soudan, le Soudan du Sud, le Tchad et la Zambie.

Références

- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- Banque mondiale (2016a), *Global Economic Prospects*, janvier, Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/publication/global-economic-prospects (consulté en février).
- Banque mondiale (2016b), *Migration and Remittances Factbook 2016*, Global Knowledge Partnership on Migration and Development (KNOMAD) initiative, Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/12/18/international-migrants-and-remittances-continue-to-grow-as-people-search-for-better-opportunities-new-report-finds (consulté le 1^{er} février).
- Banque mondiale (2016c), *International Debt Statistics*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=International%20Debt%20Statistics> (consulté le 12 janvier).
- Banque mondiale (2015a), *Migration and Remittances Data*, septembre, Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data (consulté en janvier).
- Banque mondiale (2015b), "Migration and remittances: Recent developments and outlook – Special Topic: Financing for Development", *Migration and Development Brief 24*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationandDevelopmentBrief24.pdf> (consulté en février).
- Banque mondiale (2015c), *Doing Business Report 2016*, Banque mondiale, www.doingbusiness.org (consulté en février).
- China Africa Research Initiative (2016), SAIS China Africa Research Initiative, Johns Hopkins University School of Advanced International Studies, Washington, DC, www.sais-cari.org/data/ (consulté le 15 janvier).
- CNUCED (2016), "FDI recovery is unexpectedly strong, but lacks productive impact", *Global Investment Trends Monitor*, No. 22, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/webdiaeia2016d1_en.pdf (consulté le 25 janvier).
- Dauvé, C., H. Gutiérrez et A. Melguizo (2012), "What drives tax morale?", *OECD Development Centre Working Paper No. 315*, Éditions de l'OCDE, Paris, http://www.oecd-ilibrary.org/development/what-drives-tax-morale_5k8zk8m61kzq-en
- ECN (2015), "Spanning Africa's infrastructure gap: How development capital is transforming Africa's project build-out", *The Economist Corporate Network*, novembre, Londres, http://ftp01.economist.com/hk/ECN_papers/Infrastructure-Africa (consulté le 20 janvier).
- Ernst & Young (2014), *EY's Attractiveness Survey: Africa 2014: Executing Growth*, Ernst & Young, Londres, [www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-attractiveness-africa-2014/\\$FILE/EY-attractiveness-africa-2014.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-attractiveness-africa-2014/$FILE/EY-attractiveness-africa-2014.pdf) (consulté le 20 octobre).
- fDi Markets (2016), *fDi Markets* (base de données), www.fdimarkets.com (consulté le 6 février).
- FMI (2015a), « Afrique subsaharienne – Faire face à un environnement qui se dégrade », *Perspectives économiques régionales*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2015/afr/eng/sreo1015.htm> (consulté le 1^{er} février 2016).
- FMI (2015b), *Regional Economic Outlook Update: Middle East and Central Asia*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2015/mcd/eng/mreo0515.htm> (consulté le 1^{er} février).
- FMI (2015c), « L'ajustement au repli des prix des produits de base », *Perspectives de l'économie mondiale*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/ (consulté le 18 février).
- FMI (2014a), « Afrique subsaharienne : pour une croissance durable et plus solidaire », *Perspectives économiques régionales*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2014/afr/sreo0414f.pdf> (consulté le 17 mars 2015).
- FMI (2014b), « Nuages et incertitudes de l'après-crise », *Perspectives de l'économie mondiale*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2014/02/ (consulté le 18 février).
- ICA (2015), *Tendances du financement des infrastructures en Afrique – 2014*, Consortium pour les infrastructures en Afrique, Abidjan, www.icafrica.org/en/news-events/ica-news/article/infrastructure-financing-trends-in-africa-2014-274982/ (consulté le 24 janvier).
- ICA (2014), *Infrastructure Financing Trends in Africa – 2013*, Consortium pour les infrastructures en Afrique, Abidjan.
- ITIE (2016), *Les efforts de la RDC pour augmenter la transparence commencent à avoir des effets*, Initiative pour la transparence dans les industries extractives, Oslo, 19 janvier, <https://eiti.org/fr/news/les-efforts-de-la-rdc-pour-augmenter-la-transparence-commencent-avoir-des-effets> (consulté le 25 janvier).

- Masetti, O. (2015), "African Eurobonds: Will the Boom Continue?", *Research Briefing*, Deutsche Bank AG, Frankfurt-sur-le-Main, <http://tinyurl.com/guxnr2j> (consulté le 5 février).
- McKinsey (2015a), *East Africa: The next hub for apparel sourcing?*, McKinsey and Company, www.mckinsey.com/insights/consumer-and-retail/east-africa-the-next-hub-for-apparel-sourcing (consulté le 19 février).
- McKinsey (2015b), *The growth opportunity in Africa*, McKinsey and Company, www.mckinsey.com/global-themes/employment-and-growth/the-growth-opportunity-in-africa (consulté le 19 février).
- Nations Unies (2015), *Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement*, Nations Unies, Genève.
- OCDE (2016), CRS Aid Statistics (base de données), <http://stats.oecd.org/> (consulté le 28 janvier).
- OCDE (2015), *2015 Global Outlook on Aid*, Éditions de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/aid-architecture/2015%20FSS%20Survey%20Flyer.pdf (consulté le 20 janvier).
- OCDE/ATAF/CUA (2016), *Statistiques des recettes publiques en Afrique*, Organisation de coopération et de développement économiques, Forum africain sur l'administration fiscale, Commission de l'Union africaine, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264253308-en-fr>.
- Oxford Economics (2015), *Future Trends and Market Opportunities in the World's Largest 750 Cities. How the Global Urban Landscape Will Look in 2030*, Oxford, www.oxfordeconomics.com/Media/Default/landing-pages/cities/OE-cities-summary.pdf (consulté le 18 décembre).
- Pigato, M. et W. Tang (2015), *China and Africa: Expanding Economic Ties in an Evolving Global Context*, Banque mondiale Group, Washington DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/03/24177102/china-africa-expanding-economic-ties-evolving-global-context> (consulté le 15 janvier).
- PNUD (2011), *Towards Human Resilience: Sustaining MDG Progress in an Age of Economic Uncertainty*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, NY, www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Towards_SustainingMDG_Web1005.pdf (consulté le 20 novembre).
- PwC (2014), *IPO Watch Africa 2014*, Price Waterhouse Cooper, <http://www.pwc.co.za/en/assets/pdf/ipo-watch-africa-2014.pdf> (consulté le 15 décembre).
- Reisen, H. et C. Garroway (2014), *The Future of Multilateral Concessional Finance*, BMZ/GIZ : Berlin, www.ifad.org/events/ifi_trends/giz_mcf.pdf (consulté le 15 décembre).
- Reisen, H. et M. Soto (2001), "Which types of capital inflows foster developing-country growth?", *International Finance*, Vol. 4(1), pp. 1-14, printemps, <https://ideas.repec.org/a/bla/intfin/v4y2001i1p1-14.html>.
- SDSN (2013), *An Action Agenda for Sustainable Development, Report to the UN Secretary-General*, Réseau des solutions pour le développement durable, Paris et New York, NY, <http://unsdsn.org/resources/publications/an-action-agenda-for-sustainable-development/>
- UA (2015), *Agenda 2063 : L'Avenir que nous voulons*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, septembre, <http://agenda2063.au.int/fr/> (consulté le 19 février).
- UNDESA (2016), *World Economic Situation and Prospects 2016*, Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, Nations Unies, New York, NY, www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/ (consulté le 1^{er} février).
- UNDESA (2015a), *DESA Briefing Note on The Addis Ababa Action Agenda*, Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, Nations Unies, New York, NY, www.un.org/esa/ffd/ffd3/wp-content/uploads/sites/2/2015/07/DESA-Briefing-Note-Addis-Action-Agenda.pdf (consulté en 15 January 2016).
- UNDESA (2015b), *World Economic Situation and Prospects 2015*, Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, Nations Unies, New York, NY, www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/ (consulté le 1^{er} février).
- Vellos, R. (2015), *Le grand boom des obligations souveraines en Afrique subsaharienne*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://blogs.worldbank.org/opendata/fr/le-grand-boom-des-obligations-souveraines-en-afrique-subsaharienne> (consulté en février).

Chapitre 3

Politiques commerciales et intégration régionale en Afrique

L'accélération de la croissance en Afrique depuis 2000 multiplie les possibilités d'intensifier les échanges, tandis que le continent cherche à renforcer son intégration régionale pour doper l'économie et la création d'emplois. Ce chapitre revient sur l'évolution du commerce, des investissements, de l'intégration et de la convergence de revenus entre les pays et les régions. Il suggère des pistes à l'intention des décideurs pour relancer la croissance et saisir les opportunités commerciales afin de réduire plus rapidement les écarts de revenus. Il analyse tour à tour le secteur financier, celui des infrastructures et les nouvelles zones de libre-échange, plus vastes, pour définir leur rôle éventuel dans ces efforts.

En bref

Pour accentuer l'essor continu des relations commerciales avec les pays émergents du reste du monde et entre les pays et régions africains, l'Afrique doit impérativement engager des réformes structurelles et réglementaires et renforcer son intégration financière. Le commerce intra-africain n'atteint pas encore les niveaux observés dans d'autres régions du monde, mais cela n'a rien d'une fatalité. Si l'Union européenne (UE) devrait rester le principal partenaire commercial de l'Afrique dans un avenir proche, la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) entre trois communautés régionales africaines pourrait modifier le paysage commercial du continent, grâce à l'élargissement de la taille du marché et la création d'économies d'échelle. Cette évolution positive pourrait également contribuer à réduire les écarts de revenus entre pays d'Afrique et à renforcer l'intégration financière régionale. Pour conforter le rôle des banques panafricaines dans la facilitation du financement du commerce et le développement des marchés de capitaux, les pays africains doivent privilégier la stabilité macroéconomique et améliorer les conditions des affaires. L'environnement politique, le climat des affaires, la profondeur de l'intégration financière et l'engagement en faveur des réformes sont autant de paramètres indispensables pour stimuler les échanges et la croissance.

L'Afrique cherche à convertir une croissance alerte en transformation économique

Les atouts

Depuis 2000, la croissance africaine progresse à un rythme annuel moyen de 5 %, une performance qui s'explique par cinq grands facteurs :

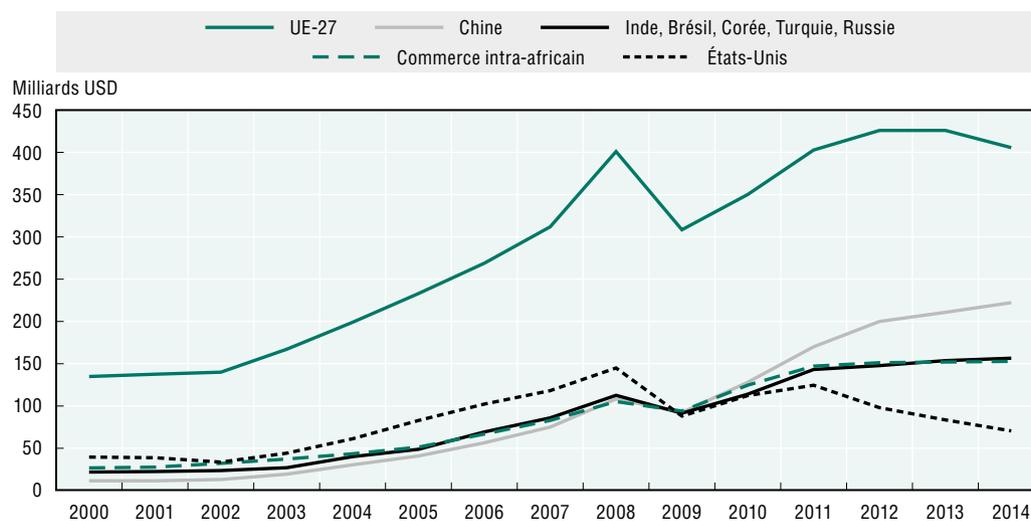
- **une stabilité politique accrue** : le nombre de conflits violents est en recul depuis le début du siècle, au profit de la stabilité politique ;
- **des conditions macroéconomiques qui s'améliorent** : les politiques budgétaires et monétaires prudentes conjuguées aux allègements de dette ont permis de contenir les déficits publics et de réduire l'inflation d'autant que, parallèlement, les réformes ont amélioré l'environnement des affaires ;
- **une hausse des investissements publics d'infrastructure** : des pays comme l'Éthiopie et le Rwanda, pauvres en ressources, ont pu ainsi atteindre un niveau de croissance annuel supérieur ou égal à 8 % ;
- **la bonne tenue des cours des matières premières** : tout au long des années 2000, les pays africains riches en ressources ont bénéficié de la hausse de la demande de matières premières, émanant entre autres de la Chine et d'autres économies émergentes. Mais le recul récent des prix se traduit par une baisse de la croissance ;
- **la vigueur des investissements directs étrangers et autres apports financiers, conjuguée à la demande intérieure** : ces facteurs ont réagi positivement à la qualité de l'environnement politique et ont, ensemble, joué un rôle clé dans la croissance de l'Afrique. Pourtant, le potentiel du commerce intra-africain est loin d'avoir été pleinement exploité.

L'activité commerciale augmente, malgré la baisse des échanges avec les États-Unis

Hors États-Unis, les échanges de l'Afrique avec le reste du monde sont restés soutenus, ayant progressé au rythme annuel moyen de 16 % entre 2000 et 2008. La crise financière mondiale de 2008-09 a fortement perturbé la donne, les échanges s'effondrant de 24 %. Mais les exportations africaines redémarrent depuis 2010, affichant une hausse annuelle moyenne de 8.5 %. Les échanges avec les États-Unis ne cessent cependant de décliner : en 2015, ils sont tombés à 70.5 milliards de dollars (USD), loin du pic de 2011 (124.6 milliards USD), soit un recul de 11 % (graphique 3.1). Historiquement, le gaz, le pétrole et ses produits dérivés ont dominé les importations américaines en provenance d'Afrique subsaharienne. En 2007, ils représentaient 93 % des importations

américaines, contre 67 % en 2013, les États-Unis ayant redoublé d'efforts pour assurer leur autosuffisance énergétique et renforcé la production nationale afin de se défaire de leur dépendance aux importations.

Graphique 3.1. Total des échanges commerciaux de l'Afrique, échanges avec certains partenaires et commerce intra-africain, 2000-14 (milliards USD)

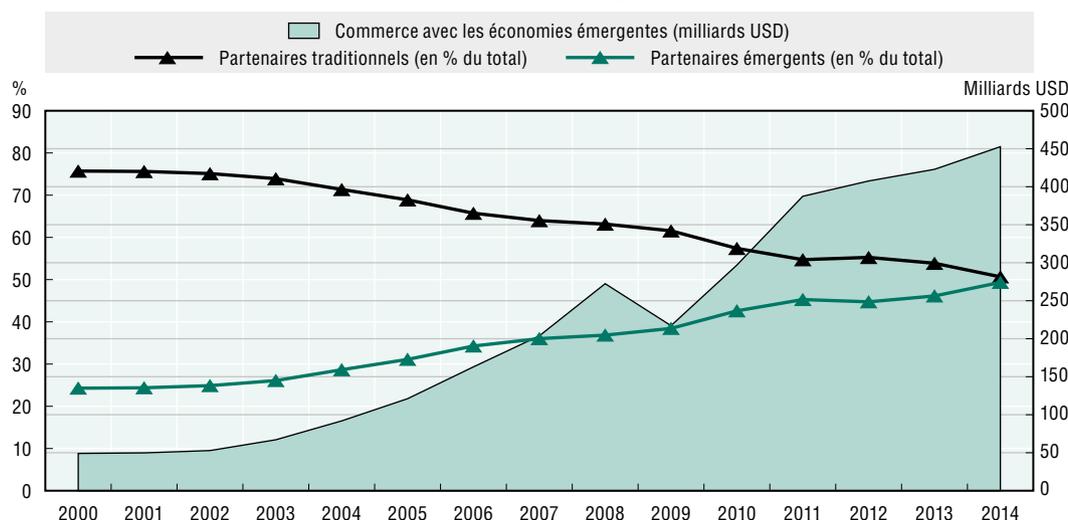


Source : Calculs des auteurs d'après la base de données COMTRADE des Nations Unies, <http://wits.worldbank.org/wits/>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351498>

L'UE reste le principal débouché pour les exportations africaines. Mais depuis la crise financière, la demande de la zone euro (qui représente 72.5 % du PIB de l'UE) est atone, ce qui explique le rythme modeste de la hausse des exportations africaines vers l'Europe depuis 2008-09, à 0.2 % par an. La diversification de ses relations commerciales a aidé l'Afrique à faire face : du fait du déclin des exportations vers les États-Unis et de la morosité du marché européen, les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et d'autres économies émergentes ont pris une importance grandissante. En 2009, 24 % seulement des exportations africaines étaient destinées à des pays émergents ; en 2014, les BRIC plus la Corée, la Turquie et d'autres représentaient pratiquement 50 % des exportations africaines vers le reste du monde.

Graphique 3.2. Distribution des échanges de l'Afrique : partenaires traditionnels contre partenaires émergents, 2000-14



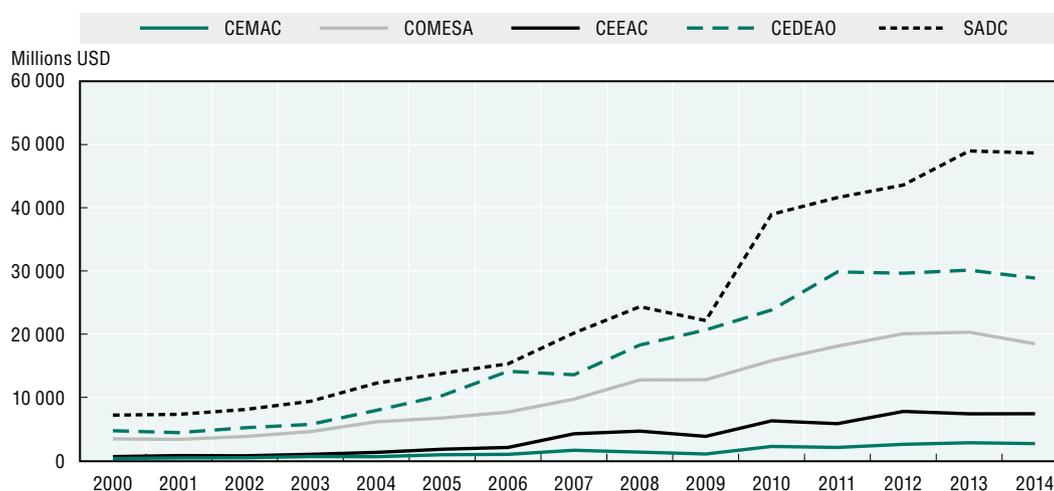
Source : Calculs des auteurs d'après la base de données COMTRADE des Nations Unies, <http://wits.worldbank.org/wits/>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351508>

Les exportations africaines vers les économies émergentes sont dominées par la Chine et concernent essentiellement le pétrole, les métaux et d'autres produits de base. Face à l'évolution du modèle économique chinois, qui cherche à privilégier la consommation intérieure et les services et non plus les investissements et les exportations, cette situation pourrait ralentir la demande pour les produits africains avec un risque pour la croissance sur le long terme. Aujourd'hui, la Chine représente 27 % du total des exportations de l'Afrique subsaharienne, les produits de base constituant environ 83 % des exportations vers la Chine (Pigato et Tang, 2015).

Le commerce intrarégional se développe également sur le continent, même s'il reste faible par rapport aux volumes échangés dans d'autres régions du monde : en 2000, il représentait 10 % du total des échanges de l'Afrique ; en 2014, cette part est ressortie à 16 %. Les échanges concernent essentiellement les produits manufacturés, moins exposés aux chocs sur les prix, qui représentent 60 % du total des échanges régionaux (BAfD, 2015). En outre et à l'exception de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), qui regroupe six pays, toutes les communautés économiques régionales (CER) d'Afrique ont vu leurs échanges vers les autres régions augmenter (graphique 3.3).

Graphique 3.3. Commerce intra-africain, par communautés économiques régionales (millions USD)



Source : OMC (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351515>

Les méga-accords commerciaux gagnent du terrain

La vogue des « méga » accords commerciaux régionaux, à l'instar du projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) entre les États-Unis et l'UE, ne se dément pas. L'objectif est de supprimer dans un maximum de secteurs les barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges et les freins à l'investissement. Lorsqu'il sera finalisé, le TTIP réunira les deux plus grandes entités économiques du monde. Il pourrait aussi relancer les discussions autour du Programme de Doha pour le développement et susciter un regain d'intérêt pour la libéralisation du commerce.

En Afrique, la ZLET et le projet de Zone de libre-échange continentale (ZLEC) ont vocation à stimuler le commerce et l'investissement intrarégionaux. La ZLET réunit les 19 pays membres du Marché commun d'Afrique australe et d'Afrique orientale (COMESA), les cinq pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et les 15 pays membres

de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Elle devient ce faisant la plus grande zone de libre-échange de l'histoire de l'Afrique, représentant plus de 58 % de la production du continent, 48 % de ses pays et 57 % de sa population. La ZLET est aussi à l'origine de 25 % des échanges intrarégionaux, contre en moyenne 15 % pour les autres blocs.

Soucieuse de relancer le commerce régional, la ZLET privilégie quatre axes : harmoniser les accords commerciaux en vigueur dans la région ; faciliter les échanges de marchandises entre les pays et le long des couloirs de transport ; améliorer les relations entre pays membres avec le déploiement d'infrastructures transfrontalières ; et autoriser la libre-circulation des hommes et femmes d'affaires.

Conformément à la vision de l'Union africaine (UA) d'une coopération régionale renforcée, la ZLEC a pour premier objectif de faire du continent une communauté économique, offrant une économie de marché à plus d'un milliard d'individus en s'appuyant sur l'essor des classes moyennes et le dividende démographique qui l'accompagne. Le projet remonte à 1991 et au traité d'Abuja, qui a défini les grandes lignes de l'intégration régionale africaine. Les discussions portant sur la création de la ZLEC ont été officiellement engagées en juin 2015, lors de sommet de l'UA à Johannesburg (Afrique du Sud), le but étant de concrétiser le projet d'ici 2017. La fragmentation et l'étroitesse des marchés africains justifient la création d'un marché commun continental qui offrira une occasion unique d'investir dans des infrastructures transfrontalières, de relancer l'intégration régionale et de doper la croissance et la création d'emplois. Une fois instituée, la Communauté économique africaine (CEA) devrait permettre de réduire les chevauchements entre communautés régionales africaines.

Son impact concret est difficile à apprécier. Mais l'expérience nous prouve que la « création » de trafic commercial est en général plus profitable aux membres d'une zone de libre-échange que le « détournement » de ce trafic (Freund et Ornelas, 2010).

L'intégration régionale peut favoriser la convergence des revenus

L'intégration régionale vise à promouvoir la coopération politique et économique. La plupart des Africains vivent dans des pays dont les marchés intérieurs sont trop étroits et fragmentés pour parvenir aux économies d'échelle indispensables à la compétitivité internationale. Le continent ne peut donc faire l'économie d'une intégration plus étroite. Chaque pays cherche à dynamiser sa croissance mais aussi à réduire les divergences sur le plan des revenus, du chômage et des autres performances sociales. Malgré le rôle avéré de l'intégration régionale dans la convergence des revenus (Camarero et al., 2006 ; Jones, 2002), certains travaux contestent le caractère systématique d'un lien entre intégration commerciale et convergence économique (Milanovic, 2006 ; Sohn et Lee, 2006).

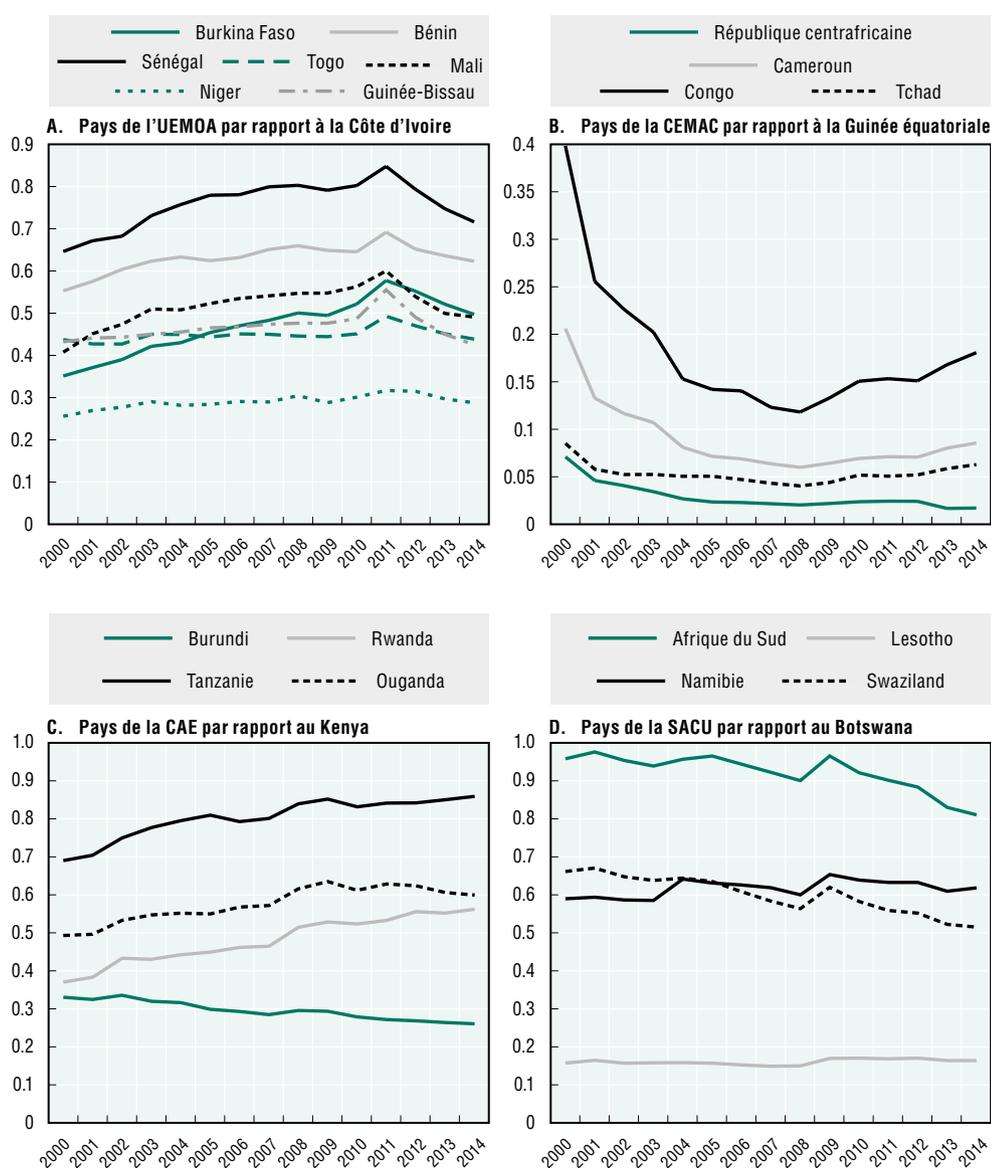
En Afrique, les indicateurs de convergence dressent un tableau mitigé

L'intégration régionale contribue à faire converger les économies riches et les économies pauvres par l'entremise de trois facteurs clés : elle encourage la mobilité des capitaux et de la main-d'œuvre, ce qui peut doper la production et la productivité ; les accords trouvés (zones de libre-échange ou unions douanières) peuvent, en augmentant le volume des échanges, avoir des retombées positives pour tous les pays ; et elle contribue à la diffusion des technologies, grâce à l'échange de biens, d'idées et de connaissances.

La constitution de CER a eu un effet mitigé sur la convergence de revenus en Afrique. Les huit pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) affichent le taux de convergence le plus élevé : en 15 ans, l'écart de revenus entre les pays riches et les pays pauvres de l'UEMOA s'est réduit en moyenne de 19.6 %. Dans

pratiquement tous les pays membres (graphique 3.4A), le PIB par habitant a progressé par rapport au niveau enregistré en Côte d'Ivoire, première économie de la région. Le Bénin et le Sénégal ont rattrapé leur retard, même si le Niger et le Togo restent encore à la traîne. Cette évolution pourrait certes signifier que les pays pauvres ont progressé plus vite que les pays riches pour réduire l'écart, mais il ne faut pas exclure l'impact du ralentissement observé en Côte d'Ivoire pendant la crise politique qui a secoué le pays au début des années 2000 pour expliquer cette convergence.

Graphique 3.4. PIB par habitant dans certains pays africains par rapport à la première économie régionale, 2011 (USD)



Source : Statistiques de la BAfD.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351520>

Pour les 15 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), l'écart s'est lui aussi réduit, mais à un rythme moindre puisqu'il est estimé à 11.4 %. Le Nigéria et le Ghana ont peu à peu rattrapé leur retard sur l'économie la plus riche de la région : en 15 ans, leur PIB par habitant a progressé respectivement de 21.6 et 5 % par rapport à celui du Cabo Verde. Malgré tout, la Côte d'Ivoire a pris du retard sur les locomotives : depuis 2000 et l'éclatement de sa crise politique, le PIB par habitant a perdu 37 % par rapport à celui du Cabo Verde. La convergence de revenus des pays de la CEMAC est estimée à un petit 5.5 % : depuis cinq ans, le Congo regagne lentement du terrain par rapport à la Guinée équatoriale, tandis que le Tchad est à la peine (graphique 3.4B).

Dans les pays de la CAE, le taux de convergence ressort à 8.5 %, signe d'une croissance économique alerte et soutenue, même si les écarts d'un pays à l'autre sont assez profonds. Entre 2000 et 2014, le PIB par habitant du Rwanda et de la Tanzanie a respectivement progressé de 50 et 24 % par rapport à celui de l'économie la plus riche de la région, le Kenya, à l'inverse de celui du Burundi, le plus pauvre de la région, qui a perdu 26 %.

Dans les cinq pays de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), les revenus ont convergé de 13.3 %. Bien que, globalement, ils perdent du terrain par rapport à leur leader, le Botswana, la Namibie parvient à réduire l'écart par rapport à l'Afrique du Sud, deuxième économie de la région. Quant aux pays de la SADC, pour rester en Afrique australe, ils affichent une convergence moindre, autour de 11.2 %. Enfin, au sein du COMESA, qui regroupe des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, le taux de convergence est estimé à 14.8 %.

La convergence de revenus reste faible en Afrique

L'Afrique est parvenue à surmonter certains obstacles nationaux à l'amélioration des écarts de revenus. Mais la convergence de revenus est un processus de longue haleine dont la vitesse de concrétisation varie, la plupart des pays les plus riches dans les CER étant souvent assez peu performants sur le plan de la croissance et moins grands que les autres (tableau 3.1).

Tableau 3.1. Pays les plus riches dans les CER et comparaison avec les données régionales

	Croissance du PIB par habitant en volume (2005-14)	PIB (2014), en milliards USD PPA 2011	PIB total (2014), en milliards USD PPA 2011 de la CER	Population (2014), en millions	Population totale de la CER (2014), en millions
Guinée équatoriale (CEMAC)	0.81	27.2	181	0.82	48.20
Côte d'Ivoire (UEMOA)	1.44	68.9	204	22.00	110.00
Cabo Verde (Cedeao)	3.63	3.2	1340	0.51	340.00
Kenya (CAE)	2.54	126	342	45.00	157.00
Botswana (SACU)	3.32	34.1	744	2.20	62.00
Seychelles (SADC)	4.48	2.3	1050	0.09	297.00

Source : Calculs des auteurs sur la base des Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de la Banque mondiale (2015).

S'ils veulent stimuler la convergence de revenus dans les communautés régionales d'Afrique, les décideurs doivent s'atteler rapidement à trois enjeux clés : premièrement, la profondeur des écarts entre régions et au sein des régions. Le commerce intra-africain reste l'un des moins dynamiques du monde : en 2014, les échanges intrarégionaux sont ressortis autour de 16 % du total africain (tableau 3.2). À titre de comparaison, ils représentent en moyenne 61, 69 et 56 % des échanges totaux en Asie, en Europe et sur le continent américain.

Il faut également tenir compte des différences entre régions d'Afrique : à seulement 2.1 % en 2014, la CEMAC a la plus faible proportion de commerce intrarégional, qui permet de mesurer l'intégration régionale – un résultat qui s'explique par la faiblesse de l'intégration commerciale dans cette région ; les deux communautés régionales d'Afrique les mieux intégrées sont la CAE et la SADC : en 2014, cette dernière arrivait en tête du classement, avec une part de 19.3 % du commerce intrarégional dans ses échanges totaux, devant la CAE (18.4 %). Quant à l'UEMOA et la SACU, les chiffres ressortent à respectivement 15.3 et 15.7 %.

Tableau 3.2. Commerce intrarégional dans les CER d'Afrique, en pourcentage du total des échanges

	2000	2010	2014
CEMAC	1.19	2.74	2.08
COMESA	4.82	7.36	11.00
CAE	17.73	18.65	18.37
Cedeao	8.91	8.27	8.92
SACU	2.56	14.47	15.67
SADC	11.73	18.18	19.34
UEMOA	15.24	12.70	15.30
Afrique du Nord	2.52	3.69	5.32
Afrique	9.18	13.80	15.71

Note : Sont membres de l'UEMOA le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ; la CEMAC réunit le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad ; le COMESA regroupe le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe ; la SADC réunit l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la RDC, les Seychelles, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe ; et les membres de la Cedeao sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Source : Calculs des auteurs sur la base de données de l'OMC (2015).

Deuxièmement, le manque de diversification économique entrave les échanges entre pays et régions d'Afrique. Dans de nombreux pays, la production et l'exportation se concentrent sur le pétrole, le gaz, les minéraux et les matières premières agricoles. Ainsi, les pays ne peuvent exploiter les avantages comparatifs associés à ces produits. Les économies les plus diversifiées appartiennent à l'Afrique de l'Est et australe, tandis que les économies d'Afrique de l'Ouest et centrale font partie des moins diversifiées, en particulier celles de la CEMAC, tandis que la SACU est la deuxième communauté économique la plus diversifiée.

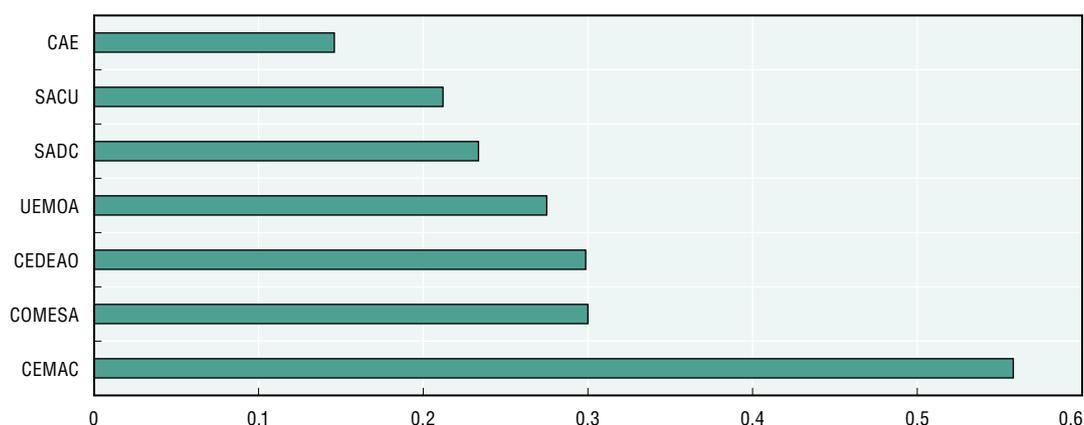
Les stratégies de diversification des exportations varient elles aussi : certains pays se lancent dans une diversification horizontale en fabriquant de nouveaux produits. C'est ainsi que le Kenya, l'Éthiopie ou l'Ouganda ont développé la vente de fleurs coupées, qui vient compléter ou remplacer en partie des exportations traditionnelles comme le café et le thé (Yokoyama et Alemu, 2009), sachant que ces nouveaux produits aident les pays à contrecarrer la volatilité des cours internationaux de produits de base. D'autres tentent la diversification verticale, en progressant dans la chaîne de valeur manufacturière. Madagascar se positionne dans des chaînes de valeur verticale des vêtements et accessoires. Mais cette stratégie requiert des méthodes plus sophistiquées de transformation et de commercialisation.

Les communautés régionales d'Afrique peuvent installer les conditions de la diversification en créant des marchés communs, en regroupant leurs ressources et en établissant un cadre de gestion régionale des infrastructures, à l'instar des couloirs de transport. Elles peuvent aussi renforcer les capacités en ressources humaines, la santé,

la sécurité, l'environnement et les services dans les différentes régions. Sans oublier l'harmonisation des normes et réglementations technologiques ni la réforme des contrôles douaniers et aux frontières, qui permettront d'optimiser l'environnement des affaires sur le continent.

L'amélioration du climat d'investissement en Afrique a contribué à multiplier les opérations réalisées par des investisseurs africains et étrangers : en 2014-15, le Bénin, le Kenya, la Mauritanie, l'Ouganda et le Sénégal figurent dans le palmarès de l'édition 2016 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale des dix économies ayant progressé le plus dans les domaines couverts par l'enquête. Ensemble, ils ont introduit 39 réformes réglementaires qui ont simplifié la pratique des affaires. Sur la même période, l'Afrique subsaharienne est à l'origine de pratiquement 30 % des réformes réglementaires en la matière, devant l'Europe et l'Asie centrale.

Graphique 3.5. Diversification économique dans certaines communautés économiques régionales d'Afrique



Note : Plus la valeur est faible, plus la diversification est importante.

Source : Calculs de Yaméogo et al. (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351530>

Si la transformation économique peut contribuer à installer une croissance durable et d'autres avantages, seul un changement structurel peut garantir la pérennité des résultats. Les pays doivent favoriser une reconversion de la main-d'œuvre vers des activités à forte productivité et profiter de leur avantage démographique.

Troisièmement, des infrastructures adaptées et efficaces sont indispensables pour promouvoir une croissance solidaire et durable et la convergence de revenus dans les CER. Les économies africaines pourront ouvrir la voie à une intégration plus profonde pour autant que des réseaux d'infrastructure relient les centres de production aux pôles de distribution du continent. Ces infrastructures permettront à l'Afrique de s'imposer comme concurrent sérieux, d'exploiter ses marchés régionaux, de profiter de la mondialisation à travers l'investissement et le commerce et, par conséquent, de réaliser la convergence de revenus (BAfD et al., 2013). Selon le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), l'Afrique devra consacrer jusqu'à 68 milliards USD par an jusqu'en 2020 aux investissements en capital et à la maintenance.

Le déploiement d'infrastructures transfrontalières à l'échelon régional a nettement progressé : les deux projets d'interconnexion électrique Éthiopie-Kenya et Kenya-Tanzanie-Zambie permettront de relier le pool énergétique d'Afrique australe au pool

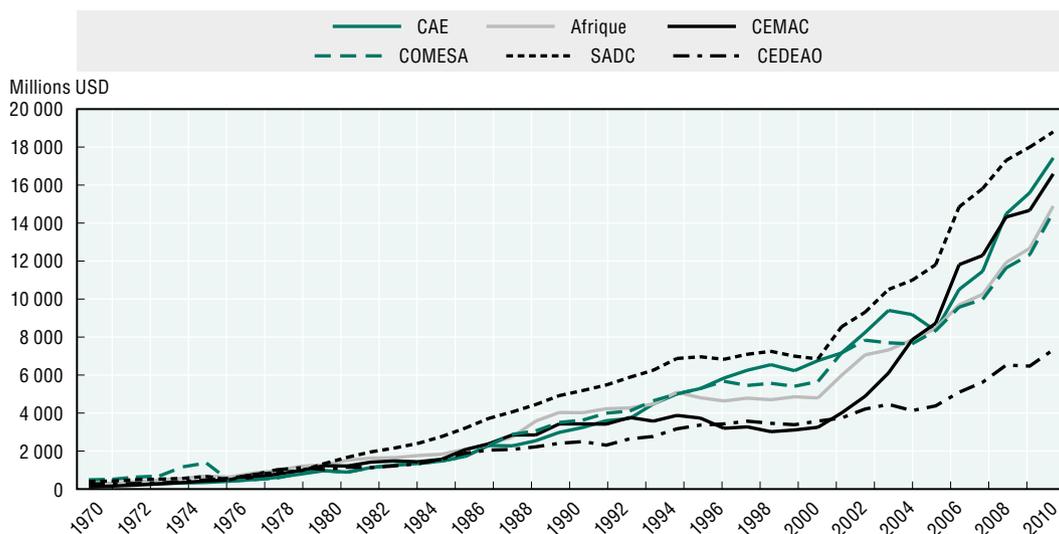
énergétique d'Afrique de l'Est et de créer ainsi un vaste marché régional de l'électricité. Quand il sera totalement opérationnel, le projet hydroélectrique du Grand Inga sur les rives du fleuve Congo, en RDC, devrait avoir une capacité supérieure à 44 000 MW, soit la moitié de la capacité installée actuelle de l'Afrique.

Le projet multinational d'aménagement routier et de facilitation du transport dans le couloir de transport Bamako-Zantiebougou-Boundiali-San-Pedro, entre le Mali et la Côte d'Ivoire, fait également partie de ces avancées. En rendant les zones de production plus accessibles, il permettra d'améliorer la compétitivité, la diversification économique et la réduction de la pauvreté dans les deux pays concernés. Et ce réseau fera du port de San Pedro, en Côte d'Ivoire, un lieu de transit vital pour les pays voisins enclavés, comme le Mali et le Burkina Faso.

L'accélération de la convergence de revenus passe par des marchés financiers intégrés

Le renforcement de l'intégration financière devrait accélérer la convergence de revenus. L'Afrique a déjà bénéficié de 15 années de croissance économique soutenue. Une meilleure intégration des marchés financiers pourrait dynamiser encore cette croissance et accélérer la convergence de revenus en installant les conditions propices à un meilleur partage des risques et la levée progressive des différents freins, comme l'absence de concurrence ou le niveau élevé des coûts de transaction. L'intégration financière régionale pourrait élargir la taille du marché intérieur, étendre et approfondir les systèmes financiers, contribuer aux économies d'échelle et favoriser une meilleure accessibilité des ressources qui seraient allouées de manière plus efficace. Les pays et les régions à la croissance moins alerte auraient davantage de chances de se relancer et de rehausser ainsi les niveaux de vie des populations.

Graphique 3.6. L'intégration financière dans plusieurs CER d'Afrique, 1970-2011



Note : Valeur médiane du total des actifs et des passifs extérieurs, en USD.

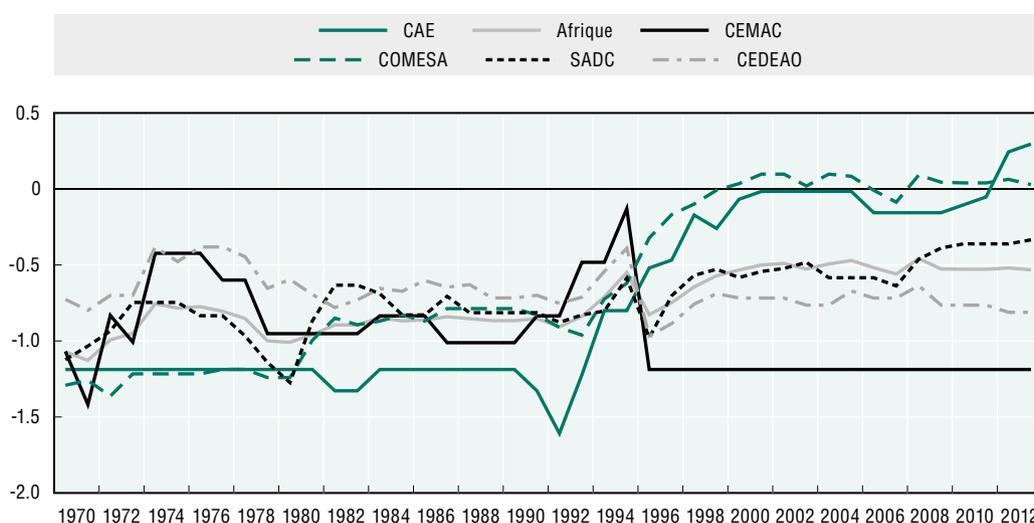
Sources : Lane et Milesi-Ferretti (2006) et calculs des auteurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351542>

Depuis 15 ans, l'intégration financière en Afrique progresse rapidement : le stock actifs-passifs extérieurs – un bon indicateur de l'intégration financière – est en hausse dans toutes les CER africaines (graphique 3.6), ce qui pourrait s'expliquer par l'embellie des échanges internationaux des pays africains : entre le milieu des années 1990 et la crise financière de 2008-09, le total des échanges de marchandises (exportations plus importations) – indicateur de l'ouverture commerciale – a constamment augmenté et progresse depuis 2009 à un rythme annuel moyen de 2.6 %.

Par ailleurs, depuis le début du 21^e siècle, les pays africains ont mis en œuvre des politiques macroéconomiques, financières et structurelles visant à lever les freins aux activités financières extérieures. Depuis le milieu des années 1990, l'ouverture des comptes financiers aux transactions transfrontalières dans les CER est patente, à l'exception de la CEMAC (graphique 3.7).

Graphique 3.7. L'ouverture de comptes financiers dans les CER d'Afrique, 1970-2013



Note : Une valeur élevée dénote une intégration financière supérieure.

Sources : Chinn et al. (2006) et calculs des auteurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351554>

Les systèmes bancaires se sont développés, comme en témoigne l'essor des banques panafricaines. De nombreux pays africains sont traditionnellement tributaires des ressources bancaires (Sy, 2015) et, depuis dix ans, certains groupes bancaires africains ont renforcé leur emprise régionale. Cette évolution traduit les progrès de l'intégration économique et financière sur le continent. Groupe panafricain de première importance dont le siège est à Lomé (Togo), Ecobank est désormais opérationnel dans 36 pays d'Afrique, contre 11 auparavant. De son côté, le groupe Bank of Africa, basé au Nigéria, est présent dans 19 pays (contre un au départ) tandis que Attijariwafa Bank, au Maroc, est passée de un à 12 pays d'intervention (Beck et al., 2014). Mais l'essor de ces établissements devra aller de pair un encadrement en termes de réglementation et de supervision, afin d'éviter tout risque de contagion financière. D'où l'importance de cadres harmonisés, d'autant que la plupart des pays africains appliquent toujours les normes et règlements

bancaires internationaux de Bâle I. Ils vont devoir agir pour pouvoir se conformer aux directives de Bâle III.

La banque mobile et d'autres innovations financières déstabilisent les systèmes bancaires traditionnels (distributeurs automatiques et paiements électroniques). Le développement des réseaux de communication mobile et la pénétration des téléphones portables en Afrique ont conduit les établissements bancaires à se rapprocher des opérateurs télécom pour inventer des systèmes mobiles répondant aux attentes des clients pour des services de proximité. Le système WARI de transfert d'argent, qui avait vu le jour au Sénégal, couvre désormais 24 pays d'Afrique.

Au-delà des indicateurs traditionnels du développement financier basés sur le PIB, comme le crédit intérieur au secteur privé ou les dépôts bancaires, les paiements électroniques gagnent en importance et doivent être pris en compte quand il s'agit de démontrer l'essor et la sophistication des systèmes de paiement en Afrique.

Les émissions internationales et nationales d'obligations souveraines progressent. Même si les banques restent le principal acteur du secteur financier africain, les marchés obligataires se renforcent depuis dix ans. Récemment, et dans un souci de diversifier leurs sources de financement, de nombreux pays ont recouru aux émissions internationales : en 2006, l'Afrique avait levé 200 millions USD d'obligations sur les marchés mondiaux ; en 2015, ce chiffre a bondi à 6.25 milliards USD. Mais la décision des États-Unis de mettre fin à leur politique monétaire d'assouplissement quantitatif, qui a entraîné la hausse des taux d'intérêt et l'appréciation du dollar américain, pourrait renchérir le coût de l'argent et gonfler la taille de la dette extérieure en monnaie nationale.

Les marchés obligataires locaux pourraient être une alternative, mais ils doivent pouvoir compter sur la stabilité macroéconomique et la rationalisation des emprunts publics pour réduire les taux d'intérêt. Cela pourrait susciter le développement des émissions d'obligations par le secteur privé, vitales pour approfondir les marchés financiers nationaux et donc diversifier les sources de financement. Le marché africain des obligations des entreprises reste embryonnaire. Rares sont les pays à avoir un encours des obligations par rapport au PIB supérieur à 5 %. En 2014, l'encours total de titres de créances en monnaie locale s'élevait à 486 milliards USD en Afrique.

Désireux de donner un coup de pouce aux marchés obligataires locaux, le Groupe de la Banque africaine de développement a lancé en 2008 l'Initiative des marchés financiers africains (IMFA), dans le but de favoriser le développement à moyen et long termes du marché obligataire africain et, ce faisant, d'aider les gouvernements à bénéficier de meilleures conditions d'emprunt sur les marchés intérieurs et à réduire leur dépendance vis-à-vis des emprunts libellés en devises étrangères.

La présence de marchés obligataires locaux permettrait aussi d'élargir les options de financement des entreprises, de catalyser l'essor et la stabilité des marchés financiers, de relancer l'intégration des marchés financiers régionaux et d'améliorer la disponibilité et la transparence des données sur les titres à revenus fixes en Afrique.

La taille d'une économie et le développement du marché boursier sont deux paramètres étroitement liés. Mais l'intégration financière de l'Afrique achoppe sur l'absence d'intégration de ses marchés de capitaux. L'Afrique compte plus de 25 bourses, pour la plupart fragmentées, en manque de liquidités et peu actives, à l'exception notable de la bourse de Johannesburg (JSE), qui représente pratiquement 65 % de la capitalisation boursière totale du continent. Plusieurs initiatives ont vu le jour pour fusionner certaines de ces places boursières et profiter ainsi des économies d'échelle. L'union monétaire qu'est la CEMAC dispose de deux bourses mais avec seulement quatre entreprises cotées, pour une capitalisation totale inférieure à 0.5 % du PIB total de la CEMAC.

D'autres zones économiques, comme la Cedeao, encouragent activement les entreprises à entrer en bourse, autorisant désormais certains marchés boursiers, notamment la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), qui réunit huit pays d'Afrique de l'Ouest, ou les bourses du Nigéria et du Ghana, à accepter des entreprises étrangères cotées sur différentes places boursières.

Le modèle de la nouvelle génération de banques panafricaines pourrait inspirer les bourses dans le but de favoriser l'intégration financière et l'investissement à l'échelle des régions et du continent. Une rationalisation du nombre de places financières sera indispensable pour permettre l'adoption d'un cadre réglementaire et de supervision adapté à des marchés d'actions panafricains.

La poursuite de l'intégration régionale dope les investissements intra-africains

Les investissements entre régions d'Afrique pourraient constituer un moteur crucial de l'intégration financière. Or, à ce jour, ils sont encore limités : les IDE en faveur de l'Afrique sont passés de 10 milliards USD environ en 2000 à quelque 55 milliards USD en 2015 – une évolution qui doit beaucoup aux investissements intra-africains.

Les investissements intra-africains représentent 19 % de l'investissement total en Afrique au profit du financement de projets (EY, 2015).

L'investissement intra-africain étant moins orienté vers le secteur extractif, il aide les pays qui en bénéficient à s'éloigner de ces industries de ressources hautement fluctuantes.

Trois pays sont à la manœuvre pour les investissements intra-africains : l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Kenya. Leurs opérations concernent surtout la banque, le commerce de détail et les télécommunications. À travers des établissements bancaires et des compagnies d'assurance comme Attijariwafa et Saham Insurance, le Maroc est devenu un investisseur majeur mais essentiellement dans les pays francophones. En Afrique australe, l'Afrique du Sud est le premier investisseur, 80 % environ de ses opérations à l'étranger concernant le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland (Banque mondiale, 2016). Pour des pays plus petits, comme le Bénin et la Guinée-Bissau, les flux financiers en provenance d'autres pays d'Afrique représentent plus de 30 % des apports étrangers.

Le volume d'investissements africains augmente mais sans atteindre les proportions que beaucoup de pays appellent de leurs vœux. Le potentiel est largement supérieur aux niveaux actuels, d'autres régions du monde engendrant des flux nettement plus considérables pour leurs propres opérations : tandis que l'investissement intra-africain ne représente que 12 % du total des IDE vers l'Afrique, cette part atteint 33 % en Asie.

Deux raisons expliquent ce manque d'investissement de l'Afrique dans ses propres capacités : le niveau des barrières tarifaires et non tarifaires aux investissements étrangers, toujours élevé malgré la récente libéralisation des échanges ; et des obstacles d'ordre réglementaire et structurel. Les marchés des biens et des produits financiers sont fragmentés, ce qui interdit d'exploiter les possibilités d'investissement transfrontalier. L'intégration financière de l'Afrique ne pourra pas se faire tant que les organismes en charge de réguler les activités financières dans chaque pays n'auront pas harmonisé leurs règles.

La situation semble évoluer, cependant. L'essor des banques panafricaines a révolutionné le secteur financier en Afrique. Ces établissements représentent désormais une part importante des investissements entre régions d'Afrique. Quant à la résilience de la croissance africaine, sous-tendue par une forte demande de consommation, elle pourrait aussi servir de tremplin à l'investissement intra-africain dans les secteurs qui, comme les services et les télécommunications, sont axés sur les consommateurs. Les initiatives actuelles pour rationaliser et rassembler les communautés régionales d'Afrique pourraient bien faire tomber les obstacles à la création de marchés plus vastes. L'avènement de la ZLET pourrait notamment donner un sérieux coup de fouet au commerce et à l'investissement intra-africains.

La hausse du financement du commerce pourrait contribuer à l'intégration et à la création d'emplois

L'essor du commerce intra-africain, manifeste depuis quelques années, reste limité et les financements qui lui sont octroyés sont encore restreints. Les banques opérant en Afrique représentent environ un tiers de la valeur totale du financement du commerce de l'Afrique, estimée à 320 milliards USD (BAfD, 2014). Mais 19 % seulement du financement bancaire du commerce sont consacrés au commerce intra-africain et sont loin d'être uniformément répartis sur le continent : avec une part de 6 %, l'Afrique du Nord est la lanterne rouge du financement du commerce accordé par l'intermédiaire des banques au commerce intrarégional ; en Afrique australe et de l'Est, cette part se situe autour de 27 % et place les deux régions en tête quand il s'agit du financement du commerce par les banques alloué aux échanges intrarégionaux.

Le développement du financement du commerce en Afrique pourrait soutenir l'intégration régionale et favoriser la création d'emplois. Les exportations de l'Afrique sont composées à 80 % de produits de base et à 20 % de produits manufacturés. À l'inverse, le commerce intra-africain concerne à 60 % les produits manufacturés et 40 % les produits de base. Le secteur manufacturier a un rôle à jouer pour favoriser l'emploi productif en Afrique et aider le continent à progresser dans les chaînes de valeur mondiales.

Références

- BAfD (2015), *Fostering Development through Trade Finance*, Banque africaine de développement, Abidjan.
- BAfD (2014), *Le financement du commerce en Afrique*, Banque africaine de développement, Abidjan.
- BAfD, Banque mondiale, Forum économique mondial et OCDE (2013), *The Africa Competitiveness Report 2013*, www3.weforum.org/docs/WEF_Africa_Competitiveness_Report_2013.pdf
- Banque mondiale (2016), *Global Economic Prospects: Sub-Saharan Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/GEP/GEP2016a/Global-Economic-Prospects-January-2016-Sub-Saharan-Africa-analysis.pdf.
- Banque mondiale (2015), Base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI), Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org.
- Beck, T. et al. (2014), "Making cross-border banking work in Africa", Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Bonn.
- Camarero, M., R. Flores, Jr. et C. Tamarit (2006), "Monetary union and productivity differences in Mersocur countries", *Journal of Policy Modelling* 28, pp.53-66.
- Chinn, M. et H. Ito (2006), "What matters for financial development? Capital controls, institutions, and interactions", *Journal of Development Economics*, Vol. 81, Issue 1, octobre, pp. 163-192.
- CNUCED (2014), *World Investment Report 2014: Investing in the SDGs: An Action Plan*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, <http://unctad.org/en/pages/PublicationWebflyer.aspx?publicationid=937>.
- Ernst and Young (2015), *Africa Attractiveness Survey: Making Choices*, [www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-africa-attractiveness-survey-2015-making-choices/\\$FILE/EY-africa-attractiveness-survey-2015-making-choices.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-africa-attractiveness-survey-2015-making-choices/$FILE/EY-africa-attractiveness-survey-2015-making-choices.pdf).
- Freund, C. et E. Ornelas (2010), "Regional trade agreements", *CEP Discussion Paper No. 961, Annual Review of Economics* 2, september, pp. 139-167.
- Jones, B. (2002), "Economic integration and convergence of per capita income in West Africa", *African Development Review*, 14(1), pp. 18-47.
- Lane, P. et G.-M. Milesi-Ferretti (2006), "The external wealth of nations mark II: Revised and extended estimates of foreign assets and liabilities, 1970–2004", *IMF Working Paper WP/06/69*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2006/wp0669.pdf.
- Milanovic, B. (2006), "Economic integration and income convergence: Not such a strong link?", *The Review of Economics and Statistics* 88(4), pp. 659-670.
- OMC (2015), Statistiques, Organisation mondiale du commerce, Genève, <http://stat.wto.org>
- Pigato, M. et W. Tang (2015), "China and Africa: Expanding economic ties in an evolving global context", *Working Paper N° 95161*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Sohn, C.-H. et H. Lee (2006), "How FTAs affect income levels of member countries", *The World Economy* 29(12), pp. 1737-1757.
- Sy, A. (2015), "2015: A crucial year for financing development in Africa", *Foresight Africa: Top Priorities for the Continent in 2015*, Brookings Institution, Washington, DC, pp.22-26, www.brookings.edu/~media/Research/Files/Reports/2015/01/foresight%20africa/financing%20african%20development%20sy.pdf.
- Yaméogo, N.-D. et al. (2014), "Diversification and sophistication as drivers of structural transformation for Africa: The economic complexity index of African countries", *Journal of African Development*, Vol. 16(2), pp. 1-31.
- Yokoyama, K. et A.-M. Alemu (2009), "The impacts of vertical and horizontal export diversification on growth: An empirical study on factors explaining the gap between sub-Sahara Africa and East Asia's performances", *Ritsumeikan International Affairs*, Institute of International Relations and Area Studies, Ritsumeikan University, Oita-ken.

Chapitre 4

Développement humain en Afrique

Ce chapitre revient sur les avancées du développement humain en Afrique et présente une série de prévisions sur la base des tendances actuelles. L'approche infrarégionale adoptée permet d'analyser les progrès réalisés pour renforcer les capacités des populations à améliorer leurs niveaux de vie, leur état de santé et leurs connaissances. Il traite aussi des conséquences négatives des inégalités – y compris entre les hommes et les femmes – sur tous les aspects du développement humain. Les progrès en termes de développement dans des villes et des agglomérations toujours plus étendues sont analysés à travers le cadre de l'Agenda 2030 de la communauté internationale et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le chapitre se conclut en présentant les bonnes pratiques dans plusieurs pays pour rendre les établissements humains à la fois plus équitables et plus durables et, ce faisant, contribuer au développement humain.

En bref

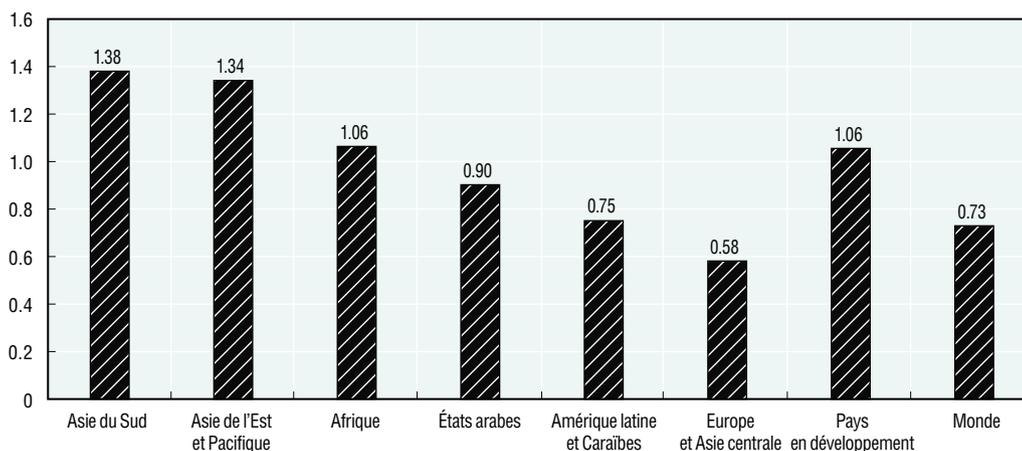
L'éducation, la santé et les niveaux de vie des populations africaines continuent de s'améliorer. Mais le rythme des avancées du développement humain varie selon les pays et les régions et ne suffira pas pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 pour un développement durable. Plusieurs facteurs entravent ces progrès : les inégalités, qui réduisent l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté ; l'absence de véritable transformation structurelle, qui limite les débouchés économiques ; et le manque de progrès en matière d'égalité hommes-femmes, qui rejaillit sur le développement des compétences et des entreprises. Tous les pays africains connaissent encore d'immenses difficultés pour assurer le développement humain d'une population jeune, toujours plus nombreuse et mobile. L'emploi est au cœur de l'équation qui rendra les trajectoires actuelles d'urbanisation de l'Afrique profitables pour tous. Les pouvoirs publics doivent apporter des réponses à l'exclusion, la pauvreté urbaine et les inégalités, qui ne cessent de s'aggraver, s'ils veulent pouvoir réaliser les objectifs de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 relatifs à un développement humain sans exclus dans des villes et agglomérations durables. Ils doivent pour cela remédier aux tensions entre certains groupes sociaux, nourries par l'exclusion économique, politique et sociale. Cela passe par des moyens de subsistance durables, des services sociaux de qualité, une sécurité renforcée, des investissements du secteur privé, des avancées sur le plan des droits de l'homme et une protection sociale abordable.

Le développement humain progresse en Afrique, mais de manière inégale

Le développement humain en Afrique doit s'accélérer et être durable

Les avancées sur toutes les dimensions du développement humain en Afrique se confirment, s'améliorant au même rythme que dans l'ensemble des pays en développement. Aujourd'hui, l'Afrique se situe à la troisième place, derrière l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud, pour l'évolution annuelle en pourcentage des valeurs de l'indice de développement humain (IDH) (graphique 4.1). L'IDH établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est un indice composite permettant d'évaluer les progrès sur trois dimensions essentielles du développement humain : la santé, l'éducation et les revenus. Concrètement, l'IDH mesure la capacité à mener une vie longue en bonne santé, à acquérir des connaissances et à accéder aux ressources nécessaires pour s'assurer un niveau de vie décent.

Graphique 4.1. Évolution moyenne du niveau de développement humain, 1990-2014

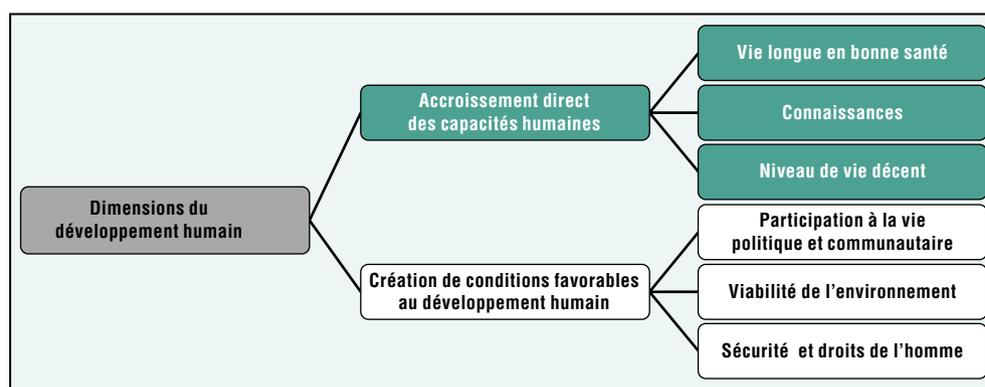


Source : PNUD (2015a).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351568>

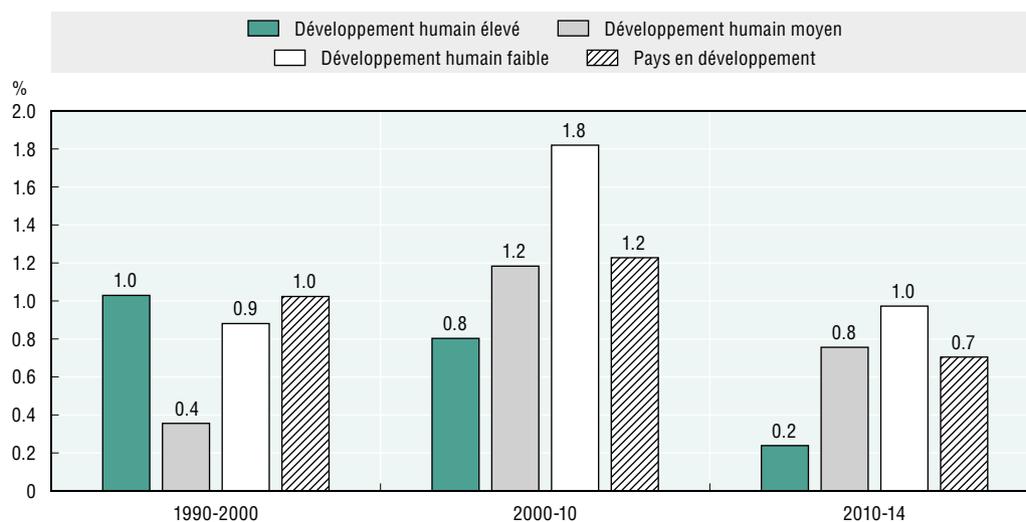
Le développement humain ne se résume pas à l'accumulation de richesses. Il incarne le processus permettant d'élargir la palette de choix dont dispose un individu pour vivre sa vie de manière équitable, participative, productive et durable. Ces choix découlent du renforcement des capacités et des potentialités humaines (PNUD, 1999). Le développement humain englobe donc un certain nombre de dimensions supplémentaires, parmi lesquelles le respect de soi, les droits de l'homme, le sentiment d'appartenance à une communauté, les possibilités d'être créatif et productif ainsi que la liberté politique, sociale, économique et culturelle. Pour assurer durablement le développement humain, États et citoyens doivent édifier un environnement favorable reposant sur la participation à la vie politique et communautaire, la durabilité de l'environnement, les droits de l'homme et la sécurité mais aussi davantage d'égalité hommes-femmes en matière de résultats et d'opportunités (graphique 4.2).

Graphique 4.2. Dimensions du développement humain



Source : PNUD (2015b).

Graphique 4.3. Évolution du niveau de développement humain en Afrique, par catégorie, 1990-2014



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2015a).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351585>

L'écart se resserre entre les pays d'Afrique à niveau de développement humain faible et ceux situés à l'autre extrémité. Le taux de progression des pays d'Afrique où les conditions en matière de revenus, de santé et d'éducation¹ sont les moins bonnes est plus rapide que le taux de progression moyen de l'ensemble des pays en développement (graphique 4.3).

Mais depuis quelques années, le rythme baisse dans tous les pays africains par rapport aux niveaux soutenus obtenus entre 2000 et 2010. Cette évolution traduit une hausse plus lente du revenu par habitant par rapport aux améliorations obtenues sur le plan de l'éducation et de la santé. Elle est préoccupante en tant que telle, puisque la plupart des pays africains se situent encore dans la catégorie « développement humain faible ».

En termes de variations régionales, l'Afrique du Nord compte le plus de pays à développement humain moyen et élevé (tableau 4.1). L'Afrique australe et l'Afrique centrale rassemblent quant à elles des pays à développement faible et moyen. À quelques rares exceptions, la majorité des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest appartiennent à la catégorie « développement humain faible ». Il convient donc d'accélérer durablement les progrès obtenus, notamment dans les pays de cette catégorie.

Tableau 4.1. Classement des pays africains par région et par niveau de développement humain

Région	Développement humain faible (moins de 0.550)		Développement humain moyen (0.550-0.699)		Développement humain élevé (0.700-0.799)	
Afrique centrale	Cameroun République centrafricaine Tchad	République démocratique du Congo, Madagascar	Congo Guinée équatoriale Gabon			
Afrique de l'Est	Burundi Comores Djibouti Érythrée Éthiopie Kenya	Rwanda Soudan du Sud Soudan Tanzanie Ouganda			Seychelles	
Afrique du Nord	Mauritanie		Égypte Maroc		Algérie Libye	Tunisie
Afrique australe	Angola Lesotho Malawi	Mozambique Swaziland Zimbabwe	Botswana Namibie Sao Tomé-et-Principe	Afrique du Sud Zambie	Maurice	
Afrique de l'Ouest	Bénin Burkina Faso Côte d'Ivoire Gambie Guinée Guinée-Bissau Libéria	Mali Niger Nigéria Sénégal Sierra Leone Togo	Cabo Verde Ghana			

Source : PNUD (2015a).

La jeunesse africaine risque de payer au prix fort la lenteur du développement humain

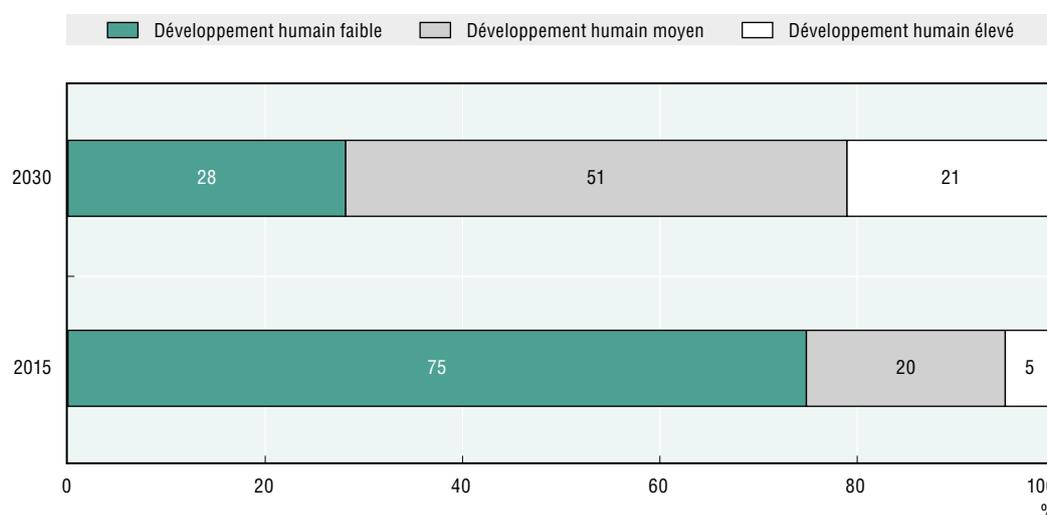
L'Afrique accuse toujours un déficit important en termes de capacités et de choix de ses populations, ce qui a des incidences pour sa jeunesse. Trois Africains sur quatre vivent dans un pays sans solides fondations pour assurer le développement humain, tandis qu'à l'échelle planétaire, un individu sur cinq vit dans un pays à niveau de développement humain faible (PNUD, 2015a). L'Afrique est un continent jeune, avec plus de 50 % de ses habitants âgés de moins de 18.5 ans et 19 % ayant entre 15 et 24 ans (UNDESA, 2015). Le déficit du continent a donc d'énormes conséquences, à court et à long termes, pour assurer une croissance et un développement sans exclus.

Avec le temps, le nombre d'Africains vivant dans un pays à niveau de développement faible devrait diminuer. En 2015, 36 pays africains figuraient dans cette catégorie, contre 17 dans les deux autres. Sous réserve que cette trajectoire se confirme, ils ne devraient plus être que 22 dans ce cas à l'horizon 2030, puis cinq en 2063 (PNUD, à paraître).

Mais à taux constant de progression du développement humain, les objectifs mondiaux et continentaux de lutte contre la pauvreté auront du mal à être atteints dans tous les pays. En 2015, environ 879 millions d'Africains vivaient dans un pays à

niveau de développement humain faible, contre 295 millions dans un pays à niveau de développement humain moyen et élevé (graphique 4.4). Selon des prévisions démographiques récentes (PNUD, à paraître), le nombre d'Africains vivant dans un pays à niveau de développement humain faible devrait baisser d'ici 2030, à 456 millions. Mais ces prévisions impliquent que les objectifs ambitieux de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 en matière de pauvreté (censée avoir été éradiquée à ces deux dates) ne seront pas atteints.

Graphique 4.4. Part de la population africaine, par niveau de développement humain, 2015 et 2030



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2015a) et UNDESA (2015).
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351595>

L'extension de la gamme des capacités et des choix dans les pays à niveau de développement humain faible devrait avoir un impact positif sur la jeunesse africaine. Actuellement, la majorité des jeunes Africains vivent dans la pauvreté et commencent à travailler tôt, plutôt que de parachever leur éducation. Selon des estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT, 2015), jusqu'à 17 % des Africains âgés de 15 à 17 ans travaillent et sont non scolarisés, contre 15 % en Asie et dans le Pacifique et seulement 2.2 % en Europe de l'Est et en Asie centrale. Les jeunes de 15 à 24 ans qui travaillent, y compris ceux qui vivent en milieu urbain, ont davantage de probabilités de vivre dans la pauvreté. Si à l'échelle de la planète, deux tiers des jeunes entrent dans la catégorie des travailleurs pauvres, c'est le cas de neuf jeunes sur dix en Afrique subsaharienne, qui sont pauvres ou quasi pauvres (*ibid.*). Les régions abritant le plus grand nombre de jeunes travailleurs pauvres sont l'Asie du Sud (94 %), suivie de l'Afrique subsaharienne (93 %) et de l'Asie du Sud-est/Pacifique (67 %). À l'inverse, l'Afrique du Nord est mieux lotie en la matière, avec 59 % de ses jeunes considérés comme pauvres ou quasi pauvres, tandis que les taux au Moyen-Orient et en Asie de l'Est sont de respectivement 40 et 35 %.

L'Amérique latine et les Caraïbes, l'Europe centrale et l'Europe du Sud-est ont les taux de pauvreté des jeunes les plus faibles, à respectivement 22 et 21 %. Ces statistiques s'expliquent probablement par le fait qu'une proportion plus importante de jeunes dans ces régions font encore des études et ne sont pas entrés sur le marché du travail. Les initiatives actuelles des gouvernements et des institutions régionales en Afrique pour accélérer l'industrialisation et l'intégration régionale, à travers des investissements dans les infrastructures, les compétences et la sécurité alimentaire, devraient placer le continent sur une trajectoire plus positive.

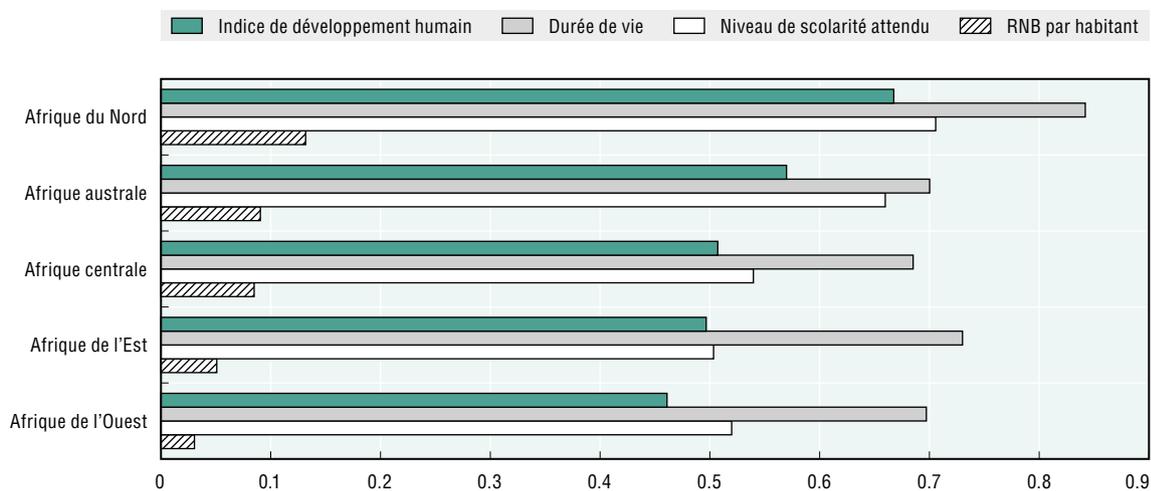
Les écarts régionaux sont liés à des conditions peu favorables au développement humain

Pour accélérer le développement humain, l'Afrique doit impérativement relever les niveaux de vie de la population. Des avancées remarquables ont été obtenues sur le plan de l'espérance de vie, grâce à des efforts concertés pour réduire la mortalité maternelle et infantile, améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, endiguer les décès provoqués par le VIH/sida à travers un meilleur accès aux antirétroviraux et réduire les conflits. Côté éducation, les résultats sont là également, comme en témoigne l'augmentation des années attendues de scolarisation. Mais la qualité de l'éducation, susceptible d'impartir à tous les enfants les compétences recherchées sur des marchés du travail en constante évolution, n'est pas encore une réalité.

Les avancées du développement humain varient considérablement d'une région à l'autre, les deux qui tirent leur épingle du jeu étant l'Afrique du Nord et l'Afrique australe. Ces résultats s'expliquent par une durée de scolarisation plus longue et des revenus supérieurs, mais aussi par la capacité accrue des pays à niveau de développement humain moyen et élevé à financer des programmes sociaux de soutien au développement humain. En Afrique du Nord et en Afrique australe, par exemple, la durée moyenne de la scolarisation attendue est de 12 ans. C'est plus que la moyenne africaine (10 ans) mais moins que la durée maximale possible (18 ans), qui débouche sur l'équivalent d'un mastère. De plus, l'Afrique du Nord affiche une espérance de vie moyenne de 72 ans, soit l'équivalent de la moyenne de l'ensemble des pays en développement. Mais en Afrique de l'Est, l'espérance de vie n'est que de 62 ans et elle oscille entre 58 et 60 ans en Afrique centrale, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

Pour autant, le niveau de vie dans toutes ces régions, mesuré par le revenu national brut (RNB) par habitant, reste trop faible. Un individu vivant sur notre planète dispose chaque année en moyenne de 14 301 USD (en parité de pouvoir d'achat 2011), alors qu'en Afrique du Nord, en Afrique australe et en Afrique centrale, il n'aura que respectivement 9 900, 6 800 et 6 400 USD. Les Africains de l'Est et de l'Ouest sont encore plus en retard, avec seulement 3 800 et 2 300 USD. L'IDH et d'autres sous-composantes (comme l'espérance de vie et la scolarisation attendue) varient aussi selon les régions (graphique 4.5).

Graphique 4.5. Indice et dimensions du développement humain, par région



Note : Espérance de vie moyenne, durée de la scolarisation et RNB par habitant par rapport aux valeurs de référence (85 ans pour l'espérance de vie, 18 ans pour la scolarité et 75 000 USD pour le RNB par habitant).

Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2015a).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351600>

La persistance d'un faible niveau de développement humain est corrélée à un taux de croissance démographique relativement fort dans les pays à niveau de développement humain faible. Une pression démographique soutenue atténue l'impact positif de la croissance et du progrès social sur le développement humain. Les pays à niveau de développement humain faible affichent des taux de fécondité record, leur population augmentant deux fois plus vite que le taux observé dans les pays des deux autres catégories. Le taux moyen de croissance démographique annuelle pour les pays à niveau de développement moyen est de 2,6 %, contre respectivement 1 et 1,9 % pour les pays à niveau de développement élevé et moyen (PNUD, 2015a). Neuf des dix pays au monde affichant le taux de fécondité le plus élevé appartiennent au continent africain (UNDESA, 2015).

Une forte croissance démographique induit une forte dépendance et reporte la réalisation du dividende démographique. Un taux élevé de fécondité signifie que la charge pesant sur les actifs pour soutenir les plus âgés et les plus jeunes a peu de chance de s'alléger rapidement. En Afrique, les enfants de moins de 15 ans représentent 41 % de la population (UNDESA, 2015). Ce niveau élevé de dépendance réduit le dividende démographique que pourrait procurer l'arrivée croissante de jeunes sur le marché du travail et qui se traduit en général par une hausse de la productivité et la diversification des économies. La raison en est claire : plus le taux de dépendance est important, moins les populations consacrent de temps, de ressources et d'investissements aux activités productives pour privilégier la prise en charge et la consommation des ménages, ce qui freine la diversification économique et le développement humain. Des mesures politiques volontaristes sont indispensables pour s'atteler à la pression démographique et créer des perspectives d'emploi productif pour profiter de l'atout que constitue ce vivier de jeunes au profit du développement de l'Afrique.

L'Afrique se heurte à de nombreux obstacles pour installer les conditions du développement humain sur le plan de la participation concrète de la population à la gouvernance et de l'exercice des droits. Dans l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG, 2015a), établi annuellement, la participation reste l'un des domaines où la plupart des pays africains obtiennent les moins bons résultats. C'est particulièrement patent pour l'indicateur relatif aux « droits politiques », qui cherche à évaluer dans quelle mesure les citoyens sont libres de « participer au processus politique, y compris le droit de voter en toute liberté pour des alternatives politiques distinctes lors d'élections régulières, de postuler à un emploi dans la fonction publique, de rejoindre un parti et des organisations politiques et d'élire des représentants responsables » (IIAG, 2015b).

La pérennité environnementale fait également partie des conditions vitales pour le développement humain. Mais d'importantes menaces écologiques persistent dans la région, parmi lesquelles l'utilisation non durable des abondantes ressources naturelles de l'Afrique, qui constituent la pierre angulaire de la croissance économique du continent. Les experts africains ont défini comme priorités pour assurer le développement durable de l'Afrique une gestion durable des terres, de la biodiversité et des déchets et une réaction efficace aux catastrophes naturelles et au changement climatique (PNUE, 2015).

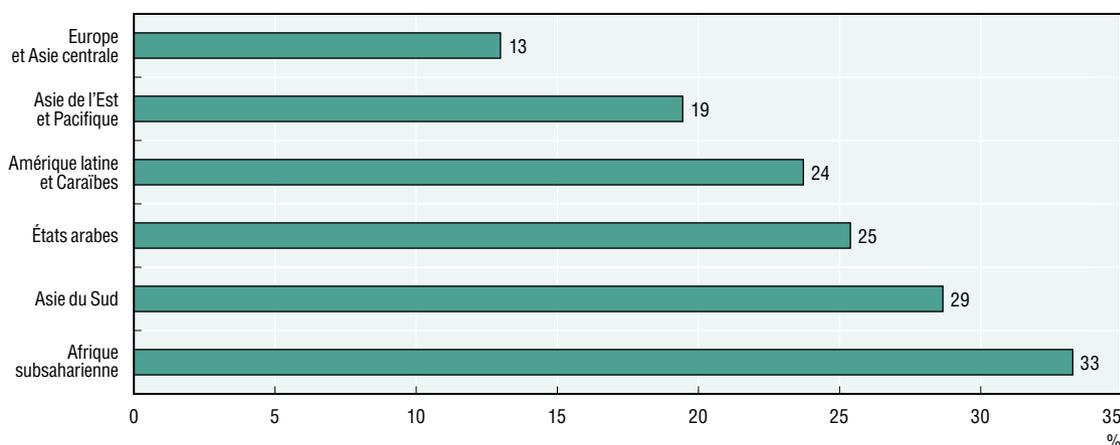
Les inégalités hommes-femmes persistantes pour l'accès aux débouchés économiques, au développement humain, à la justice et aux institutions fait peser une autre menace. L'affaiblissement des dispositions légales sur les violences à l'encontre des femmes annule l'impact positif des améliorations sur le plan de l'égalité des sexes obtenues dans l'éducation, le monde du travail, les milieux politiques et face à la loi. C'est ce que prouvent à la fois l'indice de l'égalité du genre en Afrique de la Banque africaine de développement (BAfD, 2015) et le sous-indice sur les genres de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG, 2015b). Les avancées et les déficits en matière d'égalité hommes-femmes sont couverts par le tableau 26 de l'Annexe statistique de ce rapport, établi à partir de données de la BAfD, de l'OCDE et du PNUD.

Les inégalités menacent le développement à long terme

La répartition inégale des opportunités et des performances dans les différents pays freine les avancées du développement en Afrique. Cette situation atténue l'impact des interventions visant à promouvoir le développement humain. Si l'on tient compte de la répartition inégale des performances en termes de santé, d'éducation et de revenus au sein de la population, en valeur, le développement humain de chaque région du monde recule. La différence entre le développement humain et le développement humain ajusté aux inégalités peut être interprétée comme une régression globale du développement humain sous l'effet de ces inégalités.

Les pays d'Afrique affichent le niveau le plus élevé d'inégalités de développement humain, devant l'Asie du Sud, les États arabes et l'Amérique latine (graphique 4.6), à l'inverse de l'Asie de l'Est/Pacifique et de l'Europe orientale/Asie centrale. Ces deux régions sont aussi celles où les inégalités des résultats sur le plan de la santé et de l'éducation sont les moins marquées. C'est pourquoi la réduction des inégalités reste une priorité essentielle pour les pays africains dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et, notamment, les deux consacrés à cette question : l'objectif 5 (parvenir à l'égalité des sexes) et l'objectif 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre).

Graphique 4.6. Déficit de développement humain dû aux inégalités, par région



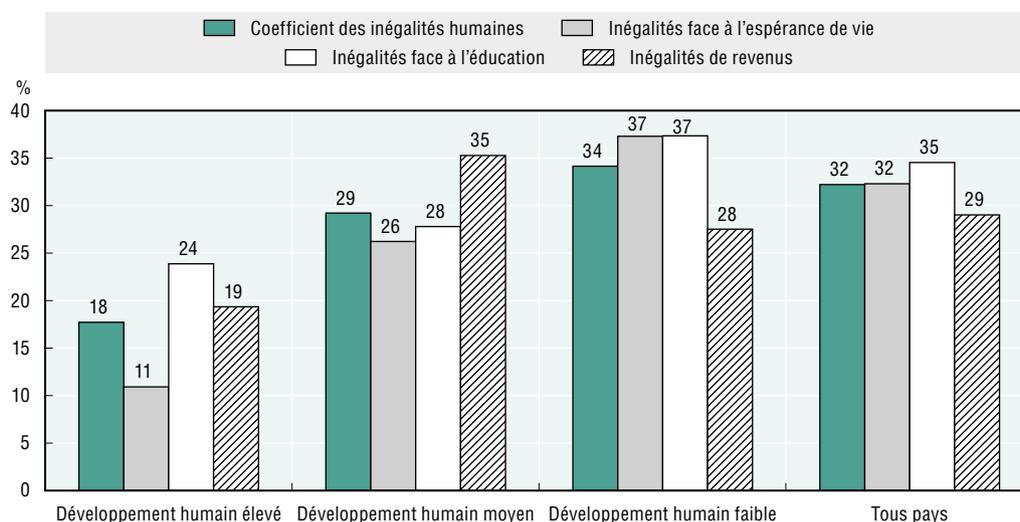
Source : PNUD (2015a).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351618>

Les pays africains à niveau de développement humain élevé sont ceux où les inégalités sont les moins prononcées. Le Cabo Verde et Maurice par exemple (respectivement développement humain moyen et élevé) sont ceux où les inégalités d'ensemble sur le plan du développement humain sont les moins marquées. En revanche, la RCA, les Comores, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Tchad (tous des pays à niveau de développement faible) affichent un niveau élevé d'inégalités sur le plan du développement humain.

Mais l'importance relative des inégalités pour chaque dimension du développement humain varie entre les pays des trois catégories (graphique 4.7). Dans les pays à niveau de développement humain faible, les inégalités au sein de la population sont plus marquées pour l'éducation et la santé que pour les revenus. Dans les pays à niveau de développement humain moyen, c'est l'inverse : les inégalités de revenus sont supérieures aux inégalités sur le plan de l'éducation et de la santé. Enfin, dans les pays à niveau de développement humain élevé, les inégalités sont plus fortes dans l'éducation et moins marquées dans la santé.

Graphique 4.7. Inégalités dans les dimensions du développement humain, par groupe



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2015a).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351626>

Les inégalités de revenus ont des implications immédiates et à long terme pour le développement humain. Elles jouent un rôle décisif sur la croissance économique, les capacités humaines et les débouchés mais également sur la transmission de la pauvreté et des mauvais résultats sur le plan du développement humain d'une génération à l'autre. Melamed et Samman (2013) se livrent à un examen approfondi de la corrélation entre inégalités des revenus et croissance. Ils soulignent notamment le consensus émergent selon lequel les inégalités de revenus ont un impact négatif sur la réduction de la pauvreté, à tous les niveaux de croissance. Ainsi, entre 1981 et 2005, la croissance économique a permis à des millions de personnes d'échapper à la pauvreté. Mais l'aggravation des inégalités de revenus a piégé quelque 600 millions d'individus dans la pauvreté (Hillebrand, 2009).

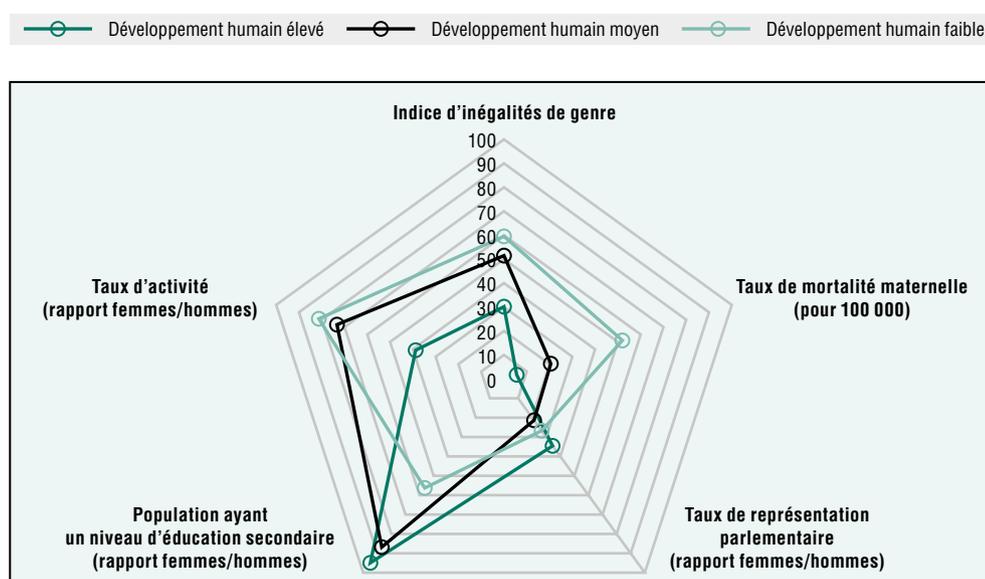
En l'absence de mécanismes efficaces de distribution, les inégalités de revenus contribuent à des résultats inégaux en matière de santé et d'éducation. Plus les inégalités de revenus sont fortes, plus la croissance est faible, dans la mesure où les ménages les plus démunis ne sont pas en mesure de mener une vie saine ni d'avoir accès à l'éducation (Dabla-Norris et al., 2015). Cette variation des performances sur le plan de la santé et de l'éducation peut résulter d'une inégalité d'accès aux moyens économiques mais aussi d'une inégalité de l'allocation des ressources en fonction de la situation géographique, du sexe ou du statut économique ou social.

À terme, l'inégalité sur le plan de l'éducation et de la santé constitue une entrave au progrès humain. Cette conséquence négative s'étend à l'accès à l'emploi, à un salaire décent, à la capacité de créer une entreprise et aux possibilités de participer à la prise de décisions. Tout cela contribue à la transmission entre générations d'un faible niveau de développement humain, ce qui atténue l'impact de la croissance et de la transformation économique sur la réduction de la pauvreté et entretient le cercle vicieux de l'exclusion sociale et de la pauvreté.

Les inégalités hommes-femmes ralentissent le progrès humain et freinent la transformation structurelle

Dans la plupart des pays d'Afrique, les inégalités de genre constituent encore une entrave au développement humain. Selon l'indice des inégalités de genre, qui mesure les inégalités entre les hommes et les femmes face à la santé, l'éducation, la représentation politique et le marché du travail, les pays à niveau de développement humain faible sont ceux qui affichent le niveau global le plus élevé d'inégalités de genre² (graphique 4.8). L'analyse de ce résultat montre que la majorité des pays africains, à tous les niveaux de développement humain, pèchent encore par le faible niveau de représentation des femmes, avec des variations significatives en ce qui concerne la participation à la population active, la santé et l'éducation.

Graphique 4.8. Indice d'inégalités de genre et dimensions, par groupe



Source : Calculs des auteurs d'après PNUD (2015a).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351632>

Dans de nombreux pays d'Afrique, la présence des femmes à des postes de responsabilité reste faible, même si les variations d'un pays à l'autre sont marquées. La chambre basse du parlement rwandais peut ainsi se targuer d'avoir plus de 60 % de femmes députés (une proportion qui retombe à 39 % dans la chambre haute), contre seulement 3 % aux Comores. Globalement, seuls 14 parlements africains ont plus de 30 % de leurs sièges détenus par des femmes (UIP, 2015). Des gains sur ce plan permettraient de rendre les sociétés africaines plus dynamiques et leurs institutions à la fois plus résistantes et plus réactives. Les pays où la présence de femmes au parlement est la plus forte accordent notamment plus d'attention aux réformes dans les domaines comme le droit régissant les propriétés foncières familiales et les droits fonciers sachant que, parallèlement, la société a davantage tendance à accepter des femmes aux responsabilités politiques (BAfD, 2015).

Les inégalités hommes-femmes sur les marchés du travail entraînent une érosion des gains pour les individus, pour les ménages et pour la société tout entière. Le taux de participation des femmes à la population active est faible dans les pays d'Afrique du Nord et au-delà à niveau de développement humain élevé, puisque seulement 15 à 44 % des femmes en âge de travailler travaillent effectivement, contre 65,4 % en Afrique

subsaharienne. Une situation qui a d'importantes retombées économiques quand on sait que le manque à gagner lié à ces inégalités sur le marché du travail est estimé à 60 milliards USD pour l'Afrique (Bandara, 2015).

Les femmes actives sont pénalisées par leur faible niveau d'éducation, la médiocrité de leurs conditions de travail et leurs bas salaires, ce qui les empêche d'obtenir une juste rétribution de leur travail. Des statistiques couvrant la période 2007-11 révèlent que le ratio du taux d'alphabétisation des femmes en Afrique subsaharienne par rapport à celui des hommes n'est que de 76, contre une moyenne mondiale de 90 (UNSD, 2016). Selon d'autres estimations (OIT, 2013), 74 % des femmes actives en Afrique occupent un poste peu productif dans l'agriculture et le secteur informel, contre 61 % des hommes. Les femmes employées à des postes vulnérables ou dans l'économie parallèle tendent à subir de mauvaises conditions de travail, ont un accès limité à la sécurité sociale et aux moyens de représentation et sont moins payées que les autres travailleurs (Vanek et al., 2014).

Les inégalités face aux soins et aux tâches ménagères empêchent bon nombre de femmes de consacrer du temps à leur éducation et à un travail rémunéré. Des enquêtes sur les emplois du temps révèlent que les femmes sont habituellement responsables de la plupart des tâches non payées (tâches ménagères, prise en charge des enfants et soins aux proches âgés). Les femmes interrogées en Éthiopie, à Madagascar et à Maurice indiquent passer plus de quatre fois plus de temps que les hommes à la prise en charge des autres et aux tâches domestiques non rémunérées, contre trois fois plus de temps en Afrique du Sud, au Bénin, au Ghana, au Rwanda et en Tanzanie (ONU Femmes, 2015).

Les piètres performances sur le plan de la santé maternelle, souvent liées aux mariages précoces, aux grossesses adolescentes et au manque d'accès à la santé génésique, privent les femmes de la possibilité de mener une vie longue, productive et en bonne santé. Dans 42 des 53 pays africains qui publient des données, le nombre de femmes mourant en couches est supérieur au taux moyen de décès dans l'ensemble des pays en développement. Pour 100 000 naissances vivantes, entre 240 et 1 100 Africaines meurent lors d'un accouchement chaque année, contre un taux moyen de 225 dans l'ensemble des pays en développement (UNSD, 2016). Sur les dix pays ayant le taux le plus élevé de mariages précoces pour les filles, sept sont des pays d'Afrique (UNICEF, 2014). Et les adolescentes africaines sont deux fois plus nombreuses que dans l'ensemble des pays en développement à avoir un enfant (UNDESA, 2015).

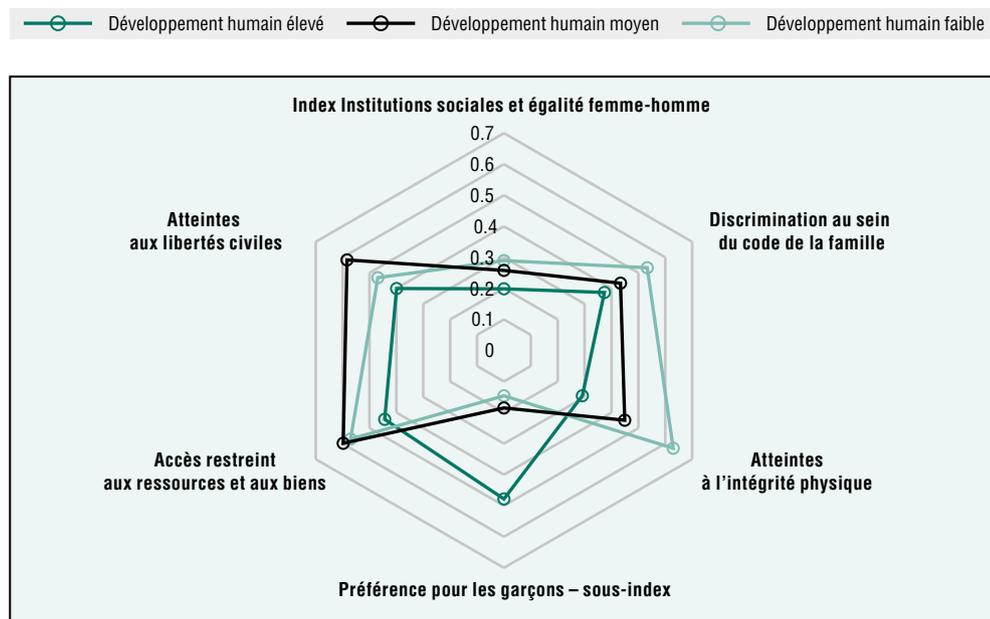
Le faible niveau des dépenses de santé limite l'accès aux services de santé génésique. Les pays d'Afrique à niveau de développement humain faible ne consacrent que 134 USD par habitant à la santé, contre une moyenne de 561 USD pour les pays à développement humain moyen et 827 USD pour les pays à développement humain élevé (Banque mondiale, 2016). D'où une forte demande non satisfaite de planification familiale sur le continent (23.2 % contre 12.8 % en moyenne pour les pays en développement), du fait de problèmes d'offre et de demande (Alkema et al., 2013).

Les inégalités hommes-femmes se perpétuent à cause d'institutions sociales, de structures de pouvoir, de traditions et de normes socioculturelles discriminatoires. Les institutions sociales discriminatoires sont constituées de lois, pratiques et attitudes, formelles et informelles qui, en restreignant leur marge de manœuvre ou en les excluant, limitent les perspectives d'accès des femmes à la justice, à la propriété et aux ressources, les empêchent de faire valoir leurs droits et contrarient ce faisant leur autonomisation. Ces institutions contribuent à l'inégalité des performances sur le plan du développement entre les femmes et les hommes (OCDE, 2014).

Les recherches confirment tout l'intérêt de renforcer les droits des femmes et leurs capacités, en les rendant plus autonomes et en leur accordant un même accès aux actifs productifs, aux marchés et à la justice. Les retombées positives – parmi lesquelles une

meilleure sécurité alimentaire – concernent tous les individus, toutes les communautés et l'ensemble de la société (PNUD, 2012). Les pays dont l'indicateur SIGI est élevé sont également ceux qui se situent dans le bas du classement IDH (OCDE, 2014). Les travaux visant à dresser la carte des inégalités hommes-femmes dans les institutions sociales en fonction du niveau de développement humain mettent en évidence les mauvaises performances des pays à niveau de développement faible dans toutes les dimensions couvertes par l'indicateur SIGI (graphique 4.9).

Graphique 4.9. Écarts hommes/femmes dans les institutions sociales, par groupe de développement humain



Note : L'indicateur Institutions sociales et égalité homme-femme (SIGI) de l'OCDE mesure les inégalités hommes-femmes dans les institutions sociales à partir de critères tels que les discriminations au sein de la famille, l'intégrité physique, la préférence pour les fils, les droits de propriété (terre et actifs) et les libertés civiles. Plus l'indicateur est élevé, plus les inégalités sont fortes.

Source : Calculs des auteurs d'après OCDE (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351648>

Les femmes, tous niveaux de développement humain confondus, se heurtent toujours à des pratiques sociales et institutionnelles discriminatoires qui interfèrent avec leurs droits fondamentaux et le progrès humain. Celles qui vivent dans les pays à niveau de développement humain faible et moyen sont en général pénalisées dans l'accès aux ressources naturelles et aux actifs économiques et sont de ce fait empêchées de prendre des décisions regardant ces ressources et actifs. Celles qui vivent dans les pays à niveau de développement humain faible subissent les discriminations les plus marquées en ce qui concerne les relations familiales et l'intégrité physique. Les pratiques discriminatoires dans le domaine du mariage (précoce), de l'autorité parentale et des droits de succession réduisent leurs capacités décisionnelles, et leur statut au sein du ménage et de la famille empêchent les femmes et les filles de disposer de leur corps et favorisent les violences à leur encontre.

Dans les pays à développement humain moyen, les discriminations sont plus fortes sur le plan des libertés civiles. Des lois et des pratiques discriminatoires restreignent l'accès des femmes à l'espace public, leurs capacités d'expression politique et leur participation à tous les aspects de la vie publique. Dans les pays à développement

humain élevé, les femmes se heurtent à la préférence pour les fils qui, dans les familles, se traduit pour les filles par des inégalités de traitement (soins, éducation et allocation des ressources).

Des villes durables et la transformation structurelle sont deux impératifs pour assurer le développement humain en Afrique

L'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 visent à accélérer le développement humain par le biais d'établissements humains durables

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avaient mis en évidence le rôle positif de l'urbanisation pour relever les niveaux de vie. Ils avaient également souligné les risques pour les groupes qui ne bénéficiaient pas de cette prospérité grandissante, notamment dans les bidonvilles. L'OMD 7 prévoyait entre autres d'« améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles ». De nombreux pays africains ont depuis fait des progrès significatifs pour améliorer l'accès aux services sociaux (comme l'eau et l'assainissement dans les villes). Mais le progrès humain des habitants des bidonvilles achoppe toujours sur le manque d'accès aux services essentiels (sources d'eau potable améliorées, systèmes d'assainissement adaptés, qualité de l'alimentation électrique), sans oublier le flou entourant les droits fonciers, les logements non durables et la surpopulation. Selon ONU-Habitat, 61.7 % des citadins en Afrique subsaharienne vivent dans des bidonvilles (ONU-Habitat, 2013b). Une proportion sensiblement supérieure à celle observée en Asie du Sud qui, à 45 %, est la seconde région du monde pour la prévalence des bidonvilles (CENUA et al., 2015).

Les ODD et l'Agenda 2063 insistent sur l'équité et les droits dans les établissements humains. Pour l'Agenda 2030, des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables sont la clé des progrès sur le plan du développement humain et de la transformation structurelle. L'ODD 11 affirme l'obligation d'assurer les droits humains des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. Il identifie également un éventail de capacités humaines vitales pour le progrès humain, dont l'éducation, la santé, la durabilité de l'environnement, la participation à la vie politique et communautaire et l'égalité hommes-femmes.

Ces engagements de la communauté internationale à promouvoir la résilience des villes et des établissements humains visent à préserver les gains sociaux découlant des investissements financiers dans les infrastructures urbaines. Pour garantir leur mise en œuvre en Afrique, il faut équilibrer les investissements entre établissements urbains et établissements ruraux, créer des passerelles et éliminer les biais favorisant les uns contre les autres.

L'Agenda 2063 de l'UA entend accélérer la transformation économique et sociale des économies dépendantes des ressources naturelles et où la majorité de la population travaille dans l'agriculture, en faveur d'une diversification accrue. Abandonnant les secteurs peu productifs, comme l'agriculture et l'économie informelle, la main-d'œuvre rejoindra les secteurs plus productifs que sont l'industrie et les services. Cette transformation économique ira de pair avec une transformation sociale, la migration des ruraux vers les villes devant s'accompagner d'un recul de la fécondité et des taux de dépendance (Timmer et al., 2012).

Les villes et les autres établissements humains jouent un rôle central dans les objectifs de l'Agenda 2063 sur le plan notamment du développement durable et sans exclus, mais aussi de l'intégration, de l'unité et de la renaissance du continent. L'Agenda 2063 défend une vision consistant à faire des villes et autres établissements humains

des pôles pour optimiser l'accès aux services sociaux et améliorer les niveaux de vie tout en créant, parallèlement, un réseau de villes reliées les unes aux autres. Il met pour cela l'accent sur les investissements critiques dans les infrastructures économiques et sociales indispensables à l'accélération de la transformation structurelle.

Les parties prenantes engagées dans la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063 en faveur d'établissements humains durables doivent donc prendre en compte les éléments clés de l'Agenda 2030 portant sur la répartition des avantages à l'ensemble de la population et la participation des citoyens à l'aménagement urbain et la gouvernance des villes.

Des établissements humains durables privilégieront un travail décent pour les jeunes et les femmes

Les villes, en plein essor, sont autant de pôles d'activité pour aujourd'hui et pour demain, mais la nature même de cette activité repose toujours plus sur la technologie. Le travail procurant un revenu et des moyens de subsistance, il fait donc partie intégrante du développement humain. Il peut contribuer à son amélioration en participant à la réduction des inégalités, en sécurisant les moyens de subsistance et en permettant aux individus de gagner en autonomie. Mais la mondialisation et le progrès technique font évoluer le monde du travail. La révolution numérique a eu un impact sur la productivité et les débouchés professionnels en Afrique, de plus en plus tributaires d'un accès à la téléphonie mobile et à Internet (PNUD, 2015a). C'est le cas pour les industries high-tech émergentes et le secteur des services mais également pour les activités informelles autour des téléphones et des services mobiles.

Un accès plus équitable aux opportunités économiques découlant de l'évolution du monde du travail pourrait élargir les perspectives pour la jeunesse africaine, en pleine expansion. L'inégalité d'accès aux services numériques, en particulier pour les femmes, les jeunes et les habitants d'établissements humains informels, érige des barrières qui entravent le développement humain actuel et à venir. Selon des estimations, 19,3 % de la population subsaharienne seulement utilisent Internet, avec un déséquilibre marqué entre les hommes et les femmes, à la ville comme à la campagne. Le fait d'offrir aux pays africains une couverture Internet équivalente à celle des pays développés permettrait de créer 44 millions de nouveaux emplois et, ce faisant, de donner un véritable coup de pouce aux jeunes et aux chômeurs (Deloitte, 2014). Alors que les pays africains poursuivent leurs investissements dans le développement des infrastructures, les impératifs distributifs doivent être pris en compte en amont pour éviter que les inégalités d'accès ne perpétuent les autres inégalités.

Les barrières à l'emploi sont renforcées par le manque de compétences, en particulier chez les jeunes, ce qui crée un défi supplémentaire pour offrir, aujourd'hui et demain, des débouchés professionnels dans la région. La productivité et la croissance économique ont besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé. Or, la jeunesse d'Afrique subsaharienne est la moins alphabétisée du monde, puisque seulement 62,7 % des femmes et 74,7 % des hommes savent lire, écrire et compter (UNSD, 2016). À mesure que l'attraction des villes se confirmera pour des métiers toujours plus techniques, ce déficit risque fort d'entraver l'accès à des emplois bien payés et de piéger ainsi un grand nombre de jeunes dans des tâches informelles peu rémunérées. Cette situation met en évidence le lien entre le déficit de capacités dont souffrent bon nombre d'Africains et leur incapacité à accéder aux nouveaux débouchés professionnels dans les villes. Les mesures doivent donc porter en priorité non seulement sur l'amélioration des services et des infrastructures mais aussi sur l'autonomisation des individus et le démantèlement des obstacles pour les travailleurs défavorisés, y compris les jeunes gens.

Des villes efficaces et équitables passent par l'engagement de tous les citoyens

Les politiques publiques prioritaires pour favoriser l'accès à un travail et des moyens de subsistance décents dans les villes recouvrent des services publics efficaces et ouverts à tous, des processus de gouvernance responsables et une approche de l'extension des infrastructures ancrée dans les droits de l'homme. Des politiques propauvres et sensibles à l'égalité hommes-femmes, qui cherchent à réduire les écarts et à promouvoir le développement humain, exigent un engagement plus affirmé en faveur des principes de la bonne gouvernance. Plusieurs éléments contribuent à la gouvernance inclusive des villes, comme le maintien de la prééminence de l'État de droit, la défense des droits de l'homme et des processus décisionnels transparents, participatifs et responsables (Leete, 2008). La gouvernance inclusive passe également par un engagement actif des pauvres, femmes, hommes et jeunes confondus, afin de garantir l'adoption de politiques susceptibles de combler les écarts entre riches et pauvres et défendant l'égalité des chances.

Les villes durables ont tout à gagner d'un engagement citoyen accru, surtout parmi les femmes. Cet engagement est en effet vital pour décider des allocations de ressources afin d'assurer à moindre coût des services de qualité plus équitables pour l'énergie, l'eau, l'assainissement et le logement. Les programmes de gouvernance et les instruments conçus pour renforcer la participation et l'autonomisation des femmes ont visé des groupes très variés. Ils ont contribué à une émancipation accrue des citoyens, renforcé l'égalité hommes-femmes et la responsabilité et à l'organisation de lieux de vie dynamiques et durables, autant d'avancées qui se sont traduites par des retombées économiques et sociales équitables dans les villes durables (WomenWatch, 2012). Au Pérou, la décentralisation et les nouvelles lois de protection et de participation des citoyens ont suscité un engagement plus marqué des femmes dans les conseils de coordination locaux et les comités de suivi avec, à la clé, une allocation plus équitable des ressources (ONU-Habitat, 2013a).

L'essor rapide des zones urbaines dans des pays d'Afrique à niveau de développement faible a empêché la plupart des gouvernements de procéder aux investissements dans les infrastructures physiques et le capital humain indispensables pour renforcer le niveau de productivité et atténuer les effets négatifs imprévus de l'urbanisation (voir chapitre 6). D'où l'importance d'une mobilisation efficace des ressources et d'une saine gestion des moyens financiers, humains et techniques. Pour parvenir à un développement durable en ville, autorités et citoyens doivent améliorer l'aménagement de l'espace afin de favoriser l'efficacité des ressources, améliorer l'accès à des transports et des énergies durables et optimiser la couverture des services d'eau et d'assainissement et la gestion des déchets (Mutizwa-Mangisa, 2012). La mise en œuvre de ces réformes parallèlement à la promotion de la participation et de l'inclusion permettrait de diminuer le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles et de réduire l'empreinte écologique des villes.

L'Afrique peut aussi tirer les leçons des autres régions sur le plan du progrès humain dans les villes durables. L'expérience de l'Asie et de l'Amérique latine (Mahbub ul Haq, 2014) montre qu'un niveau supérieur d'urbanisation ne conduit pas forcément à des résultats meilleurs en termes de développement humain. Les villes durables peuvent contribuer au développement humain en accroissant l'activité économique, en multipliant les perspectives d'emploi et en améliorant l'accès aux services de base (voir chapitre 7). Mais une gestion inadaptée peut au contraire aggraver les privations et renforcer les inégalités et l'exclusion – autant de facteurs qui entravent le développement humain.

Pour être durable, l'urbanisation doit s'atteler aux inégalités et à l'exclusion

Les trajectoires actuelles d'urbanisation freinent le rythme du développement humain

Les trajectoires actuelles d'urbanisation en Afrique et la mobilité intérieure croissante engendrent des gains sur le plan du développement humain – mais pas pour tout le monde. Pour une amélioration générale du développement humain à travers l'urbanisation, il faut que les nouveaux résidents puissent accéder à des emplois et des moyens de subsistance et que la répartition des infrastructures et des services soit équitable. Si l'urbanisation ne s'accompagne pas d'un développement concomitant des débouchés économiques et des services, alors les villes concernées concentreront une population relativement riche qui s'approvisionnera en services bon marché auprès des nouveaux-venus, verront le nombre de bidonvilles exploser et réserveront les infrastructures de base aux segments les plus aisés de la population (Freire et al., 2014). Le développement actuel des villes en Afrique pourrait bien provoquer un déplacement de la pauvreté des campagnes vers les villes et, ce faisant, entraîner un creusement des inégalités.

L'impact de l'urbanisation sur le développement est comme une arme à double tranchant : la concentration de la population contribue à l'avancement du développement humain mais peut, dans le même temps, aggraver les inégalités qui alimenteront des tensions latentes entre groupes sociaux. Il existe une nette corrélation entre les taux d'urbanisation à l'échelle d'un pays et le niveau de développement humain. Ainsi, la part de la population urbaine dans la population totale des pays africains à niveau de développement humain élevé frôle les 60 % (tableau 4.2). Mais l'urbanisation retombe à moins de 40 % dans les pays à développement humain faible (UNSD, 2016) – un résultat similaire à ce que l'on peut observer ailleurs dans le monde. Les taux d'urbanisation sont nettement plus élevés dans les pays à niveau de développement humain élevé (62 %), mais ils progressent également dans les pays à niveau de développement humain faible (35 %).

Tableau 4.2. Taux d'urbanisation, par niveau de développement humain en Afrique

Pays africains par niveau de développement humain	Part de la population vivant en zones urbaines (%)		Croissance urbaine (%)
	2015	2030	
Développement humain faible	36.1	43.1	3.8
Développement humain moyen	57.5	63.7	2.6
Développement humain élevé	58.4	62.6	9.7

Source : UNSD (2016).

Bien que l'on ne puisse pas établir de lien de causalité directe, l'urbanisation contribue, à travers des canaux économiques et sociaux, au développement humain. Ces canaux recouvrent davantage de possibilités de gagner sa vie et une couverture plus large et de meilleure qualité pour les services et les infrastructures, ce qui améliore les indicateurs sur le plan de la santé, de l'éducation et des revenus par rapport aux zones rurales. Historiquement, l'urbanisation est associée à une transformation économique et sociale, une mobilité géographique accrue, des taux de fécondité plus faibles, une espérance de vie plus longue et une population vieillissante. Les villes deviennent d'importantes locomotives du développement et de la réduction de la pauvreté en milieu urbain et dans les zones rurales lorsqu'elles renforcent l'activité économique, la productivité et les échanges, resserrent les liens entre la ville et la campagne et offrent plus de possibilités de participation à la vie politique.

La transition urbaine contribue souvent à un creusement des inégalités entre groupes sociaux au sein des villes, sources de conflits et d'insécurité car le plus souvent alimentées par une exclusion politique et sociale. Les données manquent pour déterminer la part de la hausse de la pauvreté relative en ville liée aux écarts de revenus entre les riches et les pauvres. Il est pourtant prouvé que certains des pays d'Afrique les plus urbanisés (Afrique du Sud, Botswana, RCA et Seychelles) affichent également de fortes inégalités de revenus (tableau 4.3). Rares sont les études sur la pauvreté urbaine et les interventions portant sur la pauvreté relative, l'exclusion et les inégalités dans les villes sont encore moins nombreuses. ONU-Habitat parle de « rançon urbaine » pour désigner l'accent mis de façon disproportionnée sur la pauvreté en milieu rural, à cause d'une conviction, erronée, que « tous » les citoyens seraient en meilleure santé, auraient un niveau supérieur d'alphabétisation et seraient plus prospères que les ruraux (ONU-Habitat, 2007).

Tableau 4.3. Inégalités et urbanisation en Afrique, par niveau de développement humain

Pays africains par niveau de développement humain	Citadins vivant dans des bidonvilles		Pays fortement urbanisés (plus de 50 % des habitants vivent en ville)	Pays où plus de 60 % des citadins vivent dans des bidonvilles	Forte inégalité de revenus Ratio de Palma et coefficient de Gini
	%	milliers			
Développement humain faible	63%	173 555	Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie	Burkina Faso, Comores, Libéria, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Niger, RCA, RDC, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad	Comores, Lesotho, RCA
Développement humain moyen	41%	25 527	Afrique du Sud, Botswana, Cabo Verde, Congo, Gabon, Ghana, Maroc, Sao Tomé-et-Principe	Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe	Afrique du Sud, Botswana, Namibie, Zambie
Développement humain élevé	8%	593	Algérie, Libye, Seychelles, Tunisie		Seychelles

Note : Le ratio de Palma mesure la proportion entre la part du RNB aux mains des 10 % les plus riches de la population et celle des 40 % les plus pauvres. Il est basé sur les travaux de Palma (2011). Le coefficient de Gini mesure la déviation de la répartition des revenus des individus ou des ménages d'un pays par rapport à une répartition parfaitement égale. Une valeur de 0 représente une situation d'égalité parfaite tandis que 100 correspond à la situation la plus inégalitaire possible.

Source : UNSD (2016).

Souvent, les habitants des bidonvilles vivent dans des conditions sanitaires déplorable, sont privés d'éducation et de logements décentes, et n'ont pas accès, ou alors à des prix exorbitants, à l'eau courante et aux systèmes d'assainissement et de ramassage des ordures, sans parler de la fragilité de leurs droits fonciers. Dans les pays à niveau de développement humain faible, trois citadins sur cinq vivent dans un bidonville, contre deux sur cinq pour les pays à niveau de développement humain moyen et moins de un sur dix dans les pays à niveau de développement humain élevé (UNSD, 2016). Des études montrent que les cinq maladies qui causent à elles seules plus de la moitié des décès d'enfants (pneumonie, diarrhée, paludisme, rougeole et VIH/sida) sont endémiques dans les bidonvilles urbains, du fait de conditions de vie désastreuses (ONU-Habitat, 2007). La médiocrité des services et l'insécurité dans les bidonvilles ont deux fois plus d'impact sur les femmes et les filles, qui supportent l'essentiel des tâches domestiques. Ce sont en général elles qui assurent la corvée d'eau lorsque l'alimentation est défectueuse – une tâche qui leur prend plusieurs heures par jour, heures qu'elles ne pourront pas consacrer à leur éducation, à leur travail, à leurs enfants ou à leurs loisirs (WomenWatch, 2012).

Les pays à niveau de développement faible sont ceux qui concentrent le plus de bidonvilles, et ce sont eux qui auront le plus de difficultés à prendre en charge les nouveaux-venus, puisque la part des citoyens privés d'accès à des services économiques et sociaux adaptés y est plus élevée qu'ailleurs (tableau 4.3). Dans le même temps et indépendamment du niveau de développement humain, les inégalités de revenus sont importantes en Afrique. Dans les pays à développement humain moyen et élevé (Afrique du Sud, Botswana, Namibie et Seychelles), les 10 % les plus riches de la population ont un revenu cinq fois supérieur à celui des 40 % les plus pauvres. Mais cela n'empêche pas de trouver de profondes inégalités de revenus dans les pays à niveau de développement humain faible (Comores, Lesotho et RCA).

Les jeunes citoyens, hommes et femmes confondus, sont particulièrement menacés par l'exclusion sociale et la pauvreté. Les profils de la jeunesse africaine sur le plan de l'éducation et des compétences sont très variés, les jeunes urbains pouvant bénéficier d'opportunités probablement inaccessibles aux jeunes ruraux. Mais certains travaux prouvent que la majorité des jeunes citoyens africains est défavorisée et vit dans des établissements humains informels (ONU-Habitat, 2008). Les jeunes résidant dans des établissements humains informels en Afrique subsaharienne sont plus susceptibles d'avoir un enfant, être mariés ou être chefs de famille que leurs compatriotes vivant en dehors des bidonvilles (Gupte et al., 2014).

Des données récentes révèlent que les nouvelles villes d'Afrique accueillent des populations plus aisées et relèguent à la périphérie les ménages à faible revenu. ONU-Habitat note que ce phénomène est essentiellement lié à des stratégies d'aménagement urbain inadaptées et au manque de capacités de gouvernance dans les villes secondaires, qui absorbent l'essentiel de la population urbaine. D'où un biais en faveur des services pour les élites urbaines (ONU-Habitat, 2014).

La lutte contre l'exclusion et les inégalités passe par des stratégies efficaces

L'expérience de certains pays montre comment on peut favoriser un développement humain équitable et inclusif face à la mobilité grandissante des populations. Ces pays sont tous caractérisés par une forte mobilité mais on les trouve aussi bien dans la catégorie « faible niveau de développement humain » que dans la catégorie « élevé ». Les facteurs contribuant au développement humain ou le freinant dans le contexte d'une urbanisation rapide sont appréciés en fonction des perspectives de développement humain offertes dans des espaces qui s'urbanisent. Si l'on observe des progrès dans les deux groupes de pays, la lutte contre les inégalités sociales et de revenus sur fond d'essor des villes reste un impératif partout.

L'Algérie, les Seychelles et la Tunisie sont des pays fortement urbanisés et à niveau de développement humain élevé (encadré 4.1). En Algérie, 71 % des habitants vivent dans des villes ayant un bon réseau de services sociaux et une main-d'œuvre bien formée. Mais les inégalités hommes-femmes y sont relativement fortes, puisque peu de femmes en âge de travailler sont actives, sachant par ailleurs que le taux de mortalité maternelle est supérieur au taux moyen des autres pays africains de même niveau de développement humain. Tandis qu'un tiers des sièges de députés sont occupés par des femmes, le taux d'accès des filles à l'enseignement secondaire est particulièrement bas.

Les Seychelles et la Tunisie se situent aux deux extrêmes de la distribution pour ce qui est des inégalités : le niveau d'inégalités de revenus est nettement plus élevé dans le premier cas que dans le second. En Tunisie, 67 % de la population vivent en ville, moins de 7 % des habitants ont moins d'un dollar par jour pour vivre et 8 % seulement des citoyens vivent dans des bidonvilles (UNDESA, 2014). Les inégalités de revenus y sont modérées, le revenu des 10 % les plus riches de la population étant 1.5 fois supérieur à celui des 40 % les plus pauvres. D'une manière générale, les inégalités hommes-

femmes sont faibles, avec un taux de mortalité maternelle bas et une forte proportion de femmes députés. Mais le taux de participation des femmes à la population active est extrêmement faible et les filles ont moins de chance d'accéder aux études secondaires que les garçons. Aux Seychelles, les citoyens constituent 54 % de la population et les inégalités de revenus sont relativement marquées, puisque les 10 % les plus riches de la population ont un revenu six fois supérieur aux 40 % les plus pauvres. La parité est une réalité dans l'enseignement secondaire et deux députés sur cinq sont des femmes (contre une moyenne de seulement une sur cinq dans les pays à développement humain élevé).

Il existe des similarités entre les trois pays à niveau de développement humain élevé sur le plan des trajectoires suivies en matière d'habitat. En Algérie, aux Seychelles comme en Tunisie, ces similitudes concernent un meilleur accès au travail, l'étendue et la couverture des systèmes de protection sociale, la qualité des services de santé et d'éducation, la sécurité et l'État de droit.

Mais s'ils veulent exploiter toutes les opportunités découlant de leur urbanisation, ces pays doivent s'atteler au problème grandissant de l'exclusion sociale. Il s'agit notamment de s'attaquer aux failles de la protection sociale, à l'emploi des jeunes et aux inégalités hommes-femmes, en particulier dans le milieu professionnel. Ces pays doivent par ailleurs installer un meilleur climat pour les investissements nationaux et étrangers, afin de créer davantage d'emplois et de procurer des revenus, publics et privés, dans les villes. Dans les contextes fragiles, ils doivent aussi s'attacher à réduire la vulnérabilité et à protéger l'environnement.

Encadré 4.1. Pays fortement urbanisés à niveau de développement humain élevé : l'Algérie, les Seychelles et la Tunisie

Algérie

La fourniture de services sociaux de qualité est à l'origine de bonnes performances sur le plan de la santé, de la nutrition infantile et de la mortalité maternelle et infantile. L'accès à l'eau et à l'assainissement est par ailleurs généralisé et la sécurité du pays et des ressortissants assurée.

Sur le plan de l'éducation, le pays dispose d'un bon vivier de travailleurs qualifiés, grâce à des investissements pour améliorer le taux d'encadrement scolaire, qui a favorisé une plus grande alphabétisation et amélioré le taux d'achèvement du primaire et du secondaire pour les filles comme pour les garçons.

Mais l'importance du chômage des jeunes dans la région et la faible participation des jeunes dans la population active, en particulier des femmes, sont deux contraintes qu'il faudra lever pour libérer la croissance, améliorer les niveaux de vie et réduire l'exclusion sociale provoquée par la pauvreté et les inégalités.

Un meilleur environnement des affaires pourrait également contribuer à améliorer les débouchés économiques et les perspectives d'emploi. Les flux d'investissements, la solidité des banques et l'efficacité des procédures douanières font partie des axes prioritaires. Mais il faudra aussi endiguer la détérioration de l'alimentation électrique, des réseaux routiers et du transport aérien.

Une participation concrète des citoyens et la réalisation des droits économiques renforcent les opportunités économiques et sociales pour tous. Le pays ayant ratifié différentes conventions relatives aux droits de l'homme et amélioré depuis peu la représentation politique des femmes, il faut profiter de cette dynamique pour faire avancer les droits politiques et lever les obstacles à une gouvernance efficace par les représentants politiques. Le pays doit aussi œuvrer pour améliorer la participation des femmes à la population active, renforcer l'égalité des sexes dans le monde du travail et optimiser la législation relative aux violences à l'encontre des femmes.

Encadré 4.1. Pays fortement urbanisés à niveau de développement humain élevé : l'Algérie, les Seychelles et la Tunisie (suite)

Seychelles

La mise en place d'un système de protection global et de politiques de soutien aux familles à faible revenu et aux chômeurs a permis d'atténuer la vulnérabilité et de faire reculer la pauvreté. La qualité du climat d'investissement et des conditions de vie est liée à un niveau élevé de sécurité, pour les individus comme pour le pays. L'activité économique profite d'infrastructures bien développées (chemin de fer, transport aérien, électricité, eau et assainissement, technologies de l'information et bonne connectivité numérique).

Si le taux de chômage global est faible (3 %), il touche fortement les jeunes (20 %). Pour étoffer les perspectives d'emploi des jeunes, le gouvernement doit s'atteler aux déséquilibres actuels entre les compétences imparties par le système éducatif et les besoins du secteur privé, mais aussi entre les attentes des jeunes et les emplois disponibles. Par ailleurs, la dégradation de l'égalité hommes-femmes sur le lieu de travail, notamment dans les entreprises privées, éclipsent les gains réalisés en la matière dans l'éducation et le fort degré de participation des femmes à la vie publique.

En renforçant les débouchés économiques, de nouveaux investissements pourraient permettre de combler les écarts de revenus. Le pays doit par ailleurs améliorer l'environnement réglementaire des entreprises et l'efficacité des procédures douanières et lever les entraves aux investissements et à la solidité des banques. Pour les entreprises privées, le principal problème réside dans l'accès aux financements. La forte dépendance aux combustibles fossiles et l'exposition aux effets du changement climatique constituent un sérieux obstacle à une urbanisation durable. Un surcroît d'innovations et une coordination renforcée entre les institutions pourraient accélérer les initiatives visant à remédier aux vulnérabilités découlant de l'élévation du niveau de la mer, de la dégradation du milieu marin (blanchissement des coraux), de l'urbanisation grandissante et de phénomènes météorologiques extrêmes, comme les inondations et les sécheresses.

Tunisie

Le gouvernement soutient des programmes actifs du marché du travail, qui prévoient entre autres des subventions salariales pour les jeunes très qualifiés, des systèmes de bourses, des formations et des contributions sociales. En moyenne, le pays consacre 6.4 % du PIB aux programmes de protection sociale et du travail (allocations retraite, maternité et handicap) et aux prêts d'urgence aux ménages. Les services de santé et d'éducation et les dépenses sociales publiques ressortent à 19 % du PIB.

Une forte proportion de jeunes sont au chômage, un phénomène qui a tendance à frapper davantage les plus qualifiés des deux sexes. À Tunis, la plupart des chômeurs sont peu qualifiés. L'extension des programmes du marché du travail et les mesures visant à garantir l'équité et la parité hommes-femmes dans le travail pourraient dès lors renforcer le progrès humain et contrecarrer un phénomène grandissant d'exclusion économique et sociale qui touche les ménages à revenu faible et intermédiaire.

Jusqu'à 45 % des travailleurs du secteur privé sont employés dans le secteur informel et n'ont que peu accès à des avantages sociaux. Des mesures visant à lever les barrières à l'investissement (dégradation du climat, importance des impôts et hausse des coûts du travail) pourraient donner un coup de pouce à l'emploi et à la croissance.

La protection sociale pêche par son inefficacité, la fragmentation et les inégalités, sans parler de la faiblesse des niveaux de contribution. Le système pourrait être amélioré en réduisant la dépendance vis-à-vis de subventions universelles inéquitables, en améliorant les systèmes d'identification et de ciblage et en introduisant des mécanismes progressifs.

Sources : IAG (2015a), OIT (2015), PNUD (2015a), Banque mondiale (2015) et UNSD (2016).

Le second groupe réunit des pays en train de s'urbaniser et ayant un niveau de développement humain faible, comme le Bénin, la Gambie et le Nigéria (encadré 4.2). Au Bénin, les citadins constituent 44 % de la population, soit plus que la moyenne de 36 % des pays de même niveau de développement humain. Les inégalités de revenus sont moyennement fortes, puisque les 10 % les plus riches de la population ont un revenu deux fois supérieur à celui des 40 % les plus pauvres. Environ 40 % des ruraux vivent en dessous du seuil national de pauvreté mais 31 % seulement des citadins sont considérés comme pauvres. Les inégalités hommes-femmes sont relativement marquées, avec une faible représentation des femmes au parlement et un accès limité des filles à l'enseignement secondaire.

Au Nigéria, 48 % de la population vivent en ville. Les inégalités de revenus sont modérées, puisque les 10 % les plus riches de la population ont un revenu deux fois supérieur à celui des 40 % les plus pauvres. Pratiquement 50 % des citadins vivent dans des bidonvilles. Si 53 % des ruraux vivent en dessous du seuil national de pauvreté, 34 % seulement des citadins sont considérés comme pauvres. Les inégalités hommes-femmes sont assez marquées : le taux de mortalité maternelle est important, la représentation des femmes au parlement limitée et leur participation à la population active restreinte. La Gambie est un pays à niveau de développement humain faible, où six habitants sur dix résident en ville. Les inégalités de revenus sont modérées, puisque les 10 % les plus riches ont un revenu pratiquement trois fois supérieur à celui des 40 % les plus pauvres. Un citadin sur trois (34 %) vit dans un bidonville. Si 74 % des ruraux vivent en dessous du seuil national de pauvreté, 33 % seulement des citadins sont considérés comme pauvres. Les inégalités hommes-femmes sont marquées, avec une faible représentation des femmes au parlement, une forte mortalité maternelle et peu de filles scolarisées dans l'enseignement secondaire.

Ces pays présentent des similitudes et des différences pour ce qui concerne les facteurs propices à un développement humain dans les villes. Dans les trois cas, les progrès découlent des opportunités économiques qu'offrent les villes mais aussi du bon état de santé et du bon niveau d'éducation de la main-d'œuvre. En revanche, le degré de participation à la gouvernance, la sécurité et les droits, qui sont autant d'obstacles à l'inclusion, varient d'un pays à l'autre.

Pour ces trois pays, les priorités en termes de développement se rejoignent. Afin de renforcer le développement humain dans les villes, ils doivent s'atteler aux infrastructures physiques et numériques, sur le plan de la qualité et de l'accès. Ils doivent aussi faire reculer l'exclusion sociale et les inégalités hommes-femmes sur le lieu de travail, s'efforcer de faire participer la jeunesse et améliorer la résistance aux catastrophes naturelles.

Encadré 4.2. Pays en phase d'urbanisation mais à niveau de développement humain faible : Bénin, Gambie et Nigéria

Bénin

La participation à la vie publique et aux élections est forte, avec des représentants démocratiquement élus qui ont les moyens de gouverner. Le caractère attrayant de l'environnement réglementaire des affaires et du climat d'investissement est éclipsé par la lourdeur de la bureaucratie et des procédures douanières et par des doutes quant à la solidité des banques. Le bon niveau de sécurité des populations et du pays crée une ambiance propice au progrès économique et social. D'autant qu'un système judiciaire indépendant et efficace contribue à la réalisation des droits, y compris politiques, fonciers et humains.

L'amélioration des infrastructures pourrait doper l'investissement et multiplier les débouchés économiques dans les villes. L'état du réseau routier et ferroviaire ainsi que l'approvisionnement électrique, les infrastructures de technologies de l'information (TI) et la connectivité numérique méritent une attention particulière. Des infrastructures numériques de meilleure qualité pourraient avoir un impact positif sur la responsabilité, à condition d'améliorer le niveau d'accès aux informations et aux services en ligne.

Encadré 4.2. Pays en phase d'urbanisation mais à niveau de développement humain faible : Bénin, Gambie et Nigéria (suite)

Les performances éducatives sont plutôt médiocres, avec un faible niveau d'alphabétisation, des déséquilibres entre les filles et les garçons et l'incapacité du système à répondre aux attentes d'une économie concurrentielle. L'accès à l'eau et à l'assainissement est faible, ce qui rejaillit sur l'état sanitaire de la population. Des initiatives visant à accroître la responsabilité des agents de l'État et à endiguer les détournements de fonds publics pourraient renforcer l'efficacité des investissements publics.

Les jeunes instruits sont touchés par un chômage important : 39.3 % des jeunes diplômés du supérieur sont sans emploi, contre 22.7 % pour les diplômés du secondaire et 4.7 % pour ceux qui ont fait des études primaires. Une proportion significative de la population est clairement exclue de la société, du fait de la pauvreté et des inégalités. Des dispositifs de protection sociale (pauvreté, vieillesse, maladie, chômage et handicap) pourraient donner un coup de pouce très attendu.

Gambie

Le pays peut se targuer d'avoir de bons résultats sur le plan de la santé et de l'éducation, particulièrement dans les villes qui affichent un niveau d'alphabétisation et de scolarisation supérieur et disposent ce faisant d'un vivier de travailleurs qualifiés. Les jeunes citadins sont bien formés, sachant qu'entre 69 et 75 % de ceux qui vivent à Banjul, Brikama et Kanifing savent lire, écrire et compter. L'offre supérieure de débouchés économiques en ville fait reculer la pauvreté : 7.6 % de la population de Banjul sont considérés comme pauvres, contre 38 % à Kanifing, 57 % à Brikama et 56 % à l'échelle du pays. Mais 63 % des urbains travaillent dans le secteur informel, les femmes plus que les hommes (74 contre 55 %). Les mécanismes de promotion de l'égalité des chances expliquent le bon équilibre entre les sexes observé dans l'éducation et la population active, même si les femmes sont toujours pénalisées dans le milieu professionnel et en politique et le statut des lois régissant les violences à leur encontre s'érode progressivement.

La dégradation du réseau routier et la médiocrité du transport ferroviaire, de l'alimentation électrique, des infrastructures TI et de la connectivité numérique entravent l'essor économique des villes. Des efforts conséquents doivent par ailleurs être consentis pour loger les pauvres. L'état actuel des transports publics et le coût élevé des taxis obligent de nombreux banlieusards à se rendre à leur travail à pied. L'introduction de systèmes modernes de transports publics à bas coût permettrait de renforcer la compétitivité et les opportunités économiques.

Les jeunes représentent pratiquement 37 % de la population, dont la majorité vivent en ville. Banjul, Brikama et Kanifing ont plus de jeunes que la moyenne nationale. Beaucoup travaillent dans l'agriculture, les services à faible valeur ajoutée et le secteur informel. Une grande partie des jeunes Gambiens sont au chômage (38 %), les femmes étant plus touchées que les hommes (45 contre 30 %). Il est donc essentiel de multiplier les perspectives économiques.

La capitale, Banjul, est située sur une île menacée par l'érosion du littoral. Une élévation du niveau de la mer d'un mètre submergerait la ville. Les systèmes d'égouts et d'évacuation doivent également être révisés.

Si la Gambie a ratifié plusieurs conventions internationales sur les droits de l'homme, elle pêche encore sur le plan des droits politiques et de la participation, des élections et de la liberté d'expression.

Encadré 4.2. Pays en phase d'urbanisation mais à niveau de développement humain faible : Bénin, Gambie et Nigéria (suite)

Nigéria

Des investissements importants dans les infrastructures, estimés à 95 milliards USD, commencent à porter leurs fruits, notamment dans le secteur de la logistique et de l'énergie. Le Lagos Rail Mass Transit, par exemple, est un système de transport public reposant sur un partenariat public-privé et qui produit sa propre électricité. Les solides politiques du travail et de réduction de la pauvreté en vigueur ainsi que les cadres de dépenses et de partage des recettes pourraient favoriser une croissance équitable et inclusive dans les villes. Le bon état sanitaire général de la population s'explique par une meilleure couverture vaccinale, la baisse de la mortalité maternelle et infantile et des progrès pour l'alimentation des enfants. Mais les contraintes d'accès à l'eau et à l'assainissement rejaillissent sur les performances sanitaires.

La levée des contraintes pesant sur l'environnement des affaires pourrait relancer l'investissement national et international, en particulier sur le plan de la création et de l'immatriculation des entreprises, du respect des contrats, du règlement des impôts, du commerce transfrontalier et de l'alimentation électrique. La poursuite du développement des infrastructures pourrait multiplier les débouchés économiques, en mettant notamment l'accent sur le transport routier, aérien et ferroviaire, l'adduction d'eau et l'alimentation électrique ou encore les infrastructures TI.

Des efforts sur le plan de l'offre et de la qualité de l'éducation permettraient de lutter contre le faible taux d'alphabétisation de la population et la médiocrité des performances dans le secondaire et le supérieur, vitales pour soutenir l'essor d'une économie concurrentielle.

Une proportion significative de la population est exclue de la société, du fait de la pauvreté et des inégalités, notamment entre les hommes et les femmes. Il faut remédier aux inégalités de genre sur le lieu de travail, à la faiblesse du taux de participation des femmes dans la population active et la vie politique et à la législation régissant les violences contre les femmes.

Le pays doit aussi progresser sur plusieurs plans : sécurité, État de droit, sûreté nationale, violences politiques et traite humaine. Des évolutions positives sont enregistrées au niveau des services en ligne mais aussi de la responsabilité, de la transparence et de la corruption dans le secteur public, mais les détournements de fonds ne cessent d'augmenter.

Sources : E&Y (2013), IAG (2015a), OIT (2015), PNUD (2015a), Banque mondiale (2015) et UNSD (2016).

Plusieurs impératifs politiques sont la clé d'un développement humain sans exclus dans des villes durables

Les exemples qui précèdent mettent en lumière des modalités particulières d'établissements humains équitables et durables en Afrique ainsi que les réformes politiques clés et les mesures de développement à engager pour créer des villes à la fois équitables et durables. L'analyse précédente souligne trois domaines vitaux pour l'action publique : la lutte contre l'exclusion sociale par le biais de l'emploi et de la protection sociale ; la mise en place d'un environnement propice à l'investissement privé ; et l'amélioration de la durabilité environnementale tout en réduisant l'exposition aux catastrophes naturelles et au changement climatique. Ces axes reflètent le cadre fondé sur le droit proposé par ONU-Habitat (2010), qui envisage des villes dotées d'une vision solidaire, de plans et de mécanismes de mise en œuvre souples et d'institutions à la fois responsables et efficaces. Les domaines suivants en particulier mériteraient que les décideurs politiques leur accordent plus d'attention (voir également le chapitre 8) :

- **des capacités publiques renforcées pour un aménagement urbain et des stratégies de gestion innovants**, capables d'éliminer le biais en faveur des villes et d'apporter des services sociaux et des infrastructures efficaces aux citoyens. Cela implique de renforcer la responsabilité des dirigeants et l'aptitude des prestataires, publics et privés, à fournir des services publics de qualité dans des zones plus densément habitées, y compris en termes de sécurité, et qui créent des emplois et des investissements privés. Les villes durables doivent gérer également la complexité découlant de la dynamique évolutive de la gouvernance urbaine et donner aux collectivités locales un rôle actif dans la fourniture de services ;
- **des compétences et des cursus éducatifs adaptés aux attentes du marché du travail** : pour être plus équitable, le développement humain dans les villes de demain passe par une meilleure diffusion des compétences et des technologies adaptées et des systèmes éducatifs à la hauteur des enjeux, conçus pour produire une main-d'œuvre compétitive, grâce à des partenariats plus efficaces entre éducateurs et employeurs ;
- **des politiques et des programmes de protection sociale** : il convient de mettre en place des textes protégeant les droits des travailleurs et des résidents, parallèlement à des programmes offrant une protection sociale complète et bon marché aux plus vulnérables ;
- **une participation concrète et une allocation équitable des ressources** : les villes qui réussissent défendent l'équité et la soutenabilité des finances publiques, des impôts et des processus de planification. Les politiques en matière d'imposition ont un impact sensible sur l'équité et la réduction des inégalités (Freire et al., 2014). Par ailleurs, l'engagement citoyen des hommes et des femmes garantit que les institutions urbaines répondent correctement à des besoins précis (Leete, 2008) ;
- **une résilience et une durabilité environnementale accrues, grâce à la technologie** : dans les environnements pauvres en ressources naturelles, les efforts visant à assurer un développement humain plus équitable dans les villes doivent intégrer des technologies à l'épreuve du climat dans l'offre de services et d'infrastructures. Une réduction adaptée des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience doivent également faire partie des stratégies de long terme au service d'un développement humain équitable et durable.

Notes

1. L'état de santé est évalué par l'espérance de vie à la naissance (données UNSD) tandis que l'éducation l'est par le nombre moyen d'années d'étude des adultes de plus de 25 ans et les années attendues de scolarisation pour les enfants en âge d'entrer à l'école (données UNESCO). Le niveau de vie est mesuré par le revenu national brut (RNB) par habitant (données Banque mondiale). L'IDH n'évalue qu'une partie du développement humain et ne mesure pas les dimensions en lien avec les inégalités, la pauvreté, la sécurité et l'autonomisation des individus, la gouvernance ou la viabilité de l'environnement.
2. D'autres dimensions importantes de l'égalité hommes-femmes non prises en compte dans cet indice, notamment l'émancipation économique, le développement humain, les lois et institutions, sont intégrées dans l'indice de l'égalité du genre en Afrique compilé par la BAfD (2015) et l'indice SIGI (OCDE, 2014).

Références

- Alkema, L. et al. (2013), “National, regional, and global rates and trends in contraceptive prevalence and unmet need for family planning between 1990 and 2015: A systematic and comprehensive analysis”, *Lancet*, Vol. 381/9,878, pp. 1642–52.
- BAfD (2015), *Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015 : Autonomiser les femmes africaines – Plan d'action*, Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-FR.pdf.
- Bandara, A. (2015), “The economic costs of gender gaps in effective labour: Africa’s missing growth reserve”, *Feminist Economist*, Vol. 21/2, pp. 162-186, www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/13545701.2014.986153.
- Banque mondiale (2015), « Consolidation de la politique de protection sociale et d’emploi en Tunisie : renforcer les systèmes, connecter à l’emploi », *Note de politique*, décembre, Banque mondiale, Washington, DC, http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2016/02/19/090224b084196ea0/3_0/Rendered/PDF/Consolidating00o0jobs000policy0note.pdf.
- Banque mondiale (2016), *World Development Indicators* (base de données), <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>.
- CENUA, UA, BAfD et PNUD (2015), *Rapport OMD 2015 : enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD*, Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique, Addis-Abeba, http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/french/MDG%20Report%202015_FRE-draft14Sept.pdf?download.
- Dabla-Norris, E., K. Kochhar, N. Suphaphiphat, F. Ricka et E. Tsounta (2015), “Causes and consequences of income inequality: A global perspective”, *IMF Discussion Note SDN/15/13*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1513.pdf.
- De Vries, G.-J, M.-P. Timmer et K. de Vries (2013), “Structural transformation in Africa: Static gains, dynamic losses”, *GGDC Research Memorandum 136*, université de Groningen, Groningen.
- Deloitte (2014), “Value of connectivity: Economic and social benefits of expanding internet access”, Deloitte, Londres, www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ie/Documents/TechnologyMediaCommunications/2014_uk_tmt_value_of_connectivity_deloitte_ireland.
- EY (2013), *Africa by numbers 2013-14: Assessing risk and opportunity in Africa*, Ernst & Young, Londres, [www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY_Africa_By_Numbers_2013/\\$FILE/EY%20-%20Africa%20by%20numbers%202013-14.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY_Africa_By_Numbers_2013/$FILE/EY%20-%20Africa%20by%20numbers%202013-14.pdf).
- Freire, M., S. Lall et D. Leipziger (2014), “Africa’s urbanization: Challenges and opportunities”, *Working Paper No. 7*, the Growth Dialogue, Washington DC, www.dannyleipziger.com/documents/GD_WP7.pdf.
- Gupte, J., D. Lintelo et I. Barnett (2014), “Understanding urban youth and the challenges they face in sub-Saharan Africa: Unemployment, food insecurity and violent crime”, *IDS Evidence Report 81*, Institute of Development Studies, Brighton.
- Hillebrand, E. (2009), “Poverty, growth and inequality over the next 50 years”, document présenté lors de la réunion d’experts organisée par la FAO sur le thème « Comment nourrir le monde 2050 », Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, Rome, 24-26 juin.
- IIAG (2015a), *Ibrahim Index of African Governance 2015* (portail des données), Fondation Mo Ibrahim, Londres, www.moibrahimfoundation.org/iiag/.
- IIAG (2015b), *Ibrahim Index of African Governance 2015: Executive Summary*, Fondation Mo Ibrahim, Londres, <http://static.moibrahimfoundation.org/u/2015/10/02193252/2015-IIAG-Executive-Summary.pdf>.
- Leete, R. (2008), “Human development and urbanisation”, *ETHOS*, World Cities Summit Issue, juin, www.cscollge.gov.sg/knowledge/ethos/world%20cities%20summit/Pages/11Human%20Development%20and%20Urbanisation.aspx.
- Mahbub ul Haq (2014), *Human Development in South Asia 2014, Urbanisation: Challenges and Opportunities*, Mahbub ul Haq Human Development Centre, Lahore, http://mhdc.org/wp-content/themes/mhdc/reports/SAHDR_2014_Urbanisation_Challenges_and_Opportunities.pdf.
- Melamed, C. et E. Samman (2013), “Equity, inequality and human development in a post 2015 framework”, *UNDP Research Paper*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, NY http://hdr.undp.org/sites/default/files/equity_inequality_human_development_in_post-2015_framework.pdf.

- Mutizwa-Mangiza, N. (2012), “Sustainable urbanisation in the post-2015 UN development agenda”, réunion du groupe d’experts sur le programme de développement post-2015 des Nations Unies, New York, NY, 27-29 février, www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/pres_sustainable_habitat_mutizwa-mangiza.pdf.
- OCDE (2014), Social Institutions & Gender Index (site web), Centre de développement, OCDE, Paris, www.genderindex.org/.
- OIT (2013), *Domestic Workers Across the World: Global and Regional Statistics and the Extent of Legal Protection*, Organisation internationale du travail, Genève, www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/dgreports/-/dcomm/-/publ/documents/publication/wcms_173363.pdf.
- OIT (2015), *Global Employment Trends for Youth 2015: Scaling up investments in decent jobs for youth*, Organisation internationale du travail, Genève, www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/dgreports/-/dcomm/-/publ/documents/publication/wcms_412015.pdf.
- ONU Femmes (2015), « Fiche d’information : Afrique subsaharienne », *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : Transformer les économies, réaliser les droits*, ONU Femmes, New York, NY, <http://www2.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/poww-2015-factsheet-saharanafrica-fr.pdf?v=1&d=20151023T211458>.
- ONU-Habitat (2014), *L’État des villes africaines : réinventer la transition urbaine*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- ONU-Habitat (2013a), *State of Women in Cities 2012-13: Gender and the Prosperity of Cities*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- ONU-Habitat (2013b), *State of the World’s Cities 2012/13: Prosperity of Cities*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- ONU-Habitat (2010), *State of the World’s Cities 2010/11: Cities for all: Bridging the Urban Divide*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- ONU-Habitat (2008), *The State of African Cities 2008: A Framework for Addressing Urban Challenges in Africa*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- ONU-Habitat (2007), « La rançon urbaine : vivre pauvre et mourir jeune », *État des villes du monde 2006/7*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi, http://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/5636_44692_11_french.pdf.
- Palma, J.-G. (2011), “Homogeneous middles vs. Heterogeneous tails, and the end of the ‘Inverted-U’: The share of the rich is what it’s all about”, *Development and Change*, Vol. 42/1, pp. 87-153.
- PNUD (à paraître), *Africa Regional Human Development Report 2016*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, NY.
- PNUD (2015a), *Rapport sur le développement humain 2015 – Le travail au service du développement humain*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, NY, http://hdr.undp.org/sites/default/files/fr_hdr_2015_1021_web.pdf.
- PNUD (2015b), *What is Human Development by Human Development?*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, NY, <http://hdr.undp.org/en/content/what-human-development>.
- PNUD (2012), *Rapport sur le développement humain en Afrique 2012 : Vers une sécurité alimentaire durable*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, NY, <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr/afrika-human-development-report-2012.html>.
- PNUD (1999), *Rapport sur le développement humain 1999 – Une mondialisation à visage humain*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, NY, http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1999_fr_complet.pdf.
- PNUE (2015), *Global Environment Outlook (GEO-5): GEO Matters*, United Nations Environment Programme, Nairobi, www.unep.org/geo/pdfs/GEO_matter_sept2015.pdf.
- Timmer, P. M.-S. McMillan, O. Badiane, D. Rodrik, F.-S. Wouterse et H. Binswanger-Mkhize (2012), “Patterns of growth and structural transformation in Africa: Trends and lessons for future development strategies”, *WCAO Thematic Research Note*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.
- UIP (2015), *Les femmes dans les parlements nationaux : état de la situation au 1^{er} février 2016*, Union interparlementaire, Genève, <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.
- UNDESA (2015), “World population prospects: The 2015 revision, key findings and advance tables”, *Working Paper No. ESA/P/WP.241*, division de la Population, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, NY, http://esa.un.org/unpd/wpp/publications/files/key_findings_wpp_2015.pdf.

- UNDESA (2014), *World Urbanisation Prospects: The 2014 Revision*, données personnalisées récupérées sur le site Internet, division de la Population, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, NY, <http://esa.un.org/unpd/wup/highlights/wup2014-highlights.pdf>.
- UNICEF (2014), *Ending Child Marriage: Progress and Prospects*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York, NY, www.unicef.org/media/files/Child_Marriage_Report_7_17_LR.pdf.
- UNSD (2016), Division des statistiques des Nations Unies (site web), <http://data.un.org/>.
- Vanek, J., M. Alter Chen, F. Carré, J. Heintz et R. Hussmans (2014), "Statistics on the informal economy: Definitions, regional estimates and challenges", *WIEGO Working Paper (Statistics) No. 2*, WIEGO, Cambridge, MA, wiego.org/sites/wiego.org/files/publications/files/Vanek-Statistics-WIEGO-WP2.pdf.
- WomenWatch (2012), *Gender Equality and Sustainable Urbanisation: Factsheet, Information and Resources on Gender Equality and Women's Empowerment*, Women Watch, Information and Resources on Gender Equality and Empowerment of Women, New York, NY, www.un.org/womenwatch/feature/urban/downloads/WomenWatch_Gender_Equality_and_Sustainable_Urbanisation-fact_sheet.pdf.

Chapitre 5

Gouvernance politique et économique en Afrique

Ce chapitre revient sur l'évolution de la gouvernance en Afrique et son influence sur les perspectives économiques du continent. En s'appuyant sur les dernières données relatives au fonctionnement des institutions publiques, il dresse un tableau de la qualité de la gouvernance, et dans quelle mesure la qualité des services publics et les performances des institutions satisfont les attentes des citoyens. Il met en exergue les revendications de la population et la réponse des pouvoirs publics, puis passe en revue les évolutions attendues en 2016. Le chapitre commence par présenter les principaux résultats avant de détailler la manière dont ils ont été obtenus.

En bref

Bien que l'emploi ait été la première des préoccupations des Africains ces dix dernières années, depuis 2008, les revendications relatives à l'amélioration des services et des infrastructures prennent de l'ampleur. Par ailleurs, les inquiétudes suscitées par le terrorisme et la violence s'exportent de plus en plus en dehors des zones de conflit. Les gouvernements africains œuvrent à l'amélioration de l'environnement des affaires, ayant bien perçu le dividende économique qui en découlera à long terme, même si, à brève échéance, l'impact de ce type de mesures est en général limité. Plusieurs indicateurs et rapports d'experts attestent d'une amélioration de la qualité des procédures et du cadre réglementaire.

Depuis quelques années, les violences à caractère politique augmentent en Afrique, que ce soit à travers le terrorisme ou les conflits communautaires. Cette évolution a incité les pays africains à rechercher ensemble des solutions régionales, mais la coopération internationale reste délicate.

Les citoyens africains maîtrisent de mieux en mieux les moyens à leur disposition pour réclamer et obtenir des améliorations sur le plan de la gouvernance. En témoignent les organisations de la société civile tunisiennes récompensées par le prix Nobel de la paix, qui ont œuvré pour une société plus libre et démocratique, ou ces nouvelles formes de contrôle par les citoyens instaurées dans certains pays afin qu'ils aient d'autres moyens que les élections et les manifestations pour faire entendre leur voix.

Couverture des services publics, menace terroriste et conflits internes : trois défis pour la gouvernance en Afrique

Dans ce chapitre, la gouvernance est définie comme la manière dont les différents acteurs, étatiques et non étatiques, prennent des décisions publiques et gèrent les ressources économiques et sociales au service du développement. Entités d'État, partis politiques, organisations de la société civile (OSC) et secteur privé, tous ont un rôle à jouer dans ce processus. En s'appuyant sur les dernières données disponibles, ce chapitre dresse un tableau de la gouvernance en Afrique, des évolutions en la matière et des répercussions sur les performances de développement.

Concept pluridimensionnel, la gouvernance recouvre un large éventail de mesures et d'indicateurs, que l'on peut regrouper en quatre grandes dimensions :

- la fourniture de biens et de services publics à travers une gestion saine et une optimisation des moyens financiers ;
- la régulation des institutions économiques et la capacité de l'État à favoriser l'activité économique ;
- les rapports entre institutions politiques et citoyens ;
- la mise en place d'institutions fiables capables de conforter la cohésion sociale.

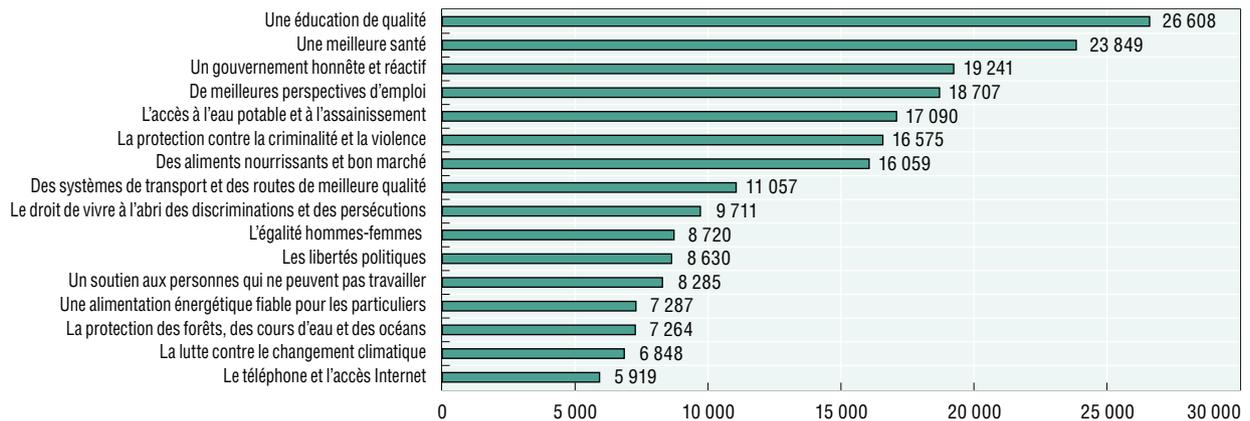
Le chapitre commence par analyser les attentes des citoyens à l'égard de leurs gouvernements et les principaux points de friction observés. La section qui suit présente les grands résultats d'enquêtes d'opinion et les conclusions ressortant des indicateurs élaborés par les *Perspectives économiques en Afrique* (PEA) pour suivre les tensions civiles.

Les enquêtes d'opinion montrent que les citoyens réclament des améliorations sur le plan des opportunités économiques et de la gouvernance publique

Dans les différents sondages effectués, les Africains citent en priorité les services publics, les institutions et les perspectives d'emploi – trois domaines où ils attendent des améliorations. L'enquête MyWorld 2015 des Nations Unies montre que les trois priorités des Africains sont une éducation de qualité, de meilleurs soins de santé et

un « gouvernement honnête et réactif » (graphique 5.1), devant le souhait d'avoir de meilleures perspectives d'emploi et un meilleur accès à certaines infrastructures publiques (eau potable, assainissement et routes).

Graphique 5.1. Principales priorités des citoyens africains



Note : Ce graphique présente les réponses à la question : « Quels sont, pour vous et votre famille, les six problèmes les plus importants ? » (35 310 personnes interrogées dans les 54 pays d'Afrique)

Source : ONU, ODI, Ipsos MORI (2016), "The United Nations Global survey for better world" (données consultées en février 2016), <http://data.myworld2015.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351659>

D'autres sondages d'opinion confirment ces tendances. Selon l'enquête Afrobaromètre de 2014/15, les Africains attendent avant tout de leurs gouvernements qu'ils résolvent le problème du chômage (32.4 %) et améliorent les services de santé (29.8 %) et d'éducation (24 %), sachant que pour les ruraux, la première des priorités concerne l'alimentation électrique et les routes. L'enquête mondiale 2015 du Pew Research Center (2015), qui englobe neuf pays d'Afrique, confirme que les trois principales préoccupations sont l'emploi, la santé et l'éducation.

Selon les enquêtes Afrobaromètre, l'emploi a été en tête des préoccupations des Africains tout au long des années 2000, même si l'on note une hausse des attentes sur le plan des services et des infrastructures depuis 2008. Chaque année, les résultats confirment la place grandissante des revendications pour une amélioration de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement électrique, des transports, de l'adduction d'eau et de l'assainissement. Dans la vague d'enquête de 2002/03, pratiquement 65 % des personnes interrogées citaient l'emploi et le revenu dans leurs trois priorités. La vague d'enquête de 2014/15 atteste d'un recul de ces préoccupations à 54 %, les personnes interrogées évoquant de plus en plus souvent les problèmes de services et d'infrastructures. Et dans 13 pays, les infrastructures occupent désormais le premier rang des priorités (Leo et al., 2015).

Certains pays se distinguent cependant, comme le Nigéria, aux prises avec Boko Haram, ou l'Afrique du Sud, qui connaît un taux de criminalité urbaine élevé. Dans les deux cas, pratiquement un tiers des personnes interrogées font de l'insécurité un enjeu national majeur. En Égypte et en Tunisie (deux pays du Printemps arabe qui ont vécu un changement de régime politique) et au Burundi et au Mali (deux États post-conflit), les questions de sécurité et de criminalité arrivent en deuxième position, derrière l'emploi et les revenus. Dans deux cas seulement, le Mali et le Niger (deux pays du Sahel), la sécurité alimentaire figure dans le trio de tête des préoccupations. Pour trois des pays africains

les plus riches (l'Afrique du Sud, l'Algérie et l'Égypte), l'accès à des logements bon marché figure en tête des préoccupations des personnes ayant répondu à l'enquête Afrobaromètre.

Sur le plan des institutions politiques, les citoyens réclament des élections plus équitables et pluralistes. Dans la plupart des pays africains, les élections se tiennent régulièrement – mais les citoyens aimeraient qu'elles soient plus disputées et ouvertes. Une forte proportion d'Africains estiment que le vote est un principe sain pour une bonne gouvernance, mais ils sont nettement moins nombreux à considérer que le processus électoral dans leur pays est honnête (enquête Gallup, 2012-13). De plus en plus d'Africains souhaitent une gouvernance correcte : dans 32 pays sur les 34 couverts par l'enquête Afrobaromètre de 2011-13, la majorité des citoyens préfère la démocratie à « toute autre forme de gouvernement » (Bratton et Houessou, 2014). En moyenne, l'indicateur de demande de démocratie ressortait à 71 % en 2012. Dans 16 pays (où figurent bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest), ce score va de 74 % (Burundi) à 90 % (Zambie). Les personnes interrogées considèrent par ailleurs que les élections sont le meilleur indicateur d'un régime démocratique.

Les données Afrobaromètre montrent que plus la liberté d'expression et d'information est garantie, plus le gouvernement bénéficie de la confiance et de l'appréciation positive des citoyens, notamment dans la lutte contre la corruption. Une solide majorité de citoyens (69 %) sont favorables à la supervision de l'action gouvernementale par les médias (Mitullah et Kamau, 2013).

Les protestations publiques portent essentiellement sur l'emploi, les services publics et des désaccords politiques

L'analyse de plusieurs paramètres est indispensable pour affiner notre compréhension des attentes des citoyens vis-à-vis de leurs gouvernements et d'autres institutions publiques. Les sondages d'opinion, comme ceux évoqués précédemment, et les résultats des élections font partie des corpus disponibles les plus intéressants. Mais le suivi des différentes formes de protestations publiques et leurs motivations donne d'autres éléments pour apprécier dans quelle mesure ces attentes parviennent ou non à susciter des actions et des réponses. La variation des indices de tensions civiles doit être interprétée avec une grande prudence : bien qu'elles aient un coût, des grèves ou des manifestations plus fréquentes peuvent refléter la maturation de systèmes de gouvernance de plus en plus ouverts. À la suite du changement de régime en Égypte, en 2011, les amendements apportés à la constitution ont déclenché des émeutes et des protestations qui ont fragilisé l'économie du pays (Masry, 2015). En Afrique du Sud, une grève de cinq mois dans le secteur minier en 2014 aura coûté quelque 12 millions de rands (ZAR) et aurait amputé le PIB d'environ 2 points de pourcentage au premier trimestre 2015 (OCDE, 2015). Cette grève, la plus coûteuse de toute l'histoire du pays, n'a pas débouché sur une hausse de salaires substantielle (SARB, 2014). Les indicateurs de gouvernance des Perspectives économiques en Afrique présentés dans cette section permettent d'apprécier l'évolution des protestations civiles et leurs facteurs déclenchants (encadré 5.1).

Les protestations civiles ont nettement marqué le pas en 2015, alors qu'elles suivaient une tendance ascendante depuis 2010 (graphique 5.2). L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest et les attentats terroristes commis dans plusieurs pays ont réduit la tolérance des autorités vis-à-vis des manifestations. Des interdictions ou restrictions temporaires ont été imposées sur tous les rassemblements en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone ainsi que dans les pays officiellement déclarés « en état d'urgence¹ » (Égypte, Mali, Niger, Tchad et Tunisie). Par rapport à 2014, les manifestations en Afrique du Sud et au Gabon ont perdu en intensité et en durée ; quant aux pays d'Afrique du Nord, ils ont connu un recul général du niveau des protestations.

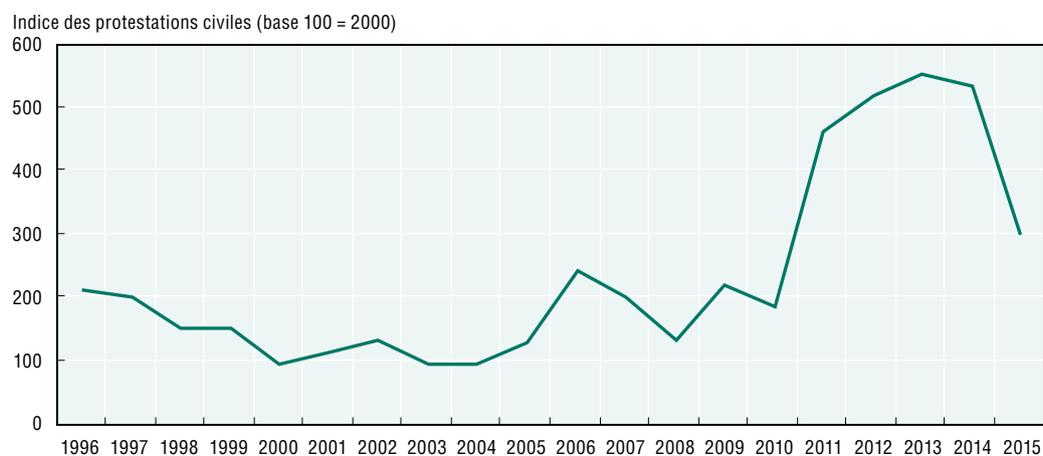
Encadré 5.1. Comment évaluer la qualité de la gouvernance ?

L'une des clés pour comprendre les performances économiques de l'Afrique depuis dix ans consiste à analyser la qualité de la gouvernance. La théorie économique suggère, comme plusieurs comparaisons internationales, que la gouvernance est un paramètre essentiel du développement économique, établissant une corrélation entre accélération de la croissance, recrudescence des investissements et recul de la pauvreté (BAD, 2013).

Le champ couvert par le concept de gouvernance, assez large, rend tout exercice de synthèse de ses différentes dimensions assez délicat (Rhodes, 2012). La notion se laisse difficilement enfermer avec les données disponibles, d'autant que des repères uniformes pour orienter la politique font souvent défaut (Lin et Monga, 2012 ; Whaites et al., 2015). Les débats d'experts et les travaux empiriques ont souvent donné lieu à une multitude d'indicateurs concurrents de la bonne gouvernance. Deux grandes catégories se dessinent cependant : les mesures fondées sur la perception et les mesures étayées par des faits. Cette dernière catégorie semble être la moins développée des deux (BAD, 2013 ; Plateforme pour des institutions efficaces, 2015).

Les **indicateurs de gouvernance** établis par les *Perspectives économiques en Afrique* évaluent, en s'appuyant sur des faits concrets, la qualité des rapports entre les pouvoirs publics, d'autres institutions politiques et les citoyens. Ils permettent d'identifier les occasions où le mécontentement des citoyens africains vis-à-vis des institutions les pousse à agir, et la réaction des institutions à cette insatisfaction. Les protestations civiles (grèves ou toute forme de manifestation motivées par des raisons politiques, économiques ou sociales) sont surveillées au jour le jour grâce aux reportages de journalistes et d'agences de presse en Afrique, les faits étant ensuite vérifiés par l'Agence France Presse (AFP) et Reuters. À la différence des autres formes de tensions civiles (violences, conflits intercommunautaires et actes terroristes à l'encontre des populations notamment) qui font aussi l'objet d'un suivi, les protestations civiles représentent un moyen d'expression démocratique de revendications. Chaque événement pertinent est comptabilisé puis pondéré à partir d'éléments en lien avec son intensité, sa durée, le nombre de blessés, etc. (l'annexe statistique de ce rapport présente en détail la méthodologie utilisée).

Graphique 5.2. Protestations civiles en Afrique, 1996-2015



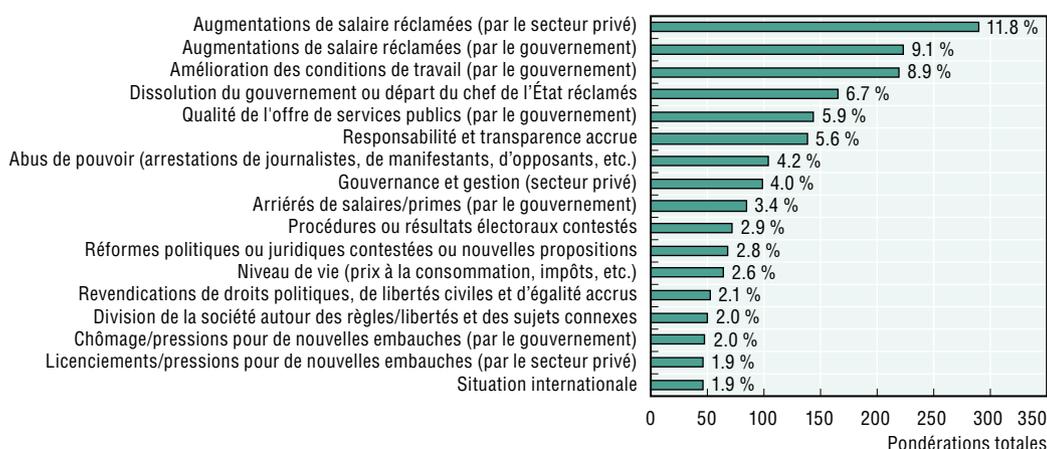
Note : Les protestations civiles recouvrent les grèves et les manifestations motivées par des revendications politiques, économiques ou sociales. Chaque événement est pondéré par son intensité (nombre de manifestants) et sa durée (nombre de semaines). Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe méthodologique à la fin de l'ouvrage.

Source : Calculs des auteurs sur la base d'informations recueillies par des journalistes et des agences de presse en Afrique, vérifiées par l'AFP et Reuters.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351661>

D'après l'analyse des dépêches de presse, la médiocrité de la situation économique et la qualité des services publics arrivent en tête des doléances des Africains sur la période 2013-15. Même s'il existe de légères différences entre les résultats de sondages d'opinion et les motivations animant les manifestants africains, une certaine convergence transparait, autour de la situation économique et de l'équité politique. Le trio de tête des demandes à l'origine des protestations civiles est toujours le même : hausse de salaires, changement de gouvernement et meilleures conditions de travail (graphique 5.3).

Graphique 5.3. Principaux motifs des protestations civiles en Afrique, 2013-15



Note : Les protestations civiles recouvrent les grèves et les manifestations motivées par des revendications politiques, économiques ou sociales. Chaque événement est pondéré par son intensité (nombre de manifestants) et sa durée (nombre de semaines). Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe méthodologique à la fin de l'ouvrage.

Source : Calculs des auteurs sur la base d'informations recueillies par des journalistes et des agences de presse en Afrique, vérifiées par l'AFP et Reuters.

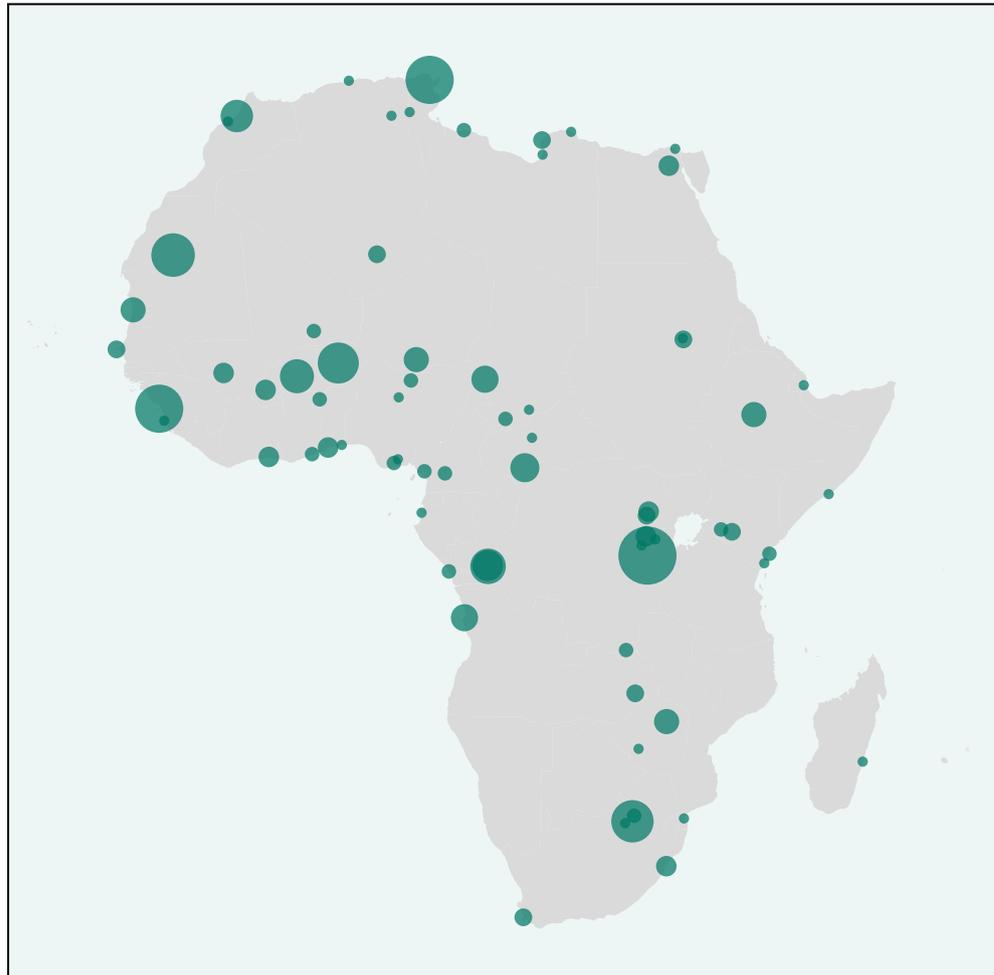
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351670>

Le type de protestations dans les grandes villes et dans le reste du pays varie fortement. Les protestations ou l'agitation sociale peuvent être localisées ou toucher l'ensemble du territoire. D'une manière générale, il semble y avoir davantage de protestations à motivation économique en milieu rural et davantage de protestations à résonance politique en ville (carte 5.1). Ces résultats doivent cependant être interprétés avec prudence, les frontières entre zones rurales/zones urbaines et motifs politiques/motifs économiques étant parfois floues.

Le terrorisme gagne du terrain dans les violences non étatiques

Comme ailleurs dans le monde, les attaques terroristes occupent une place grandissante dans les violences enregistrées en Afrique ces dernières années provoquant, en plus des destructions immédiates, des morts et des blessés, d'importants dégâts socioéconomiques aux effets durables. L'impact des attentats et des violences transfrontalières sur le progrès social est difficile à apprécier complètement. Néanmoins, les rapports d'organisations internationales en Afrique de l'Ouest montrent, par exemple, comment l'action des rebelles de Boko Haram déstabilise la sécurité au Nigéria et dans les zones proches du lac Tchad. Depuis 2009, plus de 15 000 personnes sont mortes et plus de 1,2 million ont été déplacées au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Au premier trimestre 2015, plus de 1 000 civils ont été assassinés. Et pour le seul Nigéria, quelque 600 enseignants ont été victimes de cette rébellion, sachant que plus de 2 000 écoles restent fermées, certaines depuis plus d'un an. Sans oublier les centaines d'autres qui ont été attaquées, pillées ou incendiées. On estime que plus d'un million d'enfants âgés de 7 à 15 ans dans la région sont déscolarisés, dont 380 000 depuis quatre ans, ce qui compromet leurs chances de compléter leur scolarité (UNICEF, 2015a).

Carte 5.1. Intensité des protestations en Afrique, par localisation, 2015



Note : La taille des cercles correspond à l'intensité des manifestations en 2015 (nombre de manifestations pondéré par le nombre de manifestants et la durée des manifestations). Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe méthodologique à la fin de l'ouvrage.

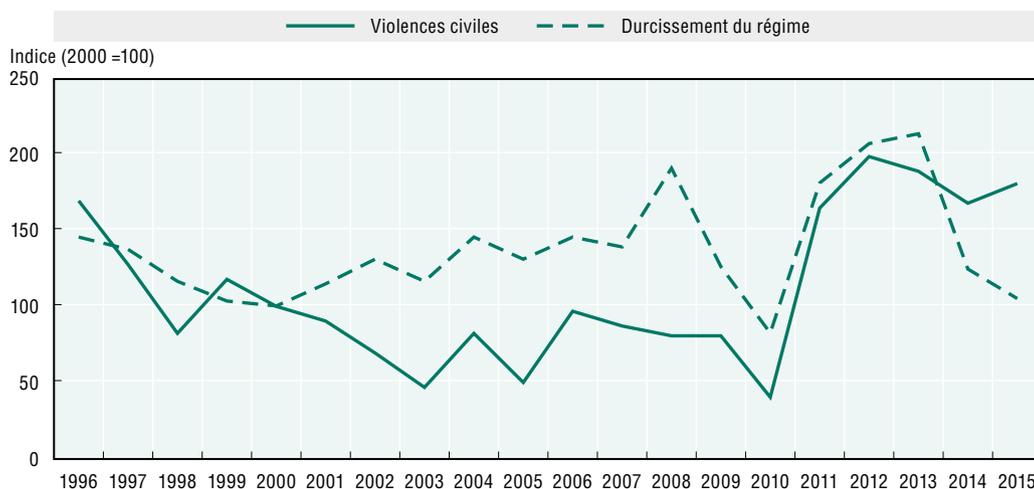
Source : Calculs des auteurs sur la base d'informations recueillies par des journalistes et des agences de presse en Afrique, vérifiées par l'AFP et Reuters.

Plus généralement, l'étendue et l'intensité des actes de violence non étatiques suivis par les indicateurs ont légèrement augmenté en 2015 en Afrique (graphique 5.4). Le Global Peace Index (GPI) 2015, qui mesure la paix dans le monde montre, qu'en moyenne, la paix a perdu du terrain, les performances reculant dans 86 pays dont 21 d'Afrique. La Libye détient le record de cette dégradation, les activités des réseaux criminels et des groupes djihadistes ayant pris une nouvelle ampleur (IEP, 2015). La corne de l'Afrique est elle aussi sous la menace terroriste, notamment au Kenya et en Somalie où les chabab multiplient les attaques contre les forces gouvernementales et les symboles du pouvoir et contre les civils. En avril 2015, l'attaque contre l'université de Garissa, au Kenya, a fait 147 morts.

Le regain des tensions intercommunautaires explique aussi cette dégradation : au Kenya par exemple, la terreur semée par les chabab a nourri la défiance en 2015 et les tensions dirigées contre les Somaliens du Kenya ont augmenté. En Afrique du Sud, une vague d'actes malveillants à l'encontre des commerçants étrangers, qui a surtout touché Durban et Johannesburg, a entraîné la mort de sept personnes en avril 2015, avant que les forces gouvernementales ne reprennent le contrôle de la situation.

Sur la période 2013-15, les trois principaux moteurs de la violence non étatique prennent leur origine dans le terrorisme ; les conflits entre communautés, souvent attisés par des querelles autour de ressources rares ou des animosités ethniques ; et la contestation des processus électoraux, qui voient ainsi les partis politiques déclencher ou aggraver les troubles civils (graphique 5.5).

Graphique 5.4. Durcissement du régime et violences civiles, 1996-2015

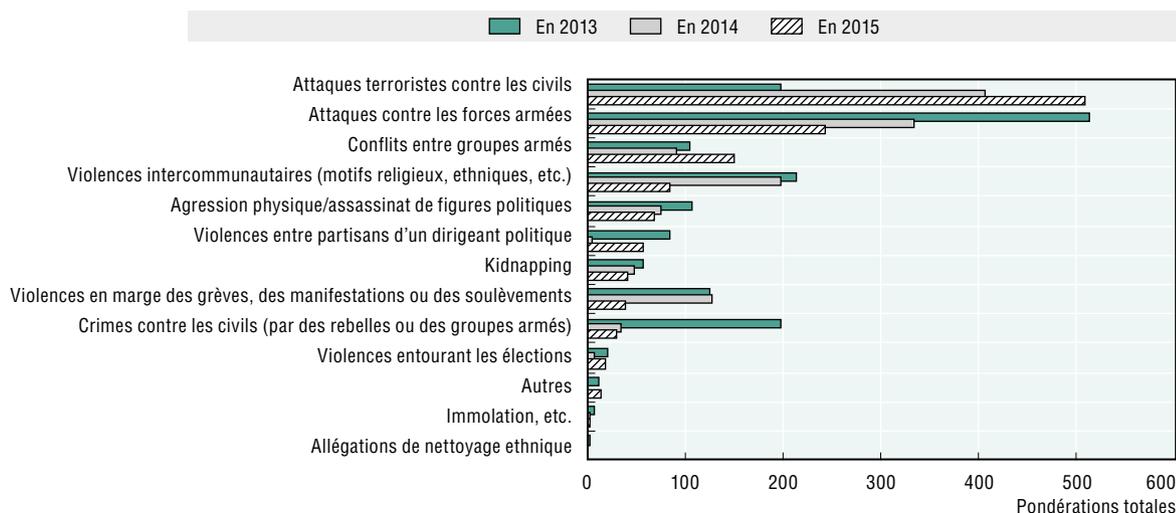


Note : Chaque acte de violence est pondéré par son intensité (nombre de morts ou de blessés) selon une méthode de graduation détaillée dans l'annexe de ce rapport.

Sources : Calculs des auteurs sur la base d'informations recueillies par des journalistes et des agences de presse en Afrique, vérifiées par l'AFP et Reuters.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351684>

Graphique 5.5. Violences non étatiques en Afrique, par type, 2013-15



Note : Chaque acte de violence est pondéré par son intensité (nombre de morts ou de blessés) selon une méthode de graduation détaillée dans l'annexe de ce rapport.

Source : Calculs des auteurs sur la base d'informations recueillies par des journalistes et des agences de presse en Afrique, vérifiées par l'AFP et Reuters.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351696>

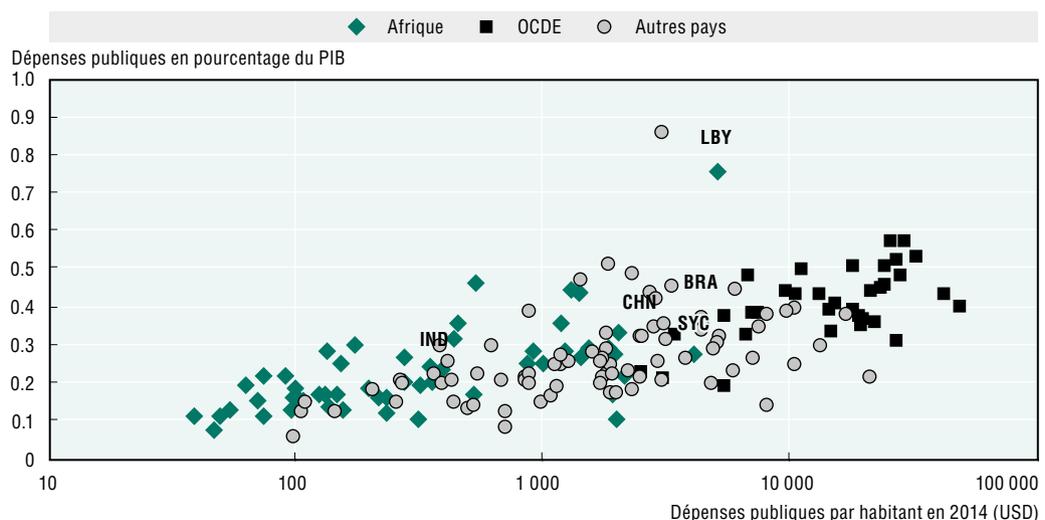
Confrontés à une demande croissante de services publics, plusieurs pays africains innovent

Les capacités des pouvoirs publics à fournir des services publics efficaces achoppent sur un certain nombre de défis, liés entre autres à la pression démographique et les progrès de l'expression démocratique. Face à cette évolution, les institutions n'ont guère d'autre choix que d'innover et de se transformer. Les indicateurs de la qualité de la gouvernance suggèrent que les attentes des citoyens africains à l'égard de leurs institutions induisent non seulement une amélioration des services rendus mais également l'adoption de réformes pour renforcer les capacités institutionnelles. Sans oublier les initiatives internationales qui contribuent à optimiser les services publics.

Les gouvernements africains ne sont pas égaux quand il s'agit d'assurer des services publics efficaces

Dans les 46 pays d'Afrique couverts par les enquêtes Gallup de 2013 et 2014, les taux de satisfaction des citoyens à l'égard des services publics (santé, éducation, transports et logement) varient profondément, ce qui traduit une appréciation très hétérogène de la performance de l'État par ses ressortissants. La question était formulée comme suit : « Dans votre ville ou votre zone d'habitation, êtes-vous satisfait(e)/mécontent(e) de... ? ». Les **transports publics** suscitent un taux net d'insatisfaction de 15,2 % en moyenne, le plus élevé étant observé en RCA (62 %) tandis que Maurice affiche le meilleur taux net de satisfaction (42 %). Pour les **services de santé**, les Africains sont en majorité mécontents des prestations, avec un taux net d'insatisfaction de 22 % en moyenne. Neuf pays tirent cependant leur épingle du jeu, avec un taux de satisfaction de 5 % au Botswana qui grimpe jusqu'à 59 % au Rwanda. Interrogés sur la qualité et le prix des **logements**, 17 % en moyenne des Africains sont mécontents, mais les écarts sont à nouveau très marqués, puisqu'en Libye, le taux net d'insatisfaction atteint 65 % contre un taux net de satisfaction de 32 % au Rwanda. L'**éducation** est le service qui rassemble le plus de suffrages positifs, avec un solde net de 5,1 % en moyenne : dans 20 pays, le résultat est positif tandis qu'il est négatif dans 24 (données manquantes pour deux pays). Une enquête similaire d'Afrobaromètre confirme la perception relativement plus positive de l'appréciation des services publics d'éducation, avec un taux moyen de satisfaction de 20 % dans les 33 pays couverts.

Graphique 5.6. Dépenses publiques par habitant en USD comparées aux dépenses publiques en % du PIB, 2014



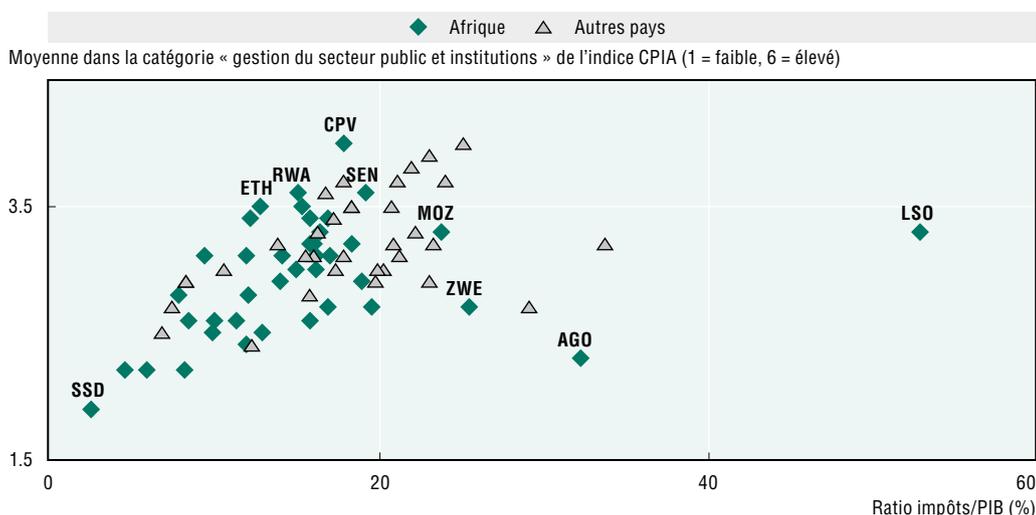
Source : Calculs des auteurs d'après la base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (octobre 2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351703>

En valeur absolue, le ratio dépenses publiques/PIB est plus faible en Afrique que dans n'importe quelle autre région du monde, avec un niveau moyen de 29.7 %, contre 40.9 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. En 2014, les États africains ont dépensé moins de 2 000 USD par habitant, à l'exception de la Libye (LBY) et des Seychelles (SYC) (graphique 5.6). À titre de comparaison, le Brésil (BRA) a consacré quelque 4 300 USD par habitant, la Chine (CHN) environ 2 500 USD mais l'Inde (IND) 360 USD seulement.

Alors même que leurs taux de recouvrement restent faibles, plusieurs pays d'Afrique parviennent à un niveau élevé d'efficacité dans la gestion du secteur public au regard des normes internationales. Le graphique 5.7 montre la place de pays d'Afrique et d'ailleurs en fonction de leurs ratios impôts/PIB et de la qualité de la gestion du secteur public telle que mesurée par les évaluations des politiques et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale. Il permet de repérer ainsi quelques réussites manifestes : malgré des ratios impôts/PIB inférieurs à 20 %, le Cabo Verde (CPV), l'Éthiopie (ETH), le Rwanda (RWA) et le Sénégal (SEN) se situent au-dessus de la moyenne des scores CPIA. À l'inverse, d'autres pays avec un meilleur ratio impôts/PIB obtiennent de moins bons résultats dans les analyses CPIA. La majorité des pays africains affiche à la fois un faible ratio impôts/PIB et une faible note pour la gestion du secteur public.

Graphique 5.7. Gestion du secteur public comparée au ratio impôts/PIB



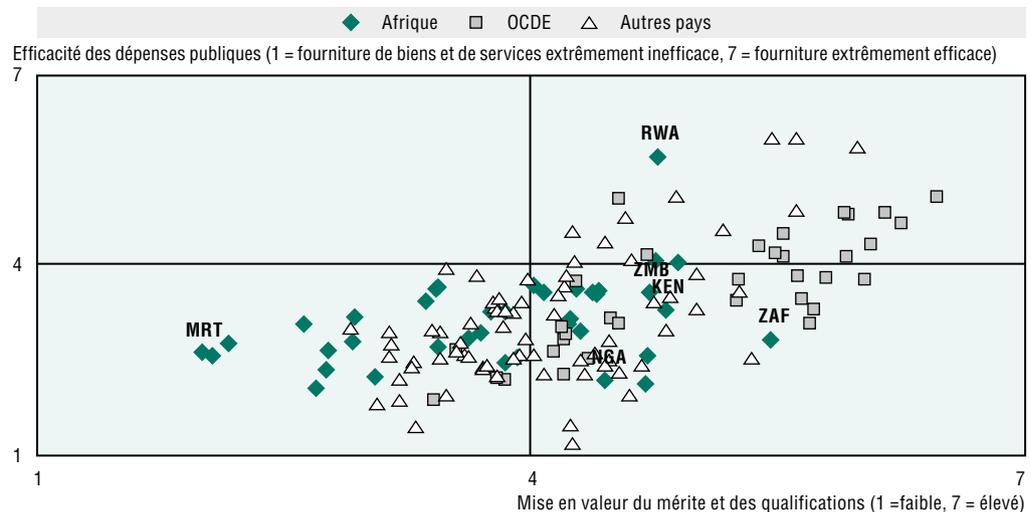
Note : La catégorie « gestion du secteur public et institutions » recouvre les droits de propriété et la gouvernance fondée sur les règles, la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des ressources, la qualité de l'administration publique, mais aussi la transparence, la responsabilité et la corruption dans le secteur public.

Source : Banque mondiale (2016a), base de données CPIA (<http://data.worldbank.org/data-catalog/CPIA>) ; FMI (2015), base de données des Perspectives de l'économie mondiale, octobre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351714>

Des écarts similaires sont observés pour la disposition des administrations à promouvoir le personnel sur la base du mérite et des compétences professionnelles. Le graphique 5.8 compare l'efficacité des dépenses en estimant la prise en compte plus ou moins réelle du mérite lors d'un recrutement (FEM, 2014). Comme dans les groupes servant aux comparaisons cependant, plus le mérite entre en ligne de compte, plus les recettes publiques sont allouées efficacement. Pour ces deux critères, le Rwanda fait partie des pays les plus performants.

Graphique 5.8. Recrutement en fonction du mérite et des qualifications comparé à l'efficacité des dépenses publiques



Notes : Question 1.7 : « Dans votre pays, dans quelle mesure les fonctionnaires font preuve de favoritisme à l'égard des entreprises et des particuliers ayant des liens avec le pouvoir au moment d'élaborer des politiques et d'attribuer des contrats ? » (1 = favoritisme systématique, 7 = aucun favoritisme). Question 1.8 : « Dans votre pays, quelle est l'efficacité des dépenses publiques ? » (1 = fourniture de biens et de services extrêmement inefficace, 7 = fourniture extrêmement efficace).

Source : WEF (2015), The Executive surveys, 2014.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351727>

Pour les Africains, la corruption (à savoir l'utilisation et l'abus du pouvoir public à des fins privées) reste l'un des principaux freins à la fourniture des services publics et à la protection de l'intérêt général. En 2015, 58 % des Africains ayant répondu à l'enquête de Transparency International pour établir son baromètre mondial de la corruption estimaient que la corruption s'était renforcée (Transparency International, 2015). Dans les 12 mois ayant précédé l'enquête, 22 % des usagers des services publics en Afrique subsaharienne avaient versé un dessous-de-table, soit pratiquement 75 millions de personnes. Les organismes africains de lutte contre la corruption tendent à manquer de moyens et, très souvent, une forte proportion des citoyens estiment que leur gouvernement continue à échouer à combattre ce fléau. En moyenne, 64,4 % des Africains affirment que leur gouvernement gère mal ou plutôt mal la lutte contre la corruption, tandis que 30,6 % estiment que les mesures gouvernementales anti-corruption sont plutôt bien ou bien gérées (Afrobaromètre, 2015). Les institutions formelles de contrôle se heurtent souvent à des contraintes qui limitent leur capacité à tenir le gouvernement comptable de ses actes (IBP, 2015).

Le principe de responsabilité et la présence d'un système de contre-pouvoir face aux administrations et aux politiques publiques sont essentiels pour la fourniture efficace des biens publics, la délivrance des services et le financement des infrastructures. Le fait de rendre compte est au cœur du sentiment de bonne gouvernance que peuvent éprouver les citoyens. Il est essentiel pour la qualité des politiques publiques et la fourniture de biens publics (Banque mondiale, 2002). L'absence de contre-pouvoir alimente la corruption, avec des conséquences financières énormes et une perte de qualité dans la prestation de services. Au Kenya, le bureau du vérificateur général – un organisme indépendant qui défend la bonne gouvernance et une gestion responsable des ressources publiques – a ainsi révélé que moins de 1,2 % des dépenses de l'État étaient effectuées en conformité avec les lois et les principes comptables (KENAO, 2015). La capacité de l'État à répondre aux attentes des citoyens en est nécessairement affectée.

Des politiques publiques innovantes rendent les services plus efficaces et plus inclusifs

La marge d'amélioration de l'efficacité des services publics en Afrique reste importante, malgré l'extrême variété des contextes. La recherche et l'expérience des réformes en cours sur le continent suggèrent que plusieurs principes d'amélioration des politiques peuvent s'appliquer à un grand nombre de pays : un meilleur établissement des priorités, une cohérence accrue de l'attribution des responsabilités entre les niveaux d'administration publique ou autres organismes, une meilleure information des usagers sur la qualité et le prix des services de santé et un meilleur équilibre des modes de paiement des prestataires de soins seraient des pistes de réformes à envisager dans de nombreux pays d'Afrique (OCDE, 2011b). Si ces principes généraux sont adaptés à de nombreux pays, des politiques individuelles ne le sont pas. Une approche uniforme des réformes n'est pas conseillée.

Dans les pays où les ressources économiques et financières sont assez bien distribuées entre les différentes régions, la décentralisation peut améliorer les services rendus. Dans plusieurs pays africains, les régions ou les municipalités dépendent pour l'essentiel des transferts publics (BAfD et al., 2015). Lorsque les finances locales ne dépendent pas uniquement de ces transferts, les résultats des administrations peuvent être améliorés à travers l'organisation d'élections locales et la mobilisation de la société civile (Cabral, 2011). O'Neil et al. (2014) constatent, dans le cas du Malawi, que la délégation de pouvoirs (*devolution*) a plus de chance de réussir dans les villes que dans les districts ruraux, les premières disposant d'infrastructures de meilleure qualité, pouvant engendrer davantage de recettes et ayant plus de moyens potentiels pour effectuer un suivi des performances, y compris de la part des citoyens.

Une meilleure gestion et l'optimisation des moyens financiers peuvent singulièrement améliorer les services publics. Ainsi, les expériences menées en Ouganda avec des accords de sous-traitance passés avec des organismes privés sans but lucratif ont débouché sur des résultats positifs en termes d'allocation des ressources et de prestations. Depuis 1997 et dans le cadre du processus de décentralisation et de délégation des pouvoirs aux autorités locales, le ministère de la Santé a ainsi octroyé des subventions publiques à des prestataires privés sans but lucratif, afin d'élargir l'accès aux soins de santé et ce, par le biais de partenariats public-privé (PPP), en particulier dans les régions les moins bien loties du pays. Les opérateurs privés sans but lucratif jouent désormais un rôle important dans le système de santé ougandais, puisque près d'un tiers des dispensaires du pays sont gérés par eux (Lundberg, 2008).

La pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique peut également améliorer l'efficacité des politiques et faire une réelle différence pour les populations. Les téléphones mobiles sont devenus l'infrastructure la plus répandue sur le continent, avec une densité allant de 70 % à 100 % en 2015 (Leo et al., 2015). La télémédecine (santé en ligne) fait partie des nombreux exemples prouvant l'utilité des TIC pour apporter des solutions bon marché aux problèmes sanitaires auxquels les pays en développement sont confrontés. Les pouvoirs publics peuvent contribuer à introduire

des cadres fiables et cohérents pour la protection de la vie privée et la sécurité ainsi que des mécanismes de responsabilisation afin de faciliter l'accès aux services et d'encourager l'innovation.

- Au **Ghana**, la fondation Novartis dirige depuis 2012 une initiative PPP pour assurer – en coopération avec les ministères compétents, l'agence nationale d'assurance maladie et des associations de médecins – des services de téléconsultation dans 21 collectivités. Le modèle pilote de centre de téléconsultation ouvert 24 heures sur 24 a permis de réduire de 31 % le taux de réorientation des patients et d'améliorer le dispositif de transports d'urgence. Il devrait être étendu à l'ensemble du pays d'ici décembre 2017 (Fondation Novartis, 2016).
- Au **Kenya**, qui est déjà le leader mondial des systèmes de paiement mobiles grâce à son service M-PESA, le développement de la télémédecine permet à des patients et des praticiens en milieu rural de discuter, par vidéoconférence, avec le personnel médical des principaux hôpitaux du pays. Cette évolution a amélioré la qualité des soins à moindre frais (Arrow et Sanghi, 2015).
- Un recensement effectué en 2012 ayant révélé que 80 % de la population n'avait pas de certificat de naissance, la **Tanzanie** a lancé un programme autorisant les parents à faire les déclarations d'état civil par téléphone (Reuters, 2015a). Cette situation avait un impact direct sur l'accès aux services publics d'éducation et de santé et privait le gouvernement de statistiques démographiques indispensables pour planifier les services destinés aux enfants et adapter les politiques publiques aux attentes de la population (HCR, 2014).

Sur le plan des efforts de réforme, l'Afrique du Sud, le Ghana et Maurice font partie des pays africains les plus riches à avoir mis en place des systèmes de santé efficaces (KPMG, 2012). Au **Ghana**, le système national d'assurance maladie (NHIS), introduit en 2013, est parvenu à réduire la proportion des dépenses à la charge des patients dans les dépenses totales de santé des ménages, avec des conséquences saluaires pour les Ghanéens les plus démunis. À **Maurice**, des soins de santé de base sont assurés, même si la part des dépenses à la charge des patients reste élevée. En **Afrique du Sud**, ONG et pouvoirs publics collaborent et parfois même innovent pour améliorer les soins dans les zones les plus pauvres du pays.

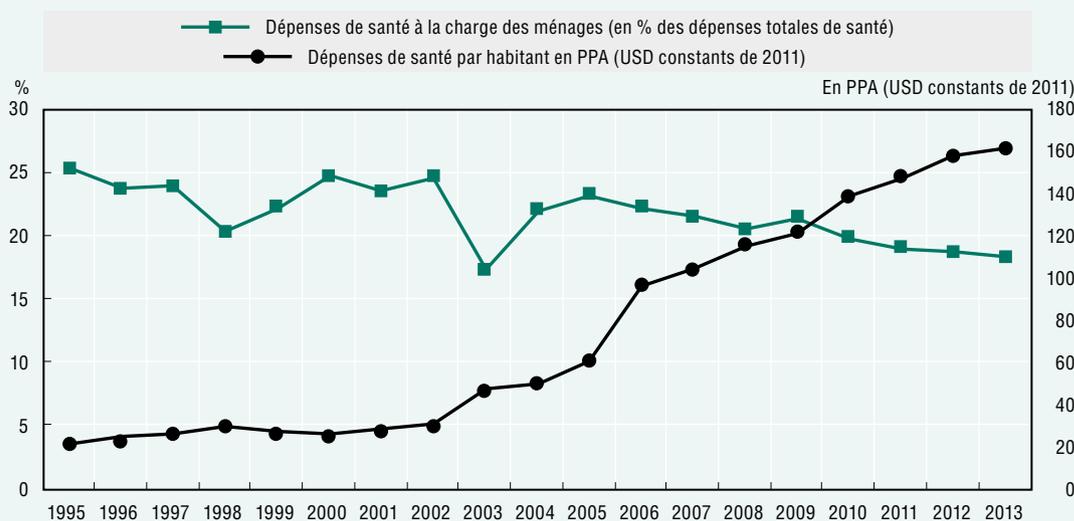
L'amélioration de l'efficacité des mesures prises passe avant tout par des politiques judicieuses. Alors que le niveau des dépenses de santé y est très faible (avec 16 USD par habitant en 2010, le pays est avant-dernier du classement africain), **l'Éthiopie** a réussi à améliorer les soins prodigués, en privilégiant surtout la réforme des services administratifs en charge de la santé (KPMG, 2012). Au **Rwanda** (encadré 5.2), le gouvernement a réussi à obtenir des résultats acceptables, malgré un niveau de dépenses de santé par habitant plutôt faible (57 USD en 2010, sachant que le budget pour la santé en proportion du budget total place le pays au premier rang du continent). Pour cela, il a fallu combiner différents modes de financement, faire pression auprès des donateurs extérieurs et améliorer les services publics de santé (OMS, 2014).

Encadré 5.2. Principales améliorations du système de santé au Rwanda

Grâce à son plan stratégique du secteur de la santé 2009-12 (HSSP II), le Rwanda a obtenu des **avancées socioéconomiques remarquables** consécutives aux améliorations apportées à ses politiques de santé sur fond d'innovations. À partir de 2005, le pays a mis en place un cadre complet de financement du système de santé s'inspirant des meilleures pratiques internationales en la matière :

- côté offre, le gouvernement central a augmenté les transferts aux collectivités locales en instaurant une décentralisation budgétaire et en finançant des dispensaires au niveau périphérique en fonction des performances et des besoins recensés. Le système d'assurance maladie mis en place, où les catégories les plus riches subventionnent les catégories les moins aisées, et l'organisation de la chaîne d'approvisionnement en médicaments (achat et distribution) font partie des mesures adoptées. Le ministre rwandais de la Santé poursuit actuellement une série de réformes sur le plan de la gestion de l'information, qui prévoit entre autres l'informatisation des systèmes ;
- côté demande, le pays est parvenu à protéger les ménages contre des dépenses de santé mettant en péril leur équilibre financier, en renforçant les mécanismes de soins prépayés, à l'instar de l'assurance maladie communautaire et d'autres dispositifs d'assurance de ce type. Des incitations en nature constituent par ailleurs autant de paiements directs à la population. Ces mesures ont considérablement allégé le poids des paiements à la charge des patients : celles-ci sont passées de 9.5 USD en 2006 à 4.09 USD en 2010 (OMS, 2014). Parallèlement, l'espérance de vie à la naissance a bondi de 51 ans en 2002 à 64.5 ans en 2013 (NISR, 2013).

Graphique 5.9. Dépenses de santé à la charge des patients et dépenses totales de santé au Rwanda, 1995-2013



Source : OMS (2014) et calculs des auteurs sur la base des indicateurs du développement humain (2015) de la Banque mondiale (consulté en janvier 2016).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351737>

Une meilleure allocation de l'aide internationale dans les pays à faible revenu et les États fragiles contribuerait à améliorer la délivrance des services

Depuis dix ans, l'efficacité de l'aide internationale pour améliorer l'offre de services publics suscite des interrogations. L'OCDE a ainsi constaté que huit États d'Afrique subsaharienne fragiles sont potentiellement sous-aidés : la Gambie, la Guinée, Madagascar, le Malawi, le Niger, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo (OCDE, 2013a). Ces failles dans la couverture géographique de l'aide sont la conséquence d'un manque

de coordination, lié en partie au fait que chaque donneur à ses propres priorités et incitations politiques et décide donc d'allouer son aide comme il l'entend, sans tenir suffisamment compte, ni des besoins du pays, ni de ses performances institutionnelles. En 2014/15 cependant, l'épidémie d'Ebola a révélé la vulnérabilité des États fragiles aux catastrophes, les replaçant au cœur de l'attention. Une aide additionnelle sous forme d'appui budgétaire peut effectivement soulager ces pays, à condition d'aller de pair avec une assistance technique ciblée pour renforcer les capacités et améliorer la gestion des finances publiques (encadré 5.3).

L'alignement des modalités de l'aide sur les processus de construction de l'État peut renforcer durablement l'efficacité des services. Depuis l'adoption du Programme d'action d'Accra (PAA), en 2008, l'asymétrie des allocations d'aide figure à l'ordre du jour du développement. Il faut renforcer les partenariats stratégiques avec les parties prenantes nationales, en particulier dans les États fragiles. D'autres initiatives internationales engagées dans le secteur de la santé ont également porté leurs fruits. Le partenariat Faire reculer le paludisme, lancé en 1988 par l'OMS, l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale, a obtenu des résultats encourageants : en dix ans, le nombre de décès a diminué de 50 % dans onze pays d'Afrique (OMS, 2015). Le deuxième Plan d'action mondial contre le paludisme (2016-25) entend maximiser ces résultats grâce à un cadre multisectoriel d'actions en faveur des ménages qui ne se limiteront pas aux soins de santé (RBM/PNUD, 2013). L'initiative pour l'éradication de la polio – un PPP piloté par les gouvernements nationaux et financé par un large éventail de donateurs et de fondations – fait également partie des réussites : les quelque 11 milliards de dollars investis depuis son lancement en 1988 ont permis de faire reculer l'incidence de la polio de 99 %, avec seulement 75 cas enregistrés dans le monde en 2015, dont aucun en Afrique (IMB Polio, 2015).

Encadré 5.3. Renforcer l'efficacité de l'aide dans les États fragiles

Pour l'OCDE, les États fragiles ont une « faible capacité à effectuer les fonctions essentielles qui consistent à gouverner une population et son territoire, et n'ont pas la capacité de développer des relations constructives et mutuellement avantageuses avec la société » (OCDE, 2011a).

Les conséquences dramatiques de l'épidémie d'Ebola ont montré à quel point des services inefficaces peuvent favoriser l'apparition d'une catastrophe humanitaire. Le manque de moyens du secteur de la santé a été à l'origine de problèmes importants, aggravés par la fragmentation du processus de délivrance des soins et des failles dans les systèmes d'information. L'insuffisance des ressources des systèmes de santé de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, où se sont concentrées 99 % des victimes, a compliqué la lutte pour contenir la propagation du virus Ebola.

Une aide ciblée pour aider les pouvoirs publics à fournir des services de base peut fortement contribuer à améliorer l'environnement sanitaire et à accroître la résistance aux épidémies. Officiellement, l'épidémie a été éradiquée dans les trois pays depuis décembre 2015, mais les défis socioéconomiques restent critiques. Selon la Banque mondiale (2016b), cette tragédie aura amputé la croissance des trois pays de 2.2 milliards USD en 2015. L'activité économique et les investissements n'ont toujours pas redémarré. Près de 70 000 naissances n'ont pas été déclarées pendant l'épidémie, mettant ces enfants en danger (UNICEF, 2015b). Dans un rapport, la Banque mondiale a mis en garde contre une hausse probable de la mortalité au Libéria de 111 %, le personnel de santé du pays ayant été décimé. Dans le même temps, de nouveaux risques sanitaires émergent sans que le système de santé n'ait réussi à récupérer. Plus de 500 personnes sont déjà décédées de méningite au Niger en 2015, ce qui a entraîné la fermeture des écoles. L'OMS avertit contre un risque élevé de transformation de la maladie en épidémie en 2016 dans les pays de la « ceinture de la méningite », qui s'étend du Mali à l'Éthiopie. Tout cela met en évidence les failles structurelles des soins de santé qui n'ont toujours pas été comblées. Faute d'améliorer la qualité des infrastructures et des services de soins, ces maladies continueront d'aggraver l'impact disproportionné que subissent ces pays.

Encadré 5.3. Renforcer l'efficacité de l'aide dans les États fragiles (suite)

Dans de nombreux pays développés et en développement, la sous-traitance de fonctions et de services publics à des prestataires est une pratique courante. Dans les situations de fragilité, le recours à ces prestataires a permis à tous ces pays d'assurer des services essentiels (comme l'approvisionnement en eau potable) et des fonctions vitales (depuis les services douaniers à la mobilisation des ressources intérieures). Mais s'ils ne sont pas conçus avec rigueur, ces contrats risquent de contourner l'État ou de se substituer à lui et, ce faisant, de saper ses capacités à gérer et assurer ces services et fonctions.

Sources : OCDE (2010), OCDE (2011a), UNICEF (2015b), Banque mondiale (2016b).

L'amélioration de l'environnement des affaires prend du temps et doit, pour porter ses fruits, accompagner des réformes structurelles

La qualité de la gouvernance publique rejaillit sur la croissance économique à travers son impact sur l'environnement des affaires. L'aptitude du secteur privé à contribuer à cette croissance dépend non seulement de facteurs économiques, comme l'offre, la demande et les intrants, mais également de l'arsenal réglementaire, juridique et social qui régit le processus décisionnel (Hausmann et al., 2005 ; OCDE, 2007 ; Xu, 2010 ; Monga et Lin, 2015). Les pays africains se sont attelés à la question de l'environnement réglementaire pour améliorer les règles du jeu.

Les pays africains continuent de simplifier la pratique des affaires et plusieurs figurent dans le palmarès des pays réformateurs

Depuis plusieurs années, bon nombre de pays africains s'efforcent d'améliorer les conditions opérationnelles pour les entreprises. Dans son rapport annuel sur la pratique des affaires (*Doing Business*), la Banque mondiale suit le nombre de réformes des procédures administratives engagées par chaque pays. Les réformes les plus courantes concernent les conditions de création d'une entreprise et d'obtention d'un crédit. Entre 2014 et 2015, respectivement 15 et 13 pays ont lancé des réformes dans ces deux domaines. Depuis 2010, les pays africains figurent régulièrement dans le palmarès des dix meilleurs réformateurs (tableau 5.1). En 2016, l'Ouganda, le Kenya et la Mauritanie sont à l'honneur.

Les pays africains améliorent leurs scores *Doing Business*, mais à partir de niveaux relativement bas par rapport au reste du monde : en 2015, six des 54 pays que compte le continent obtenaient une note supérieure à la valeur médiane moyenne, tandis que 26 des 37 pays du quintile inférieur sont des pays africains (graphique 5.10). Mais certains pays à faible revenu, à l'instar du Rwanda, affichent un score proche des niveaux des pays de l'OCDE. Maurice ressort au 32^e rang mondial, devant 12 pays de l'OCDE. A contrario, et malgré un revenu par habitant supérieur, plusieurs pays riches en ressources (et dont la richesse dépend moins de la qualité de leur environnement des affaires) obtiennent des performances inférieures.

Tableau 5.1. Pays ayant le plus progressé depuis 2011 selon le rapport *Doing Business*, par an

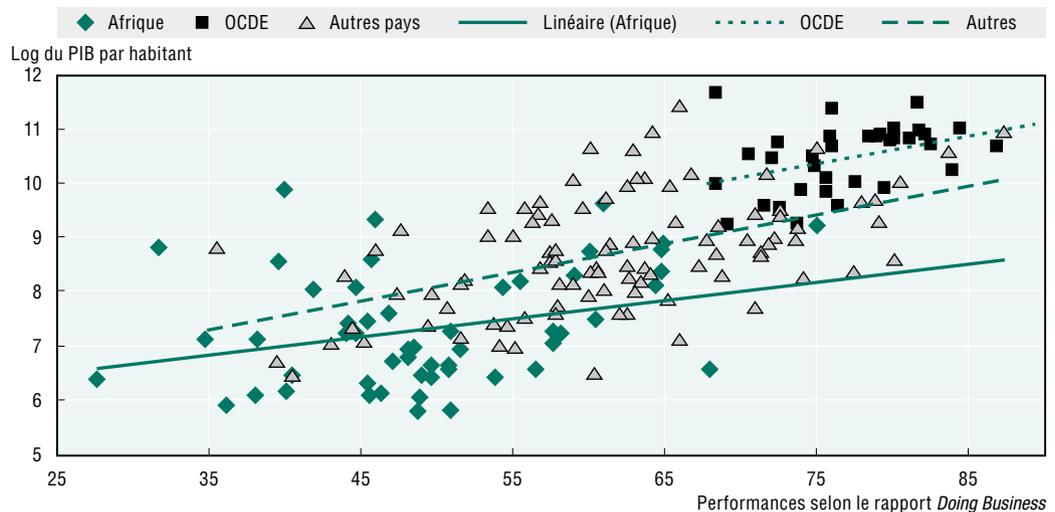
Ordre	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
1	Kazakhstan	Maroc	Pologne	Ukraine	Tadjikistan	Costa Rica
2	Rwanda	Moldavie	Sri Lanka	Rwanda	Bénin	Ouganda
3	Pérou	Ex-république yougoslave de Macédoine	Ukraine	Fédération de Russie	Togo	Kenya
4	Viet Nam	Sao Tomé-et-Principe	Ouzbékistan	Philippines	Côte d'Ivoire	Chypre
5	Cabo Verde	Lettonie	Burundi	Kosovo	Sénégal	Mauritanie
6	Tadjikistan	Cabo Verde	Costa Rica	Djibouti	Trinité et Tobago	Ouzbékistan
7	Zambie	Sierra Leone	Mongolie	Côte d'Ivoire	RDC	Kazakhstan
8	Hongrie	Burundi	Grèce	Burundi	Azerbaïdjan	Jamaïque
9	Grenade	Îles Salomon	Serbie	Ex-république yougoslave de Macédoine	Irlande	Sénégal
10	Brunei Darussalam	Corée	Kazakhstan	Guatemala	Émirats arabes unis	Bénin
Total Afrique	3	2	1	4	5	5

Notes : La note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

La note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Sources : Banque mondiale (2016c).

Graphique 5.10. Performances selon le rapport *Doing Business* et PIB par habitant, 2015



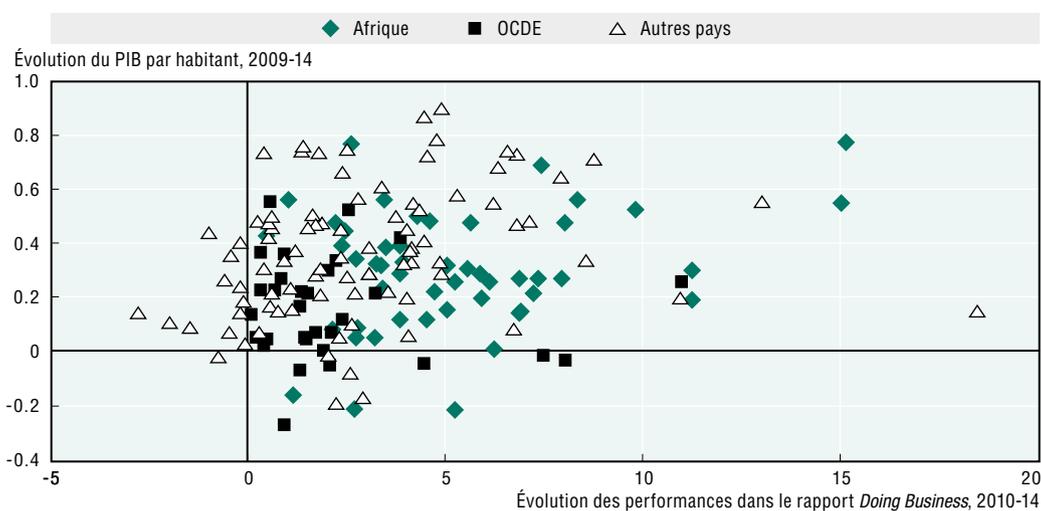
Source : Graphique réalisé par les auteurs d'après Banque mondiale (2016c) et FMI (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351740>

Les réformes peuvent induire des améliorations à terme mais les gains immédiats ont du mal à se concrétiser

D'une manière générale, la corrélation observée par le rapport *Doing Business* entre croissance économique et améliorations est faible à court terme. Haidar (2011) a estimé que chaque réforme positive entraînait une augmentation moyenne du PIB de 0.15 point. Mais, dans la pratique, les gains sont éclipsés par l'impact de contraintes plus puissantes, comme une alimentation électrique peu fiable, la défiance envers les institutions politiques, les normes, les relations commerciales, les pratiques informelles ou encore l'opacité entourant l'octroi des permis. Le graphique 5.11 met en évidence la faible corrélation entre l'évolution des scores *Doing Business* et celle du PIB par habitant sur la période 2010-14.

Graphique 5.11. Évolution des performances dans le rapport *Doing Business* et du PIB par habitant entre 2010 et 2014



Note : Pour les performances suivies par le rapport *Doing Business*, la série de données la plus longue correspond à 2010-14 (la méthodologie ayant changé en 2014).

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2016c) et FMI (2015).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351752>

Les indicateurs de compétitivité révèlent le retard persistant de l'Afrique par rapport aux autres régions. L'indice de compétitivité mondiale (GCI) du Forum économique mondial (FEM) mesure les moteurs de la productivité et de la prospérité d'une économie. Cet indice composite est construit à partir des résultats d'une enquête auprès de chefs d'entreprise visant à mesurer l'attractivité d'un pays pour des investisseurs. Bien qu'il ne couvre pas tous les pays d'Afrique, ses résultats convergent globalement avec ceux de l'indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale. L'Afrique est à la traîne sur le plan de son environnement réglementaire mais aussi en termes d'attractivité globale pour les investissements (Kessides, 2015). Si le Rwanda, le Botswana, Maurice et l'Afrique du Sud se retrouvent en tête des pays africains les plus performants dans les deux indices, le Cameroun, la Gambie et le Sénégal en revanche obtiennent un bon résultat en termes de compétitivité mais un mauvais score pour la pratique des affaires. En Tunisie, c'est l'inverse.

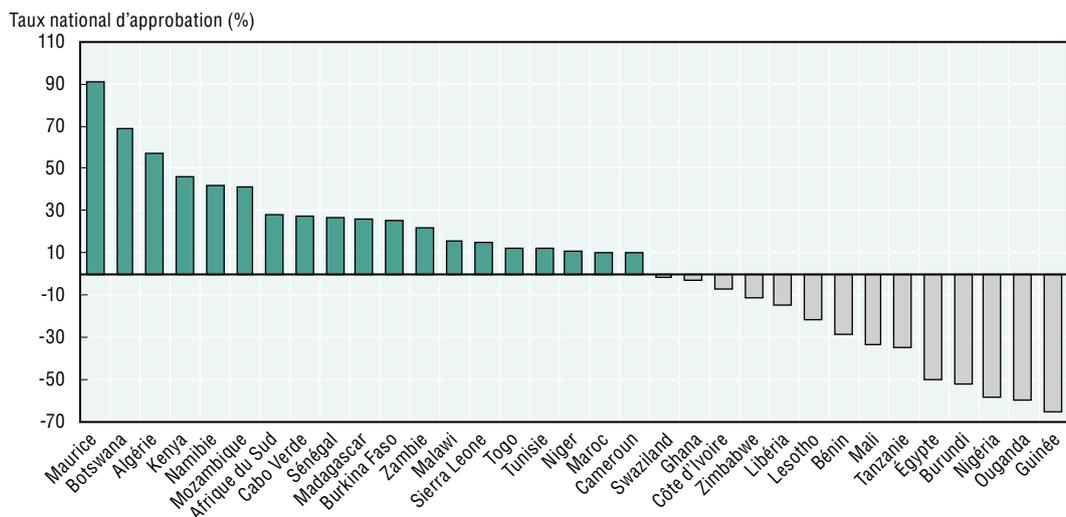
Lever l'obstacle des infrastructures permettrait de créer de nouvelles opportunités économiques

La confirmation de la corrélation entre bonne gouvernance et bonnes performances économiques achoppe entre autres sur le fait que les changements introduits dans les lois, réglementations et politiques auront moins d'impact si la corruption et des pratiques informelles persistent. Hallward-Driemeier et Pritchett (2015) rappellent que

les scores établis par la Banque mondiale dans son rapport *Doing Business* sont fonction de réglementations *de jure* et ne correspondent pas aux résultats des enquêtes auprès des entreprises réalisées par l'organisation. Ainsi, le nombre moyen de jours nécessaires pour créer une entreprise en Égypte ressortait à 138.9 en 2013 dans l'enquête de conjoncture contre huit selon le rapport *Doing Business*. Au Zimbabwe, le rapport *Doing Business* indiquait qu'il fallait 86 jours pour créer une entreprise en 2011 alors que les entrepreneurs citaient une durée moyenne de six jours seulement. Très souvent, les petites et moyennes entreprises sont victimes de la bureaucratie et de son maquis de pratiques informelles. Dans les pays où la corruption règne en maître, elles contribuent même parfois à aggraver le problème en graissant la patte des fonctionnaires pour accélérer les procédures. Autrement dit, des réformes apparemment audacieuses n'ont pas forcément d'impact sensible sur le plan économique.

Pour être efficaces, les infrastructures économiques clés doivent pouvoir s'appuyer sur des systèmes de gestion solides et des politiques de maintenance optimales. En 2014/15, une majorité de citoyens africains estimaient que les pouvoirs publics de leur pays ne parvenaient pas vraiment à assurer une alimentation électrique fiable ni à entretenir les routes (graphique 5.12 ; Afrobaromètre, 2015). Patat (2015) rappelle ainsi que, faute d'infrastructures adaptées, les grands projets d'hydroélectricité connaissent des déperditions pouvant aller jusqu'à 50 %, ce qui explique les fréquentes pannes de courant dans les grandes villes d'Afrique. Ce manque de fiabilité de l'alimentation électrique perturbe fortement l'activité économique dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Ghana, le Nigéria ou le Sénégal. Au Ghana, des pannes de courant prolongées sont venues aggraver un sérieux passage à vide de l'économie, attisant la colère des électeurs (Reuters, 2015b). En Afrique du Sud, les graves pénuries d'électricité constituent la principale entrave à l'activité et à la croissance économique – un problème dont la résolution passe *a priori* par l'adoption de réformes structurelles pour la gestion des infrastructures (FMI, 2015b).

Graphique 5.12. Taux d'approbation nette des politiques visant à assurer une alimentation électrique fiable, par pays, 2014-15



Note : L'enquête Afrobaromètre comporte une série de questions sur la manière dont les citoyens perçoivent l'aptitude de leur gouvernement à gérer certains problèmes. Les pays obtenant un résultat négatif sont ceux où les personnes interrogées estiment que leur gouvernement ne parvient pas à gérer certains problèmes sont plus nombreuses qu'ailleurs. En théorie, les valeurs vont de -100 % (pour les pays au bas du classement) à +100 % (pour les pays de tête).

Source : Leo et al. (2015) d'après Afrobaromètre 2014/2015, <http://www.afrobarometer.org/online-data-analysis/analyse-online>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351764>

La lutte contre le terrorisme exige une coordination et un partage d'informations plus efficaces au niveau régional

L'Afrique s'est dotée de mécanismes de coopération pour combattre le terrorisme. L'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), créée en 2002 sous l'égide de l'Union africaine (UA), offre un cadre multidimensionnel pour assurer la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique. Afin de rendre cette architecture opérationnelle et de renforcer la coopération en matière de sécurité dans la région sahélo-saharienne, onze pays voisins ont lancé le processus de Nouakchott en 2013 (OCDE, 2014). Le G5 Sahel (G5S), qui a vu le jour en décembre 2014 et réunit le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, est une autre initiative cherchant à améliorer la coordination des politiques de développement et de sécurité de ses membres. Enfin, la Force multinationale conjointe (MNJTF) a vu le jour en mai 2014 à l'initiative du Bénin, du Cameroun, du Nigéria, du Niger et du Tchad pour lutter contre Boko Haram (encadré 5.4).

Encadré 5.4. La réponse régionale face à Boko Haram

La lutte contre le terrorisme transnational passe par une coordination et une coopération de tous les instants entre les pays concernés. Après l'enlèvement de plus de 200 lycéennes à Chibok, au Nigéria, une Force multinationale conjointe (MNJTF) a été constituée en mai 2014, rassemblant le Bénin, le Cameroun, le Nigéria, le Niger et le Tchad. Elle a vu le jour en dehors des conventions régionales de la CEDEAO, par l'entremise de la Commission du bassin du lac Tchad, et a été officialisée par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Le déploiement des 8 700 hommes qui la composent a pris du retard, du fait notamment de mésententes diplomatiques entre le Nigéria anglophone et ses voisins francophones (AFP, 2015b). Arrivé au pouvoir le 29 mai 2015, le président nigérian Muhammadu Buhari a relancé les efforts de coopération régionale, multipliant les entretiens avec ses homologues. Pourtant, en février 2016, l'opérationnalisation de la MNJTF, initialement prévue à compter du 30 juin 2015, ne s'était toujours pas concrétisée.

La communauté internationale s'est mobilisée pour aider les pays d'Afrique en matière de sécurité. Dans le cadre du partenariat UE-Afrique, la Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali) a déployé près de 200 instructeurs européens à Koulikoro pour former les forces armées gouvernementales. Pour effectuer son mandat de 24 mois à compter de février 2013, elle a été dotée d'un budget de 27.7 millions d'euros (EUR). La mission EUCAP Sahel est un autre exemple de la coopération de l'UE avec l'Afrique sur les questions de sécurité. Elle a pour but de conseiller les autorités maliennes et nigériennes afin de concevoir une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Depuis 2012 et conformément à la résolution 2100 des Nations Unies, la France est engagée militairement au Mali pour lutter contre les djihadistes qui sévissent dans le Nord du pays. Depuis août 2014, l'opération Barkhane, qui a succédé à l'opération Serval, a pour mandat de contrer le terrorisme dans toute la région du Sahel. Lors du sommet États-Unis-Afrique de 2015, l'administration américaine a annoncé deux initiatives pour renforcer la paix et la sécurité sur le continent africain : le Partenariat africain pour une réponse rapide au maintien de la paix (AFRRP ou A-Prep) et l'initiative sur la gouvernance en matière de sécurité (SGI). Le partenariat correspond à un nouvel investissement de 110 millions USD par an pendant cinq ans visant à améliorer l'aptitude des militaires africains à déployer rapidement des soldats sur les nouvelles zones de conflit pour y assurer le maintien de la paix.

Les dispositifs juridiques de lutte contre le terrorisme ont du mal à être mis en œuvre. À l'heure actuelle, il existe déjà 19 conventions internationales en lien avec le terrorisme (ONUUDC, 2016). En Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté plusieurs instruments juridiques pour favoriser

la coopération judiciaire entre les États membres (OCDE, 2013b) – mais les spécificités des dispositions juridiques ralentissent leur mise en œuvre, sans oublier le manque de capacités opérationnelles et des priorités divergentes (Yabi, 2010). Les nouvelles lois anti-terrorisme adoptées en 2015 ont été sous le feu des critiques, certains estimant qu'elles exposaient les organisations de la société civile et les militants à d'éventuels abus et ne respectaient pas forcément l'État de droit ni les droits politiques et des citoyens (AFP, 2015a).

Outre la lutte contre le terrorisme et les risques transfrontaliers, des politiques s'attaquant aux racines des conflits et aux sources de la vulnérabilité pourraient renforcer l'efficacité des processus de construction de la paix dans ces pays. L'on sait par exemple que l'insécurité découlant de conflits intercommunautaires et de litiges fonciers menace la stabilité politique ou que l'exploitation illégale des mines fait partie des facteurs alimentant les flux financiers illicites (FFI) (encadré 5.5).

Encadré 5.5. Une meilleure réglementation de l'activité minière est cruciale pour s'attaquer à la racine du terrorisme et assécher ses ressources financières

Selon des estimations, les flux financiers illicites en Afrique de l'Ouest dépasseraient les 15 milliards USD, dont 3.5 milliards proviendraient de l'exploitation artisanale et à petite échelle des mines d'or (OCDE, à paraître).

Dans certains cas, l'exploitation minière illégale attise les tensions entre communautés d'Afrique de l'Ouest. Les conflits violents peuvent naître de litiges entourant les ressources, comme en témoignent les attaques en règle contre les activités minières illégales dans certains pays. Le 22 décembre 2015, des heurts violents à propos du bornage des terrains et de l'exploitation illégale des mines d'or ont éclaté entre les habitants de Djélimala, en Guinée, et de Karatou, au Mali. Les ministres des deux pays ont organisé une réunion avec les populations locales et ont plaidé pour l'interdiction de l'extraction de l'or tant que les questions de bornage ne seraient pas officiellement résolues (L'Essor, 2016). En 2013, ce sont les orpailleurs et la population locale qui se sont violemment affrontés à Angovia, en Côte d'Ivoire (RFI, 2013).

Les litiges fonciers et entourant l'accès aux ressources naturelles soulèvent un risque stratégique spécifique, le coût de l'inaction pouvant se révéler extraordinairement lourd. Si un patrimoine naturel important peut susciter des troubles dans les pays relativement stables, il constitue un danger particulier dans les régions vivant déjà sous la menace de groupes armés. L'Est de la RDC a été déstabilisé pendant plus de 20 ans par la concurrence à laquelle se livraient des groupes armés pour contrôler les ressources minières de la région. Un rapport des Nations Unies a montré comment le conflit dans l'Est de la RDC était alimenté par le trafic extrêmement lucratif organisé par des réseaux criminels. Près de 98 % des profits nets tirés de l'exploitation illégale des ressources naturelles bénéficient à des réseaux transnationaux de criminalité organisée, opérant en RDC ou à l'étranger. Selon les estimations, 57 % des mines de l'Est de la RDC sont sous la coupe de groupes armés. Des prélèvements illégaux sont exigés dans 36 % des mines, qui viennent alimenter les caisses des milices (PNUE et al., 2015). Mais les groupes armés ne conservent que 2 % des profits nets retirés de l'exploitation minière illégale : le reste va aux réseaux transnationaux de criminalité organisée.

Dans plusieurs pays, les processus électoraux gagnent en équité

Le mode de sélection et de remplacement des gouvernements joue un rôle central dans le développement économique, de même que la manière dont leurs actions sont contrôlées. Masaki et van de Walle (2015) ont établi un lien entre consolidation de la démocratie et croissance économique en Afrique. L'application des principes de transparence, de responsabilité, de non-discrimination ou d'équité peut améliorer les résultats du développement (OCDE, 2012 ; Malhotra, 2015).

Des institutions politiques solides sont indispensables non seulement pour pérenniser les avancées sur le plan de la gouvernance, mais également pour satisfaire les attentes des citoyens. Les élections sont un moyen nécessaire mais non suffisant d'apprécier l'état de la gouvernance. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 recouvrent des engagements à bâtir des institutions efficaces. En un an, plusieurs pays ont progressé dans l'édification d'institutions plus solides et plus fiables. Les années 2016 et 2017 seront cruciales pour vérifier si ces signaux positifs en faveur de la bonne gouvernance sont suivis d'effets durables.

Des élections régulières et pluralistes contribuent à renforcer la paix et la confiance

L'année 2015 a prouvé qu'à condition de respecter la loi et les principes d'équité, les élections pouvaient jouer un rôle essentiel dans le renforcement de la légitimité et de la crédibilité des institutions. Au **Bénin**, l'intensité de la contestation politique a baissé de plusieurs crans dès l'annonce de la tenue d'élections en 2016 et la décision de justice de retoquer une modification de la constitution qui aurait autorisé le président à briguer un troisième mandat (IEP, 2015). Au **Burkina Faso**, la transition démocratique organisée dans le sillage de la vague de manifestations nationales et un mouvement populaire qui a chassé le président Blaise Compaoré, installé au pouvoir depuis 26 ans, a débouché sur l'élection de Marc Christian Kaboré en décembre 2015. Le gouvernement de transition dirigé par le diplomate Michel Kafando a engagé des réformes économiques et sociales et s'est lancé dans la lutte contre la corruption. Des tensions ont néanmoins émaillé le processus, avec la tentative avortée de coup d'État de l'armée, en septembre 2015. La **Guinée-Bissau** fait partie des pays qui ont le plus progressé dans le Global Peace Index, entre autres parce qu'elle est parvenue à organiser des élections crédibles et globalement pacifiques en 2014 (*ibid.*). Après la mort de Michael Sata, son président en exercice, en octobre 2014, la **Zambie** a organisé des élections présidentielles pacifiques en janvier 2015.

En dépit de ces évolutions démocratiques pacifiques, la période électorale reste souvent associée à un regain de contestation dans plusieurs pays. Comme le montrait le graphique 5.3, les principaux motifs invoqués pour la période 2013-15 sont les résultats du scrutin ou les procédures électorales. L'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) révèle ainsi que si le **Ghana** continue d'être l'un des meilleurs élèves d'Afrique sur le plan des avancées démocratiques (Fondation Mo Ibrahim, 2015), les partisans du principal parti d'opposition ont néanmoins organisé des manifestations en 2015 pour réclamer une actualisation des listes électorales, au motif qu'elles contenaient des candidats fantômes ou qui n'étaient pas des ressortissants du pays (AFP, 2015c ; Reuters, 2015c). Au **Togo**, une grève générale dans les écoles et les hôpitaux publics a fait descendre dans les rues de la capitale des milliers de manifestants contestant le résultat des élections présidentielles du 25 avril 2015. Au **Congo**, l'organisation en octobre 2015 d'un référendum en vue de modifier la constitution a suscité des manifestations.

Tandis que les élections restent un ingrédient clé de la démocratie et d'un système politique ouvert, certains pays peinent encore à les rendre transparentes et régulières. L'Institut de recherche empirique en économie politique (IREEP), un groupe de réflexion africain, a élaboré un indice pour mesurer la liberté, la régularité et le pluralisme des élections africaines sur la période 2000-13 : la moitié des pays obtient une note inférieure à 4,5 sur une échelle allant de 0 à 10 – signe que les processus électoraux sont encore loin d'être optimaux. L'indice englobe les différentes étapes du processus électoral, depuis la

campagne et le jour du scrutin jusqu'au lendemain du vote, ainsi que plusieurs aspects (procédures, liberté d'association et restrictions juridiques frappant les partis politiques) (IREEP, 2015). Les achats de vote (Gutiérrez-Romero, 2014) et les cas d'hommes politiques instrumentalisant les divisions de la société pour attiser les conflits et en retirer un bénéfice politique (Bayart, 1989) n'ont pas disparu. En RCA par exemple, depuis le renversement du président Bozizé par les milices de la Seleka en 2013, la grave crise politique que traverse le pays a exacerbé les violences entre communautés et annulé les avancées économiques. La crise a totalement paralysé l'activité et bloqué l'administration publique, notamment pour collecter les impôts, ce qui prive le gouvernement de moyens d'action.

La société civile joue un rôle grandissant dans la gouvernance politique

Les mouvements de la société civile africaine semblent ouvrir des perspectives aux citoyens pour peser sur la qualité de la gouvernance et la stabilité politique. Les exemples du Burkina Faso et de la Tunisie en témoignent. Selon les pays, les schémas adoptés et l'intensité des actions engagées varient (encadré 5.6.) Au Bénin, le réseau d'organisations de contrôle citoyen Social Watch, constitué au départ pour assurer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, a étoffé sa palette d'activités, en tissant de solides partenariats au plan national et en contribuant à l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance parmi les parties prenantes (McNeil et Malena, 2010).

Plus généralement, la lisibilité des systèmes de responsabilité au sein des administrations publiques doit être renforcée pour permettre à la société civile d'exercer ses fonctions de contrôle. Malgré certaines avancées en la matière, la plupart des pays africains ne fournissent pas suffisamment d'informations à la société civile et au grand public pour qu'ils puissent comprendre et suivre les budgets. Les résultats de l'enquête 2015 de la Banque mondiale sur le budget ouvert (IBP, 2015) montrent que sept pays d'Afrique figurent parmi les douze dont les performances sont les moins bonnes sur le plan de la transparence budgétaire, le pouvoir du corps législatif, le pouvoir des institutions de contrôle et la participation publique. Seule l'Afrique du Sud, qui ressort au 3^e rang du classement mondial, obtient d'excellents résultats pour ces trois piliers. À la 18^e place, le Malawi s'en sort plus qu'honorablement tandis que les pays francophones d'Afrique de l'Ouest ont fait des progrès remarquables entre 2010 et 2015.

Encadré 5.6. L'essor de la société civile en Afrique

Plusieurs mouvements de la société civile ont occupé une place centrale dans le débat politique et ont parfois joué un rôle déterminant dans l'alternance du pouvoir. Au Burkina Faso, l'association *Le Balai citoyen* s'est révélée être une dynamique démocratique et pacifique majeure dans le soulèvement populaire qui a conduit à la chute du régime Compaoré en 2014. Composée de musiciens, de magistrats, de journalistes et d'étudiants, l'association a servi de médiateur entre l'armée, l'opposition et la population et fait campagne pour préserver le bon fonctionnement de la transition (Le Monde Diplomatique, 2015). En septembre 2015, lorsque le Régiment de sécurité présidentielle a tenté un coup d'État, l'association a maintenu la pression sur l'armée pour l'obliger à restituer le pouvoir aux civils. Cet exemple montre comment un mouvement de la société civile peut transcender les divisions ethniques – trop souvent instrumentalisées dans les conflits en Afrique – et rassembler les citoyens autour d'aspirations collectives pour un contrat social fondé sur la représentativité, la protection de l'intérêt public et le débat démocratique.

Encadré 5.6. L'essor de la société civile en Afrique (suite)

La Tunisie est un autre cas prouvant l'efficacité des organisations de la société civile : en 2015, un quartet d'organisations recevait le prix Nobel de la paix en 2015, pour sa « contribution décisive à la construction d'une démocratie pluraliste en Tunisie » (Comité Nobel norvégien, 2015). Dans le sillage du Printemps arabe, la Tunisie a réussi à consolider les acquis démocratiques, ce prix symbolisant l'aptitude des organisations de la société civile à résoudre les conflits. Quatre grandes organisations composaient ce quartet : l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) et l'Ordre national des avocats de Tunisie. En tant que tel, il est parvenu à créer un dialogue national dont le succès repose sur une parfaite compréhension des réalités locales qui doit beaucoup à l'ouverture de cette coalition très diverse. En rassemblant différents pans de la société autour de l'objectif commun de justice sociale, cette expérience prouve la place de la société civile dans la construction et le raffermissement des institutions d'un pays.

Ailleurs en Afrique, d'autres initiatives ont vu le jour : au Maroc par exemple, le mouvement réformiste M20 avait joué un rôle clé dans la modernisation de la constitution en 2011 (BAfD et al., 2012). En 2011 et 2012, le mouvement sénégalais *Y en a marre* a beaucoup milité pour l'amélioration des services publics du pays. Le collectif *Tournons la page*, qui a des antennes en Belgique, au Cameroun, au Congo, au Gabon, en France et en RDC, cherche à constituer un mouvement transcontinental pour promouvoir le principe de l'alternance démocratique. Mais tous ces modèles sont fragiles et difficiles à reproduire ailleurs.

Les organisations de la société civile jouent certes un rôle important dans les transitions démocratiques, mais tout l'enjeu consiste à préserver la dynamique et leur crédibilité.

En 2016 et 2017, les électeurs africains seront appelés aux urnes dans près d'un pays sur deux

En 2016 et 2017, 26 pays africains organiseront des élections nationales. Ce sera l'occasion d'apprécier l'aptitude des institutions africaines à préserver les avancées obtenues sur le plan de la gouvernance et à consolider la démocratie (tableau 5.2). La corrélation entre démocratisation et raffermissement des institutions est avérée : des scrutins libres et équitables favorisent la démocratisation et renforcent la légitimité des institutions publiques.

À mesure que les pays se développent et que leurs ressortissants réclament une meilleure gouvernance, les institutions publiques et la société civile doivent assumer un rôle grandissant pour améliorer le fonctionnement du gouvernement. Les institutions et les services publics doivent être capables de satisfaire les attentes des populations pour davantage d'opportunités économiques. Mais il faut également adopter des politiques saines en faveur du bien-être et du développement pour éliminer les principales sources de tensions politiques. Au-delà de la satisfaction des attentes des populations, la capacité des institutions africaines à soutenir le développement dépend de leur aptitude à installer la paix et la confiance. Cela passe par des processus, des méthodes de gouvernance et des dispositifs décisionnels de meilleure qualité, conjugués à un contrôle et un respect des règles plus efficaces. Des institutions dont le mandat est fixé par la constitution peuvent améliorer la responsabilisation, la transparence et la réactivité des pouvoirs publics (Sandbrook et Elbaum, 1997) et, ce faisant, avoir un impact sur les perspectives économiques.

Tableau 5.2. Élections en Afrique, 2016 et 2017

Pays	Élections	Date	
Bénin	Présidentielles	06/03/2016	
Cabo Verde	Présidentielles	31/08/2016	
République centrafricaine	Présidentielles, assemblée nationale	14/02/2016	
Tchad	Présidentielles	10/04/2016	
Comores	Présidentielles	21/02/2016	
République du Congo	Présidentielles	20/03/2016	
Côte d'Ivoire	Assemblée nationale	décembre 2016	*
République démocratique du Congo	Présidentielles, assemblée nationale	27/11/2016	*
Djibouti	Présidentielles	08/04/2016	
Guinée équatoriale	Présidentielles	30/11/2016	*
Gabon	Assemblée nationale, présidentielles	16/08/2016	*
Gambie	Assemblée nationale	01/12/2016	
Ghana	Présidentielles, assemblée nationale	07/11/2016	
Maroc	Assemblée nationale	07/10/2016	*
Niger	Présidentielles, assemblée nationale	21/02/2016	
Sao Tomé-et-Principe	Présidentielles	31/07/2016	
Seychelles	Présidentielles, assemblée nationale	31/10/2016	*
Ouganda	Présidentielles, assemblée nationale	18/02/2016	
Zambie	Présidentielles, assemblée nationale	11/08/2016	*
Algérie	Assemblée nationale	2017	*
Angola	Assemblée nationale	2017	*
Kenya	Présidentielles, assemblée nationale et sénat	31/08/2017	*
Lesotho	Assemblée nationale	2017	*
Libéria	Présidentielles, assemblée nationale	2017	*
Madagascar	Présidentielles	2017	*
Rwanda	Présidentielles	2017	*
Sénégal	Assemblée nationale	2017	*
Sierra Leone	Assemblée nationale	2017	*

Note : * Élections à confirmer.

Source : IFES (2016) ; International IDEA (2016).

Note

1. Entre août 2014 et jusqu'à l'annonce officielle de la fin de l'épidémie d'Ebola (29 décembre 2015 en Guinée, novembre 2015 au Libéria et 7 novembre 2015 en Sierra Leone), les manifestations ont été proscrites ou limitées dans ces trois pays.
 - **Le Tchad** a décrété l'état d'urgence le 9 novembre 2015 et le **Mali** l'a fait à plusieurs reprises entre le 20 novembre 2015 et le 31 mars 2016.
 - **L'Égypte**, confrontée à des séries d'attaques djihadistes contre les forces gouvernementales, a institué l'état d'urgence du 24 octobre 2014 au 23 juillet 2015 et l'a reconduit pour trois mois en août 2015.
 - **Le Niger** a décrété l'état d'urgence entre le 11 février 2015 et le 26 janvier 2016, en particulier dans la région de Diffa.
 - **La Tunisie**, victime de trois vagues d'attentat en 2015, a décrété fin juin 2015 l'état d'urgence sur tout le territoire pour trois mois, puis l'a reconduit pour quatre mois à compter du 24 novembre 2015.

Références

- AFP (2015a), « Au Tchad, un projet de loi antiterroriste controversé », *Communiqué de presse*, 30 juillet, Agence France Presse, Paris.
- AFP (2015b), « Boko Haram : face à la stratégie de la terreur, le casse-tête de la future force régionale », *Communiqué de presse*, 7 août, Agence France Presse, Paris.
- AFP (2015c), « Ghana : la police disperse une manifestation de l'opposition », *Communiqué de presse*, 16 septembre, Agence France Presse, Paris.
- Afrobaromètre (2015), *Afrobarometer survey R6 2014/2015*, <http://afrobarometer.org/online-data-analysis/analyse-online> (consulté en février 2016).
- Arrow, K. et A. Sanghi (2015), « Pourquoi les économistes donnent la priorité à la santé », Project Syndicate, <https://www.project-syndicate.org/commentary/developing-countries-universal-health-systems-by-kenneth-j--arrow-and-apurva-sanghi-2015-12/french>.
- BAD (2013), *Asian Development Outlook 2013 Update: Governance and Public Service Delivery*, Banque asiatique de développement, Mandaluyong City.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD/CENUA (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- Banque mondiale (2016a), *Country Policy and Institutional Assessment* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/data-catalog/CPIA> (consulté en janvier 2016).
- Banque mondiale (2016b), « La réponse du Groupe de la Banque mondiale face à la crise Ebola : données clés », Note, 2 février, Banque mondiale, Washington, DC, <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/health/brief/world-bank-group-ebola-fact-sheet>.
- Banque mondiale (2016c), *Doing Business* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <http://doingbusiness.org/>.
- Banque mondiale (2002), *Rapport sur le développement dans le monde 2002 : des institutions pour les marchés*, Banque mondiale, Washington, DC, Éditions Eska, Paris.
- Bayart, J.-F. (1989), *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bratton, M. et R. Houessou (2014), « Demand for democracy is rising in Africa, but most political leaders fail to deliver », *Policy Paper 11*, Afrobaromètre, www.afrobarometer.org/files/documents/policy_brief/ab_r5_policypaperno11.pdf.
- Cabral, L. (2011), « Decentralisation in Africa: Scope, motivations and impact on service delivery and poverty », *Future Agricultures Working Papers 020*, Overseas Development Institute, Londres.
- Comité Nobel norvégien (2015), « Prix Nobel de la paix 2015 », *Communiqué de presse*, http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2015/press-fr.html.
- FEM (2014), *The Executive Opinion Survey, 2014*, base de données du Forum économique mondial, <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2014-2015/introduction-2/>.
- FMI (2015a), *World Economic Outlook, October 2015* (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx.
- FMI (2015b), *South Africa: Concluding Statement of an IMF Staff Visit*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://imf.org/external/np/ms/2015/062315.htm>.
- Fondation Mo Ibrahim (2015), *Ibrahim Index of African Governance (IIAG) 2015*, www.moibrahimfoundation.org/iiag/data-portal/.
- Fondation Novartis (2016), « Telemedicine Project in Ghana: Bonsaaso cluster in the Amansie-West district of the Ashanti region », <http://novartisfoundation.org/programs/more/408/improving-access-with-technology> (consulté en février 2016).
- Gallup Organization (2015), *Gallup World Poll* (base de données) <http://gallup.com/services/170945/world-poll.aspx>.
- Gutiérrez-Romero, R. (2014), « An inquiry into the use of illegal electoral practices and effects of political violence and vote-buying », *The Journal of Conflict Resolution* 2014, Vol. 58/8, pp. 1500-1527, [10.1177/0022002714547902](https://doi.org/10.1177/0022002714547902).
- Haidar, J.-I. (2011), « The impact of business regulatory reforms on economic growth », *Journal of the Japanese and International Economies*, Vol. 26, pp. 285-307.
- Hallward-Driemeier, M. et L. Pritchett (2015), « How business is done in the developing world: deals vs rules », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 29/3, pp. 121-140.

- Hausmann, R., D. Rodrik et A. Velasco (2005), "Growth diagnostics", Banque interaméricaine de développement, www6.iadb.org/WMSFiles/products/research/files/pubS-852.pdf.
- HCR (2014), *Enregistrement des naissances et droit de chacun à la reconnaissance en tout lieu de sa personnalité juridique*, Haut-commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, Assemblée générale des Nations Unies, Nations Unies, Genève, A/HRC/RES/22/7.
- IBP (2015), *Enquête sur le budget ouvert 2015*, International Budget Partnership, Washington, DC, <http://internationalbudget.org/opening-budgets/open-budget-initiative/open-budget-survey/publications-2/full-report/>.
- IEP (2015), "Global Peace Index report 2015", Institute for Economics and Peace, http://visionofhumanity.org/sites/default/files/Global%20Peace%20Index%20Report%202015_0.pdf.
- IFES (2016), *Election Guide Calendar*, International Foundation for Electoral Systems, www.electionguide.org (consulté en janvier 2016).
- IMB Polio (2015), "Now is the time for peak performance – 12th report: October 2015", The Independent Monitoring Board of the Global Polio Eradication Initiative, Genève, <http://polioeradication.org/Aboutus/Governance/IndependentMonitoringBoard/Reports.aspx>.
- International IDEA (2016), *Voter Turnout Website*, International Institute for Democracy and Electoral Assistance, www.idea.int/vt/index.cfm (consulté en janvier 2016).
- IREEP (2015), "African Electoral Index 2000-13", Institut de recherche empirique en économie politique, <http://mo.ibrahim.foundation/iiag/methodology/> (consulté en janvier 2015).
- KENAO (2015), *Report of the auditor-general on the financial statements for national government for the year 2013-2014*, Kenya National Audit Office, Nairobi, http://kenao.go.ke/index.php/reports/cat_view/2-reports/9-national-government/69-government-ministries (consulté en février 2016).
- Kessides, I.-N. (2015), "Regulatory reform for closing Africa's competitiveness gap", *The Oxford Handbook of Africa and Economics: Volume 2: Policies and Practices*, Oxford University Press, Oxford.
- KPMG (2012), "The State of Healthcare in Africa", KPMG Africa Limited, <http://www.kpmg.com/africa/en/issuesandinsights/articles-publications/pages/the-state-of-healthcare-in-africa.aspx>
- L'Essor (2016), « Mali – frontière Mali-Guinée : zone de frictions », <http://essor.ml/frontiere-mali-guinee-zone-de-frictions/>.
- Le Monde Diplomatique (2015), « Coup de balai citoyen au Burkina Faso », <http://monde-diplomatique.fr/2015/04/COMMEILLAS/52835>.
- Leo, B., R. Morello et V. Ramachandran (2015), "The face of African infrastructure: Service availability and citizens' demands", *Center for Global Development Working Paper 393*, Center for Global Development, Washington, DC, <http://cgdev.org/publication/face-african-infrastructure-service-availability-and-citizensdemands-working-paper-393>.
- Lin, J.-Y. et C. Monga (2012), "Solving the mystery of African governance", *New Political Economy*, Vol. 17/5, pp. 659-666, doi: [10.1080/13563467.2012.732277](https://doi.org/10.1080/13563467.2012.732277).
- Lundberg, M. (2008), "Client satisfaction and the perceived quality of primary health care in Uganda", *Are you Being Served? New Tools for Measuring Service Delivery*, pp. 313-344, Banque mondiale, Washington, DC.
- Malhotra, R. (2015), "Delivering development and good governance, making human rights count", *World Bank Legal Review*, volume 6, *Improving Delivery in Development: The Role of Voice, Social Contract, and Accountability*, pp. 59-89.
- Masaki, T. et N. Van de Walle (2015), "The Impact of Democracy on Economic Growth in Sub-Saharan Africa, 1982-2012", *The Oxford Handbook of Africa and Economics, Volume 1: Context and Concepts*, Oxford University Press, Oxford, doi: [10.1093/oxfordhb/9780199687114.013.13](https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199687114.013.13)
- Masry, M. (2015), "The role of political stability in achieving economic development", *Journal of Economics and Sustainable Development*, Vol. 6/16.
- McNeil, M. et C. Malena (dir. pub.) (2010), *Demanding Good Governance: Lessons from Social Accountability Initiatives in Africa*, World Bank Institute, Washington, DC.
- Mitullah, W. et P. Kamau (2013), « L'alliance entre la liberté d'expression et la bonne gouvernance en Afrique », *Document de politique n° 3*, Afrobaromètre, <http://afrobarometer.org/fr/publications/pp3-lalliance-entre-la-liberte-dexpression-et-la-bonne-gouvernance-en-afrique>.
- Monga, C. et J.-Y. Lin (dir. pub.) (2015), "Africa's evolving economic policy frameworks", *The Oxford Handbook of Africa and Economics: Volume 2: Policies and Practices*, Oxford University Press, Oxford, [10.1093/oxfordhb/9780199687107.013.58](https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199687107.013.58).
- NISR (2013), "Fourth population and housing census, Rwanda, 2012", National Institute of Statistics of Rwanda, Kigali.

- O'Neil, T. et D. Cammack, avec E. Kanyongolo, M. Walita Mkandawire, T. Mwalyambwire, B. Welham et L. Wild (2014), "Fragmented governance and local service delivery in Malawi", *Research Reports and Studies*, Overseas Development Institute, Londres.
- OCDE (à paraître), "Illicit financial flows: The economy of illicit trade in West Africa", Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2015), *OECD Economic Surveys: South Africa 2015*, Éditions de l'OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-zaf-2015-en.
- OCDE (2014), « Un atlas du Sahara-Sahel : géographie, économie et insécurité », *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264222335-fr>
- OCDE (2013a), *Identification and Monitoring of Potentially Under-aided Countries*, Éditions de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/aid-architecture/Identification%20and%20Monitoring%20of%20Potentially%20Under-Aided%20Countries.pdf
- OCDE (2013b), *Conflits liés aux ressources et terrorismes : deux facettes de l'insécurité*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264190306-fr>.
- OCDE (2012), « De l'aide au développement : la lutte mondiale contre la pauvreté », *Les Essentiels de l'OCDE*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264178076-fr>.
- OCDE (2011a), « Soutenir le renforcement de l'État dans les situations de conflit et de fragilité : document d'orientation », *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097049-fr>.
- OCDE (2011b), *Systèmes de santé : efficacité et politiques*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264094925-fr>.
- OCDE (2010), « Guide sur l'externalisation des services et fonctions de l'État dans les situations post-conflit et de fragilité », *Partenariat pour la gouvernance démocratique*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264092181-fr>.
- OCDE (2007), *Micro-Policies for Growth and Productivity: Summary of Key Findings*, Éditions de l'OCDE, Paris, www.oecd.org/sti/ind/38151918.pdf
- OMS (2015), *Rapport 2014 sur le paludisme dans le monde*, Organisation mondiale de la santé, Genève, www.rollbackmalaria.org/files/files/about/9789241564830_eng.pdf.
- OMS (2014), *WHO Country Cooperation Strategy 2014-2018: Rwanda*, Organisation mondiale de la santé, Brazzaville.
- ONU/ODI/Ipsos MORI (2016), *The United Nations Global Survey for a Better World*, base de données, Nations Unies, Overseas Development Institute, Ipsos MORI et partenaires, <http://data.myworld2015.org/> (consulté en février 2016).
- ONUDC (2016), *Instruments universels contre le terrorisme*, base de données des Nations Unies sur l'état d'avancement des processus de ratification, https://unodc.org/tldb/fr/universal_instruments_NEW.html (consulté le 5 janvier 2016).
- Pew Research Center (2015), *Health Care, Education Are Top Priorities in Sub-Saharan Africa*, Pew Research Center, Washington, DC.
- Plateforme pour des institutions efficaces (2015), "An effective institutions index: Draft discussion paper", <http://effectiveinstitutions.org/en/>.
- PNUE/Bureau des Nations Unies pour la région des Grands lacs/MONUSCO (2015), *Experts' background report on illegal exploitation and trade in natural resources benefitting organized criminal groups and recommendations on MONUSCO's role in fostering stability and peace in Eastern DR Congo*, rapport final, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Bureau des Nations Unies pour la région des Grands lacs et Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, www.unep.org.
- RBM/PNUD (2013), *Approche multisectorielle du paludisme*, Roll Back Malaria Partnership, <http://www.rollbackmalaria.org/fr/a-propos/a-propos-du-paludisme/approche-multisectorielle-du-paludisme>.
- Reuters (2015a), "Tanzania rolls out birth registrations by mobile phone", *Communiqué de presse*, 13 octobre, www.reuters.com/article/uk-tanzania-goals-birth-registration-idUKKCN0S71XC20151013.
- Reuters (2015b), "Ghana averts threat to power supply by agreeing to pay Nigeria gas bill", *Communiqué de presse*, 20 octobre, www.reuters.com/article/ghana-Nigeria-gas-idUSL8N12K3NZ20151020.
- Reuters (2015c), "Ghana protesters demanding new electoral roll clash with police", *Communiqué de presse*, 17 septembre, <http://in.reuters.com/article/ghana-protest-idINKCN0RH01Y20150917?feedType=RSS&feedName=worldNews>.

- RFI (2013), Côte d'Ivoire : affrontements meurtriers entre orpailleurs et villageois, Radio France Internationale, www.rfi.fr/afrique/20130714-nouvelles-violences-cote-ivoire-orpailleurs-villageois.
- Rhodes, R.-A.-W. (2012), "Waves of governance", *The Oxford Handbook of Governance*, Oxford University Press, Londres, <http://dx.doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199560530.013.0003>.
- Sandbrook, R et J. Elbaum (1997), "Reforming dysfunctional institutions through democratisation? Reflections on Ghana", *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 35, pp. 603-646.
- SARB (2014), Quarterly Bulletin 273, South African Reserve Bank, Pretoria, septembre, ISSN 0038-2620, www.resbank.co.za/Publications/QuarterlyBulletins/Pages/QuarterlyBulletins-Home.aspx.
- Transparency International (2015), *People and Corruption: Africa Survey 2015-Global corruption barometer*, http://www.transparency.org/whatwedo/publication/people_and_corruption_africa_survey_2015.
- UNICEF (2015a), "Nigeria conflict forces more than 1 million children from school", *Communiqué de presse*, 22 décembre, www.unicef.org/media/media_86621.html (consulté en janvier 2016).
- UNICEF (2015b), "Thousands of unregistered children born in Liberia during Ebola crisis at risk of exploitation", *Communiqué de presse*, 31 juillet, www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=51540#.VstDECvzPqk (consulté en février 2016).
- Whaites, A et al. (2015), *A Governance Practitioner's Notebook: Alternative Ideas and Approaches*, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/governance-peace/governance/governance-practitioners-notebook.htm.
- Xu, L.-C. (2010), "The effects of business environments on development: Surveying new firm-level evidence", *Policy Research Working Paper 5402*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Yabi, G.-I.-O. (2010), *Le rôle de la CEDEAO dans la gestion des crises politiques et des conflits : cas de la Guinée et de la Guinée-Bissau*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Abuja, <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/Nigeria/07449.pdf>.

PARTIE II

Villes durables et transformation structurelle



Chapitre 6

Les conséquences de l'urbanisation sur la transformation structurelle de l'Afrique

L'impact profond de l'urbanisation sur les sociétés africaines est de mieux en mieux compris, mais l'on s'est jusqu'ici peu intéressé aux moyens de mettre ce processus au service d'une transformation structurelle réelle et durable du continent. Pour pallier cette lacune, ce chapitre analyse la diversité et la spécificité des modèles d'urbanisation observés en Afrique. Les chapitres 7 et 8 se pencheront ensuite sur les moyens de saisir les opportunités offertes par l'urbanisation. L'annexe au chapitre 6 décrit la méthode d'analyse typologique de l'urbanisation et de la transformation structurelle dans différents pays africains.

En bref

L'urbanisation de l'Afrique s'opère à un rythme sans précédent dans l'histoire, créant des opportunités et des défis considérables. À l'avenir, elle peut accélérer la transformation structurelle, à condition qu'elle s'accompagne d'emplois productifs et de biens publics pour tous. Les modèles d'urbanisation sont divers sur le continent africain, mais ils confirment en général qu'une urbanisation sans planification peut, au contraire, ralentir la transformation structurelle.

Pour stimuler un développement économique, social et environnemental, il faut que les modèles d'urbanisation soient rendus plus durables qu'ils ne le sont actuellement. Dans nombre de pays africains, une part importante de la population active urbaine reste cantonnée à des activités de service informelles et peu productives et ont un accès limité aux biens publics. Les activités urbaines entretiennent de plus en plus de liens avec les zones rurales, et ces dernières demeurent un pilier des économies africaines. Malgré la lenteur de l'industrialisation, le coût de la dégradation de l'environnement est substantiel et ne cesse de s'alourdir, ajoutant aux défis économiques et sociaux engendrés par l'urbanisation. Les politiques publiques doivent veiller à ce que les infrastructures suivent le rythme de la croissance urbaine et qu'elles permettent de connecter les centres urbains entre eux. Elles doivent en outre promouvoir une meilleure planification et une meilleure gouvernance urbaines. L'Agenda 2063 et l'Objectif de développement durable n° 11 sur les villes donnent un nouvel élan à l'Afrique pour qu'elle réalise le plein potentiel de son urbanisation.

Les liens entre urbanisation et transformation structurelle en Afrique sont complexes et diversifiés

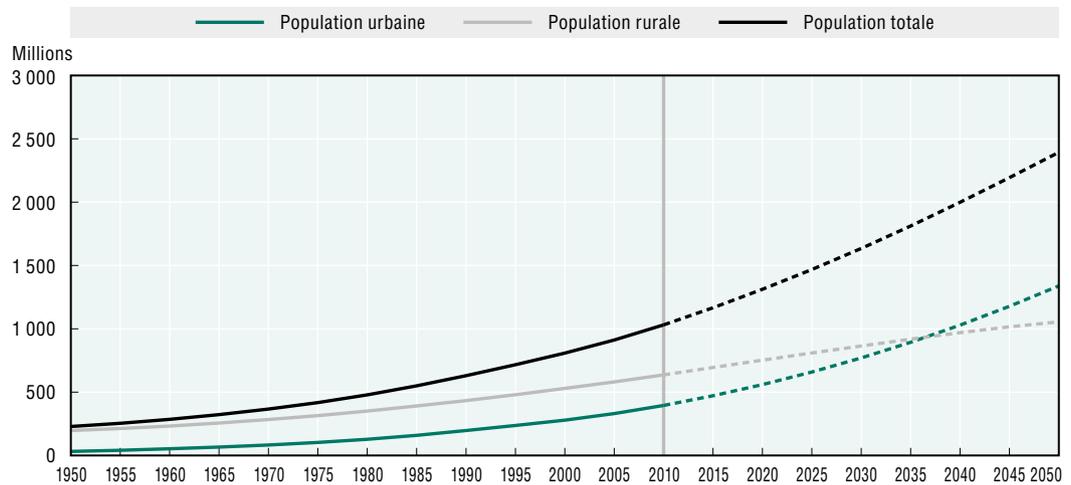
La première section ci-dessous décrit le rythme et l'ampleur de l'urbanisation de l'Afrique à la lumière des données les plus récentes. Elle replace l'urbanisation de l'Afrique dans le contexte de la « seconde vague » d'urbanisation, emmenée par l'Asie. La deuxième section analyse l'expérience africaine d'urbanisation rapide, qui s'accompagne d'une transformation structurelle lente. Cette situation contraste avec celle de nombreuses autres régions du monde, en particulier les pays de l'OCDE et de l'Asie de l'Est. La troisième section s'intéresse à la diversité des modèles d'urbanisation que l'on peut observer sur le continent. Enfin, la dernière section prend acte de la persistance de l'économie rurale en Afrique.

L'Afrique s'urbanise à un rythme parmi les plus rapides de l'histoire

Le continent africain s'urbanise rapidement. La part des citadins s'est accrue, pour passer de 14 % en 1950 à 40 % aujourd'hui. D'après les projections, d'ici le milieu des années 2030, 50 % des Africains vivront dans des villes (graphique 6.1)¹. L'urbanisation devrait se poursuivre et se stabiliser aux environs de 56 % vers 2050.

À en juger par son ampleur et son rythme, l'urbanisation simultanée de l'Afrique et de l'Asie correspond à la deuxième grande vague d'urbanisation de l'histoire de l'humanité. La première grande vague d'urbanisation s'est produite entre 1750 et 1950 en Europe, en Amérique du Nord et dans une certaine mesure en Amérique latine et aux Caraïbes. La population urbaine est alors passée de 15 millions de personnes à près de 462 millions. La vague actuelle d'urbanisation est à la fois plus ample et plus rapide. D'ici 2050, ce sont 2.1 milliards de personnes qui viendront gonfler la population des villes africaines et asiatiques (graphique 6.2).

Graphique 6.1. Évolution de la population urbaine, rurale et totale en Afrique, 1950-2050

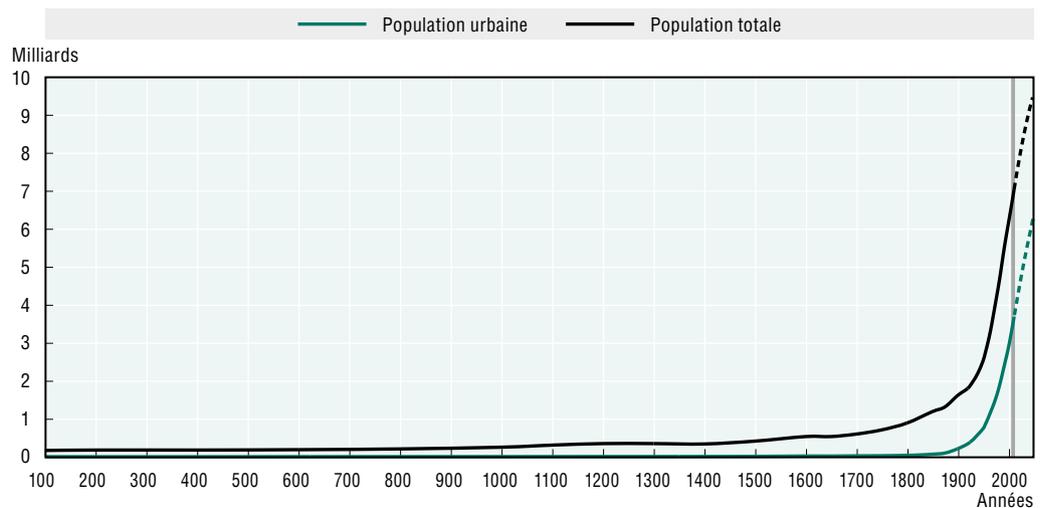


Note : À partir de 2010, les chiffres sont des prévisions qui se fondent sur le scénario de la fécondité moyenne de DAES-ONU.

Source : DAES-ONU (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351779>

Graphique 6.2. Croissance de la population urbaine mondiale de l'année 100 à 2050



Note : La ligne verticale représente l'année 2010 qui marque le début des projections.

Source : Données relatives à la population totale entre l'année 0 et 1940 d'après Kremer (1993), données sur la population urbaine entre l'année 100 et 1925 d'après Graumann (1977) et données de 1950 à 2050 d'après DAES-ONU, 2014, s'appuyant sur le scénario de fécondité moyenne de DAES-ONU à compter de 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351780>

Du fait de son ampleur, la vague actuelle d'urbanisation doit suivre un processus plus respectueux de l'environnement et moins consommateur de ressources que par le passé. En Chine, de même que dans plusieurs pays de l'OCDE, l'urbanisation rapide s'accompagne d'une dégradation de l'environnement proportionnelle au développement et au recul de la pauvreté : 12 des 20 villes les plus polluées au monde se trouvent en Chine, et environ 90 % des cours d'eau situés à proximité des zones urbaines sont fortement pollués (Banque mondiale, 2007 ; Zheng et Khan, 2013). De plus, l'urbanisation

de l'Afrique s'opère dans un monde dont les ressources sont limitées et sur lequel s'exercent des contraintes climatiques, ce qui n'était pas connu lors du précédent épisode d'urbanisation (Swilling, 2015 ; Currie et al., 2015). Il est d'une importance stratégique pour l'Afrique et pour le monde entier que la vague d'urbanisation actuelle soit plus durable que par le passé.

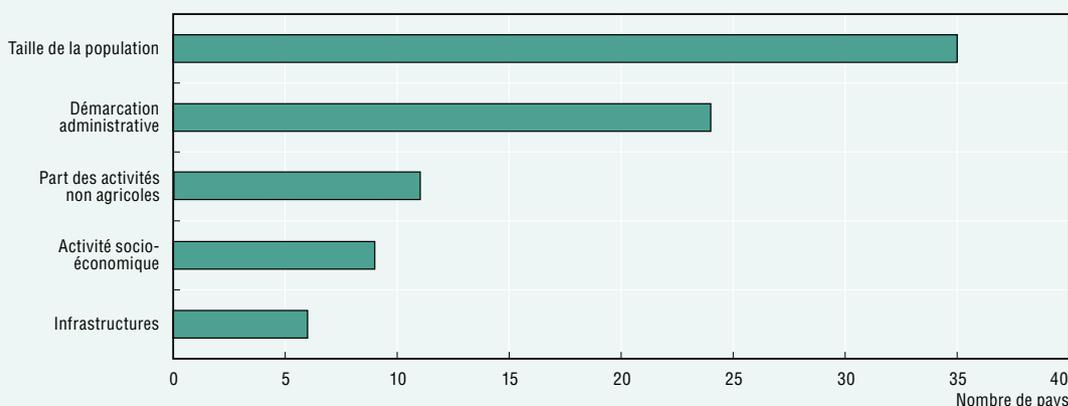
À l'instar de l'Asie, l'Afrique s'urbanise à un rythme deux fois plus élevé que celui de l'Europe. Il a fallu à cette dernière 110 ans pour que sa population urbaine passe de 15 % (1800) à 40 % (1910). L'Afrique a connu la même évolution en 60 ans, soit près de deux fois moins de temps. L'urbanisation de l'Afrique aurait progressé de 5.9 points de pourcentage entre 2000 et 2015, ce qui la place juste après l'Asie, avec 10.7 points sur la même période. En 2015, près de 472 millions d'Africains vivaient en zone urbaine (calculs des auteurs d'après DAES-ONU, 2014).

La croissance rapide de la population urbaine est encore plus frappante en valeur absolue, c'est-à-dire lorsqu'elle n'est pas comparée à la croissance de la population rurale (encadré 6.1). En 20 ans, la population urbaine a été multipliée par près de deux en Afrique, passant de 237 millions en 1995 à 472 millions en 2015. La population urbaine de l'Afrique devrait à nouveau presque doubler entre 2015 et 2035. Il n'y a pas si longtemps, en 1990, l'Afrique était la région du monde qui comptait le moins de citadins (197 millions). En 2020, l'Afrique affichera probablement la seconde plus grande population citadine au monde (560 millions) après l'Asie (2 348 millions).

Encadré 6.1. Définition des zones urbaines, des agglomérations, de l'urbanisation et de la croissance de la population urbaine

Les définitions officielles des zones urbaines diffèrent d'un pays africain à l'autre (graphique 6.3). Pour 35 d'entre eux, une zone urbaine se définit par la taille de sa population, mais les seuils varient : ils se situent entre 1 500 et 3 000 habitants dans 16 pays, à 5 000 habitants dans 11 pays, à 10 000 habitants dans 5 pays, à 20 000 au Nigéria et à 30 000 au Mali. Pour 24 pays, une zone urbaine se définit en fonction de critères administratifs ou politiques. Onze pays prennent en compte la présence d'activités non agricoles. Seuls 9 pays définissent les zones urbaines en fonction de l'activité socioéconomique, et rares sont ceux qui tiennent compte de l'infrastructure dans leur définition. Faute d'une définition unique et précise, il est difficile de recueillir et de calculer des statistiques urbaines et impossible de faire des comparaisons harmonisées aux niveaux continental et international (BAfD/OCDE/PNUD, 2015). Ce rapport s'appuie sur les chiffres de l'urbanisation issus des Perspectives de l'urbanisation dans le monde (*World Urbanization Prospects*) de DAES-ONU (2014), qui se fondent sur les chiffres officiels communiqués par les bureaux nationaux de statistique.

Graphique 6.3. Définitions d'une zone urbaine dans les 54 pays d'Afrique



Source : Classification des auteurs d'après DAES-ONU (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351798>

Encadré 6.1. Définition des zones urbaines, des agglomérations, de l'urbanisation et de la croissance de la population urbaine (suite)

Les agglomérations urbaines sont désignées par des noms différents, généralement en fonction de leur taille. Les **villes (cities)** sont souvent de vastes agglomérations urbaines, elles peuvent être grandes, de taille intermédiaire ou petites. Les **petites villes/bourgs (towns)** sont des agglomérations urbaines encore plus petites et les **villages** sont les localités les plus petites. Il convient de noter toutefois qu'il n'existe pas de seuil objectif et que l'anglais fait une distinction entre *city* et *town*, alors que le français ou le portugais (les trois langues dans lesquelles ce rapport est publié) n'ont qu'un seul vocable pour cette réalité. Une **mégapole** est une agglomération urbaine de 10 millions d'habitants ou plus, et une **mégalopole** une grande agglomération de centres urbains adjacents. Une **conurbation** est une agglomération urbaine composée de plusieurs villes, à l'origine séparées par des zones rurales, dont la croissance a entraîné la fusion, mais qui ont gardé leur indépendance administrative. Un **corridor urbain** relie des villes de tailles différentes par des axes de transport et économiques. Une **agglomération urbaine** est un terme générique qui ne tient pas compte de la taille.

Urbanisation n'est pas synonyme de croissance de la population urbaine. « **Urbanisation** » désigne l'augmentation de la part de la population totale d'un pays qui vit dans les zones urbaines. On la mesure généralement par le pourcentage de la population urbanisée sur la population totale d'un pays. De profonds changements accompagnent cette augmentation, qui sont notamment d'ordre économique, social et environnemental (encadré 6.2). **La croissance de la population urbaine** est la croissance, en valeur absolue, de la population urbaine d'un pays. Un pays ne s'urbanise pas lorsque sa population urbaine affiche un rythme de croissance inférieur à celui de sa population rurale.

Contrairement à une idée largement répandue, ce sont les petites villes et les villes intermédiaires qui sont à l'origine de l'urbanisation rapide de l'Afrique, plutôt que les grandes villes. Entre 2000 et 2010, les agglomérations urbaines de moins de 300 000 habitants ont représenté 58 % de la croissance urbaine de l'Afrique, celles de 300 000-1 million d'habitants seulement 13 % et celles de plus d'un million d'habitants 29 %. D'après les prévisions, entre 2010 et 2030, les petites agglomérations contribueront à 51 % de la croissance urbaine, celles de taille intermédiaire à 16 % et les plus grandes à 33 %.

Le rythme rapide de l'urbanisation et de la croissance urbaine de l'Afrique contrastent avec la lenteur de la transformation structurelle, comme le montre la sous-section qui suit. Dans nombre d'économies africaines, urbanisation et transformation structurelle ne se sont pas renforcées l'une l'autre.

L'urbanisation fait partie intégrante de la transformation structurelle

Depuis Adam Smith et Alfred Marshall, la théorie économique analyse les relations entre développement et urbanisation. Les premiers modèles d'« économie duale » considéraient l'urbanisation comme un processus d'exode rural dans lequel la main-d'œuvre agricole excédentaire quittait les zones rurales pour trouver des emplois plus productifs dans les industries urbaines et les services modernes (Haggblade, Hazell et Brown, 1989 ; Fei et Ranis, 1963 ; Johnston et Mellor, 1961 ; Lewis, 1954). Les technologies à faible intensité de main-d'œuvre et l'augmentation de la productivité agricole, sous l'effet d'une « révolution verte », peuvent inciter les ouvriers agricoles excédentaires à abandonner les activités traditionnelles des zones rurales (Gollin, Parente et Rogerson, 2002). Les villes fournissent un bassin de main-d'œuvre vaste et diversifié, un marché local dynamique, un meilleur rapport coût/efficacité pour l'accès aux fournisseurs et aux

services spécialisés, des coûts de transaction plus faibles, des réseaux de contacts plus diversifiés et davantage de possibilités de partage du savoir, ainsi qu'un environnement propice à l'innovation (Krugman, 1991 ; Spence, 2012 ; Banque mondiale, 2009 ; BAfD, 2010).

Encadré 6.2. Définition de la transformation structurelle

Dans son acception économique, la transformation structurelle est le processus consistant à ré-allouer des ressources économiques d'activités peu productives vers des activités à plus forte productivité (BAfD/OCDE/PNUD/CEA-ONU, 2013). Elle s'opère essentiellement via un facteur de répulsion, qui incite la main-d'œuvre à quitter l'agriculture traditionnelle, ce que l'on pourrait qualifier de « révolution verte », et via un facteur d'attraction, qui incite la main-d'œuvre à se diriger vers des activités manufacturières ou des services à plus forte productivité, que l'on appelle communément la « révolution industrielle ». La transformation structurelle passe par une réaffectation de ressources économiques depuis l'agriculture, peu productive, au profit d'activités plus productives. Ce processus peut également intervenir au sein d'un même secteur, comme l'agriculture.

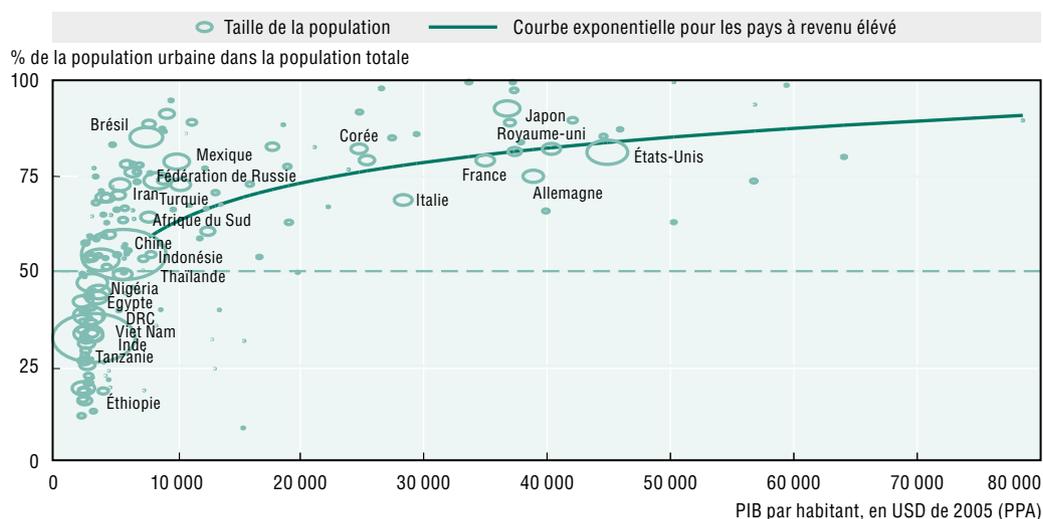
La transformation structurelle modifie en profondeur la société. En particulier, elle entraîne une urbanisation et une baisse du taux de fécondité total. Le taux de fécondité régresse à mesure que le niveau d'études et de revenu ainsi que la densité de population augmentent (Timmer et Akkus, 2008). Ce type de transformations radicales entraîne inévitablement des dysfonctionnements. Dans différentes régions du monde, ces processus n'ont pas été linéaires.

Les économies d'agglomération peuvent se révéler bénéfiques pour les villes, car elles permettent d'utiliser moins de ressources pour répondre aux besoins d'une population plus nombreuse. Les rendements croissants de l'agglomération renforcent l'attractivité des villes qui offrent une vie culturelle et un choix de services diversifié. Cette attractivité draine en outre les talents et les investissements, créant un cercle vertueux d'urbanisation et de développement. Ces avantages permettent aux villes d'accroître leur productivité et, partant, de tirer des avantages économiques grâce à trois grandes fonctions : l'appariement, le partage et l'apprentissage (Kayizzi-Mugerwa, Shimeles et Yaméogo, 2014 ; Turok, 2014 ; Duranton et Puga, 2004) :

- Premièrement, les grandes villes permettent, mieux que les petites villes, aux entreprises d'apparier (*matching*) leurs besoins spécifiques de main-d'œuvre, de facteurs de production matériels et de locaux. Des marchés plus vastes offrent davantage de choix et d'opportunités.
- Deuxièmement, les grandes villes permettent aux entreprises d'accéder à un éventail plus large de services et d'infrastructures partagés (*sharing*), du fait de l'échelle d'activité.
- Troisièmement, les entreprises bénéficient du flux d'information plus important dans les grandes villes, qui favorise l'apprentissage (*learning*) et l'innovation, ce qui accroît la valeur ajoutée des produits et des processus.

C'est ainsi que s'est opérée l'urbanisation des pays industrialisés. Dans le monde, l'urbanisation est étroitement liée au revenu national : tous les pays qui se situent au-dessus de la barre des 10 000 USD par habitant affichent un taux d'urbanisation d'au moins 50 % (graphique 6.4).

Graphique 6.4. Niveaux d'urbanisation et PIB par habitant dans le monde, 2014



Note : Courbe exponentielle pour les pays à revenu élevé. La taille des bulles est proportionnelle à celle de la population totale d'un pays.

Source : DAES-ONU (2014) et Banque mondiale (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351805>

L'urbanisation est une condition nécessaire, mais pas suffisante, à la transformation structurelle. Nombre de pays dont le taux d'urbanisation dépasse 50 % affichent toujours des niveaux de revenus faibles. L'urbanisation en soi ne génère pas de croissance économique, même si la concentration géographique des ressources économiques peut produire des effets positifs (Henderson, 2003). En outre, la rapidité de l'urbanisation n'est pas nécessairement corrélée à celle de la croissance économique : entre 1980 et 2011, le Gabon a affiché un taux annuel d'urbanisation élevé, à 1 point de pourcentage, malgré une croissance économique annuelle négative, à -0.6 % (Chen M. et al., 2014).

De surcroît, les avantages de l'agglomération sont largement déterminés par le contexte local, notamment par la disponibilité de biens publics. Ces derniers se caractérisent par la non-rivalité et la non-exclusivité de leurs bénéfices. Le manque ou l'insuffisance des biens publics existants ou la précarité de leur mise en œuvre peuvent faire peser des coûts considérables sur les tiers qui ne participent pas forcément aux transactions économiques. Les encombrements, la surpopulation, la saturation de l'infrastructure, les pressions sur les écosystèmes, la hausse du coût de la vie et l'augmentation des coûts salariaux et fonciers peuvent neutraliser les avantages nés de la concentration géographique des ressources économiques. Ces externalités négatives ont tendance à s'accroître lorsque les villes se développent. C'est notamment le cas lorsque le développement urbain est anarchique et que l'investissement public ne permet pas d'entretenir et de développer l'infrastructure essentielle. Les dysfonctionnements, les embouteillages, les coupures d'électricité et le caractère aléatoire de l'approvisionnement en eau alourdissent les charges pour les entreprises, érodent la productivité et découragent l'investissement privé. Dans les pays de l'OCDE, les villes de plus de 7 millions d'habitants ont tendance à générer ce type de déséconomies d'agglomération (OCDE, 2006). Par conséquent, c'est le solde entre économies et déséconomies d'agglomération qui détermine si les économies urbaines continuent de prospérer, stagnent ou amorcent un déclin.

L'expérience des pays de l'OCDE montre que de nombreux modèles d'urbanisation, comme l'industrialisation, peuvent conduire à la transformation structurelle. Les structures urbaines sont très différentes d'un pays de l'OCDE à l'autre et il n'existe pas de schéma universel. Dans plusieurs pays, des métropoles, comme Londres et Paris, dominent le réseau urbain. Dans d'autres pays, comme l'Allemagne ou l'Italie, le réseau urbain est plus équilibré et des villes intermédiaires, comme Stuttgart ou Turin, tirent l'industrialisation. En outre, il peut arriver que des régions rurales se développent plus rapidement que des régions urbaines. De 1995 à 2007, les régions de l'OCDE affichant un faible niveau de développement ont eu tendance à se développer plus rapidement que des régions plus riches, suggérant un effet de rattrapage du processus de croissance (OCDE, 2012a). En Italie, des grappes de petites et moyennes entreprises situées dans des villes intermédiaires ont favorisé l'industrialisation en se spécialisant dans des industries connexes et en formant des réseaux de production interconnectés.

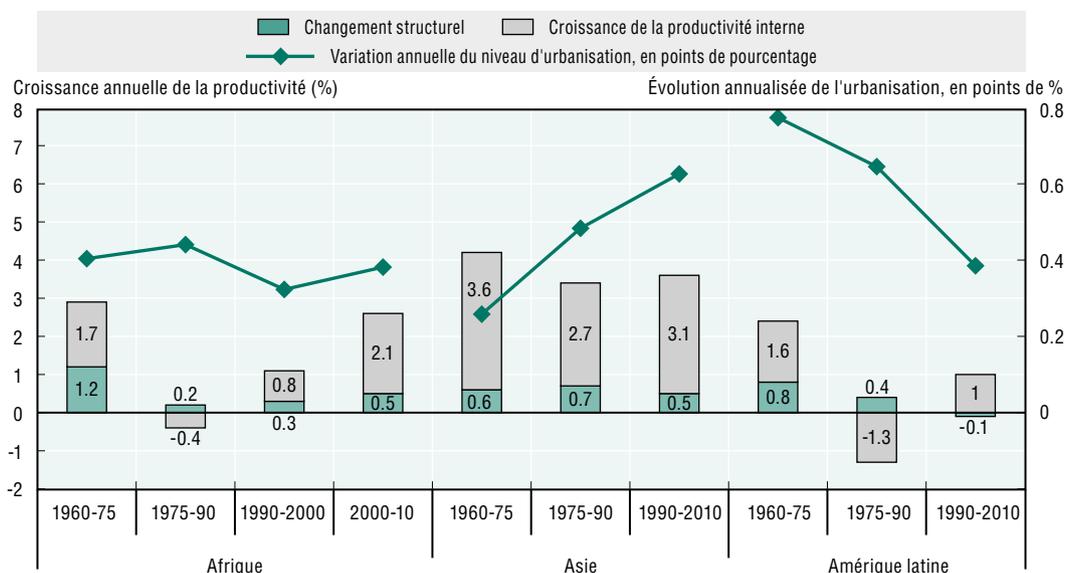
La transformation structurelle est lente en termes d'évolution des types d'emploi

On peut observer de faibles liens entre urbanisation et transformation structurelle dans beaucoup de régions du monde, même si les exemples les plus récents se situent en Afrique et en Amérique latine (ONU-Habitat et CEA-ONU, 2015). Les éditions précédentes des *Perspectives économiques en Afrique* ont mis en évidence la lenteur de la transformation structurelle dans une majorité d'économies africaines, en particulier en comparaison avec les performances de l'Asie (BAfD/OCDE/PNUD, 2013 ; BAfD/OCDE/PNUD, 2015 ; voir également McMillan et Harttgen, 2014). Le graphique 6.5 met cette comparaison en perspective en présentant le rythme de l'urbanisation et de la transformation structurelle dans trois ensembles régionaux : même si les 11 pays africains s'urbanisent à un rythme comparable à celui des 11 pays d'Asie, la productivité du travail y progresse plus lentement. Les 9 pays d'Amérique latine s'urbanisent plus rapidement que les pays africains, mais le changement structurel y est encore plus lent.

Le quasi-arrêt de l'industrialisation dans de nombreux pays d'Afrique à la fin du XX^e siècle semble constituer un tournant. De Vries, Timmer et de Vries (2015) montrent qu'après l'indépendance, l'emploi manufacturier a rapidement progressé en Afrique, passant de 4.7 % en 1960 à 7.8 % en 1975. Au cours de cette période, le niveau d'urbanisation s'est accru de 0.40 point de pourcentage par an. La trajectoire de développement a donc semblé suivre le modèle économique dual classique que nous avons décrit plus haut. Entre 1975 et 1990, toutefois, les troubles politiques et économiques ont tué le secteur manufacturier dans l'œuf, tandis que l'urbanisation se poursuivait. Le changement structurel s'est ralenti, à mesure que les services absorbaient les travailleurs qui quittaient l'agriculture, mais avec un rendement nettement inférieur à celui de l'industrie. Avec l'envolée de la croissance africaine depuis le début des années 2000, le changement structurel est redevenu positif, mais son rythme reste plus lent qu'en Asie.

De nombreux pays semblent faire l'impasse sur le stade manufacturier au profit du développement des services, et risquent de subir les conséquences d'une désindustrialisation prématurée. En Afrique subsaharienne, la part du secteur des services dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 47 % en 1965 à 58 % en 2014. Ce secteur a ainsi absorbé la majeure partie de la croissance de la main-d'œuvre. Dans les pays post-industrialisés, on observe en général une réaffectation à grande échelle de la main-d'œuvre vers les services, car les technologies qui économisent de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier progressent plus rapidement et que la demande de produits manufacturés recule (graphique 6.6). On craint aujourd'hui que les pays africains, et l'ensemble des pays actuellement en développement, passent trop tôt au secteur des services, sans avoir véritablement fait l'expérience de l'industrialisation (Rodrik, 2015). La « désindustrialisation prématurée » peut grever les perspectives de croissance futures d'un pays, car l'industrialisation constitue la voie la plus efficiente vers une croissance durable et la convergence économique.

Graphique 6.5. Croissance de la productivité du travail et urbanisation annualisées en Afrique, en Asie et en Amérique latine, 1960-2010

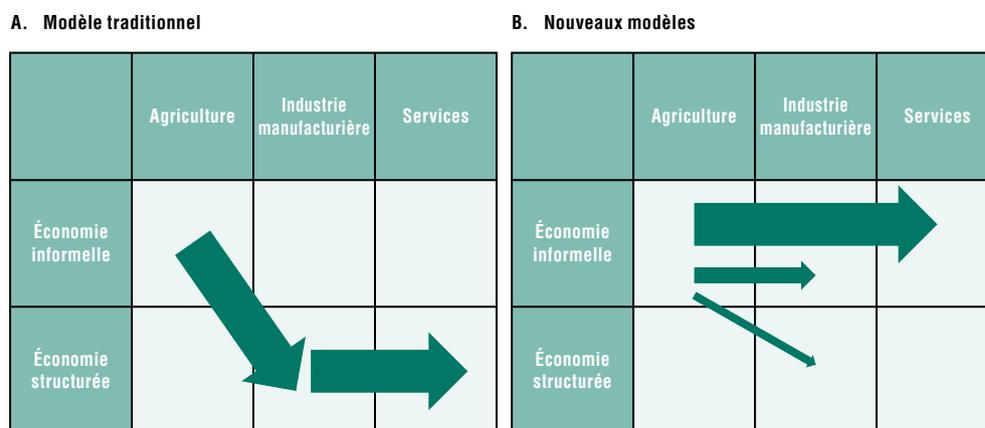


Note : Afrique : Afrique du Sud, Botswana, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Maurice, Nigéria, Sénégal, Tanzanie et Zambie. Asie : Chine, Corée, Hong-Kong (Chine), Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Taïwan et Thaïlande. Amérique latine : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Mexique, Pérou et Venezuela. « Croissance de la productivité interne » désigne les gains enregistrés par les activités économiques existantes grâce à l'accumulation de capital ou au progrès technologique. Le « changement structurel » provient de la réaffectation de main-d'œuvre depuis des activités à faible productivité vers des activités à forte productivité, ce qui fait progresser la productivité agrégée du travail. Même si cette analyse recourt à une classification en 10 secteurs sur une période plus longue que l'analyse BAfD/OCDE/PNUD/UNECA (2013) mais avec moins de pays d'Afrique (11 contre 19), les deux analyses aboutissent aux mêmes résultats.

Source : Les chiffres relatifs au changement structurel sont adaptés à partir des graphiques 1 et 2 de De Vries et al. (2015) et les données sur l'urbanisation ont été calculées d'après DAES-ONU (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351811>

Graphique 6.6. Transformation structurelle : modèle traditionnel et modèles récents de mouvement de la main-d'œuvre entre secteurs et types d'emplois

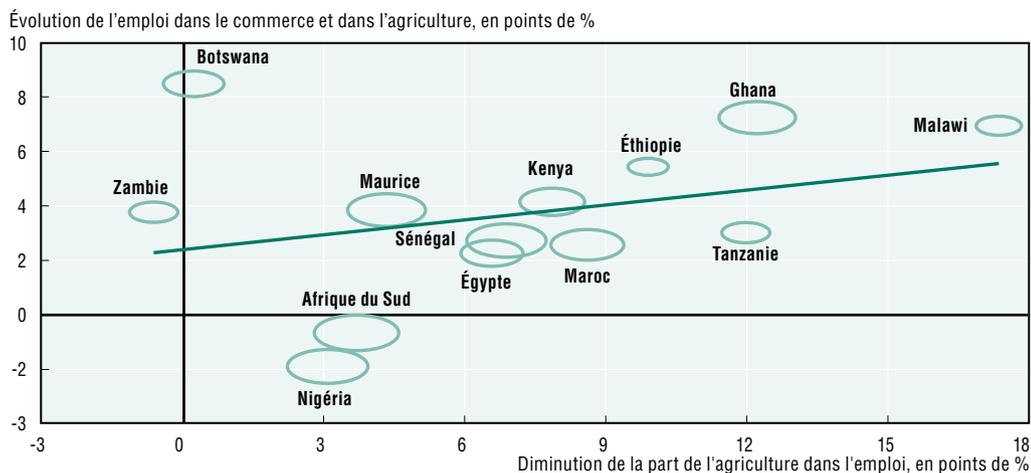


Source : Adapté de Rodrik (2014).

Les agriculteurs préfèrent souvent aller travailler dans les services urbains traditionnels ou informels, car la productivité y est souvent supérieure, même si elle est nettement inférieure à celle de l'emploi formel. Au Ghana, on estime que le différentiel de productivité entre le travail urbain informel et le travail agricole en zone rurale

s'établit à 2 pour 1 (Spence, Clarke Annez et Buckley, 2009 : xiv). Cette différence bénéficie fortement au segment du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration, qui représente la part la plus importante du secteur des services et se compose essentiellement de micro et petites entreprises informelles, comme les colporteurs et les commerces de proximité. Le graphique 6.7 montre qu'entre 2000 et 2010, le recul de l'emploi agricole s'est accompagné d'une hausse de l'emploi dans le commerce, l'hôtellerie et la restauration (services formels et informels confondus) dans 9 pays africains sur 13.

Graphique 6.7. Évolution de l'emploi dans le commerce et dans l'agriculture dans 13 pays d'Afrique, 2000-10

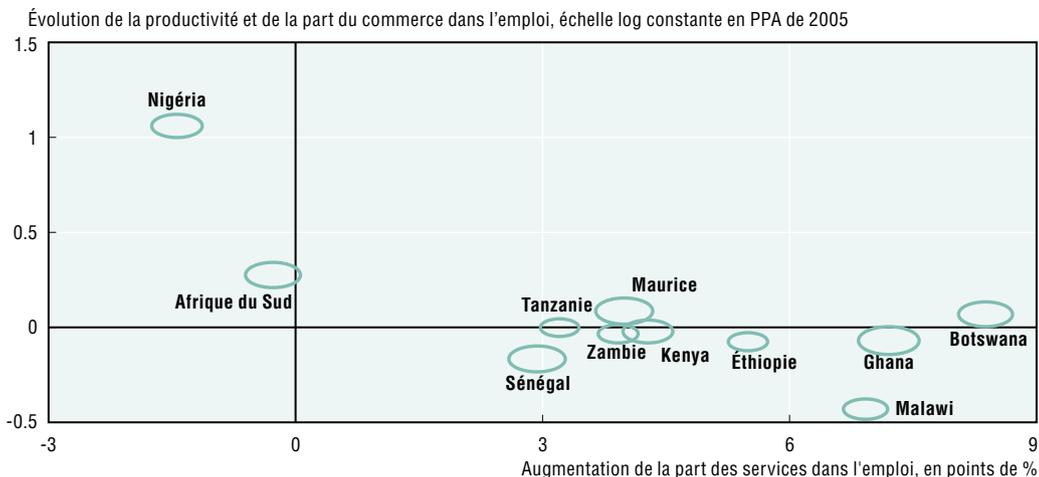


Note : La taille de la bulle est proportionnelle à celle de la part de la main-d'œuvre d'un pays travaillant dans le commerce en 2000.

Source : Calculs des auteurs d'après la base de données GGDC sur dix secteurs (Timmer, de Vries et de Vries, 2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351837>

Graphique 6.8. Évolution de la productivité et de la part du commerce dans l'emploi dans 11 pays d'Afrique, 2000-10



Note : La productivité est corrigée des prix sectoriels en termes réels, disponibles pour 11 pays d'Afrique subsaharienne. La taille de la bulle est proportionnelle à celle de la part de la main-d'œuvre d'un pays travaillant dans le commerce en 2000.

Source : Calculs des auteurs d'après la base de données GGDC sur dix secteurs (Timmer et al., 2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351842>

L'afflux massif de travailleurs non qualifiés vers le segment du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration comprime la productivité de ce secteur. Dans 7 pays² sur les 11 présentés sur le graphique 6.8, ce segment apparaît comme le moins productif au sein des services alors qu'il contribue à l'emploi total à hauteur de 10 % à 25 %. Ce segment a connu une perte de productivité en termes réels dans ces sept pays. Entre 2000 et 2010, le segment du commerce de gros et de détail du Ghana a vu sa part dans l'emploi passer de 17 % à 25 % sans que sa production économique ne progresse.

Les emplois urbains informels à faible productivité prédominent surtout dans les pays qui se sont urbanisés tout en engrangeant les rentes issues de l'extraction de ressources naturelles et des exportations agricoles. Pour la Côte d'Ivoire et le Ghana, Jedwab (2013) observe que les recettes issues des exportations de cacao ont été dépensées de façon disproportionnée pour l'acquisition de biens et de services non marchands, entraînant l'apparition de « villes de consommation » (*consumption cities*). Au Ghana, les chiffres du recensement montrent que l'emploi informel a progressé sous l'effet de l'urbanisation pour passer de 74 % à 82 % de l'emploi total entre 2000 et 2010 (tableau 6.1). Ces emplois informels restent plus occupés par les femmes que par les hommes.

Tableau 6.1. Type d'emploi du chef de ménage, par sexe, au Ghana, 2000-10

Type d'emploi	Total		Hommes		Femmes	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Public	9.6 %	8.7 %	10.8 %	9.7 %	6.5 %	6.5 %
Privé formel	14.6 %	8.4 %	15.4 %	10.3 %	12.7 %	4.3 %
Privé informel	74.0 %	82.0 %	71.7 %	79.0 %	79.7 %	88.6 %
Semi-public ou parapublic	1.0 %	0.2 %	1.2 %	0.2 %	0.5 %	0.1 %
Organisation non gouvernementale ou internationale	0.2 %	0.7 %	0.3 %	0.8 %	0.1 %	0.3 %
Autre	0.5 %	0.1 %	0.5 %	0.1 %	0.5 %	0.0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de personnes	3 052 266	4 585 293	2 170 609	3 132 907	881 657	1 452 386

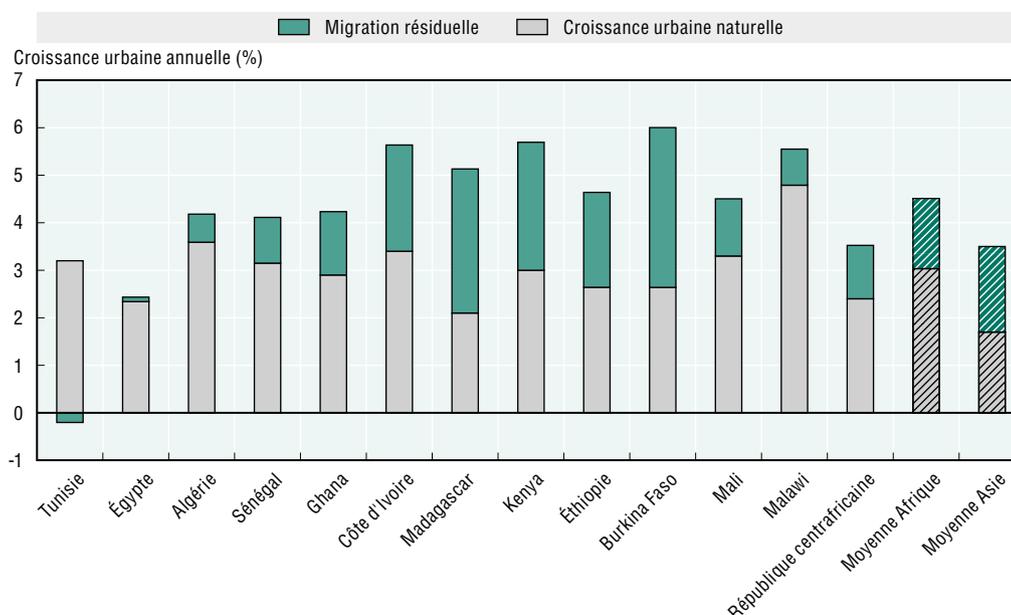
Source : Service statistique du Ghana, recensements de la population et du logement 2000 et 2010, cités dans Potts (2013).

La croissance rapide des villes africaines exacerbe les conséquences de la lenteur de la transformation structurelle

L'échec de l'industrialisation dans les décennies qui ont suivi leur indépendance, dans un contexte de croissance rapide de la population urbaine, explique en partie pourquoi la transformation structurelle n'a pas accompagné l'urbanisation dans la plupart des pays africains, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne. L'accroissement démographique naturel des zones urbaines a pris le pas sur la migration de la population en âge de travailler qui quitte les zones rurales pour des motifs économiques. Cette croissance démographique excède la capacité des villes à proposer des opportunités économiques productives et des services.

La fécondité urbaine reste nettement plus élevée en Afrique qu'en Asie et explique l'essentiel de la croissance urbaine sur ce continent (graphique 6.9). Si l'Afrique affiche un taux d'urbanisation inférieur à celui de l'Asie, la croissance de sa population urbaine est la plus rapide au monde, à 4 % entre 1960 et 2010. Sur 2010-14, le taux de fécondité urbaine est resté supérieur à cinq enfants par femme au Burundi, au Mali, au Niger, au Nigéria et en République démocratique du Congo (RDC). Par exemple, une famille de migrants ruraux composée de 4 personnes en 1960 compterait 43 membres en 2010 au rythme annuel actuel d'accroissement de la population urbaine en Afrique subsaharienne (2.9 %), contre 24 membres en Asie (1.7 %) (Jedwab, Christiaensen et Gindelsky, 2015).

Graphique 6.9. Taux de croissance urbaine dans différents pays d'Afrique et en Asie, 1960-2010



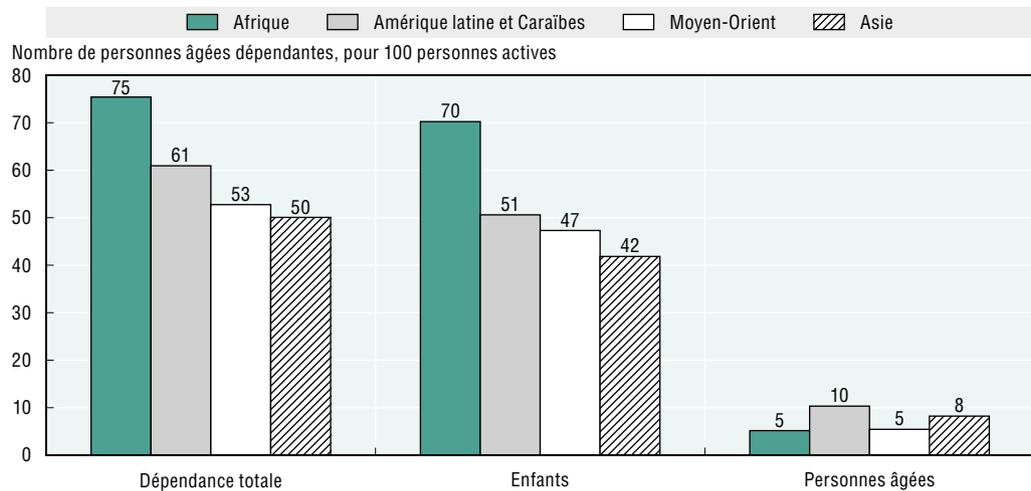
Note : La moyenne asiatique est calculée sur 12 pays : Bangladesh, Chine, Corée, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande. La moyenne pour l'Afrique est une moyenne simple pour les 13 pays africains de l'échantillon.

Source : Adapté du tableau 3 en appendice de la version en ligne dans Jedwab, Christiaensen et Gindelsky (2015).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351857>

La contribution de la migration à l'urbanisation de l'Afrique ralentit. Dans les années 60 et 70, en Afrique subsaharienne, la croissance urbaine était due pour moitié au moins à l'exode rural, contre 25 % environ dans les années 80 et 90 (Brockerhoff, 1995)³. Dans 22 pays d'Afrique, l'exode rural entre pour moins d'un tiers dans la croissance de la population urbaine. Sa contribution n'est supérieure à 50 % que dans 7 pays africains (Afrique du Sud, Burkina Faso, Cabo Verde, Lesotho, Namibie, Rwanda et Seychelles), alors qu'il est responsable de la moitié de la croissance de la population urbaine en Asie (Potts, 2009 ; Tacoli, McGranahan et Satterthwaite, 2015). L'insatisfaction vis-à-vis des services publics locaux est l'une des principales raisons qui poussent les Africains à quitter la campagne pour la ville. En revanche, en Asie et en Amérique latine, ce sont les meilleures opportunités d'emploi qui attirent les gens vers les villes (Dustmann et Okatenko, 2014 ; BAfD/OCDE/PNUD, 2015). Les changements climatiques, le manque de terres, les conflits et les catastrophes naturelles incitent aussi les habitants des campagnes à migrer vers les villes (encadré 6.5).

De toutes les régions du monde, c'est en Afrique que les actifs urbains subviennent aux besoins du plus grand nombre de personnes dépendantes. Dans les zones urbaines de l'Afrique, on compte en moyenne 100 personnes en âge de travailler pour 75 personnes économiquement inactives. Le ratio est de 100 actifs pour 61 personnes dépendantes en Amérique latine, pour 53 personnes au Moyen-Orient et pour 50 en Asie. Le fort taux de dépendance des enfants est la cause principale des ratios de dépendance élevés observés dans les zones urbaines d'Afrique. Pour 100 travailleurs urbains, on dénombre 70 enfants de moins de 15 ans. En revanche, l'Afrique affiche le plus faible ratio de dépendance des personnes âgées, aux côtés du Moyen-Orient. Cette situation est due au faible niveau d'espérance de vie. Pour 100 personnes en âge de travailler, on dénombre 5 personnes de plus de 65 ans.

Graphique 6.10. Ratio de dépendance démographique pour les zones urbaines dans différentes régions en développement



Note : Moyennes non pondérées. L'échantillon compte 43 pays d'Afrique, 21 pays d'Asie, 23 pays d'Amérique latine et 9 pays du Moyen-Orient, d'après des données comprises entre 2000 et 2010.

Source : Calculs des auteurs d'après des données communiquées par Jedwab et al. (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351864>

Le rythme rapide de la croissance urbaine ne constitue pas en soi un obstacle à la transformation structurelle, à condition qu'il s'accompagne d'emplois productifs et de biens publics en nombre suffisant. En fait, la concentration des habitants dans les zones urbaines permet de répartir le coût de la fourniture de biens publics sur un plus grand nombre d'usagers, ce qui réduit le coût marginal par usager. Cependant, aussi diverses qu'ait pu être leurs formes, les politiques d'amélioration de la productivité et des biens publics ont échoué dans de nombreux pays africains, ce qui peut expliquer en partie l'absence de liens entre urbanisation et transformation structurelle dans diverses catégories de pays.

Les pays d'Afrique présentent divers modèles d'urbanisation, de transition de fécondité et de transformation structurelle

Pour continuer d'analyser le processus d'urbanisation de l'Afrique, il faut comprendre la grande diversité des situations qui prévalent dans ses 54 pays. On peut classer ces pays en cinq catégories en fonction du stade où ils se trouvent dans trois processus : urbanisation, transition en matière de fécondité et transformation structurelle. Cette dernière se manifeste notamment par l'évolution de la place de l'agriculture dans l'économie et par l'importance de l'extraction de ressources naturelles dans le pays. Le graphique 6.11 montre où les pays en sont dans cette typologie en comparant leur niveau d'urbanisation et leur taux de fécondité total. L'annexe 6.A1 présente la méthodologie utilisée pour cette analyse et le classement des pays par catégorie.

1. Les **pays à l'économie diversifiée** sont les cinq pays d'Afrique qui en sont au stade le plus avancé pour les trois processus. Leur niveau d'urbanisation est compris entre 40 % et 67 %. Ils ont également presque achevé leur transition de fécondité (ratio de fécondité totale : environ trois enfants ou moins par femme). Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de Maurice, du Maroc et de la Tunisie. Ces pays affichent le niveau de revenu le plus élevé d'Afrique (supérieur à 10 000 USD de revenu national brut [RNB] par habitant en 2013, à l'exception du Maroc) et de développement humain (indice de développement humain [IDH] supérieur à 0.60)⁴. Entre 1960 et 2010,

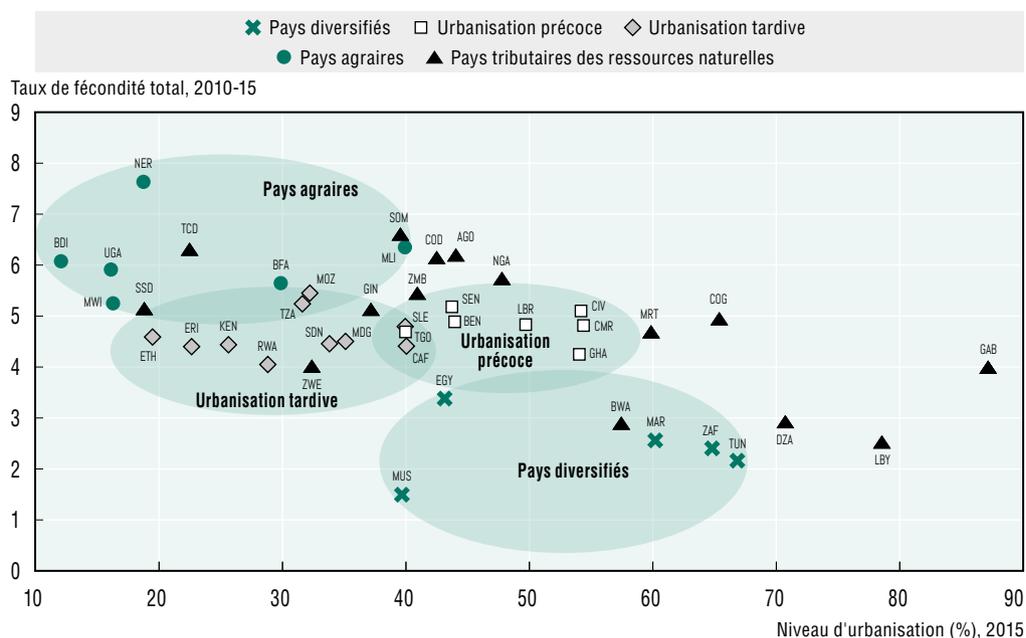
l'accroissement naturel de la population a stimulé la croissance urbaine en Égypte et au Maroc. Ces deux pays en sont au stade le plus avancé de leur transformation structurelle. L'agriculture génère moins de 16 % du produit intérieur brut (PIB) et les activités manufacturières 13-18 %. Ces pays doivent principalement renforcer leur productivité et leur complexité économique, car ils n'ont pas encore réussi à passer à des activités manufacturières sophistiquées. En effet, la part des activités manufacturières dans le PIB a culminé dans ces cinq pays à la fin des années 80 et dans les années 90, et recule depuis. Plusieurs pays se sont significativement désindustrialisés. Par exemple, en Afrique du Sud, la part de la main-d'œuvre manufacturière dans l'emploi total est passée de 16.8 % en 1981 à 11.6 % en 2011. Ces travailleurs se sont orientés vers les services et le poids du secteur manufacturier dans le PIB a reculé (23.6 % en 1990 contre 13.3 % en 2014).

2. Les **pays à urbanisation précoce** sont au nombre de sept. Ils ont fait des progrès sur le plan de l'urbanisation et de la transition de fécondité mais n'ont pas réussi à diversifier leur base économique. On les trouve essentiellement en Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, Ghana et Sénégal. Leur taux d'urbanisation est d'environ 35-50 % et leur ratio de fécondité total s'établit autour de cinq enfants par femme. Il s'agit généralement de pays à revenu faible à intermédiaire, tranche inférieure (1 000-4 000 USD de RNB par habitant en 2013), avec un niveau de développement humain faible à intermédiaire (IDH compris entre 0.40 et 0.57). De 1960 à 2010, la migration et l'accroissement démographique naturel ont été les moteurs de leur croissance urbaine. La migration vers des secteurs autres que l'agriculture pousse la main-d'œuvre vers les zones urbaines. Cependant, le secteur manufacturier est de petite taille (2 %-14 % du PIB) et peine à absorber la grande proportion de travailleurs non qualifiés. Le secteur urbain des services informels s'est nettement développé. Tous ces pays doivent passer à des activités à plus grande valeur ajoutée en particulier dans le secteur urbain formel. Ils doivent accorder la priorité aux activités manufacturières susceptibles d'absorber une main-d'œuvre peu qualifiée, adopter des politiques d'éducation ambitieuses, développer des services urbains à plus forte valeur ajoutée, augmenter encore leur productivité agricole et poursuivre leur transition démographique.
3. Les **pays à urbanisation tardive** sont huit pays essentiellement ruraux, mais qui ont commencé à s'urbaniser, à opérer leur transition de fécondité et leur transformation structurelle plus récemment. Ils se situent en Afrique de l'Est et il s'agit notamment de l'Éthiopie, du Kenya et de la Tanzanie. En général, moins d'un tiers de leur population vit en zone urbaine. Leur taux de fécondité total est de quatre à six enfants par femme. Leur niveau de revenu est bas (1 000-3 500 USD de RNB par habitant en 2013), et leur niveau de développement humain est faible à intermédiaire (IDH compris entre 0.38 et 0.54). Le secteur manufacturier entre pour moins de 4-12 % dans leur PIB. Même s'ils partent d'un niveau initial modeste, plusieurs d'entre eux, notamment l'Éthiopie et le Rwanda, ont réussi à transformer leur structure économique au cours des dix dernières années. Ces pays doivent en priorité continuer d'améliorer leurs infrastructures, en particulier les liaisons de transport entre pôles de croissance urbaine, pénétrer dans le secteur manufacturier et les services à plus forte valeur ajoutée à mesure que leur population délaisse l'agriculture, s'urbaniser et accélérer leur transition démographique. L'urbanisation rapide actuelle pourrait bénéficier du développement d'un réseau de villes intermédiaires.
4. Les **pays agraires** sont neuf pays essentiellement ruraux, et qui ont tout juste commencé à s'urbaniser et à opérer leur transition de fécondité. Nombre d'entre eux sont des pays sans littoral, comme le Niger, le Malawi et le Tchad. En général dans ces pays, moins d'un tiers de la population vit en zone urbaine, et les femmes ont en moyenne six enfants au moins. En 2013, leur niveau de revenu ne dépassait

pas 1 900 USD de RNB par habitant, et leur niveau de développement humain était faible (IDH compris entre 0.48 et 0.34). Leur économie repose principalement sur l'agriculture : ce secteur représente 25-58 % du PIB et les activités manufacturières 4-12 %. Dans ces pays, l'accroissement démographique naturel explique la croissance de la population urbaine entre 2000 et 2010. Même si l'exode rural pourrait s'intensifier à l'heure où ils amorcent leur transition urbaine, leur économie urbaine n'est pas assez développée pour attirer beaucoup de ruraux dans les zones urbaines. Ces pays doivent s'engager plus résolument sur la voie de la transformation structurelle en augmentant la productivité agricole et en planifiant leur urbanisation. Une fois que leur transformation structurelle s'accélérera, ils devraient commencer leur transition de fécondité.

5. Les **pays tributaires des ressources naturelles** se sont urbanisés grâce à la manne tirée de ces ressources, qui a poussé la main-d'œuvre à quitter l'agriculture. Comparés à d'autres pays présentant un niveau de revenu analogue, ces treize pays affichent un degré d'urbanisation plus élevé (40-78 %), un taux de fécondité généralement plus élevé et un niveau élevé de primauté urbaine, avec une capitale nettement plus peuplée que les autres villes du pays. La part du PIB dans l'agriculture est faible (3-21 %). Ces pays se différencient par de vastes écarts de revenu (500-20 000 USD par habitant), par le type de ressources naturelles qu'ils produisent (hydrocarbures, minéraux et métaux) et par leur géographie (la Libye est essentiellement aride alors que le Nigéria connaît des précipitations abondantes). Ces pays devront néanmoins tous s'efforcer d'utiliser leur avantage comparatif dans les échanges internationaux pour diversifier leur base économique au-delà des ressources naturelles, et faire baisser leur taux de fécondité, en particulier dans les zones urbaines. Cependant, ils ont actuellement besoin de politiques spécifiques pour faire face au contexte défavorable de la baisse des cours des matières premières.

Graphique 6.11. Niveaux d'urbanisation et taux de fécondité total, par type de pays d'Afrique



Note : Les pays tributaires des ressources naturelles ne sont pas regroupés dans le graphique car ils sont plus espacés. L'histoire et la capacité des États à investir les rentes provenant de ressources naturelles peuvent avoir des implications pour leur mode de développement.

Source : DAES-ONU (2015, 2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351876>

Les zones rurales et les bourgs restent les piliers de l'urbanisation en Afrique

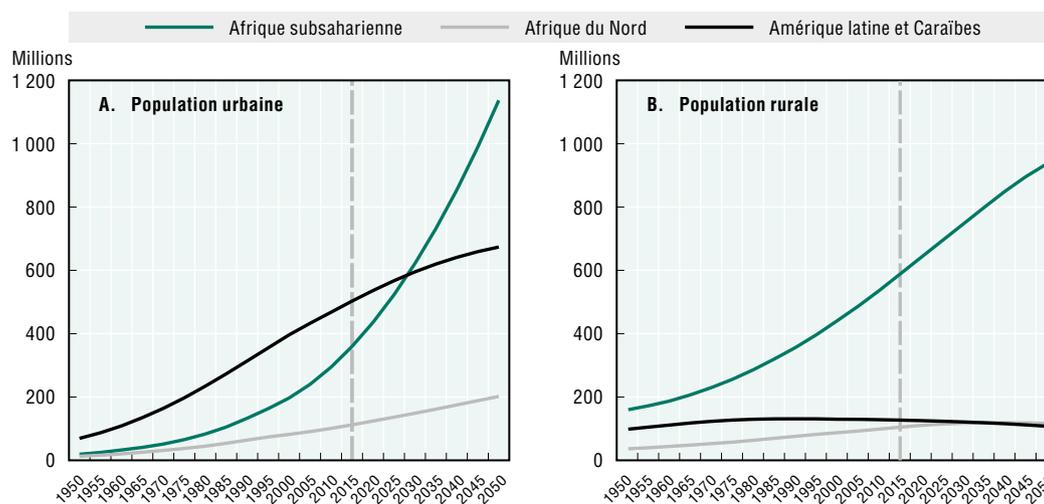
Comme nous l'avons vu, l'urbanisation n'entraîne pas toujours un recul de l'agriculture, ni même de l'ensemble de l'économie rurale. Dans la plupart des cas, la production agricole continue d'augmenter, bien que plus lentement, et accompagne la part de la croissance de l'industrie et des services à forte valeur ajoutée dans le PIB. Certaines régions rurales peuvent même se développer plus rapidement que certaines régions urbaines.

En Afrique, l'urbanisation ne fait pas disparaître les zones rurales, pour nombre de raisons. Premièrement, la lenteur de la transformation structurelle, la poursuite de la croissance démographique dans les campagnes et la diminution des flux migratoires en direction des grandes villes indiquent que les zones rurales continuent de jouer rôle essentiel dans beaucoup de pays d'Afrique. Deuxièmement, l'urbanisation offre des perspectives nouvelles aux zones rurales. En effet, elle accroît la demande de produits provenant de ces zones, tout en améliorant la chaîne de l'offre agricole et le marché des facteurs ruraux (voir le chapitre 7 pour une analyse plus détaillée). Troisièmement, le clivage traditionnel entre zones rurales et urbaines s'estompe : près des trois quarts de la population africaine vivent à l'interface entre zones rurales et urbaines, qui se compose de zones rurales et de villes de moins de 500 000 habitants. Quatrièmement, ces tendances ne sont pas linéaires et requièrent une analyse minutieuse. Par exemple, plusieurs pays ont connu des épisodes de décélération de l'urbanisation, voire de désurbanisation.

La croissance de la population rurale ralentira lentement

C'est l'une des caractéristiques de l'urbanisation en Afrique : exception faite du groupe des pays à l'économie diversifiée, on n'assiste pas à un dépeuplement rapide des zones rurales dans la plupart des cas (BAfD/OCDE/PNUD, 2015 ; OCDE, 2016). À mesure que l'Afrique s'urbanisera, sa population rurale continuera d'augmenter à un rythme supérieur à 1 % par an au-delà de 2045. En Afrique subsaharienne, la population rurale devrait s'accroître de plus de 353 millions de personnes entre 2015 et 2050. En outre, dans la majeure partie des pays de cette sous-région, la population rurale continue, elle aussi, de croître, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions du monde. À l'échelle planétaire, elle devrait commencer à diminuer au plus tard en 2020. Le graphique 6.12 montre que c'est d'ailleurs en Afrique subsaharienne que la population rurale continuera d'augmenter le plus, ce qui contrastera fortement avec les tendances dans la région Amérique latine/Caraïbes.

Graphique 6.12. Accroissement de la population en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et dans la région Amérique latine/Caraïbes, 1950-2050

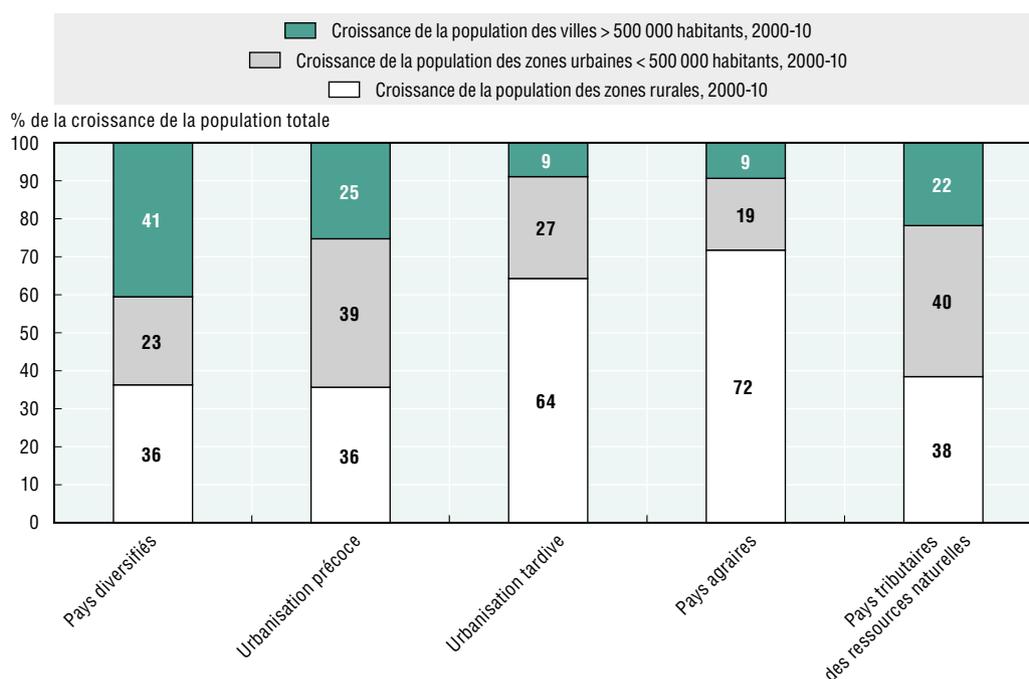


Source : Calculs des auteurs d'après DAES-ONU (2014).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351886>

La croissance des petites villes et des villes intermédiaires renforce les liens réciproques entre développement rural et développement urbain

Bien que le débat sur l'urbanisation soit souvent centré sur les grandes villes, l'urbanisation s'opère principalement à l'interface entre zones rurales et urbaines, qui se compose d'un continuum de zones rurales, de villages, de bourgs et de villes de moins de 500 000 habitants⁵. Le graphique 6.13 indique que cette interface reste importante dans toute l'Afrique, surtout dans les pays à *industrialisation tardive* et dans les pays agraires où elle a absorbé plus de 90 % de la croissance de la population totale.

Graphique 6.13. Contribution à la croissance de la population en Afrique, par taille de la ville, et interface rurale-urbaine, par type de pays, 2000-2010



Note : L'annexe 6.A1 répertorie les pays de chaque groupe.

Source : Calculs des auteurs d'après DAES-ONU (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351897>

Plus de 952 millions de personnes, soit 82 % de la population de l'Afrique, vivent à l'interface entre zones rurales et urbaines. Dans les différentes sous-régions, la proportion de la population qui vit dans des établissements humains de moins de 500 000 habitants est la suivante : 91 % en Afrique de l'Est, 80 % en Afrique de l'Ouest, 77 % en Afrique du Nord, 74 % en Afrique centrale et 65 % en Afrique australe. On constate que 55 % des zones urbaines comptent moins de 500 000 habitants. L'urbanisation du continent africain revêt donc, dans une large mesure, la forme de « villages urbains », et la croissance se diffuse dans des villes plus petites. En 2010, ce sont les villes de moins de 500 000 habitants qui ont affiché la croissance la plus forte, derrière les plus grandes villes. L'importance de cette interface indique que la plupart des Africains conservent des liens étroits avec les zones rurales.

Encadré 6.3. Les dynamiques de peuplement en Afrique de l'Ouest

L'urbanisation est la manifestation la plus spectaculaire des dynamiques de peuplement observées en Afrique de l'Ouest au cours des dernières décennies. Entre 1950 et 2010, la population totale de cette sous-région a été multipliée par plus de quatre (de 72 à 320 millions de personnes), et la population urbaine par 22 (de 6 à 133 millions de personnes). L'Afrique de l'Ouest compte aujourd'hui 1 950 agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants. La distance moyenne entre les villes s'est réduite, tombant de 111 km à 28 km (OCDE, 2016). En 2000, 94 % des zones rurales à forte densité de population étaient situées dans des bassins urbains d'au moins 50 000 habitants (OCDE, 2013, voir carte 6.1). Ces zones rurales, où vivent, en moyenne, moins de 51 habitants au km², ont accueilli 58 % de la population rurale totale.

Les dynamiques de peuplement dans les bourgs et villes intermédiaires cartographiées par le projet Africapolis du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest montrent que les populations urbaine et rurale se rapprochent de plus en plus. Dans les zones rurales bien reliées aux marchés urbains, l'économie locale est plus diversifiée et les activités non agricoles représentent une plus grande part de l'emploi non agricole et des revenus. Un quart de la population rurale d'Afrique de l'Ouest a une activité non agricole. Aux niveaux d'urbanisation actuels, la part de l'emploi agricole atteint 50 %, contre 90 % en 1950 (Moriconi-Ebrard, Harre et Heinrigs, 2016).

Les clivages traditionnels entre zones rurales et urbaines s'estompent

Les concepts statiques de zone urbaine et de zone rurale ne permettent plus de rendre compte de la nature hybride des relations entre les villes et la campagne (Agergaard, Fold et Gough, 2010 ; Berdegué et Proctor, 2014). Le phénomène d'« urbanisation de la campagne et de ruralisation des villes » observé en Tunisie par Miossec (1985) caractérise désormais l'urbanisation du continent africain.

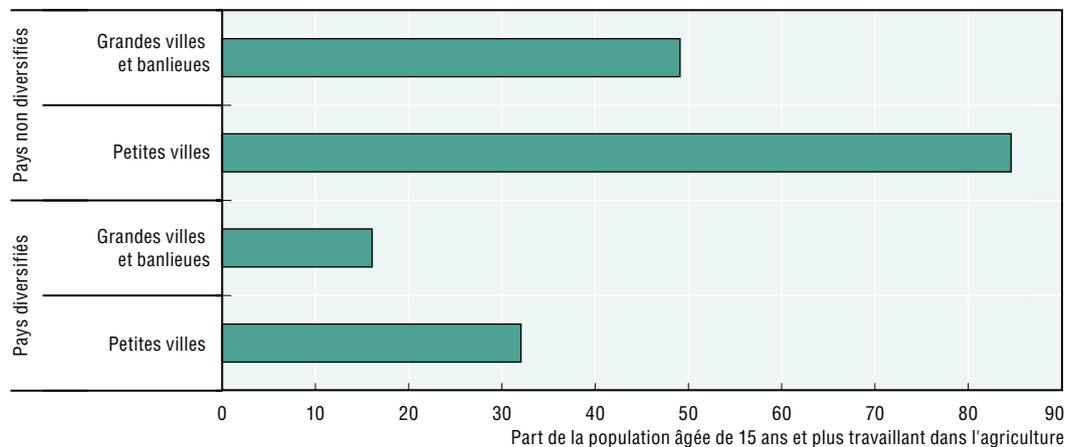
Les pratiques migratoires se sont diversifiées. En raison de la modernisation de l'infrastructure, et notamment de l'adoption de la téléphonie mobile, elles sont de plus en plus de courte durée et temporaires (Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Aujourd'hui, des travailleurs peuvent, par exemple, migrer quelques semaines ou quelques jours, ou faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail tous les jours, lorsque les conditions de transport le permettent. Le degré d'évolution des pratiques migratoires reflète souvent la densité et la qualité des transports au niveau régional, d'où des différences sensibles entre les réseaux. La migration circulaire augmente depuis les années 80. Il s'agit de la migration vers une ville, suivie du retour vers une zone rurale, une année après, voire plusieurs décennies plus tard (Potts, 2012). En Afrique du Sud, on observe un accroissement de la migration circulaire et le développement d'une interface entre zones rurales et urbaines, ce qui exerce des pressions à la hausse sur les prix des logements formels et entraîne la formation de nombreux établissements humains informels temporaires (OCDE, 2008).

Cette mobilité accrue fait évoluer les structures familiales et les modes de vie. Il arrive ainsi que différents membres d'un ménage exercent des activités dans différents lieux (dans le village où vit le ménage, dans les villages voisins, en ville, dans la capitale, voire à l'étranger), afin de diversifier leurs sources de revenus (Guétat-Bernard, 1998 ; Tacoli, 2003). En général, ces pratiques ne nuisent pas à la cohésion familiale. Elles créent même, parfois, une sorte d'économie familiale d'archipel (Losch, Fréguin-Gresh et White, 2013). Le fait de vivre dans des lieux multiples génère des espaces fonctionnels qui, souvent, ne correspondent pas au découpage administratif (Cortes et Fayet, 2009 ; Ma Mung, 1999). Cette mobilité donne progressivement naissance à une économie rurale

plus diversifiée et fréquemment associée à une certaine forme d'économie urbaine (Hagglblade, Hazell et Reardon, 2007).

Nombre de villageois s'urbanisent, tandis que les habitants des zones urbaines n'abandonnent pas certaines de leurs activités rurales antérieures, telles que l'agriculture. En Afrique, quelque 40 % des citoyens « participent à une activité agricole, sous une forme ou une autre » (FAO, 2012). Les données recueillies par Gallup pour la période 2009-14 indiquent que 85 % des personnes âgées de 15 ans et plus qui vivent dans les villes des pays d'Afrique à l'économie non diversifiée travaillent dans l'agriculture, contre 49 % dans les grandes villes et banlieues. Dans les pays d'Afrique à l'économie diversifiée, ces parts sont de 32 % dans les petites villes et de 16 % dans les grandes villes et banlieues (graphique 6.14).

Graphique 6.14. Agriculture urbaine dans les grandes et les petites villes d'Afrique, 2009-2014



Note : Les deux catégories de villes (« petites villes » et « grandes villes et banlieues ») sont établies par Gallup sur la base d'un questionnaire d'auto-identification. Les pays à l'économie non diversifiée sont l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Tchad, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe. Les deux pays à l'économie plus diversifiée sont l'Afrique du Sud (4 984 répondants) et Maurice (1 000 répondants)⁶.

Source : Calculs des auteurs d'après le Gallup World Poll (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351907>

Ces dynamiques font apparaître de nouveaux espaces entre zones rurales et urbaines, parfois loin du contrôle exercé par l'État (Diop, 2010). L'urbanisation s'opère le long d'un continuum d'établissements humains sans distinction nette entre zones urbaines et rurales. Outre l'apparition de mégapoles, la croissance de la population urbaine et l'étalement urbain se traduisent par la formation de corridors urbains (chapitre 7). Le Caire-Alexandrie, Ibadan-Lagos-Cotonou-Accra (600 km) et Kenitra-Casablanca-El Jadida en sont trois exemples. Ces conurbations peuvent aussi créer des régions urbaines ou des mégapoles, comme le Grand Caire ou Gauteng, qui regroupe Johannesburg, Midrand et Pretoria. La croissance urbaine périphérique représente souvent un défi pour les autorités locales qui ne peuvent pas procéder à des recensements et fournir des services aux populations concernées. Ainsi, l'expansion de la capitale du Togo, Lomé, a lieu essentiellement à l'extérieur des frontières administratives de cette ville. Faute de statistiques fiables, de plan d'urbanisme récent, voire d'un plan d'occupation des sols,

pour les zones qui ne font pas partie de son périmètre, cette municipalité n'a quasiment aucune possibilité d'accroître ses recettes (Paulais, 2012, p. 11 ; p. 76 ; p. 132).

Le processus d'urbanisation s'est inversé ou a ralenti dans certains pays

Les zones rurales restent importantes car l'urbanisation n'est pas un processus linéaire en Afrique : sa direction et son rythme varient au fil du temps. Depuis les années 80, d'après leurs recensements, la Côte d'Ivoire, le Mali et la République centrafricaine et la Zambie ont connu des périodes de désurbanisation. Au Bénin, au Burkina Faso, en Mauritanie, au Mozambique, au Niger, au Sénégal et au Zimbabwe, la croissance des villes de taille moyenne et des grandes villes stagne ou est lente (Potts, 2009, p. 253). Ces épisodes de désurbanisation ou d'urbanisation lente ont fréquemment coïncidé avec une crise économique imputable au faible volume des exportations de matières premières et à l'ajustement structurel qui a abouti à une baisse des subventions destinées aux populations urbaines (Potts, 2012). Même si d'autres régions du monde se sont, elles aussi, désurbanisées (par exemple, la Chine sous Mao, le Cambodge sous Pol Pot et la Thaïlande après la crise financière de 1998), les épisodes de désurbanisation ont été plus fréquents en Afrique subsaharienne au cours des 30 dernières années (Bairoch, 1988 ; Clark, 2009).

Tableau 6.2. Rythme de l'urbanisation dans plusieurs pays d'Afrique, 1980-2012

Contre-urbanisation (recul de la part des zones urbaines)	Urbanisation lente (< 2 % entre deux recensements)	Urbanisation rapide
Côte d'Ivoire 1988-98	Bénin 1992-2002	Burkina Faso 1996-2006
République centrafricaine 1988-2003	Éthiopie 1994-2007	Cameroun 1987-2005
Mali 1987-98	Malawi 1998-2008	Tanzanie 1998-2002
Zambie 1980-90, 1990-2000	Mauritanie 1988-2000	
Zimbabwe 2002-12	Niger 1988-2002	
	Soudan 1993-2008	
	Togo 1981-2010	

Source : Données du recensement national, cité par Potts, 2013, p. 11.

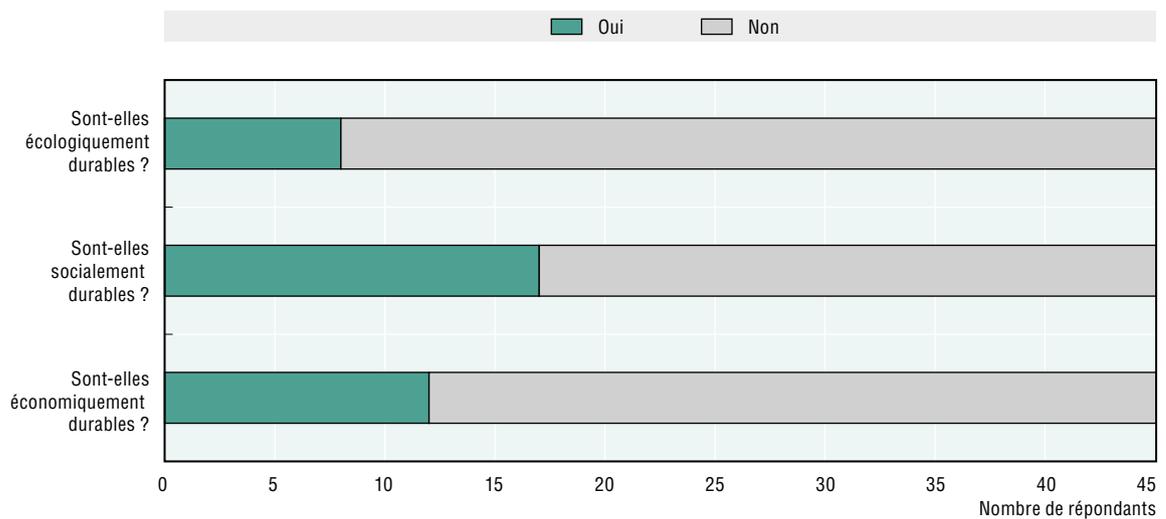
Selon les estimations des Nations Unies, entre 1990 et 2010, la croissance de la population rurale a été supérieure à celle de la population urbaine dans cinq pays d'Afrique : l'Égypte, le Libéria, Maurice, le Swaziland et la Zambie. Au total, 11 pays d'Afrique ont connu une urbanisation négative ou lente : sur cette période, le niveau d'urbanisation a augmenté de moins de 2.2 points de pourcentage aux Comores, à Djibouti, en Égypte, au Libéria, en Libye, à Maurice, au Niger, en République centrafricaine, au Swaziland, au Tchad et en Zambie. D'après les projections, entre 2010 et 2030, l'urbanisation sera lente (progression inférieure à 2 points de pourcentage) à Djibouti, au Swaziland et au Zimbabwe et négative à Maurice.

L'urbanisation est un défi pour le développement et l'environnement

Une urbanisation rapide accompagnée d'une transformation structurelle lente compromet largement la réalisation des objectifs de développement définis dans l'Agenda 2063, ainsi que celle des Objectifs de développement durable. Bien que très divers, les modes d'urbanisation en Afrique sont rarement considérés comme durables sur le plan économique, social ou environnemental, ainsi que le confirme l'enquête des PEA 2015 auprès des experts-pays (graphique 6.15). Faute d'emplois productifs dans les zones rurales de la plupart des pays, la main-d'œuvre quitte l'agriculture et migre vers les zones urbaines pour occuper des emplois de services informels peu qualifiés.

L'accès aux biens publics demeure très inégal, y compris au sein des zones urbaines, ce qui met souvent en péril le tissu social. Phénomène sans précédent, les grandes villes d'Afrique sont confrontées à la fois à des problèmes de développement et à des risques environnementaux accrus (insalubrité, changement climatique, pollution de l'air...).

Graphique 6.15. Les tendances de l'urbanisation sont-elles durables dans votre pays ? Les réponses des experts



Note : Réponses apportées par des économistes de la BAfD et du PNUD travaillant dans 45 bureaux de pays à l'enquête sur les tendances dans le pays qu'ils observent. Chaque pays reçoit une pondération de 1.

Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2016.

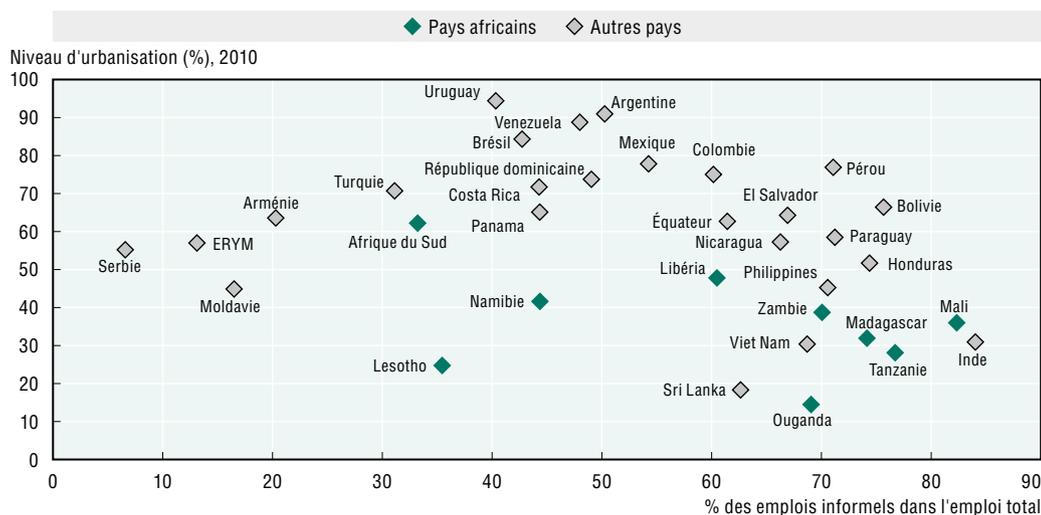
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351913>

Les établissements urbains cantonnent les travailleurs informels dans des activités de services à faible valeur ajoutée

La croissance économique constante et l'urbanisation rapide au cours des quinze dernières années ne se sont pas accompagnées de la création d'un nombre d'emplois formels suffisant. La proportion de la main-d'œuvre dont l'emploi est vulnérable n'a diminué que de 2 % entre 2000 et 2015, alors même que le PIB a affiché des taux de croissance supérieurs à 5 % par an, à la faveur du long boom des matières premières (Parnell, Pieterse et Haysom, 2016). La plupart des hommes et des femmes ont ainsi continué de travailler dans l'économie informelle, par exemple comme vendeurs de rue, sans perspective de pouvoir passer à des activités plus productives et d'améliorer durablement leurs moyens de subsistance. D'après les estimations, cette économie informelle représente 61 % de l'emploi urbain et 93 % des créations d'emplois (Kessides, 2005). Pour les Africaines, elle représenterait 92 % de l'ensemble des opportunités d'emplois non agricoles, principalement comme travailleuses indépendantes, malgré le manque de statistiques à jour (BIT, 2002, cité par Kessides, 2005). L'informalité demeure une caractéristique de nombreux pays d'Afrique, même si elle reste aussi très répandue dans beaucoup d'autres pays en développement, à différents niveaux d'urbanisation (graphique 6.16).

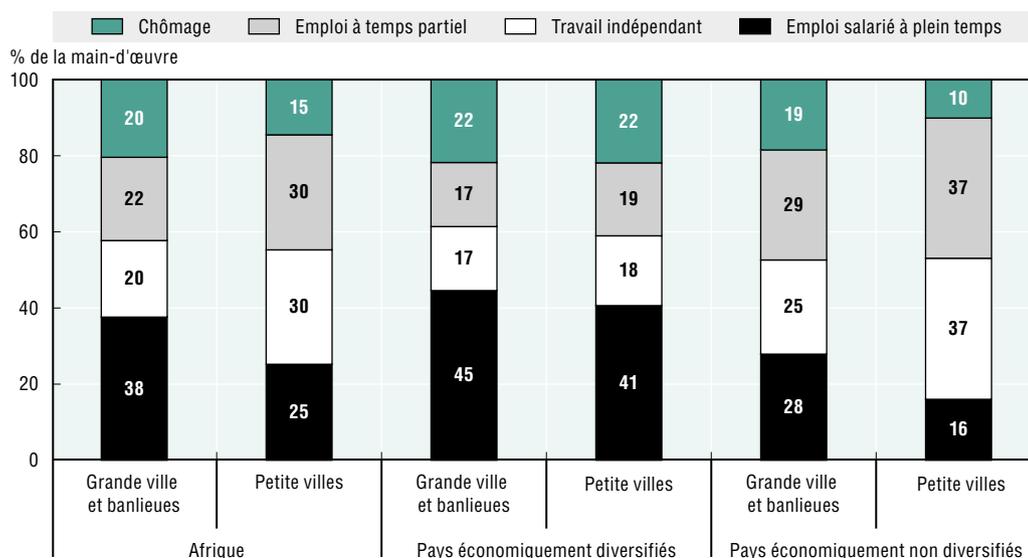
Les causes de l'informalité sont multiples. Elle résulte souvent d'une croissance démographique et économique rapide dans les villes. Elle s'explique également par des capacités institutionnelles insuffisantes pour protéger les droits de propriété, pour faire appliquer la législation et pour gérer l'expansion urbaine planifiée (Spence, Clark Annez et Buckley, 2009, pp. 26-27).

Graphique 6.16. Niveau d'urbanisation et part des emplois informels dans l'emploi total dans six pays d'Afrique et 26 pays d'autres régions du monde, 2010



Source : BIT (2012) et DAES-ONU (2014).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351922>

Graphique 6.17. Type d'emplois en fonction de la taille de la ville et des caractéristiques du pays (%), Afrique, 2009-2014



Note : Les deux catégories de villes (« petites villes » et « grandes villes et banlieues ») sont établies par Gallup sur la base d'un questionnaire d'auto-identification. Les catégories d'emplois sont également établies par Gallup. Les pays à l'économie diversifiée sont l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Les pays à l'économie non diversifiée sont l'Algérie, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Libéria, la Libye, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe (annexe 6.A.1).

Source : Calculs des auteurs d'après le Gallup World Poll (2015).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351934>

Les performances médiocres de l'industrie manufacturière et des activités de services modernes expliquent en partie pourquoi les emplois salariés sont rares et la plupart des travailleurs cantonnés dans des emplois vulnérables ou tout simplement exclus du marché

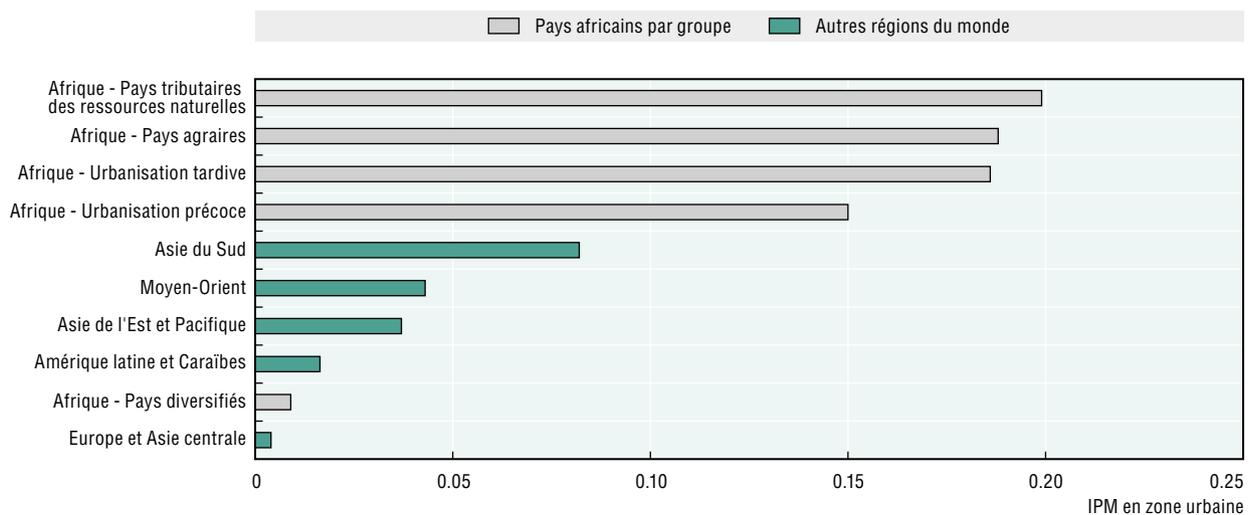
du travail. D'après une analyse des données Gallup, la population active de l'Afrique a une probabilité plus grande d'obtenir un emploi salarié dans les grandes villes que dans les petites villes : respectivement 38 % et 25 % (graphique 6.17). L'écart au niveau des emplois salariés à temps plein est plus marqué dans les pays à l'économie non diversifiée que dans les pays à l'économie diversifiée, ce qui témoigne d'une transformation structurelle de plus grande ampleur dans les petites villes des pays à l'économie diversifiée. En revanche, la proportion de travailleurs dans des emplois vulnérables et au chômage est plus élevée dans les petites villes que dans les grandes villes, et beaucoup plus élevée dans les petites villes des pays à l'économie non diversifiée : dans ces dernières, 84 % des répondants sont dans un emploi vulnérable ou au chômage, contre un total de 55 % dans les grandes villes des pays à l'économie diversifiée.

L'accès aux biens publics reste inégal dans la plupart des zones urbaines

Les pays diversifiés ont réduit la pauvreté urbaine plus rapidement que les autres

L'incidence de la pauvreté urbaine est nettement plus élevée en Afrique que sur d'autres continents : en Afrique, 62 % de la population urbaine vivent dans des bidonvilles (ONU-Habitat, 2008)⁷. Un ménage qui vit dans un bidonville est privé d'au moins l'un des éléments suivants : logement durable, espace de vie suffisant, accès à une source d'eau améliorée, accès à une infrastructure d'assainissement améliorée, sécurité d'occupation (ONU-Habitat, 2006). Nombre de pays d'Afrique sont confrontés à un risque réel de triplement de la population des bidonvilles d'ici 2050 (ONU-Habitat, 2014).

Graphique 6.18. Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) par région du monde et en fonction de la typologie définie dans les *Perspectives économiques en Afrique 2016*



Note : Pays tributaires des ressources naturelles – Afrique : Congo, Guinée, Mauritanie, Nigéria, Somalie, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe ; pays agraires : Burkina Faso, Burundi, Malawi, Mali, Niger, Ouganda ; pays à urbanisation tardive : Éthiopie, Kenya, Madagascar, Mozambique, Rwanda, Sierra Leone, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan, Tanzanie et Tchad ; pays à urbanisation précoce : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Sénégal et Togo ; Asie du Sud : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal et Pakistan ; Moyen-Orient : Iraq, Jordanie, Palestine, République arabe syrienne et Yémen ; Asie de l'Est et Pacifique : Cambodge, Chine, Indonésie, Mongolie, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Timor-Leste, Vanuatu et Viet Nam ; Amérique latine et Caraïbes : Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago ; pays à l'économie diversifiée – Afrique : Afrique du Sud, Égypte, Maroc, et Tunisie ; Europe et Asie centrale : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, ex-Répub. yougoslave de Macédoine, Moldova, Monténégro, Serbie, Tadjikistan, Ukraine et Ouzbékistan.

Source : Calculs des auteurs d'après les données de Alkire et Robles (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351948>

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) fait apparaître une grande pauvreté urbaine en Afrique. L'IPM est une mesure composite du taux de pauvreté et de l'intensité des privations dont souffrent les ménages. Il ressort à 0.151 dans les zones urbaines de l'Afrique. C'est un niveau très supérieur à la moyenne de l'échantillon des 54 pays en développement non africains (0.026) et deux fois plus élevé qu'en Asie du Sud, la deuxième région la plus pauvre (graphique 6.18) :

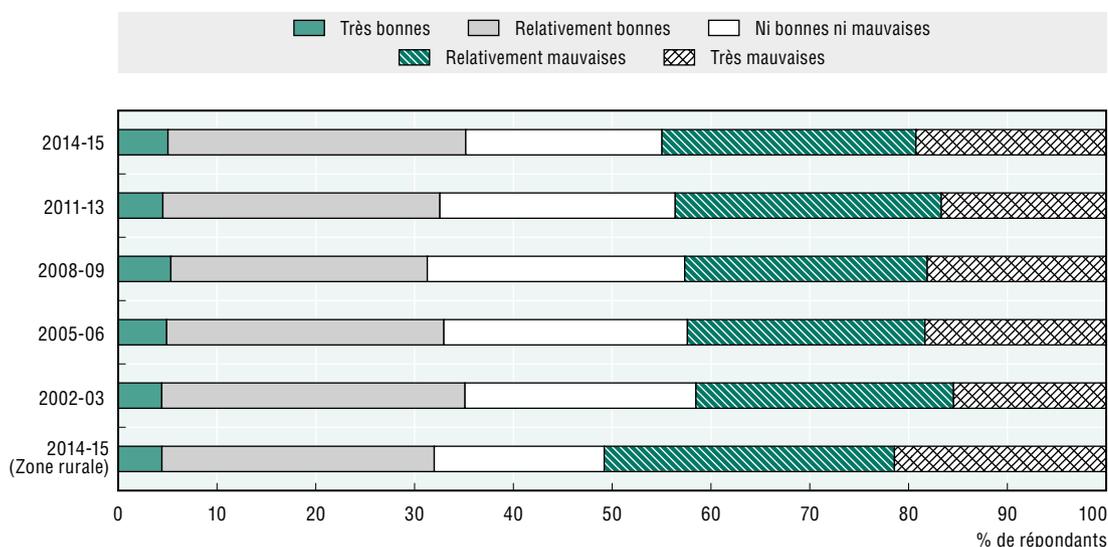
- Le groupe des pays d'Afrique à l'économie diversifiée affiche un IPM urbain de 0.009, ce qui constitue un niveau nettement inférieur à celui du reste du continent, et très nettement inférieur à celui de toutes les autres régions en développement, exception faite de l'Asie centrale et de l'Europe en développement.
- Les pays tributaires des ressources naturelles affichent l'IPM le plus élevé ; viennent ensuite les pays agraires, les pays à urbanisation tardive et les pays à urbanisation précoce.

En Afrique, les pauvres urbains sont exposés à quatre grands risques : i) risques sanitaires liés aux mauvaises conditions de vie, au surpeuplement et à l'absence d'accès aux services de base ; ii) risques liés à l'emploi vulnérable, à un emploi dangereux et à la discrimination sur le marché du travail, qui mettent en péril les moyens de subsistance ; iii) chocs externes dus à des catastrophes naturelles qui affectent les établissements humains informels de manière disproportionnée ; et iv) risques liés à une gouvernance qui n'est pas suffisamment attentive aux besoins (Tacoli, McGranahan et Satterthwaite, 2015). Dans le groupe des pays africains à l'économie non diversifiée, les zones urbaines de l'Afrique se caractérisent par des taux de pauvreté plus élevés, ainsi que par une plus forte intensité des privations, que les zones urbaines d'autres régions : 34 % des habitants de ces zones urbaines sont privés d'au moins trois des dix dimensions mesurées par l'IPM, contre 3 % dans le groupe des pays africains à l'économie diversifiée et 9 % dans d'autres pays en développement non africains. En Afrique, c'est de ses mauvaises conditions de vie dont la population urbaine pauvre souffre le plus et, en second lieu, de son manque d'accès aux soins de santé. Près d'un tiers des citoyens pauvres n'ont pas accès à un combustible propre pour cuisiner, et un quart n'ont accès ni à l'électricité ni à une infrastructure d'assainissement appropriée.

Les mauvaises conditions de vie nuisent au bien-être dans les zones urbaines

La dernière décennie de croissance économique robuste n'a pas amélioré le bien-être subjectif de la population urbaine de l'Afrique. Quelque 30 % des citoyens interrogés considèrent que leur niveau de vie est satisfaisant, et 5 % qu'il est très satisfaisant, mais la proportion des réponses positives reste constante (seulement 35 % environ) depuis 2002/03 (graphique 6.19). En revanche, la proportion des citoyens interrogés qui considèrent que leur situation économique est mauvaise ou très mauvaise est depuis toujours plus élevée, et elle est passée de 41 % à 45 %. Néanmoins, les habitants des zones urbaines s'estiment généralement mieux lotis que les habitants des zones rurales, dont 50 % jugent leurs conditions de vie défavorables.

Graphique 6.19. Auto-évaluation des conditions économiques individuelles par la population urbaine en Afrique



Note : Le nombre de pays couverts s'accroît : 34 pays en 2014/15, contre 16 pays en 2002/03.

Source : D'après Afrobaromètre (2015).

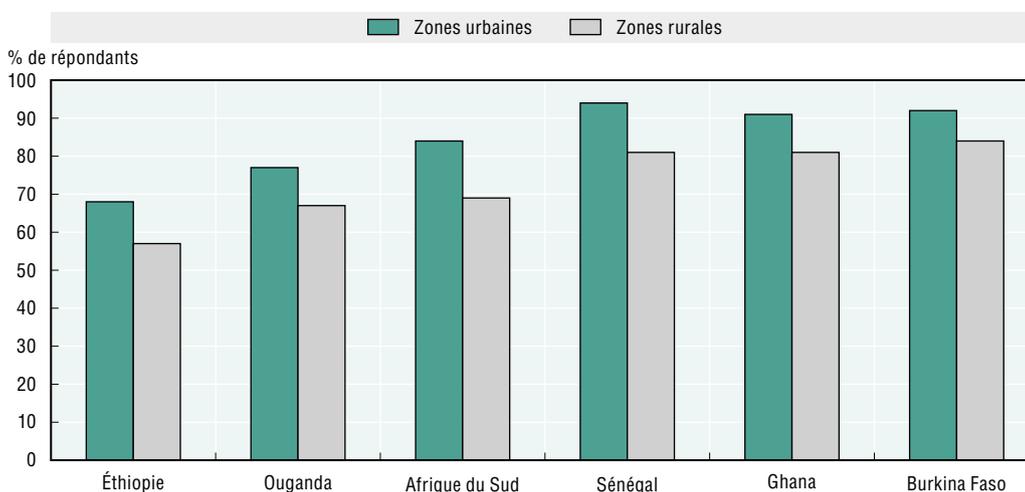
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351958>

En raison de fortes inégalités urbaines, la ségrégation compromet de plus en plus la cohésion sociale

L'Afrique compte quelques-unes des villes les plus inégalitaires au monde. La distribution des revenus entre ménages urbains mesurée par le coefficient de Gini⁸ ressort à 0.539 pour les zones urbaines dans un échantillon de 12 pays (ONU-Habitat, 2010a). Johannesburg affiche l'un des coefficients de Gini les plus élevés au monde, à 0.75 (ONU-Habitat, 2010b). Les conséquences sociales des inégalités urbaines pèsent sur le développement, limitent l'accès aux opportunités et perpétuent les inégalités (ONU-Habitat, 2008). Les taux de criminalité et d'insécurité sont élevés et tendent à augmenter avec la taille de la ville, comme par exemple à Johannesburg ou à Lagos. Une étude portant sur 9 pays d'Afrique subsaharienne montre que la criminalité est un problème qui préoccupe beaucoup plus les citoyens que les habitants des zones rurales : l'écart varie entre 8 et 15 points de pourcentage (graphique 6.20).

Le clivage spatial accroît les disparités sociales entre zones urbaines voisines. Les vastes ensembles résidentiels fermés (*gated communities*) accentuent la ségrégation et nuisent à la cohésion sociale. C'est le cas, par exemple, du projet d'aménagement urbain Eko Atlantic City, qui doit être réalisé sur une île artificielle à cinq kilomètres de Lagos et qui offrira des infrastructures exclusives à une élite d'expatriés et de personnes aisées (Kester, 2014). Pour les femmes en particulier, les risques de violence, perçus ou réels, influent directement sur leur capacité à se déplacer librement dans les espaces publics. À Nairobi, en 2010-11, plus de 700 cas de violence physique envers les femmes ont été recensés dans les espaces publics, notamment à des arrêts de bus et dans des parcs (McEvoy, 2012). Une étude réalisée à Kigali révèle que 42 % des femmes redoutent d'être sexuellement harcelées lorsqu'elles se rendent dans un établissement d'enseignement pendant la journée, et 55 % après la tombée de la nuit (ONU Femmes, 2013).

Graphique 6.20. Proportion des répondants qui estiment que la criminalité est un problème majeur dans leur pays (%), 2015



Source : Pew Research Centre (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351964>

Encadré 6.4. Le flux de réfugiés urbains dans les villes africaines

Le flux de réfugiés en direction des villes (réfugiés urbains) pose des problèmes particuliers concernant la cohésion sociale, la productivité économique urbaine et l'intégration sociale qui permettrait à ces populations de vivre dans des conditions décentes. Les migrations internationales intra-africaines sont en partie liées à des crises politiques et à des conflits armés ainsi qu'à leurs répercussions économiques, ce qui accroît le nombre de réfugiés dans les zones urbaines (Naudé, 2008).

Nairobi, au Kenya, accueille entre 46 000 et 100 000 réfugiés venant de huit pays voisins. Les camps de réfugiés tels que celui de Dadaab sont aujourd'hui aussi étendus que certaines villes. Depuis le début des années 90, ils abritent des centaines de milliers de réfugiés somaliens. À cette époque, l'afflux de réfugiés dans le quartier d'Eastlands a provoqué une envolée des prix des loyers, qui ont été multipliés par plus de cinq dans le cas d'un logement d'une pièce, contraignant nombre de Kenyans à partir et beaucoup de réfugiés à vivre dans des conditions insalubres, liées à la surpopulation (Campbell, 2006 ; Lindley, 2007). Mais, d'un autre côté, l'arrivée des réfugiés a dynamisé l'activité économique : entre sa fondation, en 1999, et 2005, la communauté des affaires du quartier d'Eastleigh (Eastleigh Business Community) a enregistré un total de 2 800 nouveaux commerçants, principalement des Somaliens (RCK, 2006).

D'autres pays sont également concernés :

- La capitale du Soudan, Khartoum, compte 1.5 million de personnes déplacées (Paulais, 2012).
- En Égypte, Le Caire accueille un million de réfugiés soudanais, en plus de ceux venant d'autres pays. Il en va de même à Alexandrie, la deuxième plus grande ville. En général, les politiques publiques ne prennent pas en compte les réfugiés urbains, alors même que nombre d'entre eux sont victimes d'abus (Paulais, 2012, p. 139).
- En Afrique du Sud, les autorités locales ont mis en place des bureaux d'aide aux migrants à Johannesburg, Matatiele, Musina et Tshwane. Elles ont tenté de contrer les violentes émeutes qui ont pris pour cible les étrangers en 2008 et en 2015 (BAfD/OCDE/PNUD, 2009).

Des risques environnementaux majeurs aggravent les problèmes de développement liés à l'urbanisation de l'Afrique

À mesure que le continent africain s'urbanise, il doit faire face à des problèmes d'environnement et de développement, qui n'ont pas été d'aussi grande ampleur et qui ne se sont pas survenus simultanément dans d'autres régions du monde. Parmi ces problèmes figurent notamment l'impact croissant de la pollution de l'air sur la santé des Africains et sur l'économie ainsi que les multiples conséquences du changement climatique mondial qui affecte les zones urbaines.

Les coûts de la pollution de l'air sont anormalement élevés

L'urbanisation de l'Afrique entraîne de nombreux problèmes d'environnement et de développement. Contrairement aux régions qui se sont industrialisées plus tôt, l'Afrique affrontent ces deux problèmes simultanément.

Les risques environnementaux (pollution de l'air, insalubrité de l'eau et assainissement inadéquat) requièrent davantage d'attention. En 2013, la pollution par les particules dans l'air ambiant a causé au moins 246 000 décès prématurés. De plus, le nombre des décès imputables à la pollution de l'air intérieur est en augmentation. Ce type de pollution est la première cause des maladies respiratoires chez les femmes et les enfants qui vivent dans les habitats informels africains (ONU-Habitat, 2008). En revanche, le nombre des décès dus à d'autres facteurs de risque environnementaux, tels que l'insalubrité de l'eau ou un assainissement inadéquat, ne cesse de diminuer (tableau 6.3).

Tableau 6.3. Décès prématurés liés à des facteurs de risque majeurs en Afrique, 1990-2010 (par périodes de cinq ans) et 2013

	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Insalubrité de l'eau	837 702	780 095	751 892	644 136	561 342	542 855
Assainissement inadéquat	615 540	573 084	551 948	468 815	407 092	391 656
Insuffisance pondérale de l'enfant	474 819	467 921	420 606	309 945	273 294	275 813
Pollution de l'air intérieur	396 094	422 895	436 463	429 199	450 969	466 079
Pollution par les particules dans l'air ambiant	181 291	190 933	200 854	213 429	227 428	246 403

Source : Roy (à paraître).

Pour relever ces nouveaux défis, les villes d'Afrique peuvent difficilement mettre à profit l'expérience des autres régions du monde : celles-ci n'ont jamais connu une telle convergence de problèmes majeurs d'environnement et de développement. En Chine, en 1990, on dénombrait 1 décès d'enfant imputable à une insuffisance pondérale pour 11 dus à la pollution par les particules dans l'air ambiant. En 2013, ce pays n'enregistrait quasiment plus de décès d'enfants imputable à une insuffisance pondérale : leur nombre était devenu 671 fois inférieur au nombre des décès dus à la pollution par les particules dans l'air ambiant. L'Afrique n'est guère en mesure de lutter à la fois contre le nouveau facteur de risque que constitue la pollution par les particules dans l'air ambiant (environ 250 000 décès en 2013) et contre l'insuffisance pondérale des enfants, un problème ancien (275 000 décès). Les problèmes environnementaux tels que la pollution par les particules dans l'air ambiant résultent, en grande partie, de l'urbanisation et, plus précisément, de la motorisation. Même si cette pollution peut être considérée comme un risque post-industriel, elle est déjà relativement élevée en Afrique alors que ce continent n'en est qu'au début de son industrialisation. Les problèmes de développement tels que la sous-nutrition requièrent également de l'attention. La « sous-nutrition de l'enfant »⁹ reste le principal facteur de risque de décès prématuré en Afrique subsaharienne, et l'insuffisance pondérale est la troisième cause de décès prématuré en Afrique (tableau 6.3).

Roy (à paraître) calcule le coût économique des décès prématurés. En recourant à la méthode de la valeur statistique de la vie humaine et en mesurant le coût des mortalités dans l'ensemble de la société, il estime que la pollution de l'air a coûté à l'Afrique 447 milliards USD en 2013, c'est-à-dire un tiers de son PIB (tableau 6.4). Le coût économique estimé des décès prématurés liés aux quatre facteurs de risques analysés (pollution par les particules dans l'air ambiant, pollution de l'air intérieur, insalubrité de l'eau et assainissement inadéquat) est supérieur à 850 milliards USD en Afrique, ce qui représente près des deux tiers de son PIB.

Tableau 6.4. Coûts économiques des décès prématurés liés aux grands facteurs de risque considérés en Afrique (en millions USD), 2013

	Pollution par les particules dans l'air ambiant	Pollution de l'air intérieur	Insalubrité de l'eau	Assainissement inadéquat	Insuffisance pondérale de l'enfant
Total (des pays pour lesquels on dispose de données)	215 212	231 798	248 191	160 670	134 468

Note : Tous les calculs se fondent sur la valeur de référence calculée pour l'OCDE (3 millions USD en 2005), qui agrège les valeurs individuelles correspondant à de petites variations du risque de décès constatées dans les pays membres de l'OCDE (OCDE, 2012b). Cette valeur de référence est corrigée des différences de PIB par habitant, ainsi que de la croissance des revenus et de l'inflation après 2005. Par manque de données disponibles suffisantes, il n'est pas possible de procéder au calcul pour les pays suivants : Érythrée, Sierra Leone, Somalie et Zimbabwe.

Source : Roy (à paraître).

Le changement climatique et la croissance urbaine accentueront les pressions environnementales sur les zones urbaines

Les pays d'Afrique représentent moins de 4 % des émissions de gaz mondiales, mais le changement climatique entraîne des coûts de plus en plus élevés pour le continent (FAO, 2008). En Afrique, la hausse moyenne des températures devrait être comprise entre 1.5 et 3 °C à l'horizon 2050, ce qui amplifiera les effets déjà visibles de l'évolution du climat (PNUE, 2007). Si le changement climatique se poursuit au même rythme, en 2100, à cause du réchauffement, la plupart des pays africains seront plus pauvres qu'aujourd'hui (Burke, Hsiang et Miguel, 2015). La forte croissance démographique dans les villes accroît inévitablement les pressions environnementales qui pèsent sur les écosystèmes urbains. Ce sont les ménages les plus pauvres, fortement tributaires des ressources naturelles, qui pâtissent le plus de la dégradation de l'environnement.

En Afrique, l'impact du changement climatique et de la dégradation de l'environnement provoqués par la croissance urbaine diffère d'une ville et d'une région à l'autre :

- **Risques d'inondation dans les zones côtières basses** : En Afrique, 50 % des établissements humains comptant entre 1 et 5 millions d'habitants sont situés dans des zones côtières basses (Kamal-Chaoui et Robert, 2009). Les villes subissent plus souvent des inondations car elles ont des surfaces plus imperméables (Paulais, 2012). Les populations et l'infrastructure des villes portuaires comme Abidjan, Douala ou Tunis sont vulnérables à la montée du niveau de la mer. Les terres agricoles peuvent,

elles aussi, être submergées (carte 6.2). En Égypte, la zone côtière concentre 40 % de la population totale du pays et son PIB pourrait diminuer de 6.4 % pour chaque mètre d'augmentation du niveau de la mer (Brown, Kebede et Nicholls, 2011). On estime que le Nigéria perdrait 0.3 % de son PIB, et le Sénégal entre 12 et 17 %.

- **Changements météorologiques soudains** : de nombreux pays connaissent des changements météorologiques de durée et d'intensité variables. On constate en général que la pluviosité s'accroît en Afrique de l'Est, tandis que la sécheresse et les feux de brousse sévissent en Afrique australe. Dans certaines parties du Sahel, les précipitations inférieures à la moyenne pourraient réduire la production de blé et menacer l'approvisionnement alimentaire, par exemple à Nairobi, comme le montre l'indice de stress hydrique (FAO, 2014).
- **Évolution des régimes pluviométriques** : Une accélération du cycle hydrologique va intensifier les épisodes de précipitations extrêmes (GIEC, 2007). En Afrique, le coût annuel moyen de l'adaptation (secteur de l'eau et protection des côtes principalement) pourrait représenter au total 18 milliards USD entre 2010 et 2050. Alors que le débit d'eau moyen augmentera, la disponibilité de la ressource hydrique pourrait diminuer de 73 % dans la capitale de l'Éthiopie, Addis-Abeba, de 20 % en Afrique du Sud et au Botswana, et de 42 % en Somalie (BAfD, 2011).
- **Canicule** : La canicule et les îlots de chaleur urbains ont des répercussions sur la santé humaine et sur la végétation, et ils accentuent le réchauffement climatique (Huang et Lu, 2015). Les îlots de chaleur urbains élèvent la température dans les villes, sous l'effet de l'activité humaine, ce qui entraîne de la pollution, modifie les propriétés physiques et chimiques de l'atmosphère, et altère la couverture des sols. En Afrique du Nord, le stress thermique cause actuellement 2 000 décès par an, mais ce nombre devrait atteindre 47 000 en 2080 (OCDE, 2015). Les régions proches des grandes villes du Sahel comme Ouagadougou seront également touchées. À cette date, les pays d'Afrique pourraient déplorer un total de 907 000 décès par an en raison du stress thermique. Dans une grande ville telle que Johannesburg, les zones vulnérables les plus chaudes identifiées sont les banlieues, où la densité est forte et la couverture végétale faible (Hardy et Nel, 2015).
- **Déforestation** : En Afrique, les combustibles ligneux sont utilisés par plus de 80 % des ménages et représentent 90 % du bois récolté. La carte 6.3 indique qu'en Afrique centrale, la déforestation récente a lieu essentiellement autour des grands axes de transport et des centres urbains comme Kinshasa.
- **Désertification** : La dégradation des sols et les utilisations conflictuelles des terres résultent de la poursuite de la désertification, de la forte croissance de la population et de la surexploitation des ressources. La désertification touche déjà les deux tiers des terres et 65 % de la population de l'Afrique. Elle est dans une large mesure à l'origine de l'exode rural, par exemple au Burkina Faso en direction de la capitale, Ouagadougou (Pauleit, 2015). Au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, 60 millions de personnes devraient migrer entre 2016 et 2020 à cause de la dégradation des terres.

Encadré 6.5. Changement climatique et exode rural en Afrique subsaharienne

En Afrique subsaharienne, le changement climatique entraîne un exode rural, en grande partie du fait que l'agriculture locale dépend largement de la pluviosité, plus encore que dans d'autres régions du monde (Barrios, Bertinelli et Strobl, 2006, p. 4).

- La diminution de la pluviosité se traduit par une augmentation du taux d'urbanisation en Afrique subsaharienne (ibid., p. 18).
- L'humidité plus faible (mesurée par un indice combinant la pluviosité et l'évapotranspiration potentielle) pèse sur la productivité agricole, provoquant un exode rural (Henderson, Storeygard et Deichmann, 2014, p. 2).
- La pluviosité ne cesse de décroître depuis les années 70. Selon les estimations, une réduction de 1 % des précipitations accroît le taux d'urbanisation de 0.45 % en Afrique subsaharienne (Barrios, Bertinelli et Strobl, 2006, p. 18).
- Parce qu'elle comprime la production agricole, la gestion inefficace des ressources hydriques et foncières en zone rurale contribue aussi à l'exode rural. De même, des régimes fonciers inadéquats ne sont pas propices aux investissements durables (Global Centre for Food Systems Innovation, 2014, p. 59).

Il est peu probable que l'urbanisation due à la diminution de la pluviosité encourage la transformation structurelle de l'Afrique. En chassant la main-d'œuvre des zones rurales, un environnement plus sec peut accroître la productivité dans les villes qui disposent d'une base industrielle, et en particulier dans celles où le secteur d'exportation ne dépend pas entièrement de l'agriculture locale (Henderson, Storeygard et Deichmann, 2014, p. 22). Cependant, rares sont les villes d'Afrique dont la base des exportations de produits industriels est suffisante pour permettre l'utilisation productive du flux de migrants ruraux (ibid., p. 25).

Les politiques publiques doivent s'attacher à offrir des emplois productifs et des biens publics à la population urbaine en pleine croissance

L'histoire de l'urbanisation en Afrique est certes singulière, mais pas fondamentalement différente de l'expérience de l'urbanisation vécue dans d'autres régions du monde. Elle doit principalement sa singularité au fait que le continent africain s'est urbanisé alors qu'il affichait de faibles niveaux de revenus, mais aussi aux nombreux dysfonctionnements des politiques au cours des dernières décennies (ONU-Habitat, 2014). Si des dysfonctionnements accompagnent inévitablement tout processus d'urbanisation, la croissance urbaine rapide en a exacerbé les conséquences, en particulier le surpeuplement urbain, le manque de connectivité et les inefficacités entravant la fourniture des biens publics.

L'investissement dans l'infrastructure urbaine doit suivre le rythme soutenu de la croissance urbaine

Parmi les facteurs tenant aux politiques publiques qui expliquent pourquoi l'infrastructure urbaine n'a pas suivi le rythme effréné de la croissance urbaine, trois méritent en particulier d'être cités : les acteurs publics et privés n'ont pas suffisamment œuvré à l'amélioration de l'infrastructure urbaine ; la persistance de taux de fécondité élevés dans les zones urbaines a contribué au surpeuplement via une croissance urbaine rapide, et les dysfonctionnements du marché de l'immobilier se sont traduits par l'explosion de l'habitat informel.

Les pouvoirs publics doivent améliorer l'infrastructure urbaine

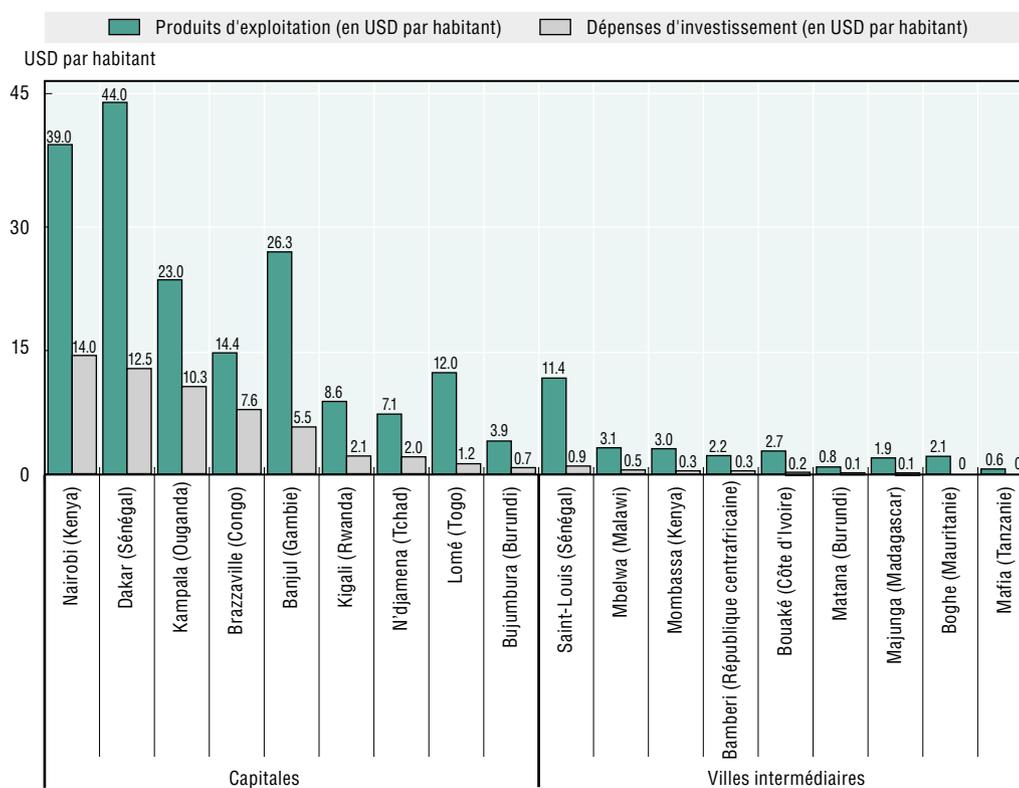
L'urbanisme et son financement restent considérablement à la traîne dans toute l'Afrique (ONU-Habitat, 2014 ; 2008). La plupart des pays d'Afrique se sont urbanisés plus tard que d'autres régions du monde. De nombreuses grandes villes sont un héritage de l'ère coloniale et n'avaient pas été dessinées pour accueillir une population aussi importante. Plusieurs capitales africaines sont en effet le fruit d'une conception de l'économie privilégiant les activités extractives, ou la quête de la rente, qui n'est pas propice à la transformation structurelle (BAfD/OCDE/PNUD, 2015).

Certaines villes qui ont été planifiées et construites peu après l'indépendance doivent faire face à une densité de population élevée, qui n'avait pas été prévue et qui conduit à des encombrements de grande ampleur. Ainsi, Nouakchott, la capitale de la Mauritanie, a été construite en 1958 pour servir de capitale administrative et avait été dimensionnée pour accueillir moins de 15 000 habitants. Or, elle enregistre une croissance de plus de 9 % par an depuis 1950, et comptait près d'un million d'habitants en 2015 (BAfD/OCDE/PNUD, 2015, p. 182). De même, en Angola, une croissance urbaine de 5.3 % par an a entraîné la saturation des capitales des provinces, où les systèmes en place avaient initialement été conçus pour des populations bien moins nombreuses. Les deux tiers de la population angolaise vivent dans des bidonvilles urbains et dans des zones périurbaines qui ne disposent que d'un accès limité aux services essentiels. En dehors de Luanda, seules quatre villes sont dotées de réseaux d'égouts, et ceux-ci ne desservent que les centres urbains, qui accueillent 17 % de la population (USAID, 2010).

L'investissement dans l'infrastructure urbaine s'est laissé distancer par le rythme rapide de la croissance de la population urbaine. Ce retard s'est traduit par une diminution de l'utilité marginale qui accompagne les économies d'échelle réalisées lorsque le nombre de consommateurs urbains augmente pour les services fournis. En moyenne, dans les pays d'Afrique subsaharienne, depuis 1960, l'investissement intérieur brut est resté constant, à moins de 22 % du PIB, alors qu'il a atteint 42 % dans les pays en développement d'Asie de l'Est (Banque mondiale, 2015). Des poches de pauvreté étendues et la précarité de l'emploi freinent souvent l'investissement public et privé dans l'infrastructure urbaine, ce qui intensifie les effets de saturation dans les zones urbaines.

Les zones urbaines représentent un tiers des besoins totaux d'infrastructure dans les pays en développement (UCLG, 2007). Les besoins d'investissement des villes africaines ressortent, selon les estimations, à environ 30 milliards USD par an, dont 20 milliards USD pour l'Afrique subsaharienne (Paulais, 2012, p. 100). Suivant leur degré de développement, les pays d'Afrique devraient consacrer à l'infrastructure publique entre 5 à 7 % de leur PIB, soit au minimum 100 milliards USD par an (Banque mondiale, 2005). Le calcul du besoin de financement non couvert pour une ville donnée dépend de ses besoins spécifiques, de la densité urbaine et de la méthode retenue.

Les autorités municipales des villes africaines ne disposent pas des ressources nécessaires pour relever elles-mêmes ces défis. Dans ces villes, les charges et les produits par habitant sont très faibles (graphique 6.21). À environ 40 USD par habitant et par an, les recettes engrangées par des capitales telles que Dakar et Nairobi sont très loin de couvrir les besoins financiers résultant de la croissance urbaine, et les dépenses d'infrastructure ne suffisent pas à répondre à la demande (graphique 6.21). La situation financière des villes intermédiaires est encore plus délicate, avec des dépenses d'infrastructure se chiffrant à moins de 1 USD par habitant et par an en moyenne.

Graphique 6.21. **Produit d'exploitation et dépenses d'investissement par habitant de plusieurs capitales et villes intermédiaires d'Afrique**

Source : Yatta (2016), d'après CGLUA (2014).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351975>

Une infrastructure indifférente à la dimension du genre contribue également aux dysfonctionnements urbains en exacerbant les inégalités entre hommes et femmes. Les femmes pâtissent en effet d'une infrastructure urbaine qui n'est pas adaptée à leurs besoins. En raison des grandes distances qu'elles doivent parcourir pour gagner le point d'eau le plus proche, les femmes manquent de temps : en moyenne, en Afrique subsaharienne, elles parcourent plus de 6 kilomètres chaque jour pour aller chercher de l'eau salubre, et ce sont les femmes et les filles qui assurent 71 % de la collecte de l'eau dans la région (Nations Unies et al., 2010). À Addis-Abeba, l'exposition à la violence et au harcèlement sexuel dans les lieux publics influe sur les emplois choisis par les femmes (ActionAid, 2011). Lorsque l'infrastructure n'intègre pas la question du genre, moins d'opportunités éducatives sont offertes aux filles et les femmes passent plus de temps que les hommes à s'occuper de leurs proches sans être rémunérées pour cela.

Les politiques publiques devraient offrir des logements formels plus accessibles financièrement

La précarité des droits fonciers peut constituer un frein pour les économies urbaines, et en particulier pour les marchés du logement formel. Ces marchés ne répondent pas avec efficacité à la demande croissante de logements urbains. Le marché formel est débordé par la demande, ce qui entraîne une pénurie de logements et contribue au niveau élevé des prix. Par conséquent, le logement formel est souvent financièrement inaccessible pour les ménages à revenu faible ou intermédiaire, qui doivent se tourner

vers le marché du logement informel. Au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, moins de 10 % de la population a les moyens de s'offrir un logement sur le marché formel (CAHF, 2015, p. 220). En Afrique subsaharienne, plus de 62 % des citoyens vivent dans des établissements humains informels.

Globalement, en Afrique, les marchés du logement souffrent de l'inadéquation et du manque de coordination des politiques dans ce domaine. Les droits fonciers et la propriété légale sont en général précaires, sauf dans les pays à l'économie diversifiée, dont certains ont réussi à contenir l'expansion de l'habitat urbain informel (chapitre 7). Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les régimes d'occupation des sols sont hérités du droit coutumier, dans lequel les titres de propriété foncière n'existent pas. La propriété foncière est souvent mal définie, et le fondement juridique des établissements est contesté (Collier, 2013, p. 8). L'accaparement de terres, c'est-à-dire l'attribution indue de terrains publics à des acteurs privés bénéficiant de relations politiques, est monnaie courante et empêche de construire des logements financièrement accessibles. Parallèlement, le logement informel peut se révéler extrêmement onéreux si on le rapporte aux revenus des résidents. À Kibera et Mathare, les deux plus grands bidonvilles du Kenya, les propriétaires terriens qui investissent dans le logement locatif obtiennent parfois un retour sur investissement pouvant aller jusqu'à 100 % à Kibera et jusqu'à 70 % à Mathare (Paulais, 2012).

En revanche, les pays à l'économie diversifiée ont su remarquablement améliorer le marché du logement en zone urbaine. En Afrique du Nord, et en particulier au Maroc et en Tunisie, les bidonvilles ont nettement reculé (CAHF, 2015: 223). Dans les pays à l'économie diversifiée, une forte proportion des ménages sont propriétaires de leur logement. À Maurice, ils sont 89 % dans ce cas et une approche intégrée de la question du logement et des actifs fonciers a dans une large mesure contribué à faire de l'immobilier local un moteur de la croissance économique. De son côté, l'Afrique du Sud dispose d'un marché de l'immobilier bien établi et d'un système de cadastre qui n'a rien à envier aux meilleurs (ibid., pp. 136-181). L'allocation de droits fonciers clairement définis revêt une importance fondamentale pour l'investissement foncier comme pour le développement de l'infrastructure (King et Napier, 2015, p. 7).

Plus largement, le manque d'appui financier et la structure inadéquate des banques nuit au secteur de la construction et aux ménages. Les rares entreprises de bâtiment formelles qui existent en Afrique subsaharienne construisent des logements haut de gamme et des logements pour les fonctionnaires (Collier, 2013, p. 10). Faute d'organismes de crédit hypothécaire et d'une structure administrative adéquate pour les banques commerciales, les entreprises ne sont pas en mesure de financer de vastes parcs de logements. De plus, du fait de l'absence de garanties et des critères de prêt restrictifs appliqués, 85 % de la population urbaine africaine sont exclus du crédit immobilier formel (Fondation Mo Ibrahim, 2015, p. 22). Au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, seulement 5 % des salariés du secteur privé ont accès au crédit hypothécaire des banques commerciales (CAHF, 2015, p. 215).

Le niveau excessivement élevé des coûts de la construction renchérit le logement formel. Des matériaux tels que le ciment sont vendus environ trois fois plus chers que leurs cours mondiaux, ce qui explique également la piètre compétitivité des organismes d'épargne et de crédit (Collier, 2013, p. 6)¹⁰. Les chantiers de construction de quartiers résidentiels lancés par les pouvoirs publics ont parfois fini par donner naissance à des « villes fantômes » en raison de la cherté des appartements. C'est ce qui s'est notamment produit dans le district de Nova Cidade de Kilamba, construit à 30 kilomètres de Luanda, qui n'est occupé qu'à 10 % (Fondation Mo Ibrahim, 2015, p. 22).

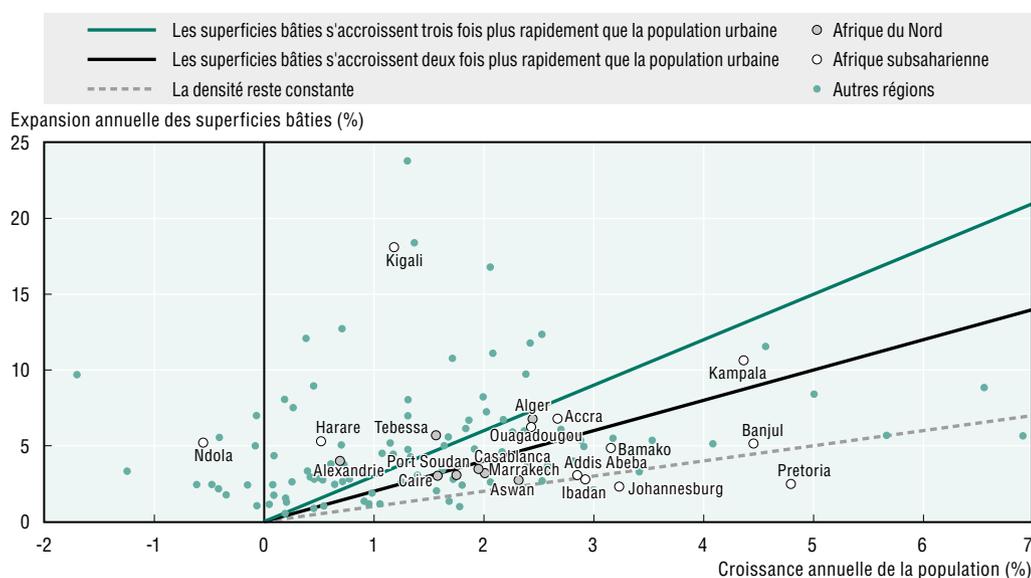
L'absence de connectivité urbaine annule les économies d'agglomération

La connectivité urbaine favorise les économies d'agglomération et permet de desservir une population plus nombreuse avec une infrastructure matérielle moins étendue. La politique urbaine doit mieux promouvoir la connectivité entre les travailleurs et les entreprises (marchés du travail), entre les entreprises elles-mêmes (marchés des facteurs de production), ainsi qu'entre producteurs et consommateurs (marchés de consommation locaux et internationaux) (Collier, 2016). L'étalement urbain éloigne les personnes les unes des autres et l'insuffisance de l'infrastructure de transport accroît le coût de la connectivité entre les personnes.

La plupart des villes se sont étendues sous l'effet de l'étalement urbain

Dans de nombreuses villes d'Afrique subsaharienne, l'expansion urbaine est fragmentée et éparse, et les nouveaux quartiers sont construits de plus en plus loin du centre (Angel et al., 2010a). Les villes africaines souffrent donc du problème posé par l'étalement urbain, qui amoindrit les bienfaits tirés de la connectivité dans les zones urbaines.

Graphique 6.22. Expansion des superficies bâties et croissance de la population dans les villes africaines, 1990-2000



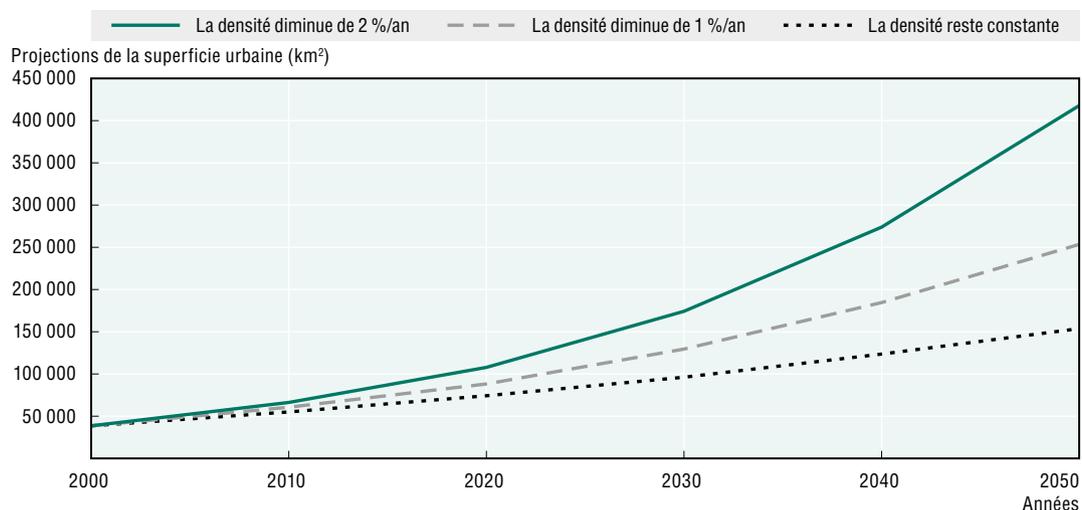
Source : Calculs des auteurs d'après Angel et al. (2010a).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933351986>

Les villes africaines s'étendent en empiétant sur les zones rurales, suivant en cela la tendance mondiale (Angel et al., 2010a). L'Atlas of Urban Expansion montre que 12 villes d'Afrique subsaharienne se caractérisent par une faible densité de population (81 habitants/km²), tandis que 6 villes d'Afrique du Nord affichent une densité analogue à celle de certaines villes d'Asie du Sud-Est (155 habitants/km²). Les villes africaines étudiées se sont constituées rapidement ; le taux d'expansion le plus faible s'établit à 2.3 % par an (Johannesburg). Ces taux surpassent souvent le taux de croissance de la population, et représentent même parfois plus du double. Kigali a ainsi connu un rythme d'expansion de 18 %, et sa population a triplé en l'espace de 15 ans seulement. Plusieurs villes, telles que Kampala, ont enregistré une forte croissance de leur population (4.3 %), et une expansion physique encore plus rapide (10.6 % par an), ce qui a fait diminuer leur niveau de densité (graphique 6.22).

En Afrique subsaharienne, le ratio terres urbaines/terres arables évolue rapidement, même s'il demeure faible, à 1.5 % actuellement. À Lagos, la construction de nouveaux quartiers résidentiels aux confins de la ville, sur d'anciens terrains agricoles ou dans d'anciennes zones forestières, porte déjà atteinte aux moyens de subsistance des populations rurales vivant à la périphérie de la ville. Ce problème est exacerbé par des facteurs institutionnels tels que la répartition inégale des terres privées, le coût élevé du foncier non bâti et les carences de la réglementation sur l'aménagement du territoire. Des réformes introduisant des régimes fonciers et une politique du logement favorables aux pauvres pourraient remédier à ces problèmes (Braimoh et Onishi, 2007).

Si les taux actuels de croissance de la population et de recul de la densité se maintiennent, les zones urbaines d'Afrique continueront de s'étendre rapidement. En Afrique subsaharienne, les superficies urbaines devraient être multipliées par au moins quatre entre 2010 et 2050, même si le rythme d'expansion reste constant, car on s'attend à un quadruplement de la population citadine, qui devrait passer de 295 millions à 1.15 milliard. Cependant, si la consommation de terres par habitant augmente de 1 % ou 2 % par an, la superficie des villes pourrait être multipliée par six ou huit, suivant le cas (graphique 6.23). Par comparaison, la densité des zones urbaines dans les pays en développement a reculé à un rythme avoisinant les 2.5 % par an entre 1990 et 2000. Entre 2000 et 2010, la densité d'Accra a ainsi diminué à un rythme annuel moyen de près de 2.5 %, contre 4.3 % par an à Alger (Angel et al., 2015). Des taux d'expansion urbaine aussi élevés ne semblent pas tenables sur le plan environnemental, car ils réduisent l'offre de services écosystémiques, comme les terres arables, l'eau douce et l'absorption des déchets. Ils peuvent également altérer les cycles hydrologiques et le couvert végétal (Grant, 2015).

Graphique 6.23. Projection des superficies urbaines en Afrique, 2000-50



Note : Ce graphique se fonde sur des projections de la population urbaine et du niveau de densité moyen. Les trois scénarios sont les suivants : recul de 1 % par an de la densité urbaine moyenne ; recul de 2 % par an de la densité urbaine moyenne ou pas d'évolution de la densité urbaine moyenne.

Source : Adapté de Angel et al. (2010b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933351996>

Les systèmes de transports en commun doivent être améliorés

Il convient d'adopter des politiques publiques visant à renforcer la sécurité des transports formels et informels et à les rendre plus complets, réguliers et accessibles. Sachant que les transports en commun constituent un bien public, il est normal que l'État participe à leur fourniture. Aujourd'hui, en Afrique, beaucoup de systèmes de

transport continuent de faire appel à des solutions privées. Les transports publics ont été développés il y a peu et restent inaccessibles pour une grande partie de la population. Il faut à un habitant d'Accra en moyenne 25 minutes pour se rendre à son travail, contre 45 minutes pour un habitant d'Abuja et jusqu'à 60 minutes pour un habitant de Monrovia (ONU-Habitat, 2010b, pp. 107-109). Il est donc impératif de développer les réseaux de transports en commun si l'on veut rapprocher avec un bon rapport coût/efficacité les personnes et les emplois, et améliorer ainsi la productivité d'une ville. On considère que, pour qu'un système de transports publics soit viable, il faut une densité minimale de 150 habitants à l'hectare.

Des politiques propices à l'investissement dans les réseaux de transports publics d'un bon rapport coût/efficacité et économes en énergie sont donc nécessaires si l'on entend améliorer la durabilité et les stratégies de mobilité (ONU-Habitat, 2008). Les systèmes de transports en commun sont indispensables pour assurer la durabilité environnementale et éviter la dépendance vis-à-vis de la voiture (Glaeser, 2012). Ils atténuent également la dépendance vis-à-vis du pétrole et de l'essence, limitent la pollution de l'air, favorisent l'accessibilité et la mobilité et encouragent l'interactivité sociale dans les villes.

Les niveaux de revenus déterminent l'utilisation des transports. En Afrique du Sud, les travailleurs du quintile de revenus le plus faible choisissent en premier lieu la marche à pied, suivie par le taxi (25 %) et l'autobus (7 %) (Statistics South Africa, 2013). Les ménages aux revenus les plus modestes consacrent au moins 20 % de leur revenu disponible aux transports (note pays sur l'Afrique du Sud). Dans d'autres pays, plus de 50 % des déplacements s'effectuent à pied (Foster et Briceno-Garmendia, 2010).

La hausse des revenus se traduit par une amélioration de l'accès à la propriété d'un véhicule privé. Dans de nombreuses villes africaines, le transport motorisé privé est peu répandu : il représente 1 % et 7 % des moyens de transport utilisés respectivement à Dakar et à Dar-es-Salaam, 10-20 % à Harare et à Kinshasa, et jusqu'à 45 % à Ouagadougou, où les deux-roues à moteur sont monnaie courante (Fondation Mo Ibrahim, 2015). Les pays où le taux de propriété d'une voiture pour 1 000 habitants est le plus élevé sont la Libye (297), les Seychelles (182), Maurice (174), le Botswana (168) et l'Afrique du Sud (165). Les pays où ce taux est le plus faible sont l'Éthiopie (3.1), le Togo (2.3), Sao Tomé et Príncipe (2.2) et la République centrafricaine (0.31) (Banque mondiale, 2015).

Les tarifs des transports publics urbains étant trop élevés pour les populations pauvres, les moyens de transport informels prédominent. La famille moyenne ne peut pas s'offrir plus d'un aller-retour dans un autobus public, et les ménages les plus démunis sont exclus de ce mode de transport. Les minibus sont plus fréquentés que les grands autobus officiels (Accra : 52 % contre 10 %, Bamako : 10 % contre 1 % et Nairobi : 29 % contre 7 %) (Kumar et Barrett, 2008). Les tarifs des minibus varient et sont souvent inférieurs à ceux des grands autobus (un trajet en minibus revient en moyenne à 0.25 USD, contre 0.31 USD pour un trajet avec un grand autobus (Banque mondiale, 2011)). En moyenne, les ménages appartenant au quintile de revenus le plus bas consacrent chaque mois entre 30 et 50 % de leur revenu disponible aux trajets quotidiens, mais ces trajets représentent 105 % de leurs revenus à Lagos.

La structure des systèmes de transports publics exerce un effet démesuré sur l'emploi du temps et sur le bien-être des femmes. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à conduire une voiture et davantage susceptibles d'effectuer des trajets

multiplés et d'utiliser plusieurs formes de transports. À Bamako, par exemple, 87 % des femmes marchent pour effectuer la quasi-totalité de leurs déplacements, contre 57 % des hommes. Ainsi, les horaires des autobus, le coût du transport et les itinéraires qui ne prennent pas en compte les besoins de déplacement spécifiques des femmes peuvent augmenter la durée et le coût des trajets, et réduire par conséquent encore plus le temps dont disposent les femmes.

La disponibilité des transports et des services expliquent dans une large mesure les différences d'accessibilité entre les catégories de revenus. Une enquête Afrobaromètre a révélé que dans les pays à revenu faible, une personne interrogée sur cinq n'avait pas accès aux services de transport. Dans les pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure, plus de 80 % des personnes interrogées vivent dans des zones comptant au moins trois services d'infrastructure (Leo, Morello et Ramachandran, 2015).

L'urbanisme et la gouvernance devraient s'attacher aux établissements humains informels

En Afrique, les établissements humains se sont, dans une large mesure, étendus de manière anarchique (ONU-Habitat, 2014 ; 2008 ; Grant, 2015). Des schémas directeurs, inspirés de l'expérience des villes européennes, avaient été conçus pour les villes africaines pendant la période coloniale. Cependant, il est rare que ces plans aient été mis en œuvre, car ils ne concordaient pas avec les spécificités sociales, politiques et économiques de l'Afrique. Le biais en faveur des zones rurales caractéristique des années 70 explique également que les autorités aient eu du mal à planifier les villes de manière cohérente. La pénurie d'urbanistes ainsi que d'autres professionnels du bâtiment qualifiés et en exercice n'a fait qu'exacerber les problèmes causés par des systèmes de planification et les cadres juridiques inadéquats et par des normes de construction obsolètes (Silva, 2015). De plus, la plupart des pays ne disposent pas de suffisamment de financements pour mener à bien les travaux d'urbanisme. Certains pâtissent également d'une mauvaise gouvernance, de la corruption et d'un gaspillage des ressources.

L'urbanisme devrait tenir compte des établissements informels. Certains gouvernements considèrent les établissements humains informels présents dans les villes, et où vivent et travaillent la plupart des citoyens, comme une source de gaspillage des ressources. Les autorités ont parfois tendance à expulser facilement les résidents des établissements informels, comme en témoigne l'éviction de 700 000 habitants des bidonvilles lors de l'opération Murambatsvina menée au Zimbabwe en 2005 (Watson et Agbola, 2013). Les urbanistes s'attachent depuis peu à moderniser des quartiers d'affaires centraux ou à planifier de nouvelles villes satellites. Certains projets immobiliers de luxe à grande échelle et des résidences fermées ont engendré une ségrégation spatiale et se sont implantés à l'écart des bidonvilles.

Dans les zones urbaines d'Afrique, les espaces publics réservés aux parcs et aux routes constituent environ 15 à 20 % des superficies urbaines, soit la moitié de la moyenne mondiale (30-40 %). Selon ONU-Habitat (2013), la norme minimale généralement acceptée pour l'espace public dans les zones urbaines est de 45 %, répartis en 30 % pour les rues et les trottoirs et 15 % pour les espaces verts. Cette norme vise une densité minimale de 150 habitants à l'hectare.

Encadré 6.6. Des villes pour les 2 milliards de citoyens à venir

D'après les projections de population établies par les Nations Unies, à l'échelle planétaire, le nombre de citoyens augmentera de plus de 2.3 milliards entre 2015 et 2050. Au milieu du siècle, la population urbaine sera supérieure à la population mondiale de l'année 2000. La forme urbaine a tendance à perdurer, et l'effet de verrouillage produit par les décisions d'urbanisation subsiste, si bien que les décisions d'urbanisation qui seront prises au cours des 30 à 60 prochaines années devraient façonner les conditions de vie pour les siècles à venir.

Une croissance urbaine massive constitue à la fois un défi et une opportunité. C'est un défi, parce que la réparation des erreurs commises coûtera cher, mais c'est également une opportunité d'engager des réformes diverses. Ainsi, l'urbanisation et la transformation structurelle doivent se renforcer l'une l'autre, en particulier via la politique d'urbanisation. La politique d'urbanisation doit régler les questions du capital humain, de l'entrepreneuriat et de l'industrialisation, et aussi les questions centrales de l'infrastructure et de la forme urbaine.

Sur le plan environnemental, les enjeux sont considérables. L'apparition de villes tentaculaires et dépendantes de la voiture pour accueillir les 2 à 3 milliards de nouveaux citoyens attendus constituerait un revers monumental pour l'environnement. Parallèlement, si l'on adopte des politiques favorisant l'aménagement de zones résidentielles autour des axes de transports en commun (*transit-oriented development*), la conception de bâtiments écologiques et l'utilisation durable des terres, il serait possible de faire de la vague d'urbanisation actuelle une partie de la solution aux problèmes environnementaux de la planète, et non un problème supplémentaire (OCDE, 2012c). Cependant, le temps presse : les villes grossissent rapidement et dans une grande partie du monde, elles grossissent d'une manière qui augure mal de l'avenir, au regard, par exemple, du changement climatique et de la qualité de l'air.

L'expérience des pays de l'OCDE, où l'urbanisation est dans une large mesure achevée, renferme des enseignements importants pour les pays qui sont en train de s'urbaniser rapidement :

- **La gouvernance est importante.** Les villes bien gérées sont des villes où les différents secteurs et les différentes juridictions sont coordonnés. Ce constat se vérifie particulièrement pour les aspects dynamiques tels que la résilience et la durabilité. Les pouvoirs publics doivent les intégrer aux processus des institutions et des politiques au lieu de les considérer comme des objectifs isolés à atteindre par telle ou telle intervention.
- **Certaines erreurs sont plus difficiles à corriger que d'autres.** Par exemple, le fait de ne pas réserver de terrains à l'infrastructure publique et aux équipements collectifs ou de ne pas prévoir un réseau d'artères routières peut coûter incroyablement cher lorsqu'il s'agit d'y remédier, et cette erreur peut même se révéler impossible à corriger après coup, lorsque l'aménagement a eu lieu et que les prix du foncier ont augmenté.

Pour tous ces aspects, la politique nationale d'urbanisme joue un rôle déterminant. Même dans les pays à régime décentralisé, l'administration centrale décide dans une large mesure ce que les villes peuvent faire et ce qu'il faut les inciter à faire. Les autorités nationales doivent savoir qu'il arrive que des politiques sectorielles créent des incitations et des limitations imprévues ou indésirables pour les villes, par exemple lorsque la réglementation et la fiscalité foncière favorisent une urbanisation extensive, en contradiction avec la politique de lutte contre l'étalement urbain.

Source : OCDE (2014 ; 2015).

Il est désormais temps que l'Afrique prépare sa transition urbaine

L'Afrique a l'opportunité de promouvoir une urbanisation durable et d'accélérer sa transformation structurelle

En Afrique, le rythme effréné de l'urbanisation appelle à investir massivement dans l'infrastructure. Pour pouvoir accueillir les citoyens africains de demain, les pouvoirs publics et le secteur privé devront avoir investi deux fois plus d'ici 2050 qu'ils ne l'ont fait

depuis l'indépendance. Les investissements dans l'infrastructure urbaine produisent un puissant effet de verrouillage et peuvent déterminer la croissance d'une ville pendant une cinquantaine d'années après qu'ils ont été décidés. L'expérience des pays de l'OCDE montre qu'il peut se révéler bien plus coûteux d'adapter l'infrastructure *a posteriori* que d'opter d'emblée pour une politique qui ne suscitera aucun regret (Brahmbhatt et al., à paraître).

Encadré 6.7. Le biais « urbain » des économistes à l'époque où l'Afrique était encore rurale

Le concept de biais urbain s'est imposé après l'accession des pays africains à l'indépendance. Ce point de vue théorique, qui prétend que les villes nuisent au développement rural, oppose les zones rurales aux zones urbaines et nuit à la perception du rôle que les villes peuvent jouer dans le développement de l'Afrique (Yatta, 2016). Les économistes du développement considèrent que ce « biais urbain » a trois manifestations principales :

- Une « distorsion des prix », qui conduit à l'exploitation du rural par l'urbain. Élaboré à la fin des années 60 et au début des années 70, ce modèle de distorsion des prix décrit comment les prix des biens produits en ville sont significativement supérieurs à ceux des produits ruraux, si bien que les produits agricoles sont vendus à des prix inférieurs à leur valeur (Corbridge et Jones, 2005).
- Une monopolisation de l'investissement qui parasite l'économie nationale. Les villes absorbent une grande proportion du budget national et deviennent des consommateurs nets de crédits tandis que les zones rurales fournissent l'approvisionnement (Schikele, 1968 ; Chandavarkar, 1985).
- Un gaspillage de ressources humaines, qui résulte du fait que l'on attire de la main-d'œuvre rurale vers le secteur informel urbain non productif et que l'on entraîne une pénurie alimentaire (Dumont, 1966 ; Balogh, 1966). Le paradoxe de Todaro, qui a fait date, montre que lorsqu'on augmente les opportunités d'emploi en zone urbaine, on augmente aussi le chômage urbain, car on encourage l'exode rural (Todaro, 1969).

Les organisations internationales se sont fait l'écho de ce débat théorique. Le « rapport Berg » de la Banque mondiale a suggéré que les régimes en place en Afrique subsaharienne avaient imposé des politiques présentant un biais urbain pour calmer l'agitation dans les grandes et les petites villes et pour soutenir leurs groupes d'intérêts (Berg, 1981).

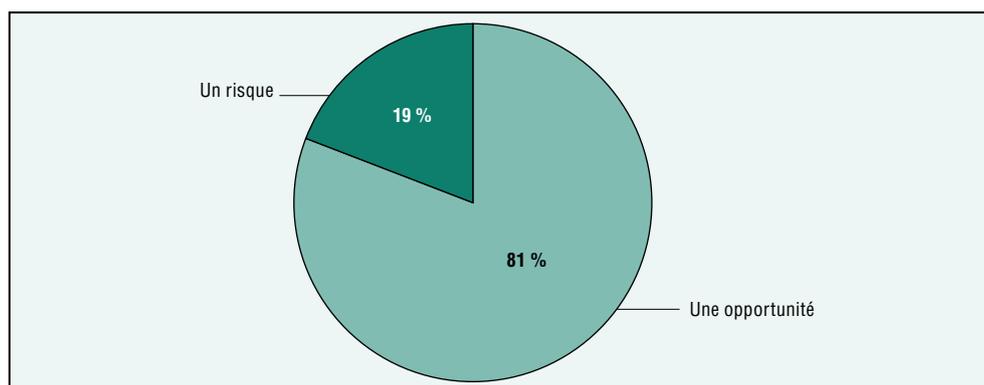
Dans les années 90, la position des organisations internationales a commencé à changer. En 1991, la Banque mondiale a montré comment les activités économiques urbaines pouvaient influencer positivement sur la croissance économique (Banque mondiale, 1991). Fondé en 1999 lors du sommet des maires, le projet « Villes sans taudis » de l'Alliance des villes (une initiative conjointe Banque mondiale/PNUD) a commencé à s'intéresser à la pauvreté urbaine dans les pays en développement. Cette perspective plus positive a été reprise dans le *Rapport sur le développement dans le monde 2009*, intitulé *Repenser la géographie économique* (Banque mondiale, 2009).

Les autorités sont de plus en plus conscientes de la place centrale que l'urbanisation occupe dans le processus de transformation structurelle (ONU-Habitat et CEA-ONU, 2015). Les quatre cinquièmes des personnes interrogées à l'occasion d'enquêtes considèrent l'urbanisation comme une opportunité pour le développement durable (graphique 6.24). Cette opinion s'écarte de l'approche qui prévalait après l'indépendance, qui tendait à juger que l'urbanisation de l'Afrique était trop rapide et ingérable et qu'elle devait être endiguée (encadré 6.7 sur le biais urbain). Cependant, les politiques destinées à freiner l'urbanisation au lieu d'en exploiter le potentiel au bénéfice de la transformation structurelle restent très répandues. Selon une enquête des Nations Unies, 80 % des pays d'Afrique continuent d'aspirer à un « changement majeur dans la distribution spatiale de

leur population », et une proportion comparable (85 %) ont mis en œuvre des politiques visant à freiner l'exode rural (Nations Unies, 2013, p. 109 ; p. 114).

Les débats internationaux actuels sur la contribution des villes et des établissements humains dans la réalisation des agendas de développement régional et mondial nous offrent par conséquent une belle occasion de repenser ces politiques. Nous avons ainsi la possibilité de revoir celles qui sont à l'origine des résultats peu satisfaisants que l'on constate aujourd'hui, afin de les rendre plus propices au développement durable et à une transformation effective à long terme.

Graphique 6.24. L'urbanisation est-elle perçue comme un risque ou comme une opportunité dans votre pays ?



Note : Réponses à l'enquête apportées par des économistes-pays de la BAfD et du PNUD travaillant dans 48 bureaux de pays en Afrique. Chaque pays reçoit une pondération de 1.

Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2016.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352007>

Des événements internationaux mettent en avant l'urbanisation et la transformation structurelle de l'Afrique

Aujourd'hui, l'actualité politique se concentre sur l'urbanisation et la transformation structurelle, tant au niveau panafricain qu'au niveau mondial (tableau 6.5). En coordination avec ses partenaires mondiaux, l'Union africaine est en train d'élaborer son programme d'urbanisation à l'appui de l'Agenda 2063. L'agenda urbain de l'Afrique (AUA) d'ONU-Habitat bénéficie du soutien du Ghana et du Nigéria et s'efforce de recueillir l'adhésion d'autres pays d'Afrique. Cet élan a inspiré la rédaction de la déclaration d'Abuja de février 2016, qui a vocation à alimenter une position africaine commune en vue de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), dans le cadre d'un « processus centré sur la population et mu par un leadership ». Le continent entend parler d'une seule voix afin que le Nouvel Agenda Urbain reflète la conception panafricaine de l'Agenda 2063.

L'Objectif de développement durable relatif aux villes gagne en visibilité

Au niveau international, les villes durables et les établissements humains sont au cœur des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2015. L'ODD 11 vise à « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Ce nouvel objectif, qui forme un tout, est novateur au sens où il reconnaît que les villes peuvent conduire au développement durable (Parnell, 2015). Le projet de position commune africaine sur Habitat III s'engage « à faire en sorte que l'Objectif 11, dans sa version

actuelle, soit considéré avec les Objectifs 8, 9 et 10 sur les aspects liés à la promotion de la croissance économique ainsi qu'au plein emploi productif ; à la construction de l'infrastructure, à l'industrialisation et à l'innovation, ainsi qu'à la lutte contre les inégalités dans et entre les pays » (AUHF, 2015).

La troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable nous offre l'opportunité de mettre en avant la position de l'Afrique à propos du Nouvel Agenda Urbain. Cette conférence a pour but de confirmer l'engagement politique en faveur du développement urbain durable, d'évaluer les résultats obtenus jusqu'ici, de traiter la question de la pauvreté et de repérer les problématiques nouvelles et émergentes. Habitat III et le Nouvel Agenda Urbain proposeront une stratégie mondiale pour l'urbanisation pour les 20 prochaines années, jusqu'à la prochaine conférence Habitat.

Tableau 6.5. Événements panafricains et internationaux consacrés à l'urbanisation durable¹¹ et à la transformation structurelle, 2014-18

2014	L'Union africaine met en place un Comité technique spécialisé sur la fonction publique, le gouvernement local, le développement urbain et la décentralisation, réunissant les ministres africains du logement et du développement urbain.
Janvier 2014	La position commune africaine établie par l'Union africaine pour l'agenda post-2015 donne la priorité à la transformation structurelle et à la croissance inclusive.
Mars 2015	ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Afrique organisent une discussion sur le rôle de l'urbanisation dans la transformation structurelle de l'Afrique, en marge de la Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba, en Éthiopie.
Avril 2015	Les ministres africains du logement et du développement urbain lancent le processus de rédaction d'une position africaine commune en vue de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).
Juin 2015	Le premier plan de mise en œuvre sur 10 ans (2014-23) de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui énonce l'objectif d'un renforcement de l'investissement urbain, est adopté lors du 25e Sommet de l'Union africaine.
Septembre 2015	L'Union africaine annonce qu'elle va élaborer une charte africaine sur le développement urbain et les établissements humains.
Décembre 2015	Le 7e Sommet Africités se tient à Johannesburg, en Afrique du Sud, et est co-organisé par Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique.
Mars 2016	Pendant la Conférence régionale africaine pour Habitat III à Abuja, au Nigéria, des ministres et des organisations de la société civile africains adoptent la déclaration d'Abuja, ouvrant la voie à une position africaine commune sur Habitat III.
Juillet 2016	Il est prévu que les chefs d'État et de gouvernement africains adoptent une position africaine commune sur Habitat III.
Octobre 2016	Habitat III se tiendra à Quito, en Équateur.
Novembre 2016	La 22e session de la Conférence des Parties (COP 22) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aura lieu à Marrakech, au Maroc.
Janvier 2018	ONU-Habitat accueillera le 9e Forum urbain mondial à Kuala Lumpur, en Malaisie.

Annexe 6.A1. Méthode retenue pour l'analyse typologique de l'urbanisation et de la transformation structurelle dans les pays d'Afrique

Ce chapitre regroupe les 54 pays africains dans cinq catégories afin de mettre en évidence la diversité de leurs processus de transformation structurelle. Ces catégories sont les suivantes : *pays à l'économie diversifiée*, *pays à urbanisation précoce*, *pays à urbanisation tardive*, *pays agraires* et *pays tributaires des ressources naturelles*. Cette analyse typologique détermine les caractéristiques communes des pays.

Cette méthode s'intéresse aux caractéristiques des pays au niveau national. Nous avons regroupé les pays africains suivant les quatre composantes de la transformation structurelle décrites par Timmer et Akkus (2008) : i) diminution de la part de l'agriculture dans le PIB et dans l'emploi, ii) urbanisation, iii) transition démographique avec recul des taux de natalité et de mortalité et iv) essor d'une économie moderne industrielle et de services.

Nous avons commencé par filtrer les 54 pays en excluant 12 pays dont la population était inférieure à 2.5 millions d'habitants en 2013. Ces petits pays ont en effet tendance à afficher une proportion de population urbaine bien plus élevée que celle des pays plus étendus, ainsi qu'un processus d'urbanisation différent. La ville primaire des pays étendus compte souvent plus de 2.5 millions d'habitants. Malgré leur petite taille, nous avons conservé le Botswana et Maurice dans l'échantillon, car ces deux pays sont largement reconnus comme des cas d'école s'agissant de la transformation structurelle en Afrique.

Deuxièmement, nous avons identifié les *pays tributaires des ressources naturelles* dans les 42 pays restants. La littérature décrit les différences structurelles entre les pays tributaires des ressources naturelles et les autres. En nous appuyant sur les éditions antérieures des *Perspectives économiques en Afrique*, nous avons défini les pays tributaires des ressources naturelles comme étant ceux où la production de minéraux, métaux et hydrocarbures représentait plus de 30 % du PIB en 2010 (BAfD/OCDE/PNUD/CEA-ONU, 2013, tableau 6.3).

Troisièmement, nous avons classé les pays en fonction de leur niveau d'urbanisation en 2015, en nous appuyant sur DAES-ONU (2014). Nous avons défini les pays comme :

- des pays urbanisés, dès lors qu'au moins 60 % de leur population résident dans des zones urbaines ;
- des pays ayant amorcé leur processus d'urbanisation, dès lors qu'ils affichent un niveau d'urbanisation d'au moins 40 % et inférieur à environ 50 % ;
- des pays principalement ruraux, dès lors qu'ils affichent un niveau d'urbanisation inférieur à 20 %. Nous avons laissé le Burkina Faso et le Mali dans cette catégorie, car leur agriculture contribue à plus de 35 % de leur PIB.

Quatrièmement, nous avons opéré une distinction entre les pays en fonction de leur taux de fécondité total (TFT) pour la période pour laquelle nous disposons des données les plus nombreuses, à savoir entre 2010 et 2015, en nous appuyant sur DAES-ONU (2014). Pour la typologie démographique, nous nous sommes fondés sur les éditions antérieures des *Perspectives économiques en Afrique*, lesquelles regroupent les pays d'Afrique en fonction de leur TFT (BAfD/OCDE/PNUD, 2015 ; voir également Guengant et May (2013). Nous avons choisi d'utiliser les TFT nationaux au lieu des TFT urbains (Jedwab, Christiaensen et Gindelsky, 2015b), de manière à refléter les problèmes d'emploi au niveau national et à intégrer la dynamique rurale dans l'analyse de la transformation structurelle. L'utilisation du TFT urbain ne produirait pas de différences significatives dans le regroupement des pays en grappes. Cette typologie démographique a permis d'établir les catégories suivantes :

- Les pays sont considérés comme plus avancés dans leur transition démographique lorsque leur TFT tombe en dessous de 3.5 enfants par femme, ce qui correspond approximativement au TFT de l'Égypte.
- Les pays qui ont amorcé le processus de transition de fécondité sont ceux dont le TFT est compris entre 3.5 et 5.5 enfants par femme.
- Les pays affichant un TFT de 5.5 enfants ou plus sont classés dans la catégorie de ceux qui n'ont pas amorcé la transition de fécondité.

Les dimensions économiques utilisées pour l'analyse typologique sont décrites en détail dans la Partie II de ce rapport.

Sur cette base, nous avons établi la classification présentée au tableau 6.A1.1.

Tableau 6.A1.1. Pays d'Afrique répartis en catégories en fonction de leur niveau de transformation structurelle

Pays non tributaires des ressources naturelles				Pays tributaires des ressources naturelles
Pays à l'économie diversifiée Bien avancés dans la transition de fécondité, urbanisés	Pays à urbanisation précoce Ont amorcé leur transition de fécondité et leur urbanisation	Pays à urbanisation tardive Ont amorcé leur transition de fécondité mais pas encore leur urbanisation	Pays agraires N'ont amorcé ni leur transition de fécondité ni leur urbanisation	Pays tributaires des ressources naturelles
Égypte	Bénin	Érythrée	Burkina Faso	Algérie
Maurice*	Cameroun	Éthiopie	Burundi	Angola
Maroc	Côte d'Ivoire	Kenya	République centrafricaine**	Botswana*
Afrique du Sud	Ghana	Madagascar	Malawi	République du Congo
Tunisie	Libéria	Mozambique	Mali	République démocratique du Congo
	Sénégal	Rwanda	Niger	Guinée
	Togo	Soudan	Ouganda	Libye
		Tanzanie	Sierra Leone**	Mauritanie
			Tchad	Nigéria
				Somalie
				Soudan du Sud
				Zambie
				Zimbabwe

Note : * Pays maintenus dans l'échantillon bien que comptant moins de 2.5 millions d'habitants. ** La République centrafricaine et la Sierra Leone affichent un taux de fécondité total d'environ 4.5 enfants par femme et un niveau d'urbanisation d'approximativement 40 %. Pourtant, leur économie est principalement agricole (respectivement 58 % et 56 % du PIB).

Notes

1. D'après les estimations des Nations Unies, l'urbanisation de l'Afrique atteindra 50 % en 2037.
2. Ces pays sont le Botswana, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, Maurice, le Malawi et le Sénégal.
3. Pour Weeks (1994) « des facteurs particuliers expliquent en partie le taux d'urbanisation rapide de l'Afrique dans la période qui a immédiatement suivi l'indépendance. À l'époque coloniale, la migration vers les villes était interdite en Afrique de l'Est, et, de manière générale, les restrictions sur les déplacements des populations suscitaient un profond ressentiment. Un ajustement de stock ponctuel qui n'a peut-être pas grand-chose à voir avec les facteurs économiques s'est opéré pendant les années qui ont immédiatement suivi l'indépendance ».
4. L'indice de développement humain du PNUD mesure les avancées des pays selon des dimensions clés du développement humain : santé, éducation et niveau de vie (voir chapitre 4). La santé est mesurée par l'espérance de vie à la naissance, l'éducation par les années de scolarisation pour les adultes de 25 ans et plus et par les années de scolarisation escomptées pour les enfants d'âge scolaire, et le niveau de vie par le revenu national brut (RNB) par habitant.
5. Il existe nombre de définitions différentes des villes intermédiaires. Pour une définition pratique, voir l'annexe 6.A3 des *Perspectives économiques en Afrique 2015* (BAfD/OCDE/PNUD, 2015, p. 170).
6. Seuls deux pays font partie du groupe des *pays en cours de diversification* car le cabinet Gallup n'a posé la question qu'aux pays d'Afrique subsaharienne.
7. Le rapport « *State of World Cities 2008/2009* » d'ONU-Habitat se fonde sur des données de 2005. Cette estimation globale n'a pas encore été actualisée.
8. Le coefficient de Gini mesure l'écart entre la distribution des revenus entre les individus ou entre les ménages, dans un pays, par rapport à une distribution parfaitement égale. Un coefficient de 0 correspond à l'égalité parfaite, et un coefficient de 100 à l'inégalité absolue.
9. La « sous-nutrition » englobe « l'insuffisance pondérale », « l'émaciation » et « le retard de croissance » chez l'enfant.
10. Un organisme d'épargne et de crédit est un établissement financier qui offre des services bancaires et des services financiers connexes, et en particulier des services d'épargne et de crédit hypothécaire.
11. L'urbanisation durable est le passage d'une société majoritairement rurale à une société majoritairement urbaine d'une manière respectueuse de l'environnement et de l'inclusion sociale. Cette notion revêt plusieurs dimensions (Allen, 2009). Ce rapport se concentre sur les dimensions économique, sociale et environnementale.

Références

- ActionAid (2011), *Women and the City*, ActionAid, Johannesburg.
- Afrobaromètre (2015), base de données Afrobaromètre, <http://afrobarometer.org/fr/données> (consulté en février 2016).
- Agergaard, J., N. Fold et K. Gough (éd.) (2010), *Rural-Urban Dynamics: Livelihoods, mobility and markets in African and Asian Frontiers*, Routledge, Abingdon, Oxon, Royaume-Uni.
- Alkire, S. et G. Robles (2015), *Multidimensional Poverty Index 2015: Brief Methodological Note and Results*, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Oxford, Royaume-Uni.
- Allen, A. (2009), « Sustainable cities or sustainable urbanisation? », *Palette: UCL's Journal of Sustainable Cities*, été.
- Angel, S. et al. (2010a), « A planet of cities: Urban land cover estimates and projections for all countries, 2000-2050 », *Lincoln Institute of Land and Policy Working Papers*, n° 10SA3.
- Angel, S. et al. (2010b), *Atlas of Urban Expansion*, Lincoln Institute of Land and Policy, www.lincolnst.edu/subcenters/atlas-urban-expansion (consulté en février 2016).
- AUHF (2015), « Draft Africa common position on Habitat III (guided by Agenda 2063) », Union africaine, www.auhf.co.za/wordpress/assets/Draft-Africa-Common-Position-on-Habitat-III.pdf.
- BAfD (2011), « Middle of the pyramid: Dynamics of the middle class in Africa », *Market Brief*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD (2010), *The Bank Group's Urban Development Strategy: Transforming Africa's Cities and Towns into Engines of Economic Growth and Social Development*, Banque africaine de développement, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Urban-Development%20Strategy-Rev%201.pdf.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2009), « Note pays : Afrique du Sud », *Perspectives économiques en Afrique 2009*, Éditions OCDE, Paris.
- BAfD/OCDE/PNUD/CEA-ONU (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- Bairoch, P. (1988), *Cities and Economic Development, From the Dawn of History to the Present*, Mansell, London, Royaume-Uni.
- Banque mondiale (2015), *World Development Indicators* (base de données), <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators> (consulté en février 2016).
- Banque mondiale (2011), *Africa's Transport Infrastructure: Mainstreaming Maintenance and Management*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2009), *World Development Report 2009: Reshaping Economic Geography*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2007), *Cost of Pollution in China: Economic Estimates of Physical Damages*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2005), *Infrastructure and the World Bank: A Progress Report*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (1981), *Accelerated Development in Sub-Saharan Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.banquemonde.org/curated/fr/1981/01/438047/accelerated-development-sub-saharan-africa-agenda-action>.
- Barrios, S., L. Bertinelli et E. Strobl (2006), « Climatic change and rural-urban migration: The case of sub-saharan Africa », *Core Discussion Paper*, n° 2006/46, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=925652&download=yes (consulté en mars 2016).
- Berdegú, J. et F. Proctor (2014), « Inclusive-rural-urban linkages », *Working Paper Series*, n° 123, Working Group: Development with Territorial Cohesion, Territorial Cohesion for Development Program, Rimisp, Santiago, Chili.
- BIT (2012), *Statistical update on employment in the informal economy*, Département de statistique du BIT, http://laborsta.ilo.org/applv3/data/INFORMAL_ECONOMY/2012-06-Statistical%20update%20-%20v2.pdf.
- BIT (2002), *Travail décent et économie informelle*, 90^e session de la Conférence internationale du Travail, Organisation internationale du Travail.
- Brahmbhatt, M. et al. (à paraître), « Economic transformation and lessons from development experience for building a new climate economy in low-income Africa », rapport conjoint New Climate Economy/Overseas Development Institute, Londres et Washington, DC.

- Braimoh, A.K. et T. Onishi (2007), « Spatial determinants of urban land use change in Lagos, Nigeria », *Land Use Policy*, vol. 24/2, pp. 502-515, <http://doi.org/10.1016/j.landusepol.2006.09.001>.
- Brocknerhoff, M. (1995), « Child survival in big cities: The disadvantages of migrants », *Social Science and Medicine*, vol. 40/10, pp. 1371-1383, [http://doi.org/10.1016/0277-9536\(94\)00268-X](http://doi.org/10.1016/0277-9536(94)00268-X).
- Brown, S., A.S. Kebede et R.J. Nicholls (2011), *Sea-Level Rise and Impacts in Africa, 2000 to 2100*, rapport de la School of Civil engineering and the Environment, www.unep.org/climatechange/adaptation/Portals/133/documents/AdaptCost/9%20Sea%20Level%20Rise%20Report%20Jan%20202010.pdf.
- Brundtland Commission (1987), *Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future*, Oxford University Press.
- Burke, M., S.M. Hsiang et E. Miguel (2015), « Global non-linear effect of temperature on economic production », *Nature*, vol. 527, pp. 235-239, <http://doi.org/10.1038/nature15725>.
- CAHF (2015), « Housing finance in Africa, a review of some of Africa's housing finance markets », 2015 Yearbook, Centre for Affordable Housing Finance in Africa (CAHF) Publishing.
- Campbell, E.H. (2006), « Urban refugees in Nairobi: Problems of protection, mechanisms of survival, and possibilities for integration », *Journal of Refugee Studies*, vol. 19/3, pp. 396-413, <http://doi.org/10.1093/jrs/fel011>.
- CGLUA (2014), *État des finances locales en Afrique, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA)*, Rabat, Maroc.
- Chen, M. et al. (2014), « The global pattern of urbanization and economic growth: Evidence from the last three decades », *PLOS One*, vol. 9/8, e103799, <http://doi.org/10.1371/journal.pone.0103799>.
- Clark, P. (2009), *European Cities and Towns 400-2000*, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.
- CNUCED (2012), *Le développement économique en Afrique – Rapport 2012 : Transformation structurelle et développement durable en Afrique*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Publication des Nations Unies, Genève, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2012_fr.pdf.
- Collier, P. (2016), « African urbanization: An analytic policy guide », International Growth Centre, www.theigc.org/wp-content/uploads/2016/01/African-UrbanizationJan2016_CollierFormatted-1.pdf.
- Collier, P. (2013), « Building African cities that work », rapport destiné au Centre for Development and Enterprise, commandé pour le projet Cities of Hope.
- Corbridge, S. et G.A. Jones (2005), « The continuing debate about urban bias: The thesis, its critics, its influence, and implications for poverty reduction », *Environmental and Spatial Analysis Research Papers*, n° 99, London School of Economics and Political Science, Department of Geography and Environment, London, Royaume-Uni.
- Cortes, G. et L. Fayet (2009), *Les circulations transnationales*, Armand Colin.
- Currie, P. et al. (2015), « Towards urban resource flow estimates in data scarce environments: The case of African cities », *Journal of Environmental Protection*, vol. 6, pp. 1066/1083.
- DAES-ONU (2015), *World Population Prospects* (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, <http://esa.un.org/unpd/wpp/>.
- DAES-ONU (2014), *World Urbanization Prospects* (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, <http://esa.un.org/unpd/wup/>.
- De Vries, G., M. Timmer et K. de Vries (2015), « Structural transformation in Africa: Static gains, dynamic losses », *The Journal of Development Studies*, vol. 51/6, pp. 674-688, <http://doi.org/10.1080/00220388.2014.997222>.
- Diop, A. (2010), « Les nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire : à la recherche de territoires pertinents de développement », in *Systèmes spatiaux et structures régionales en Afrique*, Khartala, Paris.
- Durantou, G. et D. Puga (2004), « Micro-foundations of urban agglomeration economies », in Henderson, J.V. et J.F. Thisse (éd.), *Handbook of Regional and Urban Economics*, 1^{ère} édition.
- Dustmann, C. et A. Okatenko (2014), « Out-migration, wealth constraints, and the quality of local amenities », *Journal of Development Economics*, vol. 110, pp. 52-63. <http://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2014.05.008>.
- FAO (2014), *Understanding the Drought Impact of El Nino on the Global Agricultural Areas: An Assessment Using FAO's Agricultural Stress Index (ASI)*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- FAO (2012), *Growing Greener Cities in Africa: First Status Report on Urban and Peri-urban Horticulture in Africa*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

- FAO (2008), « Africa could reduce greenhouse gases », Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, www.fao.org/news/story/en/item/8664/icode/ (accessed in March 2016).
- Fei, J.C.H. et G. Ranis (1963), « Innovation, capital accumulation, and economic development », *The American Economic Review*, vol. 53/3, pp. 283-313, www.jstor.org/stable/1809159.
- Foster V. et C. Briceno-Garmendia (eds.) (2010), *Africa's Infrastructure: A Time for Transformation*, une co-publication de l'Agence française de développement et de la Banque mondiale.
- Gallup World Poll (2015), Gallup World Poll (base de données), www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx (consulté en février 2016).
- GIEC (2007), *Changements climatiques 2007 : Rapport de synthèse*, Contribution des Groupes de travail I, II et III à la Quatrième évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- Glaeser, H. (2012), *Triumph of the City, How our Greatest Invention Makes Us Richer, Smarter, Greener, Healthier and Happier*, Macmillan Publisher, Londres, Royaume-Uni.
- Global Centre for Food Systems Innovation (2014), *Population Growth, Climate Change and Pressure on the Land – Eastern and Southern Africa*, Michigan State University.
- Gollin, D., S. Parente et R. Rogerson (2002), « The role of agriculture in development », *The American Economic Review*, vol. 92/2, pp. 160-164, <http://doi.org/10.2307/3083394>.
- Grant, R. (2015), « Sustainable African urban futures: Stocktaking and critical reflection on proposed urban projects », *American Behavioral Scientist*, vol. 59, pp. 294-310, <http://doi.org/10.1177/0002764214550301>.
- Graumann, J. (1977), *Orders of Magnitude of the World's Urban and Rural Population in History*, Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, <http://esa.un.org/unpd/wup/Archive/Files/studies/United%20Nations%20%281977%29%20-%20Orders%20of%20magnitude%20of%20the%20world's%20urban%20population%20in%20history.PDF>.
- Guétat-Bernard, H. (1998), « Nouvelles articulations villes-campagnes : pluri- appartenance et mobilité spatiale et professionnelle des ruraux du delta du Nil », *L'Espace Géographique*, vol. 27/3, pp. 253-264.
- Haggblade, S., P.B.R. Hazell et T. Reardon (éd.) (2007), *Transforming the Rural Nonfarm Economy, Opportunities and Threats in the Developing World*, International Food Policy Research Institute, The John Hopkins University Press, Baltimore.
- Haggblade, S., P. Hazell et J. Brown (1989), « Farm-nonfarm linkages in rural sub-Saharan Africa », *World Development*, vol. 17/8, pp. 1173-1201, [http://doi.org/10.1016/0305-750X\(89\)90232-5](http://doi.org/10.1016/0305-750X(89)90232-5).
- Hardy, C.H. et A.L. Nel (2015), « Data and techniques for studying the urban heat island effect in Johannesburg », *The International Archives of the Photogrammetry, Remote Sensing and Spatial Information Sciences*, vol. XL/W3, 36th International Symposium on Remote Sensing of Environment, Berlin.
- Henderson, V. (2003), « The urbanization process and economic growth: The so-what question », *Journal of Economic Growth*, vol. 8/1, pp. 47-71, <http://doi.org/10.1023/A:1022860800744>.
- Henderson, V., A. Storeygard et U. Deichmann (2014), « Is climate change driving urbanization in Africa? », *World Bank Policy Research Working Paper*.
- Huang, Q. et Y. Lu (2015), « The effect of urban heat island on climate warming in the Yangtze River delta urban agglomeration in China », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 12/8, pp. 8773-8789.
- Jedwab, R. (2013), « Urbanization without structural transformation: Evidence from consumption cities in Africa », *Working Paper*, George Washington University, Washington, DC.
- Jedwab, R., L. Christiaensen et M. Gindelsky (2015), « Demography, urbanization and development: Rural push, urban pull and...urban push? », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 7333.
- Johnston, B.F. et J.W. Mellor (1961), « The role of agriculture in economic development », *American Economic Review*, vol. 51, http://doi.org/10.1300/J064v07n02_10.
- Kamal-Chaoui, L. et A. Robert (éd.) (2009), « Competitive cities and climate change », *OECD Regional Development Working Papers*, n° 2, Éditions OCDE, Paris.
- Kayizzi-Mugerwa, S., A. Shimeles et N.D. Yaméogo (éd.) (2014), *Urbanization and Socio-Economic Development in Africa: Challenges and Opportunities*, Routledge African Studies, New York.
- Kessides, C. (2005), « The urban transition in sub-saharan Africa : Implications for economic growth and poverty reduction », *Transport and Urban Development Department, Working Paper Series*, n° 97, Banque mondiale, www.worldbank.org/afr/wps/wp97.pdf.

- Kester, A.A. (2014), « Emerging' new cities' in Africa and socio-spatial inequality : A case study of the Eko Atlantic City project in Lagos, Nigeria », thèse présentée à l'Université d'Amsterdam, Pays-Bas.
- King, N. et M. Napier (2015) « Market interventions for sustainable cities: Understanding land markets Competitive cities and climate change, *The Urban Land Paper Series*, vol. 1, South African Cities Network.
- Kremer, M. (1993), « Population growth and technological change: One million B.C. to 1990 », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 108/3, pp. 681-716.
- Krugman, P. (1991), « Increasing returns and economic geography », *The Journal of Political Economy*, vol. 99/3, pp. 483-499.
- Kumar, A et F. Barrett (2008), *Stuck in Traffic: Urban Transport in Africa*, Africa Infrastructure Country Diagnostic.
- Leo, B., R. Morello et V. Ramachandran (2015), « The face of African infrastructure: Service availability and citizens' demands », Center for Global Development, *Working Paper* n° 393.
- Lewis, W.A. (1954), « Economic development with unlimited supplies of labour », *The Manchester School*, vol. 22/2, pp. 139-191, <http://doi.org/10.1111/j.1467-9957.1954.tb00021.x>.
- Lindley, A. (2007), « Protracted displacement and remittances: The view from Eastleigh, Nairobi », *New Issues in Refugee Research*, vol. 143, pp. 1-18, www.unhcr.org/46ea519d2.html.
- Losch, B., S. Fréguin-Gresh et E.T White (2013), *Transformations rurales et développement : les défis du changement structurel dans un monde globalisé*, Banque mondiale et Agence française de développement.
- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (2013), « A new emerging rural world: An overview of rural change in Africa », *Atlas for the NEPAD Rural Futures Programme*, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Montpellier.
- Ma Mung, E. (1999), *Autonomie, migrations et alterité*, submission to earn the *Habilitation à diriger des recherches*, Université de Poitiers, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00337679>.
- McEvoy, C. (2012), « Battering, rape, and lethal violence: A baseline of information on physical threats against women in Nairobi », *Small Arms Survey*, Working Paper n° 13.
- McMillan, M.S. et K. Harttgen (2014), « What is driving the 'Africa growth miracle'? », *NBER Working Paper* n° 20077.
- Miossec, J.-M. (1985), « Urbanisation des campagnes et ruralisation des villes en Tunisie », *Annales de Géographie*, vol. 94/521, pp. 38-62.
- Mo Ibrahim Foundation (2015), *Facts and Figures: African Urban Dynamics*, <http://static.moibrahimfoundation.org/u/2015/11/19115202/2015-Facts-Figures-African-Urban-Dynamics.pdf>.
- Nations Unies (sans date), *Introduction and Proposed Targets on Sustainable Development for the Post-2015 Development Agenda: Zero Draft Rev. 1*, United Nations, New York, <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4523zerodraft.pdf>.
- Nations Unies (2013), *World Population Policies 2013*, Département des affaires économiques et sociales, ST/ESA/SER.A/341, Nations Unies.
- Nations Unies et al. (2010), « The right to water », *Fact Sheet*, n° 35, Nations Unies.
- Naudé, W. (2008), « Conflict, disasters and no jobs: Reasons for international migration from sub-Saharan Africa », *Research Paper* (85), Université des Nations Unies – WIDER.
- OCDE (2016), *A New Rural Development Paradigm for the 21st Century: A Toolkit for Developing Countries*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/publications/a-new-rural-development-paradigm-for-the-21st-century-9789264252271-en.htm>.
- OCDE (2015), *The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and Its Consequences*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264228733-en>.
- OCDE (2014), *Perspectives régionales de l'OCDE 2014, Régions et villes : Les politiques publiques à la rencontre des citoyens*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201415-fr>.
- OCDE (2013), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187412-fr>.
- OCDE (2012a), *Promoting Growth in All Regions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174634-en>.
- OCDE (2012b), *La valorisation du risque de mortalité dans les politiques de l'environnement, de la santé et des transports*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264130807-fr>.

- OCDE (2012c), *Compact City Policies: A Comparative Assessment*, OECD Green Growth Studies, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264167865-en>.
- OCDE (2008), *Territorial Reviews of Cape Town, South Africa*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264049642-en>.
- OCDE (2006), *Competitive Cities in the Global Economy*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264027091-en>.
- OCDE/CSAO (2016), *L'urbanisation des pays de l'Afrique de l'Ouest 1950-2010, Africapolis I - 2015*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris.
- ONU Women (2013), *Safe Cities Global Initiative*, New York, www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2013/12/un%20women-evaw-safecities-brief_us-web%20pdf.ashx.
- ONU-Habitat (2014), *State of African Cities 2014: Reinventing the Urban Transition*, Nairobi.
- ONU-Habitat (2013.) *Streets as Public Spaces and Drivers of Urban Prosperity*, Nairobi.
- ONU-Habitat (2010a), *State of the World's Cities 2010/2011, Bridging the Urban Divide*, Nairobi.
- ONU-Habitat (2010b), *The State of African Cities 2010: Governance, Inequality and Urban Land markets*, Nairobi, <http://doi.org/10.1163/156853010X510807>.
- ONU-Habitat (2008), *State of the World's Cities 2008/2009, Harmonious Cities*, State of the World's Cities report, <http://doi.org/10.1142/9789814280730>.
- ONU-Habitat (2006), *Analytical Perspective of Pro-Poor Slum Upgrading Frameworks*, Nairobi.
- ONU-Habitat et CEA-ONU (2015), *Towards an Africa Urban Agenda*, Nairobi.
- Parnell, S. (2016), « Defining a global urban development agenda », *World Development*, vol. 78, pp. 529-540, <http://doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.10.028>.
- Parnell, S., E. Pieterse et G. Haysom (2016), *African Dreams: Locating Urban Life and Infrastructure in the Post 2015 Developmental Agenda*.
- Paulais, T. (2012), *Financing Africa's Cities: The Imperative of Local Investment*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://doi.org/10.1596/978-0-8213-9455-7>.
- Pauleit, S. et al. (éd.) (2015), « Urban vulnerability and climate change in Africa », *Future City*, vol. 4, Springer International Publishing Switzerland, doi: 10.1007/978-3-319-03982-4.
- Pew Research Centre (2015), *Global Attitudes and Trends* (base de données), www.pewglobal.org/ (consulté en février 2016).
- PNUD (2011), *Rapport sur le développement humain – Durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous*, Programme des Nations Unies pour le développement.
- PNUE (2007), « Fact sheet: Climate change in Africa - What is at stake? », extraits des rapports du GIEC, de la Convention et du PAB, www.unep.org/roa/amcen/docs/AMCEN_Events/climate-change/2ndExtra_15Dec/FACT_SHEET_CC_Africa.pdf.
- Potts, D. (2013), « Cities of hope: Accelerating access to urban opportunities for young people in the developing world », document destiné au Centre for Development and Enterprise, commandé pour le projet Cities of Hope.
- Potts, D. (2012). *Whatever happened to Africa's rapid urbanisation?*, *Counterpoints Series*, Africa Research Institute, <http://dspace.cigilibrary.org/jspui/handle/123456789/32571>.
- Potts, D (2009), « The slowing of sub-Saharan Africa's urbanization: Evidence and implications for urban livelihoods », *Environment and Urbanization*, vol. 21/1, pp. 253-259.
- RCK (2006), *Improving Security and the State of Migration in Kenya: The Refugee Bill 2006*, The Refugee Consortium of Kenya, Nairobi.
- Rodrik, D. (2015), « Premature deindustrialization », *Economics Working paper*, n° 107, School of Social Science, Institute for Advanced Study, Princeton.
- Rodrik, D (2014), « The future of economic transformation in developing countries », www.odi.org/events/4213-economic-transformation-growth-dani-rodrik.
- Roy, R. (à paraître), « The cost of air pollution in Africa », *OECD Development Centre Working Paper*, Paris.
- Silva, C.N (éd.) (2015), « Urban Planning in Sub-Saharan Africa », in *Urban Planning in Sub-Saharan Africa, Colonial and Post-Colonial planning Cultures*, Routledge.
- Spence, M. (2012), *The Next Convergence: The Future of Economic Growth in a Multispeed World*, New York, Farrar, Straus and Giroux.

- Spence, M., P. Clarke Annez et R.M. Buckley (éd.) (2009), *Urbanization and Growth*, Commission on Growth and Development, Banque mondiale, Washington, DC.
- Statistics South Africa (2013), *National Household Travel Survey*, Statistical Release P0320.
- Swilling, M. (2015), *Greening African Cities: Urbanization, Structural Transformation and Sustainable Resource Use*, rapport commandé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.
- Tacoli, C. (2003), « The links between urban and rural development », *Environment & Urbanization*, vol. 15/1, pp. 1-10, <http://pubs.iied.org/pdfs/G00486.pdf>.
- Tacoli, C., G. McGranahan et D. Satterthwaite (2015), « Urbanisation, rural-urban migration and urban poverty », *IIED Working Paper*, Londres, <http://pubs.iied.org/10725IIED>.
- Timmer, B. and S. Akkus (2008), « The structural transformation as a pathway out of poverty: Analytics, empirics and politics », Center for Global Development, *Working Paper*, n° 150.
- Timmer, M., G. de Vries et K. de Vries (2014), « Patterns of structural change in developing countries », *Groningen Growth and Development Centre (GGDC), Research Memorandum*, n° 149, www.ggdc.net/publications/memorandum/gd149.pdf.
- Todaro, M.P. (1969), « A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries », *The American Economic Review*, vol. 59, n° 1, pp. 138-148, www.jstor.org/stable/1811100.
- UCLG (2007), *United Cities and Local Governments network Support Paper on Local Finance*, background paper to the UCLG Policy Paper in Local Finance, UCLG, Barcelone.
- Turok, I. (2014), « Cities as drivers of development », in S. Kayizzi-Mugerwa, A. Shimeles et N.D. Yaméogo (éd.) (2014), *Urbanization and Socio-Economic Development in Africa: Challenges and Opportunities*, Routledge African Studies, New York.
- UCLG (2007), « United cities and local governments network support paper on local finance », background paper to the UCLG Policy Paper in Local Finance, United Cities and Local Governments, Barcelone.
- USAID (2010), *Angola: Water and Sanitation Profile*, United States Agency for International Development, Vermont, www.hip.fhi360.org/page/3332.html.
- Watson, V. et B. Agbola (2013), « Who will plan Africa's cities », *Counterpoints*, Africa Research Institute, www.africaresearchinstitute.org/newsite/wp-content/uploads/2013/09/ARI-Counterpoint-Who-will-plan-Africas-cities1.pdf.
- Weeks, J. (1994), « Economic Aspects of Rural-Urban Migration », in *Urbanization in Africa: A Handbook*, Tarver, J. (éd.). Greenwood Press, Londres.
- WWF (2016) « Policy demand: Why Africa's urban transition needs bold actions », *OECD Development Centre Background Papers for African Economic Outlook 2016*.
- Yatta, F. (2016), *Urbanisation et transformation structurelle en Afrique : comment supprimer les contraintes qui entravent le développement des économies locales*, *OECD Development Centre Background Papers for African Economic Outlook 2016*.
- Zheng, S et M.E. Kahn (2013), « Understanding China's urban pollution dynamics », *Journal of Economic Literature*, vol. 51/3, pp. 731-772.

Chapitre 7

Comment les villes durables peuvent contribuer au développement de l'Afrique

L'urbanisation peut être un moteur important du développement durable de l'Afrique. Toutefois, comme le montre le chapitre 6, il faut pour cela de nouvelles politiques de développement urbain plus efficaces. Ce chapitre analyse les canaux par lesquels l'urbanisation peut accélérer le développement économique, social et environnemental, et les politiques publiques qui permettraient de saisir les opportunités qu'elle offre pour la transformation structurelle. Les bonnes pratiques recensées en Afrique montrent que, pour développer des villes plus durables, il convient d'adopter des politiques territorialisées et participatives.

En bref

L'urbanisation joue un rôle essentiel pour le développement durable de l'Afrique, mais elle s'accompagne aussi de nouveaux défis, comme le soulignent les chapitres 4 et 6. Ce chapitre montre que l'urbanisation peut améliorer les perspectives de transformation structurelle du continent par ses effets d'entraînement économiques et l'innovation sociale. Pour cela, de nouvelles politiques de développement urbain devraient exploiter le potentiel des villes durables dans trois domaines :

- le développement économique, via une hausse de la productivité agricole, l'industrialisation, des services urbains plus productifs et l'investissement direct étranger (IDE) dans les corridors urbains ;
- le développement social, grâce à des systèmes de transport efficaces, des logements plus sûrs, des filets de protection sociale et un entrepreneuriat social opérant à plus grande échelle, dans des villes plus sûres ;
- le développement environnemental, par une gestion durable des ressources naturelles, notamment grâce à un meilleur accès aux énergies renouvelables, à l'eau salubre et à l'assainissement, et par un système durable de ramassage des ordures ménagères. Une urbanisation mieux maîtrisée permettra de combler le déficit énergétique, d'atténuer le coût de la pollution de l'air et de préserver les écosystèmes environnants, comme les zones humides urbaines.

Une annexe décrit la méthode utilisée pour cartographier les flux d'IDE vers les villes africaines.

L'urbanisation améliore les conditions du développement économique de l'Afrique

L'urbanisation peut contribuer au développement économique et à la transformation structurelle grâce à quatre principaux effets :

1. **les gains de productivité agricole et le développement rural**, via à une meilleure connexion des activités économiques rurales, en particulier les chaînes de production alimentaire, avec les grands marchés urbains ;
2. **l'industrialisation**, par l'instauration d'un environnement d'affaires propice où les entreprises peuvent réaliser des économies d'échelle et partager plus facilement leur savoir ;
3. **une croissance tirée par les services**, par l'encouragement de l'innovation et le développement des compétences de la population urbaine, ce qui augmentera l'offre de services modernes destinés à une classe moyenne citadine en croissance ;
4. **une augmentation de l'IDE dans les villes africaines**, en attirant des investissements grâce à des corridors urbains mieux connectés.

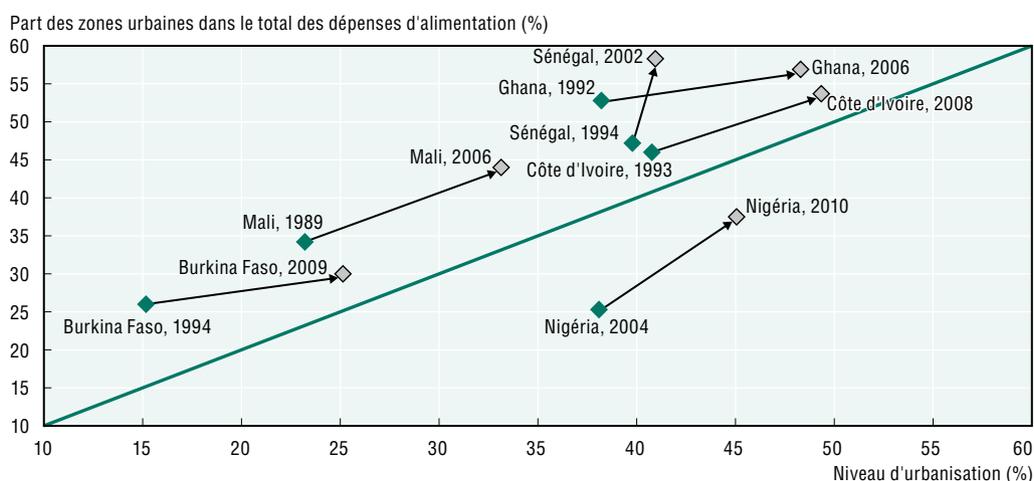
L'urbanisation fait évoluer les marchés du travail et les marchés des denrées alimentaires

L'urbanisation de l'Afrique pourrait induire des gains de productivité agricole et favoriser le développement rural en faisant évoluer les marchés du travail et les marchés des denrées alimentaires. Entre 2000 et 2013, le secteur agricole africain a connu un taux de croissance réelle de 5.1 % par an, qui est bien supérieur au taux de croissance de la population, de 2.7 %. Les systèmes alimentaires en Afrique sont en mutation profonde, et l'urbanisation tient une place centrale dans ce processus. L'urbanisation i) suscite une hausse de la demande de la production alimentaire, ii) renforce l'efficacité des activités situées en aval des exploitations agricoles et iii) transforme l'économie rurale, agricole et non-agricole (Reardon et Timmer, 2014). Les différents types de villes jouent des rôles différenciés dans la concrétisation de ces transformations.

L'urbanisation élargit la base des consommateurs, au bénéfice des producteurs africains de denrées alimentaires

Les marchés urbains sont devenus la principale destination de la production alimentaire en Afrique. Le commerce intérieur et intra-africain représente 95 % du marché des denrées alimentaires en Afrique subsaharienne. Les zones urbaines représentent actuellement 40 % de la population du continent, 50 % de la consommation alimentaire totale (y compris l'autoproduction) et 60 % du marché alimentaire (Reardon et al., 2013). Les importations alimentaires ne provenant pas du continent africain comptent pour moins de 5 % du marché alimentaire total, mais on observe d'importantes différences entre les pays¹. Le graphique 7.1 montre que dans six pays d'Afrique de l'Ouest, entre 1990 et 2010, les dépenses alimentaires dans les zones urbaines ont progressé plus vite que l'urbanisation. Même si les ménages urbains du Nigéria, par exemple, consacrent une part moindre de leurs dépenses à l'alimentation (55 %) que les habitants des campagnes (72 %), ils dépensent toujours davantage en valeur absolue en raison du différentiel de revenus.

Graphique 7.1. Évolution des niveaux d'urbanisation et de la part des zones urbaines dans les dépenses alimentaires totales consacrées aux principales catégories d'aliments, dans six pays d'Afrique de l'Ouest, 1990-2009



Note : Les principales catégories d'aliments sont les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses, les huiles et oléagineux, les fruits et légumes, les produits d'origine animale et le poisson, les boissons et les autres produits alimentaires.

Source : Adapté du tableau 6.3, BAfD/FAO (2015) et Banque mondiale (2015a).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352013>

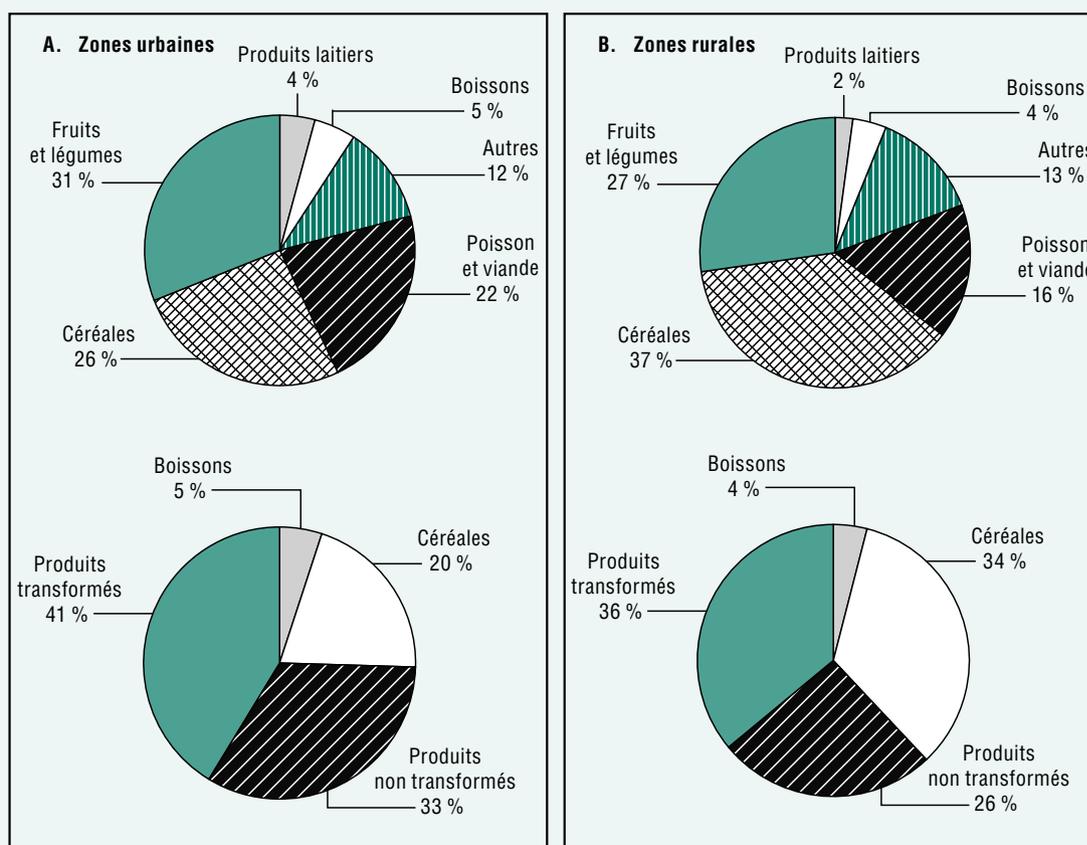
La diversification du régime alimentaire des citoyens pourrait entraîner une hausse des niveaux de productivité. Conformément à la loi de Bennett, à mesure que les consommateurs africains s'enrichissent, leurs préférences alimentaires changent : ils délaissent les féculents au profit d'aliments transformés et pré-cuisinés plus onéreux (De Haen et al., 2003 ; Popkin, 2001 ; voir l'encadré 7.1). Même si les exportateurs asiatiques dominent les marchés africains des céréales comme le blé et le riz, les citoyens consomment de plus en plus de viande et de fruits frais produits localement. En Afrique, les denrées alimentaires importées ne sont pas plus importantes dans la consommation de la classe moyenne urbaine que dans la consommation des populations urbaines pauvres.² Les produits locaux dégagent également des marges plus élevées pour les agriculteurs : la vente de viande et de produits laitiers en ville permet aux agriculteurs de multiplier leur revenu à l'hectare par 5-10 par rapport à celui de la culture des céréales (Tschirley et al., 2015a).

Encadré 7.1. L'urbanisation et l'émergence de l'économie alimentaire en Afrique de l'Ouest

Dans 17 pays d'Afrique de l'Ouest, l'urbanisation a induit une diversification des régimes alimentaires. Les fruits et légumes, ainsi que la viande et le poisson comptent désormais pour 50 % des dépenses alimentaires des ménages urbains, tandis que la consommation de céréales et de légumineuses recule. Toutes les catégories de revenu privilégient aujourd'hui ce qui est pratique, d'où l'essor de la cuisine de rue et la demande croissante d'aliments transformés et pré-cuisinés. Les aliments transformés représentent 41 % du budget alimentaire des ménages urbains, contre 36 % pour les ménages ruraux (graphique 7.2).

Selon les estimations, l'économie alimentaire en Afrique de l'Ouest pesait 178 milliards USD en 2010, soit 36 % du produit intérieur brut (PIB) régional, ce qui en faisait le secteur le plus important de l'économie de cette région. Dans de nombreux pays, le marché alimentaire intérieur séduit de plus en plus les agriculteurs, au détriment des cultures vivrières traditionnelles. Les activités post-récolte non agricoles de l'économie alimentaire, comme la transformation, la logistique et la vente au détail, se développent rapidement. D'après les dernières estimations du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, ces activités représentent 40 % de la valeur ajoutée du secteur, et elles poursuivront leur expansion à mesure que la région s'urbanisera davantage (Allen, à paraître).

Graphique 7.2. Composition du panier alimentaire en Afrique de l'Ouest, par catégories d'aliments et types de zones (urbaines/rurales), 2010



Note : L'échantillon comprend 17 pays d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.
Source : OCDE (2013a).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352025>

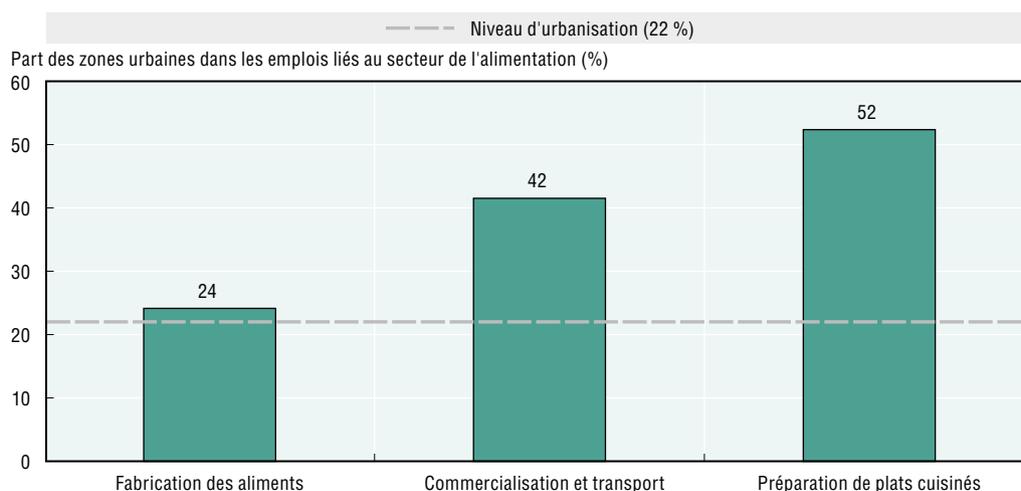
Dans les zones rurales également, les marchés jouent un rôle croissant dans l'offre de nourriture. Cette situation s'explique par la diversification croissante des économies rurales, la diffusion des produits urbains, l'évolution des modes de vie et des méthodes

agaires, ainsi que l'amélioration des transports. Le renforcement des liens entre zones rurales et urbaines aide les chaînes d'approvisionnement rurales à satisfaire la demande des zones urbaines. De nombreuses données montrent que les agriculteurs connectés aux marchés urbains et régionaux en plein essor ont pu augmenter leur production (Reardon et al., 2013). C'est notamment le cas des cultivateurs de teff en Éthiopie, de légumes au Mali ou au Sénégal, de pommes de terre au Rwanda, ou encore des exploitants de fermes laitières au Kenya. Ces agriculteurs ont investi dans la préservation des sols, ajouté de la matière organique à leurs terres, utilisé des semences, des espèces et des engrais offrant de meilleurs rendements, et même investi dans l'irrigation, et parfois dans des machines.

L'urbanisation peut stimuler les chaînes de valeur alimentaires en aval des exploitations

Les zones plus densément peuplées ont tendance à soutenir l'activité des segments des chaînes de valeur alimentaires situés en aval des exploitations, c'est-à-dire qui ne relèvent pas de la production primaire. Ces segments sont la vente en gros, la transformation, la logistique, la distribution, les commerces et la vente de rue, qui bénéficient des effets économiques de la concentration des zones urbaines. Grâce à l'extension de la base de consommateurs urbains, les entreprises sont à l'abri d'une sous-utilisation de leurs capacités et d'autres effets saisonniers. La recherche et le développement ainsi que la vulgarisation agricoles (c'est-à-dire la formation des agriculteurs aux pratiques et technologies innovantes) bénéficient des liens avec les universités et les instituts de recherche, qui alimentent le foisonnement des idées (Jacobs, 1969). Comme en Asie, une « révolution tranquille » est en train de se produire dans les chaînes d'approvisionnement africaines, où des petites et moyennes entreprises prennent l'initiative d'investir dans les activités intervenant en aval des exploitations, comme le transport routier, la vente en gros, l'entreposage, la réfrigération, la transformation et la vente au détail (Reardon et al., 2013). Dans six pays d'Afrique, les zones urbaines totalisent 42 % des emplois dans la commercialisation et les transports et 24% des emplois dans la fabrication des aliments, alors même que la population urbaine ne compte que pour 22 % de la population totale (graphique 7.3). D'ailleurs, l'efficacité des activités en aval des exploitations dépend de l'infrastructure de base disponible dans les zones urbaines et de la connectivité entre les exploitations et leurs marchés urbains. Des réseaux de transport et d'électricité efficaces sont nécessaires pour attirer des investissements permettant des gains de productivité dans les équipements de réfrigération et de stockage.

Graphique 7.3. Part des zones urbaines dans l'emploi sur chaque segment du secteur agroalimentaire en aval des exploitations, pour six pays d'Afrique



Note : Ces six pays d'Afrique sont l'Éthiopie, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie.

Source : Adapté et recalculé à partir du tableau VI dans Tschirley et al. (2015b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352036>

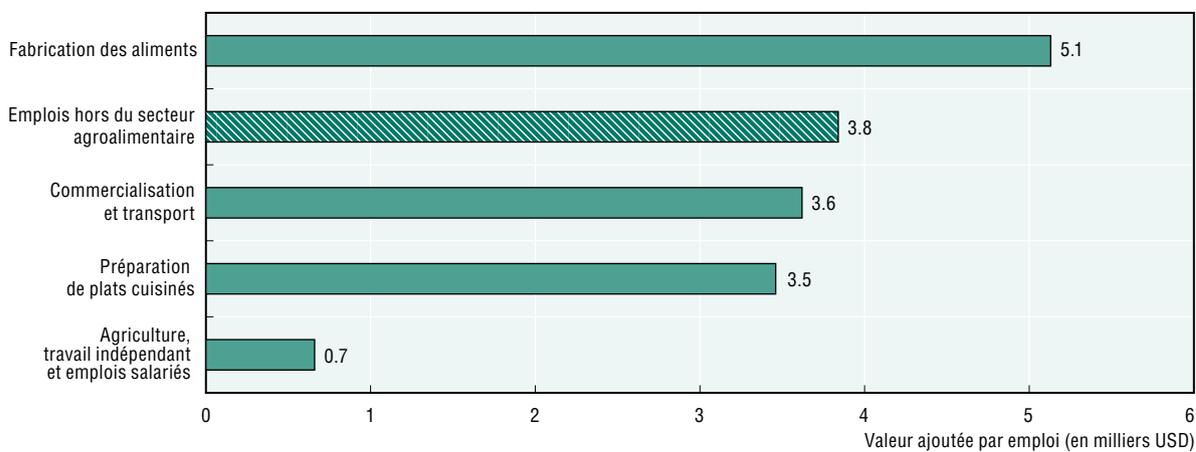
Ces segments agroalimentaires en aval des exploitations renferment un potentiel considérable d'amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur dans l'alimentaire. Dans les six pays d'Afrique énumérés ci-dessus, ces segments pèsent déjà ensemble 31 milliards USD, soit 39 % des dépenses alimentaires intérieures (Tschirley et al., 2015b). Dans les villes secondaires, les agglomérations offrent l'opportunité de compléter les investissements dans les équipements de stockage et de réfrigération. Ces investissements sont essentiels pour les gains de productivité, en particulier parce qu'ils freinent les pertes dues à la dégradation des aliments. En Afrique subsaharienne, le volume annuel des aliments dégradés représente l'équivalent des besoins alimentaires d'environ 300 millions de personnes (FAO, 2011). Les villes secondaires et les petites villes peuvent également jouer un rôle important en renforçant l'efficacité des marchés de gros et des chaînes d'approvisionnement et en contribuant à améliorer le capital humain afin de répondre à la demande de compétences nouvelles dans le secteur agroalimentaire.

Dans certains pays, le développement des supermarchés contribue à la modernisation de la production alimentaire (Reardon et Timmer, 2014), mais ces pays doivent adopter des politiques visant à protéger les petits et moyens producteurs ainsi que les commerçants traditionnels. La demande des supermarchés peut accélérer l'entrée des exploitations dans le secteur formel et dans le système commercial, car l'impératif de renforcer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement leur impose de se familiariser avec les technologies modernes. Les supermarchés locaux peuvent également réduire les coûts intermédiaires en traitant directement avec les agriculteurs. Cependant, il arrive que les producteurs et les usines de transformation de taille petite et moyenne peinent à entrer dans le système commercial. Ce sont souvent des entreprises familiales, qui constituent la grande majorité des acteurs de la chaîne de valeur alimentaire. Pour que le développement des supermarchés soit bénéfique aux plus pauvres, il faut adopter une approche graduelle, qui favorise la productivité, la concurrence et l'apprentissage technologique, tout en instaurant des mécanismes de protection à l'intention des pauvres, via la réglementation. Il est également utile d'associer les distributeurs, les petits exploitants et les communautés locales aux révisions de la réglementation de l'investissement direct étranger, du zonage et des horaires d'ouverture, des règles d'approvisionnement, sur le gaspillage alimentaire ou encore des normes environnementales pour assurer une élaboration et une mise en œuvre adéquates de ces textes (Altenburg et al., 2016). On peut également encourager le développement de chaînes d'approvisionnement courtes, afin de diversifier les modes de distribution des produits alimentaires, dans l'intérêt des producteurs comme dans celui des consommateurs.

L'urbanisation peut transformer l'économie rurale non agricole

Les emplois ruraux non agricoles plus productifs sont plus nombreux à proximité des villes, petites ou grandes. Les agriculteurs vivant près des zones urbaines et périurbaines peuvent également saisir les opportunités d'emploi saisonnier qu'elles offrent. Pour fonctionner correctement, l'économie rurale non agricole a besoin de vendre des biens et des services dans les zones urbaines. L'émergence d'entreprises agroalimentaires et d'usines de transformation locales crée davantage d'emplois productifs que l'agriculture, où les récoltes occupent les travailleurs trois mois par an en moyenne. En Éthiopie, les ménages ruraux sont 30 % plus nombreux à créer une entreprise non agricole lorsqu'ils vivent à proximité de groupes microentreprises, et 7 % plus nombreux lorsqu'ils vivent à proximité de grandes entreprises industrielles dans les zones urbaines (Ali et Peerlings, 2012). C'est dans la fabrication de produits alimentaires que la productivité du travail est la plus forte, suivie par la commercialisation et les transports, puis par la préparation de plats cuisinés (graphique 7.4).

Graphique 7.4. Productivité du travail sur différents segments du système agroalimentaire, dans six pays d'Afrique



Note : Ces six pays d'Afrique sont l'Éthiopie, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie.

Source : Adapté et recalculé à partir du tableau VI dans Tschirley et al. (2015b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352047>

Les activités non agricoles qui profitent de l'urbanisation peuvent engendrer des gains de productivité agricole, de quatre manières :

1. Les revenus tirés de la migration circulaire et de l'emploi rural non agricole constituent une source de fonds importante pour les investissements agricoles.
2. L'urbanisation facilite le développement des marchés du crédit et des marchés d'autres intrants agricoles, dont les engrais, les autres produits agrochimiques, l'eau et les engins mécaniques, ainsi que les marchés de la location et de l'achat/vente de biens fonciers.
3. Les travailleurs ruraux peuvent acheter des services sur les marchés locaux et se spécialiser dans leur propre production. La spécialisation peut améliorer le volume annuel de travail par travailleur agricole, lequel constitue un déterminant important du différentiel de production entre les travailleurs agricoles et les autres catégories de travailleurs. En Éthiopie, au Malawi, en Ouganda et en Tanzanie, les travailleurs agricoles effectuent 700 heures de travail par an, contre 1 900 heures pour les travailleurs non agricoles (Resnick, 2015).
4. La réduction du nombre des travailleurs sur les exploitations accroît le ratio superficie/effectifs et permet à l'agriculture d'adopter des technologies modernes, à plus forte intensité capitaliste. Dans de nombreux pays comme l'Ouganda, la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda, la disponibilité des terres arables est déjà très limitée (moins de 0.2 hectare par travailleur rural).

Les grandes villes et les villes intermédiaires jouent des rôles différents dans la transformation des zones rurales

Les villes et les bourgs de taille différente ne jouent pas le même rôle dans le processus de transformation né de l'intensification des liens réciproques entre zones urbaines et zones rurales. Reardon et Timmer (2014) classent les établissements humains en trois catégories en fonction du stade qu'ils ont atteint dans cette transformation.

- La première, les « zones commerciales dynamiques », correspond aux villes moyennes et grandes ainsi qu'à leurs aires de desserte situées à 8 à 10 heures de trajet.

- La deuxième, les « zones intermédiaires », facilite le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement alimentaire entre zones rurales et zones urbaines. Celle-ci donne l'impulsion économique à l'offre rurale. Leurs conditions climatiques et écologiques sont moyennement ou très favorables au développement agricole, mais ces zones n'ont pas encore pleinement exploité leur potentiel.
- La troisième, les « zones d'arrière-pays traditionnelles, de semi-subsistance », correspond à des zones plus éloignées, qui se heurtent à beaucoup plus de difficultés écologiques et climatiques pour développer leur agriculture.

Graphique 7.5. Temps de trajet et production des récoltes en Afrique subsaharienne, 2000



Note : Chaque diamant représente un décile du temps de trajet, établi à partir du temps de trajet nécessaire estimé pour rejoindre la ville d'au moins 100 000 habitants la plus proche. La courbe représente un ajustement exponentiel des 10 points de moyenne. Le ratio production totale/production potentielle des cultures mesure la production effective des cultures (en valeur) sur leur production potentielle (déterminée en fonction des caractéristiques agro-écologiques et agronomiques de chaque culture et de chaque région).

Source : Dorosh et al. (2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352050>

La Tanzanie offre des exemples des deux premiers types de zones. Dans sa ville primaire, Dar es-Salaam, la transformation du commerce de détail est plus avancée que dans deux de ses villes secondaires, Arusha et Mwanza (Ijumba et al., 2015). Les grands supermarchés et les nouveaux points de vente font d'abord leur apparition à Dar es-Salaam avant de gagner progressivement les villes intermédiaires. Néanmoins, des villes secondaires reliées aux marchés mondiaux peuvent prendre le relais des villes primaires : Arusha est plus avancée que Dar es-Salaam pour la transformation des denrées alimentaires, propose des services plus sophistiqués de conditionnement des produits et compte davantage d'entreprises bénéficiant d'une couverture nationale plus étendue. La productivité des activités agricoles, de la logistique et de la vente de gros dépend de la proximité des différents types de centres urbains. Les villes qui sont apparues à la faveur des interdépendances agricoles entre zones rurales et zones urbaines, comme dans la région de Kaolack, au Sénégal, où l'on pratique la culture de l'arachide, exercent un impact plus fort sur le développement des zones rurales environnantes que les villes formant des enclaves à proximité d'activités extractives telles les villes minières (Reardon et Timmer, 2014). De plus, l'amélioration de l'accès à l'infrastructure routière et aux marchés urbains pourrait, à long terme, permettre de mieux exploiter ce potentiel agricole. Dorosh et al. (2012) estiment que lorsqu'on réduit de 24 à 4 heures le temps de trajet jusqu'à la ville de 100 000 habitants la plus proche, on multiplie par 16 le ratio

de la production effective sur la production potentielle (graphique 7.5). Une meilleure production agricole dynamise également les activités rurales non agricoles dans les pays où la chaîne de valeur agricole en aval des exploitations est moins avancée. Ces effets engendrent un cercle vertueux entre développement agricole et développement rural.

Les villes peuvent créer des conditions propices à l'industrialisation de l'Afrique

L'urbanisation peut susciter une demande de produits industriels, contribuant par là même à la transformation structurelle. Sous l'effet de l'augmentation des revenus, la demande des ménages se porte sur les produits industriels, tandis que l'appétence des classes moyennes pour la diversité favorise la création de valeur via la différenciation. De plus, les chantiers engagés pour combler le déficit d'infrastructure et construire de nouvelles villes, des logements et des commerces en Afrique généreront une demande considérable de matériaux de construction et d'activités connexes. Rien qu'en Afrique subsaharienne, le déficit d'infrastructure représente plus de 93 milliards USD par an (Foster et Briceño-Garmendia, 2010).

Les villes engendrent également des économies d'agglomération, qui peuvent être classées dans trois fonctions : **appariement, partage et apprentissage** (voir les chapitres 4 et 6 ; Kayizzi-Mugerwa, Shimeles et Yaméogo, 2014). Premièrement, les villes peuvent aider les entreprises à satisfaire leurs besoins uniques de main-d'œuvre, de facteurs de production matériels et de locaux. Grâce à la concentration de travailleurs et de fournisseurs qu'elles y trouvent, les entreprises peuvent se spécialiser dans leur avantage comparatif et externaliser les activités non compétitives. De leur côté, les sous-traitants peuvent étendre leurs opérations aux clients potentiels présents dans ces pôles d'activité.

Deuxièmement, l'échelle plus étendue des villes facilite l'accès à davantage de services et d'infrastructures partagés. La concentration des usagers répartit le coût des biens et des équipements indivisibles, comme les transports en commun, les centres de formation, les universités et les équipements. Les investissements dans les villes améliorent la connectivité des régions environnantes avec les clients nationaux et mondiaux. Les villes offrent une diversité de facteurs de production qui permettent d'accroître les rendements grâce à la spécialisation.

Troisièmement, les villes favorisent le partage du savoir et le foisonnement des idées. La proximité facilite la communication et la diffusion d'idées complexes entre les entreprises, les pôles de recherche et les acteurs concernés via un processus de comparaison, de compétition et de collaboration. Grâce à ces contacts étroits, la confiance peut s'instaurer et des réseaux d'innovation formels et informels prennent naissance. Les gains de productivité induits par l'innovation attirent les capitaux mobiles et les talents, et un cercle vertueux de croissance endogène s'amorce.

Quelques études empiriques mettent en évidence une relation positive entre agglomérations et productivité en Afrique. Cependant, les données probantes solides sont rares en raison de la piètre qualité des statistiques et de la difficulté à isoler les économies d'agglomération des autres variables économiques. La plupart des études observent davantage d'économies de localisation résultant de la concentration d'entreprises appartenant au même secteur que d'économies d'urbanisation induites par la concentration d'entreprises opérant dans des secteurs variés :

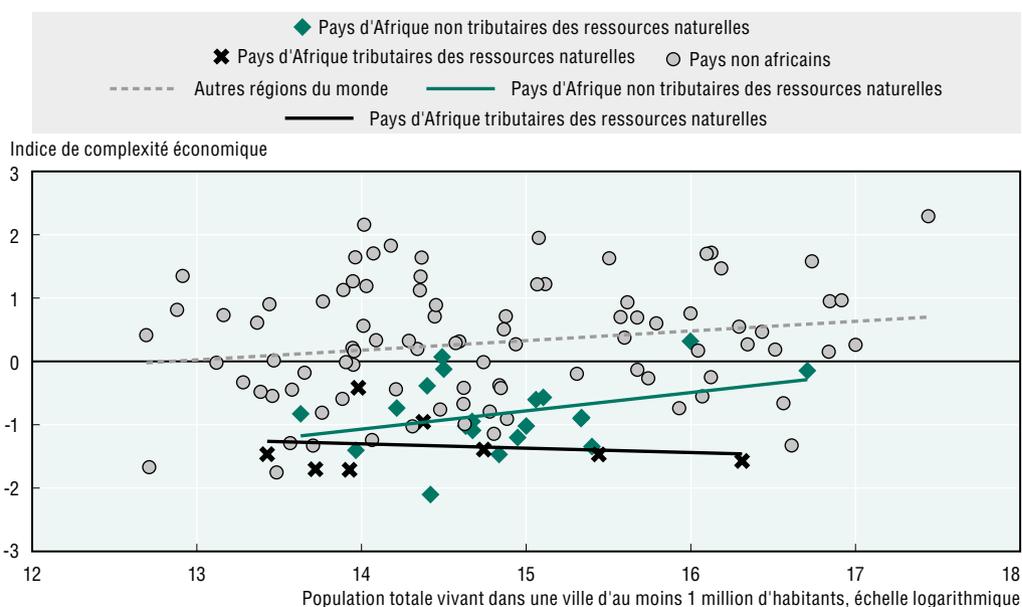
- Des enquêtes effectuées auprès des entreprises à Arusha, Dar es-Salaam, Mbeya (Tanzanie) et Kampala (Ouganda), montrent qu'augmenter de 10 % le nombre d'entreprises appartenant à un même secteur et la superficie permettrait de réduire les coûts de 0.3-0.4 % en moyenne pour les entreprises (Imi, Humphrey et Melibaeva, 2015).

- En se fondant sur un recensement des entreprises en Éthiopie, et après avoir neutralisé les effets de la dotation, Siba et al. (2012) ont constaté que l'entrée de chaque nouvelle entreprise dans un groupe augmentait de 0.91 % la productivité totale des facteurs de ses concurrentes voisines fabriquant le même produit, mais pas la productivité totale des facteurs des entreprises voisines fabriquant des produits différents.
- En Éthiopie également, grâce au partage de l'information, lorsqu'elles sont regroupées en grappes, les exploitations horticoles enregistrent un chiffre d'affaires par travailleur supérieur de 91 %, une valeur ajoutée par travailleur supérieure de 210 % et un bénéfice brut par travailleur supérieur de 273 % (Mano et Suzuki, 2013). En effet, les exploitations concentrées dans une même zone partagent souvent leur savoir technologique et des informations sur le marché qui les aident à améliorer la qualité de leurs produits, à lutter contre les maladies et les insectes et à prendre leurs décisions en fonction de la demande des consommateurs.

Les grandes villes peuvent faciliter l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies, et aussi favoriser la diversification dans de nouveaux secteurs et dans des procédés de fabrication de haute technologie. Au niveau macro, un tissu économique multisectoriel est en général mieux à même d'absorber les risques de marché exogènes, comme les aléas mondiaux et la fluctuation des cours des matières premières. D'un point de vue microéconomique, ces villes diversifiées jouent un rôle de « pépinières » en développant de nouveaux produits et en testant des processus opérationnels empruntés à divers secteurs d'activités (Duranton et Puga, 2001). Ce processus de tâtonnements et de bricolage déductif enrichit le savoir-faire et la sophistication du pays. Cet effet peut se mesurer par l'indice de complexité économique, à partir du panier d'exportations de chaque pays. Pour les pays d'Afrique qui ne sont pas riches en ressources naturelles, la proportion de la population vivant dans les villes d'au moins 1 million d'habitants est corrélée avec le niveau de complexité économique du pays (graphique 7.6). Ce schéma se retrouve également pour l'échantillon mondial, mais pas encore chez les économies tributaires des ressources naturelles (l'une des cinq catégories de pays présentées au chapitre 6).

En revanche, les villes intermédiaires peuvent se spécialiser dans les secteurs matures et en favoriser le développement. Une fois qu'elles ont maîtrisé les processus opérationnels conduisant à la spécialisation, les entreprises peuvent passer à la production de masse et se relocaliser dans les villes spécialisées, en quête de coûts de production plus bas. Les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme le textile, prospèrent dans les villes intermédiaires qui offrent aux entreprises et à leurs fournisseurs une main-d'œuvre, des terrains et d'autres facteurs de production meilleur marché.

Graphique 7.6. Population des grandes villes et niveau de complexité économique, 2013



Note : La ligne rouge en pointillés correspond à l'ajustement linéaire pour les pays d'Afrique qui ne sont pas riches en ressources naturelles. La ligne bleue en pointillés correspond à l'ajustement linéaire pour la catégorie des pays d'Afrique tributaires des ressources naturelles. La ligne rouge continue correspond à l'ajustement linéaire pour les pays non africains.

Source : Données sur la population d'après DAES-ONU (2014) et Center for International Development, Université d'Harvard (2016).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352069>

Les villes favorisent l'industrialisation

Les villes et l'urbanisation joueront un rôle important dans l'industrialisation de l'Afrique. Le secteur automobile à Durban (Afrique du Sud) et à Casablanca et, plus récemment, à Tanger (Maroc) s'appuie sur des gisements de main-d'œuvre qualifiée, sur le savoir-faire local disponible et sur des réseaux interconnectés d'universités, d'instituts de recherche et d'associations d'entreprises, qui symbolisent la puissance des villes. À Maurice, le succès de l'industrie textile doit beaucoup à la capacité portuaire de Port-Louis et à l'infrastructure reliant la zone franche d'exportation et les producteurs de coton brut (Ramdoe, 2014). De la même manière, un tiers des entreprises tunisiennes sont concentrées dans deux pôles industriels – Tunis et Sfax – afin de tirer parti de la proximité de leur base de clientèle (Ayadi et Mattoussi, 2014). En Tunisie, les industries exportatrices ont tendance à se regrouper dans des gouvernorats précis, comme les usines textiles à Monastir, les usines chimiques à Ben Arous et les entreprises agroalimentaires à Sfax et Nabeul. Dans la plupart des pays d'Afrique, toutefois, malgré certains succès, l'urbanisation n'a pas encore joué son rôle d'entraînement d'une industrialisation à grande échelle. On pourrait citer d'innombrables exemples de villes qui ont développé une base manufacturière, en général dans le secteur informel, laquelle peut exporter des produits intermédiaires et des biens de consommation dans d'autres pays d'Afrique (encadré 7.2).

Encadré 7.2. Les villes intermédiaires peuvent développer leur base manufacturière

En Afrique, plusieurs villes intermédiaires sont en train de se doter d'un secteur industriel à partir des liens commerciaux et de l'économie informelle existants.

- Depuis la fin des années 90, à Lagos, au Nigéria, le quartier d'Otigba se transforme en pôle infrarégional spécialisé dans l'assemblage informatique, la réparation d'ordinateurs ainsi que la fabrication et dans la vente de composants informatiques.
- De même, Nnewi, une ville de 750 000 habitants située dans l'Est du Nigéria, qui était dans les années 80 spécialisée dans le commerce des pièces détachées automobiles japonaises importées, est en train de devenir la base manufacturière du secteur automobile nigérian. Aujourd'hui, 70 % des pièces automobiles utilisées au Nigéria sont achetées dans le pays, et principalement à Nnewi.
- Au Ghana, la ville de Kumasi accueille Suame Magazine, un ensemble d'ateliers artisanaux spécialisés dans le travail du métal et la réparation de véhicules. Ce site emploie 200 000 personnes dotées de compétences complémentaires, dans la fusion de la ferraille, la vente de pièces détachées automobiles, le réglage de précision des moteurs de camion et la modernisation des systèmes électroniques. Pour aider ces entreprises à faire face à leurs difficultés communes, la Suame Magazine Industrial Development Organisation s'efforce d'étendre ses programmes de formation ainsi que la base manufacturière locale.

Les villes constituent un point d'entrée pour les politiques d'industrialisation

Les villes offrent un point d'entrée possible pour des politiques efficaces à même de revitaliser l'industrie manufacturière en Afrique. L'absence d'entreprises produisant des biens intermédiaires, les carences de la logistique commerciale, un accès limité au financement et aux terrains industriels, ainsi que la pénurie de compétences techniques et entrepreneuriales, constituent souvent autant de freins pour les entreprises industrielles africaines (Dinh et al., 2012). Les politiques visant à y remédier de manière coordonnée via des approches territorialisées peuvent exploiter les synergies, améliorer la reddition des comptes et renforcer les liens entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Les villes offrent aussi un champ d'expérimentation pour les politiques avant qu'elles ne soient mises en œuvre à l'échelle nationale.

L'appui au regroupement des **entreprises en grappes** peut faire baisser le coût par utilisateur des programmes, notamment de développement de l'infrastructure, et favoriser les retombées positives entre entreprises. Dans 11 pays d'Afrique, cette concentration exerce dans l'ensemble un effet positif sur les performances des entreprises (McCormick et Oyelaran-Oyeyinka, 2007). Par exemple, 72 % des entreprises situées dans une grappe industrielle estiment que ce type de regroupement améliore leur exposition à diverses idées pertinentes et leur offre des opportunités de chercher des solutions et des stratégies communes pour répondre à leurs problèmes communs. En sous-traitant auprès d'entreprises appartenant à la même grappe qu'elles, les usines ougandaises de transformation du poisson ont pu répondre aux exigences et aux conditions commerciales changeantes des marchés européens. À Durban, les entreprises de la grappe du secteur de l'automobile ont œuvré ensemble au développement des fournisseurs et des ressources humaines, et coopéré dans les domaines de la logistique et du benchmarking. En Tunisie, dans les grappes industrielles du secteur du textile, il n'est pas rare que les entreprises se prêtent des outils afin d'éviter une sous-utilisation.

Dans leur appui aux grappes industrielles, les pouvoirs publics se révèlent plus efficaces lorsqu'ils jouent un rôle de facilitateur plutôt qu'un rôle de chef de file. Par exemple, en Afrique, les zones économiques spéciales ou les zones franches ont souvent

été mises en place à l'initiative des pouvoirs publics qui cherchaient à concentrer l'investissement dans une région afin d'accélérer le démarrage d'industries exportatrices comme l'automobile, la transformation des denrées alimentaires et le textile. Cependant, nonobstant le succès durable des premières grappes industrielles du secteur mauricien du textile et de l'habillement, beaucoup ont été gênées par divers facteurs, allant d'un emplacement mal choisi à une dépendance massive vis-à-vis des préférences commerciales (Farole, 2011). Le tableau 7.1 présente des exemples d'instruments que les pouvoirs publics peuvent déployer pour aider indirectement les grappes industrielles.

Tableau 7.1. Exemples d'instruments d'aide au développement des grappes industrielles dans les pays en développement

Mobilité de la main-d'œuvre	Recrutement de jeunes diplômés qualifiés : salons de l'emploi, initiatives de relations publiques pour les grappes Mobilité de la main-d'œuvre entre entreprises et instituts de recherche : mise en relation directe entre employeurs et demandeurs d'emploi qualifiés, programmes de détachement Apprentissage au sein des grappes : information sur les emplois et les stages, bourses de stage, mise en relation directe
Entrepreneuriat	Création d'entreprises dérivées : concours de création d'entreprises ou de business plan Capital risque : allocation de capital risque, accompagnement direct pour les entreprises dérivées, développement d'incubateurs d'entreprises à partir de centres technologiques
Coopération inter-entreprises	Coopération horizontale entre entreprises : formation d'associations ou de groupes de travail sectoriels, incitations financières à la coopération intrasectorielle Coopération verticale entre entreprises : gestion de projets de coopération, concours financier à la collaboration, utilisation partagée de l'infrastructure des entreprises leaders, événements en réseau au sein des grappes, formation d'associations sectorielles
Concurrence	Concurrence locale intense : marchés publics, standardisation et certification, subventions ciblées pour les exportateurs Concurrence dans la hiérarchie sociale locale : remise de récompenses aux entrepreneurs, réseaux sociaux
Engagement public-privé	« Effet cafétéria » : instauration de centres technologiques, utilisation de l'infrastructure de recherche publique par l'industrie Réseaux sociaux : visites sur le terrain et événements en réseau, échanges ou détachements de professionnels, collaboration pour la conception d'une stratégie de participation à un concours au sein de la grappe

Source : Adapté de Benner (2013).

Les politiques d'infrastructures sont essentielles à la concrétisation des avantages comparatifs de toutes les villes. Les entreprises ont besoin de l'infrastructure, en particulier énergétique et de transport, pour éviter de se retrouver piégées dans les centres villes surpeuplés. Dans les économies africaines plus diversifiées, le secteur automobile a commencé par s'implanter dans les villes primaires comme Casablanca et Johannesburg. Sous l'effet conjugué de la réglementation environnementale, d'investissements dans l'infrastructure physique et immatérielle ciblant des territoires précis et de la formation de réseaux d'entreprises, les acteurs matures du secteur automobile se sont relocalisés dans des villes secondaires comme Tanger et Durban. L'expérience de la Thaïlande a montré que des interventions publiques territorialisées et appropriées peuvent contribuer au développement de l'industrie lourde et apporter une valeur ajoutée à l'extraction des ressources naturelles. À la suite de la découverte de gisements de gaz dans le golfe de Siam, ce pays a ainsi mis en place une industrie pétrochimique dans l'*Eastern seaboard* (au Sud-Est de Bangkok).

La stratégie duale de la Chine montre comment il est possible d'exploiter le potentiel des villes, petites et grandes, au bénéfice de l'industrialisation. Pendant la période de réformes allant de 1978 à la fin des années 90, ce sont les entreprises contrôlées par les petites localités et les villages qui ont tiré l'industrialisation et la diversification dans les zones rurales. De leur côté, les zones économiques spéciales qui étaient autorisées à recevoir l'investissement direct étranger allaient bientôt former le cœur de la stratégie industrielle de la Chine, tournée sur les exportations et à forte intensité de main-d'œuvre

Les villes africaines peuvent être le moteur d'une croissance tirée par les services

L'urbanisation crée de nouvelles opportunités de développer des plateformes de services plus productives et compétitives, susceptibles d'appuyer la transformation structurelle de l'Afrique. Premièrement, en Afrique, le secteur des services totalise déjà un tiers de l'emploi formel (BIT, 2014). Comme le montre le chapitre 6, les services peuvent absorber de la main-d'œuvre peu qualifiée tout en stimulant la productivité. Deuxièmement, la croissance des activités de services telles que le tourisme crée indirectement des emplois dans les entreprises fournisseuses. Ainsi, en Afrique du Sud, 25 % des facteurs de production intermédiaires entrant dans les activités de services proviennent du secteur manufacturier (Tregenna, 2008).

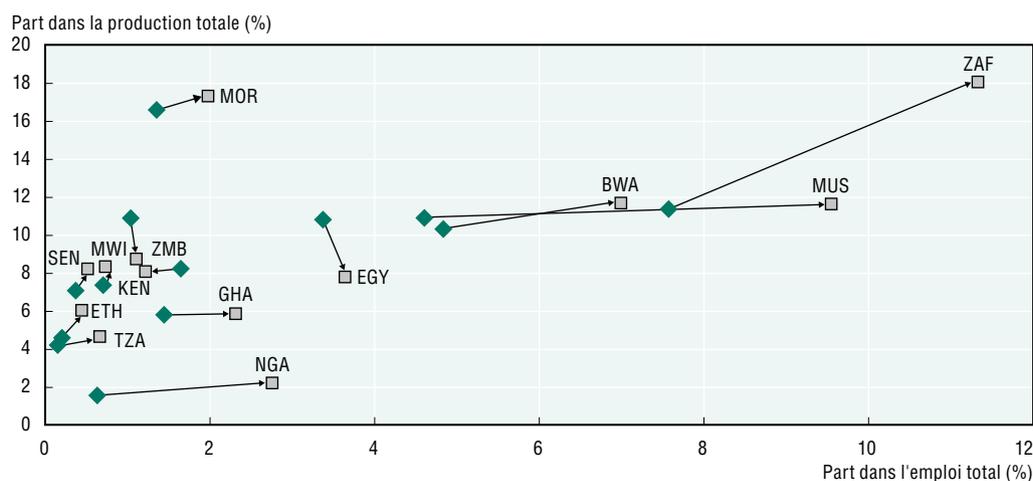
Par ailleurs, les services permettent aux entreprises industrielles d'accéder plus facilement aux chaînes de valeur mondiales. Biens et services sont étroitement imbriqués dans les réseaux de production mondiaux. La valeur créée directement et indirectement par les services en tant que facteurs intermédiaires représente plus de 30 % de la valeur ajoutée totale des produits manufacturés (BAfD/OCDE/PNUD, 2014 ; graphique 6.3). Des services tels que les transports, la logistique et l'entreposage, mais également les services bancaires et d'assurance ainsi que les services aux entreprises, les services professionnels spécialisés et les services de communication, jouent un rôle important à chaque stade de la production. Ces services permettent une meilleure circulation des marchandises et des facteurs de production intermédiaire entre les pays, ce qui réduit le coût des transactions dans l'industrie.

Dans les pays d'Afrique, la part des services modernes (majoritairement basés en zone urbaine) dans la production a progressé, mais à des rythmes variables et avec des effets disparates sur la création d'emplois (graphique 7.7). Les pays ci-dessous sont groupés en fonction de leur progrès en matière d'urbanisation, de transition de fécondité et dans la transformation économique, comme l'explique le chapitre 6 (annexe 6.A1) :

- *Les pays à l'économie diversifiée* sont ceux dans lesquels les services modernes, comme les services aux entreprises, les transports et les communications, constituent la part la plus importante de la production. En 2010, les services aux entreprises représentaient plus de 10 % de la production totale en Afrique du Sud, à Maurice et au Maroc. Maurice et l'Égypte ont vu leur production de services de transport, de stockage et de communication augmenter pour passer à environ 15 % du total. Des villes comme le Caire et Alexandrie (Égypte), Casablanca et Rabat (Maroc), ou encore Le Cap et Johannesburg (Afrique du Sud), totalisent plus de la moitié de la valeur ajoutée créée par les services modernes à l'échelle du pays. Dans des pays comme l'Afrique du Sud et Maurice, les travailleurs ont progressivement migré vers ces secteurs, à très forte intensité de capital et de compétences.
- *Certains pays tributaires des ressources naturelles* ont également réalisé des avancées significatives dans ces secteurs. Au Botswana et au Nigéria, par exemple, la part des services aux entreprises dans l'emploi a augmenté. Surulere, dans l'État de Lagos (Nigéria), a donné naissance à Nollywood, le troisième pôle cinématographique mondial.
- Dans les autres catégories, les progrès sont inégaux. Le Kenya en particulier, un *pays à urbanisation tardive*, a significativement développé ses services, pour lesquels les grands centres urbains jouent un rôle moteur : Nairobi et Mombasa totalisent la moitié de la valeur ajoutée créée dans les services financiers et les services aux entreprises et les trois quarts de la valeur ajoutée créée dans les transports

et les TIC. Certains *pays à urbanisation précoce*, comme le Ghana et le Sénégal, se sont diversifiés si rapidement dans les transports et les communications que ces secteurs y représentent désormais quelques 15 % de la production totale. Cependant, dans de nombreux *pays à urbanisation tardive* et dans la plupart des *pays agraires* comme l'Éthiopie, le Malawi et la Tanzanie, les services modernes en sont encore à leurs balbutiements : ni les services aux entreprises, ni les transports, ni les communications ne représentent plus de 10 % de la production ou plus de 3 % de l'emploi.

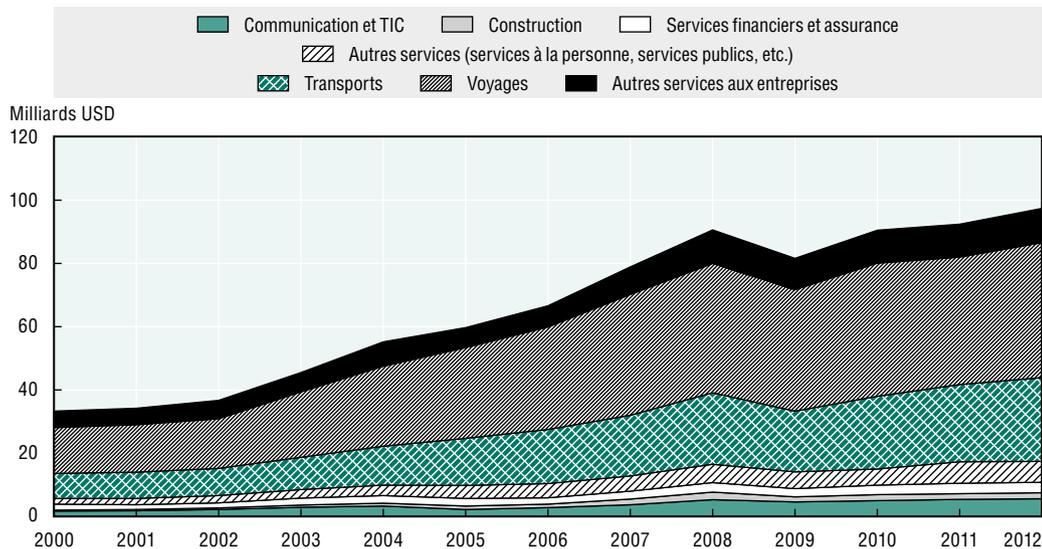
Graphique 7.7. Évolution de l'emploi et de la production des services aux entreprises en proportion de l'économie totale dans quelques pays d'Afrique, 2000-10



Source : Calculs des auteurs d'après Timmer, de Vries et de Vries (2014).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933352074>

À plus long terme, les services marchands modernes pourraient absorber davantage de main-d'œuvre sans sacrifier leur productivité relative. Étant donné que le marché des services modernes est sous-développé dans la plupart des pays d'Afrique, des tarifs inférieurs n'annuleront pas nécessairement les gains de production. Ces secteurs deviennent de plus en plus marchands : le commerce mondial des services a été multiplié par trois entre 2000 et 2012. Les transports, le tourisme ainsi que les services aux entreprises ont progressé le plus vite (graphique 7.8). L'Afrique ne pèse que 3 % du commerce mondial des services (tourisme et transports principalement). Elle pourra capter une plus grande part de la demande mondiale si elle développe des services plus spécialisés et si elle forme une main-d'œuvre qualifiée. Les services modernes comme les services financiers et les services aux entreprises sont davantage intégrés aux chaînes de valeur mondiales, en particulier grâce aux réseaux commerciaux établis en Afrique australe, avec les centres urbains tels que Johannesburg et Gaborone. De plus, les services sont de plus en plus désagrégés et vendus sous forme d'activités séparées, ce qui permet aux pays et aux villes de pousser leur spécialisation dans des segments particuliers de la chaîne de valeur des services. Plusieurs *pays à l'économie diversifiée*, comme le Nigéria et le Kenya, cherchent à développer leurs processus opérationnels en délocalisant certains segments à proximité des centres de recherche établis dans les zones urbaines.

Graphique 7.8. Le commerce des services en Afrique, 2000-12



Source : Calculs des auteurs d'après les données de BAfD/OCDE/PNUD (2014).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933352080>

À court et moyen terme toutefois, il faudra reconnaître que le secteur informel constitue une source de moyens de subsistance. Traiter avec ces entreprises informelles via des marchés de gré à gré ou par la conclusion de contrats portant sur des services de collecte des ordures ménagères, d'assainissement ou de purification de l'eau pourrait constituer une solution peu coûteuse pour améliorer le bien-être collectif. La concentration des habitants réduit le coût des investissements territorialement ciblés dans l'éducation, la formation et l'employabilité, lesquels facilitent l'entrée des travailleurs dans des activités plus productives. À cette fin, un programme de réformes complet sera nécessaire pour apporter à ces travailleurs une protection juridique, un salaire minimum ainsi que des garanties non salariales, et pour les former et les mettre à niveau afin qu'ils puissent progressivement évoluer vers un travail formel à plus forte valeur ajoutée.

Des approches participatives peuvent aider à intégrer les entreprises informelles au tissu urbain et faciliter le développement d'un secteur urbain formel organisé. Une réglementation appropriée et des incitations ciblées peuvent aider les employeurs informels à dépasser le stade de la subsistance, épargner et investir pour augmenter leur productivité. En Afrique, les entreprises formelles entretiennent souvent des liens étroits avec les entités informelles afin de tirer parti de leur flexibilité et de leur concentration sur le marché. Une approche participative tenant compte des spécificités locales peut être à même d'intégrer plus efficacement les entreprises informelles dans les processus et les mécanismes formels (voir l'encadré 7.3 ; voir également le chapitre 4). Au Kenya, le numéro deux de la distribution, Tusker Mattresses, accorde des franchises à des commerces informels dans l'optique de prendre pied sur ce marché (Mulupi, 2016).

Encadré 7.3. Comment une politique locale participative peut remédier au problème du commerce de rue informel

Les autorités cherchent souvent à contenir le commerce de rue informel, perçu en Afrique comme une activité illégale qui encombre les centres villes, par la répression. Les forces de police ont tendance à évacuer les vendeurs de rue par la force. Cependant, à long terme, ces actions ne se révèlent guère efficaces. Dakar et Monrovia ont donc opté pour une approche consultative et participative.

La ville de Dakar est en train de construire un centre commercial pour sédentariser les marchands de rue. En mars et en avril 2011, un recensement local en a enregistré 4 980. Par l'intermédiaire des associations de commerçants, ils ont pu choisir leur propre promoteur, chargé d'aménager ce nouveau complexe commercial pour répondre à leurs besoins. Le coût global de ce projet est estimé à 9 millions de francs CFA (XOF).

À la suite de négociations entre 2009 et 2011, le syndicat national des petits commerçants (National Petty Traders Union of Liberia) et le ministère du Commerce du Libéria ont signé un protocole d'accord délimitant un périmètre réservé aux commerçants des rues et leur accordant des droits. Les marchands de rue paient une redevance à la municipalité en échange d'une carte d'identification et s'acquittent de taxes auprès du ministère afin d'obtenir le droit d'exercer dans une rue donnée. Entre 2011 (la date de signature de l'accord) et 2015, 500 marchands de rue se sont fait enregistrer et les conflits avec la police ont diminué.

Source : Interviews, par les auteurs, de fonctionnaires municipaux de Dakar et Monrovia, décembre 2015.

La classe moyenne émergente pourrait alimenter la croissance des services

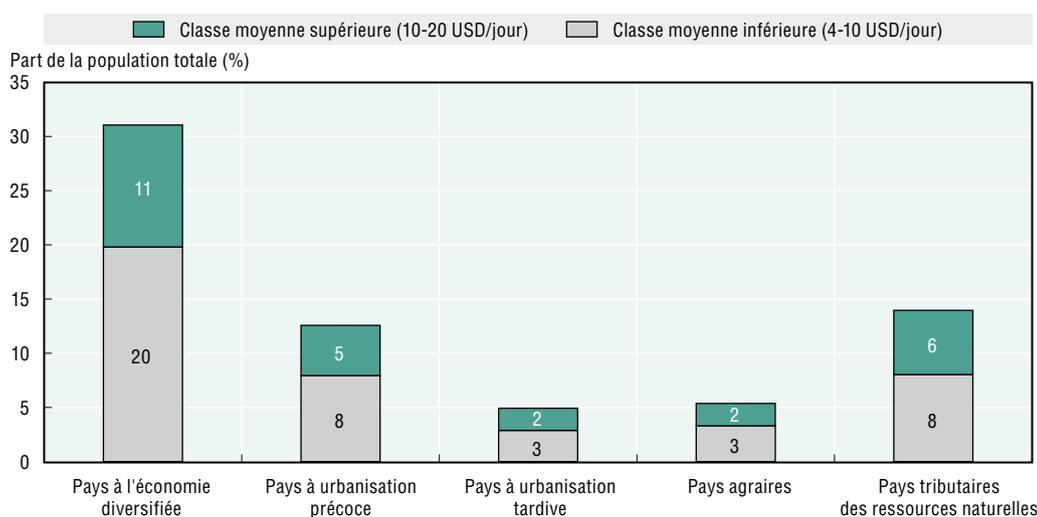
La classe moyenne grossit à vive allure en Afrique, mais se concentre dans les pays à l'économie diversifiée (graphique 7.9)³. Si l'on s'appuie sur la définition qu'en donne la BAfD (2011) (population dont la consommation s'établit à 4-20 dollars par jour en PPA), en 2008, un tiers de la population de cette catégorie de pays appartenait à la classe moyenne, dont 11 % à la tranche supérieure de cette classe. Dans les autres catégories de pays, la classe moyenne reste restreinte : elle représente 5 % de la population des pays à urbanisation tardive et des pays agraires et environ 14 % de celle des pays à urbanisation précoce et des pays tributaires des ressources naturelles. L'absence d'inclusion freine la croissance de la classe moyenne urbaine dans cette dernière catégorie de pays (par exemple en Angola, au Nigéria et en Zambie), malgré un niveau de revenu plus élevé.

Dans les pays d'Afrique, la croissance de la classe moyenne urbaine peut stimuler l'offre et la demande dans le secteur des services.

- Premièrement, lorsqu'elles sortent de la pauvreté et accèdent à la classe moyenne, les personnes peuvent s'engager dans des activités entrepreneuriales, ce qui crée des emplois et renforce la productivité (Acemoglu et Zilibotti, 1997).
- Deuxièmement, la classe moyenne fournit la main-d'œuvre et les ressources nécessaires aux entrepreneurs car elle est attachée à l'accumulation de capital humain et à l'épargne (Doepke et Zilibotti, 2007).
- Troisièmement, la classe moyenne génère une nouvelle demande de biens de consommation, en particulier de biens durables. Elle apprécie la différenciation des produits, ce qui fait progresser la valeur ajoutée des marques. En Afrique, les dépenses de consommation pourraient passer d'environ 860 milliards USD en 2008 à 1 400 milliards en 2020 (McKinsey Global Institute, 2010).

La croissance tirée par l'expansion de la classe moyenne est plus pérenne que celle tirée par les exportations (Gill et Kharas, 2007). D'après l'enquête auprès des experts-pays des PEA, cet accroissement de la demande constituerait la principale opportunité offerte par la classe moyenne africaine, suivie par le potentiel entrepreneurial de ses membres (graphique 7.10).

Graphique 7.9. Part de la classe moyenne par niveau de revenu en Afrique (%), 2008

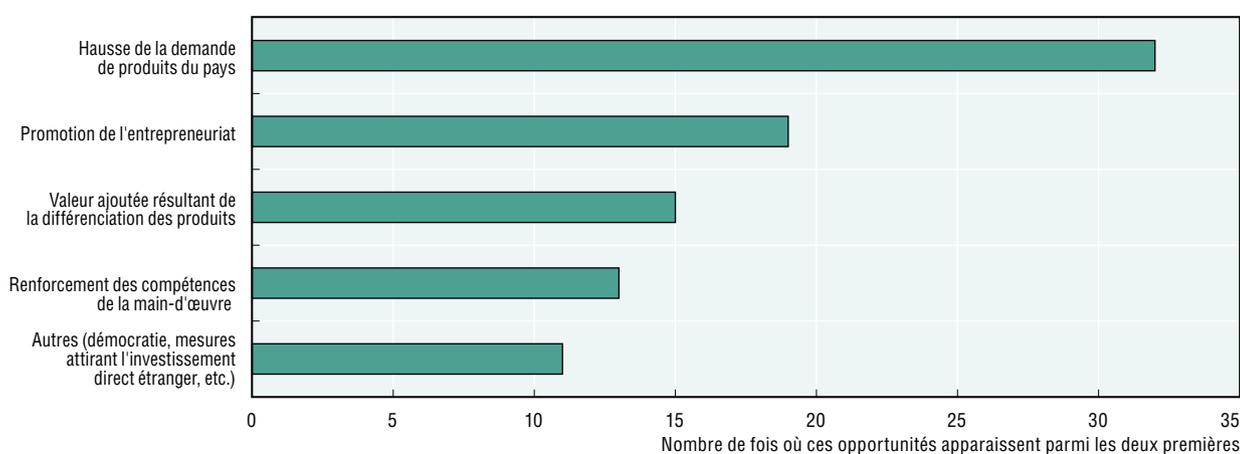


Note : En USD PPA constants de 2005. Les chiffres sont des moyennes simples, non pondérées de la taille de la population. Notre définition n'inclut pas la classe moyenne « flottante », dont la consommation est de 2-4 USD par jour, car cette fourchette est à peine supérieure au seuil de pauvreté et que cette catégorie de population risque de retomber dans la pauvreté.

Source : Calculs des auteurs d'après BAFD (2011).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352092>

Graphique 7.10. Principales opportunités offertes par la classe moyenne pour les pays d'Afrique



Note : Réponses à l'enquête apportées par les économistes-pays de la BAFD et du PNUD travaillant dans 45 bureaux de pays en Afrique. Chaque pays reçoit une pondération de 1.

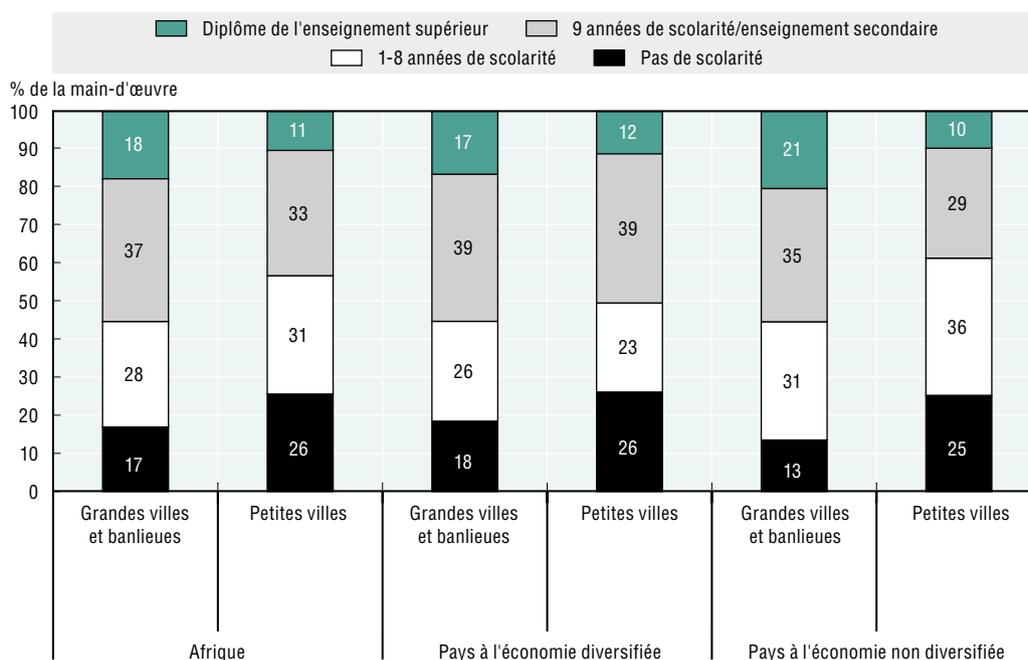
Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2016.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352107>

En Afrique, la classe moyenne se concentre essentiellement dans les zones urbaines. En 2010, en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, en Ouganda et en Tanzanie, 63 % de la classe moyenne dont le niveau de consommation s'établissait à 4-20 USD par jour résidaient en zone urbaine. Dans ces pays, la classe moyenne urbaine totalisait 11.9 millions de personnes, soit 20 % de la population urbaine et ses dépenses se chiffraient à 27 milliards USD par an, soit 43 % des dépenses urbaines totales (calculs des auteurs d'après Tschirley et al., 2015, tableau 4).

Pour favoriser l'accès de la classe moyenne urbaine aux emplois dans les services à forte valeur ajoutée, l'amélioration de l'éducation dans les zones urbaines est une priorité. En Afrique, le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur est globalement plus élevé dans les grandes villes que dans les petites : 18 % contre 11 % de la population de 15 ans et plus, d'après notre analyse des données Gallup World Poll (2016). L'écart est plus marqué dans les pays à l'économie non-diversifiée que dans les autres (graphique 7.11).

Graphique 7.11. Niveau d'études de la population de 15 ans et plus en Afrique, 2009-10



Note : Les pays à l'économie non-diversifiée sont l'Algérie, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Libéria, la Libye, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe. Les pays à l'économie diversifiée sont l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie.

Source : Calculs des auteurs d'après Gallup World Poll (2016) pour des enquêtes menées entre 2009 et 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352119>

Les villes africaines attirent une part croissante des investissements directs étrangers

L'investissement direct étranger (IDE) en direction des villes joue un rôle stratégique dans le développement du socle urbain nécessaire pour que l'industrie et les services puissent être les moteurs de la transformation structurelle de l'Afrique. On peut analyser l'IDE dans les villes africaines à l'aide des données sur l'IDE de création (*greenfield*), c'est-

à-dire les investissements réalisés par une société-mère qui implante une entreprise ou une filiale entièrement nouvelles dans un pays d'accueil (annexe 7.A1). Même si l'Afrique affiche l'un des taux de croissance régionaux les plus élevés pour l'IDE, à 2 % par an entre 2003 et 2014, sa part d'IDE en volume demeure modeste comparée à celle d'autres régions. Le Caire, Tunis, Tripoli et Alger sont les villes africaines qui attirent le plus d'IDE en volume. Entre 2003 et 2014, Le Caire a attiré 37 milliards USD d'IDE et Tunis 22 milliards. Les six principales villes destinataires de l'IDE sont des villes arabophones d'Afrique du Nord. Les villes anglophones d'Afrique subsaharienne figurent plus bas dans le classement. Johannesburg et Le Caire sont les villes d'Afrique les plus mondialisées : la première relie le Sud du continent à l'économie mondiale et la deuxième le Nord. Johannesburg est la première ville d'origine de l'IDE en Afrique (71^e rang mondial), mais elle n'est que septième dans le classement des villes de destination de l'IDE (104^e rang mondial). Le Caire est la deuxième ville d'origine de l'IDE et la première destinataire. L'IDE provenant de pays africains se dirige principalement vers Le Caire (18 %), Luanda (11 %), Lagos (10 %), Tunis (6 %) et Johannesburg (6 %). Les cartes 7.1 et 7.2 présentent les réseaux mondiaux d'IDE en direction des principales villes africaines récipiendaires d'IDE dans l'industrie et les services (Wall, 2016 ; à paraître).

Les villes africaines attirent un niveau d'IDE de création supérieur à ce que l'on pourrait attendre au vu de leur niveau de PIB (Banque mondiale, 2015b). Entre 2002 et 2010, les villes d'Afrique subsaharienne figuraient aussi souvent que les villes d'Asie de l'Est et du Pacifique parmi les 10 % des villes recevant le plus d'IDE de création en pourcentage de leur PIB. Au Maroc, la ville de Tanger a utilisé l'investissement national pour construire un vaste complexe portuaire et l'infrastructure qui relie le port à l'arrière-pays afin d'attirer une usine d'assemblage automobile européenne. Avec l'aide de l'agence nationale de promotion des investissements, les acteurs locaux ont mis sur pied un centre de formation spécialisé qui procure à la main-d'œuvre locale les compétences nécessaires pour travailler dans le secteur automobile et remédier ainsi à la pénurie de compétences.

En se regroupant, des villes de différentes tailles peuvent générer des économies d'échelle en vue d'attirer les investisseurs. Pour que la compétitivité d'une ville s'améliore, l'intégration, la complémentarité et la collaboration régionales sont essentielles. L'Afrique compte quatre principaux « corridors d'IDE » : i) le corridor nord-africain, qui inclut Casablanca, Tunis et Tripoli, ii) le corridor du Nil, qui inclut en particulier Le Caire, iii) le corridor ouest-africain, avec Lagos, Abuja, Abidjan et Accra, et iv) le corridor Gauteng-Maputo, qui passe par Johannesburg, Midrand, Pretoria et Maputo, une ville qui commence à attirer de l'IDE (Wall, 2016 ; à paraître). Ces corridors attirent l'IDE car ils englobent plusieurs villes primaires géographiquement proches les unes des autres et reliées entre elles par de solides réseaux d'infrastructure routière, ferroviaire et portuaire. De grandes villes, telles que Lagos, Abuja, Lomé, Accra et Abidjan, sont situées le long du corridor ouest-africain et bénéficient de la présence de denses grappes de villes secondaires et tertiaires, qui se complètent les unes les autres au sein d'une hiérarchie urbaine qu'elles renforcent. Enfin, chacune de ces quatre grandes régions est tributaire de villes phares au plan mondial, comme Johannesburg, Le Caire, Casablanca et Lagos, car ces villes les relient à l'économie mondiale, mais aussi de destinations montantes de l'investissement, comme Maputo et Kigali.

L'IDE à destination des villes africaines est à la fois « en quête d'un marché » et « en quête de ressources ». L'analyse économétrique montre qu'en Afrique, les principaux déterminants de l'IDE dans l'industrie sont la taille du marché national et l'infrastructure (portuaire, ferroviaire et routière) qui permet d'accéder aux ressources naturelles. Ces deux facteurs expliquent 28 % des variations de l'IDE à destination de l'Afrique. À titre de comparaison, l'ouverture technologique constitue le principal moteur des

investissements étrangers à destination de l'Asie, suivie par l'infrastructure et la taille du marché. L'Afrique ne bénéficie donc pas encore des investissements technologiques qui dominent l'IDE en Asie. Pour que l'Afrique élargisse sa base dans les industries de pointe, il lui faudra certainement investir davantage dans la capacité d'absorption technologique des différents pays, faciliter la pratique des affaires et mettre en place une réglementation douanière efficace.

Dans le secteur africain des hautes technologies, l'investissement étranger se concentre nettement plus dans quelques zones fortement urbanisées que l'investissement ciblant d'autres secteurs (carte 7.3). La qualité de l'infrastructure (routière, ferroviaire, aéroportuaire et portuaire) constitue la variable la plus déterminante pour la production et la distribution de produits de haute technologie. La carte fait également apparaître la présence de solides grappes autour de Nairobi, de Johannesburg, de Port Elizabeth, du corridor ouest-africain, du corridor nord-africain et de celui du Nil (régions en rouge sur la carte 7.3), ainsi que quelques grappes nouvelles, par exemple entre le Zimbabwe et la Zambie (régions en jaune sur la carte 7.3). Si Nairobi n'est pas un point névralgique pour ce qui est de l'IDE total, son secteur des hautes technologies reçoit des flux d'IDE non négligeables, ce qui montre que les atouts régionaux varient parfois fortement entre les différents secteurs d'investissement (Wall, 2016 ; à paraître).

Généralement, l'IDE apporte à une région du savoir et des technologies, stimule le développement des entreprises locales et permet l'émergence de nouveaux projets urbains, mais il ne crée pas toujours directement un grand nombre d'emplois. Dans 23 pays africains, les échanges et la croissance se renforcent mutuellement (Seyoum, Wu et Lin, 2014). Cependant, l'effet de l'IDE sur la croissance est davantage dû aux retombées sous la forme de gains de productivité dans les entreprises locales qu'à la création directe d'emplois. En Afrique subsaharienne, les économies d'agglomération nées du regroupement d'entreprises en un endroit donné sont plus importantes lorsque les entreprises locales s'installent à proximité des multinationales étrangères, en particulier de celles venant de pays en développement du « Sud mondial » (Sanflippo et Seric, 2014). En revanche, en 2012, sur un échantillon de 750 villes du monde entier, l'IDE n'a créé directement que 1 400 emplois par ville, soit 0.1 % des emplois totaux (Fikri et Zhu, 2015). Sur l'ensemble des emplois directement créés par l'IDE en Afrique entre 2003 et 2014, 83 % étaient situés en ville. Sur la même période, l'IDE aurait directement créé plus de 646 000 emplois dans l'industrie (soit la moitié du total des emplois liés à l'IDE) ; 281 000 emplois dans les services, 159 000 emplois dans les hautes technologies, et 220 000 emplois dans le secteur des ressources naturelles (IDE non urbain) (Wall, 2016 ; à paraître).

Le succès de chaque stratégie d'investissement est lié aux caractéristiques propres de la ville et du pays. C'est pourquoi Zhu, Larrey et Santos (2015) proposent aux autorités municipales de procéder selon les quatre étapes suivantes : i) définir et communiquer les atouts de la ville après avoir procédé à une autoévaluation au regard des stratégies régionales et nationales, ii) construire l'image de marque de la ville et balayer tous les préjugés, iii) coordonner leur action avec celle de différents organismes publics et institutions afin de communiquer aux investisseurs des informations comparables, dignes de foi et à jour, en particulier concernant les conditions d'accès au marché national, tout en encourageant les partenaires et réseaux locaux et iv) proposer des incitations ciblées aux entreprises qui hésitent à investir et encourager les relations positives avec les investisseurs existants.

L'urbanisation peut accélérer le développement social

L'urbanisation permet d'accélérer le développement social en Afrique de diverses manières. Premièrement, l'urbanisation peut favoriser une croissance inclusive et améliorer le bien-être matériel en faisant progresser le revenu disponible. Celui-ci peut alors être consacré à l'achat de nourriture, au logement et à l'investissement dans le capital humain, ce qui fait augmenter le potentiel des individus à générer du revenu. Deuxièmement, l'agglomération favorise les économies d'échelle dans la fourniture de biens publics indivisibles, comme les systèmes de transport et de communication. Troisièmement, la densification crée un tissu de groupes communautaires et de parties prenantes interconnectées au sein des villes qui peuvent participer plus activement à des programmes publics de lutte contre la pauvreté ou à des initiatives citoyennes de développement social. Pour que ces projets se concrétisent, il faut des politiques publiques coordonnées et holistiques qui rendent la transformation structurelle plus inclusive. Cette section montre comment les nouvelles politiques de développement urbain peuvent :

- améliorer l'infrastructure de transport au sein de la ville et entre les villes de manière à faciliter la circulation des personnes, des ressources et des idées d'une région à l'autre,
- améliorer les conditions de logement, l'égalité des revenus et l'égalité entre hommes et femmes,
- faire sortir les catégories vulnérables de la pauvreté urbaine en instaurant de nouveaux filets de sécurité sociale et des programmes d'emplois publics,
- développer l'entrepreneuriat social afin de mieux exploiter le potentiel de l'économie urbaine informelle,
- lutter contre l'insécurité urbaine.

Une meilleure infrastructure de transport en ville et entre les villes facilite la circulation des personnes, des ressources et des idées d'une région à l'autre

Les politiques de transport exercent un impact significatif sur le développement durable. Si le développement des systèmes de transport en commun, en particulier de transports publics, *au sein* de la ville, se poursuit, les coûts induits par les encombrements reculeront et les villes seront plus durables. L'amélioration des réseaux de transport *entre* les villes renforce les liens régionaux.

Les systèmes de transport en commun intra-urbains peuvent rendre le développement plus inclusif

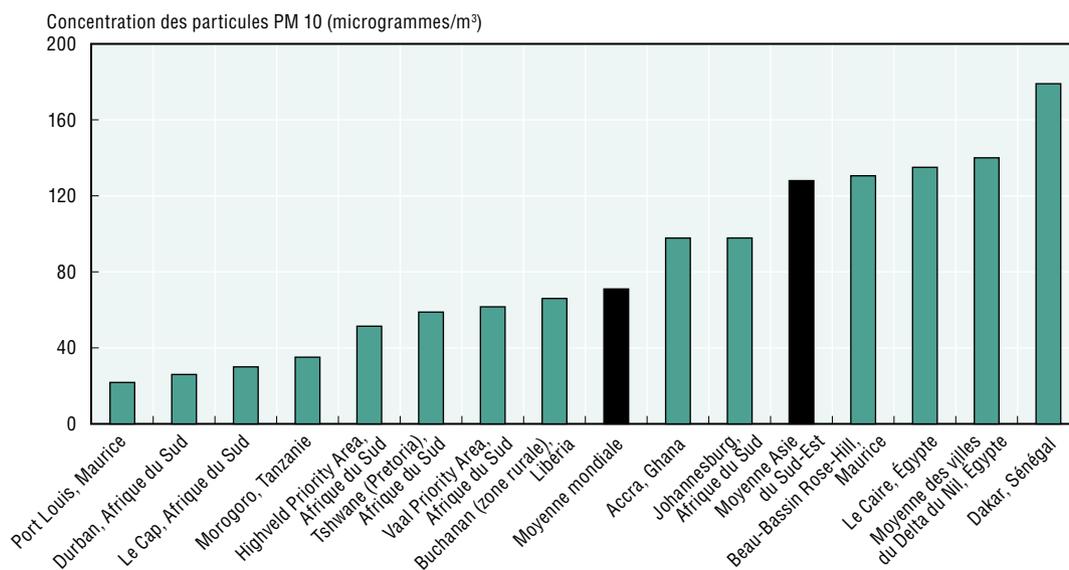
Des transports urbains de qualité facilitent les affaires. Ils abaissent le coût de la circulation des biens et des personnes et favorisent une logistique en flux tendus. L'expérience des autres régions du monde montre que pour renforcer l'efficacité de la pratique des affaires, il importe autant d'atténuer l'incertitude liée au temps de transit que de comprimer le temps de transport. L'amélioration des réseaux de transport permet aux entreprises d'étendre leur aire de desserte et de se développer en atteignant une clientèle plus nombreuse et plus diversifiée. L'amélioration des liaisons entre le centre de la ville et la périphérie leur permet de quitter le centre-ville pour se développer tout en allégeant les coûts induits par la congestion (McCormick et Oyelaran-Oyeyinka, 2007).

Les politiques de transport jouent un rôle déterminant sur la capacité des citoyens pauvres à aller travailler. Ces derniers sont en effet souvent victimes d'un « déséquilibre territorial » (*spatial mismatch*). C'est notamment le cas des habitants des ghettos en périphérie de Johannesburg. Lorsque le transport est principalement organisé autour de la voiture, ce sont les pauvres qui en pâtissent le plus car ils n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule et ils ne peuvent pas se rendre à pied sur leur lieu de travail.

Une expérience menée à Addis-Abeba a montré qu'une diminution du coût du transport était susceptible d'accroître l'intensité de la recherche d'emploi, de faire reculer le travail intérimaire et l'emploi informel et d'améliorer de six points de pourcentage la probabilité de trouver un emploi permanent (Franklin, 2015a). À Lagos, où le coût du transport représente 20 % du revenu des citoyens pauvres, le système de bus rapides (*Bus Rapid Transit*), mis en place en 2008, a créé 2 000 emplois directs et 500 000 emplois indirects. Ce système a abaissé de 30 % le coût des transports publics et veillé à la stabilité de ses tarifs, même en période de pénurie de carburant.

Les politiques de transport contribuent aussi à la lutte contre la pollution. L'analyse de 27 pays d'Afrique montre que la majorité d'entre eux ont adopté une législation en faveur de la protection de l'environnement, et instauré des paramètres de consommation de carburant pour les véhicules, des normes d'émissions et des contrôles de la qualité de l'air (SEI, 2012). L'élimination progressive, depuis 2003, de l'essence au plomb constitue une amélioration substantielle. Cette mesure est aujourd'hui pour l'essentiel achevée. Cependant, les mécanismes de surveillance et de sanction restent limités : seuls huit pays disposent de systèmes opérationnels de surveillance systématique de la qualité de l'air. Dans de nombreuses villes d'Afrique, la concentration annuelle moyenne de particules d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM10) est plus élevée que la moyenne mondiale pour une ville lambda (graphique 7.12).

Graphique 7.12. Concentration annuelle moyenne de particules d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM10) dans plusieurs villes d'Afrique



Source : OMS (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352127>

L'Afrique doit encore construire l'essentiel de son infrastructure de transport pour répondre à la demande des 867 millions d'Africains qui vivront en zone urbaine d'ici 2050. Ses villes peuvent apprendre des réussites et des erreurs du passé. L'Afrique compte moins de 3 % des véhicules motorisés à l'échelle mondiale, mais elle déplore plus de 11 % des tués dans les accidents de la route (SEI, 2012). Pour faire baisser le coût lié aux décès et aux blessures dus aux accidents de la circulation, il faut rendre la route plus respectueuse des moyens de transport non motorisés. L'idéal moderniste d'un urbanisme centré sur la voiture qui prévalait au début du XX^e siècle s'est révélé préjudiciable au bien-être des résidents urbains et non viable sur le plan de l'environnement (Frenchman, 2014 ; Glaeser, 2012). Dans les pays de l'OCDE, le secteur des transports est responsable de la moitié de

la pollution de l'air. Nombre de pays de l'OCDE essayent, à grands frais, de s'affranchir de leur dépendance vis-à-vis de la voiture et de remédier aux conséquences de cette dépendance. L'expérience de Paris et de Londres montre que la construction de nouvelles routes ne résout pas le problème des embouteillages car les habitants ont tendance à utiliser encore plus leur véhicule. Des villes compactes qui encouragent les modes de transport non motorisés et les transports publics peuvent relier de façon efficiente le flux urbain de personnes, de biens et d'idées pour un coût social par habitant moindre.

Certaines villes africaines développent des réseaux de transports publics intégrés afin de s'affranchir de leur dépendance vis-à-vis de la voiture et de renforcer la connectivité au sein de la ville. Cette stratégie met l'accent sur des transports publics efficaces et intégrés qui améliorent la mobilité, l'inclusion et l'accès dans les villes. Le tableau 7.2 dresse la liste des initiatives mentionnées dans les notes-pays du présent rapport.

Tableau 7.2. Systèmes de transports en commun dans certaines villes africaines

Projet	Parties prenantes	Coût	Effet du projet sur le développement	Tarif par trajet
Addis-Abeba Light Rail, Éthiopie 2012-15	Exploité par le groupe du métro de Shenzhen et construit par Ethiopian Railways Cooperation.	475 millions USD (financé à 85 % par China Railway Engineering Cooperation)	Capacité de 60 000 voyageurs par jour, longueur totale de 31.6 km pour les deux lignes. Les 17 premiers kilomètres de voies relient les banlieues industrielles du Sud d'Addis-Abeba au centre-ville. Une ligne est-ouest est en construction et il est prévu de construire des lignes supplémentaires.	2-6 ETB (0.27-0.82 USD)
Lagos Bus Rapid Transit (BRT-Lite), Nigéria Lancé en 2008	Exploité par la Lagos Metropolitan Area Transport Authority.	1.7 million USD par km	Le premier service de bus rapides d'Afrique compte 47 itinéraires et transporte quelque 200 000 voyageurs par jour, pour une économie moyenne de 30 % sur le tarif et un gain de temps de 40 %. Le secteur des transports emploie 2.5 millions de personnes (15 % de la population de la ville). Ce système atténue les embouteillages dans la ville et améliore l'efficacité des transports publics, pour un coût moindre.	20 NGN (0.23 USD)
DART System (Bus Rapid Transit), Dar es-Salaam/Tanzanie Phase 1 : 2003-aujourd'hui Phase 2 : à compter de 2017	Sera exploité dans le cadre d'un partenariat public-privé avec deux opérateurs d'autobus privés.	290 millions USD pour la Phase 1 (financée par la Banque mondiale) 159.32 millions USD pour la Phase 2 (financée par la BAfD, le fonds Africa Growing Together Fund – AGTF– et l'État tanzanien)	Capacité de 495 000 voyageurs par jour. Ce système utilise des combustibles moins polluants et atténue la concentration d'émissions de gaz à effet de serre à proximité de la route, il est donc efficient sur le plan de l'environnement.	500-900 TZS (0.80-1.45 USD)
Rea Vaya Bus Rapid Transit (BRT), Johannesburg, Afrique du Sud Phase 1 : 2007-09 Phase 2 : 2009-12	Financé par une subvention du gouvernement central destinée à l'infrastructure et aux systèmes de transports publics (Public Transport Infrastructure and Systems Grant – PTIS).	300 millions USD au total	Utilisé par 45 000 personnes par jour. L'accord cadre sur l'emploi (Employment Framework Agreement – EFA) signé entre la municipalité et les sociétés de taxi, dont les chauffeurs ont reçu une formation, devait créer 700 emplois permanents durant la Phase 1A et 3 300 emplois temporaires durant la phase de construction.	3.5-9 ZAR (0.64-1.67 USD)
Tramway de Constantine, Algérie 2007-13	Setram/Alstom (49 %), ETUSA (36 %) et l'Entreprise du métro d'Alger (15 %), avec une deuxième ligne qui sera construite par la RATP (France).	44 milliards DZD (ligne 1) (environ 400 millions USD)	Capacité de 100 000 voyageurs par jour sur 8 km pour la première ligne. Son prolongement desservira la ville nouvelle d'Ali Mendjeli et l'aéroport.	40 DZD (1.28 USD)
Tramway Citadis de Casablanca, Maroc Phase 1 : 2009-12 Phase 2 : 2016-18	Gouvernement marocain, autorités locales, Alstom, CDG Capital, Banque Populaire du Maroc et Fonds du Roi Hassan II.	6 milliards MAD (environ 400 millions USD)	Transporte 100 000 voyageurs par jour sur 31 km.	6 MAD (1.68 USD)

Note : Les tarifs ont été convertis en dollars internationaux de 2014.

Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2016 ; notes-pays 2016.

Les politiques de transport sont plus efficaces lorsqu'elles sont élaborées dans le cadre de l'aménagement du territoire et que les réseaux sont mis en place le long des bassins urbains. Angel et al. (2015) recommandent aux pouvoirs publics dont les capacités sont limitées de commencer par essayer de prévoir l'accroissement urbain, afin de réserver dès le départ l'espace public nécessaire pour créer des espaces verts et de tracer le réseau de voies de circulation. Par exemple, un réseau composé de chemins de terre permet d'allouer de l'espace public sans dépenses d'infrastructure excessives. La ville procèdera ultérieurement à ces dépenses lorsqu'elle s'étendra et que la demande de services augmentera avec l'arrivée de nouveaux résidents. La participation de la population péri-urbaine et l'identification des aires de desserte fonctionnelle des villes permettent la mise en place de structures de gouvernance plus cohérentes au-delà des frontières administratives.

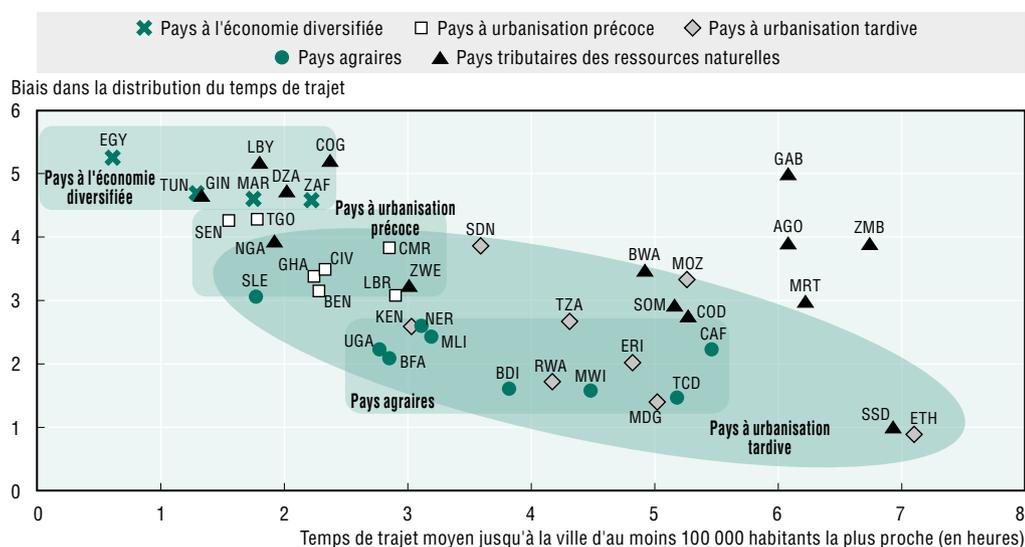
L'amélioration des réseaux de transport entre les villes peut renforcer les interdépendances régionales

Le transport interurbain est la clé d'un développement urbain géographiquement inclusif (BAfD/OCDE/PNUD, 2015). Dans une étude portant sur 15 pays d'Afrique dont la ville primaire est un port, Storeygard (2013) observe qu'une réduction de 1 % des coûts de transport peut faire augmenter de 0.2 % la croissance de la ville située dans l'arrière-pays. Les effets diffèrent en fonction de la surface des routes : les coûts de transport jusqu'au port constituent le facteur déterminant pour les villes qui sont reliées au port par des routes revêtues, tandis que pour les villes qui sont reliées par des routes non revêtues, ce seront les connexions avec les centres secondaires. Par conséquent, les activités commerciales des entreprises situées dans des villes qui ne sont pas reliées au port seront davantage tributaires de l'arrière-pays rural et des villes intermédiaires.

Chaque catégorie de pays africains présente un schéma différent de réseaux routiers et de connectivité. La connectivité offerte par le réseau routier peut se définir par la distribution du temps de trajet moyen par personne jusqu'à l'agglomération de plus de 50 000 habitants la plus proche ainsi que par l'asymétrie de cette distribution (graphique 7.13).

- Les pays à l'économie diversifiée ont une population modérément agrégée : 90 % de la population vivent sur 20-40 % du territoire. Ils disposent d'un réseau développé de villes et de transport et une faible proportion de la population vit dans des zones inaccessibles, comme en témoignent un temps de trajet moyen faible et une asymétrie importante.
- Dans les pays à urbanisation précoce, le réseau de transport est légèrement en retard sur celui des pays à l'économie diversifiée, comme en atteste un temps de trajet moyen plus faible jusqu'à la ville de 50 000 habitants la plus proche et une distribution plus asymétrique. Leur population est souvent plus uniformément distribuée que celle des pays des autres catégories. Cela s'explique par une répartition relativement équilibrée des zones de culture pluviale et par une expansion plus fréquente des terres agricoles, en raison de cultures telles que le cacao et le coton, qui ont entraîné un étalement de la population.
- C'est dans les pays à urbanisation tardive et dans les pays agraires que les réseaux routiers sont les moins développés. Le temps de trajet moyen jusqu'à la ville la plus proche est élevé (trois heures ou plus) et une grande partie de la population vit dans des zones reculées et inaccessibles.

Graphique 7.13. Temps de trajet moyen jusqu'aux zones urbaines les plus proches et asymétrie de la distribution en Afrique, 2010



Note : L'axe des abscisses représente le temps de trajet moyen par personne jusqu'à l'agglomération de plus de 50 000 habitants la plus proche et l'axe des ordonnées représente l'asymétrie (de la distribution de probabilités) du temps de trajet moyen par personne. Dans ce cas, un niveau d'asymétrie inférieur entraîne une queue plus longue du côté droit de la distribution, ce qui signifie que, dans le pays en question, davantage de personnes résident dans les zones reculées et inaccessibles.

Source : Linard et al. (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933352139>

Les pouvoirs publics peuvent accroître la connectivité entre les villes et renforcer l'intégration régionale grâce aux corridors de développement. Les corridors relient les villes et les marchés régionaux grâce aux transports. Ils favorisent le commerce et apportent des externalités positives aux populations locales. À l'échelle régionale, un corridor urbain devient un axe d'intégration économique. Contrairement aux **corridors d'import/export** de l'époque coloniale qui reliaient les pays sans littoral à la côte (ce qui contribue peu aux échanges au sein de la région et entre les villes), les **corridors de développement** relient les villes de différents pays entre elles et avec les marchés commerciaux régionaux, suivant une trajectoire côtière, transsaharienne ou transsaharienne (tableau 7.3).

Tableau 7.3. Principaux corridors en Afrique

Corridor	Reliant	Longueur
Le Caire-Dakar	Le Caire – Tripoli – Tunis – Alger – Rabat – Nouakchott – Dakar	8 636 km
Alger-Lagos	Alger – Tamanrasset – Agadez – Tamanrasset – Kano – Lagos	4 504 km
Tripoli-Le Cap	Tripoli – N'Djamena – Kinshasa – Windhoek – Le Cap	10 808 km
Le Caire-Le Cap	Le Caire – Khartoum – Addis-Abeba – Nairobi – Dodoma – Lusaka – Gaborone – Le Cap	10 228 km
Dakar-N'Djamena	Dakar – Bamako – Ouagadougou – Niamey – Kano – N'Djamena	4 496 km
N'Djamena -Djibouti	N'Djamena – Djibouti	4 219 km
Dakar-Lagos	Dakar – Banjul – Bissau – Conakry – Free Town – Monrovia – Abidjan – Accra – Lomé – Cotonou - Lagos	4 010 km
Lagos-Mombasa	Lagos – Yaoundé – Bangui – Kisangani – Kampala - Nairobi – Mombasa	6 259 km
Lobito-Beira	Lobito – Lubumbashi – Lusaka – Harare	3 523 km

Encadré 7.4. Les corridors urbains contribuent à la transformation structurelle de l'Afrique de l'Ouest

L'exemple du corridor autoroutier Abidjan-Lagos (CAAL) illustre la contribution que peuvent apporter les corridors urbains à la transformation structurelle de l'Afrique de l'Ouest. Le CAAL relie Abidjan (Côte d'Ivoire) à Lagos (Nigéria), en passant par Accra (Ghana), Lomé (Togo) et Cotonou (Bénin). Il relie entre elles des zones économiques urbaines fonctionnelles et renforce l'interdépendance économique. Cet axe concentre 70 % de l'économie régionale de l'Afrique de l'Ouest. Le CAAL a pour objectif de promouvoir l'intégration de ces cinq marchés nationaux et d'éliminer les obstacles dus à la taille que rencontrent certains de ces marchés. Les corridors urbains permettent aux populations locales d'accéder simultanément à plusieurs types d'infrastructures et de services, comme les routes, l'électricité, l'eau et les liaisons de TIC. Le raccordement des corridors Lagos-Abidjan-Dakar et Tanger-Rabat accélérerait l'expansion économique depuis l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique du Nord. Le financement d'une route reliant le Sénégal à la Mauritanie compléterait la coopération Sud-Sud entre les pays de l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Banque africaine de développement finance des corridors urbains tels que le CAAL, ce qui renforce l'intégration des villes africaines.

En abaissant les coûts liés au commerce, les villes se spécialisent dans des fonctions de niche et des produits complémentaires. Grâce à l'amélioration des transports et des communications, les entreprises peuvent élargir leur zone de chalandise. L'amélioration des transports entre les villes comprime les coûts de transaction liés à l'approvisionnement en produits intermédiaires depuis les villes spécialisées au sein d'une chaîne de valeur. L'analyse des réseaux d'IDE non lié aux ressources naturelles dans les villes africaines montre qu'il peut arriver, bien que cela ne soit pas systématique, que les villes d'une même région se fassent concurrence entre elles. Les villes spécialisées attirent davantage d'IDE, car les investisseurs étrangers peinent à remplacer une ville spécialisée présentant des avantages concurrentiels dans un secteur donné par une autre destination d'investissement. Le recul du coût des transactions peut également renforcer la place de certaines villes en tant que « hubs transitoires » de l'investissement destiné à d'autres villes : Johannesburg joue ainsi le rôle d'intermédiaire financier pour tous les flux d'IDE en Afrique. C'est également le cas, dans une moindre mesure, de Nairobi, de Lagos et du Caire. Ces villes disposent en effet de places boursières et d'infrastructures qui facilitent l'acheminement des flux financiers vers les régions environnantes (Wall, 2016 ; à paraître).

La promotion de conditions de logement adéquates est essentielle au développement urbain

Les villes peuvent améliorer les conditions de logement, en particulier dans les établissements informels ou les bidonvilles, afin de rendre le développement plus inclusif (chapitre 6)⁴. Les nombreux modèles de réhabilitation des bidonvilles ou d'assainissement des quartiers insalubres en Afrique montrent qu'on peut remédier aux problèmes des établissements informels et l'emploi précaire en combinant réformes sectorielles territorialisées, financements, création d'emplois, gouvernance urbaine et autonomisation des groupes communautaires.

- En Afrique du Sud, le programme d'habitations individuelles gratuites montre que l'accès à un logement financièrement abordable peut alléger les tâches domestiques pour les femmes, réduire la pauvreté des ménages et accroître le taux d'activité des femmes (Franklin, 2015b). Dans nombre de pays, une meilleure garantie des droits fonciers incite les individus à investir davantage dans leurs logements.

- À Nairobi, une meilleure garantie des droits d'occupation et la présence d'un équipement essentiel dans les foyers créent un environnement « favorable » qui incitera les habitants de bidonvilles à s'engager dans des activités entrepreneuriales qui leur apportent un complément de revenu et diversifient leurs moyens de subsistance (Gulyani et Talukdar, 2008).
- En revanche, certains programmes de réhabilitation des bidonvilles peuvent exclure les locataires, les sous-locataires et les nouveaux occupants, qui sont les plus vulnérables. À Nairobi, des programmes ciblant les logements à l'intérieur des bidonvilles ont renchéri les loyers encaissés par les propriétaires au lieu d'aider les occupants à faibles revenus (Gulyani et Talukdar, 2008).

Une approche participative et holistique peut déboucher sur des politiques suffisamment flexibles et adaptées aux besoins et aux capacités des populations locales. Les autorités locales et municipales peuvent planifier l'occupation des sols plus efficacement, mobiliser les ressources locales et coordonner leur action avec celle des autorités régionales et nationales. Lorsque l'offre de logements dans les bidonvilles est essentiellement locative, l'État peut faciliter les négociations entre locataires et propriétaires, investir dans l'infrastructure et officialiser les occupations pour permettre aux habitants des bidonvilles d'accéder à la propriété (Gulyani et Talukdar, 2008).

Les programmes participatifs de réhabilitation des bidonvilles ont produit des résultats impressionnants dans plusieurs villes, comme à Dar es-Salaam depuis 2004 (Collin, Sandefur et Zeitlin, 2015).

Au Maroc, le programme « Villes sans bidonvilles » est un bon exemple de réhabilitation participative et territorialisée. De 2000 à 2010, en réalisant 46 % des objectifs de la cible 11 du septième Objectif du Millénaire pour le développement, le Maroc s'est classé au deuxième rang mondial pour la réalisation de cette cible. À la fin mars 2010, 154 000 ménages disposaient d'un logement, dont 62 000 ménages dans les 40 centres déjà déclarés « sans bidonvilles ». La réussite de ce programme s'explique par les facteurs suivants :

- i. les autorités locales sont encouragées à participer activement et doivent rendre des comptes dans le cadre des « contrats-villes »
- ii. le secteur privé doit fournir l'essentiel des logements
- iii. un objectif de 100 000 logements sociaux et parcelles viabilisées chaque année incite à élargir le parc de logements financièrement abordables.

Le programme « Villes sans bidonvilles » visait à aider toutes les parties prenantes à s'entendre pour choisir entre trois types d'interventions : relogement sur place, réinstallation et restauration *in situ*. Des solutions de financement innovantes ont attiré les entreprises privées, tandis que des subventions ciblées ont atténué les difficultés financières de la majorité des pauvres. Ce programme a été financé à 40 % sur le budget général et par une taxe de 12 USD par tonne de ciment, à 30 % par les contributions des ménages bénéficiaires et le reste par les bénéfices tirés de la vente de logements à des ménages à revenu élevé ainsi que par des donateurs internationaux.

De même, en Tunisie, la politique de réhabilitation des bidonvilles a permis d'en ramener la prévalence de 24 % du parc total de logements en 1975 à 2 % en 1994 (Banque mondiale, 2003). L'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (ARRU) a mis sur le marché un volume significatif de logements formels, a apporté des améliorations aux constructions existantes et a accru le taux de raccordement aux infrastructures. Entre 2007 et 2009, le programme de réhabilitation de l'ARRU a alloué 70 % de son budget à l'infrastructure et aux équipements publics et 30 % aux petites et micro entreprises (ONU-Habitat, 2008).

Les filets de sécurité sociale peuvent permettre à des catégories de population vulnérables de sortir de la pauvreté urbaine

Les programmes de protection sociale, récemment élaborés en Afrique, peuvent être étendus aux pauvres qui vivent dans les zones urbaines. Ces programmes, qu'ils soient publics ou privés, formels ou informels, visent à faire sortir les individus de la pauvreté et à éviter qu'ils n'y retombent. En 2015, 40 pays d'Afrique proposaient des dispositifs de transferts monétaires inconditionnels, soit deux fois plus qu'en 2010. Les programmes d'aide sociale soutiennent 15 % des ménages qui vivent dans l'extrême pauvreté, contre 25 % dans les zones rurales. Ces programmes évoluent afin de mieux répondre aux besoins d'un nombre croissant de citoyens pauvres, voire très pauvres (chapitre 6).

Le Burkina Faso, la RDC, l'Éthiopie, le Mali et la Tanzanie ont commencé à mettre en œuvre ce que la Banque mondiale appelle les programmes de protection sociale urbains de « première génération ». Tous ces programmes ont pour objectif d'atténuer la pauvreté et les inégalités, tout en rendant les services plus accessibles pour la population, en améliorant le capital humain et en encourageant l'activité économique. Cependant, il reste difficile de parvenir à une couverture efficace. Les régimes de subventions sont en principe dégressifs, alors que les niveaux de prestations et les méthodes de ciblage devraient s'adapter au coût de la vie plus élevé de la ville. Il est malaisé de cibler les bénéficiaires car les individus vivant dans des établissements informels affichent une forte mobilité et des revenus très fluctuants. La fragmentation administrative et la mauvaise circulation de l'information entre les entités nationales et locales font elles aussi obstacle à la mise en œuvre effective des dispositifs de protection sociale.

Encadré 7.5. Le Programme élargi de travaux publics en Afrique du Sud

En Afrique du Sud, le Programme élargi de travaux publics (Expanded Public Work Programme – EPWP) montre que les programmes de protection sociale peuvent appuyer les services urbains et promouvoir l'activité économique. Ce programme a été créé principalement pour donner un emploi aux très nombreux travailleurs non qualifiés qui se trouvaient structurellement exclus de l'économie formelle. Ces travailleurs ont été, au départ, embauchés pour construire et entretenir l'infrastructure dans les établissements urbains informels. Le programme a ensuite été élargi aux services sociaux et aux activités liées à l'environnement. Il crée plus d'un million d'emplois à court terme par an, pour un coût d'environ 30 milliards ZAR (1,8 milliard USD, soit 0,8 % du PIB) pour l'État. La durée moyenne de ces emplois est de 70 jours, et le salaire journalier est nettement inférieur au salaire minimum pratiqué dans le secteur formel mais (proportionnellement) supérieur à la plus généreuse des prestations sociales mensuelles. Ce programme interagit avec d'autres dispositifs de protection sociale. Les participants sont couverts par l'assurance-chômage et indemnisés en cas d'accident du travail. Même si cette couverture est globalement faible en Afrique du Sud, elle est plus élevée en zone urbaine qu'en zone rurale : 4,3 % contre 1,9 %. Si l'on veut que cette première génération de dispositifs de protection sociale urbains améliore durablement le niveau de vie de leurs bénéficiaires, il faut étendre leur couverture. Les dispositifs d'assurance sociale devraient aussi être pérennes même si, du fait de la précarité de l'emploi, les cotisations des travailleurs sont forcément irrégulières et de faibles montants.

L'EPWP n'a toutefois pas produit l'effet escompté sur le chômage. Son modèle décentralisé, dans lequel les autorités nationales incitent les administrations locales à utiliser leurs budgets et à employer leur propre personnel, rencontrent des problèmes d'adhésion, de reddition de comptes et de respect des directives nationales. En outre, la faiblesse structurelle persistante du marché du travail formel incite une forte proportion de participants à rester dans le programme plutôt qu'à chercher un emploi formel. Cependant, les innovations expérimentées par l'EPWP, tant en termes de conception du programme que de structure institutionnelle, constituent une référence pour des programmes à grande échelle menés dans d'autres pays d'Afrique et sur d'autres continents.

Le développement de l'entrepreneuriat social peut permettre d'exploiter le potentiel de l'économie urbaine informelle

En Afrique, des citoyens adoptent et créent de nouvelles formes d'entreprises adaptées aux réalités urbaines. L'entrepreneuriat social existe depuis longtemps sur ce continent. Ces entreprises remontent en effet aux systèmes d'entraide traditionnels. Contrairement aux entreprises classiques, elles ne sont pas motivées par la recherche du profit, mais cherchent à apporter des solutions à des problèmes sociaux. Aujourd'hui, les groupements d'assistance mutuelle ou les entreprises communautaires (principalement des coopératives) sont très répandus dans les zones urbaines (Fafchamps et La Ferrara, 2012). Les coopératives offrent des services financiers aux personnes défavorisées. Ainsi, au Kenya, les coopératives d'épargne et de crédit peuvent se substituer aux banques pour les populations à bas revenus. De plus, l'économie informelle recourt souvent à des technologies de paiement numérique. La large diffusion des systèmes de paiement numérique (système de transfert monétaire via un téléphone mobile, comme *MPesa* au Kenya et en Tanzanie ou *Orange Money* en Côte d'Ivoire) permet la mise en relation d'entreprises formelles avec des micro-entrepreneurs informels en offrant une flexibilité financière accrue (fonds de roulement, micro-crédit, etc.) et un suivi plus efficient des transactions. En outre, les entrepreneurs informels peuvent utiliser des applications numériques, telles que *Sokotext* ou *Kaymu*, pour améliorer la gestion des opérations au moyen d'un simple *smartphone*, afin de mettre en relation des consommateurs urbains vivant dans des établissements informels et des producteurs de produits frais, par exemple.

Des modèles économiques novateurs qui mettent en relation entreprises formelles et micro-entrepreneurs informels se développent. Le Groupe Bel utilise sa plateforme numérique *Sharing Cities* pour s'appuyer sur les réseaux de vendeurs de rue et, ainsi, développer ses stratégies de distribution en Afrique. Il établit des partenariats avec de nombreux acteurs du secteur public, du secteur privé et du secteur associatif pour proposer à ces vendeurs des solutions de micro-assurance, des micro-prêts, des formations professionnelles ou un soutien administratif qui les aidera à formaliser leurs activités. Cette initiative permet d'optimiser son réseau de distribution tout en améliorant les revenus des vendeurs et en contribuant à la formalisation progressive de leur commerce (Ménascé, à paraître).

Les entreprises sociales peuvent offrir des services de transformation et des services sociaux à un coût abordable. À Agadir (Maroc), plus de 7 000 femmes travaillent dans quelque 150 coopératives qui fabriquent des produits de beauté à partir des arganiers de la région. En moyenne, chaque entreprise emploie environ 46 femmes et distribue son bénéfice de manière équitable. Ces coopératives mènent aussi des actions destinées à améliorer le niveau de vie dans les zones rurales et urbaines du Maroc. En Afrique du Sud, l'*International Centre for Eyecare Education* propose aux pauvres des lunettes à un prix abordable.

Certains pays d'Afrique mettent déjà en œuvre des politiques visant à soutenir le développement de l'entrepreneuriat social. Par exemple, en 2014, le Mali a adopté une politique nationale pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'un plan d'action pour 2014-2018. Cette politique consiste à simplifier la législation, à apporter un appui aux réseaux d'entreprises sociales existants et à améliorer l'accès de ces entreprises au crédit. Dans le même ordre d'idées, en Afrique du Sud, le cadre de 2011 pour une nouvelle trajectoire de croissance reconnaît explicitement la contribution de l'économie sociale à la création d'emplois durables, et la réglementation sur les achats préférentiels réaffirme que l'aide aux Sud-Africains défavorisés constitue un critère essentiel pour l'attribution des marchés publics (Littlewood et Holt, 2015). Les stratégies

communes qui encouragent le développement des entreprises sociales en Afrique et sur d'autres continents visent à :

- promouvoir des cadres juridiques qui simplifient l'institutionnalisation d'initiatives informelles (permettant, par exemple, aux coopératives d'opérer dans différents secteurs)
- faciliter l'accès des entreprises sociales au financement ;
- apporter un appui financier direct aux entreprises sociales, en fonction de leurs besoins ;
- mieux faire connaître l'entrepreneuriat social au travers de programmes de formation et de stratégies de recherche et de communication ;
- soutenir les réseaux existants qui encouragent l'entrepreneuriat social et favoriser le développement de ces réseaux.

Les stratégies holistiques et intégrées peuvent améliorer la sécurité urbaine

Les multiples dimensions de la violence et de la criminalité appellent une stratégie holistique et intégrée. Au Nigéria, le *Lagos State Security Trust Fund*, lancé en 2007, est parvenu à réduire l'insécurité et la perception des problèmes de criminalité (UNODC, 2011, p. 19). Il a pour objectif d'élargir la participation de la population locale à la lutte contre l'insécurité et contre la criminalité en favorisant des partenariats public-privé efficaces et durables, à tous les niveaux. Il déploie des stratégies multidimensionnelles axées sur la création d'emplois, l'amélioration des services sociaux, la réhabilitation des espaces publics et une culture préventive plutôt que répressive. De même, le *Programme pour des villes plus sûres* élaboré par ONU-Habitat associe prévention de la délinquance, création de tribunaux locaux, surveillance du voisinage, création d'emplois et formations pour les jeunes, et audits de la sécurité des femmes.

La participation de la population locale est un ingrédient essentiel des projets urbains qui réussissent à accroître l'offre de biens publics et la sécurité. Les acteurs municipaux et les entités locales telles que les organisations de surveillance du voisinage, les associations de femmes et les organisations confessionnelles jouent un rôle important dans l'Afrique urbaine (Kilcullen, Mills et Trott, 2015). Des audits de la sécurité des femmes ont été menés à titre pilote à Durban, Dar-es-Salaam, Nairobi et Abidjan. Ils leur ont permis de localiser les endroits sûrs et de formuler des recommandations sur l'éclairage, la signalisation, les lieux isolés, la prévision des déplacements, la maintenance et la conception générale des espaces. À Lagos, au Nigéria, le projet d'école flottante de Makoko repose sur la participation locale. Le ministère de la Planification physique et du Développement urbain de l'État de Lagos est en train d'intégrer cette école dans un plan de réhabilitation de l'ensemble du bidonville de Makoko.

Les politiques qui répondent à des problématiques locales via des partenariats multipartites peuvent également se révéler efficaces. Ainsi, dans la province du Cap occidental, en Afrique du Sud, le programme de partenariat pour l'amélioration de la sécurité locale (*Community Safety Improvement Partnership*) a organisé des réunions dans 150 commissariats pour définir les priorités et les besoins locaux. Le programme Chrysalis de développement des compétences des jeunes (*Chrysalis Youth Development Programme*) a formé plus de 1 450 jeunes dans le secteur de la sécurité entre 2012 et 2015 (ISS, 2015). Ces programmes s'appuient sur une forte interaction entre secteurs public et privé pour assurer la sécurité publique (Abrahamsen et Williams, 2008, p. 547).

L'urbanisation de l'Afrique peut contribuer au développement environnemental

Les zones urbaines peuvent faciliter l'utilisation efficace des ressources environnementales via le partage de terrains, d'autres ressources naturelles et de biens et services. Ainsi, les villes disposant d'un réseau de transports en commun efficace réduisent davantage la pollution par habitant que les zones plus densément peuplées où prédominent les moyens de transport individuel motorisés (Glaeser, 2012). De plus, par les économies d'échelle qu'elles permettent, les villes durables favorisent les modes de production plus écologiques : « la croissance urbaine verte favorise la croissance et le développement économiques au travers d'activités urbaines qui atténuent l'impact sur l'environnement, par exemple en réduisant la pollution de l'air et les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), ainsi que la consommation des ressources naturelles telles que l'eau, l'énergie et les terres encore inexploitées, et qui protègent les services écologiques » (OCDE, 2013b, p. 9).

Pour se développer durablement, l'Afrique doit impérativement remédier à ses problèmes environnementaux. Les enjeux sont peut-être encore plus grands pour ce continent que pour d'autres régions du monde (chapitres 4 et 6).

- Étant donné que son processus d'urbanisation est toujours en cours, le continent a beaucoup à gagner en passant directement à une économie verte. Elle en tirerait des bénéfices considérables. Par exemple, les deux tiers des investissements urbains doivent avoir lieu entre aujourd'hui et 2050. L'Afrique doit réaliser ces investissements « sans regret » et planifier son développement urbain. Les technologies actuelles permettent l'adoption d'un nouveau modèle écologique pour la prestation de services dans les zones urbaines en Afrique, ce qui les rendrait plus durables (Cartwright, 2015).
- En Afrique, étant donné les niveaux de développement humain, la dégradation de l'environnement a un coût élevé (chapitre 6 ; Roy, à paraître). Si les coûts déjà substantiels de la pollution de l'air (à la fois pour l'économie et en termes de santé publique) ne sont pas pris en compte, le développement durable sera compromis. L'impact du développement urbain local sur l'environnement dépasse les frontières administratives et concerne aussi les zones périurbaines et rurales. En outre, alors que l'Afrique contribue peu au changement climatique mondial, elle y est plus vulnérable que d'autres régions du monde.

L'urbanisation offre l'opportunité de lutter avec davantage d'efficacité contre le changement climatique en rendant les villes plus durables. Elle donne aux pouvoirs publics la possibilité d'utiliser et de gérer les ressources naturelles et les déchets de manière plus douce pour l'environnement, de créer des emplois verts pour la main-d'œuvre peu qualifiée, d'améliorer la santé publique grâce à un meilleur accès à l'eau salubre et à l'assainissement et d'endiguer la hausse des coûts liés à la pollution de l'air.

Les pouvoirs publics peuvent ainsi jouer un rôle important en rendant la transformation structurelle plus durable. Le tableau 7.4 présente des exemples d'activités, dans divers secteurs de l'économie urbaine, qui peuvent atténuer l'impact des villes sur l'environnement.

Tableau 7.4. Activités urbaines susceptibles d'atténuer l'impact des villes sur l'environnement

Secteur	Activités
Planification de l'aménagement du territoire	Zonage délimitant des zones à usages mixtes, de façon à réduire le temps de trajet entre le domicile, le lieu de travail et d'autres lieux d'activités Réforme fiscale encourageant l'exploitation des terrains sous-utilisés dans les cœurs urbains et décourageant l'urbanisation des terrains sous-développés au niveau des franges urbaines
Transports	Expansion et/ou amélioration des transports en commun Amélioration de l'infrastructure physique encourageant les déplacements à pied ou à bicyclette Taxe sur les voitures particulières (taxe d'embouteillage par exemple)
Bâtiments	Conversion du parc existant, afin d'améliorer l'efficacité énergétique Normes d'efficacité énergétique minimales pour les bâtiments neufs
Énergie	Installation de systèmes de production d'énergie renouvelable distribuée (panneaux solaires par exemple) Systèmes de chauffage urbain et réseaux de froid urbains Taxes décourageant la consommation d'énergie aux heures de pointe
Déchets	Recyclage des ordures ménagères et des déchets industriels Valorisation énergétique des déchets et du méthane issu des centres de stockage de déchets Tarifs décourageant la production de déchets
Eau	Taxes encourageant la préservation des ressources en eau Mécanismes de gouvernance améliorant l'efficacité des réseaux d'eau

Source : OCDE (2013b).

Lorsque les données sont rares, on peut s'appuyer sur l'analyse des flux de matières et sur la mise à l'échelle des données nationales au niveau des villes pour les classer en fonction de leur consommation d'énergie (tableau 7.5). Cette méthodologie permet d'orienter leur croissance et la gestion de leur consommation des ressources au moyen d'une plus grande efficacité énergétique, d'une meilleure gestion du cycle des matières et des déchets et d'infrastructures plus durables. Un métabolisme urbain durable est un système urbain qui restaure la biodiversité, ramène les émissions de CO₂ à un minimum de deux tonnes par habitant et permet une utilisation plus efficiente des ressources, afin que les citoyens ne consomment qu'environ huit tonnes de CO₂ par habitant, en moyenne (Swilling, 2015, p. 4). La consommation de ressources par les villes est à la fois l'un des résultats et l'un des moteurs de l'économie urbaine. En la prenant mieux en compte, en repérant les mécanismes de mobilisation et en mesurant l'intensité et l'efficacité des modes de consommation urbains, on est en mesure de mieux appréhender le potentiel que représentent des ressources urbaines efficientes et durables.

Tableau 7.5. Classification des villes africaines en fonction de la transition socio-métabolique

Groupe 1 Villes pauvres en ressources	Faible consommation de toutes les ressources, exception faite de la biomasse et de l'eau. C'est le signe que l'industrie est peu présente et que les revenus sont faibles, mais aussi que l'expansion urbaine est rapide	Kinshasa, Kigali, Antananarivo, Lagos, Ouagadougou, Niamey, Port Harcourt, Bujumbura, Bangui, N'Djamena et Addis-Abeba
Groupe 2 Villes en transition	Consommation moyenne de biomasse, d'eau, d'électricité, de matériaux de construction et de combustibles fossiles	Pointe-Noire, Luanda, Kampala, Douala, Libreville, Mombasa, Nairobi, Harare, Lusaka, Maputo, Dar-es-Salaam, Abidjan, Accra et Kumasi
Groupe 3 Villes disposant de ressources suffisantes	Consommation moyenne ou élevée de biomasse, d'électricité, de combustibles fossiles et de matériaux de construction	Alger, Constantine, Alexandrie, Le Caire, Casablanca, Le Cap, Johannesburg, Malabo, Tunis, Marrakech et Durban

Source : Swilling (2015).

Les énergies renouvelables peuvent contribuer à résorber le déficit énergétique

En investissant dans l'énergie verte, l'Afrique pourrait synchroniser développement économique et environnemental. Ces investissements faciliteraient l'approvisionnement énergétique des entreprises tout en évitant de répéter les erreurs que d'autres régions ont commises et qui ont notamment entraîné une augmentation du coût de la pollution de l'air.

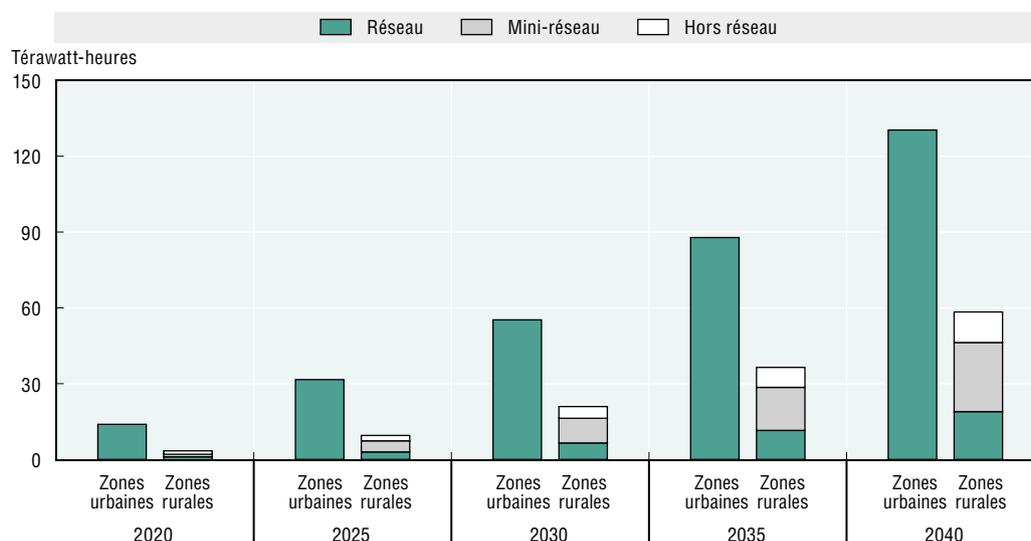
L'accroissement de l'accès à l'électricité offre l'opportunité d'investir dans des ressources renouvelables

Si l'Afrique parvient à relever le défi énergétique, en particulier dans les zones urbaines, les performances de ses entreprises pourront s'améliorer. L'accès inadéquat à l'électricité ou le manque de fiabilité de l'alimentation en électricité reste l'un des plus grands freins au développement économique :

- Les pannes d'électricité sont considérées comme l'un des principaux problèmes des entreprises. En Afrique subsaharienne, c'est le cas pour 50 % des petites et moyennes entreprises du secteur manufacturier, qui manquent d'électricité durant, en moyenne, 56 jours par an. Or, les groupes électrogènes coûtent trois fois plus cher que l'électricité du réseau public.
- L'accès irrégulier à l'électricité est l'un des principaux obstacles au développement des entreprises. Les entreprises informelles peuvent perdre jusqu'à 16 % de leur chiffre d'affaires à cause des coupures de courant, contre 6 % dans l'économie formelle. Les pannes d'électricité ont aussi un effet dissuasif sur la création d'entreprises, car les groupes électrogènes sont trop chers pour les start-ups.
- En outre, ce problème conduit les banques à refuser certains prêts aux entreprises, parce qu'il accroît les risques économiques.

Il est plus facile de résorber le déficit énergétique dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Dans son étude sur les perspectives énergétiques de l'Afrique subsaharienne, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) présente un « scénario central » destiné à répondre à la demande d'électricité sur ce continent. Dans ce scénario, les deux tiers de la population ayant accès à l'électricité vivent dans des zones urbaines et sont raccordés à un réseau de distribution. Le graphique 7.14 montre que cet accroissement de l'accès à l'électricité ferait augmenter de 190 ThW la consommation d'électricité totale en 2040, principalement via l'accès urbain hors réseau. Actuellement, environ les deux tiers des habitants de l'Afrique subsaharienne, soit 635 millions de personnes, n'ont pas accès à l'électricité. Dans cette sous-région, c'est plus d'un tiers de la population urbaine, contre moins de 5 % dans les pays en développement d'Asie ou d'Amérique latine. En Afrique subsaharienne, la demande d'électricité représente, en moyenne, 400 kilowattheures (kWh) par habitant, c'est-à-dire 75 % de moins que dans les pays en développement d'Asie et moins que ce qui est nécessaire au fonctionnement en continu, pendant un an, d'une ampoule de 50 watts.

Graphique 7.14. Projections de la demande d'électricité en Afrique subsaharienne, 2020-40



Note : Ces projections correspondent au « scénario d'une nouvelle politique » élaboré par l'AIE (2014).

Source : AIE (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352145>

D'après les estimations de l'AIE, en Afrique subsaharienne, il faudrait investir 205 milliards USD pour porter le taux d'électrification d'environ 30 % aujourd'hui à 70 % en 2040. Ce montant représente moins d'un cinquième du total des investissements consacrés au secteur de l'électricité dans la région. Si l'on veut atteindre ce niveau d'investissement, il faut continuer d'améliorer les modalités de financement des projets d'accès à l'électricité, mais également les capacités et la coordination entre les différents acteurs. Si le projet est clairement défini et si une consultation est organisée pour déterminer le rythme d'extension du réseau, les parties prenantes, et notamment les populations locales, pourront évaluer en toute connaissance de cause les meilleures options pour élargir l'accès. De même, les donateurs doivent gérer leurs programmes avec précaution, en associant d'emblée les bénéficiaires au processus, en particulier pour assurer une maintenance des équipements adéquate et continue et pour éviter d'évincer les fournisseurs privés encore fragiles.

En Afrique, les principales sources d'énergie renouvelable sont l'éolien et le solaire (IRENA, 2015), même si l'hydroélectricité et la géothermie pourraient elles aussi alimenter les villes durables.

- L'Afrique dispose d'un potentiel productif annuel de 460 pétawattheures (PWh) grâce à l'énergie éolienne. Celle-ci est actuellement la source d'électricité la moins chère. À la fin de 2014, elle représentait une capacité totale de 2 462 mégawatts (MW). La capacité installée devrait atteindre 75-86 gigawatts (GW) à l'horizon 2030 (GWEC, 2014). C'est le Maroc qui dispose du plus vaste réseau éolien. Le parc éolien de Cookhouse, en Afrique du Sud, est le plus important du continent, avec 66 turbines qui produisent 138 MW d'électricité propre.
- En ce qui concerne l'énergie solaire, l'Afrique affiche un potentiel productif annuel de 1 130 PWh grâce à la technologie photovoltaïque et la concentration d'énergie solaire. La capacité installée totalisait 1 334 MW en 2014, et c'est l'Afrique du Sud qui tire la croissance de cette source d'énergie. Dans les pays plus pauvres comme le Mali, plus de 7 926 systèmes photovoltaïques résidentiels et 500 systèmes destinés à des institutions ont été mis en place.

- D'autres sources d'énergie renouvelable renferment également un potentiel considérable. Des projets de centrales hydroélectriques offrant une capacité supplémentaire combinée de 17 GW sont en construction sur le continent. Le projet *Grand Inga*, sur le fleuve Congo, devrait bénéficier de 40 GW de capacités de production installées. L'Afrique a également une capacité géothermique de 606 MW, dont 579 MW au Kenya. Les biocombustibles représentent aussi un potentiel considérable, surtout dans les pays situés le long de l'équateur qui devront éviter l'insécurité alimentaire et tenir compte de la croissance de leur population.

Chaque pays d'Afrique a besoin de politiques sur mesure pour exploiter son propre potentiel en matière d'énergies renouvelables. L'adhésion à des pools énergétiques régionaux peut également permettre à ces pays de diversifier leur économie et de partager leurs capacités de production. Ce, en intensifiant l'intégration régionale et en améliorant l'interconnexion et l'échange d'informations. Le tableau 7.6 présente des exemples de projets d'utilisation de sources d'énergie durable au Cap.

Tableau 7.6. Projets d'utilisation de sources d'énergie durable au Cap, Afrique du Sud

Projet, localisation et année/période de mise en œuvre	Parties prenantes	Effet du projet sur le développement
Western Cape Industrial Symbiosis Programme, lancé en 2013.	Financé par le Département du développement économique et du tourisme du Cap occidental, mise en œuvre par GreenCape.	Les initiatives des autorités du Cap occidental axées sur l'économie verte mettent en relation des industries locales qui utilisent les sous-produits les unes des autres. Les estimations d'impact (2013/14) font apparaître une hausse de 2.1 millions de rands sud-africains (ZAR) du chiffre d'affaires, une progression de 100 000 ZAR des investissements privés, des économies de coûts de 1.5 million ZAR, une mise en décharge de 23 tonnes de déchets, et des économies d'énergie représentant 1 820 MWh par an.
IShak, 1994-2010	Financement initial de 17 millions ZAR provenant du fonds vert sud-africain. Projet lancé par le Sustainability Institute Innovation Lab.	Cette infrastructure communautaire fournit de l'électricité d'origine solaire à au moins 1 500 utilisateurs finals. Les habitants de l'établissement informel d'Enkanini (à Stellenbosch) disposent ainsi d'un accès à l'électricité qui repose sur des modalités commerciales tout en étant subventionné. Les recettes issues des droits d'utilisation et une subvention de base couvrent les coûts de fonctionnement à long terme.

Sources : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2016 ; Cartwright (2015).

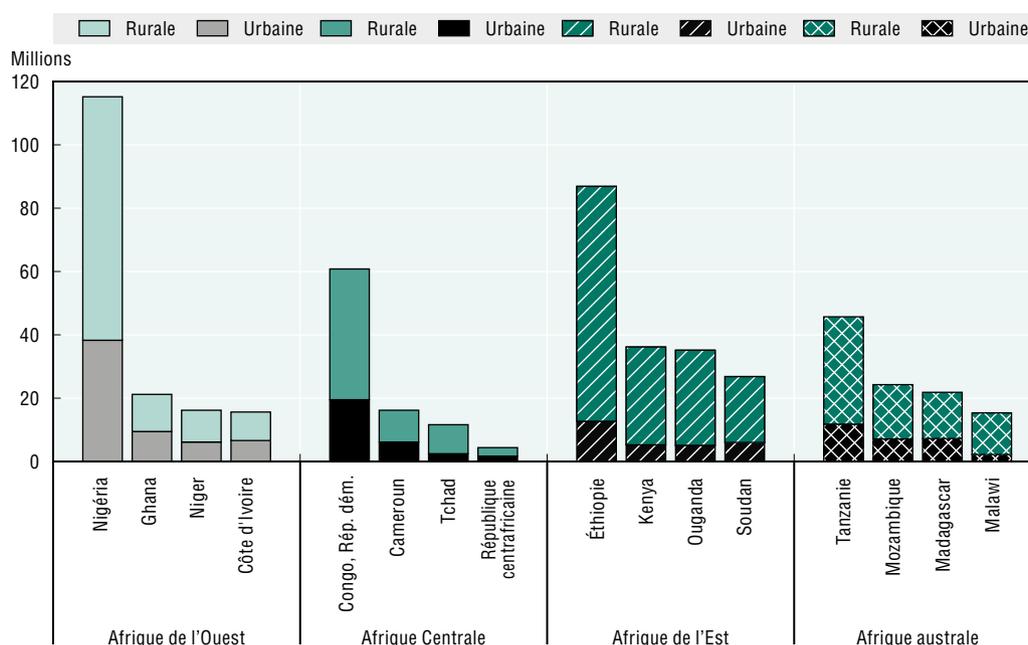
En combinant des mesures qui ciblent les énergies renouvelables et les petites entreprises manufacturières, les pays d'Afrique peuvent encourager la création d'emplois dans le secteur privé. Les énergies renouvelables se caractérisent par une intensité de main-d'œuvre jusqu'à dix fois supérieure à celle des énergies traditionnelles (Cartwright, 2015). De plus, ce sont les petites entreprises, en particulier celles qui opèrent dans l'industrie manufacturière, qui affichent le taux annuel de croissance de l'emploi le plus élevé. L'Afrique pourrait recourir à un large éventail de technologies pour cesser d'utiliser des énergies non durables et inefficaces. Par exemple, les données des téléphones mobiles pourraient servir à planifier l'électrification, ce qui permettrait aux autorités locales d'amener l'électricité jusque dans les zones où les informations sur la consommation d'énergie sont rares.

Des politiques ciblées peuvent améliorer l'accès à des combustibles propres pour cuisiner, surtout dans les zones urbaines

La pollution de l'air intérieur, principalement due à l'utilisation traditionnelle de la biomasse solide pour cuisiner, est une cause de décès prématurés qui a coûté à l'Afrique 232 milliards USD en 2013 (Roy, à paraître). En Afrique subsaharienne, 755 millions de personnes, dont 200 millions de citadins, recourent à des combustibles ligneux et au charbon de bois pour cuisiner, en général sur des fourneaux inefficaces et dans des espaces mal ventilés. Même lorsque la population citadine a accès à des combustibles modernes, tels que le gaz de pétrole liquéfié (GPL), le gaz naturel, le biogaz et l'électricité,

elle continue souvent à utiliser de la biomasse solide. Dans les zones urbaines, le charbon de bois est largement employé car, en raison de sa densité énergétique plus élevée que celle du bois, il est plus facile à transporter, à stocker et à commercialiser. Des mesures appropriées et une réglementation efficace du marché du charbon de bois accroîtront la part des fours à rendement énergétique supérieur. Le graphique 7.15 présente la proportion des populations urbaine et rurale qui utilisent de la biomasse solide pour cuisiner.

Graphique 7.15. Proportion de la population africaine qui utilise de la biomasse solide pour cuisiner, par type de population, 2012



Source : AIE (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352152>

Dans le « scénario central » du rapport de l'AIE sur les perspectives énergétiques en Afrique, les investissements destinés à améliorer l'accès à des modes de cuisson non polluants en Afrique subsaharienne se chiffreront à 9.5 milliards USD jusqu'en 2040. Ils seront essentiellement concentrés dans les zones urbaines où les ménages passent principalement au GPL. Les mesures prises par les pouvoirs publics influent largement sur la décision d'un ménage de consacrer une partie de son revenu supplémentaire à l'achat d'un appareil de cuisson moins polluant, ce qu'il n'aurait pas envisagé sinon. Parmi les initiatives régionales en place, on peut citer le programme Alliance de l'Afrique de l'Ouest pour les foyers améliorés (*West African Clean Cooking Alliance, WACCA*), lancé en 2012 par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce programme vise à permettre, d'ici 2030, l'accès de l'ensemble de la population des pays membres de la CEDEAO à des combustibles et à des appareils de cuisson modernes. Au Kenya, il est prévu d'éliminer d'ici 2022 l'utilisation du kérosène par les ménages, et le marché des fourneaux modernes fonctionnant avec de la biomasse est relativement développé dans les zones urbaines. Au Sénégal, des mesures incitatives encouragent l'emploi du GPL, et, aujourd'hui, moins de 25 % des citoyens recourent à de la biomasse solide.

Des politiques multisectorielles coordonnées peuvent atténuer le coût croissant de la pollution de l'air

La suppression des subventions sur le charbon et les produits pétroliers pourrait se traduire par d'importants gains de bien-être. En Afrique, l'élimination progressive des subventions à l'énergie représenterait plus de 50 % des gains de bien-être et ferait diminuer d'au moins 50 % les décès liés à la pollution de l'air (Coady et al., 2015, graphique 12). De plus, les pays d'Afrique à l'économie diversifiée peuvent envisager de mettre en œuvre des mesures d'atténuation des nuisances dues aux transports, telles que des taxes routières ou des subventions pour l'utilisation de véhicules d'entreprises, qui sont déjà expérimentées dans les pays de l'OCDE, et de les adapter au contexte local (Harding, 2014 ; Roy, 2014).

Le faible niveau des cours du pétrole offre aux pays d'Afrique l'opportunité de supprimer progressivement les onéreuses subventions sur les combustibles fossiles. Ces combustibles leur ont coûté 5.5 % de leur PIB en 2015, dont 1.8 % pour combler l'écart entre le prix final de l'énergie et le coût réel du combustible. Cependant, étant donné l'ampleur des hausses de prix requises et l'incertitude quant au niveau optimum des taxes, il pourrait être souhaitable de procéder par étapes. Un lent relèvement des prix laisserait le temps aux ménages et aux entreprises de s'adapter, et aux pouvoirs publics d'affiner leurs estimations et d'introduire des mesures pour protéger les populations pauvres. Les fonds dégagés grâce à l'élimination progressive des subventions pourraient servir à financer une protection sociale ciblée, qui améliorerait le bien-être des populations les plus vulnérables en cas de relèvement des prix.

Il est évident que l'Afrique doit atténuer ses principaux risques environnementaux. La pollution de l'air intérieur est le plus important problème environnemental dans cette région du monde. Viennent ensuite l'insalubrité de l'eau et l'assainissement inadéquat. Il est nécessaire d'élaborer de grands programmes d'investissement public pour l'amélioration urbaine, qui s'attaqueront simultanément à ces problèmes, tout en intégrant la lutte contre la pollution par les particules dans l'air ambiant. Les quatre facteurs de risque environnementaux mentionnés ont représenté pour l'Afrique un coût total de 850 milliards USD en 2013, et ce coût devrait bientôt atteindre 1 000 milliards USD. Il est nécessaire d'effectuer une analyse coûts-avantages et de favoriser l'apprentissage entre pairs pour faire face aux problèmes environnementaux « classiques », tels que l'insalubrité de l'eau et la pollution de l'air intérieur, auxquels les pays avancés et émergents ont pu remédier en grande partie. Mais il faut aussi prendre en compte les nouveaux risques environnementaux, comme la pollution par les particules dans l'air ambiant, car leur coût ne cesse d'augmenter (chapitre 6).

Le monde entier a intérêt à soutenir l'Afrique dans cet effort. La pollution de l'air « locale » est aussi un problème transnational (mondial), qui appelle une coordination internationale. Ainsi, le noir de carbone est un important polluant à effet de serre. Il est produit par la combustion du bois sur foyer ouvert et par les « pots d'échappement des véhicules diesel anciens » (Roy, à paraître). Sur un continent africain où vivra environ 40 % de la population mondiale en 2100, la pollution atmosphérique dont ce continent est à l'origine pourrait significativement contribuer au changement climatique.

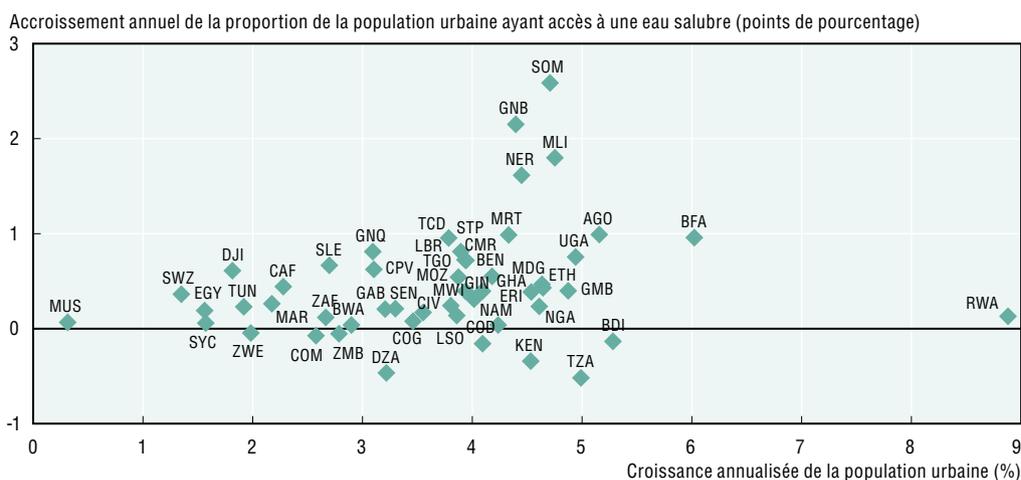
Un meilleur accès à l'eau salubre et à l'assainissement dans les zones urbaines aura d'importants effets bénéfiques sur la santé publique

En Afrique, par rapport à 1990, le nombre de citoyens ayant accès à une source d'eau améliorée et à l'assainissement a augmenté respectivement de 232 millions et de 128 millions. Les pays qui ont le plus progressé dans ces deux domaines sont ceux qui partaient d'un niveau très bas, tels que la Guinée-Bissau, le Mali et le Niger, où, en 1990,

moins des deux tiers de la population urbaine avaient accès à l'eau. En 2015, cette part avait progressé d'au moins 40 points de pourcentage. D'autres pays sont en train de rattraper leur retard, bien que plus lentement. Sur cette période, l'Angola, le Cabo Verde, la Mauritanie, la République centrafricaine et la Tanzanie sont parvenus à accroître de plus de 20 points de pourcentage le taux d'accès de leur population urbaine à des installations d'assainissement améliorées. En revanche, sur la même période, l'accès des citoyens à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène s'est dégradé dans un certain nombre de pays, notamment en Algérie, en République démocratique du Congo et au Soudan.

Les politiques mises en œuvre dans plusieurs pays ont permis d'élargir l'accès des citoyens à des sources d'eau et à des installations d'assainissement améliorées, malgré la forte croissance de la population urbaine. Ainsi, au Mali, la proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée est passée de 53 % en 1990 à 97 % en 2015, alors même que la population urbaine a augmenté de 5 % par an (graphique 7.16). En Afrique de l'Ouest, une politique de décentralisation associée à des partenariats public-privé a permis aux services d'eau urbains de fonctionner avec davantage d'efficacité que d'autres services publics (USAID, 2010a). La gestion de l'alimentation en eau a été transférée à quelque 700 districts administratifs ou conseils municipaux. Dans le cadre d'un contrat de concession, une entreprise semi-privée, *Énergie du Mali SA*, est chargée d'assurer l'approvisionnement énergétique de 16 zones urbaines, dont Bamako.

Graphique 7.16. Accès à une source d'eau améliorée dans les zones urbaines et croissance de la population urbaine en Afrique, 1990-2015



Sources : OMS (2014) ; DAES-ONU (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933352162>

Encadré 7.6. Décentralisation et amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement en Angola

En Angola, les investissements d'infrastructure ainsi que la décentralisation de la prestation des services ont considérablement transformé le secteur de l'eau et de l'assainissement. La prestation des services a été transférée à des entreprises autonomes ou commerciales, dans chaque province, auxquelles l'État central apporte une assistance technique. Entre 1990 et 2015, le taux d'accès de la population urbaine à une source d'eau améliorée et à une installation d'assainissement améliorée est ainsi passé, respectivement, de 52 % à 75 % et de 65 % à 89 %.

Source : USAID (2010b).

Une bonne gestion des zones humides urbaines permet de lutter contre les inondations, de stocker et de purifier l'eau et de préserver la biodiversité

L'expansion des zones urbaines requiert une gestion durable des écosystèmes environnants. Or, bien souvent, on ne prend pas en compte l'importance de certains espaces, tels que les zones humides. D'après les estimations de l'Institut international de gestion de l'eau, en Afrique, la valeur totale des services associés aux zones humides représente 25 milliards USD par an (McCartney et al., 2010). Même si elle est loin d'être négligeable, cette valeur est nettement plus faible qu'en Asie (70 milliards USD), ce qui signifie qu'un vaste potentiel demeure inexploité. Les zones humides et les forêts de palétuviers protègent le littoral contre les tempêtes, les ondes de tempête et l'élévation du niveau de la mer, elles servent de zones de frai pour les poissons et elles permettent des activités telles que l'apiculture, la séquestration du carbone, la pêche, l'aquaculture, la récolte de bois combustible, l'écotourisme, la recherche ou l'enseignement⁵. Le tableau 7.7 présente divers services écosystémiques liés aux zones humides, avec des études de cas portant sur l'Afrique.

Tableau 7.7. Typologie des services écosystémiques des zones humides

Services	Service écosystémique	Exemple
Auto-entretien	Cycle des nutriments	Les marais de la Lutembe Bay, à Kampala (Ouganda), filtrent la vase, les sédiments et l'excédent de nutriments qui résultent du ruissellement des eaux de surface, des eaux usées et des déchets industriels.
	Biodiversité	En Zambie, les zones humides accueillent plus de 400 espèces d'oiseaux et 120 espèces de poissons.
	Production primaire	Photosynthèse par les plantes aquatiques et la végétation des zones humides.
	Recharge des aquifères	Les zones humides permanentes constituent une ressource essentielle pour les cycles de l'eau.
Approvisionnement	Capture d'espèces	Pêche urbaine et péri-urbaine, y compris en eau douce. En Afrique, plus de 2.5 millions de tonnes de poissons sont pêchées chaque année dans les eaux intérieures.
	Récolte de végétaux comestibles	Dans le delta de l'Okavango, plusieurs espèces de palmier sont une source d'alimentation.
	Collecte de matières premières	En Ouganda, le papyrus est récolté pour la fabrication de nattes et de paniers.
	Pâturage	Plus d'un million de caprins pâturent dans le delta intérieur du fleuve Niger.
	Cultures	Les riches sols de tourbe sont propices à une agriculture productive.
	Source d'énergie	Au Rwanda, on compacte le papyrus pour fabriquer des briquettes combustibles.
	Bois des forêts humides	Du bois combustible et du bois d'œuvre sont également récoltés dans les mangroves et les forêts riveraines.
Médicaments	En Tanzanie, certaines espèces végétales d'eau douce sont utilisées comme médicaments.	
Eau douce	Dans nombre de villes d'Afrique, l'eau de boisson provient des zones humides, des cours d'eau ou des lacs environnants.	
Régulation	Crues	Les zones humides ont une fonction d'absorption en cas de crue.
	Protection contre les tempêtes	Les mangroves et les forêts côtières protègent les villes des tempêtes et des ondes de tempête.
	Séquestration du carbone	Les zones humides, et tout particulièrement les tourbières, constituent d'importants puits de carbone.
	Stabilisation du climat	L'évaporation à la surface des grands lacs contribue à l'atténuation des phénomènes climatiques extrêmes et à la stabilisation des températures.
	Purification de l'eau	Les zones humides neutralisent divers polluants qui pénètrent dans l'eau en provenance des villes et de l'agriculture.
Culture	Activités de loisirs	Les zones humides peuvent être des zones touristiques. Le delta de l'Okavango attire 120 000 touristes par an, ce qui a permis de créer 600 emplois de guide.
	Lieux spirituels	Nombre de zones humides ont une valeur locale sacrée. Ainsi, en Afrique du Sud, le lac Funduzi abriterait les esprits des ancêtres.

Source : Tableau élaboré par le WWF pour la présente édition des *Perspectives économiques en Afrique*.

Une expansion urbaine anarchique peut mettre en péril les écosystèmes des zones humides. Lorsque celles-ci sont dégradées ou détruites, leurs services écosystémiques disparaissent. C'est le cas, par exemple, dans l'estuaire du fleuve Sierra Leone et le long de l'axe Haramous-Loyada à Djibouti. Au Nigéria, l'expansion urbaine autour de Lagos a entraîné un recul des zones humides compris entre 38 et 100 % dans quatre zones de gouvernement local (*Local Government Areas*) entre 1986 et 2006 (Adelekan, 2009). La carte 7.4 montre les quatre villes où l'expansion urbaine se concentrera probablement autour des bassins versants qui les alimentent en eau douce, ce qui pourrait réduire leurs sources d'approvisionnement en eau.

Cependant, une gestion bien pensée peut inverser la tendance à la diminution des zones humides. Ainsi, les quantités de poisson pêchées dans le lac Malawi ont triplé depuis qu'une partie de ce lac a été protégé, et la ressource a fini par se reconstituer (Drill, 2008).

La gestion des déchets constitue une opportunité pour le développement durable

La gestion des déchets peut permettre de générer de précieuses ressources, de produire de l'énergie et de créer des emplois pour des villes plus durables. Le recyclage peut limiter la demande de matières et de produits bruts provenant des industries extractives. Les déchets, le méthane des décharges et les biodigesteurs peuvent générer de la chaleur, de l'électricité et d'autres sources d'énergie. Les projets d'utilisation du gaz des décharges de déchets solides peuvent réduire les émissions de méthane en capturant entre 60 et 90 % du carbone émis (Agbelie, Bawakyillenuo et Lemaire, 2015). À Kampala (Ouganda), où 40 % des habitants disposent d'un service d'enlèvement des ordures ménagères, la participation de la population à l'évacuation des déchets solides et au recyclage évite l'obstruction des conduites d'évacuation, les inondations et la contamination du lac Victoria (Cartwright, 2015, p. 22). Le tableau 7.8 présente un certain nombre de projets menés par différents types de parties prenantes en Afrique.

Tableau 7.8. Projets de gestion durable des déchets en Afrique

Projet, localisation et année/période de mise en œuvre	Parties prenantes	Effet du projet sur le développement
Usines de recyclage , de 2008 à aujourd'hui. Viana (Luanda) et Lobito (Benguela), Angola	Moncartel/Neuerth Group	Le groupe portugais Moncartel construit des usines de recyclage du verre, du plastique et des huiles de moteur. Le Neuerth Group a investi 20 millions USD dans une usine de recyclage de ferrailles qui peut produire 1 200 tonnes de barres d'aluminium par mois.
Collecte d'ordures par la communauté des Zabaleen, Le Caire, Égypte	Communauté des Zabaleen (chiffonniers)	Au Caire, 65 000 membres de la communauté des Zabaleen collectent environ 9 000 des 15 000 tonnes d'ordures ménagères produites chaque jour. Jusqu'à 80 % de ces ordures sont recyclés.
Recyclage de déchets solides , Maurice	Solid Waste Recycling Company Ltd.	Cette entreprise mauricienne produit 20 000 tonnes de compost par an à partir des ordures ménagères municipales, ce qui a permis aux agriculteurs d'accroître leur productivité agricole et d'importer moins d'engrais chimiques.
Reliance Compost , lancé en 1998. Le Cap, Afrique du Sud	Municipalités	Reliance Compost récupère les déchets verts pour les transformer en compost organique qui est ensuite vendu aux agriculteurs. Au Cap, cette entreprise emploie 220 personnes et son activité permet d'éviter l'émission de 180 000 tonnes de CO ₂ par an. Depuis 1998, dans la province du Cap occidental, elle a éliminé 13 millions de m ³ de déchets verts provenant de décharges.
AgriProtein , lancé en 2014. Le Cap, Afrique du Sud	Africa Enterprise Challenge Fund, Université de Stellenbosch, Fondation Bill & Melinda Gates, initiative Biocycle	Des larves de mouches sont nourries avec des ordures ménagères pour produire des aliments (MagMeal) qui sont ensuite vendus à des éleveurs de bétail et de volaille, ce qui réduit l'utilisation de farines de poisson et permet de préserver des stocks de poisson qui se raréfient. Pour chaque tonne de MagMeal, le « gain » environnemental (diminution de la consommation de combustibles fossiles, de l'utilisation des terres et des émissions de carbone) se chiffre à 2 500 USD.

Sources : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2016 ; notes-pays des PEA, 2016 ; Cartwright (2015) ; BIT (2014) ; Swilling (2015).

Actuellement, l'Afrique subsaharienne produit quelque 62 millions de tonnes de déchets par an. Le mode de vie des citoyens et l'étalement urbain renchérissent l'évacuation des déchets (Cartwright, 2015). Les légumes et autres produits biologiques constituent la majorité (50-80 %) des déchets générés en Afrique (Okot-Okumu, 2012). En raison de l'utilisation accrue d'équipements électriques et de produits électroniques, une tendance que l'on observe dans le monde entier, la composition des déchets évolue : dans les villes d'Afrique, la part du plastique et des déchets électroniques ne cesse d'augmenter. Le continent affiche le taux de collecte des déchets le plus bas. Ce taux est en effet inférieur à 50 %, en moyenne, contre plus de 90 % dans les pays de l'OCDE (Banque mondiale, 2012). En Égypte, seulement 40 % des ordures ménagères solides sont collectées, le taux de recyclage n'atteint que 2.5 % et 83.5 % des déchets sont éliminés dans des conditions inappropriées (D-Waste, 2016).

La réorganisation du système de collecte des déchets permet des économies. Ainsi, à Dar-es-Salaam (Tanzanie), le taux de collecte des déchets solides n'est que de 37 %, alors que les coûts de collecte représentent 50 % de l'ensemble du budget municipal (Banque mondiale, 2012). Même si la plupart des villes d'Afrique consacrent entre 20 et 50 % de leur budget annuel à la gestion des déchets solides, seulement 20 à 80 % des déchets sont ramassés (MSO, 2013). La législation relative aux différents flux de déchets est souvent parcellaire, et le faible taux de collecte témoigne d'une gestion inefficace des déchets (CEA-ONU, 2012).

À long terme, les villes d'Afrique durables pourraient mettre en place une stratégie « zéro déchets » adaptée au contexte local. Cette stratégie pourrait aboutir *in fine* à un taux de recyclage de 100 % grâce à une meilleure gestion des déchets (Zero Waste Europe, 2014). En 2001, la déclaration de Polokwane sur la gestion des déchets a défini un plan « zéro déchets » pour l'Afrique du Sud d'ici 2022 (Mohee et Simelane, 2015). Une ville sans déchets nécessite de combiner, dans des zones urbaines ciblées, des interventions sociales, politiques, économiques et techniques complémentaires. Les solutions envisageables par les pouvoirs publics consistent, par exemple, à faire payer aux habitants la collecte des ordures ménagères, à réserver des espaces spécifiques au recyclage, à recourir à des biodigesteurs, à valoriser les déchets et à encourager le compostage.

Annexe 7.A1. Méthodologie utilisée pour la cartographie des flux financiers en direction des villes d'Afrique

Aujourd'hui, des réseaux d'investissement direct étranger (IDE) très denses au niveau mondial et régional se sont développés et relient des villes dans toutes les régions du monde (Wall et al., 2011 ; Wall et van der Knaap, 2011). On parle d'IDE quand une entreprise d'un pays investit dans une entreprise d'un autre pays en vue de la contrôler. L'IDE peut prendre la forme soit d'une fusion-acquisition soit d'un investissement de création. La fusion consiste à regrouper des entreprises en une seule entité, et l'acquisition à prendre le contrôle financier d'une autre entreprise. Dans le cas d'un investissement de création, la société mère met en place des installations et des projets entièrement nouveaux dans un pays d'implantation. Les investissements de création concernent plus directement le développement d'activités économiques urbaines et sont donc examinés dans le présent chapitre (cartes 7.1, 7.2 et 7.3).

Les données analysées ici portent sur les investissements « transfrontières » de création de capacités nouvelles. Elles proviennent de la base de données fDi Markets du *Financial Times* (2016), qui constitue l'ensemble le plus complet sur les investissements internationaux entre villes et entre pays. Ces données rendent compte des flux d'IDE mondiaux en direction des villes d'Afrique.

- Les données fDi Markets ont été vérifiées par recoupement avec les données analogues utilisées dans le rapport 2015 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui recourt aussi, en partie, à la même base de données. Les résultats font apparaître des corrélations très fortes entre un panel similaire, sur la même période (2003-14).
- Les données manquantes dans la base de données fDi Markets ont été complétées par celles de la base de données Orbis (Bureau van Dijk, 2016) et par des données disponibles en ligne. Elles ont ensuite été géocodées avec des coordonnées cartésiennes pour toutes les villes d'origine et de destination figurant dans l'ensemble de données relatif à l'Afrique. Les trois cartes ont été établies à partir de ces données, au moyen du logiciel ArcGIS.
- Pour obtenir les principaux déterminants de l'IDE en Afrique, en Asie et en Europe, nous nous sommes appuyés sur les données concernant le volume des investissements de création (dénombrement) et sur les indicateurs provenant du *Rapport mondial sur la compétitivité 2014-2015* (Forum économique mondial, 2015), ce qui nous a permis d'élaborer un panel correspondant sur une période de neuf ans (2006-2014).
- À partir de 24 sous-indicateurs, nous avons construit des indices composites pour les 7 dimensions suivantes, afin de calculer l'indice de compétitivité de chaque pays : efficacité du marché des produits, infrastructure, environnement macroéconomique, efficacité du marché du travail, ouverture technologique, taille du marché et santé. Chaque indice tient compte du périmètre et de la nature de notre analyse : nous avons sélectionné un ensemble de dimensions et d'indicateurs correspondant aux facteurs qui contribuent aux investissements directs de création dans les pays considérés. Ces indicateurs ont été sélectionnés sur la base de la théorie et de calculs P2. Ces calculs se fondent sur un indice synthétique de distance qui regroupe tous les indicateurs en une seule et même valeur, ce qui permet des comparaisons (à la fois spatiales et temporelles) entre entités. Étant donné qu'il ne repose pas sur une réduction de l'information, cet indicateur est considéré comme un indicateur synthétique exhaustif.

- Pour calculer la distance P2 (Perez-Luque et al., 2015 ; Bonet-García et al., 2015), nous avons pris tout d'abord une matrice X d'ordre (m, n), où m est le nombre d'entités spatiales (pays) et n le nombre de variables. Chaque élément de cette matrice, x_{ri} , est la valeur de la variable i dans l'entité spatiale r. L'indicateur de distance P2 calcule la distance de chaque entité spatiale par rapport à une entité spatiale théorique, la référence. Une matrice de distance D est initialement calculée au moyen de l'équation suivante :

$$D_{ri} = |X_{ri} - X^*_{ri}|$$

où x_{ri} est le $r^{\text{ème}}$ élément du vecteur de base $X_i = (x_{i1}, x_{i2}, \dots, x_{in})$. Pour chaque variable, il faut définir une valeur de référence afin de comparer différentes entités spatiales.

- Ensuite, toutes les hypothèses de base sont vérifiées, notamment la multicollinéarité, l'hétéroscédasticité, la normalité et les valeurs atypiques. Sachant que les données de décompte constituent la variable dépendante, nous avons employé le modèle binomial négatif, qui fait partie des modèles d'estimation de Poisson.

Source : Préparé par Ronald Wall et Dorcas Nthoki (2016), Institute for Housing and Urban Studies/Erasmus University Rotterdam, pour ONU-Habitat, Nairobi, pour la présente édition des *Perspectives économiques en Afrique*.

Notes

1. À 86 milliards USD par an en moyenne entre 2011 et 2013, les importations alimentaires ne représentent qu'une faible proportion du marché alimentaire urbain (calculs des auteurs d'après CNUCED, 2014).
2. La classe moyenne est ici définie comme les personnes disposant d'un revenu de 4-20 USD par jour en parité de pouvoir d'achat (BAfD, 2011).
3. Dans les pays en développement, les définitions de la classe moyenne sont multiples. Certaines définitions ne tiennent pas compte de la dimension monétaire, pour se concentrer sur les aspirations et le mode de vie, ou bien sur le patrimoine. La plupart des définitions fixent un seuil monétaire de consommation ou de revenu par habitant à partir de données monétaires. Elles témoignent d'idéologies différentes, et chacune comporte des limitations méthodologiques.
4. Selon la définition d'ONU-Habitat, un ménage habite un taudis si l'habitation ne présente pas au moins une des cinq caractéristiques suivantes : logement durable, surface habitable suffisante, accès à une source d'eau potable améliorée, accès à des installations d'assainissement améliorées ou sécurité d'occupation (ONU-Habitat, 2006).
5. Au Viet Nam, selon les estimations, 1.1 million USD d'investissements dans la restauration communautaire des mangroves a permis d'économiser 7.3 millions USD par an sur la maintenance des digues marines.

Références

- Abrahamsen, R. et M.C. Williams (2008), « Public/private, global/local: The changing contours of Africa's security governance », *Review of African Political Economy*, n° 118, pp. 539-553.
- Acemoglu, D. et F. Zilibotti (1997), « Was Prometheus unbound by chance? Risk, diversification, and growth », *Journal of Political Economy*, n° 105/4, pp. 709-751, <http://dx.doi.org/10.1086/262091>.
- Adelekan, I. (2009), « Vulnerability of poor urban coastal communities to climate change in Lagos, Nigeria », *Environment and Urbanization*, vol. 22/2, pp. 433-450, <http://dx.doi.org/10.1177/0956247810380141>.
- Agbelie, I., S. Bawakyillenuo et X. Lemaire (2015), « Waste-to-energy: African cities can transform their energy landscapes », www.urbanafrika.net/urban-voices/waste-to-energy-african-cities-can-transform-their-energy-landscapes/.
- AIE (2014), *Africa Energy Outlook: World Energy Outlook Special Report*, OCDE/AIE, Paris.
- Ali, M. et J. Peerlings (2012), « Farm households and nonfarm activities in Ethiopia: Does clustering influence entry and exit? », *Agricultural Economics*, vol. 43/3, pp. 253-266, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1574-0862.2012.00580.x>.
- Allen, T. (à paraître), « Adjusting food policies to emerging value chain opportunities in West Africa », *OECD West African Papers*.
- Altenburg, T. et al. (2016), « Making retail modernisation in developing countries inclusive: A development policy perspective », *Discussion Paper*, Institut allemand de développement (DIE), Bonn.
- Angel, S. et al. (2015), « Monitoring the quantity and quality of global urban expansion », *Working Paper*, n° 24, NYU Stern Urbanisation Project et The Marron Institute for Urban Management, New York.
- Ayadi, M. et W. Matoussi (2014), « Disentangling the pattern of geographic concentration in Tunisian manufacturing industries », *Working Paper Series*, n° 213, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD (2011), *Middle of the Pyramid: Dynamics of the Middle Class in Africa*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD/FAO (2015), *Agricultural Growth in West Africa Market and Policy Drivers*, F. Hollinger et J.M. Staatz (éd.), Rome.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/PDF_Chapters/01_AEO2015_FR.pdf.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/Pocket_Edition_AEO2014-FR_mail.pdf.
- Banque mondiale (2015a), *World Development Indicators* (base de données des indicateurs du développement dans le monde).
- Banque mondiale (2015b), *Competitive Cities for jobs and Growth: What, Who, and How*, Banque mondiale, Washington DC.
- Banque mondiale (2013), « Building sustainability in an urbanizing world: A partnership report », *Urban Development Series, Knowledge Papers*, n° 17.
- Banque mondiale (2012), « What a waste: A global review of solid waste management », *Urban Development Series, Knowledge Paper*, http://siteresources.worldbank.org/INTURBANDEVELOPMENT/Resources/336387-1334852610766/What_a_Waste2012_Final.pdf.
- Banque mondiale (2003), *Tunisie : évaluation des programmes de réhabilitation urbaine*, www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2006/03/16/000090341_20060316132747/Rendered/PDF/354890TUN0MNA11cess071710501PUBLIC1.pdf.
- Benner, M. (2013), « Cluster policy in developing countries », Université de Toronto, http://siteresources.worldbank.org/EXTPREMNET/Resources/489960-1338997241035/Growth_Commission_Workshops_Industrial_Innovation_Policy_Duranton_Presentation.pdf.
- Bonet-García, F. J., Pérez-Luque, A. J., Moreno-Llorca, R. A., Pérez-Pérez, R., Puerta-Piñero, C., & Rodríguez, R. J. Z. (2015), Protected areas as elicitors of human well-being in a developed region: A new synthetic (socioeconomic) approach. *Biological Conservation*, 187, 221-229.
- Bureau van Dijk (2016), *Orbis* (base de données), données de 2003-14, www.bvdinfo.com (consulté en mars 2016).

- Cartwright, A. (2015), « Better growth, better cities: Rethinking and redirecting urbanisation in Africa », *Working Paper*, African Center for Cities and The New Climate Economy: The Global Commission on the Economy and Climate, Washington, DC, <http://2015.newclimateeconomy.report/wp-content/uploads/2015/09/NCE-APP-final.pdf>.
- CEA-ONU (2012), *African Review on Waste Management (Executive Summary)*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, Center for International Development at Harvard University (2016), *The Atlas of Economic Complexity*, www.atlas.cid.harvard.edu (consulté en mars 2016).
- CNUCED (2015), *World Investment Report: Reforming International Investment Governance*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- CNUCED (2014), « Commerce international de biens et de services », UNCTADstat (base de données), <http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx> (consulté en février 2016).
- Coady, D. et al. (2015), « How large are global energy subsidies? », *IMF Working Paper*, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15105.pdf.
- Collin, M., J. Sandefur et A. Zeitlin (2015), « Falling off the map: The impact of formalizing (some) informal settlements in Tanzania », *CSAE Working Paper WPS/2015-09*, Centre for the Study of African Economies.
- D-Waste (2016), *Waste atlas – interactive map*, Université de Leeds, ISWA, Sweepnet, WIERT, SWAPI, www.atlas.d-waste.com/ (consulté en mars 2016).
- DAES-ONU (2014), *World Urbanization Prospects* (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, <http://esa.un.org/unpd/wup/>.
- De Haen, H. et al. (2003), « The world food economy in the twenty-first century: Challenges for international co-operation », *Development Policy Review*, vol. 21/5-6, pp. 683-696, <http://doi.org/10.1111/j.1467-8659.2003.00232.x>.
- Dinh, H.T. et al. (2012), *Light Manufacturing in Africa: Targeted Policies to Enhance Private Investment and Create Jobs*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://doi.org/10.1596/978-0-8213-8961-4>.
- Doepke, M. et F. Zilibotti (2007), « Occupational choice and the spirit of capitalism », *Quarterly Journal of Economics*, 1/2, pp. 747-793, <http://dx.doi.org/10.1162/qjec.2008.123.2.747>.
- Dorosh, P. et al. (2012), « Road connectivity, population, and crop production in sub-Saharan Africa », *Agricultural Economics*, vol. 43/1, pp. 89-103, <http://doi.org/10.1111/j.1574-0862.2011.00567.x>.
- Durantou, G. et D. Puga (2001), « Nursery cities: Urban diversity, process innovation and the life cycle of products », *The American Economic Review*, vol. 91/5, pp. 1454-1477.
- Drill, S. (2008), « The use of protected areas for biodiversity and stock conservation in an East African lake », *Reconciling Fisheries With Conservation*, *American Fisheries Society Symposium* No. 49, pp. 1253-1262.
- Fafchamps, M. et E. La Ferrara (2012), « Self-help groups and mutual assistance: Evidence from urban Kenya », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 60/4, pp. 707-733.
- FAO (2011), « Extent of food losses and waste », *Global Food Losses and Food Waste: Extent, Causes and Prevention*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, www.fao.org/docrep/014/mb060e/mb060e00.pdf.
- Farole, T. (2011), *Special Economic Zones in Africa, Comparing Performance and Learning from Global Experiences*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/2268>.
- fDi Markets (2016), *fDi Markets* (database), www.fdimarkets.com (consulté en mars 2016).
- Fikri, K.T. et T.J. Zhu (2015), « City analytics », *Working Paper*, n° 101718, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/12/25658521/city-analytics>
- Forum économique mondial (2015), *Rapport mondial sur la compétitivité 2014-2015*, Genève.
- Foster V. et C. Briceno-Garmendia (éd.) (2010), *Africa's Infrastructure: A Time for Transformation*, co-publication de l'Agence française de développement et de la Banque mondiale.
- Franklin, S. (2015a), « Location, search costs and youth unemployment: A randomized trial of transport subsidies in Ethiopia », *SCAE Working Paper Series*, n° 11/2015, Centre for the Study of African Economies, Université d'Oxford, <http://EconPapers.repec.org/RePEc:csa:wpaper:2015-11>.
- Franklin, S. (2015b), « Enabled to Work: The Impact of Government Housing on Slum Dwellers in South Africa », *CSAE Working Paper WPS/2015-10*, Centre for the Study of African Economies, University of Oxford, <http://www.csa.ox.ac.uk/workingpapers/pdfs/csa-wps-2015-10.pdf>
- Frenchman, D. (2014), « Designing better cities », in S. Yusuf (éd.), *The Buzz in City: New Economic Thinking*, The Growth Dialogue, Washington, DC, pp. 19-30.
- Gallup World Poll (2016), *Gallup World Poll* (base de données), www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx (consulté en février 2016).

- GreenCape (2014), « GreenCape sector development agency: Progress report on strategic project », Western Cape Industrial Symbiosis Programme (WISP), Le Cap, <http://greencape.co.za/assets/Uploads/13003-WISP-Executive-Summary-Final-1.pdf>.
- Gill, I. et H. Kharas (2007), *An East Asian Renaissance: Ideas for Economic Growth*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Glaeser, E. (2012), *Triumph of the City: How Our Greatest Invention Makes Us Richer, Smarter, Greener, Healthier, and Happier*, Penguin US, New York.
- Gulyani, S. et D. Talukdar (2008), « Slum real estate: The low-quality high-price puzzle in Nairobi's slum rental market and its implications for theory and practice », *World Development*, vol. 36/10, pp. 1916-1937, <http://doi.org/10.1016/j.worlddev.2008.02.010>.
- GWEC (2014), *Global Wind Report 2014: Annual Market Update*, Global Wind Energy Council, Bruxelles, www.gwec.net/publications/global-wind-report-2/global-wind-report-2014-annual-market-update/.
- Harding, M. (2014), « The diesel differential: Differences in the tax treatment of gasoline and diesel for road use », *OECD Taxation Working Papers*, n° 21, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jz14cd7hk6b-en>.
- limi, A., R. Humphrey et S. Melibaeva (2015), « Firm productivity and infrastructure costs in East Africa », *Policy Research Working Paper*, n° 7278, Banque mondiale, Washington DC, <http://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/1813-9450-7278>.
- Ijumba, C. et al. (2015), *Stages of transformation in food processing and marketing: Results of an initial inventory of processed food products in Dar es Salaam, Arusha and Mwanza, Tanzania Policy Research Brief, Feed the Future: The U.S Government's Global Hunger and Food Security Initiative*, <http://purl.umn.edu/210883>.
- IRENA (2015), *Africa 2030: A Roadmap for a Renewable Energy Future, Technologies to Harness Africa's Renewable Resources*, International Renewable Energy Agency, Abu Dhabi, www.irena.org/DocumentDownloads/Publications/IRENA_Africa_2030_REmap_2015_low-res.pdf.
- ISS (2015), « Can violent cities deliver economic growth? Lessons from South Africa and Colombia », *Institute of Security Studies Seminar*, www.issafrica.org/uploads/8-06-2015-Seminar-Violent-Cities.pdf.
- Jacobs, J. (1969), *The Economy of Cities*, Random House, New York.
- Kayizzi-Mugerwa, S., A. Shimeles et N. Yaméogo (éd.) (2014), *Urbanization and Socio-Economic Development in Africa*, Routledge African Studies, New York.
- Kilcullen, D., G. Mills et W. Trott (2015), « Poles of prosperity or slums of despair? The future of African cities », *Discussion Paper*, The Brenthurst Foundation, n° 5/2015.
- Linard, C. et al. (2012), « Population distribution, settlement patterns and accessibility across Africa in 2010 », *PLoS One*, 7/2, e31743, <http://dx.doi.org/10.1371/journal.pone.0031743>.
- Littlewood, D. et D. Holt (2015), « Social entrepreneurship in South Africa: Exploring the influence of environment », *Business and Society*, <http://dx.doi.org/10.1177/0007650315613293>.
- Mano, Y. et A. Suzuki (2013), « Measuring agglomeration economies: The case of the Ethiopian cut flower industry », *Hitotsubashi University Discussion Papers*, No 4/2013, Graduate School of Economics, <http://hdl.handle.net/10086/25583>.
- McCartney, M. et al. (2010), *Wetlands, Agriculture and Poverty Reduction*, International Water Management Institute, Colombo, <http://dx.doi.org/10.5337/2010.230>.
- McCormick, D. et B. Oyelaran-Oyeyinka (éd.) (2007), *Industrial clusters and innovation systems in Africa: Institutions, markets and policy*, United Nations University Press, vol. 53, Tokyo, <http://doi.org/10.1017/CBO9781107415324.004>.
- McKinsey Global Institute (2010), *Lions on the Move: The Progress and Potential of African Economies*, McKinsey and Company, www.mckinsey.com/global-themes/middle-east-and-africa/lions-on-the-move.
- Ménascé, D. (à paraître), *Les évolutions du secteur informel*, HEC.
- Mohee, R. et T. Simelane (éd.) (2015), *Future Directions of Municipal Solid Waste Management in Africa*, Pretoria, Afrique du Sud.
- MSO (2013), « Current status of municipal solid waste management practise in FCT Abuja », *Research Journal of Environmental and Earth Sciences*, 5(6), Maxwell Scientific Organisation, pp. 295-304.
- Mulupi, D. (2016), « Partnering with informal shops: Supermarket chain's new growth strategy », *How We Made It in Africa*, Maritz Africa, janvier, www.howwemadeitinafrica.com/partnering-with-informal-shops-supermarket-chains-new-growth-strategy/ (consulté en mars 2016).

- OCDE (2013a), *Settlement, Market and Food Security*, West African Studies, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187443-en>.
- OCDE (2013b), *Green Growth in Cities*, Études de l'OCDE sur la croissance verte, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264195325-en>.
- OIT (2014), *Green Jobs Assessment Mauritius*, Organisation internationale du Travail, Genève, www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_317238.pdf, (consulté en mars 2016).
- Okot-Okomu, J. (2012), « Solid waste management in Africancities - East Africa », in L. Marmolejo Rebellon (éd.), *Waste Management - An Integrated Vision*, InTech, <http://dx.doi.org/10.5772/50241>.
- OMS (2014), *Ambient Air Pollution* (base de données), Organisation mondiale de la Santé.
- ONU-Habitat (2008), *State of African Cities: A Framework for Addressing Urban Challenges in Africa*, Nairobi.
- ONU-Habitat (2006), *Analytical Perspective of Pro-Poor Slum Upgrading Frameworks*, Nairobi.
- Pérez-Luque, A.J., Moreno, R., Pérez-Pérez, R. et Bonet, F.J. (2015), « p2distance: Wellbeing's synthetic indicator. R Package Version 1.0.1 ».
- Popkin, B. (2001), « The nutrition transition and obesity in the developing world », *The Journal of Nutrition*, vol. 131/3, pp. 871S-873S, <http://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199571512.003.0010>.
- Ramdoo, I. (2014), « Economic transformation in Mauritius: A heterodox journey », *ECDPM Great Insights*, vol. 3/5.
- Reardon, T. et al. (2013), « The emerging 'Quiet Revolution' in African agrifood systems », brief for *Harnessing Innovation for African Agriculture and Food Systems: Meeting Challenges and Designing for the 21st Century*, Addis-Abeba.
- Reardon, T. et C.P. Timmer (2014), « Five inter-linked transformations in the Asian agrifood economy: Food security implications », *Global Food Security*, vol 3/2, pp. 108-117, Elsevier, <http://doi.org/10.1016/j.gfs.2014.02.001i>.
- Resnick, D. (2015), « The political economy of Africa's emergent middle class: Retrospect and prospects », *Journal of International Development*, n° 27/5, pp. 573-587, <http://dx.doi.org/10.1002/jid.3110>.
- Rodrik, D. (2015), « Premature deindustrialization », *Economics Working paper*, n° 107, School of Social Science, Institute for Advanced Study, Princeton.
- Roy, R. (à paraître), « The cost of air pollution in Africa », *OECD Development Centre Working Paper*, Paris.
- Roy R. (2014), « Environmental and related social costs of the tax treatment of company cars and commuting expenses », *OECD Environment Working Papers*, n° 70, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxwrr5163zp-en>.
- Sanfilippo, M. et A. Seric (2014), « Spillovers from agglomerations and inward FDI: A multilevel analysis on SSA domestic firms », *Robert Schuman Centre for Advanced Studies Research Paper*, n° RSCAS 2014/76, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2461195>.
- SEI (2012), « Transport and environment in sub-Saharan Africa », *Stockholm Environment Institute Policy Brief*, Stockholm, www.sei-international.org/mediamanager/documents/Publications/sei-pb-2013-africa-transport.pdf.
- Seyoum, M., R. Wu et J. Lin (2014), « Foreign direct investment and trade openness in sub-Saharan economies: A panel data granger causality analysis », *South African Journal of Economics*, n° 82/3, pp. 402-421, <http://dx.doi.org/10.1111/saje.12022>.
- Siba, E. et al. (2012), « Enterprise agglomeration, output prices, and physical productivity: Firm-level evidence from Ethiopia », *UNU-WIDER Working Paper*, n° 85/2012, <http://ideas.repec.org/p/unu/wpaper/wp2012-85.html>.
- Storeygard, A. (2013), « Farther on down the road: Transport costs, trade and urban growth in sub-Saharan Africa », *Policy Research Working Paper*, n° 6444, Banque mondiale, Washington, DC, <http://elibrary.worldbank.org/doi/pdf/10.1596/1813-9450-6444>.
- Swilling, S. (2015), *Greening African Cities: Urbanization, Structural Transformation and Sustainable Resource Use*, rapport commandé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.
- Timmer, M., G. de Vries et K. de Vries (2014), « Patterns of structural change in developing countries », *GGDC Research Memorandum*, n° 149, www.ggdc.net/publications/memorandum/gd149.pdf.

- Tregenna, F. (2008), « Sectoral engines of growth in South Africa: An analysis of services and manufacturing », *Research Paper*, n° 2008/98, ONU-WIDER, Helsinki.
- Tschirley, D. et al. (2015a), « The rise of a middle class in East and Southern Africa: Implications for food system transformation », *Journal of International Development*, vol. 27/5, SI, pp. 628-646, <http://dx.doi.org/10.1002/jid.3107>.
- Tschirley D. et al. (2015b), « Africa's unfolding diet transformation: Implications for agrifood system employment », *Journal of Agribusiness in Developing and Emerging Economies*, vol. 5/2, pp. 102-136, <http://dx.doi.org/10.1108/JADEE-01-2015-0003>.
- UNODC (2011), *Practical Approaches to Urban Crime Prevention*, compte rendu de l'atelier organisé lors du 12^e congrès des Nations Unies sur la prévention de la criminalité et la justice pénale, Salvador de Bahia, Brésil, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Montréal.
- USAID (2010a), *Mali: Water and Sanitation Profile*, United States Agency for International Development, Washington, DC, www.washplus.org/sites/default/files/mali.pdf (consulté en mars 2016).
- USAID (2010b), *Angola: Water and Sanitation Profile*, United States Agency for International Development, Washington, DC, www.hip.fhi360.org/page/3332.html (consulté le 18 mars 2016).
- Wall, R. (à paraître), « Map: Network of the top 50 foreign direct investments in Africa's manufacturing cities, 2003-14 », données brutes provenant de la base de données fDi Markets, Orbis et IHS-Erasmus, in J. Maseland, R. Wall et K. Rochell, *State of African Cities 2017*, ONU-Habitat.
- Wall, R. (2016), « State of foreign direct investment to African cities », documents de base du Centre de développement de l'OCDE pour les *Perspectives économiques en Afrique 2016*.
- Wall, R.S. et G.A. van der Knaap (2011), « Sectoral differentiation and network structure within contemporary worldwide corporate networks », *Economic Geography*, 87-3, pp. 266-308.
- Wall, R.S., M.J. Burger et G.A. van der Knaap (2011), « The geography of global corporate networks: The poor, the rich and the happy few countries », *Environment and Planning A*, n° 43 (4), pp. 904-927.
- Zero Waste Europe (2014), « Zero waste? », www.zerowasteurope.eu/about/principles-zw-europe/, (consulté en mars 2016).
- Zhu, T., Y. Aranda Larrey et V.J. Santos (2015), « What do multinational firms want from cities? », *World Bank Working Paper*, rapport n° 101716, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/12/25658516/multinational-firms-want-cities>.

Chapitre 8

Quelles stratégies nationales d'urbanisation pour des villes africaines durables ?

L'urbanisation n'engendre pas en elle-même la transformation structurelle, mais c'est une tendance lourde qui continuera de transformer en profondeur les sociétés et les économies africaines dans les décennies à venir (chapitre 6). Elle peut et doit être davantage mise à profit pour faire progresser le développement durable sur le continent, au moyen de stratégies urbaines nationales renouvelées et ambitieuses (chapitre 7). Bien que les priorités et le séquençage de ces stratégies dépendront du contexte propre à chaque pays, elles devront répondre à trois grandes questions : i) Comment mieux gérer les espaces économiques et sociaux du pays dans un contexte d'urbanisation rapide ? ii) Quelles structures de gouvernance devraient présider à la conception et à la mise en œuvre de ces stratégies ? iii) Comment financer les investissements nécessaires ?

En bref

Ce chapitre propose les éléments d'un nouveau plan d'action pour faire des villes durables un moteur de la transformation structurelle de l'Afrique. Il explique comment l'urbanisation peut être mieux maîtrisée grâce à des politiques volontaristes et des services adéquats. Mettre les citoyens au cœur du développement urbain au moyen de stratégies urbaines nationales participatives, multisectorielles et localisées permettrait d'améliorer le bien-être dans les villes et leurs bassins. Le contenu de telles stratégies variera nécessairement en fonction de chaque situation, mais elles devront probablement toutes viser trois grandes priorités : définir clairement les droits fonciers, accélérer et améliorer la fourniture d'infrastructures et de services et gérer la croissance des villes intermédiaires. Pour réussir à mettre en œuvre ces nouvelles stratégies urbaines, des systèmes de gouvernance multiniveaux efficaces et adaptés au contexte devront être produits par la décentralisation, mais aussi un renforcement des capacités et une transparence accrue à tous les niveaux de gouvernement. Outre les sources traditionnelles de financement du développement urbain, les échelons nationaux et locaux devront utiliser une diversité de nouveaux instruments financiers pour permettre à l'Afrique d'exploiter pleinement le potentiel de ses villes.

De nouvelles stratégies peuvent favoriser le développement de villes durables qui serviront à la transformation structurelle de l'Afrique

Comment les pays africains peuvent-ils mettre en place ou améliorer leurs stratégies urbaines nationales ? Les *Perspectives économiques en Afrique 2015* ont exposé les sept étapes de la conception et de la mise en œuvre de stratégies de développement territorial par les pouvoirs publics et les acteurs locaux. On peut considérer que les stratégies urbaines en constituent un sous-ensemble (BAfD/OCDE/PNUD, 2015). Après une brève introduction, la première section ci-dessous analyse les deux premières étapes : recueillir un maximum de données fiables auprès des acteurs locaux (étape 1) et déterminer des priorités intégrées qui complètent les stratégies de développement national existantes (étape 2). La deuxième section identifie les grandes priorités pour la plupart des pays africains en vue de la 3^e étape : définir une stratégie composée de politiques pluriannuelles. La troisième section est axée sur l'introduction du système de gouvernance multiniveaux nécessaire pour les étapes 4 à 6 : mettre en œuvre les politiques, en assurer le suivi et en évaluer les résultats. La dernière section examine les possibilités de mobilisation des ressources financières (étape 7) en appui des stratégies urbaines nationales.

Même si la forte urbanisation de l'Afrique produit un certain nombre d'effets positifs, les politiques urbaines ne débouchent pas encore, dans la plupart des pays, sur une transformation structurelle durable. En conséquence, les citoyens africains sont en général confrontés à un « urbanisme de bidonvilles » (« *slum urbanism* »). Caractérisé par une faible productivité et par une exposition à de multiples risques, cette forme d'urbanisme est en outre dépourvue des avantages qui accompagnent traditionnellement l'urbanisation (Pieterse, 2011). Dans de nombreux pays, la précarité du logement vient exacerber les inégalités sociétales et la ségrégation selon l'origine ethnique, la situation économique et le sexe. De surcroît, des problèmes sociaux urgents produisent des politiques réactives et de court terme qui ne permettent pas de relever les défis structurels ni de saisir les opportunités générées par l'urbanisation. Les pays d'Afrique peuvent rompre ce cercle vicieux, formé de politiques urbaines inadéquates et d'un urbanisme de bidonvilles, en adoptant de nouvelles stratégies urbaines nationales qui soient globales et efficaces, dans l'objectif de rendre les villes africaines durables (encadré 8.1).

Le nouvel agenda urbain, qui doit être adopté à l'occasion de la conférence Habitat III en octobre 2016, peut insuffler un élan à ce processus. S'appuyant sur les Objectifs de développement durable (ODD), la COP21 et plusieurs réunions et documents préparatoires (tableau 6.5), Habitat III attire l'attention des décideurs sur l'impératif de définir les politiques, la gouvernance et les dispositifs financiers nécessaires pour mieux tirer parti de l'urbanisation.

Dans le contexte de ce nouvel agenda urbain, et conformément aux principes fondamentaux définis dans les *Perspectives économiques en Afrique 2015* pour promouvoir le développement territorial, les nouvelles stratégies urbaines de l'Afrique devraient être multisectorielles, participatives et territorialisées. Elles devraient être conçues et mises en œuvre dans le cadre de stratégies de développement multisectorielles afin de relever de façon cohérente et efficace les défis complexes de l'urbanisation exposés dans les chapitres 6 et 7 de ce rapport. Elles devraient être participatives, bénéficier du savoir des différents acteurs concernés et répondre à leurs besoins. Enfin, elles devraient être territorialisées, et en particulier tenir compte du continuum des liens ruraux-urbains, de sorte que les habitants des zones urbaines comme ceux des zones rurales bénéficient de l'urbanisation.

Encadré 8.1. Qu'est-ce qu'une ville durable ?

Définition. Ce rapport applique à la ville la définition donnée par la Commission Brundtland (1987) : « le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ». Il dépasse la définition strictement écologique pour se rapprocher de la définition proposée par la Banque mondiale (2013) : des « communautés urbaines déterminées à améliorer le bien-être de leurs résidents actuels et futurs, tout en tenant compte des facteurs économiques, environnementaux et sociaux ».

Mesure. Plusieurs indicateurs permettent de mesurer la durabilité des villes, comme, par exemple, l'Indice de prospérité des villes d'ONU-Habitat, l'*Africa Green City Index* de l'Economist Intelligence Unit, l'indice des villes durables d'Arcadis, le *Global Cities Index* d'A.T. Kearney, ou encore le *Global Destination Cities Index* de Mastercard. Cependant, la plupart de ces indices pèchent par manque de données au niveau de la ville. Les nouvelles méthodes reposant sur le concept de « métabolisme urbain » peuvent s'avérer utiles (Currie et al., 2015) : la cartographie du flux des ressources (*Resource Flow Mapping*) s'appuie sur des systèmes d'information géographique (SIG) pour illustrer la distribution et le volume des flux de ressources urbaines et nationales. Les cartes 8.1 et 8.2 présentent les flux de ressources en eau au Caire et en Égypte à l'échelle locale et nationale. On constate ainsi que l'eau de ville puisée dans le Nil sert pour moitié à des utilisations nécessitant de l'eau traitée et pour l'autre moitié à des usages ne nécessitant pas d'eau traitée. L'eau filtrée est principalement consommée dans les zones résidentielles, dans les zones commerciales, dans l'industrie ou encore dans les administrations publiques. Le Caire retraite à peine 17.8 % de ses eaux usées et rejette le reste dans le Nil et dans les lacs du Nord du Delta, ce qui pollue les principales sources d'eau du pays.

Portée. Ce rapport s'intéresse à la durabilité des villes à l'échelon local et national. Des villes « importantes » des ressources (énergie, eau, air et alimentation) et stockent souvent leurs déchets sur des sites éloignés. Leur empreinte en termes de consommation des ressources dépasse donc largement leurs abords immédiats. Du fait de la mobilité de la main-d'œuvre et des capitaux, le développement des villes exerce un profond impact sur l'ensemble du pays. Enfin, lorsque la zone fonctionnelle et construite d'une ville dépasse ses frontières administratives, sa gestion nécessite des systèmes de gouvernance plus globaux, qui tiennent compte des zones environnantes.

Tableau 8.1. Stratégies d'urbanisation dans 16 pays d'Afrique

Pays	Intitulé de la stratégie nationale	Durée	Stratégies	Commentaires
Algérie	Stratégie de développement des villes	2000-25	- Croissance urbaine équilibrée - Amélioration de l'économie et de l'environnement urbains	Mise en relation avec la stratégie territoriale nationale
Bénin	Agenda spatial	Permanent	- Des fonctions économiques spécifiques sont prévues pour les différentes régions - Développement territorial	Insuffisance des moyens de mise en œuvre
Burkina Faso	Programme de Développement des Villes Moyennes	Permanent	- Croissance équilibrée des grandes villes - Liens ruraux urbains	- Mise en œuvre incomplète - Financement insuffisant
Côte d'Ivoire	Programme d'infrastructures urbaines d'urgence	2008-2015	- Infrastructures	L'Association internationale de développement a apporté 144 millions USD pour la mise en œuvre d'interventions ciblées dans cinq secteurs : eau potable, assainissement urbain, déchets solides, routes urbaines et autorités locales
Éthiopie	Urban local government development project	2014-19	- Services municipaux et infrastructure	Liée à la stratégie de gestion urbaine
Gabon	Stratégie Nationale d'Habitat et de Développement Urbain	Permanent	- Logement - Infrastructure - Développement institutionnel	Ressources insuffisantes
Ghana	National Urban Policy	2012-30	- Croissance urbaine équilibrée - Liens ruraux-urbains - Amélioration de l'environnement urbain - Infrastructure - Logements financièrement abordables	Mise en œuvre avec les agences internationales, liens faibles avec le développement national
Malawi	Malawi City Development Strategy and Slum Upgrading Programme	2010-20	- Gestion urbaine - Développement institutionnel - Infrastructure	Insuffisance des ressources et de la coordination entre autorités régionales
Mali	Politique nationale de la ville	Permanent	- Qualité du cadre de vie - Renforcement des économies locales - Infrastructures	Repose sur le renforcement du rôle des villes intermédiaires et sur l'importance des liens ruraux-urbains.
Maroc	Stratégie Nationale de Développement Urbain	Permanent	- Pôles de croissance régionaux - Infrastructure à grande échelle - Promotion des villes de taille moyenne	Villes compétitives, pôles de croissance favorisant la cohésion sociale et l'utilisation efficiente des ressources
Niger	Stratégie Nationale de Développement Urbain	2010-30	- Renforcement des réseaux urbains - Gestion urbaine - Droits fonciers - Infrastructure et services	Ressources insuffisantes
Rwanda	Stratégie nationale de mise en place des infrastructures publiques et de renforcement des capacités des institutions administratives décentralisées	2000-20	- Infrastructure et renforcement des capacités	Engagement politique mais les ressources pourraient être plus abondantes
Sénégal	Programme d'Appui aux Communes	2006-10	- Renforcement des capacités - Outils juridiques - Contrats-villes - Investissement - Infrastructure	Mise en œuvre à l'échelle nationale par le biais de 450 projets dans des villes avec l'appui de l'Agence française de développement
Afrique du Sud	Integrated Urban Development Framework	2014-aujourd'hui	- Mesures intégrées de planification territoriale (transport, logement, infrastructure, gouvernance foncière, développement économique local, autonomisation des communautés et gouvernance urbaine)	En cours de formulation
Swaziland	Local Government Project	2011-17	- Appui institutionnel - Infrastructure	Conforme à la stratégie de développement national
Ouganda	National Urban Policy	2013-30	- Gestion urbaine - Développement institutionnel - Infrastructure	Ressources insuffisantes

Sources : Yatta (2016) et République de Côte d'Ivoire (2016).

La conception et la mise en œuvre des stratégies progressent à un rythme inégal sur le continent africain

À ce jour, 16 des 51 pays africains examinés par Yatta (2016) ont adopté une stratégie d'urbanisation nationale, soit moins d'un tiers des pays du continent. Sur les 35 qui ne disposent pas de stratégie urbaine explicite, sept prévoient d'en élaborer une, tandis que les 28 autres ne se sont pas encore intéressés à cette question. Le tableau 8.1 examine les stratégies adoptées, leurs priorités et les progrès de leur mise en œuvre : la plupart sont axées sur l'infrastructure, les services sociaux, le financement et la propriété foncière. La pauvreté urbaine, la répartition territoriale et la mobilité constituent des thèmes récurrents. Six pays (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Mali et Niger) prévoient de créer des centres économiques régionaux en dehors des principales agglomérations urbaines et de fournir des services essentiels qui équilibreront les territoires ruraux et urbains. Le Ghana, le Maroc, le Sénégal et le Swaziland sont les plus avancés dans la formulation de plans d'urbanisation clairs et pertinents. Le Sénégal et le Swaziland ont inscrit leurs stratégies urbaines dans leur plan de développement national.

Il ne suffit pas d'avoir défini une stratégie urbaine, il faut que cette stratégie soit intégrée à la stratégie de développement national à long terme, qu'elle soit décidée et mise en œuvre de manière cohérente avec la participation des acteurs locaux, et qu'elle bénéficie d'un financement suffisant. Certains pays ont en partie atteint ces objectifs. Le **Maroc**, en particulier, consacre des ressources humaines, financières et techniques considérables à la mise en œuvre de sa stratégie : il considère que les villes sont des moteurs de la croissance régionale et nationale et qu'elles font partie intégrante d'une stratégie visant à renforcer la compétitivité du pays. L'État a encouragé les investissements dans le développement des compétences et les infrastructures connectives dans les deux villes portuaires (Tanger Med et port de Casablanca), et favorisé le développement de villes nouvelles comme Chrafate ou Tamansourt. **L'Éthiopie** a elle aussi adopté d'importantes réformes en vue d'une décentralisation politique, budgétaire et administrative, qui met l'accent sur le renforcement des capacités des villes (encadré 8.2). Des exercices participatifs destinés à élaborer des scénarios différents pour l'avenir permettent d'identifier les opportunités qui se présenteront à mesure que l'Éthiopie s'urbanisera. Par exemple, dans ce pays, le développement des zones économiques spéciales ou des *clusters* fait partie des options envisagées pour libérer le potentiel des centres de croissance urbaine secondaires. L'initiative pour des villes durables et son indicateur, développés par le gouvernement éthiopien et ONU-Habitat, facilitent le suivi des progrès.

Encadré 8.2. L'approche intégrée du développement urbain et socio-économique en Éthiopie

L'approche intégrée adoptée par l'Éthiopie repose sur deux grandes politiques publiques. Premièrement, le plan de croissance et de transformation (*Growth and Transformation Plan – GTP*) encadre les politiques urbaines de l'Éthiopie depuis 2010. Le ministère du Développement urbain, du Logement et de la Construction prévoit trois périodes quinquennales de développement industriel et structurel à grande échelle. Lancé à l'échelon national, ce plan met l'accent sur la gouvernance participative, qui rassemble des citoyens et des acteurs privés. Deuxièmement, *l'Ethiopian Cities Resilient, Green Growth and Governance Program Package* repose sur de multiples piliers du développement, notamment sur la création d'emplois, la planification urbaine et le renforcement des capacités (Cheru, 2014).

En outre, d'importants moyens financiers ont été alloués. Des établissements de micro-crédit ont, par exemple, accordé un prêt de 4.8 milliards ETB qui a permis de créer quelque 3 millions d'emplois entre 2005 et 2011. Pas moins de 583 877 micro et petites entreprises ont obtenu des crédits pour mener diverses activités commerciales.

Dans d'autres pays, toutefois, la plupart des stratégies de développement urbain existantes se heurtent simultanément à plusieurs obstacles majeurs. Elles ne sont pas bien coordonnées avec les autres grands cadres de l'action publique, tels que les programmes d'investissement dans l'infrastructure. En outre, la consultation des différents acteurs du système urbain s'avère difficile, car en raison de l'étroite imbrication des économies formelles et informelles, il est difficile de les différencier. Enfin, le manque de capacités et de financements nuit à l'efficacité de la mise en œuvre : on estime que plusieurs des 16 pays en question allouent des ressources insuffisantes à la mise en œuvre de leurs stratégies.

L'efficacité des stratégies est tributaire de la fiabilité des données et de la participation de la société civile

La qualité des stratégies urbaines dépend des données sur lesquelles elles reposent

Dans une stratégie urbaine nationale, la partie recueil et analyse des données permet de comprendre l'évolution démographique d'un pays ainsi que sa géographie économique au niveau régional et mondial. Ce processus identifie les principaux obstacles (infrastructure, énergie, qualifications de la main-d'œuvre, information) qui empêchent les villes et les régions de déployer tout leur potentiel. Il permet aux décideurs politiques de mieux comprendre la contribution des différents espaces à la création d'emplois et à la production des différents secteurs économiques, mais aussi les liens qu'entretiennent les différents pans du système urbain avec les zones rurales et avec les autres villes. L'optimisation des connexions entre secteurs ou entre territoires permet d'accroître *in fine* la productivité et les performances globales de l'économie nationale.

Par exemple, la capitale du Kenya, Nairobi, est un pôle d'exportation crucial pour les fleurs coupées à destination du marché européen, mais elle dépend de régions de culture éloignées et de l'infrastructure qui permet l'acheminement rapide des fleurs entre le point de production et le site où elles seront traitées, à proximité de l'aéroport. Il est essentiel pour les décideurs politiques de comprendre comment cette chaîne de valeur fonctionne sur le plan territorial et comment une gestion efficace qui transcende les frontières administratives entre municipalités, peut optimiser les perspectives de croissance de ce secteur.

La carte économique ainsi obtenue doit ensuite être recoupée avec l'analyse de la mobilité et des mouvements démographiques. Les résultats de cette analyse sont indispensables à la gestion de la logistique nationale et à la planification de l'investissement qui permettra de proposer des services essentiels aux populations. Pour évaluer les forces et les faiblesses relatives des zones urbaines fonctionnelles d'un pays, on peut classer ces zones en fonction de leur nombre d'habitants. Une analyse territoriale (spatiale), plutôt qu'une analyse sectorielle classique à l'échelon national, permet d'estimer les performances multisectorielles et d'explorer les dimensions à la fois formelles et informelles de l'économie locale.

Cette analyse nécessite de s'appuyer sur le savoir unique des acteurs locaux, y compris des acteurs informels. Cet exercice est assurément difficile, mais on note un certain nombre d'exemples encourageants : Dakar, Monrovia et le programme « *Villes sans bidonvilles* » au Maroc, notamment (chapitre 7 et encadré 8.3). Le recensement qui aura lieu en 2020, et dont le questionnaire comportera un identificateur de localisation, permettra de recueillir des données sur les établissements informels (population *de jure*, conditions de logement, activités économiques, infrastructure et services).

Encadré 8.3. Recueil de données grâce à des initiatives citoyennes

Plusieurs initiatives demandent aux citoyens de collecter des données sociales et environnementales qui serviront à proposer, à définir et à effectuer un suivi de projets dans l'éducation, le logement, la santé et l'infrastructure. Les « experts citoyens » qui travaillent à l'échelon du village ou du quartier peuvent recueillir rapidement des informations, en s'appuyant sur leur bonne connaissance de la situation locale. Par exemple, le projet « *Map Kibera* » (2016), qui a débuté en 2009, a donné aux populations marginalisées une meilleure visibilité, des informations et la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie. De même, l'organisation *Spatial Collective*, qui travaille à l'échelon communautaire, réalise à la demande des cartographies qui viennent alimenter des systèmes d'information géographique et peuvent être utilisées pour visualiser les données.

Grâce aux nouvelles technologies telles que les systèmes d'information géographique (SIG), le recueil de données coûte moins cher, gagne en précision et en rapidité. Les données peuvent servir à l'analyse territoriale des populations vulnérables au changement climatique ou à la détection des points de croissance névralgiques au sein d'une ville (tableau 8.2). À Kampala et à Abidjan, l'analyse des données des téléphones portables fournit des informations sur les schémas d'activité économique et de mobilité, même si les échantillons ne sont pas encore pleinement représentatifs.

Tableau 8.2. Les nouvelles technologies au service de la gouvernance urbaine et du recueil de données

Projet	Acteurs	Effets sur le développement
Système d'information sur le recouvrement des recettes (LGRSIS), 2014, Arusha, Tanzanie	Danemark, Tanzanie et Banque mondiale	Utilisation de données satellitaires et SIG pour repérer et répertorier les contribuables, et utilisation de photographies par satellite pour répertorier les habitations. Augmentation de 71 % des recettes fiscales entre 2014 et 2015.
Tableau de bord urbain, 2013, Fez, Maroc	Ville de Fez, BAfD, Microsoft	Suivi des performances dans la prestation de service et 70 indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux aspects socio-économiques, à la visibilité des services et à la qualité de vie.
Campagne « Know Your City »	Slum/Shack Dwellers International en collaboration avec différents partenaires africains, comme la Ghana Federation for the Urban Poor	Collecte de données sur les bidonvilles par le biais d'une cartographie, d'enquêtes de porte à porte ou de la définition du profil des établissements humains. Plus de 600 profils ont été créés depuis 2009. Facilite les négociations avec les autorités municipales.
AfriLabs	Réseau d'incubateurs africains	Dessert une quarantaine de pôles technologiques dans 20 pays d'Afrique et propose des incubateurs de start-ups, des espaces de coworking, des laboratoires d'innovation, ainsi que des espaces communautaires et d'apprentissage entre pairs.

Sources : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2016 ; notes-pays 2016 ; Cartwright, 2015 ; Swilling, 2015.

Les priorités urbaines doivent être intégrées dans des stratégies de développement national à long terme

Une stratégie nationale de développement urbain portera ses fruits si les autorités parviennent à identifier les domaines dans lesquels il faut agir en priorité pour soutenir la stratégie de développement à long terme du pays. Ces priorités doivent être peu nombreuses, afin d'éviter de disperser les ressources, et territorialisées afin de prévenir le manque de coordination qui caractérise souvent les approches purement sectorielles (BAfD/OCDE/PNUD, 2015). La formulation de différents scénarios pour l'avenir d'une ville peut aider à énoncer les priorités plus efficacement, grâce à des études prospectives réalisées par des acteurs formels et informels. L'initiative pour l'expansion urbaine en Éthiopie (*Ethiopia Urban Expansion Initiative*) montre que la formulation de scénarios et le recueil de données peuvent servir à planifier l'urbanisation rapide du pays (encadré 8.4).

Encadré 8.4. L'initiative pour l'expansion urbaine en Éthiopie

L'initiative pour l'expansion urbaine en Éthiopie (*Urban Expansion Initiative – UXI*) aide les villes à forte croissance à préparer leur expansion territoriale. Ce projet a été créé en 2013 par le *Stern Urbanization Project* de l'Université de New York et le ministère éthiopien du Développement urbain, du Logement et de la Construction. Il s'appuie sur un mécanisme de planification qui a pour priorité d'obtenir des terres afin de créer un réseau routier artériel de 1 km², et des espaces publics ouverts écosensibles. Il met l'accent sur le leadership des planificateurs locaux et il est adapté aux capacités des responsables de la mise en œuvre. Son horizon de planification s'étend sur 30 ans, sachant que des plans locaux plus détaillés pourront être élaborés à mesure que la ville se développera. Le projet UXI est intégré au Plan national Croissance et Transformation II, pour lequel l'urbanisation des villes de taille moyenne est essentiel si l'Éthiopie veut accéder au rang de pays à revenu intermédiaire d'ici 2025.

Pour commencer, le projet UXI a calculé la future superficie par habitant de quatre villes de taille moyenne et à forte croissance : Bahir Dar, Hawassa, Adama et Mekele. Il a effectué en parallèle des estimations démographiques pour déterminer quelle superficie de terres serait nécessaire à l'expansion en 2040. Ces villes ont ensuite constitué des équipes restreintes chargées de l'expansion urbaine, dirigées par un administrateur local senior chargé de développer et de mettre en œuvre les plans du réseau artériel. Les villes ont d'abord travaillé avec les administrations territoriales afin de repousser leurs frontières, puis ont lancé un programme d'arpentage pour estimer le coût total de l'indemnisation pour les terres servant à construire le réseau routier artériel (pas plus de 5 % de la superficie totale de la zone d'expansion de 2040). Elles ont ensuite déposé une demande de budget et obtenu un engagement de 8.9 millions USD sur 2014/15 et de 24 millions USD sur 2015/16. Les quatre villes ont commencé à procéder à l'arpentage, aux indemnisations et à la construction de routes dans leur périphérie immédiate. Elles ont versé des indemnisations correspondant à plusieurs centaines de kilomètres de routes alors qu'elles n'en ont construit que 41.5 km.

À Hawassa, les travaux d'arpentage et les indemnisations sont presque achevés pour l'intégralité du réseau. Quelque 16 km de routes artérielles de 30 mètres de largeur ont été construits dans la périphérie urbaine (carte 8.3). Depuis le début du programme, l'achat-location de parcelles rapporte 2.2 fois plus de recettes à la municipalité, et les dépenses consacrées aux routes ont été multipliées par 6. À Bahir Dar et à Mekele, 4 647 parcelles résidentielles supplémentaires, d'une superficie de 77.6 hectares, sont proposées à l'achat-location.

Les priorités sont la réforme foncière, l'infrastructure et les réseaux urbains

Bien que les stratégies de développement urbain doivent impérativement être adaptées au contexte, dans la plupart des pays, elles comporteront vraisemblablement trois grandes priorités, qui recourent les priorités sectorielles identifiées dans le chapitre 7 :

- i. définition et application des droits fonciers
- ii. amélioration de l'infrastructure et des services
- iii. amélioration du rôle d'interface essentiel joué par les villes intermédiaires entre les zones rurales et les villes primaires.

La réforme foncière est au cœur des nouvelles stratégies urbaines nationales

Le foncier urbain constitue le socle des villes, et la politique foncière est au cœur de la transition urbaine et de la transformation structurelle durables de l'Afrique. La propriété foncière et la gestion des terres détermineront la densité d'une ville, son tracé

urbain, son zonage, son code de construction et son régime fiscal. Qu'ils soient formels ou informels, les systèmes de gestion de l'utilisation des terres conditionnent les dynamiques des agglomérations économiques, de l'utilisation des ressources naturelles, de l'inclusion sociale et de la représentation politique.

Les systèmes de gestion de l'utilisation des terres font souvent obstacle à une urbanisation durable

En Afrique, les systèmes de gestion de l'utilisation des terres ne permettent bien souvent ni un développement urbain durable ni d'absorber l'accroissement démographique rapide des prochaines décennies. En général, les systèmes actuels sont non seulement complexes, mais aussi mal compris et rarement documentés ou officiellement codifiés. Ils reposent en général sur un ensemble éclectique et souvent contradictoire d'anciennes normes coloniales, de quartiers et de villes gérés par des compagnies privées (à l'image des cités ouvrières), de pratiques très anciennes liées aux terres royales, communales ou tribales et de régimes *ad hoc* et non réglementés apparus autour des établissements informels.

En conséquence, la réglementation foncière est souvent anarchique. Elle empêche la croissance économique de l'Afrique, induit des risques environnementaux et enracine les inégalités sociales. « Dans les villes et les zones rurales, la précarité des droits d'occupation et les établissements informels conjugués à d'autres facteurs [...] pèsent sur les recettes publiques, l'investissement dans l'infrastructure, l'emploi et la croissance économique » (ONU-Habitat, 2008). De plus, il est difficile d'identifier les élites qui possèdent les terres, et donc de cibler les incitations et d'exercer un contrôle sur ces élites. Or, leur appui est indispensable si l'on veut améliorer la gestion des villes.

Dans les grandes villes, le décalage que l'on constate actuellement entre les systèmes fonciers et fiscaux empêche les autorités, en particulier locales, d'entreprendre les investissements à grande échelle qui permettraient de modifier les trajectoires de développement urbain. L'absence de transparence du marché foncier urbain est un frein à l'investissement réel et durable des personnes physiques ou morales, laisse les forces politiques prospérer librement en dehors des structures démocratiques et rend difficile la mise en œuvre de mesures foncières d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Dans la plupart des pays, la réforme foncière urbaine doit donc figurer parmi les priorités de la stratégie urbaine nationale.

L'élan en faveur d'une réforme foncière urbaine progresse sur l'ensemble du continent

L'Afrique est un continent riche en terres et, jusqu'à une période récente, l'absence d'établissements humains étendus et complexes en zone urbaine et le manque d'intérêt porté au rôle des villes dans l'économie ont pu occulter l'urgence d'une réforme foncière urbaine. La rapidité de la croissance urbaine, l'augmentation de la corruption portant sur le foncier et l'accumulation de pratiques de gestion foncière non durables suscitent une prise de conscience.

La nature et les modalités de ces réformes doivent, là encore, être propres au contexte : il n'existe pas de solution unique permettant de conférer durablement des pouvoirs de gestion sur les terres urbaines. Toutefois, il est impératif de mieux garantir les droits fonciers, car ils constituent partout une condition préalable essentielle à un investissement urbain de long terme. En outre, la réglementation foncière en zone urbaine est le moyen le plus efficace pour préserver l'environnement, et le moins susceptible d'aggraver les inégalités (par exemple à l'encontre des femmes), à condition que cette réglementation soit appropriée, lisible, prévisible et à l'abri de toute corruption. Elle doit s'accompagner de logements formels à prix abordable, d'un système d'impôts et de taxes

fonciers et d'une construction immobilière, afin d'exploiter plus efficacement la valeur commerciale des terres (voir la dernière section de ce chapitre). La portée des réformes foncières transcendent les frontières administratives urbaines jusqu'à la périphérie rural-urbaine, afin de mitiger les conflits potentiels sur l'exploitation des terres.

La terre étant bien plus qu'un actif économique, la réforme du foncier urbain ne saurait se satisfaire d'un simple processus juridique technique. Le foncier urbain façonne en effet l'identité africaine, car la réglementation, le financement, l'économie, le droit successoral, la culture, l'aménagement et les matériaux de construction font partie intégrante du tissu urbain. Des exemples récents montrent que les réformes peuvent aboutir lorsqu'elles reposent sur des approches pragmatiques adaptées au contexte local. Le Tchad révisé actuellement son régime de propriété foncière et des droits coutumiers, qui remonte à 1967. Cette révision a pour but de formaliser les pratiques coutumières. Les consultations publiques ont permis de repérer les aspects à définir plus clairement tels que les procédures d'expropriation ou l'enregistrement des titres fonciers. L'Éthiopie a mené une réforme foncière en 2003 afin de mieux garantir les titres fonciers. Elle a adopté un système de certification qui repose principalement sur un comité d'administration des biens fonciers, dont les membres sont élus et travaillent au niveau local. Ce comité enregistre, pour une somme modique, les titres coutumiers. En trois ans, cette approche décentralisée et participative a permis d'accorder quelque 20 millions de titres fonciers (OCDE, 2016).

Au Malawi, plus de 90 % des terres relèvent d'un régime coutumier, et même si le droit coutumier garantit des droits d'usufruit, ces droits ne sont ni enregistrés ni reconnus par le droit écrit, ce qui compromet l'accès aux terres et le développement agricole. Le Projet de développement des terres rurales communautaires, lancé en 2004, repose sur l'acquisition volontaire, le développement agricole et l'enregistrement des terres redistribuées. Les familles bénéficiaires sélectionnées ont reçu une aide de 1 050 USD, dont 30 % doivent servir à l'achat de terres et les 70 % restants à des activités agricoles et au logement. Financé par la Banque mondiale, le gouvernement du Malawi et des dons privés, ce projet a duré jusqu'en 2011 et coûté environ 27.3 millions USD.

L'amélioration de l'infrastructure et des services est le principal moteur d'un développement urbain durable

L'investissement dans l'infrastructure détermine le type d'urbanisation, la localisation et la productivité des ménages, des entreprises informelles et des entreprises établies de toutes tailles. L'accès à des sources d'énergie, à des installations d'assainissement, à des services de gestion des déchets solides, à des transports et à des soins de santé d'un coût abordable permet aux citoyens d'améliorer leur productivité. En revanche, si les infrastructures sont insuffisantes, onéreuses et mal entretenues, les services urbains coûtent cher et il est plus difficile de tirer parti de l'urbanisation (chapitre 6).

Cette situation reste très fréquente. Malgré le manque de données, on estime que 62 % de la population urbaine d'Afrique subsaharienne ne dispose pas d'au moins l'un des éléments caractérisant l'urbanisme formel : l'eau, l'assainissement, un logement et une surface habitable suffisante, et la sécurité d'occupation. Les citoyens accèdent, en moyenne, plus facilement aux services que les habitants des zones rurales, mais le retard reste marqué et les services coûtent près de deux fois plus cher que dans les pays en développement situés sur les autres continents. En 2015, 60 % des citoyens n'avaient pas accès à un « système d'assainissement amélioré », et 28 % pas d'électricité (en baisse d'à peine 2.6 % depuis 2011). De nombreux citoyens ayant accès au réseau électrique subissaient des pannes de courant quotidiennes, et la moitié des enfants de moins de cinq ans n'avaient jamais vu un professionnel de santé.

Comment les pays peuvent-ils mieux gérer l'infrastructure urbaine et la prestation de services de manière à en finir avec « l'urbanisme de bidonvilles » ? Selon nous, pour améliorer la fourniture de tous les services urbains, il est impératif i) d'adapter les infrastructures et les services aux besoins des habitants, ii) de veiller à ce que les infrastructures soient financièrement accessibles et iii) d'éviter une coordination centrale lente et coûteuse. En particulier, pour faire baisser les coûts et améliorer l'efficacité, l'expérience montre qu'il faut i) fournir de façon intégrée les infrastructures physiques (« *hard* ») et immatérielles (« *soft* »), ii) nouer des relations positives avec les établissements informels et iii) tirer pleinement parti des technologies innovantes.

Les infrastructures physiques et immatérielles devraient être fournies de manière intégrée

Les Stratégies nationales d'investissement dans l'infrastructure (*National Infrastructure Investment Strategies - NITS*) ont pour objectif de remédier aux lacunes de l'infrastructure physique tout en fournissant des services et en élaborant des cadres institutionnels adéquats. En particulier, les NITS reconnaissent l'importance de l'infrastructure immatérielle, notamment des institutions de gouvernance, de la législation, de la participation du public et des mécanismes de comptabilité budgétaire nécessaires au bon fonctionnement de l'infrastructure physique (CGLU, 2014). Les NITS sont des stratégies multisectorielles et séquencées en fonction des autres politiques urbaines. Elles localisent les problèmes de financement de l'infrastructure et y remédient, afin de pouvoir proposer le vaste éventail de services énoncé ci-après. Les différentes catégories de pays africains (à l'économie diversifiée, à urbanisation précoce, à urbanisation tardive, agraires et tributaires des ressources naturelles) sont classées en fonction de leur stade d'urbanisation, de leur transition démographique et de leur transformation structurelle (chapitre 6).

- **L'infrastructure et les services économiques**, comme l'énergie, les transports, les technologies de l'information et des communications, ainsi que la gestion de l'utilisation des sols, sont fondamentaux dans toutes les catégories de pays, et en particulier dans les pays à l'économie diversifiée et ceux à urbanisation précoce, pour accroître la productivité et la compétitivité.
- **L'infrastructure et les services sociaux**, comme l'éducation, la santé, le logement et les soins aux personnes âgées et aux enfants, s'appuient sur le capital humain naturel qui se concentre dans les villes.
- **L'infrastructure et les services essentiels** (eau et assainissement, enlèvement et gestion des déchets, transport et énergie) sont nécessaires partout, mais surtout dans les pays à urbanisation tardive, agraires et tributaires des ressources naturelles. Ils améliorent la productivité et éliminent les externalités négatives, comme la pollution de l'air intérieur, la contamination de l'eau et les embouteillages, qui se cumulent dans les villes pour former des trappes à pauvreté.
- **Les services liés à la qualité de vie** (sécurité publique, urbanisme, lieux de culture et de loisirs, terrains de sport et espaces publics accessibles) forment le socle des villes inclusives et des nouvelles identités urbaines. Le manque d'attention accordée au capital écologique dans la majeure partie de l'environnement bâti en Afrique entraîne la construction d'infrastructures sophistiquées et coûteuses, la destruction des filets de sécurité sociale fournis par les écosystèmes et l'inefficacité du stock d'infrastructures bâties (envasement des barrages, destruction de la capacité de protection des terres humides contre les inondations et disparition des lieux possédant une valeur culturelle ou récréative) (chapitre 6). Les services liés à la qualité de vie permettent eux aussi l'absorption de la main-d'œuvre et l'aménagement de l'espace public (« *place-making* »), en particulier lorsque le faible niveau d'instruction empêche une partie de la population urbaine d'accéder à des emplois qualifiés (chapitre 7).

La participation des communautés urbaines est indispensable à l'amélioration de l'infrastructure et de la prestation des services publics

Dans un contexte d'« urbanisme de bidonvilles », pour développer l'infrastructure urbaine, il est nécessaire de comprendre comment les citoyens pauvres et les migrants ruraux ont commencé à se procurer des services que l'État ne leur proposait pas (Angelakis et Rose, 2014 ; Jaglin, 2014). De nombreux citoyens africains sont en effet contraints d'inventer leurs propres systèmes de services publics en dehors du cadre de la gouvernance formelle. Ces institutions ne sont pas forcément égalitaires ou efficaces, et elles n'optimisent pas forcément la productivité. Elles constituent toutefois une réalité qui en dit long sur la manière dont les villes sont organisées et fonctionnent. Au mieux, ces organisations témoignent de la puissance organique que renferment les systèmes urbains, et qui pourrait être mise à profit. Et pourtant, les plans d'infrastructure traditionnels ne prévoient rien pour venir appuyer ces services « informels » ; dans bien des cas, ces organisations sont même criminalisées et victimisées.

Pour relever le défi urbain en Afrique, il y a au moins deux raisons d'envisager une approche plus positive vis-à-vis des habitants des établissements humains informels. Premièrement, avec ses ressources budgétaires limitées, l'Afrique n'a pas d'autre choix que de privilégier des modèles de prestation de services ancrés dans les communautés locales : ils s'appuient sur les ressources locales, avec une forte intensité de main-d'œuvre, sont fortement transactionnels et de nature à approfondir le capital social et financier à l'échelle des quartiers. Pour instaurer un accès universel aux services, il faudra, du moins en partie, officialiser ces formes palliatives de prestation de services et les intégrer aux services formels fournis par l'État.

Deuxièmement, un développement participatif des infrastructures peut engendrer un sentiment d'appartenance lorsque le choix de l'emplacement puis la construction de cette infrastructure se conforment aux besoins et aux idées locaux, et lorsque les destinataires des services sont également chargés du suivi et de l'entretien. L'infrastructure écologique et les biens et services écosystémiques se prêtent bien à ce type d'approche (entretien des zones humides, végétalisation des espaces publics et réhabilitation du littoral), mais il est tout aussi bénéfique d'associer la main-d'œuvre urbaine à la gestion des déchets, à certains aspects de la maintenance de l'infrastructure, au suivi de la consommation d'énergie, au fonctionnement des modes de transport non motorisés à l'échelle communautaire et au maintien de l'ordre au sein de la communauté (chapitre 7). Cette façon de forger de nouvelles identités urbaines en s'appuyant sur les programmes de travaux publics et d'aménagement de l'espace public est particulièrement intéressante dans le contexte de la migration circulaire en Afrique. De nombreuses stratégies pour l'infrastructure urbaine ont ainsi porté leurs fruits en sollicitant de manière volontariste les acteurs non gouvernementaux pour l'élaboration des politiques et la prestation des services (encadré 8.5).

Encadré 8.5. Une approche participative pour la transformation des quartiers urbains défavorisés dans les villes intermédiaires en Ouganda

Le programme TSUPU (*Transforming the Settlements of the Urban Poor*, transformer les quartiers urbains défavorisés) a été lancé en 2010 dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement ougandais et ses partenaires (Shack/Slum Dwellers International, coordonné par l'Alliance des villes). Ce projet déploie des efforts de développement urbain à l'échelle nationale, des autorités locales et des populations dans cinq villes intermédiaires : Mbale, Mbarara, Jinja, Arua et Kabale. Il cherche à doter les acteurs, à chaque niveau, des capacités de gérer la croissance urbaine, d'améliorer l'accès aux services et de formuler puis mettre en œuvre des politiques de développement urbain inclusives. Sa priorité est de faire participer la population.

Encadré 8.5. Une approche participative pour la transformation des quartiers urbains défavorisés dans les villes intermédiaires en Ouganda (suite)

Ce programme a permis aux résidents des bidonvilles de s'organiser en mobilisant des groupes d'épargne dirigés par des femmes et en les fédérant au niveau des quartiers, des villes et du pays. Ces groupes ont reçu une aide afin d'établir le profil et la cartographie de tous les bidonvilles dans chacune des villes concernées et de produire des données devant servir à la planification. Ce programme a ouvert des espaces de dialogue entre les populations, les universitaires, les entreprises et les autorités locales, qui permettent aux parties prenantes d'analyser les abondantes données recueillies par la population. Le projet TSUPU a ensuite mis en place des fonds communautaires de réhabilitation dans chaque commune, de manière à ce que les petits projets menés dans les établissements informels puissent prendre en compte les résolutions des partenaires locaux.

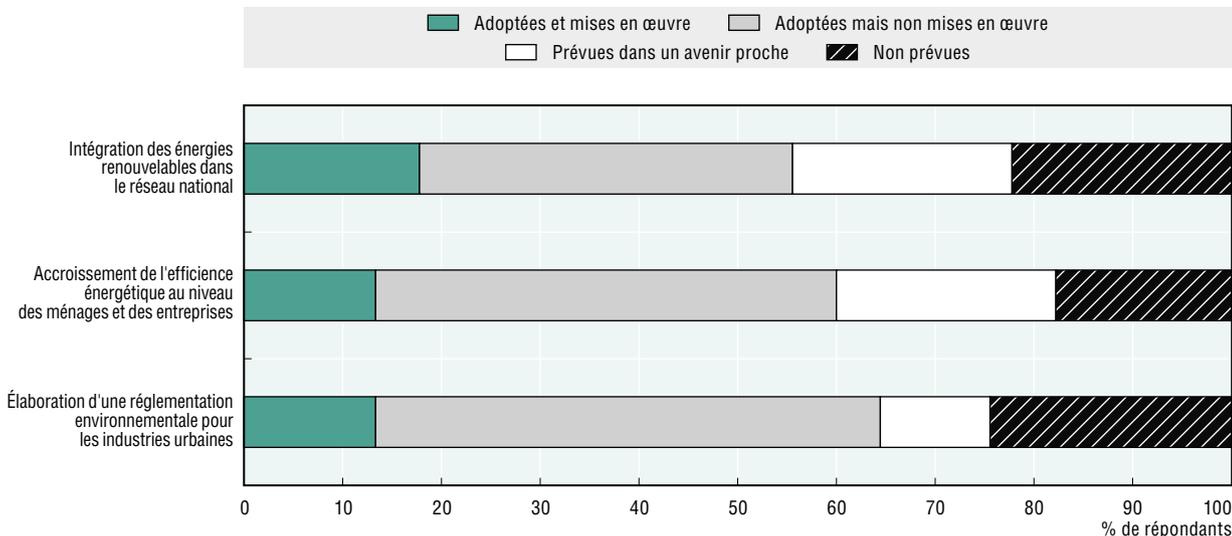
Ces groupes communautaires ont mené à bien près d'une centaine de projets de réhabilitation dans chacune des cinq villes secondaires concernées, en partenariat avec les autorités locales. Ces petits projets ont encouragé les villes à lancer des initiatives de réhabilitation de quartiers entiers et à sécuriser les droits d'occupation de milliers de résidents informels. Face aux efforts déployés par les groupes de résidents des établissements informels pour se réunir, dix municipalités leur ont prêté des bureaux au sein de l'administration municipale afin qu'ils puissent y implanter des centres de données communautaires. Depuis que la première phase du programme a officiellement pris fin en 2013, la fédération ougandaise des résidents des bidonvilles (National Slum Dwellers Federation of Uganda, NSDFU), les autorités locales et nationales et leurs partenaires ont étendu le programme TSUPU à 14 communes supplémentaires et à cinq divisions de Kampala.

Les nouvelles technologies peuvent abaisser le coût de l'infrastructure et de la prestation des services

Le développement urbain durable pourrait bénéficier davantage des nouvelles opportunités qu'offrent les nouvelles technologies dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie. Pour fournir suffisamment d'électricité à 70 % des 635 millions d'Africains qui ne sont pas raccordés au réseau, il faudrait investir environ 205 milliards USD pendant les deux prochaines décennies dans les zones urbaines et rurales (chapitre 7). Ce déficit peut être comblé, mais il est énorme compte tenu de l'indigence des ressources budgétaires des villes. Pourtant, les 300 millions de citoyens africains privés d'accès à l'électricité dépensent jusqu'à 50 fois plus par kilowattheure (jusqu'à 10 USD/kWh) pour acheter du charbon de bois, des bougies, des piles et du kérosène ; la plupart des entreprises urbaines ont recours à des groupes électrogènes au diesel, qui reviennent très cher (APP, 2015). En Afrique, l'électricité distribuée par le réseau coûte deux fois plus cher qu'en Amérique latine et trois fois plus qu'en Asie. Et la fourniture est souvent aléatoire : 19 pays d'Afrique subsaharienne ont connu au moins 10 coupures d'électricité par mois entre 2005 et 2008, ce qui a coûté en moyenne 307 USD par heure aux entreprises (Dinh et al., 2012 ; Lighting Africa, 2010).

Si l'on consacrait cet argent à des solutions énergétiques plus efficaces, il serait possible de créer de nouvelles opportunités d'activités et d'améliorer la sécurité énergétique (chapitre 7). Cependant, c'est davantage leur adéquation institutionnelle, technique et financière avec les besoins des usagers urbains que les politiques publiques qui motivent jusqu'ici l'adoption de ces solutions. Les résultats de l'enquête menée pour les besoins de ces PEA montrent que moins de 20 % des pays d'Afrique se sont dotés de stratégies visant une consommation énergétique durable (graphique 8.1). Pour être pertinents, les plans d'infrastructures doivent faire écho aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sous la forme de projets de contributions déterminées au niveau national.

Graphique 8.1. Niveau d'adoption des stratégies de consommation énergétique durable en Afrique, 2015



Note : Réponses à l'enquête apportées par des économistes-pays de la BAfD et du PNUD travaillant dans 45 bureaux de pays en Afrique. Chaque pays reçoit une pondération de 1.

Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2016.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352171>

La planification de la croissance des villes intermédiaires contribue au développement national

Les stratégies urbaines nationales ne se cantonnent pas à définir un agenda pour les métropoles. Elles instaurent aussi des approches holistiques pour établir des liens entre des grandes villes et des localités de différentes tailles et exerçant des fonctions différentes et évolutives.

Les villes intermédiaires sont essentielles pour récolter les bénéfices de l'urbanisation, mais elles nécessitent une attention particulière

Toute stratégie urbaine nationale se doit de résoudre le problème épineux des petites villes africaines et de planifier la croissance des villes intermédiaires. Comme le montre le chapitre 6, d'ici 2030, les deux tiers de la croissance de la population urbaine devraient se produire dans des villes de moins de 500 000 habitants. Les villes intermédiaires joueront ainsi un rôle croissant dans la concrétisation des bienfaits de l'urbanisation, en termes de recul de la pauvreté et d'encouragement de la transformation structurelle, principalement à deux niveaux :

- i. Les villes intermédiaires et les petites villes contribuent à atténuer les encombrements des mégapoles en absorbant une part de la croissance démographique et de l'exode rural (BAfD/OCDE/PNUD, 2015). Elles renforcent en cela la capacité de gouvernance d'un pays, car les capacités disponibles au sein des administrations nationales et des provinces sont utilisées à meilleur escient. Les villes intermédiaires et les petites villes joueront un rôle plus actif de plateformes économiques et sociales.
- ii. Elles répartissent les bienfaits de l'urbanisation à l'échelle de tout le pays et à l'étranger en favorisant la productivité et le développement dans les zones rurales environnantes (comme le montre le chapitre 7). Les connexions entre les petites localités et les villes intermédiaires, d'une part, et l'hinterland rural, d'autre part, au

sein de l'économie nationale et transnationale jouent donc un rôle déterminant. Les villes intermédiaires peuvent dégager des économies d'échelle dans la fourniture de services publics aux zones environnantes et développer des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme le textile et l'agro-alimentaire, ou des services tels que le tourisme, et en particulier les services ne nécessitant pas d'importantes externalités de savoir.

Mais pour que ces capacités et ces connexions permettent effectivement aux villes intermédiaires et aux petites villes en plein essor de jouer ce rôle, il sera impératif de réaliser de nouveaux investissements et d'adopter des politiques publiques de qualité, à l'échelle nationale et locale. En effet, la plupart des villes intermédiaires et des localités plus petites pâtissent d'une expansion rapide, d'un taux de pauvreté élevé, de l'insuffisance des investissements et de la rareté des opportunités d'emploi formel. Même dans un *pays à l'économie diversifiée* comme l'Afrique du Sud, la plupart des villes intermédiaires s'appuient sur une base économique étroite, monosectorielle, qui est largement tributaire de technologies anciennes, vulnérables en cas de chocs de marché exogènes. Si l'on ne développe pas activement leur potentiel, ces villes intermédiaires et les petites localités sont condamnées à un déclin économique à relativement brève échéance, ce qui ne fera qu'étendre l'emprise de l'« urbanisme de bidonvilles ».

Pour exploiter les atouts propres aux villes intermédiaires, il faut des politiques différenciées

Conformément au nouveau paradigme du développement territorial, l'intégration systématique de la promotion des villes intermédiaires dans les stratégies urbaines nationales devrait chercher à valoriser leurs atouts spécifiques et leur potentiel inexploité plutôt qu'à les indemniser pour leurs handicaps, qu'ils soient induits par la taille ou l'emplacement géographique (voir chapitre 8 dans BAfD/OCDE/PNUD, 2015). Il faut pour cela :

- Fonder l'allocation des ressources sur une compréhension approfondie de la manière dont une organisation optimale des services urbains dans les villes intermédiaires (c'est-à-dire les marchés, les établissements de santé, les écoles, les stations de taxis, les bureaux de poste, les postes de police et les stations-service) pourrait compléter l'agriculture de subsistance et répondre aux besoins des résidents.
- Améliorer les connexions, à la fois entre les centres urbains et leur hinterland immédiat et entre les villes intermédiaires et l'économie régionale et mondiale, ce qui peut également résorber en partie les bidonvilles périurbains qui existent actuellement dans presque toutes les villes africaines.
- Axer le développement sur les zones urbaines fonctionnelles (plutôt que sur des périmètres administratifs), y compris sur les couloirs urbains transnationaux fonctionnels. Le littoral maritime de l'Afrique de l'Ouest, le long du golfe de Guinée, qui compte des grandes villes mais aussi des agglomérations côtières plus petites, illustre parfaitement l'impératif d'une collaboration transnationale autour de ces couloirs, ne serait-ce que pour que la réponse collective aux risques urbains tienne compte des réalités des villes dans le cadre de plans territoriaux plus étendus.
- Opérer une distinction, dans la planification, le financement et l'appui institutionnel, entre les petites villes et les villes intermédiaires, de manière à leur permettre d'endosser une fonction distincte au sein du réseau urbain national en exploitant leurs avantages sectoriels et géographiques spécifiques. Cette différenciation peut passer par de nouveaux investissements dans l'infrastructure ou par la relocalisation d'un service public important offrant des opportunités d'emploi à long terme ; par exemple, il peut être économiquement plus rationnel d'implanter

certains services administratifs dans les grandes villes plutôt que dans des localités plus petites, où moins d'habitants en bénéficieraient. Il faut que la classification des villes intermédiaires en vue de l'attribution d'un soutien ciblé soit flexible et graduée, afin que ces villes puissent monter ou descendre dans la hiérarchie au fil du temps. L'expérience de l'Afrique du Sud montre que lorsque l'on attache trop d'importance à la taille au détriment des caractéristiques fonctionnelles, les dirigeants locaux sont parfois tentés de faire pression pour que des villes intermédiaires soient reclassées en régions métropolitaines sans considération pour l'évolution de leur potentiel économique réel. Le processus de classification peut donc i) inclure d'autres aspects, comme les performances de la gouvernance locale et la compétitivité internationale, et ii) veiller, via des incitations adéquates, à ce que l'accession au statut de ville métropolitaine ne soit pas l'unique perspective de progression pour les villes intermédiaires. Le tableau 8.3 illustre les fonctions urbaines que peuvent assumer les villes intermédiaires au sein du réseau urbain national.

Tableau 8.3. Les différentes fonctions urbaines des villes intermédiaires

Fonctions urbaines	Description
Marché régional	La ville est la principale zone de production et d'échange de biens et de services dans l'économie locale et régionale.
Centre de services	La ville offre des services publics et privés à ses administrés et à la population environnante.
Capitale régionale	La ville accueille des institutions administratives et politiques régionales ou nationales.
Centre touristique	La ville promeut des activités en lien avec le tourisme intérieur ou international.
Plateforme de communication	La ville joue un rôle de plateforme pour la circulation des personnes, des biens et des informations.
Espace économique	La ville tient une place stratégique dans l'économie nationale, régionale et mondiale grâce à son emplacement géographique et à sa stratégie de développement (par exemple, zone franche).

Source : Adapté de Song (2013).

Plusieurs pays d'Afrique encouragent les villes intermédiaires

Bien qu'ils soient encore minoritaires, plusieurs pays d'Afrique ciblent d'ores et déjà explicitement la promotion des villes intermédiaires comme vecteur d'une urbanisation plus durable :

- L'Éthiopie a fait des villes intermédiaires des acteurs clés de son plan économique national : 16 centres urbains de moins de 500 000 habitants reçoivent désormais une aide ciblée afin de développer leur industrie et le tourisme, tandis que Diré Dawa dispose d'un statut administratif spécial.
- Madagascar a adopté une stratégie multisectorielle pour ses pôles de croissance urbaine, et investi dans les routes et dans l'alimentation en eau, ainsi que dans la formation professionnelle, dans l'enseignement supérieur, dans la prestation de services et dans le renforcement des capacités. Ces efforts ont créé 13 000 nouveaux emplois formels, principalement dans les villes de Nosy Be et Tolagnaro (Speakman et Koivisto, 2013, p. 97).
- Le Maroc investit dans des villes intermédiaires comme Tanger et Meknès en y développant le tourisme et l'industrie. Le nouveau plan de découpage territorial défini par le gouvernement étend la décentralisation et accorde des moyens supplémentaires pour le développement territorial de villes situées à la périphérie de Casablanca, comme Sidi Slimane et Beni Mellal.
- Le Rwanda investit dans ses villes intermédiaires pour faire face à la croissance rapide de sa population. Il s'attache au développement économique et à l'amélioration de l'accès aux services publics dans les villes de Huye, Muhanga,

Musanze, Nyagatare, Rubavu et Rusizi. Quatre zones industrielles provinciales spécialisées dans l'agroalimentaire et dans les activités manufacturières à faible niveau de qualification (Bugesera, Huye, Nyabihu et Rusizi) s'efforcent de renforcer les liens économiques entre zones rurales et zones urbaines et à multiplier les opportunités économiques dans les zones rurales.

- De son côté, l'Afrique du Sud cherche à rationaliser le rôle joué par les villes intermédiaires en adoptant une approche différenciée pour le financement des municipalités, la planification, et l'aide apportée à ces villes.

La gouvernance multiniveaux peut promouvoir les stratégies de développement urbain

Pour déployer avec efficacité des stratégies nationales d'urbanisme, il faut axer la gouvernance sur trois priorités : i) autonomiser les autorités locales, ii) attirer et développer les capacités requises pour le fonctionnement des administrations locales et iii) renforcer la transparence à tous les échelons de gouvernement. La gouvernance multiniveaux et la prestation de services ont un défi commun à relever, celui de mettre en cohérence les initiatives des communautés locales, souvent élaborées sans la moindre intervention de l'État, avec le financement et le déploiement des services formels.

Il convient d'autonomiser les autorités urbaines africaines, à tous les échelons

Les administrations centrales ne sont ni équipées ni bien placées pour concevoir et mettre en œuvre seules les stratégies urbaines nationales. Contrairement aux politiques de développement régional plus étendues, la politique urbaine a besoin « d'une approche de gouvernance multiniveaux participative plus sophistiquée, associant les différents niveaux de gouvernement (national, régional et local) ainsi que d'autres parties prenantes, et dans laquelle l'État central joue un rôle de chef de file » (BAfD/OCDE/PNUD, 2015). Si cette idée est largement acceptée à l'échelon du continent, sa mise en œuvre reste lente et difficile, comme il faut s'y attendre dans les domaines où les enjeux politiques sont importants. Toutefois, un certain nombre de grands principes peuvent guider la réforme devant conduire à une gouvernance multiniveaux efficace.

Les pays reconnaissent la nécessité d'autonomiser les administrations locales mais doivent encore faire progresser une décentralisation efficace

Les pays d'Afrique sont dans une large mesure d'accord sur la nécessité d'avancer vers une décentralisation complète qui concrétisera la vision énoncée dans l'Agenda 2063. En juin 2014, l'Union africaine (UA) a adopté la Charte africaine sur les valeurs et les principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local (UA, 2014). Cette initiative a aligné l'environnement panafricain sur les normes mondiales¹. Lors de cette même conférence de l'UA, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la création du Haut conseil des autorités locales, destiné à être une institution de l'UA. Ce Haut conseil a vocation à faire entendre la voix des autorités locales lors des délibérations de l'Union africaine. La Charte africaine et le Haut conseil insufflent un nouvel élan à la décentralisation et forment une base solide à partir de laquelle faire avancer les réformes sur le continent. À l'heure de rédiger ce rapport, cependant, seuls la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, la République du Congo (Congo) et le Tchad ont signé la Charte, et le Mali est le seul pays à l'avoir ratifiée (Elong-Mbassi, 2016). De plus, dans de nombreux pays, la décentralisation fiscale n'a pas avancé, ce qui freine considérablement les progrès de la décentralisation administrative et politique (BAfD/OCDE/PNUD, 2015).

Ces retards dans la mise en place d'une gouvernance multiniveaux entravent la prise de décisions d'investissement d'infrastructure cruciales, fondées sur une analyse territoriale poussée. Comme le montrent les *Perspectives économiques en Afrique 2015*, une grande partie de l'infrastructure et de la planification du développement a jusqu'ici ignoré la dimension territoriale, c'est-à-dire les conséquences économiques, sociales et environnementales systémiques à l'échelon local et régional. Cette situation débouche souvent sur des décisions d'investissement sous-optimales, prises par des acteurs qui ne savent pas quel est le meilleur moyen de mettre les avantages de l'urbanisation au service de la réalisation des objectifs de transformation structurelle, d'inclusion sociale, et de durabilité environnementale. C'est ainsi que l'on perpétue un développement urbain dysfonctionnel.

Même si les autorités et les parties prenantes locales connaissent mieux que quiconque ces conséquences systémiques, privées de tout pouvoir de décision, elles sont dans l'incapacité de mener à bien des projets plus efficaces à l'échelle de la ville. En raison de l'insuffisance de la décentralisation, il n'est pas rare que les projets locaux soient démesurément tributaires des décisions du gouvernement central, ce qui peut décourager les initiatives locales. Lorsque l'État central concentre entre ses mains la responsabilité de définir et de faire aboutir les politiques nationales de développement durable, il est probable que les décisions ne permettront pas aux villes africaines de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux qui se posent à elles. Bien que mondiaux par nature, ces défis sont en effet profondément ancrés et imbriqués dans les contextes locaux. Pour que ces politiques soient efficaces à long terme, il faut qu'elles répondent aux besoins locaux et que la population se les approprie (Pinel, 2013).

Le rythme et l'ampleur des réformes instaurant une gouvernance multiniveaux dépendent du contexte local

Les principales raisons du décalage entre le discours et l'action en matière de promotion de la gouvernance multiniveaux, tiennent à l'environnement politique propre à chaque pays, et notamment aux hiérarchies sociales, au régime foncier (voir plus haut) ou aux intérêts particuliers des principaux décisionnaires. Chaque pays et chaque zone infranationale met en œuvre les engagements internationaux progressivement, par tâtonnements, dans le cadre de son propre processus de réformes politiques. La réallocation de l'autorité, du pouvoir et des moyens s'accompagne nécessairement de conflits, de concurrence et de risques de détournements de fonds. L'efficacité des réformes visant à instaurer une gouvernance multiniveaux requiert donc un leadership politique engagé, capable de faire déboucher les négociations sur des décisions pratiques concernant la forme, le rythme et les priorités de la décentralisation. Les exemples de pays d'Afrique exposés ci-dessous, sélectionnés dans les cinq catégories de pays définies en fonction du niveau d'urbanisation et du taux de fécondité (chapitre 6), illustrent l'importance de l'histoire, du contexte socio-politique et de la conception du processus de réforme dans le succès de la mise en œuvre.

Angola (*pays tributaire des ressources naturelles*) : Depuis que la guerre civile en Angola a quasiment réduit à néant les capacités au niveau communal et municipal, le gouvernement central gère directement la capitale, Luanda, et canalise les flux d'IDE vers l'infrastructure et l'immobilier. Lorsque Luanda a annexé deux communes voisines, Icolo e Bengo et Quiçama, ainsi qu'une partie de Cacuaco, en 2011, une « commission administrative » a directement été désignée pour gouverner la nouvelle ville, et cette commission n'est le fruit ni d'une décision directe des citoyens ni d'une élection démocratique. C'est ce qui explique peut-être pourquoi les investissements répondant aux besoins des élites sont financés, tandis que les problèmes de la pauvreté urbaine à grande échelle, de l'état de santé de la population et de l'absence de services de base persistent (Lawanson, 2015).

Éthiopie (*pays à urbanisation tardive*) : La structure de gouvernance du pays comporte trois niveaux : fédéral, régional et local. La Constitution de 1995 reconnaît et attribue des pouvoirs, des fonctions et des recettes à l'État fédéral et aux neuf États régionaux et considère deux villes – Addis-Abeba et Dire Dawa – comme des entités en partie autonomes. Les États régionaux instaurent leur gouvernement conformément à leur propre Constitution. Les structures prédominantes (les *woredas* dans les zones rurales et les administrations locales urbaines) assurent les services d'éducation et de santé, la justice, la sécurité ainsi que les « services municipaux » (voirie, réseaux d'assainissement, etc.). Cependant, faute d'autorité, de ressources budgétaires et de personnel qualifié, la plupart des collectivités locales sont incapables de faire face à la croissance économique et démographique rapide. Si les autorités locales peuvent percevoir des recettes afin de couvrir le coût des services de base, les droits d'utilisation acquittés par les usagers sont insuffisants. Tandis que les grandes villes sont tributaires de revenus locatifs précaires, beaucoup d'autres n'ont aucune maîtrise des modalités ou des tarifs des baux. Les transferts depuis l'État central ne suffisent pas à couvrir les dépenses récurrentes, et encore moins les besoins en capital (Banque mondiale, 2015a).

Nigéria (*pays tributaire des ressources naturelles*) : L'État comporte trois niveaux administratifs distincts : le niveau national, les États et les zones de gouvernement local. La Constitution de 1999, adoptée après le retour des civils au pouvoir, confie la responsabilité des services de base aux États et aux zones de gouvernement local, sans toutefois délimiter clairement leurs rôles respectifs. Les États disposent de leurs propres sources de revenus et reçoivent des transferts depuis l'échelon national, tandis que les zones de gouvernement local sont un simple prolongement administratif des États. Ainsi, dans une mégapole telle que Lagos, c'est à l'évidence l'État qui domine, ce qui crée un large fossé démocratique entre les communautés locales et les institutions qui décident de l'infrastructure régionale et de la prestation des services (Lawanson, 2015).

Sénégal (*pays à urbanisation précoce*) : En 2013, le Parlement a voté une loi renforçant la décentralisation et réformant le Code des Collectivités locales. Cette loi n'a pas accordé aux collectivités locales le pouvoir de lever l'impôt mais a défini plus clairement les recettes fiscales perçues sur le territoire de la commune. Elle a renforcé l'autonomie budgétaire des collectivités locales et a accordé aux contribuables le droit de demander des comptes sur les décisions budgétaires locales (République du Sénégal, 2013).

Afrique du Sud (*pays à l'économie diversifiée*) : La Constitution sud-africaine de 1996 témoigne de l'une des conceptions de la décentralisation démocratique les plus propices à l'autonomie. Au lieu de délimiter les responsabilités de chacun des échelons de gouvernement, elle étend la notion de « sphère » autonome aux collectivités locales, en leur confiant un mandat de développement explicite. La Constitution définit une nomenclature de fonctions pour chaque sphère. Nombre de ces fonctions sont concurrentes entre les trois sphères de gouvernement, mais les collectivités locales conservent tout de même la possibilité de prendre une décision qui diffère de celle des autres sphères. Cette autonomie s'appuie sur le pouvoir de lever des recettes fiscales localement. En réalité, les gouvernements des provinces sont davantage tributaires des transferts depuis l'administration nationale. Deux ans après l'adoption de la Constitution, un Livre blanc sur les collectivités locales a été publié. Ce document jette les bases d'une réforme juridique progressive visant à ancrer cette conception de la constitution.

Quelques grands principes peuvent favoriser les progrès d'une gouvernance multiniveaux efficace

Les stratégies de développement urbain nationales et territoriales doivent prévoir des mécanismes explicites de gouvernance multiniveaux afin de faire émerger des schémas d'urbanisation plus durables et plus inclusifs. Malheureusement, les pays d'Afrique dont

le gouvernement national ne dispose guère de capacités sont également souvent dotés d'institutions publiques locales encore plus démunies. À moyen terme, ces pays devront impérativement améliorer leurs capacités en matière d'urbanisme (voir section suivante), mais, dans l'immédiat, ils doivent définir une architecture de gouvernance multiniveaux qui s'ancre dans le contexte local. Sachant qu'il n'existe pas de modèle universel applicable à tous les pays d'Afrique, on peut énoncer un certain nombre de principes pour faciliter l'élaboration pragmatique d'un système de gouvernance multiniveaux.

Premièrement, la décentralisation passe par la reconnaissance du fait que les acteurs locaux sont les mieux placés pour calibrer les investissements dans le logement et les transports publics dans le respect de la réglementation sur l'utilisation des terres. L'infrastructure concerne par nature l'espace, et certaines fonctions publiques façonnent plus que d'autres l'environnement bâti. Par exemple, l'énergie, les transports, le logement et la gestion de l'utilisation des terres sont des fonctions essentielles pour favoriser l'émergence de formes urbaines inclusives, plus denses et à usage mixte. En les combinant dans des emplacements stratégiques au sein d'un cadre territorialement cohérent, il est possible d'améliorer les opportunités économiques et d'influer sur la forme urbaine, mais une telle démarche n'est pas facile à coordonner à l'échelle nationale. Les asymétries de l'information qui prévalent entre les acteurs nationaux et locaux sont l'une des raisons qui justifient de promouvoir la participation active des parties prenantes locales (BAfD/OCDE/PNUD, 2015). Sans l'aide des parties prenantes locales, les autorités nationales ou provinciales ne sont pas en mesure de saisir pleinement les nuances et la complexité des territoires locaux. Il appartient aux acteurs locaux de veiller à ce que les décisions d'investissements stratégiques, les contributions et l'écheveau complexe des intérêts en jeu se renforcent mutuellement.

Deuxièmement, il est préférable que certaines fonctions qui visent l'efficacité générale du système territorial soient coordonnées et financées aux échelons national et régional. Il s'agit notamment de la gestion des bassins versants, de la satisfaction des impératifs logistiques interrégionaux (routes longues distances, fret, aéroports, ports) et de la migration transfrontière des travailleurs. Des structures dédiées comme des autorités métropolitaines peuvent permettre aux autorités des villes, des communes environnantes et des zones périurbaines de collaborer dans certaines fonctions et domaines afin d'améliorer la gouvernance métropolitaine des transports ou de l'eau. Cependant, ces fonctions doivent être en contact avec les responsables de la gestion locale de l'environnement bâti, ce qui souligne l'importance de forums de coordination prévus par la législation. En Afrique du Sud, la loi-cadre sur les relations intergouvernementales (*Inter-governmental Relations Framework Act*, ou IGR Act, n° 13 de 2005) illustre cette nécessité. Cette loi prévoit des échanges réguliers et systémiques entre les différents échelons de gouvernement sur toutes les questions relevant de la sphère intergouvernementale. Elle expose les mécanismes de règlement des différends entre échelons de gouvernement et de collaboration sur les initiatives stratégiques qui concernent tout le pays. Dans chaque province sud-africaine, les acteurs gouvernementaux concernés peuvent déterminer le champ et les priorités du forum intergouvernemental. C'est ainsi que se forme un outil de dialogue, de coordination et de partage de l'effort spécifique au contexte, sans que la perspective nationale ne soit perdue de vue. Le président peut également convoquer son propre forum politique national, provincial ou métropolitain.

Troisièmement, tout système intergouvernemental efficace doit être conçu de manière à permettre l'autonomisation locale de la majorité des citoyens qui construisent effectivement leur communauté, leur bourg ou leur ville en l'absence de toute intervention concrète de l'État (voir section précédente). Au fil du temps, la gestion urbaine doit évoluer de manière à ce que le programme descendant prévu par l'État et les efforts ascendants déployés par les citoyens se rejoignent. Il existe une grande marge d'amélioration de l'efficacité et de l'impact de part et d'autre, qui trouvera certainement à s'exprimer sur la durée par l'émergence de diverses formes de partenariats.

Encadré 8.6. La méthode des petits pas pour la réforme de la gouvernance multiniveaux

Pour les États fragiles et ceux sortant d'un conflit, l'« improvisation » peut constituer une stratégie pour la mise en œuvre de certaines réformes de gouvernance. Cette approche s'attache à renforcer les institutions en enchaînant une succession de petites étapes incrémentielles, surtout lorsqu'elles induisent des écarts bienvenus par rapport à des réalités fermement ancrées. Andrews, Pritchett et Woolcock (2012) proposent une analyse itérative axée sur les problèmes (PDIA) reposant sur quatre grands principes :

1. La PDIA s'emploie à résoudre les problèmes de performances désignés et définis localement.
2. Elle cherche à créer un environnement légitimant pour la prise de décisions qui encourage l'expérimentation, au lieu de demander aux agents de mettre en œuvre les projets exactement tels qu'ils ont été conçus.
3. Elle englobe cette expérimentation dans une boucle de rétroaction à court terme qui facilite un apprentissage rapide sur la base de l'expérience, au lieu d'avoir à attendre longtemps pour pouvoir apprendre sur la base d'une « évaluation » *ex post*.
4. Elle fait participer activement un large éventail d'agents pour que les réformes soient applicables, légitimes et pertinentes, au lieu de s'appuyer sur un groupe restreint d'experts extérieurs qui préconisent une diffusion de l'innovation du sommet vers la base.

L'approche des réformes à la chinoise, qui consiste à « traverser la rivière en tâtant les pierres », illustre ces principes.

Le renforcement des capacités du secteur public est un pilier des stratégies urbaines nationales

Une gouvernance multiniveaux efficace requiert une nouvelle panoplie de compétences, d'approches managériales et de culture institutionnelle à tous les échelons et dans tous les pans du secteur public qui mettent en œuvre la politique urbaine ou y contribuent. Dans de nombreux pays d'Afrique, l'insuffisance des capacités locales est aggravée par l'absence d'incitations offertes aux professionnels qualifiés pour embrasser une carrière dans la fonction publique locale. De plus, beaucoup d'administrations publiques souffrent d'une pénurie de professionnels comme des ingénieurs, des urbanistes, des spécialistes du financement urbain, des chefs de projet, des professionnels du développement économique local, des inspecteurs chargés de faire respecter le code de l'environnement et le code de la construction, des planificateurs des transports et des avocats spécialisés en droit foncier. Trente-six pays d'Afrique sont dépourvus d'école d'urbanisme. Parmi ceux qui en ont eu une, le Nigéria compte 10 fois moins d'urbanistes agréés que le Royaume-Uni, alors qu'il totalise 20 millions de citoyens de plus. L'Afrique a besoin de dizaines de milliers de professionnels pour gérer ses villes et ses bourgs. Elle a également besoin d'une nouvelle génération de professionnels capables de faire face aux complexités de l'environnement urbain façonné par les acteurs informels ainsi que par les réseaux d'information mondiaux.

Pour combler ce déficit, les pays d'Afrique devront adopter des programmes de renforcement systématique des capacités. Ils ont besoin du leadership et des compétences permettant de produire, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer des stratégies urbaines et des plans d'action. Les organisations de la société civile ainsi que les entreprises ont également beaucoup à apprendre de tels programmes. De nouvelles institutions et de nouveaux réseaux sont en train de se former en Afrique pour combler ce déficit de capacités, mais ces initiatives doivent être étendues et adaptées au contexte local. Voici quelques exemples de réussite :

- En Afrique du Sud, la municipalité d'eThekweni a mis en place un institut municipal (le *Municipal Institute of Learning – MILE*) chargé de renforcer les capacités des collectivités locales. Depuis 2009, le MILE a formé 3 600 agents des administrations locales à la planification stratégique, ainsi qu'à la gestion de l'eau et de l'assainissement, des déchets solides et des recettes publiques. Ce programme apporte un appui technique aux communes voisines de Durban, et opère également au Malawi, au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe. Il favorise la collaboration et la formation de partenariats et de réseaux avec les universités locales et internationales, les instituts de recherche en Afrique et les agences de développement internationales.
- L'association des écoles d'urbanisme africaines (*Association of African Planning Schools*) est un réseau de 54 écoles d'urbanisme locales et régionales de niveau universitaire réparties sur tout le continent. Elle forme les urbanistes africains à traiter les questions relatives à l'informalité, au foncier, à la participation, à la gouvernance, au changement climatique, à l'aménagement du territoire et à l'infrastructure. De plus, ce réseau a engagé un processus de réforme de la législation sur l'urbanisme en Afrique.
- En Éthiopie, l'Université de la fonction publique et le ministère du Développement urbain et du Logement ont ouvert leur formation de deuxième cycle en gestion urbaine à environ 350 étudiants de master par an entre 2008 et 2015, ce qui représente une multiplication par 12 depuis 2006.

Pour porter ses fruits, un programme national de renforcement des capacités doit faire intervenir de nombreuses parties prenantes. Il doit regrouper un point focal de haut niveau au sein du gouvernement, idéalement auprès du président, le ministère national chargé de l'aménagement du territoire et du développement, le ministère responsable des collectivités locales et territoriales et les ministères nationaux chargés de l'infrastructure et du développement économique. Ce groupe d'acteurs doit collaborer avec l'association nationale des collectivités locales afin d'affiner les priorités de renforcement des capacités et d'élaborer un programme cohérent, réunissant les différentes parties prenantes. Une fois que la coalition chargée du renforcement des capacités et que les incitations adéquates à l'intention des jeunes professionnels sont en place, il est possible de mobiliser les ressources et de tirer parti des offres des différentes agences internationales, en fonction des priorités et des exigences locales.

Enfin, des incitations comme des bourses de formation en cours d'emploi permettent la mise à disposition de capacités dans des localités plus reculées, comme l'a montré l'exemple de l'Éthiopie et de la Zambie. L'expérience internationale de la formation en cours d'emploi dans différents secteurs, par exemple le déploiement de médecins dans les hôpitaux ruraux, pourrait être adaptée aux professions de l'urbanisme. Il convient également d'étudier des approches innovantes dans ce domaine.

La transparence est essentielle au succès des réformes de la gouvernance multiniveaux

L'intégration systématique du principe de transparence dans les sept étapes énoncées au début de ce chapitre pour la formulation des stratégies de développement urbain peut permettre d'attirer des financements, d'accroître l'efficacité des projets et d'améliorer la légitimité budgétaire.

Comme le montre en détail la section suivante, l'accès à de nouveaux financements pour le développement urbain nécessite d'informer les bailleurs de fonds potentiels des opportunités et des risques, mais aussi de mettre en place des systèmes inventoriant l'infrastructure et présentant les ratios de recouvrement des taxes et redevances, de récupération des coûts et d'endettement. Cependant, outre les acteurs financiers, ce sont les acteurs locaux proches du point de dépense, du point de prestation des services

et de la perception qu'en ont les citoyens qui devraient principalement bénéficier d'une amélioration de la transparence et de la reddition de comptes. L'**open data** (accès aux données publiques) est l'un des instruments qui sert à redéfinir les relations entre les acteurs urbains. En transformant les données en ressources largement disponibles, il peut favoriser les innovations socio-économiques, de nouvelles ambitions entrepreneuriales ou la création d'emplois. Néanmoins, l'accès aux données nationales ne suffit pas à lui seul à permettre la participation citoyenne : les citoyens doivent avoir confiance dans la qualité de l'information et dans la capacité de l'État à répondre à leurs besoins. Plusieurs pays ont lancé des initiatives au profit de l'*open data* :

- Au Cameroun, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) encourage les citoyens à participer pleinement au cycle budgétaire. Un système de gestion du budget des administrations locales, qui repose sur le logiciel SIM_ba, aide à la prise de décisions tout en améliorant la reddition de comptes et la disponibilité des données. L'AIMF déploie ce système dans différentes communes. D'après ses estimations, l'*open data* pourrait porter à au moins 50 %, contre 10 % aujourd'hui, la proportion des comptes administratifs et publics déposés auprès de la Chambre des comptes de la Cour suprême. Ce logiciel est aussi utilisé dans d'autres pays, notamment au Burkina Faso, aux Comores, au Congo, en Guinée, au Mali, à Madagascar, au Niger, au Tchad et au Togo.
- Le Kenya a lancé en 2011 la *Kenya Open Data Initiative* (KODI) pour permettre le libre accès aux données publiques et pour promouvoir une gouvernance plus transparente et plus efficace. Faute de mise à jour des données, cette initiative a connu un coup d'arrêt en 2013, mais elle a été relancée en juillet 2015, avec un portail en ligne amélioré qui présente des données plus diverses et à jour. Aujourd'hui, 31 ministères communiquent des données, et les administrations locales déploient davantage d'efforts dans ce sens. Les journalistes et la société civile sont en outre formés à l'utilisation de ces informations. Plus de 94 millions de personnes ont ainsi pu consulter 830 séries de données, 92 cartes et 301 graphiques. La KODI reste une initiative allant du sommet vers le bas, mais prévoit d'adopter des modes de production de données plus participatifs en travaillant avec des organisations de la société civile qui œuvrent en faveur de l'*open data* et de l'investissement participatif (*crowdfunding*). Le Ghana, le Rwanda et la Tunisie s'intéressent aussi à ce type d'initiative.

Les **budgets participatifs** qui présentent un certain type d'*open data* portant sur le recouvrement et l'utilisation des impôts locaux peuvent eux aussi améliorer la légitimité fiscale. Ils encouragent la décentralisation budgétaire en permettant aux autorités locales de devenir plus inclusives, plus autonomes et plus responsables. Le système YTAX mis en place par une organisation non gouvernementale, Enda Tiers-monde, montre comment les nouvelles technologies peuvent faciliter le recours aux budgets participatifs en intégrant tous les acteurs qui gèrent les impôts locaux, c'est-à-dire le collecteur, le contrôleur, le percepteur et le maire. Dans ce système, chaque acteur gère un compte et doit donc rendre des comptes aux autres acteurs.

Les pays d'Afrique peuvent recourir à différentes sources pour financer leurs stratégies urbaines nationales

L'étape 7 du cadre de développement urbain évoqué au début de ce chapitre consiste à mobiliser des ressources financières au profit des stratégies urbaines nationales et du nouvel agenda urbain qui permettront la transformation structurelle de l'Afrique. Comme expliqué plus haut, le déficit de financement est considérable. Pour le résorber, il faut des solutions spécifiquement adaptées au contexte, qui exploitent les opportunités existant dans différents pays. Il faut pour cela :

- i. autonomiser et responsabiliser les collectivités locales dans le cadre des réformes de la gouvernance multiniveaux évoquées plus haut ;
- ii. mobiliser de nouvelles ressources financières en faisant appel à des mécanismes novateurs ;
- iii. mettre à profit les ressources financières et l'expérience de la communauté internationale.

Il est impératif d'investir massivement dans un large éventail d'infrastructures si l'on veut que les villes d'Afrique soient dynamiques et inclusives (encadré 8.7). Cette section s'intéresse aux moyens permettant de mobiliser les financements nécessaires.

Encadré 8.7. L'ampleur du déficit d'infrastructures urbaines en Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne doit investir quelque 90 milliards USD par an dans l'infrastructure, dont 60 milliards dans des infrastructures nouvelles et 30 milliards dans la maintenance. Cette estimation se fonde sur le Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique (AICD), qui évalue les besoins globaux en infrastructures pour un échantillon de 24 pays. L'AICD différencie trois catégories d'infrastructures :

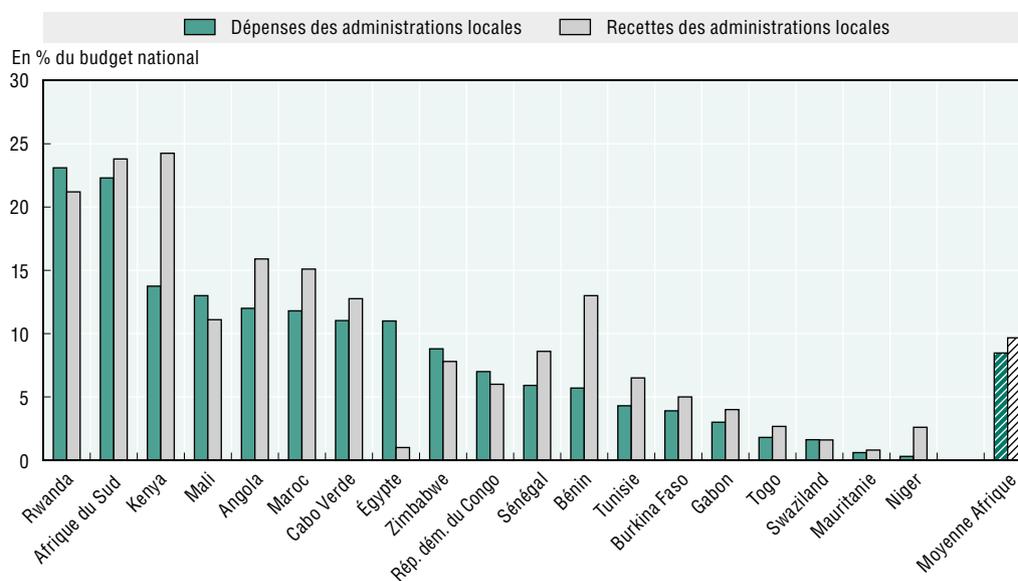
- Les infrastructures productives nationales (production et transport d'énergie, réseaux de télécommunication, routes, voies ferrées, aéroports et ports, par exemples), qui représentent 34 % de l'ensemble des besoins (environ 31 milliards USD) ;
- Les aménagements et les services publics dans les zones urbaines (routes, électricité, eau et télécommunications, par exemple), qui représentent 32 % de l'ensemble des besoins (environ 29 milliards USD) ;
- Les aménagements et les services publics dans les zones rurales (routes, électricité, eau, égouts et irrigation, par exemple), qui représentent 34 % de l'ensemble des besoins (environ 31 milliards USD).

D'après l'approche reposant sur le coût de base, qui prend plus spécifiquement en compte les besoins d'investissement dans les zones urbaines, l'Afrique subsaharienne devra investir entre 12.5 et 35 milliards USD chaque année, en fonction de l'expansion urbaine et de la densité de population. Cette estimation n'inclut ni le coût du foncier ni celui des équipements en superstructures (Paulais, 2012 : 96-102).

La décentralisation fiscale requiert des administrations locales compétentes et aptes à rendre des comptes

En Afrique, il est frappant de constater à quel point les autorités locales manquent de ressources financières. Afin de créer et de préserver une dynamique de réformes, il est essentiel de prêter attention aux dimensions financières de l'agenda des réformes urbaines. Selon les premières estimations du Global Observatory of Local Finances, 9.5 % des recettes nationales sont alloués aux administrations locales dans 19 pays d'Afrique (graphique 8.2), contre 26 % dans l'Union européenne.

Graphique 8.2. Part des recettes et des dépenses des autorités locales dans les budgets nationaux en Afrique, 2013



Note : Données préliminaires. Les données sont actuellement recueillies et vérifiées, et les premiers résultats ne sont pas encore entièrement validés. L'échantillon n'inclut pas les États fédéraux. Les données concernent l'année 2013, sauf pour l'Afrique du Sud (2012), l'Angola (2012), le Burkina Faso (2012), le Cabo Verde (2011), l'Égypte (2010), le Gabon (2007), la Mauritanie (2008), le Togo (dépenses de 2006), la Tunisie (2012) et le Zimbabwe (2012).

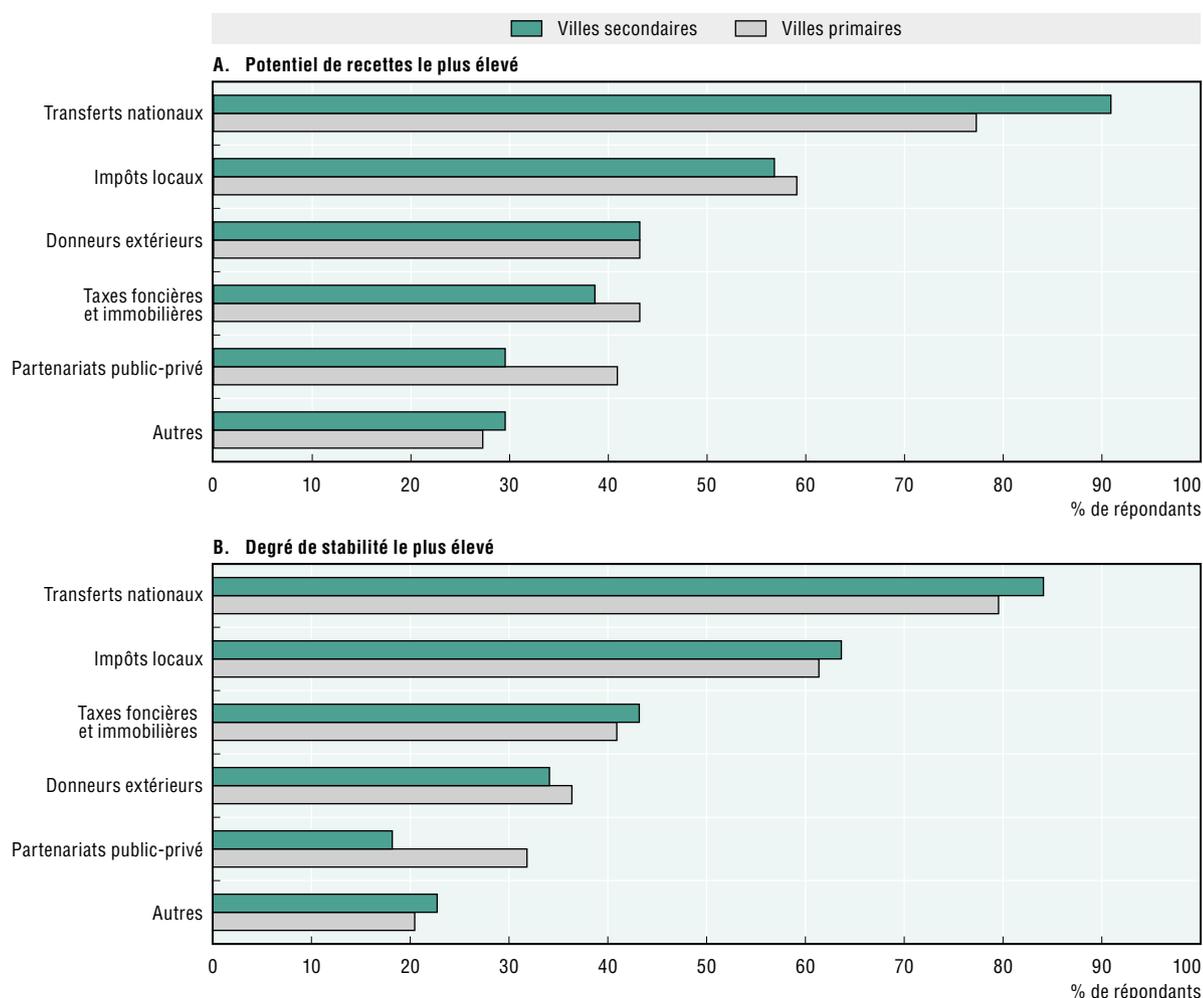
Source : CGLU (à paraître).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352184>

Des villes qui ne sont pas suffisamment autonomes ne peuvent pas remédier à leurs problèmes d'infrastructure. C'est l'échelon local qui est le mieux à même de gérer l'aide aux populations pauvres, une tâche difficile mais fondamentale dans les villes d'Afrique. De plus, ce sont *a priori* les décisions budgétaires locales qui permettent d'implanter l'infrastructure au bon endroit, pour répondre aux besoins locaux sur lesquels les ressources locales se concentreront. Cependant, la décentralisation budgétaire s'est révélée l'aspect le plus controversé des réformes de la gouvernance multiniveaux, à cause du manque de capacités et des carences des systèmes de reddition de comptes. Les autorités locales doivent démontrer qu'elles sont des institutions responsables et transparentes, à même de fournir les services essentiels.

Les outils de financement auxquels les villes peuvent recourir dépendent en grande partie du contexte local (graphique 8.3). Selon l'enquête menée pour les PEA, ce sont les transferts de l'État central et la fiscalité locale qui offrent le plus de possibilités, à la fois en termes de volume et de stabilité des financements. Néanmoins, les transferts de l'État central sont considérés comme plus importants dans les villes secondaires que dans les villes primaires. Dans environ 40 % des pays, les financements provenant de donateurs extérieurs, les mécanismes de valorisation foncière et les partenariats public-privé (PPP) constituent d'autres sources importantes de recettes pour les autorités locales. Il semble néanmoins que la participation à des PPP soit plus fréquente dans les villes primaires. La mondialisation crée des opportunités de financement innovant, mais les villes n'ont pas toutes la même facilité à utiliser ces nouveaux outils. La coopération entre administrations locales peut également permettre de rationaliser les efforts de mobilisation des ressources.

Graphique 8.3. Évaluation, par les experts, des sources de recettes des autorités locales, en fonction de leur potentiel et de leur stabilité dans les villes primaires et secondaires



Note : La catégorie « Autres » englobe les émissions obligatoires des administrations locales, les envois de fonds des expatriés et les prêts accordés par des banques de développement local et des établissements financiers privés. Enquête menée auprès d'économistes travaillant dans 45 bureaux de pays de la Bafd et du PNUD en Afrique. Chaque pays reçoit une pondération de 1.

Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2016.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352197>

L'amélioration des finances locales et l'efficacité de la gouvernance multinationaux vont de pair

À condition que les autorités locales agissent de façon transparente et rendent des comptes, la décentralisation budgétaire peut leur permettre de financer l'infrastructure urbaine via trois grands canaux :

- les transferts nationaux, qui, dans nombre de pays, constituent encore la majeure partie des recettes des municipalités ;
- les impôts locaux et les instruments complémentaires tels que les mécanismes de valorisation foncière ;
- les financements privés.

Les transferts nationaux et les institutions financières spécialisées peuvent étoffer les ressources des villes

Les mécanismes de péréquation et les modalités des transferts diffèrent considérablement d'un pays d'Afrique à l'autre, selon l'ampleur du déséquilibre budgétaire, le cadre institutionnel de la décentralisation ou les facteurs historiques. Le Nigéria, par exemple, transfère automatiquement 13 % de ses recettes pétrolières aux États fédérés qui comptent des sites de production. Les collectivités locales en reçoivent directement 60 %. En Afrique du Sud, une formule sert à calculer la dotation aux collectivités locales, sur la base d'estimations des coûts. En Ouganda, les transferts aux autorités locales sont conditionnels et déterminés au cas par cas. Pour une analyse de la décentralisation politique, administrative et budgétaire en Afrique, voir également BAfD/OCDE/PNUD (2015).

Une dizaine de pays ont mis en place des institutions financières spécialisées (IFS) pour accroître la capacité financière des administrations locales, qui, pour la plupart, ont accès ni aux prêts commerciaux ni aux marchés des capitaux privés. Le statut et le mandat d'une IFS dépendent du cadre administratif, du niveau de développement économique du pays et de la volonté de l'État central de déléguer des mécanismes de financement. Les IFS sont en outre tenues de respecter des règles macroprudentielles. En Tunisie, elles sont à l'origine du surendettement des autorités locales (CGLU, 2010). Le tableau 8.4 présente une typologie des IFS.

Tableau 8.4. Les institutions financières spécialisées dans les pays d'Afrique

Caractéristiques	Pays	Organisme de financement	Prêt de donneurs	Marché des capitaux	Ressources internes	Fiscalité	État central
IFS publique ou privée	Maroc	FEC	√	√	√		
	Nigéria	UDBN	√	√			
Mécanismes de prêt aux municipalités existants	Afrique du Sud	DBSA/INCA	√	√	√		
	Tunisie	CPSCS	√	√	√		
Fonds d'investissement	Burkina Faso	FICOM/FPCL	√				√
Mécanismes de prêt aux municipalités limités ou inexistantes	Cameroun	FICOM/FPCL	√			√	
	Kenya	LGLA	√		√		√
	Mali	ANICT	√				
	Sénégal	ADM	√		√		√

Note : FEC = Fonds d'équipement communal ; DBSA = Development Bank of Southern Africa (Banque de développement de l'Afrique australe) ; INCA = Infrastructure Finance Corporation Limited ; CPSCS = Caisse de Prêts et de Soutien des Collectivités Locales ; FEICOM = Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale ; LGLA = Local Government Loans Authority ; ANICT = Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales ; FICOM = Fonds d'Investissement pour les collectivités décentralisées ; UDBN = Urban Development Bank of Nigeria (banque du Nigéria pour le développement urbain).

Source : Paulais (2012).

Les collectivités locales peuvent utiliser la fiscalité locale et les mécanismes de valorisation foncière plus efficacement

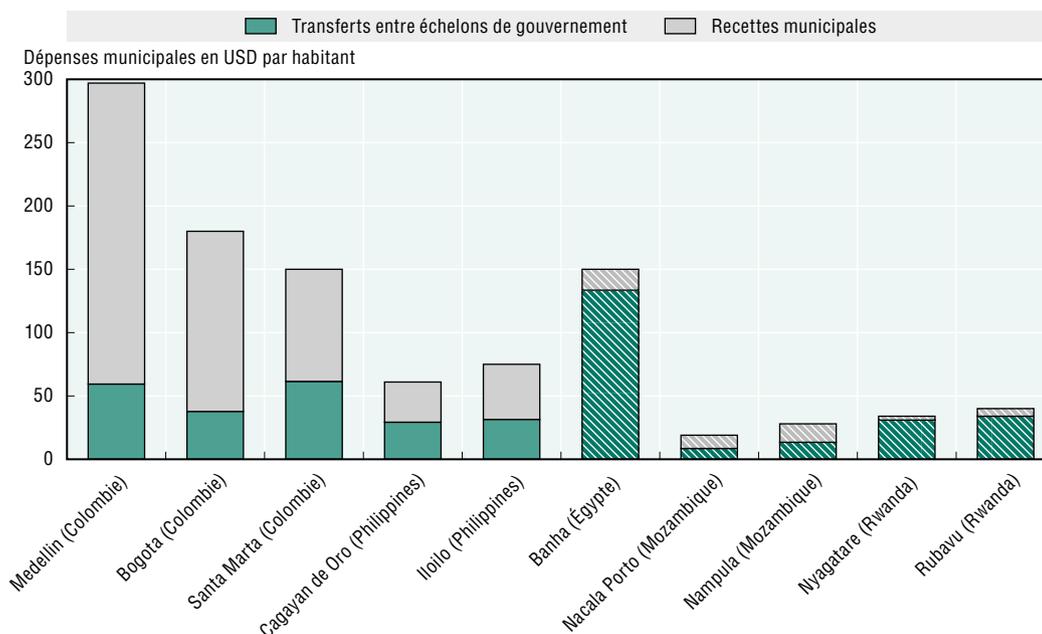
Les villes peuvent aussi accroître leurs recettes en élargissant l'assiette budgétaire aux activités immobilières et économiques locales. Le renforcement des capacités budgétaires locales est indispensable dans tous les pays d'Afrique car il peut accroître les capacités des autorités locales, mais aussi la légitimité fiscale en général, y compris dans l'économie informelle. Cependant, d'après les estimations, les impôts locaux collectés ne représentent qu'environ 1 % du revenu national dans la plupart des pays (BAfD/OCDE/PNUD/CEA-ONU, 2010). Yatta (2016) estime que la fiscalité locale est extrêmement faible dans sept pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, d'après trois indicateurs :

- selon les estimations, les collectivités locales taxent 0.7 % des revenus des ménages ;
- les taxes sur l'immobilier local sont proches de 0 % ;
- selon les estimations, le taux de recouvrement local représente entre 0.20 et 0.58 % du « produit local brut » : quand une ville produit 100 USD, les collectivités locales encaissent moins de 0.60 USD.

Les données indiquent que la situation est analogue dans d'autres pays. Sur 42 pays d'Afrique, au moins 5 ne prélèvent aucune taxe locale (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015).

En comparant les recettes de quelques villes d'Afrique à celles de villes de Colombie et des Philippines, on constate les difficultés que rencontrent les villes d'Afrique pour générer des ressources locales (graphique 8.4). Faute de recettes locales suffisantes, ces villes sont fortement tributaires des transferts nationaux. Ceux-ci constituent plus de 85 % des recettes de villes comme Banha, en Égypte, ou Nyagatare et Rubavu, au Rwanda. Le volume insuffisant de ressources générées localement contribue au déficit de financement des villes d'Afrique.

Graphique 8.4. Recettes provenant des transferts et des ressources générées localement dans quelques villes d'Afrique, de Colombie et des Philippines



Note : USD en parité de pouvoir d'achat, 2013.

Source : ONU-Habitat (2015a).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352200>

Pour élaborer des systèmes budgétaires efficaces et équitables, il peut être nécessaire d'engager des réformes délicates, de grande ampleur et spécifiques au contexte. Par exemple, la plupart des taxes locales sont des taxes directes. Or, c'est le type de taxes auquel les contribuables tentent généralement d'échapper lorsque la légitimité fiscale est faible. De plus, les taxes locales peuvent être plus difficiles à recouvrer que les taxes indirectes, en particulier si la collecte ne fait pas partie des compétences des autorités locales. En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, l'analyse des comptes économiques locaux révèle que le taux d'imposition atteint parfois 0.30 % dans le secteur urbain informel, contre 0.10 % dans l'économie formelle. Dans certains cas, le secteur informel

acquitte la taxe sur la valeur ajoutée sur une grande partie des facteurs de production qu'il a déjà achetés comme produits finals, et que le secteur formel bénéficie de certaines exonérations fiscales, par exemple lorsqu'il réalise de nouveaux investissements (Yatta, 2016). Cependant, l'élargissement de l'assiette fiscale, surtout en ce qui concerne les taxes sur le foncier, est une question politiquement sensible. La bonne structure fiscale dépend, dans une large mesure, du contexte national et local.

La valorisation foncière peut compléter les recettes fiscales locales, même si elle ne devrait pas se substituer aux taxes locales, qui sont des instruments budgétaires légitimes. Dans un contexte de forte expansion urbaine, le foncier pourrait constituer un puissant outil permettant aux autorités nationales ou aux administrations locales de structurer et de financer l'urbanisation. La valorisation foncière peut internaliser l'évolution des prix du foncier résultant du dividende lié à l'urbanisation. En général, elle repose sur un processus en trois étapes :

- Des décisions réglementaires (changements d'affectation des terres, investissements d'infrastructure, etc.) accroissent la valeur du foncier.
- L'État lance alors un processus qui lui permettra d'encaisser l'intégralité ou une partie des plus-values foncières.
- Cette valeur foncière supplémentaire sert à financer des investissements d'infrastructure qui contrebalancent les effets délétères du renchérissement du foncier, tels que la densification et la gentrification. L'État peut, par exemple, utiliser ces fonds pour proposer des logements à coût abordable (Suzuki et al., 2015).

Le mécanisme du « tiers associé », introduit en 2007 au Maroc dans le cadre de la politique nationale d'élimination des bidonvilles, en constitue un exemple : pour reloger les ménages vivant dans des établissements humains informels, l'État leur accorde un terrain collectif, avec le droit d'y ériger un immeuble de trois ou quatre niveaux au maximum. Deux ménages peuvent signer un contrat avec un tiers (le tiers associé) qui financera la construction de l'immeuble en échange de parts de propriété. Chacun des deux ménages reçoit un appartement. Ce dispositif a permis de construire rapidement des logements, de développer l'immobilier commercial et de libérer des terrains pour le développement urbain (Toutain, 2015). Le tableau 8.5 donne quelques exemples d'initiatives de financement foncier.

Tableau 8.5. Initiatives de financement foncier en Afrique

Dispositif	Exemples	Description
Extension urbaine formelle par réajustement volontaire du foncier privé	Réajustement foncier à Huangou, une ville secondaire, en Angola	Les opérations de réajustement foncier dans une zone rurale de 312 hectares (3,12 km ²) dans le district de Fatima ont créé 255 lots pour la construction de logements. Les propriétaires initiaux ont reçu 35 % de la superficie et un titre foncier, et les compagnies des eaux et les entreprises de gaz et d'électricité 30 % ; les 35 % restants ont été vendus pour financer le projet. Cette cession a rapporté 800 000 USD, qui ont servi à financer de petites améliorations de l'infrastructure.
Taxe foncière et enregistrement des titres de propriété	Registre foncier urbain (RFU), Bénin	En définissant clairement les titres de propriété foncière, le RFU visait à accroître les taxes foncières et les recettes locales, qui avaient nettement augmenté au début des années 1990 mais diminué vers la fin de cette décennie, principalement pour deux raisons : 1) l'administration centrale conserve le pouvoir de lever l'impôt, et les taxes locales ne constituent pas une priorité, et 2) les collectivités locales hésitent à promouvoir une taxe impopulaire auprès des électeurs.
Vente de terrains publics	Vente de terrains publics à Addis-Abeba, Éthiopie	À Addis-Abeba, 94 % des terrains sont vendus par les communes à un prix fixé par des règles administratives. Pour 2014, le produit de la cession de droits d'aménagement a représenté 6 % du budget total de la ville, qui se chiffre à 900 millions USD, et 9 % de ses dépenses d'investissement totales.

Sources : ONU-Habitat (2013) et CGLU (sans date).

La valorisation foncière ouvre des perspectives pour l'avenir. Cependant, elle n'en est qu'à ses débuts en Afrique, notamment à cause des faiblesses structurelles liées à des procédures d'enregistrement des droits fonciers et des titres de propriété qui ne sont pas assez développées (voir plus haut), aux dysfonctionnements des marchés immobilier et financier et aux carences de la planification. Les mécanismes de valorisation foncière sont souvent spécifiques et difficiles à généraliser en l'absence d'institutionnalisation. Bien souvent, à cause d'une corruption et d'un favoritisme endémiques, ce sont les élites détenant le pouvoir qui empêchent les plus-values foncières. C'est le cas par exemple à Bamako, au Mali (Durand-Lasserve et al., 2015). Les mécanismes de valorisation foncière résultent souvent de négociations entre divers organismes publics, les propriétaires, les usagers et les agences immobilières, qui doivent parvenir à un consensus sur la valeur et sur la répartition des gains (Suzuki et al., 2015). La garantie des droits fonciers et l'institutionnalisation d'un système d'autorisation officielle des projets d'aménagement restent deux conditions préalables.

La décentralisation fiscale permet aux autorités locales de lever des financements privés

En présence d'une réglementation macroprudentielle stricte, la troisième composante de la décentralisation fiscale consiste à permettre aux autorités locales de chercher des financements privés, par exemple via l'émission de dette locale. Dès lors que les autorités locales disposent d'une meilleure assiette fiscale, elles peuvent emprunter sur les marchés financiers, à condition de respecter les principes directeurs nationaux relatifs à la stabilité macro-économique :

- La ville de Johannesburg a accédé aux marchés des capitaux en 2004 et émis avec succès six obligations municipales. La dernière émission en date, en décembre 2015, lui a permis de lever 90 millions de rands (ZAR).
- Au Cabo Verde, les administrations locales peuvent emprunter auprès de banques commerciales, dans les limites fixées pour éviter le surendettement. Les prêts ne sont généralement accordés que pour cinq ans au maximum et sont assortis d'un taux d'intérêt élevé (13-14 %). Afin d'atténuer les risques, l'État central doit valider chaque prêt. Dans ce pays, le budget moyen des autorités locales est relativement élevé : en 2007, il se chiffrait à 276 EUR par habitant, contre 7 EUR au Sénégal.
- Au Nigéria, les États fédérés peuvent, avec l'autorisation de l'État central, emprunter sur les marchés des capitaux locaux. L'État du Lagos génère 60 % de ses propres ressources. Grâce à des émissions obligataires et à des partenariats public-privé, il a réussi depuis 2008 à mobiliser des ressources supplémentaires et à améliorer l'infrastructure locale (Paulais, 2012, cité dans BAFD/OCDE/PNUD, 2015).

Néanmoins, le modèle d'émission obligataire du Nigéria ne saurait être universel. Il convient principalement aux grandes entités et aux administrations locales qui ont des perspectives de forte croissance. En outre, pour des raisons financières, administratives ou politiques, les autorités locales n'obtiennent pas toujours l'autorisation de l'échelon national.

Une autre solution consiste à attirer l'investissement direct étranger (IDE) dans l'infrastructure urbaine. Dans le monde, quelque 50 000 milliards USD placés dans des plans d'épargne et de retraite sont disponibles (CCFLA, 2015). Une partie de ces ressources pourrait financer le développement de l'infrastructure urbaine de l'Afrique, mais les investissements que ce continent reçoit ne sont toujours pas suffisants (BAFD, 2012). Entre 2009 et 2014, un total de 328 milliards USD a été consacré à l'infrastructure africaine, mais les flux d'IDE en direction de l'Afrique se sont contractés sous l'effet de la baisse des cours des matières premières (chapitres 1 et 2). Néanmoins, dans les pays à l'économie diversifiée et dans les pays à urbanisation précoce, les grandes villes (Accra,

Casablanca, Le Caire, Tunis, Johannesburg et Lagos) résistent à la crise. Des initiatives comme le fonds Africa50 pour l'infrastructure ou le Groupe de développement des infrastructures privées (*Private Infrastructure Development Group* – PIDG) apportent aux dirigeants des pays d'Afrique des compétences techniques et des projets standardisés qui ont pour effet de réduire les coûts de transaction supportés par les investisseurs extérieurs. Afin d'atténuer le risque pour les investisseurs, les pouvoirs publics africains peuvent recourir à des mécanismes de couverture, tels que l'assurance risque, et aux dispositifs d'engagement proposés par des organisations internationales, notamment par l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), la division assurance de la Banque mondiale.

Les mécanismes de financement innovants offrent de nouvelles solutions pour obtenir et allouer des ressources supplémentaires

Les mécanismes de financement innovants peuvent offrir de nouvelles solutions pour fournir des services et éviter les problèmes qui se posent lorsque l'infrastructure est financée via des redevances d'utilisation classiques. Un **accès partiel aux entreprises d'État** et aux installations publiques pourrait encourager l'investissement, à condition que le processus soit bien structuré et transparent. En Afrique du Sud, en Éthiopie, au Kenya et en Tunisie, la participation du secteur privé au capital des entreprises publiques opérant dans les secteurs de l'énergie, de la gestion des déchets et de l'eau attire les investissements et améliore la reddition de comptes. Même si la participation du secteur privé induit un risque de corruption des entités publiques, un processus bien structuré peut réduire les problèmes de financement. On peut utiliser des actifs publics afin d'attirer un financement privé pour tel ou tel service, par exemple en récupérant des produits valorisables dans des décharges publiques, comme celle d'Olusonun, à Lagos, ou en transformant le gaz de décharge en énergie, comme sur la décharge de Bisasar Road à Durban, Afrique du Sud) ou les déchets verts municipaux en compost (Reliance Compost, au Cap). Les nouvelles réserves de gaz offrent des opportunités pour la mise en œuvre de cette stratégie qui pourrait permettre au secteur énergétique de l'Afrique de devenir moins onéreux, plus stable et plus inclusif.

La co-production d'investissements d'infrastructure peut créer un cycle vertueux de services, de création d'emplois et d'atténuation du risque. Même si, en Afrique, la faiblesse du revenu par habitant pose un problème général de financement, on pourrait mieux mobiliser les ressources financières locales, notamment en prenant soin de ne pas exclure du processus les collectivités locales et les organisations communautaires. Par exemple, au vu des sommes élevées consacrées par les ménages à l'achat de piles et de paraffine, certaines entreprises ont opté pour des modèles de fourniture d'énergie financés par des capitaux privés. Les ressources des ménages peuvent compléter le financement international pour produire des services d'un coût abordable. C'est ce que montrent des entreprises d'énergie comme Off-Grid Electric et M-KOPA Solar en Afrique de l'Est, ou les « bio-centres » (biodigesteurs et blocs sanitaires) construits dans le bidonville de Kibera, à Nairobi. Les factures de consommation peuvent être payées au moyen d'un téléphone mobile, une technologie qui se développe très rapidement. Les autorités locales peuvent ainsi mieux rentabiliser leur budget et le compléter avec des ressources provenant du secteur privé.

Les fonds verts et le financement climatique peuvent offrir de nouvelles opportunités s'ils permettent de remédier aux problèmes structurels en attirant des investissements et si ces fonds sont utilisés de manière efficiente. Lors de la COP21 à Paris, tous les pays d'Afrique, sauf deux, ont présenté des engagements en matière d'atténuation déterminés au niveau national (NDMC). L'adoption de technologies mettant à profit les énergies renouvelables devrait encourager l'innovation financière. Le Fonds vert pour le climat

mis en place par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques proposera de nouvelles solutions pour le financement de projets à faibles émissions de carbone. Il faut espérer que les pays d'Afrique utiliseront les 16 000 milliards USD d'investissements de ce fonds pour appliquer l'Accord de Paris et respecter la clause limitant le réchauffement planétaire à 2 °C (Mathres, 2016). Le financement climatique destiné aux villes africaines peut moderniser le mode de financement de l'infrastructure. Il peut aussi permettre d'abandonner des projets de méga-infrastructures, coordonnés au niveau central, au profit de projets consistant, par exemple, à produire de l'énergie plus près du point de consommation. Cependant, les agences internationales qui allouent ces fonds doivent tenir compte des initiatives et des besoins locaux.

La valorisation du **capital écologique** offre des possibilités pour la prestation de services publics. En l'absence de services formels, nombre de citoyens recourent de façon disproportionnée aux produits et services de l'environnement naturel, notamment pour l'alimentation en eau potable, pour la protection contre les inondations ou pour leurs activités de loisirs (chapitres 6 et 7). Malgré leur vulnérabilité, les produits et services écosystémiques peuvent être efficaces sur le plan budgétaire. C'est la logique qui sous-tend le projet *Upper Tana-Nairobi Water Fund* (encadré 8.8). Un financement qui prend en compte le rôle du capital écologique peut créer des emplois pour les jeunes citoyens peu qualifiés qui sont au chômage.

Il existe également d'autres mécanismes de financement innovants pour le développement urbain de l'Afrique : financement en provenance de pays émergents, fonds souverains, envois de fonds des expatriés et obligations diaspora (BAfD/OCDE/PNUD, 2015).

Encadré 8.8. Le projet Upper Tana-Nairobi Water Fund

Le projet *Upper Tana-Nairobi Water Fund*, qui porte sur le bassin versant assurant 95 % de l'alimentation en eau à Nairobi, serait le premier de cette catégorie en Afrique. Un fonds pour l'eau a des effets bénéfiques à la fois sur la ressource et sur la préservation des sols. Il finance une « infrastructure verte » qui utilise des systèmes naturels et il est moins onéreux que l'« infrastructure grise » telle que des réservoirs, une succession de barrages ou des usines de traitement de l'eau. Des villes comme Quito ou Rio de Janeiro se sont dotées d'un fonds pour l'eau.

Pour un budget de 10 millions USD sur dix ans, les principaux investissements concernent la gestion des rives (c'est-à-dire de l'interface entre le cours d'eau et la partie terrestre), l'agroforesterie, la construction de terrasses, le reboisement, la création de bandes enherbées et l'atténuation de l'impact négatif du trafic routier. La réduction de l'érosion des sols et de ses conséquences (pertes de production, dégradation de la qualité de l'eau et diminution de l'approvisionnement en eau) devrait avoir des effets bénéfiques pour les agriculteurs locaux, et l'on peut s'attendre à des gains de productivité agricole dans la zone (TNC, 2015).

La suppression progressive des subventions sur les combustibles fossiles pourrait libérer des investissements pour promouvoir les énergies renouvelables

Un scénario hypothétique modélisé spécialement pour ce rapport montre comment la suppression progressive des subventions sur les énergies fossiles pourrait libérer des investissements qui permettraient de promouvoir les énergies renouvelables. À l'échelle mondiale, les investissements dans les systèmes utilisant des énergies renouvelables ont fait un bond sans précédent : ils sont passés de 39 milliards USD en 2004 à 329 milliards USD en 2011. D'après les projections pour 2040, en Afrique subsaharienne, la part de l'électricité provenant du charbon tombera à 27 %, contre 56 % en 2012, et les énergies renouvelables fourniront 41 % de l'électricité totale, dont plus de la moitié

proviendra de l'hydroélectricité. Dans cette partie de l'Afrique, où 50 % de la population urbaine n'est pas raccordée au réseau électrique, il est intéressant d'investir dans les énergies renouvelables hors réseau. L'énergie solaire hors réseau, en particulier, peut permettre aux habitants de s'éclairer, et dans certains cas d'acheter des mini-groupes électrogènes fonctionnant avec une source d'énergie renouvelable.

Selon l'analyse effectuée par le programme ReCalc du World Wildlife Fund for Nature sur un échantillon de 24 villes d'Afrique, la ré-allocation des subventions sur les combustibles fossiles pourrait dégager entre 2017 et 2025 quelque 16 milliards USD pour des investissements dans les énergies renouvelables (tableau 8.6). Ces investissements pourraient accroître la capacité installée totale de 6 600 mégawatts et permettre de produire 16 millions de mégawattheures par an. Aux niveaux de consommation actuels, ce surcroît de capacité couvrirait les besoins de 55 millions de personnes supplémentaires. Si l'électricité était produite non plus à partir de combustibles fossiles mais de sources d'énergie renouvelable, on pourrait réduire de 590 millions de tonnes les émissions de dioxyde de carbone à effet de serre et économiser directement 20 millions de litres d'eau.

Tableau 8.6. Scénario ReCalc de remplacement des subventions sur les combustibles fossiles par des investissements dans les énergies renouvelables, pour 24 villes d'Afrique

Ville	Subventions nationales, avant impôts, pour les combustibles fossiles (2015)	Investissement net dans les énergies renouvelables (2017-25)	Capacité supplémentaire (2017-25)	Nombre de personnes dont les besoins (annuels) en électricité seraient couverts	Émissions de gaz à effet de serre (2017-74)	Consommation d'eau évitée (2017-74)	Emplois créés (2017-74)
	Milliards USD	Milliards USD	Mégawatts		Millions de tonnes équivalent CO ₂	Millions de litres	
Abidjan	0.99	1.7	692	7 563 470	55	1 723 013	42 012
Accra	0.10	0.1	26	194 348	2	63 816	1 555
Antananarivo	0.11	0.1	42	188 266	4	132 418	2 497
Le Cap	2.51	1.3	523	203 471	35	1 224 320	31 382
Dar es-Salaam	0.75	0.6	256	5 890 533	24	801 073	15 107
Douala	0.77	0.6	309	3 837 944	31	1 026 728	17 052
Durban	2.51	0.8	406	157 817	27	949 708	24 340
Harare	2.70	1.9	751	3 037 570	71	2 346 154	44 249
Jos	0.92	0.0	14	215 978	1	39 806	823
Kampala	0.32	0.1	52	290 245	6	197 304	2 931
Kigali	0.03	0.0	10	58 210	1	39 529	588
Kinshasa	0.68	0.8	320	9 921 751	33	1 063 633	17 663
Kumasi	0.10	0.1	33	247 137	3	81 176	1 980
Libreville	0.10	0.3	120	358 661	12	400 853	6 655
Luanda	0.96	1.8	706	7 291 376	66	2 203 822	41 562
Lusaka	2.06	2.4	948	3 774 481	89	2 960 824	55 838
Maputo	1.05	0.3	133	679 462	12	414 552	7 818
Marrakech	0.25	0.1	28	77 529	2	77 988	1 652
Matola	1.05	0.3	117	600 013	11	366 016	6 903
Mombasa	0.16	0.0	13	224 642	1	47 736	709
Nairobi	0.16	0.1	45	812 782	5	172 662	2 565
Ouagadougou	0.14	0.2	78	396 313	6	192 601	4 707
Pointe-Noire	0.69	1.1	441	7 896 555	45	1 467 183	24 363
Tunis	1.04	1.4	560	962 151	46	1 560 855	33 038
TOTAL	16.3	16.1	6 621	54 880 707	590	19 553 772	387 992

Note : Le Fonds monétaire international ne communiquant pas de données pour le Gabon, ni pour le Ghana, ce sont les montants des subventions estimés par l'Agence internationale de l'énergie qui ont été utilisés pour ces deux pays. Sur la base de la consommation d'électricité par habitant (Banque mondiale, 2015b), la moyenne de l'Afrique subsaharienne a été retenue pour quatre pays pour lesquels on ne dispose pas de données (Burkina Faso, Madagascar, Ouganda et Rwanda).
Source : Tableau élaboré par le WWF pour la présente édition des *Perspectives économiques en Afrique*. Plus d'informations disponibles sur <http://recalc.wwf.no>

La coopération internationale peut appuyer les stratégies urbaines nationales

La coopération internationale permet d'apporter un financement et un savoir-faire technique en appui à la mise en œuvre de stratégies urbaines intégrées. Depuis 2000, la Banque africaine de développement a investi plus de 3.2 milliards USD dans l'alimentation en eau et dans l'assainissement urbains, et elle est en train d'élaborer une politique de financement infranationale et de constituer un fonds de fiducie municipal. De son côté, l'Agence française de développement (AFD) a récemment adopté une stratégie urbaine intégrée qui repose sur une approche régionale et qui consiste à mobiliser les acteurs locaux et à encourager une coopération décentralisée. En outre, l'AFD adapte les financements en fonction de l'avancement des plans d'urbanisme : prêts directs aux administrations locales, et facilités de crédit ou prêts aux États dans l'optique d'accorder des prêts rétrocédés aux autorités locales. Elle a aussi accordé des prêts aux villes de Johannesburg et de Ouagadougou. En revanche, rares sont les autres donneurs qui ont déjà prêté à des autorités locales.

Dans d'autres cas, les donneurs soutiennent la gouvernance urbaine i) en améliorant la coordination, avec une séparation juridictionnelle claire entre l'administration centrale et les autorités locales, ii) en accroissant l'autonomie financière des autorités locales, principalement via l'amélioration de leur base budgétaire, et iii) en instaurant des mécanismes de péréquation entre autorités locales. L'encadré 8.9 montre comment la coopération entre acteurs locaux, nationaux et internationaux peut faciliter la réalisation de l'Objectif de développement durable 11, relatif aux villes durables.

Le renforcement de la coopération Sud-Sud peut permettre de diffuser dans des pays confrontés aux mêmes problèmes des expériences qui ont fait la preuve de leur efficacité. Par exemple, le *Bus Rapid Transit* (BRT), un système de transport public initialement mis en œuvre à Curitiba (Brésil) en 1974, a été adopté par de nombreux pays de l'hémisphère austral, et notamment à Lagos en 2008. Par rapport aux solutions plus complexes mises en œuvre au Nord, les modalités et les priorités du BRT se sont révélées mieux adaptées aux villes d'Afrique qui connaissent une croissance anarchique et un urbanisme de bidonvilles dans un contexte de faibles capacités institutionnelles. De même, à Salvador de Bahia (Brésil), la réussite du programme d'assainissement du bidonville de Chamanculo, avec une forte participation de la population, a inspiré des expériences analogues à Maputo (Mozambique).

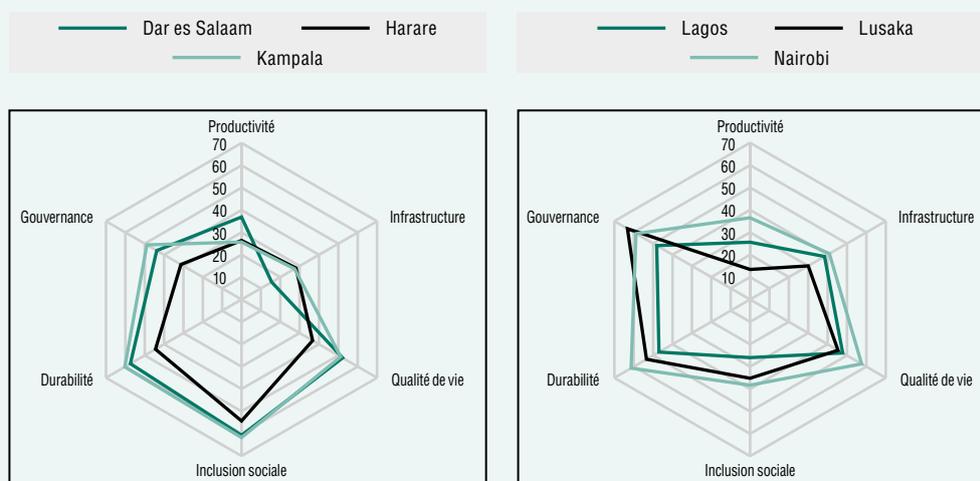
Encadré 8.9. Mesurer les progrès en direction de l'Objectif de développement durable 11

De nouvelles méthodes et de nouveaux processus de collecte de données permettent aux municipalités de suivre leurs progrès en direction de l'Objectif de développement durable (ODD) 11, ainsi que les avancées de l'urbanisation et de leur propre agenda. ONU-Habitat a adapté l'Initiative pour la prospérité des villes (*City Prosperity Initiative* – CPI) au cadre de suivi mondial des ODD, notamment de l'ODD 11, et au futur Nouvel agenda urbain. Une municipalité qui adopte la CPI peut procéder à un suivi en utilisant une plateforme unique pour la prise de décisions à de multiples niveaux. Cette plateforme met en relation la municipalité avec la région et avec l'ensemble du pays. La CPI est déjà à l'œuvre dans plus de 200 villes d'Égypte et d'Éthiopie. Addis-Abeba recourt à une CPI contextualisée pour suivre la mise en œuvre du plan de transformation structurelle de l'Éthiopie. Après une évaluation initiale, les collectivités locales organisent actuellement des consultations publiques afin de comprendre les problèmes cruciaux et de proposer des plans d'action pour y remédier.

Encadré 8.9. Mesurer les progrès en direction de l'Objectif de développement durable 11 (suite)

Cependant, nombre des indicateurs proposés pour le suivi des avancées en direction de l'ODD 11 se révèlent difficiles à mesurer. Le centre international pour le développement urbain durable Mistra Urban Futures estime que les cibles et indicateurs proposés pour l'ODD 11 posent des problèmes non négligeables aux cinq municipalités avec lesquelles il travaille : Bangalore, Inde ; Le Cap, Afrique du Sud ; Göteborg, Suède ; Manchester, Royaume-Uni, et Kisumu, Kenya. Les villes d'Afrique, d'Europe et d'Asie pâtissent de problèmes de disponibilité, d'accessibilité, de collecte et de pertinence des données. Même des indicateurs comme la disponibilité et l'accessibilité des services de transport révèlent des disparités importantes. En outre, la diversité des contextes urbains ne permet guère d'utiliser des indicateurs universels. Ainsi, les deux tiers des habitants de Kisumu ne pourraient pas être considérés comme vivant dans des logements insalubres selon la définition européenne, laquelle prend en compte le type et la sécurité d'occupation. De même, les services de transport informels ou semi-réglés seraient pris en compte pour la plupart des villes d'Afrique et d'Asie, mais pas pour celles des autres régions du monde (Simon et al., 2015).

Graphique 8.5. L'indice de prospérité urbaine de six villes d'Afrique : l'Initiative pour la prospérité des villes



Note : Chaque dimension est évaluée sur une échelle allant de 0 à 100 ; plus le score est élevé, plus la dimension concernée est satisfaisante.

Source : ONU-Habitat (2015b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933352216>

Note

1. Le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, a adopté des *lignes directrices sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales* en 2007. Ces lignes directrices sont la seule déclaration internationale non contraignante appuyant la décentralisation en tant que stratégie de développement. Le seul autre document comparable est la *Charte européenne de l'autonomie locale*, qui s'applique uniquement aux États membres du Conseil de l'Europe.

Références

- Andrews, M., L. Pritchett et M. Woolcock (2012), « Escaping capability traps through problem driven iterative adaptation », *CID Working papers*, n° 240, Center for International Development at Harvard University.
- Angelakis, A.N. et J.B. Rose (2014), *Evolution of Sanitation and Wastewater Management through the Centuries*, IWA Publishing, Londres, Royaume-Uni.
- APP (2015), « PowerPeople Planet: Seizing Africa's energy and climate opportunities », *African Progress Report 2015*, Africa Progress Panel, www.africanprogresspanel.org/publications/policy-papers/2015-africa-progress-report/ (consulté en mars 2016).
- BAfD (2012), *Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) : Interconnecter, intégrer et transformer un continent*, Banque africaine de développement, Addis-Abeba.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015. Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD/CEA-ONU (2010), *Perspectives économiques en Afrique 2010*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2010-fr>.
- Banque mondiale (2015a), *Ethiopia Urbanization Review: Urban Institutions for a Middle-Income Ethiopia*, Banque mondiale, Ethiopian Government and Cities Alliance, Washington, DC.
- Banque mondiale (2015b), *World Development Indicators* (base de données des indicateurs du développement dans le monde), <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators> (consulté en décembre 2015).
- Banque mondiale (2013), « Building sustainability in an urbanizing world: A partnership report », *Urban Development Series Knowledge Papers*, n° 17, Banque mondiale, Washington, DC.
- Cartwright, A. (2015), « Better growth, better cities: Rethinking and redirecting urbanisation in Africa », *Working Paper*, African Center for Cities and The New Climate Economy: The Global Commission on the Economy and Climate, Washington, DC, <http://2015.newclimateeconomy.report/wp-content/uploads/2015/09/NCE-APP-final.pdf>.
- CCFLA (2015), « The Bangkok-Johannesburg blueprint », Cities Climate Finance Leadership Alliance, New York.
- CGLU (à paraître), *Observatoire mondial des finances locales*, résultats préliminaires, Cités et gouvernements locaux unis, Barcelone.
- CGLU (sans date), *Financement local et capital foncier-immobilier : quelles options et quelles conditions de mise en œuvre ?*, Cités et gouvernements locaux unis, Barcelone.
- CGLU (2014), *L'accès aux services publics et l'urbanisation du monde*, Troisième rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale (Gold III), Cités et gouvernements locaux unis, Barcelone.
- CGLU (2010), *Le financement des collectivités locales : les défis du 21e siècle*, Deuxième rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale (Gold II), Cités et gouvernements locaux unis, Barcelone www.cities-localgovernments.org/gold/Upload/gold_report_2/2010%20EXECUTIVE%20SUMMARY%20baixa.pdf.
- Cheru, F. (2014), *Structural Transformation in Ethiopia: The Urban Dimension*, ONU-Habitat, Nairobi.
- Commission Brundtland (1987), « Report of the World Commission on environment and development: Our common future », Oxford University Press.
- Currie, P. et al. (2015), « Towards urban resource flow estimates in data scarce environments: The case of African cities », *Journal of Environmental Protection*, vol. 6, pp. 1066-1083.
- Dinh, H. et al. (2012), *Light Manufacturing in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://doi.org/10.1596/978-0-8213-8961-4>.
- Durand-Lasserve, A., M. Durand-Lasserve et H. Selod (2015), *Le système d'approvisionnement en terres dans les villes d'Afrique de l'Ouest : l'exemple de Bamako*, Forum pour le développement de l'Afrique, Agence française de développement et Banque mondiale.
- Elong Mbassi, J.-P. (2016), « National urban policies, urban planning and governance: Think national, act global », allocation du Panel de haut niveau pour le compte de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), Habitat III – Réunion régionale Afrique, 24-26 février, Abuja, Nigéria.
- Jaglin, S. (2014), « Regulating service delivery in southern cities: Rethinking urban heterogeneity », in S. Parnell et S. Oldfield (éd.), *A Routledge Handbook on Cities of the Global South*, Routledge, Abingdon et New York.
- Lawanson, T. (2015), « Governing Lagos in the urban century: The need for a paradigm shift, Conclusion and Outlook », in F. Hoelzel (éd.), *Urban Planning Processes in Lagos: Policies, Laws, Planning Instruments, Strategies and Actors of Urban Projects, Urban Development, and Urban Services in Africa's Largest City*, Heinrich Böll Stiftung Nigeria et Fabulous Urban, Lagos.

- Lighting Africa (2010), *Solar Lighting for the Base of the Pyramid: Overview of an Emerging Market*, Société financière internationale et Banque mondiale, juin.
- Map Kibera (2016), « Making the invisible visible », <http://mapkibera.org/> (consulté le 24 mars 2016).
- Mathres, M. (2016), « Paris Agreement unleashes \$16 trillion of investment in renewables and cleantech », *EcoWatch Website*, <http://ecowatch.com/2016/01/26/investment-renewables-cleantech/> (consulté en mars 2016).
- OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1, Évaluation initiale*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264248557-fr>.
- ONU-Habitat (2015a), *UN-Habitat Governing Council Presentation on Achieving Sustainable Urban Development Programme*, conférence Habitat III sur l'urbanisation, Nairobi, Kenya, 17 avril.
- ONU-Habitat (2015b), « City Prosperity Index: Ethiopian city – Addis Ababa », UN-Habitat Global Urban Observatory, Research and Capacity Development Branch, <http://unhabitat.org/city-prosperity-index-ethiopian-city-addis-ababa/>.
- ONU-Habitat (2013), « *Huambo Land Readjustment* », Urban Legal Case Studies, vol. 1, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi, www.gltm.net/jdownloads/GLTM%20Documents/huambo_land_readjustment_case_study_final.pdf.
- ONU-Habitat (2008), *Secure Land Rights for All*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- Paulais, T. (2012). *Financing Africa's Cities: The Imperative of Local Investment*, Banque mondiale, Washington DC, <http://doi.org/10.1596/978-0-8213-9455-7>.
- Pieterse, E. (2011), « Grasping the unknowable: Coming to grips with African urbanisms », *Social Dynamics*, 38/1, pp. 5-23.
- Pinel, A. (2013), « Lorsque le Sud innove en matière durable : le projet de transport en commun d'Amman », *Environnement urbain*, vol. 7, <http://dx.doi.org/10.7202/1027725ar>.
- République de Côte d'Ivoire (2016), site Web du ministère des Infrastructures économiques, www.infrastructures.gouv.ci/principal.php?page=10 (consulté en avril 2016).
- République du Sénégal (2013), *Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales*, publication gouvernementale, www.au-senegal.com/IMG/pdf/code_general6119.pdf (consulté en mars 2016).
- Simon, D. et al. (2015), « Developing and testing the urban sustainable development goal's targets and indicators: A five-city study », *Environment and Urbanization*, <http://dx.doi.org/10.1177/0956247815619865>.
- Song, L. (2013), *Southeast Asian Secondary Cities: Frontiers of Opportunity and Challenges*, Community Innovators Lab, Massachusetts Institute of Technology.
- Speakman, J. et M. Koivisto (2013), « Pôles de croissance : améliorer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale », in *Rapport sur la compétitivité en Afrique 2013*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Suzuki et al. (2015), *Financing Transit-Oriented Development with Land Values: Adapting Land Value Capture in Developing countries*, Urban Development Series, Groupe de la Banque mondiale.
- Swilling, S. (2015), *Greening African Cities: Urbanization, Structural Transformation and Sustainable Resource Use*, rapport commandé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.
- TNC (2015), *Upper Tana-Nairobi Water Fund: Business Case*, version 2, The Nature Conservancy, Nairobi, Kenya, www.nature.org/ourinitiatives/regions/africa/upper-tana-nairobi-water-fund-business-case.pdf.
- Toutain, O. (2015), « Regard sur la pratique de financement du relogement des bidonvillois par des investisseurs privés : cas de Casablanca », présentation lors du séminaire « Gouvernance territoriale et projets d'habitat social au Maroc », EGE Rabat – INAU, 14 avril.
- UA (2014), « African charter on the values and principles of decentralisation, local governance and local development », charte adoptée par la Vingt-deuxième session ordinaire de l'Assemblée, Malabo, Guinée équatoriale, 27 juin, Union africaine, Addis-Abeba.
- Yatta, F. (2016), « Urbanisation et transformation structurelle en Afrique : comment supprimer les contraintes qui entravent le développement des économies locales », Documents de travail du Centre de développement de l'OCDE pour les *Perspectives économiques en Afrique* 2016.

PARTIE III

Notes pays



AFRIQUE DU SUD

- La croissance du PIB de l'Afrique du Sud s'est tassée, passant de 1.5 % en 2014 à 1.3% en 2015, et devrait s'essouffler encore pour tomber à 0.7 % en 2016. Les pénuries d'électricité, la faiblesse des cours des matières premières et le manque de confiance des consommateurs et des entreprises continuent de peser sur la croissance de l'activité économique.
- La lenteur des progrès de la fourniture de services économiques et sociaux dans les townships et les zones rurales reste l'un des principaux défis à relever pour les pouvoirs publics.
- Les villes sud-africaines sont des pôles d'activité socio-économique dynamiques, qui présentent de fortes inégalités et d'importants risques pour l'environnement.

Les performances économiques de l'Afrique du Sud sont restées faibles en 2015, le produit intérieur brut (PIB) progressant de seulement 1.3 %. L'atonie de la croissance s'explique principalement par le ralentissement de la demande chinoise de matières premières, la faiblesse des cours mondiaux des produits de base et de l'investissement, par des flux financiers erratiques et par le manque de confiance des consommateurs et des entreprises. La croissance du PIB en volume devrait poursuivre son repli en 2016, et ressortir à 0.7 % à peine, selon les estimations. La masse salariale du secteur public progresse, tandis que la croissance économique reste très faible. La persistance des pénuries d'électricité a des répercussions sur l'économie, et la sécheresse la plus grave que le pays ait connue en vingt ans continue de dévaster l'agriculture, dont la part dans le PIB en volume a reculé de 16.2 %.

Entre décembre 2014 et décembre 2015, le rand (ZAR) a perdu plus de 30 % de sa valeur. L'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) est restée en 2015 dans la fourchette cible de 3 à 6 % en glissement annuel, mais la persistance de la dépréciation monétaire et de la sécheresse continueront d'exercer des pressions sur l'IPC en 2016. Les problèmes d'approvisionnement en électricité pèsent également sur l'activité dans l'industrie, le secteur minier et les services.

Les recettes publiques ont augmenté de 8.4 % pour s'établir à 955 milliards ZAR (24.8 % du PIB) sous l'effet de la hausse de l'impôt sur le revenu, des impôts fonciers et de la taxe sur la valeur ajoutée. Les dépenses publiques se sont, quant à elles, accrues de 8 %, pour ressortir à 1 130 milliards ZAR (29.4 % du PIB). L'Afrique du Sud a durci sa politique monétaire. Face à la montée du risque d'inflation, le taux des prises en pension a été porté à 6.75 %. Malgré ce relèvement, la demande de crédit du secteur privé a progressé de 8.6% en août 2015, contre 8.0 % en juin.

Le chômage reste obstinément élevé, à 25.3 %, en particulier parmi les jeunes (52.5 % en 2015). Le fort taux de chômage, notamment chez les Sud-Africains noirs, est la principale cause du creusement des inégalités de revenus, comme en atteste l'indice de Gini à 0.69, l'un des plus élevés au monde. Pour remédier à ces problèmes, le gouvernement a dévoilé un plan en neuf points destiné à relancer la croissance, à accroître l'investissement et à créer des emplois.

Les inégalités socio-économiques continuent de menacer la stabilité à long terme. En 2015, l'héritage de l'apartheid, la piètre qualité des services et la pauvreté généralisée ont tenu une place dominante dans le discours sociopolitique. De nombreuses manifestations pour une amélioration des services publics ont éclaté en différents endroits du pays.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	1.5	1.3	0.7	1.8
Croissance du PIB réel par habitant	0.5	0.3	-0.2	0.9
Inflation	6.1	4.6	6.8	7.0
Solde budgétaire (% PIB)	-3.6	-3.9	-3.3	-3.1
Compte courant (% PIB)	-5.4	-4.3	-4.1	-4.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

ALGÉRIE

- La croissance s'est établie à un niveau estimé à 3.9 % en 2015, tirée principalement par l'agriculture et un rebond dans le secteur des hydrocarbures.
- Avec un secteur pétrolier qui génère environ 49 % des recettes publiques et 96 % des exportations, la baisse des cours du pétrole a réduit les épargnes budgétaire et extérieure, mettant en évidence la nécessité de diversifier les sources de financement public de l'économie.
- Après avoir enregistré une transition urbaine entre 1987 et 1988, l'Algérie a atteint en 2015 le cap des 40 millions d'habitants, avec une population urbaine à 70 %.

La croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) s'est établie à 3.9 % en 2015 contre 3.8 % en 2014, tirée principalement par l'agriculture, en particulier la production végétale et un rebond dans le secteur des hydrocarbures. Ce dernier, particulièrement marqué au quatrième trimestre 2015, intervient après neuf années consécutives de tendance baissière, dans un contexte de déclin des cours mondiaux du baril de pétrole depuis juin 2014. Cette situation conjoncturelle devrait être une opportunité d'accélérer les réformes visant la diversification et la transformation structurelle de l'économie. La croissance du PIB réel devrait être de 3.4 % puis de 3 % en 2016 et 2017 respectivement.

En 2015, l'inflation a atteint 4.8 %, en hausse après deux années consécutives de baisse, en raison de l'augmentation des prix des produits alimentaires et des biens manufacturés. Ce retour à l'inflation tient à des dysfonctionnements des circuits de distribution, notamment des produits agricoles frais et des produits alimentaires industriels.

La conjoncture est surtout marquée par l'impact de la chute drastique des cours du pétrole sur la position extérieure ainsi que les comptes publics. La balance commerciale affiche un important déficit de 9 % du PIB en 2015, pour la première fois en 16 ans, en raison de la non couverture des importations (31 % du PIB) par les exportations (21 % du PIB), entraînant une diminution des réserves officielles de change.

Les comptes de l'État sont affectés par l'érosion des ressources du Fonds de régulation des recettes (FRR), consécutive à la baisse notable de la fiscalité pétrolière, passée de 20 % à 13 % du PIB entre 2014 et 2015. Avec des recettes totales en baisse (27 % du PIB en 2015 contre 33 % en 2014) et des dépenses budgétaires toujours élevées (43 % du PIB en 2015 et 2014), le déficit global s'est creusé, passant à 16 % du PIB en 2015 contre 8.3 % en 2014.

L'aménagement du territoire a intégré les concepts « d'urbain » et de « durabilité », devenus systématiques dans ses lois et déterminants pour les plans d'aménagement autour de trois grandes zones : le Littoral, les Hauts Plateaux et le Sahara. En 2015, plus de 70 % des 40 millions d'Algériens vivent dans des régions urbaines.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	3.8	3.9	3.4	3.0
Croissance du PIB réel par habitant	1.8	2.1	1.6	1.2
Inflation	2.9	4.8	4.3	4.0
Solde budgétaire (% PIB)	-8.3	-16.0	-15.4	-14.7
Compte courant (% PIB)	-4.4	-15.6	-17.1	-15.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

ANGOLA

- L'économie de l'Angola a progressé au rythme de 3.8 % en 2015, et, sous l'effet du repli des cours du pétrole, la croissance du PIB devrait rester modeste, à 3.3 % en 2016 et 3.5 % en 2017.
- Le pays doit prendre des mesures pour accélérer sa diversification économique et renforcer le développement humain ainsi que la croissance équitable s'il veut atténuer sa vulnérabilité face aux chocs exogènes.
- Le pays doit également investir dans son infrastructure économique et sociale afin que son processus d'urbanisation soit plus durable.

Grâce à l'abondance de ses ressources naturelles, l'Angola a pu attirer des flux d'investissement direct étranger et dégager une croissance solide au cours de la décennie passée. Mais, avec la chute des cours du pétrole brut, son économie a récemment subi un choc structurel de grande ampleur. De surcroît, l'évolution de ses exportations de pétrole et des cours internationaux des matières premières demeure incertaine pour les années à venir. Selon les projections, la croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Angola devrait rester modeste, à 3.3 % en 2016 et 3.5 % en 2017, alors qu'elle s'établissait à 3.8 % en 2015. Dans le secteur pétrolier, la croissance ressortira en moyenne à 4.0 %, tandis que, pour le reste de l'économie, on table sur une légère amélioration (3.4 %), principalement à la faveur du rebond de l'agriculture.

En janvier 2016, le gouvernement a adopté une stratégie visant à atténuer les effets de la crise du pétrole en trouvant des sources de recettes qui pourraient s'y substituer. Il escompte que l'agriculture jouera un rôle important dans le redémarrage des exportations du pays et qu'elle dégagera des recettes en devises. Cette stratégie prévoit également d'investir dans l'infrastructure, de réduire progressivement les importations, d'approfondir les réformes du secteur financier, de développer les compétences et d'améliorer l'environnement d'affaires. Sur ce dernier point, les principales mesures consistent à alléger les démarches administratives et à faciliter l'obtention d'un crédit. Nonobstant ces réformes, le cadre juridique doit encore être ajusté pour instaurer un environnement d'affaires plus propice. Les inégalités de revenus, le chômage et la pauvreté demeurent problématiques en Angola. Les déséquilibres économiques régionaux persistent également. Le pays doit procéder à des investissements transformationnels de façon à désencombrer les grandes villes et à les reconnecter avec les principaux pôles de croissance, en particulier dans les zones rurales.

Bien que l'Angola soit considéré comme un pays très urbanisé, puisque 62.3 % de sa population vivent en zone urbaine, il doit élargir les opportunités de développement humain offertes à ses habitants. Dans le cadre de son plan de développement national 2013-17, le gouvernement envisage une stratégie de développement territorial qui permettra de créer un réseau de pôles de développement. Le pays a adopté un programme national pour l'urbanisation et le logement, ainsi qu'un plan métropolitain 2015-30 pour la ville de Luanda, et il a lancé plusieurs projets d'urbanisation dans d'autres régions. L'exode rural a constitué l'un des principaux moteurs de l'urbanisation, surtout pendant les 27 années de conflit armé qui ont suivi l'indépendance, en 1975. L'Angola compte 18 provinces subdivisées en municipalités, communes, villages et villes. Suivant les cas, les pouvoirs publics se fondent sur des critères différents pour classer les zones urbaines. L'Angola doit progressivement intégrer le logement informel à ses plans d'urbanisme et à la gestion des villes, et renforcer la capacité des institutions nationales à gérer l'urbanisation ainsi que le développement urbain et rural.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	4.8	3.8	3.3	3.5
Croissance du PIB réel par habitant	1.5	0.5	0.1	0.3
Inflation	7.3	10.2	14.1	14.8
Solde budgétaire (% PIB)	-5.6	-4.1	-5.5	-5.6
Compte courant (% PIB)	-2.5	-7.2	-5.4	-5.4

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

BÉNIN

- La croissance, estimée à 5.2 % en 2015 contre 6.5 % en 2014, a marqué un léger repli en raison de la baisse de la production de coton et de perturbations dans la distribution d'électricité.
- Les taux de croissance projetés à 5.5 % en 2016 et 5.7 % en 2017 dépendent de l'évolution du contexte politique et social, marqué par l'élection présidentielle de mars 2016.
- Face à l'expansion des villes, une politique d'urbanisation durable via des pôles régionaux de développement devra être mise en œuvre, en mobilisant de nouveaux financements, notamment privés.

La croissance, estimée à 5.2 % en 2015 contre 6.5 % en 2014, a ralenti pour trois raisons principales : des perturbations dans la distribution d'électricité, une pluviométrie moins favorable et le recul de l'activité économique au Nigéria voisin. L'inflation est restée faible, en raison de la baisse des cours du pétrole et des produits alimentaires. Le déficit public s'est en revanche creusé, avec la hausse des investissements publics et des dépenses courantes. D'où le recours plus important au marché des titres publics.

Les perspectives tablent sur une croissance de 5.5 % en 2016 et 5.7 % en 2017, grâce au soutien apporté au secteur agricole et aux investissements dans les infrastructures. Les grandes orientations de politique économique en 2016 et 2017 devront s'inscrire dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. L'environnement politique et social sera déterminant, dans un contexte marqué par l'élection présidentielle de mars 2016. Ce scrutin, qui a permis de désigner un nouveau président de la République, était susceptible d'entraîner quelques tensions entre les différents partis. Mais les risques de crise ou d'instabilité politique sont restés faibles.

Le défi de l'urbanisation doit être relevé, afin d'assurer un développement équilibré et de réduire la pauvreté. La croissance urbaine, qui s'est accélérée ces dernières années, pose des défis aussi bien en termes de mobilité et de pollution que d'habitat et de gestion foncière. Les autorités entendent promouvoir une urbanisation durable à travers l'émergence de plusieurs pôles régionaux de développement, dont le financement suppose une plus grande contribution du secteur privé. Des mécanismes favorables aux partenariats public-privé (PPP) et l'accès des collectivités locales aux banques restent donc à promouvoir.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	6.5	5.2	5.5	5.7
Croissance du PIB réel par habitant	2.7	2.7	2.6	2.6
Inflation	-1.1	0.4	2.3	2.4
Solde budgétaire (% PIB)	-1.9	-4.3	-3.6	-3.7
Compte courant (% PIB)	-7.2	-7.1	-7.1	-7.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

BOTSWANA

- La croissance économique a ralenti en raison d'une faible demande d'exportations minières et des perspectives sombres de l'économie mondiale.
- Les prévisions de croissance semblent prometteuses, mais la timide reprise de la croissance mondiale, les prix modérés des matières premières et la persistance des problèmes d'approvisionnement électrique exposent le Botswana à d'importants risques de baisse significatifs.
- Le pays connaît une urbanisation rapide qui a des répercussions négatives sur l'environnement et pèse sur la capacité des zones urbaines à fournir des emplois, des infrastructures et d'autres équipements essentiels.

L'économie du Botswana a rebondi ces cinq dernières années après un repli important dû à la récession mondiale de 2008. Toutefois, l'activité économique du pays s'est modérée en 2014 en raison de la croissance modeste du secteur minier et de la persistance des problèmes d'approvisionnement en eau et en électricité. Selon les estimations, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a encore baissé en 2015, ce qui s'explique principalement par une demande d'exportations minières modérée, elle-même due à la morosité de l'économie mondiale.

Malgré tout, les prévisions de croissance du Botswana semblent prometteuses puisque la croissance du PIB réel devrait remonter légèrement en 2016-17. L'amélioration de la croissance à moyen terme repose sur le programme de stimulation économique (*Economic Stimulus Programme*, ESP) de l'État, la reprise progressive du marché mondial du diamant et une plus grande disponibilité de l'énergie suite à l'aboutissement des mesures correctives à la centrale électrique Morupule B. Si les perspectives sont favorables, c'est également grâce à la croissance attendue de l'industrie manufacturière après la mise en service d'une aciérie et d'une usine de transformation de produits horticoles en 2015. Néanmoins, les risques de baisse persistent en raison de la faible remontée de la croissance économique mondiale et des prix modérés des matières premières.

Conformément à la politique budgétaire de l'État visant l'équilibre, les opérations budgétaires ont dégagé un excédent en 2014/15, pour le troisième exercice consécutif. L'État a également prévu un excédent pour 2015/16. Cependant, les opérations gouvernementales au cours de la première moitié de cet exercice ont entraîné un déficit budgétaire. Cette détérioration de la situation est due à un déclin des recettes d'exportations minières. Par conséquent, le Botswana devrait enregistrer un déficit budgétaire record en 2015/16, pour la première fois en quatre ans.

L'inflation a continué de baisser, atteignant l'extrémité la plus basse de la fourchette-objectif à moyen terme fixée par la Banque du Botswana en février, mars, septembre et novembre 2015. À la fin de l'année, l'inflation annuelle moyenne était bien inférieure à 2014 grâce à la baisse des prix des carburants et à la politique monétaire prudente du gouvernement.

Le Botswana a enregistré un taux d'urbanisation élevé : près des deux tiers de la population totale du pays vivent maintenant en ville. Même si l'exode rural et l'accroissement naturel de la population ont joué un rôle dans l'augmentation de la population urbaine, cette tendance à la hausse est due à la reclassification de certains villages en établissements urbains.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	4.4	2.5	3.2	3.5
Croissance du PIB réel par habitant	2.4	0.6	1.4	1.7
Inflation	4.4	3.1	4.5	4.3
Solde budgétaire (% PIB)	5.6	3.6	-2.8	-2.3
Compte courant (% PIB)	15.7	16.0	5.6	5.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

BURKINA FASO

- Une croissance d'au moins 5 % est attendue en 2016, puis de 5.9 % en 2017, grâce à la reprise du sous-secteur minier et au retour à des institutions démocratiques.
- Le renforcement du dispositif sécuritaire en vue de faire face aux menaces djihadistes demeure un défi majeur pour la reprise économique, particulièrement après l'attaque terroriste de janvier 2016.
- L'urbanisation s'est accélérée au cours des dix dernières années et pourrait atteindre 35 % en 2026, alors que les villes restent insuffisamment dotées pour assurer leur gestion durable.

Les perspectives économiques en 2016 sont favorables avec une croissance de 5.0 %, contre 4.8 % en 2015, grâce au retour à des institutions démocratiques issues des élections de 2015 et à la reprise des activités de production dans le sous-secteur de l'extraction. Les pressions inflationnistes devraient rester modérées, autour de 2 % en 2016 et 2017, conséquence d'une bonne campagne agricole et des faibles cours du pétrole sur le marché international.

Ce taux de croissance reste loin du dynamisme économique de la période 2010 à 2013, lorsqu'il dépassait largement 6 % de moyenne annuelle. L'activité économique a été affectée par une série de facteurs défavorables datant de 2014, qui ont persisté tout au long de l'année 2015. On peut notamment citer le contexte de transition politique après l'insurrection populaire d'octobre 2014, la baisse des cours de l'or et du coton et la montée des dépenses sécuritaires au cours du dernier trimestre de l'année (ces deux derniers facteurs étant susceptibles de se maintenir en 2016).

Les perspectives économiques restent également subordonnées à la capacité des nouvelles autorités démocratiquement élues à promouvoir un environnement politique apaisé pour garantir la stabilité des institutions. Le renforcement du dispositif sécuritaire en vue de faire face aux menaces djihadistes, reste également un défi majeur, particulièrement après l'attaque terroriste de janvier 2016. Malgré la baisse du taux de pauvreté, passé de 46.7 % en 2009 à 40.1 % en 2014, la situation sociale reste préoccupante, notamment avec des inégalités marquées. La pauvreté apparaît ainsi comme une source de fragilité potentielle. En outre, le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes en milieu urbain constituent une préoccupation de plus en plus grande.

Le Burkina Faso est l'un des pays les moins urbanisés au monde. Toutefois, la concentration des populations dans les villes s'est accélérée au cours des dix dernières années. De 22.7 % en 2014, on estime que le taux d'urbanisation pourrait atteindre 35 % en 2026. Les faiblesses enregistrées dans la gouvernance urbaine ont entraîné une prolifération des quartiers d'habitat spontané. Le pays fait donc face à un défi économique, écologique et infrastructurel. En outre, le régime dualiste de gestion de la terre tend à constituer une véritable menace pour la politique globale de développement du pays. Alors que les villes sont insuffisamment dotées pour assurer leur gestion durable, l'économie des agglomérations secondaires est dominée essentiellement par le secteur primaire, ce qui constitue une contrainte à une véritable transformation des villes en pôles de développement durable.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	5.0	4.8	5.0	5.9
Croissance du PIB réel par habitant	2.1	1.8	2.1	3.0
Inflation	-0.3	0.8	2.0	1.9
Solde budgétaire (% PIB)	-1.8	-2.5	-3.1	-3.7
Compte courant (% PIB)	-6.1	-4.5	-5.3	-6.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

BURUNDI

- Le Burundi a enregistré une croissance moyenne de 4 %, entre 2010 et 2014, mais à cause de la situation socio-politique de 2015, le taux de croissance a baissé et est estimé à -4.1 % en 2015.
- La détérioration des finances publiques a entraîné un recours massif aux avances de la Banque de la République du Burundi (Banque centrale) pour financer le déficit budgétaire en 2015.
- La prolongation du contexte socio-politique actuel et le déclin du soutien des bailleurs de fonds qui l'a accompagnée pourraient fortement éroder les avancées remarquables en matière de développement et de réduction de la pauvreté enregistrés depuis 2005.

Les tensions socio-politiques, que connaît le Burundi depuis avril 2015, ont entraîné des difficultés majeures pour l'activité économique qui s'est fortement ralentie, interrompant la dynamique de croissance du début de cette décennie. Sur la base des dernières estimations, la croissance du PIB réel pourrait être autour de -4.1 % en 2015 contre 4.7 % en 2014 et 4.5 % en 2013. Cette contraction de l'économie provient principalement de la baisse des activités du secteur secondaire notamment l'industrie ainsi que le bâtiment et travaux publics (BTP). Pour ce qui est de l'inflation, elle s'est maintenue en moyenne à 5.5 % en 2015 contre 4.4 % en 2014, grâce à une relative stabilité du taux de change, à la bonne tenue des récoltes de produits vivriers ainsi qu'à la baisse continue des cours internationaux des produits pétroliers. Sur le plan budgétaire, le Burundi continue à souffrir d'une faible mobilisation des ressources intérieures (11.7 % du PIB en 2015 contre 12.9 % en 2014 et 13.1 % en 2013) et d'une baisse substantielle de l'aide extérieure (-33% en 2015) selon le ministère des Finances. Le solde budgétaire est passé de -1.2 % du PIB en 2014 à -5.7 % en 2015. La détérioration des finances publiques s'est fortement reflétée dans le bilan de la Banque de la République du Burundi (BRB), notamment, avec la forte chute des réserves officielles (moins de deux mois d'importations en 2015 contre quatre mois en 2014), en grande partie, par le recours massif du gouvernement aux avances de la BRB pour financer le déficit budgétaire. Ce financement, qui représente une injection de liquidités dans l'économie a eu pour effet une augmentation de la demande de devises. Au plan extérieur, le déficit du compte courant, transferts compris, est estimé à -4.5 % du PIB en 2015 contre -9.5 % du PIB en 2014.

Au plan sectoriel, la mise en œuvre du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CLSP II), adopté en février 2012, a permis des progrès appréciables sur le plan du développement humain. Toutefois, le contexte politique actuel pourrait remettre en cause plusieurs acquis. L'absence prolongée d'appui des partenaires techniques et financiers a des conséquences négatives pour le pays et risque de mettre en péril les progrès réalisés notamment dans les domaines sociaux. Un nouvel engagement de ces acteurs dépend largement d'une solution politique aux tensions politiques, ce qui permettra d'éviter une dégradation encore plus grave de la situation socio-économique. La communauté internationale dans son ensemble est inquiète des tensions persistantes dans le pays qui comportent également des risques pour toute la sous-région. Plusieurs pays occidentaux ont, d'ores et déjà, annoncé la suspension des appuis au Burundi. En plus, les difficultés constatées en 2015 dans la mise en œuvre des réformes, soutenues par la facilité élargie de crédit (FEC), pourraient également avoir un impact négatif sur le plan budgétaire à court et moyen terme.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	4.7	-4.1	3.3	4.4
Croissance du PIB réel par habitant	1.4	-7.4	0.0	1.0
Inflation	4.4	5.5	7.5	6.7
Solde budgétaire (% PIB)	-1.2	-5.7	-2.2	-2.1
Compte courant (% PIB)	-9.5	-4.5	-6.0	-6.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

CABO VERDE

- Le Cabo Verde a enregistré une augmentation de la croissance de son PIB réel à 3.6 % en 2015, contre 1.8 % en 2014 et 0.8 % en 2013, sous l'effet de l'augmentation des recettes touristiques, de l'amélioration de la demande intérieure et de la persistance de prix faibles dans le secteur de l'énergie. Cependant, les performances économiques du pays restent insuffisantes à cause de la déflation et d'un taux de chômage élevé.
- Même si le déficit public a été sensiblement réduit, l'assainissement budgétaire demeure une priorité pour atténuer le risque de surendettement du pays, rassurer les investisseurs et préserver la stabilité macroéconomique.
- Malgré l'insularité et une population inégalement répartie, le renouvellement urbain peut favoriser la transformation structurelle en apportant aux entrepreneurs informels et aux microentrepreneurs des opportunités d'améliorer leurs activités et d'élargir leurs marchés.

L'économie du Cabo Verde peine à se redresser en raison de vulnérabilités intérieures et du manque de vigueur de l'économie mondiale. Le tourisme et les investissements étrangers liés à ce secteur, notamment la construction, sont toujours les principaux moteurs de la croissance. Celle-ci a avoisiné 3.6 % en 2015 (contre 1.8 % en 2014 et 0.8 % en 2013) à la faveur de la reprise des investissements directs étrangers (IDE), en hausse de 13 % en 2014, surtout dans le tourisme. Néanmoins, l'activité économique n'a pas encore atteint son potentiel. À long terme, la croissance dépendra non seulement de l'efficacité du secteur public, mais aussi des gains de productivité. En 2016 et en 2017, elle devrait ressortir, en moyenne, à 4 %, soit un taux inférieur à celui de la période d'expansion qui a précédé la crise financière mondiale.

En 2015, la situation budgétaire s'est légèrement améliorée avec le retrait progressif du programme d'investissements publics, mais elle demeure fragile. Le déficit global des comptes de l'État central devrait tomber à 4.5 % (contre 7.4% en 2014), puis à 4 % en 2016. Pour que sa dette reste soutenable et étant donné la nécessité de dynamiser sa croissance économique, le Cabo Verde doit aussi s'attacher à définir une politique publique appropriée. En 2015, la dette publique devrait s'alourdir et représenter 118 % du PIB, contre 94.7 % en 2013. Bien qu'élevée (76.2 % de l'endettement total en 2015), la dette publique extérieure demeure principalement concessionnelle et, d'après les indicateurs, le pays pourra continuer de faire face à ses obligations de remboursement.

Le Cabo Verde compte actuellement 514 000 habitants, dont 65 % vivent en zone urbaine. Cette forte urbanisation s'explique principalement par l'exode rural et, malgré les problèmes sociaux dont elle s'accompagne, elle offre aux entrepreneurs informels et aux microentrepreneurs des opportunités d'améliorer leurs activités et d'élargir leurs marchés. Le taux d'alphabétisation remarquablement élevé (supérieur à 85 %) a permis au Cabo Verde de créer les conditions nécessaires à un décollage de son économie tiré par une population urbaine nombreuse et dotée de qualifications qui répondent aux besoins d'un secteur privé compétitif. Le renouvellement urbain pourrait donc être un important moteur de la transformation structurelle dans les années à venir.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	1.8	3.6	4.0	4.0
Croissance du PIB réel par habitant	0.5	2.4	2.8	2.7
Inflation	-0.2	0.0	1.6	2.7
Solde budgétaire (% PIB)	-7.4	-4.5	-4.0	-3.8
Compte courant (% PIB)	-8.0	-9.0	-9.8	-10.4

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

CAMEROUN

- Le Cameroun a enregistré une croissance alerte de 5.7 % en 2015, tirée principalement par le secteur secondaire.
- Dans le contexte actuel de baisse des cours pétroliers, le pays doit rationaliser les investissements publics et améliorer l'efficacité de ses dépenses.
- L'urbanisation a eu un impact positif sur la réduction de la pauvreté, mais des politiques plus volontaristes sont nécessaires pour atténuer les inégalités et les déséquilibres.

L'économie camerounaise, moteur de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC), a continué en 2015 à faire preuve de résilience dans un contexte économique mondial peu favorable (stagnation dans les pays de l'OCDE, décélération de la croissance en Chine et dans plusieurs pays émergents, baisse des cours du pétrole et des recettes d'exportations du pays). La région, de son côté, est confrontée à la persistance de poches d'insécurité aux frontières du nord et de l'est, du fait de la menace du groupe Boko Haram et de la crise en République centrafricaine (RCA). La croissance camerounaise s'est consolidée en 2015 au rythme de 5.7 %, tirée principalement par le secteur secondaire qui a crû de 8.4 %. Le secteur tertiaire a connu une croissance de 5 %, et le secteur primaire de 4.9 %. La production de pétrole, dont le pays est un exportateur net, a connu une hausse exceptionnelle de 28.3 % avec la mise en exploitation de nouveaux champs. Le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) s'est également accru, au rythme de 7.3 %.

La politique budgétaire a conservé un caractère modérément expansionniste en phase avec la poursuite des grands projets d'infrastructures. La loi de finances 2015, à l'instar de celles de 2013 et 2014, a été élaborée et mise en œuvre selon la méthode des budgets-programmes. La politique monétaire a visé de son côté à stabiliser les prix et le taux de change effectif réel, en évitant tout effet d'éviction de l'investissement privé par les dépenses publiques. L'inflation s'est montée à 2.7 % en 2015, en hausse de 0.8 point, en raison de la hausse des prix des carburants à la pompe, elle-même consécutive à la réduction de 40 % des subventions aux produits pétroliers opérée en juillet 2014. L'inflation reste cependant en deçà du seuil de convergence fixé à 3 % en zone CEMAC.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	5.9	5.7	5.3	5.1
Croissance du PIB réel par habitant	3.4	3.2	2.8	2.6
Inflation	1.9	2.7	2.2	2.1
Solde budgétaire (% PIB)	-3.9	-5.3	-5.7	-4.9
Compte courant (% PIB)	-15.2	-14.0	-14.6	-15.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

COMORES

- La crise énergétique continue de peser sur la croissance économique, qui n'a pas dépassé 1.1 % en 2015.
- Grâce à l'appui budgétaire de l'Arabie saoudite et la reprise de la production d'électricité, la croissance devrait évoluer en 2016 et 2017 au rythme de 4.1 %.
- Petit État insulaire en voie de développement (PEID), l'urbanisation rapide fragilise les Comores, qui offrent peu de perspectives d'emploi aux jeunes.

Depuis l'atteinte de l'Initiative pays pauvres très endettés (PPTE) en décembre 2012, les Comores ont renoué avec la croissance économique. Toutefois, l'archipel reste confronté à un certain nombre de graves handicaps, notamment la faible diversification de son économie, la pénurie d'électricité et sa vulnérabilité aux chocs extérieurs. La crise de la production d'électricité pénalise les secteurs contributeurs d'impôts, tels les importateurs de produits congelés et les grandes surfaces commerciales, où les arriérés de salaires s'accumulent. En dépit de ses contraintes, l'économie Comorienne a renoué avec des taux de croissance positifs depuis 2012. La croissance 2016 dépendra largement du climat politique avec l'élection présidentielle prévue en avril, et de la solution de la crise énergétique. Le FMI prévoyait initialement une croissance de 2.2 % en 2016, mais sa projection était antérieure au décaissement de l'appui budgétaire saoudien massif délivré le 31 décembre et de l'assistance technique de la Chine au secteur énergétique, d'un montant de 4 millions d'euros (EUR). C'est pourquoi les prévisionnistes misent désormais sur une croissance de 4.1 % en 2016 puis en 2017, grâce à la reprise progressive de la production d'électricité et surtout à l'impact de l'aide budgétaire saoudienne sur la consommation des ménages.

La situation politique reste marquée par le processus électoral qui a commencé avec les élections législatives, municipales et des Conseillers des îles en février 2015, pour s'achever le 18 avril 2016 avec le deuxième tour de l'élection présidentielle organisé dans tout l'archipel. Le premier tour s'est tenu le 21 février dans la seule Grande Comore, titulaire de la présidence tournante jusqu'en 2021. Les dernières décisions de la Cour constitutionnelle relative à l'éligibilité des candidats ont confirmé l'enracinement de la démocratie aux Comores.

En matière d'environnement des affaires, les Comores ont gagné cinq places au classement de l'édition 2016 de *Doing Business*, le rapport annuel de la Banque mondiale sur le climat des affaires. Elles se situent au 154^{ème} rang sur 189 pays considérés. Sur le plan social, quelque 45 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté, et les Comores se classent au 159^{ème} rang sur 187 pays considérés sur l'indice de développement humain des Nations Unies, loin d'avoir pu réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	0.6	1.1	4.1	4.1
Croissance du PIB réel par habitant	-1.8	-1.3	1.7	1.8
Inflation	2.9	2.1	2.2	2.6
Solde budgétaire (% PIB)	-0.7	-1.2	-2.2	-1.7
Compte courant (% PIB)	-6.1	-7.4	-6.9	-7.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

CONGO

- Après le rebond à environ 6.0 % en 2014, la croissance a chuté à 1.2 % en 2015 et devrait atteindre 4.2 % en 2016, mais les perspectives économiques restent tributaires de la persistance des faibles cours du pétrole.
- Le rythme et la portée des réformes structurelles et de la diversification économique sont encore insuffisants pour permettre une amélioration significative des indicateurs sociaux du pays et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
- Malgré un grand potentiel, le secteur urbain n'est pas encore la force motrice de la transformation structurelle de l'économie ; la stratégie nationale urbaine reste à développer pour faire face aux enjeux de l'urbanisation rapide.

La croissance a fléchi à 1.2 % en 2015, contre 6.0 % en 2014. Il y a deux raisons à cela : la baisse marquée des cours du pétrole, ressource qui représente 60 % du produit intérieur brut (PIB), et le ralentissement de la croissance du secteur non pétrolier induit par la baisse des investissements publics. L'inflation est restée globalement stable, autour de 0.9 %. Malgré le resserrement de la politique budgétaire face à la diminution des recettes publiques, le déficit primaire a atteint 9.3 % du PIB en 2015. Le déficit du compte courant, lui, s'est dégradé avec la baisse des cours du pétrole, passant de 2.6 % du PIB en 2014 à 14.5 % en 2015. La croissance devrait atteindre 4.2 % en 2016 et 4.7 % en 2017, tirée par une hausse de la production pétrolière grâce à l'exploitation de nouveaux puits et le dynamisme des secteurs des transports et de l'agriculture. Cependant, la volatilité des prix du pétrole pourrait affaiblir ces perspectives.

L'indice de développement humain est passé de 0.564 en 2013 à 0.591 en 2014, mais les indicateurs sociaux du Congo restent inférieurs à ceux du groupe des pays africains ayant un niveau de revenu similaire. Bien que l'incidence de la pauvreté ait baissé de 50.7 % en 2005 à 40.9 % en 2011, elle reste supérieure à la moyenne des pays à revenu intermédiaire. Par ailleurs, le chômage affecte une part importante de la population active, notamment 30 % des jeunes de 15 à 29 ans. En cause : la nature capitaliste du secteur pétrolier et la faiblesse du secteur privé hors pétrole. L'amélioration significative des indicateurs sociaux constitue un enjeu important pour le pays. Elle nécessitera une croissance plus forte et inclusive, ainsi que l'accélération des réformes structurelles et de diversification économique. Relever ce défi est une urgence, surtout au regard de l'urbanisation rapide du pays.

Le Congo figure parmi les pays les plus urbanisés de l'Afrique, avec plus des deux tiers de la population résidant en milieu urbain. La concentration des services publics et des activités économiques dans les deux principales villes du pays – Brazzaville et Pointe-Noire – constitue le principal moteur de l'urbanisation. L'économie urbaine contribue à hauteur de 80 % à la formation du PIB, provenant principalement de la production pétrolière réalisée à Pointe-Noire et des activités administratives et services concentrés à Brazzaville. Malgré un grand potentiel économique, le secteur urbain ne s'est pas développé pour devenir la force motrice de l'économie. Il se heurte en effet à d'importants obstacles : i) l'accès insuffisant aux services sociaux de base pour une population en croissance ; ii) le manque d'infrastructures qui a des conséquences négatives sur la mobilité urbaine ; iii) l'urbanisation non planifiée ; iv) le chômage élevé dans les zones urbaines, estimé à 16 % ; et v) le financement inadéquat des villes. Pour relever ces défis, le gouvernement agit dans le cadre du Plan national de développement (PND) 2012-16. Il a ainsi augmenté son financement pour le secteur urbain à travers la politique de municipalisation accélérée, qui vise à construire de grandes infrastructures socio-administratives dans les villes. Cependant, beaucoup reste encore à faire. Les autorités devront prendre en charge les défis urbains en adoptant une stratégie nationale de développement urbain qui reste à formuler, et en finalisant les schémas d'aménagement des villes en cours d'élaboration.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	6.0	1.2	4.2	4.7
Croissance du PIB réel par habitant	3.5	-1.4	1.6	2.1
Inflation	3.0	0.9	1.5	1.0
Solde budgétaire (% PIB)	-4.8	-9.6	-1.8	1.3
Compte courant (% PIB)	-2.6	-14.5	-12.4	-9.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

CONGO, RÉP. DÉM.

- La croissance de l'économie congolaise a décéléré à 7.7 % en 2015 contre 9.2 % en 2014, une tendance qui devrait se poursuivre en 2016 (7%), avec un rebond attendu à partir de 2017 (8 %).
- La pauvreté reste largement répandue, même si le pays a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), avec un gain de 11 places dans le classement mondial 2014 de l'indice de développement humain (IDH).
- D'importants défis de planification et de financement du développement urbain doivent être relevés par le pays, pour assurer un meilleur cadre de vie et capitaliser sur les opportunités qu'offre l'urbanisation.

En 2015, la croissance économique s'est établie à 7.7 % contre 10.3 % initialement programmée et 9.2 % en 2014, soutenue par les industries extractives, les transports, les télécommunications et les industries manufacturières. L'inflation a été contenue à 0.8 % et le taux de change du franc congolais (CDF) contre le dollar américain (USD) est demeuré stable, avec une fluctuation de 0.2 %. Malgré la baisse¹ drastique des cours des matières premières, la stabilité macroéconomique a été préservée, grâce à un resserrement des recettes fiscales, des réserves internationales et à la hausse du déficit courant. L'activité économique devrait enregistrer un léger ralentissement à 7.0 % en 2016 avant de s'accélérer à 8.0 % en 2017, avec le redressement des cours miniers attendu à partir de l'année 2017 et des effets positifs des réformes structurelles et de la reconstruction des infrastructures. Pour renforcer la stabilisation et la résilience de l'économie vis-à-vis des chocs, le gouvernement a adopté en janvier 2016 une série de 28 mesures urgentes et a décidé, dans le cadre du plan national stratégique de développement (PNSD) en cours d'élaboration, de diversifier son économie et élargir sa chaîne de création des valeurs.

Sur le plan social, bien que n'ayant pas atteint les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à fin 2015, la RDC a réalisé des progrès considérables même si les défis demeurent encore importants. Malgré son contexte politico-sécuritaire fragile, l'incidence de la pauvreté a baissé passant de 80 % en 1990 à 63.4 % en 2012. L'augmentation continue du budget de l'État alloué aux secteurs sociaux a occasionné un accroissement des taux de scolarisation, d'alphabétisation et d'achèvement dans le primaire, une réduction significative de la mortalité infantile et maternelle, ainsi qu'une amélioration de la desserte en électricité et de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et au logement. Ces progrès ont induit une progression de l'indice de développement humain (IDH) du pays, qui est passé de 0.329 en 2000 à 0.439 en 2014, gagnant ainsi 11 places dans le classement mondial de 2014. L'organisation d'élections libres et démocratiques, prévues en 2016 dans les délais constitutionnels, constitue le principal défi politique à relever pour consolider les acquis du processus démocratique engagé depuis 2006.

L'urbanisation, bien que perçue comme une opportunité par les autorités congolaises, est confrontée à un véritable défi de planification et de financement du développement urbain. Les zones urbaines occupent une place prépondérante dans l'économie nationale et offrent de meilleures conditions de vie que le milieu rural. Toutefois, les risques suivants sont associés aux tendances actuelles de l'urbanisation en RDC : l'accroissement des quartiers non planifiés et informels, la mauvaise qualité des transports urbains et les congestions dans les villes, l'accès limité aux infrastructures sociales. Le pays ne dispose pas de stratégie nationale en matière d'urbanisation, en dépit de certains dispositifs utilisés et initiatives nationales en cours, qui contribueront directement ou indirectement au développement urbain. Il s'agit notamment de la réforme de l'aménagement du territoire (RAT), des projets de construction des zones économiques spécialisées (ZES) et des parcs agroindustriels (PAI).

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	9.2	7.7	7.0	8.0
Croissance du PIB réel par habitant	6.0	4.5	3.8	4.9
Inflation	1.0	0.8	2.1	2.5
Solde budgétaire (% PIB)	0.5	-0.5	-0.7	1.0
Compte courant (% PIB)	-9.2	-8.7	-10.8	-13.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

1. En effet, le prix du cuivre échangé sur le London Metal Exchange (LME) a perdu 28 % de sa valeur entre décembre 2014 et décembre 2015. Sur la même période, le pétrole, le cobalt et l'or ont perdu respectivement 38.26 %, 28.35 % et 10.70 % de leur valeur.

CÔTE D'IVOIRE

- Dans un contexte de forte production agricole, d'amélioration du climat des affaires et de retour des investissements, mais également un environnement international incertain, la Côte d'Ivoire enregistre sa 4^e année consécutive de croissance forte, tendance qui devrait se poursuivre en 2016 comme en 2017.
- L'élection présidentielle d'octobre 2015, qui a vu la réélection du président sortant, s'est déroulée sans incident et constitue une étape importante dans le processus de consolidation de la paix et de la confiance économique en Côte d'Ivoire.
- L'apparition des villes a été façonnée par l'expansion spatiale des ressources naturelles d'exportation, mais ces centres urbains sont peu attractifs en raison, notamment, de la faiblesse du réseau électrique, d'une offre logistique limitée, et de la fragmentation des politiques régionales.

La croissance économique est restée robuste malgré un environnement international incertain. La performance économique de 2015, estimée à 8.8 % par la Banque africaine de développement (BAfD), se situe dans la lignée de celles de 2013 (8.7 %) et 2014 (7.9 %). Cette croissance est tirée par l'agriculture, les investissements, les services et l'amélioration du climat des affaires. Ces bonnes performances devraient se poursuivre en 2016 et en 2017 avec des taux de croissance estimés à 8.6 % et 8.3 % respectivement. S'appuyant sur le succès du Plan national de développement (PND) 2012-2015, le gouvernement entend maintenir le cap pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent en 2020, tout en rendant la croissance plus inclusive.

La politique budgétaire est marquée par l'augmentation des investissements et la prise en charge des autres besoins de développement dans un contexte post-conflit. Le solde primaire est pratiquement à l'équilibre en 2014 et 2015, tandis que le déficit global se situe aux alentours de 3 % du produit intérieur brut (PIB). Le taux d'inflation se situe à 1.5 % en 2015, les crédits au secteur privé se sont améliorés et les réserves extérieures consolidées. Le creusement des déficits des comptes courants, qui passent de -2.5 % du PIB en 2015 à -3 % en 2016, découlent d'une hausse des investissements dans les secteurs d'exportation et dans les infrastructures.

L'amélioration du climat des affaires et de l'environnement macroéconomique a facilité l'augmentation des investissements (création d'entreprises, afflux d'investissements directs étrangers [IDE], etc.), ainsi que le développement de partenariats public-privé (PPP), dont la mise en œuvre doit être améliorée afin d'équilibrer le partage des risques. Toutefois, des problèmes persistent en matière d'accès à la propriété foncière, de fiscalité et d'accès au financement.

Sur le plan politique, l'élection présidentielle d'octobre 2015 a constitué une étape charnière pour la consolidation de la paix. Le président sortant, Alassane Ouattara, a été réélu au premier tour avec 83.7 % des voix. Les principaux défis du nouveau quinquennat sont d'assurer la cohésion sociale, de consolider le climat d'apaisement et de renforcer le système judiciaire. Sur le plan social, les accès à la santé et à l'éducation ont été améliorés.

Le recensement de 2014 indique que 49.7 % de la population vit en milieu urbain, dont 19.4 % à Abidjan où se concentre l'essentiel des activités économiques. À l'exception d'Abidjan, les villes manquent d'attractivité du fait de l'absence de schéma d'aménagement. Trois projets en cours sont de nature à influencer les dynamiques urbaines : les investissements pour doubler la production d'électricité d'ici 2020 ; la stratégie d'urbanisation du district d'Abidjan ; et l'aménagement du corridor routier Bamako-San-Pédro.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	7.9	8.8	8.6	8.3
Croissance du PIB réel par habitant	5.4	6.3	6.2	5.9
Inflation	0.4	1.5	1.8	1.9
Solde budgétaire (% PIB)	-2.3	-3.5	-3.4	-3.8
Compte courant (% PIB)	-2.3	-2.5	-3.0	-3.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

DJIBOUTI

- Les projections tablent sur une croissance d'environ 7.4 % en 2016, contre 6.7 % en 2015 et 6 % en 2014, une embellie qui n'empêche pas la pauvreté et le chômage d'être très répandus.
- Le déficit budgétaire s'est amélioré en 2015, mais le niveau d'endettement du pays demeure critique, avec une économie de services centrée sur les transports.
- La concentration des activités et des emplois dans la capitale amène le gouvernement à envisager le développement de pôles économiques à l'intérieur du pays.

Djibouti se caractérise par une économie duale. D'un côté, on trouve un secteur moderne, basé sur des revenus de rente provenant des ports et des bases militaires louées par des contingents étrangers. De l'autre, un large secteur informel persiste. L'économie est axée sur les services, notamment les transports et services connexes, en raison de la position géostratégique du pays dans le golfe d'Aden, au carrefour de corridors maritimes importants pour l'acheminement de biens et de pétrole. La construction, l'hôtellerie et les télécommunications se développent, mais leur poids reste marginal. Les investissements chinois des trois dernières années pourraient modifier la structure de l'économie, avec le développement de Zones économiques spéciales (ZES) pour accueillir des industries de transformation s'inscrivant dans les chaînes de valeur mondiales.

Djibouti développe ses infrastructures, portuaires notamment, afin de promouvoir une croissance rapide et réduire la pauvreté. Tirée par de grands projets d'investissement, la croissance des dernières années, 6.7 % en 2015 contre 6 % en 2014, va se poursuivre avec des projections de 7.4 % et 7.1 % en 2016 et 2017. Malgré cette embellie, l'extrême pauvreté et le chômage restent endémiques. Critique, l'endettement de Djibouti se situe à 65.8 % du PIB en 2015 et devrait atteindre 75.8 % en 2016, pour atteindre le seuil de 79 % en 2017, plaçant le pays en risque élevé de surendettement.

Pour faire face à ces défis, un nouveau cadre de référence, *Vision Djibouti 2035*, vise depuis mars 2014 l'émergence à cet horizon. Sa première déclinaison à moyen terme passe par la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (Scape), lancée en août 2015 pour cinq ans.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	6.0	6.7	7.4	7.1
Croissance du PIB réel par habitant	4.7	5.4	6.1	5.8
Inflation	3.0	3.1	3.3	3.4
Solde budgétaire (% PIB)	-10.5	-6.7	-5.8	-5.8
Compte courant (% PIB)	-25.6	-16.0	-14.0	-12.8

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

ÉGYPTE

- Les perspectives de l'économie égyptienne pour 2016 restent d'un optimisme prudent, mais reposent en partie sur la capacité du gouvernement à répondre aux attentes de la population et à mettre efficacement en œuvre la stratégie de développement durable et les réformes macroéconomiques.
- La croissance devrait s'accélérer sous l'effet du regain de confiance des investisseurs, même si les turbulences économiques mondiales continuent de peser sur l'activité économique.
- Le pays doit remédier à des problèmes intérieurs qui existent depuis longtemps : une croissance faible et non inclusive et les effets d'une forte expansion démographique sur une croissance urbaine durable.

Depuis la destitution du président Hosni Moubarak en 2011, le pays connaît une longue transition politique. La « feuille de route politique » officielle est désormais mise en œuvre. Cependant, les conditions de sécurité restent fragiles, car le pays doit lutter contre l'islamisme radical. Dans le même temps, la croissance ne cesse de progresser. Elle est tirée par le secteur du gaz, les activités manufacturières et l'immobilier, ainsi que par la hausse de l'investissement direct étranger (IDE). Toutefois, l'activité touristique a faibli après l'attentat perpétré fin octobre 2015 contre un avion transportant des touristes russes. Par ailleurs, les secteurs tributaires des importations ont pâti d'une pénurie de devises ce qui a entraîné une baisse de la production. Les prévisions modérément optimistes pour 2016 reposent largement sur les résultats que produiront les réformes et la stratégie de croissance mises en œuvre par le gouvernement.

En 2015, les autorités ont dû faire face à des pressions politiques continues. La croissance économique léthargique et la politique budgétaire expansionniste ont contribué à un déficit budgétaire important et persistant. C'est pourquoi la politique d'assainissement budgétaire vise à étoffer les recettes et à rationaliser les dépenses en les orientant sur la protection sociale. Pour financer le déficit, l'État a emprunté massivement, ce qui a entraîné l'explosion de la dette publique et l'éviction du secteur privé. Face à ces tensions, la Banque centrale d'Égypte (CBE) a en partie réussi à endiguer les tensions inflationnistes et à stimuler la croissance tout en maintenant le taux de change. La CBE pourrait décider d'assouplir sa politique monétaire pour le reste de l'année 2016 afin d'éviter un ralentissement de la croissance. Cependant, une politique de rigueur s'imposera si l'Égypte veut soutenir sa monnaie, la livre égyptienne (EGP), alors que ses réserves de change s'effondrent.

Si le gouvernement poursuit son programme de réformes économiques, l'économie égyptienne devrait se redresser modérément à compter de 2016. Pour stabiliser l'économie et stimuler la croissance, il devra réduire le déficit budgétaire et augmenter les dépenses en faveur des pauvres, veiller à la stabilité des prix dans un contexte d'incertitude lié au taux de change et améliorer les perspectives d'emploi pour les Égyptiens (en particulier pour les jeunes), l'environnement d'affaires ainsi que la sécurité et la justice sociale.

L'Égypte poursuit ses efforts axés sur des villes durables et sur la transformation structurelle, mais elle se heurte à des difficultés évidentes : sa forte expansion démographique fait largement obstacle à une croissance urbaine durable. À mesure que les demandeurs d'emploi migrent vers les zones urbaines, la population des villes augmente, ajoutant aux pressions qui pèsent déjà sur l'infrastructure urbaine. En outre, l'urbanisation a une incidence directe sur la sécurité alimentaire du pays, car l'expansion urbaine fait disparaître des terres agricoles. Pour remédier à ce problème, l'État a décidé de financer certains projets en Haute-Égypte, sur la côte nord-ouest et le long du nouveau canal de Suez.

Indicateurs macroéconomiques

	2013/14 (e)	2014/15 (p)	2015/16(p)	2016/17(p)
Croissance du PIB réel	2.2	4.2	4.3	4.5
Croissance du PIB réel par habitant	0.0	2.0	2.2	2.4
Inflation	10.8	11.2	8.8	10.2
Solde budgétaire (% PIB)	-12.2	-11.5	-9.6	-8.7
Compte courant (% PIB)	-0.9	-3.7	-1.1	-1.4

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

ÉRYTHRÉE

- La croissance devrait, selon les prévisions, atteindre 0.3 % en 2015 contre 1.7 % en 2014 et 1.3 % en 2013, ce qui témoigne des difficultés rencontrées dans l'environnement des affaires et de l'investissement ainsi que de la dégradation de l'économie mondiale.
- L'engagement des autorités en faveur d'une meilleure gestion des finances publiques et des ressources naturelles grâce à l'assistance technique de la Banque africaine de développement a contribué à créer des perspectives favorables à moyen terme.
- L'Érythrée, qui promeut l'urbanisation, voit ses ambitions limitées par le manque de financement et de logements en zone urbaine.

Depuis l'indépendance en 1993, le gouvernement de l'État érythréen (*Government of the State of Eritrea* – GoSE) a donné la priorité aux investissements dans les infrastructures (réseaux de communication, énergie et installations hydrauliques), l'agriculture (principalement pour la sécurité alimentaire), les ressources marines, les services sociaux et autres, et l'industrie manufacturière. En 2016, les priorités du GoSE sont le développement des ressources humaines, l'investissement dans les machines et équipements, les moyens de transport et de communication, l'approvisionnement en eau, l'énergie et les services sociaux essentiels. Les autorités créent également un environnement attractif pour la participation active des investisseurs privés locaux et étrangers. Cependant, ces efforts sont fortement entravés par les problèmes frontaliers persistants, les dépenses publiques relativement importantes en matière de sécurité, les sanctions des Nations unies et l'instabilité macroéconomique. Selon les prévisions, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait ralentir, passant de 1.7 % en 2014 à 0.3 % en 2015, en raison d'une activité économique plus faible et d'un marché mondial plus difficile. Toutefois, la croissance devrait remonter à 2.2 % en 2016. À moyen terme, les autorités misent sur l'amélioration des relations commerciales avec le Moyen-Orient et l'Asie, l'expansion des activités minières, l'essor du secteur alimentaire et le développement du tourisme. Le PIB repose beaucoup sur les services (59.2 %), alors que l'industrie manufacturière est minoritaire (6 %). L'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche représentent 17.2 % du PIB.

Le déficit budgétaire a légèrement fléchi, passant de 10.7 % du PIB en 2014/15 à 10.3 % en 2015/16, et atteindra 9.9 % en 2016/17 grâce à l'augmentation des recettes issues des projets miniers, à l'accès à des dons plus nombreux et à une réduction des dépenses non productives. L'inflation s'est maintenue à 12.5 % en 2015, principalement du fait de chocs sur l'offre de denrées alimentaires et d'une forte demande de devises. En 2015, la production de cultures vivrières n'a représenté qu'environ la moitié du niveau de 2014. La baisse des prix des denrées alimentaires et des cours du pétrole en 2015 et 2016 devrait contenir l'inflation, laquelle ne devrait pas dépasser 12.5 % pour 2015/16.

Les exportations devraient avoir progressé en 2014-15 grâce au lancement de la production minière dans le cadre du projet Asmara et à l'extraction aurifère par la Zara Mining Share Company. On prévoit un déficit de l'excédent des comptes courants à -3.4 % du PIB en 2015 contre -2.4 % en 2014, une tendance qui se poursuivra en 2016, malgré la hausse des envois de fonds et de « l'impôt pour le développement et le redressement » (un impôt de 2 % perçu sur la diaspora érythréenne). L'Érythrée a continué à bénéficier de l'institut du FMI pour le développement des capacités, le Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique orientale (E-Afritac), situé en Tanzanie. En outre, le pays pourra accéder aux ressources de la Facilité d'appui à la transition (*Transition Support Facility* – TSF) de la BAfD, une composante du volet de subventions du pilier I de la Banque, qui viendra encore renforcer la gouvernance des ressources naturelles, la gestion des finances publiques ainsi que la collecte et l'analyse des données.

Outre son soutien au développement des capacités, la BAfD contribuera à renforcer la gouvernance institutionnelle, notamment aux ministères des Finances et du Développement national, en raison de leur rôle crucial dans la stabilité et la croissance macroéconomiques. Deux projets sont en préparation pour soutenir la réforme du ministère des Finances et améliorer la gestion des finances publiques ainsi que l'administration fiscale et douanière. Le Programme de soutien de la résilience à la sécheresse et des moyens de subsistance durable (DRLSP) II vise à intégrer la participation du secteur privé dans les

projets de la Banque et à développer ce secteur privé dans un environnement décentralisé, deux axes clés du développement des compétences et de la promotion de l'emploi et de la création d'entreprise.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	1.7	0.3	2.2	3.4
Croissance du PIB réel par habitant	-0.5	-2.0	-0.2	1.0
Inflation	12.3	12.5	12.0	11.7
Solde budgétaire (% PIB)	-14.6	-10.7	-10.3	-9.9
Compte courant (% PIB)	-2.4	-3.4	-4.1	-4.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

ÉTHIOPIE

- La forte croissance de l'économie éthiopienne en 2014/15, estimée à 10.2 %, devrait se poursuivre en 2016 et 2017 grâce aux investissements publics, qui devraient limiter les contraintes liées aux infrastructures et soutenir la transformation structurelle de l'économie.
- L'Éthiopie a souffert d'une grave sécheresse en 2015, ce qui nécessite une aide alimentaire et non alimentaire d'urgence en 2016 et crée une pression inflationniste, alors que le risque de surendettement public s'est accru en raison d'emprunts non concessionnels croissants et d'exportations insuffisantes en 2014/15.
- La population urbaine, qui augmente au rythme de 3.8 % par an, devrait atteindre 42.3 millions d'habitants en 2037, ce qui pourrait poser d'importants problèmes de développement s'y l'on n'y remédie pas.

L'Éthiopie a enregistré une croissance économique à deux chiffres d'une moyenne de 10.8 % depuis 2005, que l'on doit principalement au développement emmené par le secteur public. Selon les estimations, le produit intérieur brut (PIB) a bondi de 10.2 % au cours de l'exercice 2014/15. L'agriculture, les services et l'industrie ont représenté respectivement 38.8 %, 46.6 % et 15.2 % du PIB réel. Les investissements publics devraient continuer à stimuler la croissance à court et moyen terme, la priorité étant donnée à d'énormes investissements dans les infrastructures et le développement de parcs industriels afin de limiter les obstacles à la transformation structurelle, qui doit encore se mettre en place pour donner une place importante à l'industrie dans l'économie.

La politique budgétaire est restée prudente, se concentrant essentiellement sur l'accroissement des dépenses en faveur des pauvres et des secteurs propices à la croissance ainsi que sur un meilleur recouvrement des recettes fiscales. La politique monétaire a pour principal objectif de veiller à la stabilité du taux de change et de maintenir l'inflation sous la barre des 10 %, en dépit d'une tendance haussière, atteignant 10.1 % en décembre 2015. Même si le pays a poursuivi une politique de gestion saine de sa dette, les indicateurs ont signalé une dégradation de l'endettement, passé d'un niveau faible à modéré en 2015 selon l'analyse de viabilité de la dette de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). En outre, les mauvais résultats et la volatilité des revenus d'exportation ainsi que la demande d'importations toujours plus forte ont creusé le déficit commercial.

En 2015, l'Éthiopie a connu l'une de ses pires sécheresses depuis 30 ans en raison du phénomène climatique El Niño, ce qui a entraîné la perte des récoltes et une pénurie de fourrage pour le bétail. Quelque 10.2 millions de personnes ont été touchées par cette sécheresse et auront besoin d'une aide alimentaire et non alimentaire d'urgence en 2016.

L'Éthiopie est le deuxième pays le plus peuplé d'Afrique après le Nigéria, mais aussi le moins urbanisé avec un taux de 19 % seulement, ce qui est bien inférieur à la moyenne subsaharienne (37 %). La population urbaine a augmenté à un rythme moyen de 3.8 % par an depuis 2005 et devrait tripler entre 2012 et 2037, passant de 15.2 millions à 42.3 millions d'habitants. Cela pourrait poser d'importants problèmes de développement si cette question est laissée en déshérence. Depuis 2004/05, les autorités se concentrent surtout sur l'expansion du logement, la réhabilitation des bidonvilles, la création d'infrastructures et la promotion des petites entreprises urbaines.

Indicateurs macroéconomiques

	2013/14	2014/15(e)	2015/16(p)	2016/17(p)
Croissance du PIB réel	10.3	10.2	8.1	7.7
Croissance du PIB réel par habitant	7.7	7.7	5.6	5.2
Inflation	8.1	7.7	7.4	8.9
Solde budgétaire (% PIB)	-2.6	-2.0	-1.3	-0.8
Compte courant (% PIB)	-10.9	-14.6	-8.4	-9.3

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

GABON

- Estimée à 4.2 % en 2015, la croissance reste vigoureuse, malgré la chute des cours des hydrocarbures, qui a réduit les recettes fiscales.
- Le pays a poursuivi en 2015 la mise en place de réformes, liées entre autres à la rationalisation de la gestion des primes de performance de la fonction publique.
- La population gabonaise, 1.8 million d'habitants, étant très majoritairement urbaine, des efforts de mise à niveau de l'habitat sont entrepris, en même temps que des mesures pour stimuler les zones rurales.

La croissance reste relativement forte, malgré l'impact de la baisse des cours des hydrocarbures, avec un taux qui s'est maintenu autour de 4.4 % en 2014 selon les autorités, estimé à 4.2 % en 2015 et 4.5 % en 2016. Par la suite, un rythme de croissance supérieur à 5 % devrait se poursuivre jusqu'en 2020. L'économie reste dominée par la production d'hydrocarbures. Néanmoins, d'autres secteurs tels que le manganèse et la transformation du bois continuent à jouer un rôle majeur. Les perspectives récentes comme les projections futures montrent que le secteur hors pétrole connaît une plus forte croissance que les hydrocarbures. La nécessaire diversification de l'économie est portée par les politiques publiques. Cependant, les recettes fiscales ont affiché une nette baisse en 2015, en raison de la chute des cours de pétrole et d'une légère baisse de la production pétrolière.

La conjoncture pousse les autorités gabonaises à accélérer les programmes de réformes en cours. Ces mesures portent notamment sur la rationalisation des primes de performance versées aux agents de la fonction publique, dans une optique de plus grande maîtrise des coûts salariaux et d'amélioration des services publics. En parallèle, l'État a fait des arbitrages budgétaires importants au niveau de ses dépenses de fonctionnement, afin de maintenir l'investissement public à hauteur de 22 % des recettes dans le cadre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), tout en maintenant une politique sociale volontariste. Enfin, les autorités visent à augmenter les recettes fiscales en élargissant l'assiette des impôts et en modernisant les procédures de déclaration et de paiement des taxes.

Le Gabon, fortement urbanisé, voit la part de ses citoyens augmenter. Les quatre grandes villes du pays, Libreville, Port-Gentil, Franceville et Oyem n'abritent en 2015 pas moins de 86 % de la population. Libreville, la capitale, compte près de 800 000 habitants, soit la moitié de la population totale du Gabon. La densité hors agglomération, inférieure à 2 habitants au km², est en revanche similaire à celle des pays désertiques sahéliens. Les politiques d'habitat visent à lutter contre le logement précaire, à simplifier la législation tout en améliorant le parc immobilier et les conditions de salubrité en milieu urbain. Par ailleurs, l'ambitieux programme de développement agricole en cours, la Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés (GRAINE), comprend l'aménagement de 3 000 km de pistes menant aux plantations, l'intégration d'environ 1 600 villages au plan de développement des infrastructures de base ainsi que l'implication de 30 000 familles dans la constitution de coopératives agricoles. Ce programme vise à lutter contre l'exode rural, à promouvoir l'emploi des jeunes, à créer 15 000 à 20 000 emplois ainsi qu'à tripler la production agricole. Il devrait avoir un fort impact sur l'habitat rural, car il encourage les populations participantes à s'installer sur un espace de terres agricoles réservé.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	4.4	4.2	4.5	5.1
Croissance du PIB réel par habitant	2.1	2.0	2.3	2.9
Inflation	3.2	1.2	2.4	2.4
Solde budgétaire (% PIB)	2.7	-2.7	-4.6	-2.3
Compte courant (% PIB)	8.3	-6.1	-9.6	-4.1

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

GAMBIE

- Après une progression faible en 2014 (0.9 %), la croissance devrait rebondir à 4.7 % en 2015 et pourrait dépasser 5 % en 2016 si l'État met en œuvre les réformes politiques appropriées.
- La détérioration de l'équilibre budgétaire s'est poursuivie en 2015 et les réserves de change se sont retrouvées sous pression ; le financement du fort déficit anticipé pour 2016 (9.3 % du PIB) entraîne également des dérapages politiques qui assombrissent les perspectives économiques.
- Près de la moitié de la population de la Gambie réside en zone urbaine, et l'urbanisation sauvage progresse rapidement, confrontant le pays à d'importants défis socioéconomiques et environnementaux.

Les performances économiques de la Gambie ont pâti de plusieurs chocs externes. L'impact de l'épidémie régionale d'Ebola sur le tourisme, l'arrivée tardive des pluies estivales en 2014, ainsi que la faiblesse de la mise en œuvre des politiques économiques ont conduit à une contraction du produit intérieur brut (PIB) réel, dont le taux de croissance s'est établi à 0.9 % en 2014, bien en deçà des 7 % initialement estimés. La croissance devrait rebondir à 4.7 % en 2015, puis 5.5 % en 2016 sous l'effet de la reprise du tourisme et du secteur agricole.

Le pays a connu de forts déséquilibres budgétaires dus aux dérapages politiques qui ont perduré ces dernières années et aux difficultés financières des entreprises publiques. Des niveaux de dépenses plus élevés que prévu ont alourdi le déficit budgétaire global, qui est passé de 4.4 % du PIB en 2012 à 11.0 % en 2014 et environ 9.6 % en 2015. Le financement de ce déficit repose largement sur l'emprunt intérieur, tant il est difficile de mobiliser des ressources extérieures. Le taux d'intérêt des emprunts d'État à un an a ainsi augmenté de 10 points de pourcentage depuis la mi-2013, pour atteindre 21.9 % en novembre 2015, et l'encours de la dette s'est établi à 108 % du PIB à la fin 2015, contre un peu moins de 70 % à la fin 2010. Par conséquent, le paiement des intérêts de la dette du secteur public a absorbé 40 % des recettes publiques en 2015, en hausse par rapport aux 25 % de 2013. Les perspectives pour 2016 sont assombries par les dérapages politiques dus au financement d'un déficit de nouveau élevé, à 9.3 % du PIB. En parallèle, une crise importante de la balance des paiements a entraîné une réduction des réserves de change de la Gambie, qui ne couvraient plus que trois mois d'importations au début 2016, contre six mois à la fin 2012. L'inflation s'est établie autour de 6.5 % à la fin 2015, en hausse par rapport à 2013, où elle était d'environ 5.3 %.

Bien que l'urbanisation présente d'immenses opportunités en Gambie, elle a été perçue comme un risque au cours des dernières décennies. L'urbanisation sauvage et rapide en est la principale raison. Elle a en effet entraîné des inondations à grande échelle et créé d'autres dangers environnementaux, tout en pesant sur les services sociaux. Près de 50 % de la population du pays vit en zone urbaine. L'urbanisation n'a pour l'instant jamais été encadrée par une politique ou une stratégie globale, en dépit de la contribution importante des zones urbaines à l'économie et à l'emploi. Elle est largement poussée par un exode rural élevé et une forte croissance démographique. L'absence de cadres politiques adaptés et la faiblesse des institutions ont considérablement dégradé le potentiel de l'urbanisation et la gestion des risques qui en découlent.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	0.9	4.7	5.5	5.6
Croissance du PIB réel par habitant	-2.4	1.5	2.3	2.4
Inflation	6.3	6.5	5.5	5.5
Solde budgétaire (% PIB)	-11.0	-9.6	-9.3	-6.1
Compte courant (% PIB)	-17.7	-20.0	-15.0	-10.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

GHANA

- Après s'être ralentie, de 4.0 % en 2014 à 3.7 % en 2015, la croissance économique du Ghana devrait repartir à la hausse pour atteindre 5.8 % en 2016 et 8.7 % en 2017, grâce au renforcement de la stabilité macro-économique et aux mesures prises pour résoudre la crise énergétique qui paralyse le pays.
- Les politiques de rigueur monétaire et budgétaire mises en place en 2015 devraient être maintenues en 2016, conformément aux réformes d'assainissement engagées par le Ghana en prévision des élections nationales de la fin 2016.
- Le pays continue d'être confronté à une urbanisation rapide qui a créé un certain nombre de contraintes pour le développement durable, en particulier dans le domaine des infrastructures d'assainissement et de transport.

En 2015, la croissance de l'économie ghanéenne est ressortie à 3.7 % (estimation), en recul par rapport aux 4 % de 2014. Ce ralentissement est imputable à divers problèmes économiques, pour l'essentiel déjà présents en 2014 : trois ans de crise énergétique, accroissement du déficit budgétaire et de la dette publique, important déficit du secteur extérieur et baisse imprévisible des cours mondiaux pour les exportations de pétrole et d'or du pays. Le secteur des services a été le principal moteur de la croissance. Le secteur industriel a, lui aussi, affiché un taux de croissance positif, à 9.1 %. À moyen terme, on prévoit une reprise de l'activité, avec un taux de croissance de 5.8 % en 2016 et de 8.7 % en 2017. La reprise de la croissance économique prévue pour 2016/17 dépend de la poursuite des mesures d'assainissement budgétaire, de la résolution rapide de la crise énergétique, de l'entrée en production de deux nouveaux puits de pétrole et de l'amélioration des productions de cacao et d'or.

En 2015, le Ghana a maintenu sa politique de rigueur monétaire et budgétaire. Le programme d'assainissement des finances publiques avait pour objectif de faire face aux pressions de la demande principalement exacerbées par la masse salariale et le service de la dette publique, qui absorbent l'essentiel des recettes non affectées. La politique monétaire de 2015 a été encore durcie par des mesures visant à contenir la hausse de l'inflation et la dépréciation de la monnaie nationale. Pour remédier à ces problèmes, le Ghana a conclu en avril 2015 un accord triennal avec le Fonds monétaire international (FMI) reposant sur une Facilité élargie de crédit (FEC), passant avec succès deux revues conduites au titre du programme. Grâce à l'assainissement des finances publiques, les conclusions des revues devraient également être satisfaisantes en 2016. Les élections nationales auront lieu fin 2016. Il est essentiel que le scrutin se déroule de façon paisible et transparente pour garantir la continuité de l'action publique et conforter la réputation de modèle démocratique du pays, en particulier après les élections présidentielles de 2012, dont le résultat avait été vivement contesté par l'opposition qui avait déposé un recours devant la justice.

En 2010, plus de la moitié des Ghanéens vivaient dans des zones urbaines (agglomérations d'au moins 5 000 habitants), contre 30 % à l'indépendance, en 1957. Le taux d'urbanisation devrait passer à 72 % en 2035. Si les disparités entre zones rurales et urbaines sont encore importantes, certains signes indiquent que les villes sont confrontées à d'énormes problèmes liés à l'occupation des sols, aux infrastructures et aux prestations de services (plus particulièrement dans les domaines du logement, de l'assainissement et des transports), ainsi qu'à l'absence d'emplois rémunérateurs et productifs, surtout pour les jeunes. Le principal défi a été de garantir un aménagement, une coordination et une planification de l'espace ordonnés et durables et de faire en sorte que les autorités métropolitaines et municipales puissent s'assurer des ressources suffisantes pour financer les infrastructures et les services.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	4.0	3.7	5.8	8.7
Croissance du PIB réel par habitant	1.6	1.4	3.5	6.4
Inflation	17.0	17.2	10.2	7.9
Solde budgétaire (% PIB)	-6.4	-5.7	-5.0	-3.9
Compte courant (% PIB)	-9.5	-8.2	-7.7	-6.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

GUINÉE

- La fin de l'épidémie Ebola en décembre 2015 laisse un pays exsangue, avec une croissance quasi-nulle, un déficit budgétaire de plus de 7 % du PIB et de fortes contraintes de capacités pour accélérer les réformes indispensables à la relance du développement et à la transformation structurelle de l'économie.
- Les progrès tardent à se concrétiser dans les secteurs sociaux, alors que la pauvreté s'accroît, exacerbée par l'impact négatif d'Ebola sur les activités génératrices de revenus, ainsi que par les dépenses liées aux élections présidentielles.
- Face à une urbanisation accélérée et mal contrôlée, les pressions sociales deviennent plus fortes et la mise en œuvre de la Politique nationale de l'habitat (Vision habitat 2021) constitue l'une des priorités nationales qui devrait mettre les jeunes au centre des défis et des enjeux.

Pour la troisième année consécutive, la Guinée a enregistré en 2015 un bilan économique en forte régression, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) estimée à 0.1 % en termes réels (soit une baisse du PIB par habitant de 2.7 %), contre 1.1 % en 2014 et 2.3 % en 2013. En cause : l'épidémie Ebola qui a frappé la sous-région, notamment la Guinée, la Sierra-Léone et le Libéria, entre décembre 2013 et décembre 2015. L'attentisme lié à l'élection présidentielle du 11 octobre 2015 y a également contribué, ainsi que la conjoncture économique internationale défavorable, qui se traduit notamment par une baisse des cours des produits d'exportation.

Outre cette baisse drastique de la croissance, le pays a connu un relâchement de la discipline budgétaire, lié notamment à l'accroissement des dépenses d'investissement dans les secteurs des infrastructures (routes, énergie, etc.). Conjugués à la faible mobilisation des recettes, intérieures et extérieures, cela a conduit à une aggravation du déficit budgétaire (7.5 % du PIB en 2015 contre 4.1 % en 2014), ainsi qu'à une réduction des avoirs extérieurs en devises (équivalent de 2 mois d'importations, contre 4 mois en 2013). Alors que de bonnes performances ont été enregistrées depuis 2011 dans la mise en œuvre du programme de Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI), la plupart des critères de performances et objectifs indicatifs de l'année 2015 n'ont pas été atteints.

Néanmoins, les perspectives de développement devraient s'améliorer à partir de 2016 grâce à l'apaisement du climat politique et à la déclaration de la fin de l'épidémie Ebola, le 29 décembre 2015. En outre, l'engagement du gouvernement à redresser la situation macroéconomique et la forte amélioration de l'offre d'électricité, grâce à la mise en service du barrage hydro-électrique de Kaleta, contribueront à améliorer le cadre des affaires. Ainsi, à partir de 2016, le pays devrait renouer avec la croissance, avec un taux de 4.0 % en termes réels en 2016 et de 4.8 % en 2017.

À l'instar de nombreux autres pays en développement, la Guinée est confrontée à des défis majeurs liés à son urbanisation. En 2014, la population urbaine était évaluée à 3.7 millions d'habitants, soit 34.7 % de la population totale, contre 30.6 % en 1996. La croissance de la population urbaine résulte d'un accroissement naturel de la population, de l'exode rural et de la transformation des périphéries des centres urbains. Les villes ont évolué avec une accentuation du déséquilibre de l'armature urbaine, confirmant le poids prépondérant de la capitale qui comptait 1 667 864 en 2014 (15.7 % de la population du pays). Au nombre des principaux défis à relever, il faut noter le chômage des jeunes, l'aggravation de la pauvreté urbaine (l'incidence est passée de 23.5 % en 2002/03 à 30.5 % en 2007 et 35.4 % en 2012) et l'offre insuffisante de services publics de base, dont l'éducation, la santé, la sécurité et l'habitat décent.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	1.1	0.1	4.0	4.8
Croissance du PIB réel par habitant	-1.6	-2.7	1.3	2.1
Inflation	9.7	8.0	8.5	8.8
Solde budgétaire (% PIB)	-4.1	-7.5	-5.0	-4.6
Compte courant (% PIB)	-26.1	-23.6	-28.4	-25.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

GUINÉE-BISSAU

- Malgré un taux de croissance de 4.8 % estimé en 2015 et des projections à 5.7 % en 2016 et 6.2 % en 2017, les perspectives demeurent fragiles car fortement dépendantes du climat sociopolitique, de la performance du secteur de la noix de cajou et de la continuité des réformes.
- Les réformes ont connu des avancées notables grâce à une meilleure prise en compte des priorités de développement du pays. Cependant, la capacité de l'État à poursuivre et renforcer sa gestion des finances publiques sera déterminante pour un redressement à moyen terme.
- La ville de Bissau est le pôle d'attraction économique principal du pays. Toutefois, dans la perspective d'une croissance inclusive, les politiques publiques se doivent de dynamiser les villes secondaires et œuvrer pour le développement économique et social des campagnes.

Le retour à l'ordre constitutionnel en 2014 permet à la Guinée-Bissau d'améliorer sa situation socio-économique et de reprendre le chemin de la croissance. Après trois années de marasme dû au coup d'État de 2012, le pays retrouve un taux de croissance important, à 4.8 % en 2015. Il n'était que de 0.8 % en 2013 et s'est établi à 2.7 % en 2014. La reprise économique est portée par une bonne campagne de commercialisation de la noix de cajou et par une récolte agricole vivrière en nette augmentation, mais aussi par le regain de confiance du secteur privé, la reprise des réformes du secteur public (notamment l'assainissement des finances publiques) et le retour des bailleurs de fonds, comme l'illustre le succès de la table ronde des partenaires tenue à Bruxelles en mars 2015. Cependant, l'année 2015 a aussi connu des soubresauts politiques pouvant mettre à mal la croissance projetée et la viabilité des réformes en cours. La situation politique, ainsi que les aléas climatiques pouvant peser sur le secteur primaire, constituent les principaux risques pour la croissance à court terme. En supposant la résolution des tensions politiques actuelles, une pluviométrie similaire à 2015 et le maintien du cap des réformes engagées, la croissance est estimée à 5.7 % en 2016 et à 6.2 % en 2017.

Par rapport aux années précédentes, l'année 2015 a été marquée par une hausse considérable des recettes et des dépenses. Durant la période de transition, la gestion des finances publiques s'était fortement détériorée. Avec la création de comités de trésorerie et le renforcement de certains postes au niveau des douanes, les autorités ont pu, courant 2015, améliorer tant la gestion que l'administration de l'impôt. Même si de grands chantiers sont encore nécessaires pour pérenniser les avancées obtenues depuis la fin de la période de transition, ces améliorations ont permis un meilleur fonctionnement de l'État (salaires payés à temps, apurement des arriérés de salaires, etc.). Ainsi, le taux de pression fiscale est passé de 8.7 % en 2014 à 10.5 % en 2015. Quant au solde budgétaire global, il se situe à -2.2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2015. Le solde primaire, lui, est à -1.6 %. En 2015, l'inflation, appréciée à travers l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), est estimée à 1.5 %, sur fond de reprise de la demande.

La situation sociale et du développement humain ne s'est que très peu améliorée par rapport à 2014. Si la consolidation des finances publiques et le soutien des partenaires techniques et financiers ont permis une meilleure prise en charge dans les secteurs de l'éducation et de la santé, la situation globale demeure préoccupante. Le pays détient l'un des plus bas indicateurs de développement humain (IDH) et les données de la nouvelle enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS IV) mettent en exergue des carences importantes en termes de développement humain. Ces insuffisances sont d'autant plus marquées pour les femmes et les populations rurales.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	2.7	4.8	5.7	6.2
Croissance du PIB réel par habitant	0.2	2.4	3.4	3.8
Inflation	1.9	1.5	2.1	1.8
Solde budgétaire (% PIB)	-2.1	-2.2	-2.7	-3.1
Compte courant (% PIB)	-1.3	1.5	-2.4	-2.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

GUINÉE ÉQUATORIALE

- Le PIB s'étant contracté de -10.2 % en 2015, en raison de la chute du prix du pétrole, les dernières estimations prévoient une récession de -8 % pour l'année 2016.
- Le gouvernement, conscient des déséquilibres financiers, a pris d'importantes mesures en mai 2015 pour réduire de moitié l'investissement public et de manière drastique les coûts de fonctionnement de l'État.
- Dans un contexte de forte dépendance à l'égard des hydrocarbures, les recettes pétrolières ont permis de réaliser les changements structurels de ces 15 dernières années, avec une politique de l'habitat qui s'est soldée par la construction de logements ainsi qu'un meilleur accès à l'eau et l'électricité.

La Guinée équatoriale fait face à une récession, provoquée par la chute du cours du pétrole depuis juillet 2014. La production de pétrole et de gaz est tombée à environ 165 000 barils par jour en 2015, une baisse d'environ 10 % par rapport à 2014. L'économie non pétrolière, bien qu'en croissance relative par rapport au reste de l'économie, se trouve en décroissance. Évaluée à -10.2 % en 2015, la récession devrait se poursuivre jusqu'en 2020, en raison des perspectives défavorables d'évolution du cours du pétrole brut. Difficiles à quantifier, les arriérés intérieurs accumulés par l'État, en lien avec les investissements publics, réduisent l'espace budgétaire et affectent la croissance de l'économie hors pétrole.

En raison de l'importance des hydrocarbures (90 % du PIB, 87 % des recettes fiscales et 89 % des exportations), la chute des cours du pétrole s'est répercutée sur les dépenses d'investissement public, moteur de la croissance. Ces dernières, avec 1 951 milliards de francs CFA (XAF) en 2015, représentent 86 % du total des dépenses publiques. La Loi de finances rectificative de mai 2015 ayant tablé sur un baril à 40 dollars américains (USD), la baisse continue du prix du pétrole, proche de 30 USD par baril en janvier 2016, risque d'exacerber les tensions budgétaires. Des mesures importantes ont été annoncées pour optimiser les recettes, par le biais d'une réforme de la fiscalité et la réduction des exonérations. De même, les dépenses sont réduites, via la maîtrise des coûts de fonctionnement de l'État. Par ailleurs, les autorités ont manifesté leur volonté de revenir à des budgets équilibrés dans les prochaines années, en accord avec la deuxième phase du Programme national de développement économique et social (PNDES) 2013-17, qui prévoit moins d'investissements publics.

La politique volontariste en matière d'urbanisation et d'amélioration de l'habitat reste ambitieuse. La ville nouvelle de Djibloho, dans le centre de la partie continentale du pays, sera achevée dans le cadre de la politique de regroupement des populations dans les principales villes – Malabo, Bata, Mongomo, Ebebiyin, Evinayong et Luba. Les schémas directeurs routiers, d'habitat et d'infrastructures sociales ont été conçus dans une optique complémentaire, afin d'améliorer la qualité de vie urbaine en jouant sur les économies d'échelle. L'exécution de ces plans devra prendre en compte la baisse des recettes pétrolières.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	2.3	-10.2	-8.0	-3.4
Croissance du PIB réel par habitant	-0.7	-13.2	-10.9	-6.3
Inflation	4.3	3.6	2.6	2.3
Solde budgétaire (% PIB)	-6.8	-6.9	-7.3	-9.0
Compte courant (% PIB)	-10.0	-7.1	-2.3	-1.8

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

KENYA

- La croissance du PIB réel a été de 5.3 % en 2014 ; les estimations pour 2015 et les prévisions pour 2016 et 2017 tablent sur une expansion économique de 5.5 %, 6.0 % et 6.4 % respectivement.
- En 2014 et 2015, l'économie a bénéficié d'un environnement macroéconomique stable, avec une inflation à un seul chiffre, en dépit d'une dépréciation de 10 % de la monnaie en 2015. Sur la même période, la vie politique a été dominée par des appels à réformer la Constitution afin d'augmenter les finances des 47 administrations des comtés.
- Dans le futur proche, le Kenya devrait connaître une urbanisation rapide.

En 2014, la croissance du PIB, à 5.3 %, est restée solide. L'expansion de l'activité manufacturière, des secteurs de la construction, des finances, des assurances, des technologies de l'information et de la communication ainsi que du commerce de gros et de détail a consolidé le PIB. Même si l'économie a ralenti durant le premier semestre 2015, on estime qu'en fin d'année la croissance devrait atteindre 5.5 %. Comme le montre le tableau ci-dessous, les perspectives de croissance du PIB global sont de 6.0 % pour 2016 et de 6.4 % pour 2017. Les prévisions d'inflation, mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC), restent stables à environ 6.0 % sur la même période. Les prévisions de croissance positive à court ou moyen terme se fondent sur les hypothèses suivantes : augmentation de la pluviométrie ; renforcement de la production agricole ; stabilité de l'environnement macroéconomique et du shilling kenyan (KES) ; maintien de la baisse du cours mondial du pétrole ; amélioration de la sécurité qui stimulera le tourisme ; et réformes en matière de gouvernance et de justice.

En 2015, deux événements ont principalement animé la vie politique du pays : l'appel du parti d'opposition, la Coalition pour la réforme et la démocratie (*Coalition for Reforms and Democracy - CORD*) à réformer la Constitution et la demande formulée par les comtés pour une hausse des transferts financiers de l'État à 45 % contre 15 % actuellement.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	5.3	5.5	6.0	6.4
Croissance du PIB réel par habitant	2.6	2.9	3.4	3.8
Inflation	6.9	6.0	6.0	5.2
Solde budgétaire (% PIB)	-5.7	-8.8	-8.2	-6.3
Compte courant (% PIB)	-10.0	-7.9	-6.3	-6.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

LESOTHO

- Si la croissance est restée soutenue pendant quatre ans, à 4.3 % par an en moyenne, elle a ralenti à environ 3.4 % en 2015, essentiellement à cause d'une baisse de régime dans les secteurs de la construction et des industries manufacturières ; elle devrait rester modérée en 2016 et 2017.
- Compte tenu du caractère non inclusif de la croissance, le chômage, la pauvreté et les inégalités sont généralisés.
- Face au rythme d'urbanisation trop rapide, les autorités n'ont pas été en mesure de fournir les services requis, et les conditions de vie insoutenables pour une grande partie de la population urbaine demeurent un problème critique.

Au Lesotho, la croissance économique s'est ralentie pour s'établir à un taux estimé de 3.4 % en 2015, contre 3.6 % en 2014. Elle devrait rester faible, à 2.6 % en 2016 et 2.9 % en 2017. En 2015, la croissance a été freinée de façon significative par le faible taux d'exécution du budget d'investissement public qui a fortement pénalisé le secteur de la construction et d'autres secteurs interdépendants, éminemment tributaires des dépenses publiques. La faible croissance du secteur manufacturier et les effets du ralentissement de la croissance de l'économie sud-africaine ont également entravé la croissance.

En dépit des performances économiques solides du pays au cours des années récentes (2010-14), la croissance continue à faire des exclus, de sorte qu'une grande partie de la population vit encore dans une grande indigence. Le chômage demeure élevé, à 24 %, et le coefficient de Gini (0.5) atteste d'inégalités importantes. En prenant pour base le chiffre de 1.25 USD par jour pour mesurer le taux de pauvreté dans le pays, on constate que l'extrême pauvreté touche 56.2 % de la population. Les efforts visant à promouvoir une croissance inclusive sont mis en échec par la forte prévalence du VIH (22.9 % de la population totale) et par l'instabilité des recettes versées par l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), qui finance 50 % du budget.

Un afflux massif d'habitants des campagnes vers les villes a entraîné une urbanisation rapide. Cet exode rural a été déclenché par de multiples facteurs, notamment le changement climatique qui a entraîné une baisse de la productivité agricole et les inégalités spatiales, qui font que les zones urbaines offrent souvent plus de services et de perspectives économiques. Sachant que la population urbaine est estimée à 22.8 % de la population totale et qu'elle augmente de 37 % tous les dix ans, cette situation est insoutenable. La croissance de la population urbaine a été trop rapide pour permettre aux autorités de fournir des services sociaux adaptés, ce qui a souvent entraîné d'autres difficultés : amoncellement des déchets, pollution des plans d'eau, logement et d'infrastructures sociales et économiques insatisfaisants. Pour que l'urbanisation reste viable, les responsables publics doivent imaginer des politiques novatrices et s'engager à les mettre en œuvre. Le gouvernement prévoit de relier des pôles de croissance urbains à l'économie rurale. Par ailleurs, sa volonté de mettre en œuvre des initiatives d'adaptation au changement climatique est louable.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	3.6	3.4	2.6	2.9
Croissance du PIB réel par habitant	2.4	2.2	1.4	1.7
Inflation	5.3	3.8	3.9	4.0
Solde budgétaire (% PIB)	-2.5	0.6	-3.1	-5.5
Compte courant (% PIB)	-10.6	-8.4	-6.5	-15.7

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

LIBÉRIA

- La chute des cours des matières premières et les répercussions de l'épidémie d'Ebola ont donné un coup d'arrêt à la croissance économique du Libéria, tombée à 0.4 % en 2015, mais la production d'or et la reprise des projets d'infrastructure publique favoriseront une timide reprise en 2016 (2.8 %).
- Compte tenu du ralentissement de la croissance des recettes, du resserrement des plafonds d'emprunt et de la masse salariale élevée, il est impératif d'aligner les dépenses et l'emprunt sur les priorités de développement avant la tenue des élections présidentielles de 2017.
- L'augmentation rapide de la population à Monrovia impose un renforcement des politiques urbaines pour décongestionner la ville et améliorer la qualité de vie dans les quartiers informels, ainsi qu'un effort constant pour créer de nouvelles opportunités économiques dans les zones rurales.

Le Libéria traverse une mauvaise passe, après deux chocs majeurs subis l'an dernier. Le pays se remet de l'épidémie d'Ebola qui, combinée à la chute des cours internationaux du minerai de fer et du caoutchouc – deux produits d'exportation qui sont les moteurs de croissance traditionnels du Libéria – a mis à mal la croissance économique, tombée à 0.4 % en 2015. Les projets d'infrastructure publique et le démarrage de la production d'or favoriseront une reprise de la croissance du PIB estimée à 2.8 % en 2016, mais le retrait de la force de maintien de la paix des Nations Unies entraînera une réduction de la demande de services et contraindra l'État à assumer l'entière responsabilité de la sécurité, y compris sur le plan financier.

Face au ralentissement de la croissance de ses recettes et au resserrement des plafonds d'emprunt, le Libéria devra redoubler d'efforts pour contenir la masse salariale et aligner les dépenses et l'emprunt sur les priorités de développement avant la tenue des élections présidentielles de 2017. La production d'énergie va progressivement augmenter jusqu'en 2018, mais la gestion du secteur devra être améliorée pour rentabiliser au maximum les investissements considérables et soutenir les prestations de services. L'amélioration progressive des infrastructures sera un élément crucial pour favoriser la croissance économique, mais il faudra mettre davantage l'accent sur l'amélioration de l'environnement des affaires pour diversifier l'économie et promouvoir une croissance inclusive. Les groupes de travail sur l'agriculture et l'industrie manufacturière privilégient les interventions visant à rendre l'environnement plus favorable au développement des entreprises, à accroître la création de valeur ajoutée et à attirer des investissements vers les secteurs non extractifs.

L'expansion rapide de la ville de Monrovia appelle à une attention plus grande pour les questions de gouvernance urbaine afin de soutenir la croissance et d'améliorer la qualité de vie des populations. Les infrastructures inadéquates et l'absence de planification ont entraîné une multiplication des établissements humains informels, un manque d'accès aux services de base et des encombrements. Le réseau routier urbain et l'approvisionnement en eau se développent, toutefois leur niveau de départ était insignifiant. L'accroissement des opportunités économiques en dehors de Monrovia contribuera à réduire l'exode rural. On note une volonté croissante de déconcentrer les services et de développer les infrastructures en zones rurales, mais ce processus prendra plusieurs années.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	0.7	0.4	2.8	4.4
Croissance du PIB réel par habitant	-1.7	-2.0	0.3	1.9
Inflation	9.9	7.7	7.0	7.5
Solde budgétaire (% PIB)	-2.9	-9.9	-5.6	-5.7
Compte courant (% PIB)	-24.1	-36.9	-32.0	-29.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

LIBYE

- Le PIB libyen s'est contracté de 6.0 % en 2015, mais si le conflit était réglé rapidement et si la production pétrolière reprenait sans tarder, la croissance économique pourrait repartir promptement.
- Les perspectives de formation d'un gouvernement unitaire sont meilleures, mais les villes côtières de Syrte et de Derna restent contrôlées par l'État islamique.
- La politique urbaine adoptée dans les années 1970 a produit des effets positifs sur la transformation structurelle, en particulier sous l'impulsion du dynamisme industriel de villes comme Tobrouk, Misrata, Zaouïa, El Beïda et Derna.

Avec plusieurs mois de retard, la Chambre des représentants a été élue en juin 2014, remplaçant le Congrès général national (CGN), qui était l'organe législatif de la Libye depuis juillet 2012. Cette élection a été contestée par les factions islamistes, lesquelles ont ensuite rappelé le CGN à Tripoli au mois d'août. Il existe par conséquent deux gouvernements rivaux en Libye : l'un lié à la Chambre des représentants, qui est le gouvernement reconnu par la communauté internationale, et l'autre au CGN. Cette situation témoigne du chaos administratif et bureaucratique qui règne dans le pays.

Les Nations Unies et les partenaires humanitaires estiment que 4.35 millions de personnes, soit près de la moitié de la population du pays, sont affectées par le conflit armé. Les divisions politiques et les combats intenses qui font rage depuis août 2014 entre milices rivales ont causé des centaines de morts et déplacé plus de 435 000 personnes. La plupart des déplacés vivent dans les centres urbains, au sein de communautés d'accueil, et à peine plus de 100 000 d'entre eux ont trouvé refuge dans des centres collectifs à ciel ouvert ou dans des bâtiments comme des écoles ou des entrepôts vides. C'est à Benghazi, Al Djabal al Gharbi, Al-Zawiya, Tripoli et Misrata que l'on dénombre le plus de déplacés. En outre, à Tripoli comme dans tout le pays, le conflit perturbe gravement la fourniture et l'accessibilité des biens et services de base, tout particulièrement les soins de santé, l'approvisionnement alimentaire, le logement, l'eau salubre, l'assainissement et l'éducation.

La situation désastreuse au plan politique et sécuritaire a eu de graves conséquences sur l'économie, les finances publiques et les réserves officielles en 2015. En raison des affrontements incessants autour des sites pétroliers entre les tribus et les milices associées aux différentes factions politiques, la production et les exportations pétrolières se sont comprimées de plus des deux tiers par rapport à leur niveau d'avant la crise. En 2015, le pays a produit, en moyenne, 400 000 barils par jour (bpj), contre 1.8 million en 2010. Par conséquent, selon les estimations, le PIB s'est contracté de 6.0 % en 2015, alors qu'il s'était replié de 23.5 % en 2014 et qu'il devrait, selon les prévisions, afficher un recul de 0.8 % en 2016 si la sécurité dans le pays ne s'améliore pas.

Après plusieurs tentatives, les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à une feuille de route faisant consensus ont abouti en décembre 2015, lorsque les factions se sont entendues sur un gouvernement d'unité nationale lors d'une réunion organisée par les Nations Unies en Tunisie. Un gouvernement d'union nationale a ainsi été annoncé le 19 janvier 2016, et 32 ministres ont été proposés. Cependant, la Chambre des représentants a rejeté ce gouvernement d'unité appuyé par les Nations Unies car il comptait trop de ministres, et a demandé au Conseil présidentiel basé à Tunis de proposer sous 10 jours un cabinet resserré. Une liste de ministres révisée et raccourcie a été soumise le 15 février, mais, à la fin du mois, aucun accord n'avait encore été trouvé.

En 2016, la situation économique du pays dépendra, dans une large mesure, de l'installation du gouvernement d'unité nationale et de la stabilisation sur le plan de la sécurité. Dans ce contexte, le redressement économique prendra du temps, en particulier dans le secteur pétrolier. En 2017, la mise en œuvre d'un programme de réformes de grande ampleur pourrait libérer un potentiel de croissance substantiel et se traduire par des améliorations significatives du solde budgétaire et du solde des opérations courantes. Les réserves officielles de la Libye s'en trouveraient stabilisées, et ces avancées contribueraient à instaurer un climat de confiance pour les investisseurs potentiels.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	-23.5	-6.0	-0.8	3.9
Croissance du PIB réel par habitant	-23.4	-6.3	-1.6	3.1
Inflation	2.4	8.6	9.7	5.8
Solde budgétaire (% PIB)	-43.5	-58.9	-60.7	-56.8
Compte courant (% PIB)	-30.1	-51.0	-44.5	-33.3

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

MADAGASCAR

- La croissance économique à Madagascar a plafonné à 3.2 % en 2015, son niveau de 2014, mais elle devrait atteindre 4.0 % en 2016 et 4.5 % en 2017.
- L'année 2015 a été marquée par une deuxième facilité de crédit rapide du FMI et par l'appui des partenaires techniques et financiers au Plan national de développement.
- Une croissance durable suppose une gestion rationnelle de l'espace territorial et la maîtrise de l'urbanisation.

L'année 2015 a permis la consolidation des institutions mises en place en 2014. Le pays a adopté une politique de décentralisation, organisé des élections locales et sénatoriales, des assises sur la réconciliation nationale avec le concours des anciens présidents de la République, et lancé une consultation nationale sur la réforme du secteur de la sécurité. Un deuxième gouvernement post-transition a été investi. Malgré ces avancées, la stabilité du pays apparaît fragile en raison de la hausse de la pauvreté et du chômage, et des tensions persistantes entre l'exécutif et le parlement.

Le taux de croissance économique est resté relativement faible en 2015, à 3.2 % comme en 2014, un rythme inférieur à l'objectif d'au moins 5 % fixé par le Plan national de développement (PND) pour réduire la pauvreté. Cette langueur s'explique par les incertitudes politiques, les progrès limités en matière de gouvernance, la faiblesse des investissements dans les secteurs sociaux et les infrastructures, les pénuries d'énergie, une grève estivale de 40 jours à Air Madagascar, la détérioration générale de l'environnement des affaires, sans compter les chocs exogènes (sécheresse au sud de l'île, inondations au nord, baisse des cours des produits miniers et faible croissance du partenaire européen).

La croissance économique reste tirée par le secteur secondaire (zones franches industrielles, agro-industrie, industries métallurgiques et du bois) et par le secteur des services (banques, tourisme, assurances, BTP). Le secteur primaire dans son ensemble a connu un faible taux de croissance, (0.7 % contre 3.3 % en 2014), du fait des inondations dans la partie nord et de la sécheresse au sud. L'inflation a été contenue à moins de 10 %. Le déficit budgétaire s'est creusé, passant à 4.6 % du PIB en 2015 (estimation) contre 2.3 % en 2014. Le déficit du compte courant s'est également détérioré, passant de 0.2 % du PIB en 2014 à 2.3 % en 2015. La stabilité macroéconomique reste donc fragile. L'insécurité alimentaire demeure par ailleurs préoccupante. Dans ce contexte, l'indice de développement humain est resté faible, avec un IDH de 0.510 plaçant Madagascar au 154^{ème} rang dans le Rapport sur le développement humain 2015 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La résilience du pays aux chocs extérieurs s'est affaiblie.

En termes de perspectives, la croissance économique devrait s'améliorer pour atteindre 4.0 % en 2016 et 4.5 % en 2017, et contribuer à une réduction de la pauvreté et du chômage sous l'effet conjugué d'une meilleure gouvernance et d'une relance des investissements publics et privés. Avec un environnement politique plus apaisé, cette croissance économique serait principalement tirée par l'agriculture, la production des zones franches industrielles, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), les transports, le tourisme et le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP).

L'amorce du processus de développement durable passe par une transformation structurelle de l'économie qui implique une réallocation de ressources vers les secteurs les plus productifs, une meilleure intégration économique des zones rurales et des zones urbaines, à travers la mise en œuvre de politiques publiques favorisant une gestion rationnelle du territoire et une maîtrise du phénomène d'urbanisation rapide.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	3.3	3.2	4.0	4.5
Croissance du PIB réel par habitant	0.5	0.4	1.2	1.7
Inflation	6.0	7.9	7.4	7.8
Solde budgétaire (% PIB)	-2.3	-4.6	-3.1	-3.6
Compte courant (% PIB)	-0.2	-2.3	-1.7	-2.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

MALAWI

- La croissance économique du Malawi a marqué le pas à 2.9 % en 2015 (contre 5.7 % en 2014), principalement à cause de chocs externes et internes, mais elle devrait se rétablir à 4.0 % en 2016.
- L'inflation élevée en 2015 a continué de saper les perspectives du Malawi en matière de croissance économique et de lutte contre la pauvreté, ce qui a nécessité un nouveau resserrement de la politique monétaire et budgétaire.
- Les principaux défis liés au processus d'urbanisation du Malawi proviennent de l'incapacité à répondre aux besoins économiques et sociaux élémentaires d'une population urbaine en pleine croissance.

En 2015, à la suite de chocs météorologiques et politiques, la croissance du PIB réel du Malawi a été estimée à 2.9 %, en baisse par rapport aux 5.7 % enregistrés en 2014. Des inondations et des épisodes de sécheresse ont fait chuter la production de maïs de 30 %, ce qui s'est traduit par un ralentissement de la croissance du secteur agricole de 2.3 %. Selon les estimations, cela a plongé 2.8 millions de personnes (16 % de la population) dans une situation d'insécurité alimentaire. La contraction de la production agricole et la réduction de la demande ont affecté le commerce de détail et de gros ainsi que le secteur manufacturier. Le secteur des services, et en particulier celui des technologies de l'information et de la communication, a fait preuve d'une plus grande résilience et enregistré une croissance de 9 %, en partie tirée par le développement rapide des services de téléphonie mobile. En 2016, la croissance économique devrait rebondir à 4.0 % selon les projections, et pourrait atteindre 4.9 % en 2017, avec l'agriculture comme principal moteur. La réalisation de ces perspectives de croissance exigera des conditions météorologiques favorables, la stabilité macroéconomique, l'application cohérente des politiques et le maintien de la confiance du secteur privé. La croissance démographique annuelle de 2.8 % va nécessiter une solide croissance économique pour faire reculer la pauvreté et améliorer les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable.

Les pressions budgétaires se sont intensifiées au cours de l'exercice 2014/15 à cause d'un déficit de financements externes dû à la prolongation de la suspension de l'appui budgétaire, à des recettes intérieures en baisse et à des dépassements de dépenses, en particulier sur les traitements et salaires et les paiements d'intérêts. Restaurer la confiance nécessitera des réformes plus profondes de la gestion des finances publiques afin de renforcer la responsabilité et la transparence. Des ajustements budgétaires inadéquats ont creusé le déficit des finances publiques au-delà des prévisions, faisant grimper l'emprunt intérieur net, l'inflation et les taux d'intérêt. L'inflation s'est emballée à 24.9 % en décembre 2015, alors que les stocks alimentaires étaient au plus bas et que le kwacha malawite (MWK) connaissait une dépréciation plus importante qu'attendu. La politique monétaire a été encore resserrée pour contenir l'inflation et assurer la stabilité du taux de change. L'inflation devrait décliner à 18.1 % en 2016, tout en restant au-dessus de l'objectif initial du gouvernement (12.0 %). La forte baisse de la monnaie nationale a été provoquée par des pressions sur la demande de devises et la persistance du déficit courant, qui est estimé à 6.0 % du PIB pour 2015 et devrait rester entre 6 % et 7 % en 2016 et 2017, ce qui reflète l'étroitesse de la base d'exportations et la forte dépendance vis-à-vis des importations et de l'aide extérieure.

L'urbanisation du Malawi se traduit à la fois par des difficultés et des opportunités de transformation. Le pays est l'un des moins urbanisés de la région, mais le taux de croissance urbaine (3.8 %) est supérieur à celui de la croissance démographique globale (2.8 %). La principale difficulté consiste à répondre à la demande de logements et autres services de base en dépit de ressources limitées. Toutefois, l'urbanisation présente d'immenses opportunités si son potentiel à transformer l'économie peut être exploité.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	5.7	2.9	4.0	4.9
Croissance du PIB réel par habitant	2.6	-0.2	0.9	1.8
Inflation	23.8	21.2	18.1	16.0
Solde budgétaire (% PIB)	-5.9	-5.7	-3.3	-3.1
Compte courant (% PIB)	-8.2	-6.0	-6.1	-6.7

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

MALI

- L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé les 15 mai et 20 juin 2015, a permis de stabiliser la situation politique, mais la situation sécuritaire reste encore fragile.
- La croissance s'est ralentie en 2015, avec un taux estimé à 5.2 % contre 5.8 % en 2014, mais la reprise économique amorcée après la crise de 2012 a permis un léger recul du taux de pauvreté, passé de 47.1 % en 2013 à 46.9 % en 2014.
- Le taux de croissance démographique (3.6 %) reste élevé, mais le Mali s'est engagé, à travers la politique nationale de la ville, à améliorer la qualité de la vie citadine, consolider les économies locales, lutter contre le sous-emploi et la pauvreté, favoriser l'expression des diversités socioculturelles et renforcer la citoyenneté locale.

L'année 2015 a été marquée par le ralentissement de l'activité économique, avec un taux de croissance réel du produit intérieur brut (PIB) estimé à 5.2 %, contre 5.8 % en 2014. Cette baisse est due aux contreperformances du secteur agricole, qui a enregistré une croissance de 3.9 % en 2015, contre 14.8 % en 2014. Le secteur secondaire a également connu une baisse significative, enregistrant une croissance à 2.6 %, contre 9.2 % en 2014. Dans l'industrie agroalimentaire, surtout dominée par les huileries, la croissance est notamment passée de 35 % en 2014 à 18 % en 2015. Une diminution qui s'explique par la mauvaise performance du secteur agricole, en particulier du secteur cotonnier. En revanche, le regain d'activité se poursuit dans le secteur tertiaire, avec un taux de croissance de 6.9 % en 2015, contre 3.6 % en 2014. Le déficit du compte courant (dons compris) s'est amélioré, pour atteindre 3.6 % du PIB en 2015, alors qu'il était de 5.7 % en 2014. Ce résultat résulte de la baisse des prix des produits pétroliers et de l'augmentation du volume des exportations d'or. D'où une amélioration des termes de l'échange en 2015 (15.2 %), contre 5.3 % en 2014. Le déficit du compte courant devrait être entièrement financé par les investissements directs étrangers (IDE) dans les secteurs de l'or et des télécommunications, et par l'aide extérieure sous forme de prêts.

Les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont bonnes : la croissance devrait se situer respectivement à 5.2 % et 5.0 % en 2016 et 2017, soutenue en partie par une augmentation de l'investissement public et une aide des bailleurs de fonds. La croissance devrait être tirée par les secteurs agricole et tertiaire. En revanche, les analystes s'attendent à une aggravation du déficit des transactions courantes (dons compris), qui devrait atteindre respectivement 4.1 % et 5.2 % du PIB en 2016 et 2017. En cause, la baisse de la production d'or et la détérioration des termes de l'échange. Le financement du déficit devrait de nouveau être assuré par des IDE dans les secteurs de l'or et des télécommunications, et par l'aide extérieure sous forme de prêts. Les bonnes perspectives, toutefois, pourraient être compromises par des risques persistants : fragilité de la situation sécuritaire, volatilité des cours de l'or et du coton, mauvaises conditions pluviométriques.

Dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Mali a réalisé, ces dernières années, des progrès pour les indicateurs suivants : scolarisation primaire universelle (OMD 2), contrôle du VIH/sida (OMD 6) et accès à une source d'eau potable (OMD 7). La crise sécuritaire a cependant fragilisé ces progrès. Ils devront être consolidés dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable auxquels le pays a également souscrit pour la période 2015-30.

La situation humanitaire reste toujours préoccupante dans le Nord, en particulier pour les personnes dépendant de l'assistance humanitaire (2.5 millions), des déplacés internes (62 000) et des réfugiés (140 000). Ces conditions difficiles n'ont pas empêché le retour de 423 427 réfugiés et déplacés dans la région. Pour couvrir les besoins des personnes vulnérables, les acteurs humanitaires ont élaboré le plan de réponse humanitaire 2016, estimé à 354 millions USD (dollars américains).

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	5.8	5.2	5.2	5.0
Croissance du PIB réel par habitant	2.9	2.2	2.1	2.0
Inflation	0.9	2.0	2.7	1.8
Solde budgétaire (% PIB)	-3.5	-3.7	-3.5	-3.6
Compte courant (% PIB)	-5.7	-3.6	-4.1	-5.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

MAROC

- Le Maroc affiche des équilibres macroéconomiques consolidés avec un déficit budgétaire à 4.3 % du PIB en 2015 et une amélioration nette des réserves de change à environ sept mois d'importations à fin 2015.
- Les réformes et les investissements majeurs (port Nador West Med, TGV, complexe Noor, port Kenitra Atlantique) se poursuivent afin d'améliorer le climat des affaires et attirer les investisseurs étrangers vecteurs d'innovation et de valeur ajoutée.
- En 2015, la réforme territoriale et les élections régionales et communales, qui se sont déroulées avec succès, augurent la mise en place d'une nouvelle dynamique en termes de gouvernance et de développement local permettant entre autres un développement plus durable des villes.

Le Maroc a continué en 2015 ses importants efforts de consolidation des équilibres macroéconomiques. Le déficit budgétaire s'est établi à 4.3 % du PIB grâce, en particulier, à la bonne performance de l'économie (4.5 % de croissance) et à la réduction des subventions. Les réserves de change ont augmenté pour se situer à environ sept mois d'importations à fin 2015 grâce à la bonne performance du secteur exportateur et la baisse des importations suite à la chute des cours du pétrole. Ces performances traduisent aussi la politique volontariste du pays d'amélioration du climat des affaires afin de soutenir la transformation de son modèle économique. D'une part, des mesures importantes ont été prises, notamment en matière juridique et fiscal ainsi que dans le domaine de la réglementation des changes. D'autre part, les investissements publics majeurs se poursuivent, avec le bouclage du financement de Nador-West-Med, le lancement de l'appel d'offre du port Kenitra Atlantique en janvier 2016 ou la poursuite du développement de la ligne TGV. Ces actions portent leurs fruits, le secteur automobile étant devenu le premier poste d'exportation en 2015. Ces développements s'effectuent parallèlement à la recherche de nouveaux partenaires, le Maroc continuant de se positionner, en 2015, comme une plateforme d'accès aux marchés africains. Néanmoins, les efforts doivent être poursuivis afin de rendre la croissance moins volatile car moins dépendante d'un secteur agricole peu intensif. En 2016, le faible niveau de pluviométrie, devrait fortement affecter ce secteur, avec ses effets induits sur la croissance du PIB, projetée à 1.8 %.

D'autres défis par ailleurs perdurent. Le Maroc doit notamment faire face aux profondes inégalités (de genre, de localisation géographique, d'éducation et d'accès aux services de base) qui peuvent nuire au caractère inclusif de sa croissance. Dans cette optique, en 2015, le Maroc a poursuivi son important élan de réformes afin que son cadre réglementaire et institutionnel réponde aux exigences de la constitution de 2011. Premièrement, le processus de décentralisation a franchi une étape importante avec la réforme territoriale et les élections régionales et communales qui se traduisent par le transfert progressif de compétences, de l'État vers les collectivités locales. Deuxièmement, l'État poursuit le développement de l'accès aux prestations sociales de base (couverture médicale étendue aux 260 000 étudiants du supérieur public et généralisation de la bourse scolaire Tayssir). Troisièmement, l'État a continué à s'engager pour améliorer le fonctionnement et l'accès aux services publics (charte des services publics, e-Gov, lutte contre la corruption). Finalement, la promotion de l'équité du genre a été poursuivie avec la mise en place d'un système de quotas pour les femmes élues lors des élections de 2015.

Le Maroc cherche à développer son modèle économique de manière durable. Cette approche est promue au sein de la stratégie nationale de développement durable mais aussi grâce à l'adoption de nouvelles lois telles que celle sur l'eau. Le Maroc, pays organisateur de la COP22 en 2016, a été le deuxième pays africain à s'engager dans la réduction de ses émissions des gaz à effet de serre. Ces actions doivent néanmoins être mieux décentralisées notamment au niveau des villes. Les défis en termes de développement durable des zones urbaines demeurent nombreux en particulier avec l'expansion rapide des quartiers périphériques.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	2.4	4.5	1.8	3.5
Croissance du PIB réel par habitant	1.0	3.2	0.5	2.3
Inflation	0.4	1.8	1.4	1.6
Solde budgétaire (% PIB)	-4.9	-4.3	-3.5	-3.0
Compte courant (% PIB)	-5.7	-2.7	-0.7	-0.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

MAURICE

- L'économie de Maurice a connu une croissance de 3.7 % en 2015, légèrement supérieure aux 3.6 % enregistrés en 2014, et devrait progresser de 3.8 % en 2016 et de 4.0 % en 2017 à la faveur d'une augmentation de la demande intérieure et extérieure.
- L'île Maurice a été classée « économie la plus performante d'Afrique » et se place au 46^e rang sur 140 pays dans la dernière édition du rapport sur la compétitivité dans le monde (*Global Competitiveness Report*) du Forum économique mondial.
- Le gouvernement a introduit une approche novatrice du développement urbain, reposant sur huit « villes intelligentes » et cinq *technoparcs*, dans une volonté de favoriser une croissance économique durable et d'améliorer la compétitivité du pays.

L'économie mauricienne a enregistré une croissance réelle de 3.7 % en 2015, en hausse par rapport aux 3.6 % de 2014. La croissance économique en 2015 a été tirée par les technologies de l'information et de la communication et le secteur de la finance et de l'assurance, qui ont progressé de respectivement 6.3 % et 5.6 %. Ces progrès ont été en partie annulés par les mauvaises performances du secteur de la construction, qui s'est contracté de 5.4 % sur la même période. Le gouvernement a maintenu une politique budgétaire expansionniste en 2015, et le déficit public s'est creusé à 4.4 % du produit intérieur brut (PIB), contre 3.2 % à la fin 2014. La Banque de Maurice a ramené le principal taux de prise en pension de 4.65 % à 4.4 % pour prendre en compte le faible rythme de la croissance et le niveau modéré de l'inflation. Les pressions inflationnistes sur l'économie nationale ont été généralement basses grâce à la stabilité des prix des produits alimentaires et à la baisse des cours internationaux des matières premières. L'inflation est ressortie à 1.3 % en décembre 2015, et devrait se maintenir entre 2.5 % et 3.0 % à court terme. Le déficit de la balance courante de Maurice est tombé à 4.9 % en 2015, contre 5.9 % en 2014, ce qui s'explique principalement par les effets du faible prix du pétrole sur les importations de marchandises et de l'essor du secteur du tourisme sur les exportations de services.

Les mesures prises au cours de la première année au pouvoir de l'Alliance Lepep (AL), conduite par Sir Anerood Jugnauth, laissent à penser que la politique du nouveau gouvernement s'attachera à favoriser une croissance inclusive et l'investissement, l'assainissement des finances publiques ne venant qu'au second plan à court terme. Les principales annonces du gouvernement à ce jour ont été sa feuille de route économique (*Achieving the Second Economic Miracle and Vision 2030*, août 2015) et son premier budget (*Mauritius at the Crossroad*, mars 2015). Ce dernier avait une nette orientation expansionniste (illustrée notamment par une augmentation des dépenses sociales), mais visait aussi dans une large mesure à attirer les investissements privés par des incitations fiscales et de grands projets d'infrastructure. Le budget contenait également une proposition visant à améliorer la transparence budgétaire en abolissant les fonds spéciaux et en renforçant la durabilité de l'économie par la création d'un fonds souverain, le *Legacy Sovereign Fund*. Le programme du gouvernement pour la période 2015-19 met aussi un accent tout particulier sur le développement des infrastructures et la promotion de l'« économie bleue », tout en visant simultanément à améliorer le capital humain, à l'heure où le pays cherche à faire baisser le niveau obstinément élevé du chômage, qui reste entre 8.5 % et 9.0 %.

Lors de la présentation du budget de l'État 2015/16, le gouvernement de Maurice a annoncé la mise en place du « *Smart City Scheme* », un régime visant à fournir aux investisseurs un cadre propice et un ensemble d'incitations fiscales et non fiscales attrayantes pour le développement de villes intelligentes partout sur l'île. Le concept de ville intelligente a pour objectif d'offrir aux investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers, la possibilité de vivre dans des environnements urbains durables, commodes et agréables. Ces nouvelles villes seront construites dans un cadre dynamique fondé sur la technologie et l'innovation, où il fait « bon travailler, vivre et se divertir ».

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	3.6	3.7	3.8	3.7
Croissance du PIB réel par habitant	3.2	3.3	3.4	3.3
Inflation	3.2	1.3	2.8	2.5
Solde budgétaire (% PIB)	-3.2	-4.4	-3.9	-3.8
Compte courant (% PIB)	-5.9	-4.9	-4.7	-4.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

MAURITANIE

- L'économie de la Mauritanie a enregistré un ralentissement de la croissance réelle du PIB, avec un taux de croissance de 3.1 % en 2015 contre 6.6 % en 2014, en raison essentiellement de la baisse des prix du minerai de fer, son principal produit d'exportation.
- Les perspectives économiques demeurent néanmoins prometteuses à court terme, notamment grâce à la mise en exploitation du gisement de Guelb II, nouveau champ minier, à la relance des activités manufacturières et à l'intensification des réformes structurelles.
- La transformation des villes mauritaniennes en véritables moteurs de croissance tarde du fait d'une urbanisation non planifiée et non encore maîtrisée, ce qui a un impact négatif sur le développement local.

Du fait notamment de la baisse continue des cours mondiaux du fer, l'économie mauritanienne est sortie en 2015 de son sentier de croissance forte, avec un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) estimé à 3.1 %, après 6.6 % en 2014. La contribution des industries extractives au PIB a ainsi significativement baissé en 2015 pour se situer à 7.4 % (12.8 % en 2014). Le ralentissement de la croissance s'explique également par la baisse de l'investissement brut. Les perspectives économiques demeurent toutefois prometteuses à court terme, notamment grâce à l'entrée en exploitation du gisement de Guelb II, nouveau champ minier de fer, à la relance des activités manufacturières et à l'intensification des réformes structurelles.

L'année 2015 a été marquée par une consolidation des acquis macroéconomiques du pays. Ainsi, l'inflation a été contenue à 1.5 % (3.5 % en 2014), sous l'effet notamment de la baisse des cours internationaux des produits alimentaires. La position budgétaire demeure viable, avec un déficit gérable du solde budgétaire global de 2.9 % du PIB (3.7 % en 2014). Les réserves officielles avaient un niveau confortable fin 2015, estimé à 809 millions de dollars US (USD), soit 6.8 % des importations non extractives (5.5 mois d'importations), contre 639.1 millions USD soit 4.7 mois d'importations en 2014. Le secteur tertiaire a confirmé son essor, avec une contribution au PIB au plus haut, de 44.8 %. Le déficit courant est resté sur sa dynamique de redressement progressif pour se situer à 22.2 % du PIB (30 % en 2014). Il est prévu que cette dynamique prévale jusqu'en 2017.

Les résultats encourageants de l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCVM) de 2014, publiés en 2015, révèlent des progrès significatifs en matière de réduction de la pauvreté. En effet, la pauvreté a reculé de 42 % en 2008, à 31 %. Avec un score de 0.506, le classement IDH (Indicateur de Développement Humain) 2015 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) situe la Mauritanie au 156^{ème} rang, soit une amélioration de 5 places par rapport au classement 2014. Par ailleurs, plusieurs autres indicateurs sociaux se sont redressés. Toutefois, en dépit des progrès enregistrés, la performance sociale reste globalement mitigée. Le pays demeure en effet dans la catégorie des pays à IDH faible. Le premier objectif du Millénaire pour le développement (OMD), consistant à ramener le taux de pauvreté à 28 % à fin 2015, n'a pas pu être atteint. Malgré le niveau relativement peu élevé du chômage (12.8 % en 2014), le marché du travail maintient un niveau élevé de précarité et d'informalité, avec un taux d'emploi vulnérable de 54.62 %.

Parmi les défis majeurs de développement du pays figurent notamment la maîtrise de l'urbanisation (avec une forte croissance de la population urbaine, qui représente 48.3 % de la population totale), la persistance des quartiers à habitat précaire, la gestion foncière à améliorer, une meilleure application de la fiscalité ainsi qu'une réduction de la vulnérabilité au changement climatique. Dans ce contexte, la perspective d'une urbanisation bien encadrée et orientée apparaît comme une donnée essentielle du développement local.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	6.6	3.1	3.5	4.5
Croissance du PIB réel par habitant	4.1	0.7	1.0	2.2
Inflation	3.5	1.5	6.7	6.1
Solde budgétaire (% PIB)	-3.7	-2.9	-2.4	-2.2
Compte courant (% PIB)	-30.0	-22.2	-20.3	-19.3

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

MOZAMBIQUE

- La croissance du PIB mozambicain s'est infléchi à 6.3 % en 2015, en raison d'une baisse des recettes d'exportation et des dépenses publiques, mais elle devrait remonter à 6.5 % en 2016.
- Dans un climat de tensions politiques entre le gouvernement et l'opposition, il faut améliorer la gestion des finances et les dépenses publiques pour lutter contre les inégalités croissantes.
- La proportion de Mozambicains vivant dans des villes, aujourd'hui estimée à 31 % passera à 40 % en 2040, de sorte qu'il faudra améliorer les transports et les services.

Après une décennie de croissance économique supérieure à 7 % par an en moyenne, le Mozambique a vu cette progression se ralentir à 6.3 % en 2015, alors qu'il est confronté à une situation difficile sur le plan économique et politique. Ce tassement de la croissance du produit intérieur brut (PIB) est dû à des exportations plus faibles que prévu ainsi qu'à une réduction des dépenses publiques et de l'investissement direct étranger. Une baisse des entrées en devises fortes a favorisé une dévaluation du metical (MZN) par rapport au dollar américain et eu un impact négatif sur la balance des paiements. Cette spirale négative n'a pris fin que grâce à la concession par le Fonds monétaire international (FMI) d'une facilité de crédit de soutien de 282.9 millions USD, en décembre 2015. Le déficit budgétaire a été ramené de 6.6 % en 2014 à 5.4 % en 2015. Le principal défi à court terme consiste à faire repartir la croissance tout en garantissant la viabilité des finances publiques et la soutenabilité de la dette. Les prévisions de croissance du PIB en 2016 (6.5 %) et en 2017 (7.5 %) dépendent de l'état d'avancement de projets de production de gaz et de charbon, et de la capacité à attirer les investissements étrangers.

Le gouvernement du Président Filipe Nyusi est confronté à de nombreux défis. Les négociations entre les autorités et les compagnies de gaz naturel liquéfié (GNL) sur de nouveaux projets ont duré plus longtemps que prévu, ce qui a retardé les décisions finales d'investissement désormais attendues pour la fin 2016. L'avancement des projets risque aussi d'être compromis par la baisse des cours du pétrole et du gaz. La situation politique demeure incertaine, avec la reprise d'un conflit de faible intensité entre le gouvernement et le parti d'opposition RENAMO (Resistência Nacional Moçambicana) qui refuse de reconnaître le résultat de l'élection présidentielle de 2014. Le gouvernement peine à rembourser un emprunt obligataire émis au profit de la compagnie thonière nationale EMATUM (Empresa Mocambicana de Atum), et une forme de restructuration sera nécessaire. Enfin, la dévaluation de la monnaie nationale a entraîné une montée en flèche de l'inflation, affectant les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Il ressort des statistiques que les dépenses des ménages ont augmenté depuis 2009, mais le Mozambique a régressé au classement de l'Indice du développement humain de 2015 du Programme des Nations Unies pour le développement. Cet indice fait apparaître une augmentation des disparités entre les régions et met en évidence le sous-développement des zones rurales.

La population urbaine augmente rapidement, mais représente encore moins d'un tiers de la population totale. En valeur absolue, la croissance de la population rurale est supérieure. Le chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en zone rurale, et une grande partie de la population urbaine n'exploite pas pleinement son potentiel économique. Les pouvoirs publics considèrent généralement l'urbanisation comme un problème plutôt que comme une opportunité, et privilégient le développement rural. Cependant, ils accordent peu à peu une attention plus grande à l'urbanisation planifiée. Les premiers projets d'aménagement urbain de l'après-indépendance sont en cours de conception et de mise en œuvre.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	7.2	6.3	6.5	7.5
Croissance du PIB réel par habitant	4.4	3.5	3.7	4.7
Inflation	2.3	2.0	5.7	5.2
Solde budgétaire (% PIB)	-6.6	-5.4	-3.7	-2.4
Compte courant (% PIB)	-41.6	-44.0	-46.1	-47.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

NAMIBIE

- La croissance s'est émoussée à 4.4 % en 2015, une conséquence de la faiblesse des prix mondiaux des matières premières. Elle devrait rester modérée en 2016, la demande extérieure fragile rendant les perspectives moins favorables.
- La stabilité politique et une bonne gestion macroéconomique donnent confiance aux investisseurs, mais l'éducation et les compétences doivent être améliorées afin de rendre l'économie plus compétitive et plus inclusive.
- Le programme de logements publics devra être accompagné par un développement plus rapide des infrastructures urbaines et par le renforcement des centres de croissance ruraux afin de créer plus d'emplois dans les campagnes et de contenir l'essor rapide de l'exode rural.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est émoussée, passant à 4.4 % en 2015, au lieu de 6.4 % en 2014. Cette chute est due à la baisse des prix des produits de base et à une importante sécheresse. La croissance, à 4.2 % en 2016, devrait rester modérée en raison de la faiblesse de la demande extérieure, mais rebondir en 2017 quand de nouvelles mines commenceront à produire et à exporter. La chute des revenus de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) causée par la fragilité de l'économie sud-africaine, l'insuffisance des réserves de change et l'augmentation rapide des prix de l'immobilier constituent les principaux facteurs de risque pour l'avenir. La politique monétaire stricte, destinée à contenir l'augmentation du crédit liée aux importations de luxe et à la faiblesse des prix mondiaux du pétrole, a réduit le taux d'inflation en glissement annuel, de 5.3 % en 2014 à 3.5 % en 2015. Le taux des prises en pension a été relevé deux fois en 2015 pour atteindre les 6.5 % actuels. Cependant, une nouvelle dépréciation de la monnaie locale et une augmentation attendue des prix alimentaires due à la sécheresse devraient neutraliser les avantages de la baisse des prix mondiaux du pétrole, et risquent de pousser l'inflation à dépasser l'extrémité supérieure de la fourchette souhaitée par la banque centrale (*South African Reserve Bank – SARB*), de 3 à 6 %.

La stabilité politique et une gestion macroéconomique saine favorisent les investissements et maintiennent le taux de croissance élevé de la Namibie. Ses liens étroits avec l'Afrique du Sud lui permettent d'attirer plus d'investissements que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Cependant, afin d'accélérer la convergence avec les pays à revenu élevé, conformément aux grandes lignes du plan national de développement actuel, les autorités namibiennes doivent remédier aux blocages structurels restants. Après l'adoption en 2015 d'une nouvelle loi sur les marchés publics, la mise au point de la loi de gestion des finances publiques doit être accélérée afin de renforcer la gouvernance économique. L'assainissement budgétaire, qui inclut la priorisation des dépenses courantes et la rationalisation de la masse salariale du secteur public, devrait compléter les mesures de mobilisation des recettes afin d'améliorer la balance des opérations courantes et le solde budgétaire. Il faut multiplier les efforts visant à améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, et accentuer la lutte contre la corruption afin de retrouver la confiance du public et de renforcer le bilan du pays en terme de gouvernance efficace.

Le taux d'urbanisation de la Namibie s'est accéléré. La population urbaine, qui augmente de 4.5 % par an, est passée de 28 % de la population totale en 1991 à 43 % en 2011. Le taux d'urbanisation a dépassé le taux de croissance démographique, établi à 3.5 %. Cela a conduit à une prolifération des établissements informels dans les principales villes ainsi que dans les centres urbains. Cette situation s'explique en grande partie par la difficulté de l'accès aux terrains viabilisés et par la faiblesse des revenus des immigrants non qualifiés ou semi-qualifiés. Environ 74 % des ménages namibiens n'ont pas les moyens de payer un logement conventionnel et seulement 57 % des ménages urbains ont accès à des installations sanitaires, ce qui a des conséquences graves sur

l'environnement et la santé. Le programme de logements publics actuel du gouvernement devra être complété par de meilleurs programmes de développement des infrastructures urbaines, et par un renforcement accru des pôles de croissance ruraux afin de créer des emplois en dehors des villes.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	6.4	4.4	4.2	6.0
Croissance du PIB réel par habitant	4.0	2.1	1.9	3.8
Inflation	5.3	3.5	3.9	5.5
Solde budgétaire (% PIB)	-4.3	-3.8	-3.1	-3.7
Compte courant (% PIB)	-10.4	-8.1	-11.3	-11.1

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

NIGER

- La croissance économique du Niger a connu une décélération en 2015 pour s'établir à 3.6 % contre 7.0 % en 2014, sous l'effet des aléas climatiques et de la baisse continue du cours de l'uranium et du pétrole; la croissance repartirait toutefois en 2016 et 2017, avec des estimations de respectivement 5.0 % et 5.5 %.
- La persistance du facteur Boko Haram, ses implications sur les échanges et les difficultés à gérer les flux de réfugiés constituent un important défi, à la fois économique, sécuritaire, social et budgétaire.
- Faiblement urbanisé (16.2 %) mais avec une forte croissance urbaine (+4 % par an en moyenne), le Niger est caractérisé par un déficit en infrastructures urbaines: logements, eau, électricité, mais aussi les services aux entreprises et aux ménages.

La croissance économique du Niger a connu une décélération en 2015, pour s'établir à 3.6 % après 7.0 % en 2014. Les aléas climatiques, le ralentissement des activités dans la zone de Diffa – affectée par la lutte contre Boko Haram – ainsi que la baisse du cours de l'uranium expliquent cette contre-performance. L'agriculture continue d'être le moteur de la croissance du pays. Cependant, cette agriculture est essentiellement pluviale et donc soumise aux aléas climatiques, si bien que la variation cyclique de la pluviométrie induit une forte vulnérabilité de l'économie nigérienne aux chocs climatiques. Les perspectives économiques sont relativement favorables, du fait notamment de la croissance attendue des industries extractives et de l'augmentation des investissements publics d'aménagement agricole et de transport. La croissance repartirait ainsi à 5.0 % en 2016, avant de s'afficher à 5.5 % en 2017.

Les chocs sécuritaires et humanitaires liés à l'intensification des attaques de Boko Haram ont eu un impact négatif sur l'exécution du budget. Ils pourraient affecter le rythme des réformes et la mise en œuvre de programmes de développement importants pour le Niger, tels que prévus dans le Programme de développement économique et social (PDES) 2012-15 et dans le programme qui doit lui succéder. La forte croissance des dépenses visant à renforcer le dispositif sécuritaire national a imprimé une hausse aux dépenses courantes. Dans ce contexte, il devient important de maintenir le rythme des dépenses d'infrastructures nécessaires au développement des régions enclavées, afin de réduire ainsi les sources de fragilité qui alimentent l'extrémisme.

Le Niger est un vaste pays enclavé de 1 267 000 km² et faiblement urbanisé. Son taux d'urbanisation était estimé à 16.2 % en 2012, taux qui a connu une légère augmentation d'un point de pourcentage depuis 1988 (15.2 %). Au rythme actuel de croissance (+4 % par an en moyenne), la population urbaine aura doublé dans les quinze prochaines années. Cependant, cette croissance urbaine ne s'est pas accompagnée de la réalisation des infrastructures requises (logements, eau, électricité, services aux entreprises et aux ménages). Il en résulte des inégalités élevées en milieu urbain. Le principal risque associé aux tendances actuelles de l'urbanisation est l'accroissement de quartiers non-planifiés dans les zones urbaines et péri-urbaines. Le Niger a toutefois mis en place en 2004 un cadre institutionnel et juridique pour le développement urbain – la Stratégie nationale de développement urbain (SNDU) – et s'est doté de divers instruments pour mettre en œuvre cette stratégie. Cependant, sa mise en œuvre reste limitée.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	7.0	3.6	5.0	5.5
Croissance du PIB réel par habitant	2.9	-0.5	0.9	1.4
Inflation	-0.9	1.0	1.3	0.9
Solde budgétaire (% PIB)	-5.5	-7.1	-6.7	-4.4
Compte courant (% PIB)	-20.9	-21.2	-21.9	-17.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

NIGÉRIA

- Le Nigéria affiche un faible taux de croissance économique depuis la fin de 2015. D'après les estimations, ce taux est tombé à 3 % en décembre 2015, ce qui a poussé les autorités à adopter un budget expansionniste pour 2016, dans l'espoir de stimuler l'économie nationale.
- La politique de développement du nouveau gouvernement, en place depuis le 29 mai 2015, est axée sur la sécurité, la lutte contre la corruption et l'amélioration de la protection sociale.
- Le pays s'urbanise à un rythme soutenu et les villes en expansion rapide, telles que Lagos et Kano, sont confrontées à la montée du chômage et au creusement des inégalités de revenus, sous l'effet d'un développement urbain anarchique et d'un manque d'interactions entre la transformation structurelle et l'urbanisation.

L'économie nigériane pâtit des chocs externes, en particulier de la baisse du cours mondial du pétrole brut. La croissance a nettement ralenti, refluant de 6.2 % en 2014 à 3.0 % (estimation) en 2015, tandis que l'inflation est passée de 7.8 % à 9.0 % (estimation). Cette tendance est principalement due à l'essoufflement de l'activité économique, en raison du manque de recettes en devises, et elle est aggravée par les restrictions ciblées qui pèsent sur 41 produits importés, dont certains sont des facteurs de production pour l'industrie manufacturière et l'agroalimentaire. Il en résulte des baisses de production et des réductions d'effectifs dans certains secteurs. Cependant, étant donné les inquiétudes de plus en plus grandes que suscite le recul de la croissance, la Banque centrale a abaissé le coût de l'emprunt, pour le secteur public et pour le secteur privé, afin de stimuler l'économie.

En 2016, le Nigéria devrait connaître une lente reprise économique, car certaines des réformes commencent à produire des effets et les mesures destinées à insuffler un élan à l'économie, notamment l'augmentation des dépenses d'infrastructure, sont mises en œuvre. Plusieurs réformes spécifiques que le nouveau gouvernement a engagées en vue de permettre le retour de la croissance sont salutaires. Les plus importantes visent à rationaliser le secteur public pour réduire le coût de la gouvernance, à instaurer un compte de trésorerie unique pour empêcher les fuites de capitaux, à renforcer la lutte contre l'évasion fiscale, à préparer l'introduction de la méthode du budget base zéro en 2016 et à porter le ratio dépenses en capital/dépenses récurrentes à 30/70.

L'insécurité reste un problème majeur, surtout dans le nord-est du pays. Malgré le renforcement des interventions contre le groupe Boko Haram, la situation humanitaire ne cesse de se dégrader. On estime que plus de deux millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays en raison de ce conflit. Néanmoins, ces populations déplacées se retrouvent principalement dans les villes, où les conditions de sécurité sont meilleures. Tant les pouvoirs publics que les partenaires au développement continuent d'explorer des solutions pour remédier à la situation.

La transformation structurelle ne pourra permettre de créer des villes durables que si l'urbanisme repose sur une approche intégrée. Il est prévu que le ministère fédéral de l'Énergie, des Travaux publics et du Logement réexamine la politique de développement urbain et travaille avec d'autres ministères pour améliorer les services publics et pour définir une trajectoire qui mettra à profit les opportunités liées à l'expansion urbaine au Nigéria. La ville de Lagos, l'une des sept mégapoles d'Afrique, offre de grandes opportunités pour l'innovation et la création d'emplois dans différents secteurs : construction, technologies de l'information et de la communication (TIC) et commerce de détail, notamment.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	6.2	3.0	3.8	5.0
Croissance du PIB réel par habitant	3.5	0.3	1.1	2.3
Inflation	7.8	9.0	10.1	9.4
Solde budgétaire (% PIB)	1.0	-2.3	-3.4	-3.1
Compte courant (% PIB)	0.2	-3.5	-3.2	-2.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

UGANDA

- En Ouganda, l'économie a continué de s'améliorer en 2015, malgré des chocs externes. L'industrie, les services et les investissements dans l'infrastructure publique devraient permettre à la croissance du PIB en volume d'atteindre 5.1 % en 2016 et 5.8 % en 2017.
- La maîtrise de l'inflation et la croissance restent les deux principaux objectifs de la politique économique de l'Ouganda, qui entend y parvenir grâce à la stabilité du taux de change et à l'optimisation de la mobilisation des ressources intérieures.
- Le pays progresse dans sa lutte contre la pauvreté et contre les inégalités entre hommes et femmes, ainsi que dans la promotion de l'autonomisation des femmes.

Les perspectives économiques de l'Ouganda sont favorables. La croissance du PIB en volume devrait atteindre 5.1 % en 2016, contre 5.3 % en 2015, et 4.7 % en 2014, à condition toutefois que le gouvernement parvienne à maintenir la stabilité macroéconomique et à endiguer la corruption. Les solides performances de l'industrie et des services, ainsi que les investissements dans l'infrastructure publique et dans d'autres secteurs prioritaires, seront les principaux moteurs de la croissance. Les grands projets d'infrastructure stimuleront les activités manufacturières, ainsi que les services, en particulier le tourisme. La croissance bénéficiera également de la hausse de la consommation privée. L'expansion du crédit (hausse de 16 % en février 2015, soit plus du double de l'année précédente) dynamisera la consommation, et la consommation publique progressera à l'approche des élections. Les investissements dans le secteur de l'énergie favoriseront eux aussi la croissance, même si celle-ci s'est tassée l'année dernière sous l'effet de l'effondrement des cours du pétrole. La concession de licences d'exploration pétrolière dans le bassin Albertine attirera les investissements directs étrangers dont le pays a cruellement besoin.

L'indice de développement humain (IDH) de l'Ouganda s'est légèrement amélioré en 2014, à 0.483 (contre 0.478 en 2013), mais il reste inférieur à la moyenne des pays les moins avancés dans le monde (0.502) et à celle de l'Afrique subsaharienne (0.518). De plus, en raison d'un manque de financements, le pays a cessé d'avancer en direction des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) relatifs à la santé et à l'éducation. On observe néanmoins des progrès significatifs dans l'accès aux traitements antirétroviraux, dans la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et dans la prévalence du paludisme, dont le taux est passé de 43 % en 2009 à 19 % en 2014. La pauvreté a reculé dans toutes les régions à l'exception de celle de l'Est, où elle a augmenté entre 2009/10 et 2012/13. Même si le taux de pauvreté s'est sensiblement réduit dans la région du Nord (de 60.7 % en 2005/06 à 43.7 % en 2012/13), il demeure plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale. L'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes continuent de s'améliorer en Ouganda. Néanmoins, les femmes subissent toujours une discrimination, en particulier dans l'accès aux opportunités économiques et à la propriété de biens.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	4.7	5.3	5.1	5.8
Croissance du PIB réel par habitant	1.4	2.0	1.8	2.5
Inflation	4.3	4.5	5.2	5.3
Solde budgétaire (% PIB)	-4.1	-4.5	-6.0	-5.5
Compte courant (% PIB)	-9.6	-9.1	-9.1	-9.1

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- La reprise économique entamée en 2014 s'est poursuivie en 2015, avant d'être interrompue par la résurgence de la crise sécuritaire et politique, avec pour conséquence de porter le taux de croissance du PIB réel à 4.1 % contre une prévision initiale de 5.5 %.
- Après l'organisation des élections présidentielles et législatives ayant permis d'achever le processus de transition politique, l'ancien Premier ministre, Faustin-Archange Touadéra, a été élu président de la République à l'issue du second tour du scrutin.
- Le déplacement massif des populations, consécutif au déclenchement de la crise en mars 2013, a accentué les défis liés à l'urbanisation et à l'aménagement territorial.

La reprise de l'activité économique, entamée en 2014, s'est confirmée au cours des neuf premiers mois de l'année 2015. Sa dynamique a cependant été interrompue par la résurgence des violences intercommunautaires à la fin du mois de septembre. En raison de la dégradation de la situation sécuritaire, le taux de croissance du PIB réel s'est limité à environ 4.1 % en 2015, contre un objectif initial de 5.5 %. Il a cependant augmenté par rapport à celui de 2014, alors de 1.0 %. La plupart des activités économiques ont connu une progression par rapport à 2014, même si la performance du secteur extérieur a continué à souffrir de la suspension du pays du processus de Kimberley. Cette mesure implique en effet l'interdiction de l'exportation des diamants, en dépit de la levée partielle des restrictions intervenue en juillet 2015. Malgré ce contexte difficile, la gestion des finances publiques s'est significativement améliorée, grâce notamment aux efforts importants déployés par les autorités de la transition et à l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF). La plupart des objectifs quantitatifs du plan budgétaire ont ainsi été atteints, avec un retour progressif à la procédure normale d'exécution de la dépense publique et une amélioration de la transparence dans la gestion des ressources publiques.

L'organisation des scrutins présidentiel et législatif a marqué l'année 2015, en particulier l'élection à la tête du pays de Faustin-Archange Touadéra, ancien Premier ministre sous la présidence de François Bozizé. L'organisation de votes, malgré une situation sécuritaire volatile et un contexte politique incertain, permet de mettre un terme au processus de transition politique engagé depuis trois ans. Ces élections ont été précédées par la tenue du Forum de Bangui en juin 2015, sanctionné par la signature du Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction de la République centrafricaine (RCA), et par l'adoption d'une nouvelle Constitution en novembre 2015. Sur le plan social et humanitaire, les conditions globales ont été relativement stables une partie de l'année 2015, avant de fortement se dégrader sous l'effet de nouvelles violences communautaires qui ont fait de nombreuses victimes et grossi le nombre des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La situation urbaine de la RCA a été fortement affectée par la crise politico-sécuritaire, qui a notamment détérioré les perspectives de développement des villes. Une étude est entreprise pour élaborer un nouveau plan d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Bangui, en vue notamment de structurer son urbanisation galopante et de mettre en place un cadre d'habitation sain.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	1.0	4.1	5.2	6.0
Croissance du PIB réel par habitant	-1.0	2.1	3.2	4.0
Inflation	11.6	5.6	4.7	4.0
Solde budgétaire (% PIB)	3.2	-3.2	-2.8	-2.3
Compte courant (% PIB)	-6.1	-11.5	-5.1	-4.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

RWANDA

- Durant les trois premiers trimestres de 2015, le PIB réel a progressé en moyenne de 6.9 %, une hausse conforme à l'objectif de 7.0 % fixé pour 2015. La croissance devrait fléchir à 6.8 % cette année, puis remonter à 7.2 % en 2017.
- Les indicateurs relatifs à l'état de droit, aux droits politiques et aux libertés civiles, à la participation, à l'inclusion et à la sécurité se sont tous améliorés.
- L'urbanisation étant désormais un objectif prioritaire, des mesures sont mises en œuvre pour faire de Kigali un centre pour les investissements et la croissance économique. On privilégie aussi une urbanisation équilibrée et transformatrice grâce au développement de villes secondaires.

Durant les trois premiers trimestres de 2015, le PIB réel a progressé de 6.9 % en moyenne, marquant une décélération par rapport au taux moyen de 7.2 % enregistré pendant la même période en 2014. Le taux de 6.9 % reste cependant conforme à l'objectif de 7.0 % fixé pour 2015. Au cours de cette période, l'expansion a été tirée par les secteurs des services et de l'industrie. Le secteur de l'agriculture a en revanche connu une croissance modérée, en partie à cause de conditions météorologiques instables. En 2016 et 2017, la croissance devrait être stimulée par la poursuite des investissements visant l'amélioration des infrastructures d'énergie et de transport, par une progression constante de l'industrie et par une reprise du secteur des services. Les prévisions indiquent une croissance modérée pour l'agriculture.

En 2016 et 2017, l'inflation devrait se maintenir en dessous de la cible à moyen terme de la Banque centrale. Les pressions inflationnistes devraient rester modérées en raison des bas prix des denrées alimentaires et des combustibles. La demande de biens d'équipement, de biens intermédiaires et de combustibles devrait rester soutenue à court et moyen termes conformément au programme d'investissement public. Le déficit de la balance courante devrait cependant demeurer élevé à court terme, du fait que les recettes d'exportation ne représentent encore que 25 % des importations.

La population urbaine représentait 28 % de la population totale du Rwanda en 2014, pourcentage inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (37 %) et à la moyenne mondiale (53 %). Le taux annuel d'urbanisation, estimé à 5.9 %, est cependant supérieur à ces deux moyennes qui sont respectivement de 4.2 % et de 2.1 %. Une approche de développement urbain/rural intégré est donc nécessaire pour en garantir la durabilité et relier les objectifs de développement urbain à d'autres objectifs, notamment à celui de transformation socio-culturelle. La Stratégie d'urbanisation et de peuplement des zones rurales (2013-18), dont la mise en œuvre est en cours, vise deux objectifs : premièrement, renforcer le développement de Kigali et fournir un appui aux districts en matière d'aménagement et de gestion urbains et deuxièmement, mettre en place une urbanisation équilibrée favorisant l'inclusion et la transformation économiques. À cet égard, six villes secondaires sont à des stades de développement divers, dans le cadre d'un programme ayant pour but de transformer ces centres de commerce et de transport naissants en pôles de croissance régionaux. La réalisation de ces objectifs devrait porter le taux d'urbanisation à 35 % d'ici à 2020.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	7.0	7.1	6.8	7.2
Croissance du PIB réel par habitant	4.6	4.7	4.5	4.9
Inflation	2.4	2.5	3.0	3.0
Solde budgétaire (% PIB)	-4.0	-5.0	-4.9	-5.6
Compte courant (% PIB)	-11.8	-12.3	-11.9	-11.4

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

- L'économie de Sao Tomé-et-Principe a progressé de 5.3 % en 2015, une hausse par rapport aux 4.5 % de 2014, mais la croissance devrait redescendre à 5.0 % au cours des deux années à venir.
- Selon l'indice Ibrahim de 2015, Sao Tomé-et-Principe est en tête des pays d'Afrique centrale pour la gouvernance globale, grâce à d'importantes améliorations des opportunités économiques, des droits de l'Homme et de l'État de droit.
- L'afflux de ruraux vers la ville impose la mise en place d'une stratégie nationale d'urbanisation, car il n'existe aucun système de planification dans le pays.

L'économie de Sao Tomé-et-Principe a progressé de 5.3 % en 2015, une performance décevante par rapport aux 4.5 % de 2014. La croissance économique devrait se maintenir au-dessus de 5 % en 2016 et 5.4 % en 2017. La croissance future sera stimulée principalement par une augmentation de l'investissement direct étranger dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et du tourisme, ainsi que par de nouveaux projets financés par des donateurs. L'inflation reculera à environ 4 % en 2016 et 2017, contre 5.3 % en 2015, grâce au système de changes fixes. Des mesures structurelles en faveur d'une croissance économique durable et de la création d'emplois sont au cœur du programme de réforme économique du gouvernement. Ces réformes prévoient notamment une amélioration de l'enregistrement des contribuables et un élargissement de l'assiette de l'impôt. Le gouvernement a aussi révisé le Code des investissements et élaboré des stratégies de développement du secteur privé et du secteur financier, et il met actuellement en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix pétroliers. Une fois mises en place, ces réformes et ces stratégies amélioreront l'efficacité des administrations publiques et les services sociaux destinés à la population.

La garantie de la crédibilité, de la responsabilité et de la transparence dans le système de gestion des finances publiques (SAFE) reste une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics. Lancé sous la forme d'un projet pilote dans quatre ministères en charge de la décentralisation, ce système a été utilisé pour préparer les comptes financiers de 2010, 2011 et 2012. Le gouvernement est également en train d'achever la mise en place d'un service de contrôle financier électronique pour faciliter l'établissement des rapports financiers.

La capitale Sao Tomé, est la seule agglomération urbaine du pays. En 2015, ses 131 000 habitants représentaient 68 % de la population totale. La ville et ses environs attirent un nombre croissant de ruraux. Il n'y a aucune agglomération urbaine sur l'île de Principe (7 450 habitants en 2015). Bien que le rythme des migrations vers la ville semble ralentir, le taux de croissance annuel moyen de l'urbanisation est estimé à 1.87 % pour la période 2013-18.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	4.5	5.3	5.0	5.4
Croissance du PIB réel par habitant	2.3	3.1	2.9	3.3
Inflation	6.7	5.3	4.6	4.7
Solde budgétaire (% PIB)	-5.5	-6.1	-3.9	-4.0
Compte courant (% PIB)	-24.2	-14.0	-13.8	-13.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

SÉNÉGAL

- Le taux de croissance est estimé à 5.1 % en 2015 ; il est projeté à 6.0 % en 2016, et 6.5 % en 2017.
- La mise en place de la réserve de précaution en 2015 et sa reconduction dans le budget 2016 sont des exemples de gestion axée sur les résultats, en accord avec les directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sur les finances publiques.
- Le développement urbain offre des opportunités liées à la diversification des secteurs d'activité, mais l'afflux des populations rurales vers les villes pose la problématique de la gestion durable des villes.

Le taux de croissance est en hausse, il devrait atteindre 5.1 % en 2015, contre 4.3 % en 2014, tiré par la vigueur du secteur agricole, la poursuite de la relance des industries de l'huile et du sucre, le dynamisme des cimenteries, des bâtiments et travaux publics (BTP), de l'énergie, des télécommunications et des services financiers. Toutefois, l'activité a été légèrement en deçà des projections de croissance de 5.4 % des autorités. La croissance est projetée respectivement à 6 % et 6.5 % pour 2016 et 2017.

L'année 2015 correspond à la deuxième année de mise en œuvre des projets phares du Plan Sénégal émergent (PSE) et des grandes réformes qui doivent accélérer l'exécution de ces projets. Sur les 17 projets phares lancés (sur un total de 27 projets), 10 sont en phase d'exécution, 1 en phase d'exploitation et 6 en phase d'étude. Le développement de plateformes industrielles intégrées est un des projets phares du PSE, notamment la zone économique spéciale de Diamniadio, dont les travaux ont commencé en 2015, qui constituera une plateforme urbaine multifonctionnelle. Les autorités devront s'assurer de la mise en œuvre soutenue des grandes réformes, notamment dans les domaines de l'énergie, du foncier, de la logistique et des infrastructures, des technologies de l'information et de la communication (TIC), et de l'environnement des affaires.

L'urbanisation est en progression constante au Sénégal, où la population urbaine est passée de 38 % en 1988 à 45.2 % en 2013. L'exode rural est le principal déterminant de l'urbanisation rapide du pays. Le développement urbain offre des opportunités liées à la diversification des secteurs d'activité et au développement des infrastructures de transport entre les différentes régions du pays. La promotion des pôles urbains dans les régions à fortes potentialités économiques se fait par le biais d'une politique de réalisation d'équipements et d'infrastructures d'envergure à fort impact économique et social. L'afflux des populations rurales vers les villes entraîne cependant une forte demande d'infrastructures socio-économiques et induit des dégradations environnementales, posant ainsi la question de la gestion durable des villes.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	4.3	5.1	6.0	6.5
Croissance du PIB réel par habitant	1.1	2.0	3.0	3.4
Inflation	-0.5	0.0	-0.4	1.2
Solde budgétaire (% PIB)	-5.2	-4.6	-4.1	-3.2
Compte courant (% PIB)	-9.0	-8.1	-6.0	-4.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

SEYCHELLES

- En juillet 2015, les Seychelles ont accédé au statut de pays à revenu élevé, ce qu'elles doivent à la politique macroéconomique judicieuse du gouvernement et aux réformes structurelles exhaustives engagées ces dernières années, qui ont favorisé une croissance économique robuste, s'établissant en moyenne à 5.3 % sur la période 2011-15.
- Les perspectives de croissance à moyen terme des Seychelles sont modestes, avec une progression du PIB projetée à 3.1 % en 2016 et à 3.7 % en 2017, tandis que les secteurs traditionnels de la pêche et du tourisme devraient rester les principaux moteurs de l'économie.
- Avec l'accélération potentielle de l'activité dans les secteurs non traditionnels, comme le secteur manufacturier à forte valeur ajoutée, conjuguée à la croissance de la population, à l'évolution des habitudes de consommation et à la faible superficie des terres disponibles, l'urbanisation rapide représente un défi de taille pour les villes seychelloises, ainsi d'ailleurs que pour tous les petits États insulaires en développement.

En juillet 2015, les Seychelles ont accédé au statut de pays à revenu élevé après que leur revenu national brut (RNB) moyen par habitant a atteint 13 710 dollars (USD) en 2013-14. Les autorités du pays ont mis en œuvre une politique macroéconomique judicieuse ainsi que des réformes structurelles exhaustives ces dernières années, lesquelles ont alimenté une croissance robuste, tirée principalement par le tourisme et les technologies de l'information et des communications (TIC), et s'établissant en moyenne à 5.3 % sur la période 2011-15. Le taux de croissance a néanmoins affiché une tendance globale à la baisse, passant d'environ 7.9 % en 2011 à 4.6 %, selon les estimations, en 2015, principalement sous l'effet d'un ralentissement dans le secteur de la construction, plusieurs grands projets ayant été achevés sur cette période. Les perspectives de croissance à moyen terme du pays demeurent modestes, avec une progression du produit intérieur brut (PIB) projetée à 3.1 % en 2016 et à 3.7 % en 2017. Les secteurs traditionnels de la pêche et du tourisme devraient rester les principaux moteurs de la croissance. La prudence de la politique budgétaire et monétaire a contribué à stabiliser la situation macroéconomique, et l'inflation devrait demeurer inférieure à 3 % en 2016 et en 2017.

Les Seychelles sont toujours aux prises avec un certain nombre de problèmes. Leur économie n'est pas assez diversifiée et elle est vulnérable aux chocs exogènes, compte tenu de sa dépendance vis-à-vis du tourisme et de la pêche. Le pays devra donc impérativement étoffer son secteur privé s'il veut se diversifier davantage, atténuer sa vulnérabilité et se protéger des chocs. Toutefois, le secteur privé a besoin d'un environnement plus propice pour pouvoir exploiter pleinement son potentiel et développer de nouvelles activités. De plus, il faut que la croissance devienne plus verte afin de mieux protéger l'environnement naturel fragile des Seychelles contre les effets néfastes du changement climatique.

Afin de promouvoir le développement socioéconomique du pays, en novembre 2015, le gouvernement a adopté la Stratégie de développement national à moyen terme (SDN 2015-19), articulée autour du concept d'« économie bleue ». Ce concept met en avant le potentiel économique de la vaste zone économique exclusive (ZEE) seychelloise, une aire marine de 1 374 000 km² (la deuxième d'Afrique par la superficie), pour favoriser une croissance inclusive. Ce concept novateur englobe la préservation et l'utilisation durable des ressources de l'océan, l'extraction des ressources pétrolières et minérales, la bioprospection, la production d'énergie durable et le transport maritime, ainsi que la promotion des Seychelles comme une destination du tourisme « bleu ». La SDN 2015-19 entend obtenir des résultats dans quatre domaines principaux : la gouvernance, le développement économique, le développement social, et l'environnement et l'énergie.

Les Seychelles sont un petit État insulaire en développement (PEID) affichant de fortes inégalités de revenu : l'enquête auprès des ménages réalisée en 2006/07 a révélé un coefficient de Gini de 65.8 pour les inégalités de revenu. Toutefois, le niveau de pauvreté est très bas, puisque seulement 0.25 % de la population vivaient avec 1.25 USD ou moins par jour en 2007. Quelque 90 % des 94 000 habitants de l'archipel résident à Mahé, l'une des trois îles principales. Cependant, en raison de sa faible superficie terrestre et de sa forte densité de population, le pays doit veiller à maintenir un équilibre délicat entre utilisation des terres, protection de l'environnement et développement économique. À cette fin, les pouvoirs publics ont entrepris d'élaborer des politiques et des plans intégrés.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	3.7	4.6	3.1	3.7
Croissance du PIB réel par habitant	3.0	4.0	2.5	3.1
Inflation	1.4	4.4	2.6	2.7
Solde budgétaire (% PIB)	2.2	1.9	1.4	1.0
Compte courant (% PIB)	-21.3	-14.2	-15.4	-15.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

SIERRA LEONE

- La Sierra Leone peine actuellement à se remettre des retombées de la crise Ebola et de la baisse durable des cours mondiaux du minerai de fer. En conséquence, on estime que le PIB du pays s'est contracté de plus de 20 % en 2015.
- Des politiques de remédiation sont nécessaires pour améliorer les indicateurs qui ont été dégradés par la crise du virus Ebola, tandis que d'importants progrès ont été accomplis en matière de gouvernance économique et politique.
- Avec une population urbaine d'environ 40 %, la Sierra Leone connaît une urbanisation sans industrialisation (industrie manufacturière), ce qui ne favorise pas l'émergence des liens structurels appropriés ni la nécessaire transformation durable de l'économie.

La Sierra Leone se remet toujours des conséquences des 18 mois d'épidémie d'Ebola et de la baisse durable des cours mondiaux du minerai de fer. L'épidémie d'Ebola a affecté les moyens de subsistance et l'équilibre socioéconomique du pays, en bouleversant les services de santé et d'éducation, la production agricole et le commerce. Le déclin des cours mondiaux du minerai de fer a affecté la stabilité macroéconomique et inversé la trajectoire de croissance remarquablement positive que connaissait le pays : l'économie est passée d'une croissance impressionnante de 20.1 % en 2013 à 4.6 % en 2014, avant de se contracter de 21.5 % en 2015 selon les estimations les plus récentes. Le produit intérieur brut (PIB) devrait rester relativement stable en 2016 et croître légèrement en 2017. L'inflation, modérée au premier trimestre 2015, est désormais estimée à 9.9 % pour 2015, et devrait avoisiner les 10 % en 2016 et 2017. La Banque de Sierra Leone (BSL) doit rester vigilante vis-à-vis de la seconde vague de pressions inflationnistes résultant de la dépréciation de la monnaie nationale, le leone, et des niveaux planchers des cours du pétrole brut. La marge de manœuvre budgétaire du pays est très limitée, du fait d'un ratio recettes/PIB historiquement bas et de dépenses publiques plus élevées.

Le pays a accompli des progrès considérables en matière d'indice de développement humain (IDH), puisque celui-ci est passé de 0.344 en 2005 à 0.413 en 2014 (ce qui représente une amélioration de plus de 20 %), mais ces progrès devraient être contrebalancés par l'impact de la crise Ebola sur la santé (notamment sur l'espérance de vie à la naissance), l'éducation (durée de scolarisation) et le niveau de vie de la population (revenu national brut par habitant). N'étant pas parvenus à atteindre la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015, les autorités gouvernementales et les partenaires de développement sur le terrain ont pris conscience de la pertinence des 17 Objectifs de développement durable (ODD) et de leur caractère indissociable, ce second aspect signifiant principalement que l'action pour le développement doit couvrir tous les secteurs. De plus, les autorités doivent accentuer leurs efforts de lutte contre la pauvreté en tirant parti des nouvelles données et informations qui ressortiront du recensement de la population et du logement réalisé en décembre 2015.

La Sierra Leone compte 6.3 millions d'habitants, dont environ 39.1 % vivaient en zone urbaine (Freetown, Bo, Kenema, Makeni, parmi d'autres) en 2015, et le taux d'urbanisation devrait atteindre 43.8 % à l'horizon 2030 selon les projections. On voit que le secteur manufacturier est le « chaînon manquant » de la transformation structurelle de la Sierra Leone, car la main-d'œuvre passe directement d'activités agricoles à faible productivité dans les zones rurales à des services à faible productivité (emplois informels dans les zones urbaines), sans secteur industriel vecteur de transformation.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	4.6	-21.5	0.2	3.7
Croissance du PIB réel par habitant	2.4	-23.7	-1.9	1.6
Inflation	7.1	9.9	10.0	10.1
Solde budgétaire (% PIB)	-3.0	-3.7	-6.0	-6.0
Compte courant (% PIB)	-16.4	-11.3	-8.4	-8.1

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

SOMALIE

- L'assise de l'économie de la Somalie reste étroite puisque la majorité de ses habitants vivent de l'élevage et de la pêche.
- La faible base d'imposition et une mauvaise gestion des finances publiques continuent à faire peser de graves restrictions sur le budget du gouvernement, laissant ainsi la Somalie presque totalement dépendante des aides et des versements de fonds extérieurs.
- Même si le principal obstacle au commerce, à l'investissement et à la collecte des recettes publiques continue à être l'absence de paix et de sécurité, l'armée nationale somalienne a réussi à reprendre de nombreuses zones auparavant contrôlées par les chabab.

L'économie de la Somalie demeure fragile, puisque la reprise continue d'être entravée par les conditions de sécurité précaires, des infrastructures insuffisantes et des ressources financières limitées. Le pays est tributaire de l'agriculture et en particulier de l'élevage (essentiel à l'exportation), ce qui reflète sa base économique étroite et explique qu'il soit vulnérable aux chocs extérieurs ou environnementaux. Cela limite également la capacité du gouvernement fédéral de la Somalie (GFS) à générer des revenus suffisants pour soutenir son programme de reconstruction et de développement économiques, et à stabiliser son environnement macroéconomique.

Le FMI a estimé le produit intérieur brut (PIB) réel de 2015 à 2.7 % ; il est entraîné par la croissance de l'agriculture, des services financiers, de la construction et des télécommunications. En supposant que la sécurité s'améliore graduellement, et en l'absence de sécheresse, la croissance annuelle à moyen terme du PIB réel devrait se situer à environ 5 %. Néanmoins, elle restera insuffisante pour lutter contre la pauvreté généralisée dans le pays. En ce qui concerne le développement de la Somalie, les défis clés sont toujours la création d'emplois pour les jeunes, la prestation de services sociaux, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, et la création de moyens de subsistance durables.

Afin d'attirer des investissements, le GFS prend des mesures dans plusieurs domaines stratégiques. Celles-ci comprennent : i) tenter de faciliter le mouvement des importations et des exportations ; ii) créer une plus grande légitimité et stabilité financière dans le pays ; iii) faciliter la continuité du flux des transferts de fonds ; et iv) reconstruire et développer les infrastructures de base.

En juin 2015, le ministère de la Planification et de la Coopération internationale a lancé le processus d'élaboration d'un Plan national de développement (PND) destiné à encadrer la planification pour la Somalie après 2016. Le cadre du PND définira les priorités de développement du pays sur une période quinquennale. Le Plan donnera également un aperçu des besoins en fonds internes et externes, ainsi que des principales sources de financement. Il guidera aussi l'attribution des ressources, la hiérarchisation des actions du gouvernement et l'appui international au développement. Le PND servira également de Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) intérimaire, jusqu'à ce qu'un plan officiel à part entière soit mis en place, et comprendra une vision et des orientations pour le développement de la Somalie et la réduction de la pauvreté socio-économique.

Le GFS a également mis en place, au sein du cabinet du Premier ministre, une unité chargée de mettre au point un cadre permettant de renforcer les capacités du secteur public. Ce processus est en cours et va commencer, petit à petit, à améliorer les capacités du gouvernement fédéral et sa réactivité. Cependant, étant donné la marge budgétaire actuelle très réduite, avec des capacités fiscales extrêmement limitées et dans un contexte de sécurité compliqué, il est difficile d'attirer des professionnels qualifiés dans le secteur public, ce qui limite la capacité du gouvernement à fournir des services.

SOUDAN

- La croissance économique du Soudan a dépassé 5 % en 2015 et devrait atteindre plus de 6 % en 2016 et 2017, principalement grâce à l'agriculture et aux industries extractives ainsi qu'à de meilleures politiques macroéconomiques.
- Les enjeux restent la poursuite des réformes de la politique économique, la stabilité économique, la guerre civile et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, mais on espère qu'une issue positive du dialogue national conduira à la fin de la guerre civile et à une meilleure stabilité économique.
- Une stratégie de développement urbain cohérente est nécessaire pour mieux gérer la croissance de la population, les déplacements internes liés à la guerre civile persistante et les faibles liaisons actuelles entre les villes et les campagnes.

L'inflation est tombée à 16.9 % en 2015 tandis que la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel est restée dynamique, à 5.3 %, soutenue par l'agriculture, les produits miniers, les services, les droits de transit du pétrole et l'investissement direct étranger (IDE). La croissance devrait atteindre 6.2 % en 2016 et 6.0 % en 2017, malgré la chute des cours du pétrole, la baisse des achats d'or par la Banque centrale et la situation instable en matière de sécurité. Ces prévisions reposent sur l'hypothèse d'une reprise agricole vigoureuse, d'une remontée progressive des cours mondiaux du pétrole, d'une stabilité politique au Soudan du Sud, d'entrées d'IDE soutenues et d'une issue positive du dialogue national pour mettre fin à la guerre civile et aux conflits.

L'assainissement budgétaire et monétaire, ainsi que la faiblesse des cours mondiaux des denrées alimentaires, et l'augmentation de 37 % des IDE ont stimulé la croissance économique et contribué à la baisse de l'inflation, établie à 16.9 %, contre 36.9 % en 2014. Néanmoins, le pays doit encore résoudre, sur fond de guerre civile, les enjeux de la diversification et du développement social, dont le fort taux de chômage, la pauvreté et la répartition inégale des richesses. Il est peu probable que les dépenses en faveur du développement social en 2015 soient plus élevées qu'en 2014 (0.3 % du PIB), et elles ne devraient pas non plus augmenter en 2016. Les difficultés liées à la dette extérieure et à la normalisation des relations avec les créanciers persistent également. Les autorités doivent encore définir un nouveau Programme suivi par le Fonds monétaire international avant de prendre une décision concernant l'Initiative des pays pauvres lourdement endettés (PPTE). En 2015, le Soudan a été retiré de la liste noire du Groupe d'action financière, un organisme international de surveillance de la fraude financière basé à l'OCDE. Cependant, le fait que le pays ait toujours du mal à gérer les transactions bancaires internationales peut favoriser les virements informels, contribuer à la distorsion des taux de change et limiter les recettes budgétaires.

Selon les estimations, les grandes villes du Soudan ont contribué au PIB à hauteur de 60 % en 2014, grâce à un socle de compétences supérieur de 62 % aux zones rurales. Dans les zones urbaines, la création d'emplois est supérieure à la moyenne et le taux de pauvreté s'élève à moins de la moitié de la moyenne nationale. D'ici 2030, la population urbaine représentera 48.6 % du total de la population en raison d'une contraction continue de la part de la population rurale. Toutefois, depuis 1990, la croissance urbaine a été poussée par l'exode rural, les déplacements internes forcés par la guerre civile et les conflits, les effets du changement climatique sur l'environnement, et l'accroissement démographique. Cela a fortement contraint les services urbains et perturbé les liens de marché entre la ville et la campagne, qui sont pourtant essentiels pour une transformation structurelle basée sur l'agriculture. Les politiques adoptées en vue d'assainir les bidonvilles ont entraîné un étalement de faible densité avec une dépendance à l'automobile, ce qui ne fait qu'ajouter à l'inefficacité de la prestation de services urbains. L'adoption d'une stratégie de

développement urbain visant à améliorer les infrastructures et la gouvernance du territoire ainsi qu'à impliquer davantage le secteur privé est donc inévitable pour que le Soudan puisse exploiter les avantages potentiels d'une croissance rapide de son secteur urbain.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	3.6	5.3	6.2	6.0
Croissance du PIB réel par habitant	1.4	3.1	3.9	3.7
Inflation	36.9	16.9	13.1	11.2
Solde budgétaire (% PIB)	-1.0	-1.5	-1.4	-1.0
Compte courant (% PIB)	-9.0	-6.5	-6.4	-6.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

SOUDAN DU SUD

- L'effondrement des recettes pétrolières a d'importantes retombées négatives sur l'économie sud-soudanaise ; on estime que le PIB a reculé de plus de 5 % en 2015 et, d'après les prévisions pour l'exercice 2015/16, les recettes pétrolières nettes du gouvernement atteindront à peine 17 % de leur niveau de l'année précédente.
- Les parties au conflit civil du Soudan du Sud ont signé un accord de paix en août, mais aucun progrès significatif n'a été observé dans sa mise en œuvre.
- La situation humanitaire continue de se détériorer : en novembre 2015, le conflit civil qui s'enlise avait fait plus de 2.2 millions de déplacés.

Depuis l'indépendance en 2011, le paysage politique du Soudan du Sud continue d'être dominé par des tensions d'origine interne et externe qui font peser une menace sur la paix et la stabilité durables. En décembre 2013, le pays a sombré dans un conflit prolongé qui a rendu la situation encore plus incertaine. Les parties au conflit ont finalement signé un accord de paix en août 2015, mais sa mise en œuvre dans les délais prévus est très compromise. En effet, le délai où les parties auraient pu former un gouvernement de transition est écoulé. Or, le conflit est lourd de conséquences sur le plan humanitaire. En novembre 2015, on dénombrait dans le pays plus de 2.2 millions de personnes déplacées, soit 200 000 de plus qu'en début d'année. Cette population comprenait 1.6 million de déplacés internes et plus de 616 000 personnes réfugiées dans des États voisins. On prévoit que 4.6 millions de personnes seront gravement affectées par l'insécurité alimentaire cette année, contre 3.8 millions l'an dernier au plus fort de la saison de soudure. L'incidence de la pauvreté a augmenté, passant de 44.7 % en 2011 à plus de 57 % en 2015.

Les effets négatifs du conflit civil sont aggravés par d'énormes problèmes d'ordre économique et budgétaire. Le gouvernement est confronté à un déficit budgétaire abyssal dû à l'effondrement de ses recettes pétrolières. Le Soudan du Sud est un des pays les plus tributaires du pétrole au monde, puisque ce produit représente à la fois la quasi-totalité de ses exportations, environ 60 % de son produit intérieur brut (PIB) et plus de 95 % des recettes publiques des exercices antérieurs. En 2014/15, la production pétrolière a été inférieure de 40 % au niveau escompté en novembre 2013. À cette forte baisse de la production s'est ajouté un effondrement des cours mondiaux du pétrole : alors que le baril frôlait les 110 USD en juillet 2014, il valait moins de 35 USD en janvier 2016. La baisse de la rente pétrolière a considérablement amoindri les recettes publiques, de sorte qu'il n'a pas été possible d'investir dans des activités de développement. Selon les prévisions pour l'exercice 2015/16, les recettes pétrolières nettes du gouvernement représentent à peine 17 % de leur niveau du précédent exercice. Ces dernières années, la croissance du PIB a évolué en dents de scie, sous l'effet du conflit et des fluctuations des cours du pétrole. D'après les estimations de la Banque africaine de développement, après avoir enregistré une croissance de 15.9 % en 2014, le pays devrait connaître une croissance négative de -5.3 % en 2015. Une reprise timide de l'activité est attendue en 2016, avec un taux de croissance de 0.7 %, et le pays devrait renouer avec la croissance en 2017 (+8.8 %). Toutefois, la reprise dépend d'une remontée des cours du pétrole et de l'application de l'accord de paix.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	15.9	-5.3	0.7	8.8
Croissance du PIB réel par habitant	13.3	-7.9	-1.8	6.3
Inflation	1.7	41.1	14.7	25.0
Solde budgétaire (% PIB)	-10.9	-21.3	-22.0	-18.1
Compte courant (% PIB)	4.0	-2.5	0.9	2.8

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

SWAZILAND

- La croissance économique s'est infléchi à 1.7 % en 2015, principalement en raison d'une grave sécheresse, et les perspectives restent maussades pour 2016 et 2017.
- La situation politique est restée relativement calme depuis les élections de septembre 2013, mais le classement du pays laisse encore à désirer dans le domaine de la participation et des droits de l'homme.
- L'urbanisation croissante a entraîné des tensions et des défis pour le développement, que le gouvernement reste déterminé à atténuer de façon à maximiser les avantages économiques et la durabilité.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a reculé, de 2.5 % en 2014 à 1.7 % en 2015. Cette décélération a principalement été favorisée par une sécheresse qui a réduit la production agricole, une baisse de régime du secteur minier, et les perspectives moroses en Afrique du Sud, principal partenaire commercial du pays. Le secteur tertiaire a également connu un ralentissement, mais son impact global a été amorti par une augmentation des investissements dans le cadre de programmes d'équipements collectifs. Les perspectives à court terme pour 2016 et 2017 restent ternes, puisque les prévisions de croissance économique demeurent inférieures à 2 % par an. Les perspectives de croissance se fondent sur une amélioration des conditions météorologiques et sur l'adoption de mesures plus énergiques pour résoudre des problèmes critiques, notamment pour améliorer le climat des affaires et diversifier les exportations. Ces mesures sont d'autant plus importantes que le pays n'est plus éligible aux avantages de la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) depuis janvier 2015 et qu'il est fortement tributaire des recettes instables provenant de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU).

La prévalence élevée du VIH/sida et la distribution inégale des ressources figurent parmi les principaux défis sociaux. Bien que le Swaziland se classe dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, l'incidence de la pauvreté est élevée, puisque 63 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. Les autres problèmes sont le taux de chômage élevé (28.1 %) et le piètre classement du pays sur l'Indice de développement humain (IDH), au 150^e rang sur 187 pays. Le faible score IDH du pays (0.531) s'explique principalement par le taux élevé de la mortalité maternelle, le développement insuffisant des marchés du travail et la méfiance à l'égard de l'État. Au cours des trois dernières décennies, la lutte contre le VIH/sida a un peu progressé et le taux d'incidence de la maladie a évolué à la baisse, reculant de 3.1 % en 2010 à 2.23 % en 2013, puis à 1.94 % en 2015. La prévalence du VIH, de 26 % dans la tranche d'âge des 15-49 ans, est cependant parmi les plus élevées au monde, de sorte que les dépenses de santé ont augmenté et qu'un grand nombre d'enfants orphelins et vulnérables ont besoin d'une protection sociale.

Le Swaziland est l'un des plus petits pays d'Afrique, tant par sa taille que par sa population, répartie à 78 % en zone rurale et 22 % en zone urbaine. D'après les projections, la part de la population habitant en ville s'élèvera à 26.5% en 2030. Les principaux centres urbains sont Mbabane, la capitale administrative, et Manzini, le pôle commercial. Environ 75 % de la population urbaine du pays dépend de ces deux villes et du corridor qui les relie. Les villes de Manzini et Mbabane se sont développées de façon essentiellement informelle, et environ 60 % des ménages urbains du Swaziland vivent dans des établissements informels sauvages ou non desservis. De par sa position centrale, le corridor reliant Manzini à Mbabane est un axe privilégié pour les réseaux de transport assurant la liaison avec d'autres régions du pays, de sorte que la zone est surpeuplée, notamment à cause des migrations internes. Les autres problèmes découlant de l'urbanisation croissante sont l'accès insuffisant à l'assainissement et à l'électricité, la pollution de l'air et de l'eau, la gestion inadéquate des déchets et l'augmentation de la criminalité. De fortes pressions s'exercent

sur les collectivités locales afin qu'elles mobilisent des ressources financières suffisantes pour remédier à ces problèmes ; or elles dépendent principalement des transferts de l'État central. Le gouvernement maintient son engagement de faire du développement urbain une priorité, grâce à des initiatives comme le Programme de développement urbain, de façon à exploiter pleinement le potentiel intrinsèque de ce segment clé de l'économie, tout en garantissant sa viabilité.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	2.5	1.7	0.8	1.7
Croissance du PIB réel par habitant	1.0	0.3	-0.5	0.4
Inflation	5.7	5.6	6.0	6.7
Solde budgétaire (% PIB)	0.7	-1.4	-1.8	-2.1
Compte courant (% PIB)	2.9	0.9	1.6	1.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

TANZANIE

- **L'économie du pays a progressé de 7 % en 2014, et d'après les estimations la croissance se serait maintenue au même rythme en 2015, principalement sous l'impulsion des secteurs des services, de l'industrie, de la construction, de l'information et de la communication. La situation budgétaire était saine, avec un déficit global de l'ordre de 3.4 % du PIB en 2013/14. Les perspectives s'annoncent similaires à moyen terme.**
- **À l'issue des élections générales qui se sont déroulées avec succès et dans le calme, les pouvoirs ont été transférés en octobre 2015 à un nouveau président qui s'est engagé à gérer prudemment les ressources, à lutter contre la corruption et à promouvoir une croissance inclusive.**
- **En raison du taux d'urbanisation croissant, le chômage et la pression sur les infrastructures augmentent et les pouvoirs publics ne sont plus en mesure de gérer le développement urbain.**

Les performances économiques sont restées solides et stables au cours de la dernière décennie. La croissance était de 7 % en 2014 et d'après les estimations préliminaires, elle se serait maintenue au même rythme en 2015, principalement sous l'impulsion des secteurs des services, de l'industrie, de la construction, de l'information et de la communication, qui affichent tous une croissance à deux chiffres. À moyen terme, la croissance devrait dépasser les records de 2014 et 2015, pour atteindre 7.2 %. Cette amélioration devrait provenir essentiellement d'une augmentation des activités industrielles et des investissements d'infrastructure, et les autres secteurs devraient avoir une performance comparable à celle des années récentes. Le taux d'inflation, de 6.1 % en 2014, devrait poursuivre son infléchissement à 5.6 % en 2015, grâce aux conditions météorologiques favorables qui ont permis une production agricole soutenue, ainsi qu'à une gestion prudente de la politique budgétaire et monétaire. La dette publique globale est soutenable, à 30.2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2014/15.

Sur le plan du développement social et humain, l'indice de développement humain de la Tanzanie a progressé de 0.371 à 0.521 entre 1985 et 2014. Entre 1980 et 2014, on a vu augmenter l'espérance de vie à la naissance (+ 14.5 ans) et le nombre d'années de scolarisation prévues (+ 3.3 ans) tandis qu'entre 2005 et 2012/13, la mortalité infantile reculait, de 68 à 41 décès pour 1 000 naissances vivantes. Cependant, la lutte contre la pauvreté progresse trop lentement; en effet, en raison de la structure de l'économie tanzanienne, la forte croissance de l'activité économique ne s'est pas accompagnée d'une réduction proportionnelle de la pauvreté. Alors que le taux de croissance moyen a été de l'ordre de 7 %, le secteur agricole, qui emploie près de 70 % de la population active, a connu une croissance inférieure à 4 %. La dernière enquête sur le budget des ménages (2011/12) révèle que 28.2 % des Tanzaniens vivent dans la pauvreté, dont l'incidence est plus élevée dans les zones rurales.

Les élections générales d'octobre 2015 ont été remportées par John Magufuli, élu président de la République-Unie de Tanzanie, pour un mandat de 5 ans. Ce dernier a dévoilé un plan de travail quinquennal complet et détaillé visant à résoudre les problèmes relatifs à la propriété foncière, à l'eau, aux services de santé, à l'éducation, à l'agriculture, à l'approvisionnement en électricité et à l'administration de la justice. Le plan met également l'accent sur l'efficacité et l'efficience des pouvoirs publics, l'augmentation des recettes publiques et la lutte contre la corruption. Il est indispensable que les politiques et programmes définis par le président soient appliqués à la lettre pour apporter à moyen terme une réponse à la pauvreté qui sévit en Tanzanie.

L'urbanisation représente désormais un défi de développement majeur pour le pays. À Dar es-Salaam comme dans d'autres grandes villes du pays, le taux de chômage est plus élevé que dans les régions rurales; les infrastructures de base (routes, électricité, eau, transports par autobus, etc.) sont devenues très insuffisantes pour répondre à la demande des usagers et les installations récréatives, les réseaux d'égouts, les canaux de drainage et la protection de l'environnement sont également inadéquats. Bien que ce ne soit pas les terrains qui manquent, il n'y a pratiquement pas de zones planifiées à des fins résidentielles. Compte tenu du piètre réseau routier et de l'absence de systèmes de transport en commun intra-urbain sur rail, se déplacer à l'intérieur des villes est un véritable défi pour les travailleurs. Une politique intégrée et coordonnée d'aménagement et de développement urbains est en cours d'élaboration et si le nouveau gouvernement parvient à la finaliser et à la mettre en œuvre, il aura à son actif un succès important.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	7.0	7.0	7.2	7.2
Croissance du PIB réel par habitant	3.8	3.9	4.0	4.0
Inflation	6.1	5.6	5.9	6.0
Solde budgétaire (% PIB)	-3.4	-3.9	-4.4	-5.4
Compte courant (% PIB)	-10.3	-9.4	-8.2	-7.0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

TCHAD

- La croissance économique pourrait atteindre 4.1 % en 2015 et n'être que de 2.6 % en 2016 en raison de l'effondrement des prix du pétrole et de la forte baisse des revenus d'exportations.
- La nécessité de préserver les équilibres internes et externes en 2016 rend indispensable la poursuite de la consolidation budgétaire dans un contexte marqué par de nombreux défis, qu'ils soient financiers, sociaux, sécuritaires ou humanitaires.
- Les efforts en vue d'une transformation structurelle de l'économie passent entre autres par une stratégie intégrée de développement des centres urbains, à travers notamment l'aménagement du territoire, la promotion des logements décents et l'accès équitable aux services sociaux.

L'économie tchadienne, particulièrement tributaire de l'activité pétrolière, devrait connaître une forte contraction de son activité en 2016. Après avoir atteint 6.3 % en 2014, le taux de croissance du PIB pourrait se situer à 4.1 % en 2015 et descendre à 2.6 % en 2016, en raison essentiellement de la chute des cours du pétrole sur les marchés internationaux. Cette forte baisse pourrait se traduire par une réduction importante du niveau des investissements publics – notamment dans le secteur extractif – et par une compression de la demande intérieure en 2016 et 2017. Les contre-performances enregistrées dans le domaine agricole devraient amplifier cette situation conjoncturelle défavorable. Ce secteur important de l'économie a souffert d'une pluviométrie défavorable en 2015, ce qui a entraîné un net recul de la production céréalière, estimé par le gouvernement à près de 12 %. La capacité de l'État tchadien à mener à terme ses différents programmes d'investissements publics dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'émergence économique est fortement mise au défi. Les dépenses budgétaires importantes engagées pour faire face aux menaces et aux exactions de la secte terroriste de Boko Haram et des mouvements djihadistes en 2015 ont également affecté le climat conjoncturel du pays. Le taux d'inflation de 1.7 % en 2014 pourrait se situer en 2015 au-delà de la norme communautaire fixée à 3.0 % pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (zone CEMAC), et atteindre 4.0 %, pour ensuite redescendre à 2.6 % en 2016. Les perturbations relevées sur les circuits d'approvisionnement et d'exportation du pays, liées au contexte sécuritaire, en sont les principales raisons. La préservation des acquis au plan économique, notamment les effets bénéfiques de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) fin avril 2015, rend désormais indispensable une gestion prudente de l'endettement au regard de la forte volatilité actuelle des cours du pétrole.

La transformation structurelle du pays, qui demeure l'un des objectifs majeurs du gouvernement en vue de son émergence économique, se heurte à de nombreux freins en la matière, dont l'organisation inefficace des espaces urbains. Une meilleure inclusion spatiale permettrait à ces derniers de devenir de véritables centres de production et de contribuer ainsi à la création d'emplois, au renforcement de la cohésion sociale du pays et à la résilience de son économie.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	6.3	4.1	2.6	4.9
Croissance du PIB réel par habitant	2.9	0.8	-0.6	1.7
Inflation	1.7	4.0	2.7	4.0
Solde budgétaire (% PIB)	-4.7	-6.4	-7.0	-7.4
Compte courant (% PIB)	-8.9	-9.9	-8.6	-8.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

TOGO

- Le financement des infrastructures, tout en soutenant la croissance de 5.5 % en 2015, a entraîné une augmentation de la dette publique, passée de 46.0 % du PIB en 2012 à 62.5 % en 2015.
- Le nombre de jours requis pour créer légalement une entreprise est passé de 38 jours en 2012 à 19 jours en 2013, puis à 10 jours en 2014 et 2015.
- Le système foncier du Togo ne s'est pas adapté au développement des villes et des échanges, devenant ainsi le plus lent d'Afrique avec 288 jours requis pour transférer une propriété.

Démarrés en 2010, d'importants investissements publics dans les infrastructures se sont poursuivis, mais à un rythme ralenti en 2015. La pluviométrie variable en 2015 a par ailleurs freiné le dynamisme de la filière agricole. C'est ainsi que la croissance a légèrement décéléré de 5.9 % en 2014 à 5.5 % en 2015. Le secteur agricole qui a été le principal facteur de croissance du PIB en 2014 avec une contribution de 3.7 points de pourcentage a vu sa contribution se réduire à 0.7 point en 2015. En 2016, la production de phosphate, de clinker et de coton devrait augmenter. La Société d'exploitation de calcaire et de production de ciment (Scanmines) atteindra sa vitesse de croisière en 2016. La poursuite des réformes menées pour renforcer les règles de la concurrence dans les branches de l'hôtellerie, de l'électricité, des banques et des télécommunications, combinée avec le soutien à l'agriculture et aux industries extractives, devrait soutenir la croissance, projetée à 5.9 % en 2016 et 6.0 % en 2017.

Ces cinq dernières années, le financement des investissements publics, tout en alimentant la croissance, a entraîné une augmentation de la dette publique, passée de 46.0 % du PIB en 2012 à 62.5 % en 2015. Les intérêts payés sur la dette intérieure en 2015 sont estimés à 26 milliards de franc CFA BCEAO (XOF), soit au moins trois fois plus élevés que ceux payés sur la dette extérieure. Le Fonds monétaire international (FMI) indique que le Togo court un risque accru d'accumulation de dette publique. Les recettes fiscales ont connu une progression significative ces deux dernières années, grâce à la discipline dans la collecte de taxes par l'Office togolais des recettes (OTR), créé à cet effet. Ces recettes fiscales sont en hausse de 13.6 % en 2014 et de 4.8 % en 2015 pour atteindre 480.4 milliards XOF, soit 20.2 % du PIB. Par ailleurs, l'année 2015 a été marquée par la création de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. En conséquence, le rapport 2015 de Transparency International classe le Togo à la 107^{ème} place sur 168, soit 19 places gagnées par rapport à 2014.

La population urbaine du Togo est de 2.8 millions d'habitants. Elle a été multipliée par 2.6 en 25 ans (1990-2014). La population urbaine représentait 39.5 % de la population totale en 2014, contre 28.6 % en 1990. Elle atteindra 50 % en 2030. La diminution progressive de la part des industries et des services dans le PIB ces trois dernières décennies est un indice de faible transformation structurelle de l'économie togolaise. En matière foncière, le Togo est considéré comme le pays le plus lent d'Afrique avec 288 jours requis pour enregistrer une propriété, contre une moyenne de 58 jours pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui, le coût de l'énergie et des communications, ainsi que la faiblesse du marché et l'accès limité aux capitaux sont présentés comme de graves handicaps à l'essor des villes et à la transformation structurelle du pays. Ces obstacles, qui devront être levés, sont surtout la conséquence d'un système foncier qui, depuis 50 ans, n'a pas pu s'adapter à l'émergence des villes et répondre aux aspirations du marché.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	5.9	5.5	5.9	6.0
Croissance du PIB réel par habitant	3.2	2.8	3.2	3.4
Inflation	0.2	1.9	2.1	2.2
Solde budgétaire (% PIB)	-3.4	-5.3	-4.7	-4.4
Compte courant (% PIB)	-13.2	-11.9	-11.0	-10.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

TUNISIE

- Le nouveau gouvernement, entré en fonction en février 2015, a poursuivi la politique de relance mise en œuvre depuis 2011, avec une hausse notable de 21.6 % des dépenses d'investissement par rapport à 2014.
- La dégradation de la situation sécuritaire liée aux attentats terroristes de Sousse et de Tunis ainsi que la multiplication des mouvements sociaux ont affecté la croissance, qui ne devrait pas dépasser 0.5 % en 2015, dans un pays entré en récession au second trimestre 2015.
- Le lancement de la décentralisation en 2015 et les élections municipales de 2016 devraient promouvoir la démocratie locale, une des clés de la réussite d'une urbanisation participative et durable.

Projeté à 3 % dans la Loi de finances de 2015, le taux de croissance n'a pas dépassé 0.5 % en 2015 contre 2.3 % en 2014. Cette contre-performance résulte de la contraction des industries non manufacturières au premier trimestre 2015, marquée par une baisse des hydrocarbures et l'arrêt quasi-total de l'extraction de phosphate dans le centre du pays, suite à des conflits sociaux. Cette baisse n'a été qu'en partie compensée par la croissance de l'agriculture, des services non commerciaux et de l'industrie manufacturière. Le tourisme, 7 % du PIB, traditionnel pourvoyeur de devises et d'emplois (400 000 emplois directs et indirects) a accusé une forte baisse de ses recettes, de 35 % inférieures à celles de 2014.

Comme en 2015, la consommation intérieure restera le principal moteur de l'économie en 2016 et 2017. De son côté, l'investissement est estimé à 18.5 % du PIB en 2015, contre 21.9 % en 2014. Et ce, en dépit d'une légère reprise des investissements directs étrangers (IDE) au deuxième trimestre 2015, suite au bon déroulement des élections.

La faible performance de 2015 ainsi que les déséquilibres macroéconomiques existants empêchent la Tunisie de faire face à ses principaux défis. Le chômage reste en effet élevé, à 15 % en 2015, malgré les importants recrutements effectués dans le secteur public depuis 2011. Plus important chez les femmes (21.1 %) que chez les hommes (12.5 %), il frappe particulièrement les diplômés de l'enseignement supérieur (31.4 %).

De même, les disparités régionales persistent, en raison d'un faible taux d'investissement public et du manque d'efficacité des administrations locales. Centralisé sur le plan administratif et polarisé sur le plan économique, le pays voit ses activités concentrées dans les régions du littoral, où s'est joué un phénomène de métropolisation. Du coup, l'écart s'est creusé entre les grandes villes côtières et les villes moyennes de l'intérieur. Dans une moindre mesure, il s'est aussi élargi entre les zones urbaines et rurales, notamment dans trois des six régions du pays (Nord-Ouest, Centre-Ouest et Sud).

Le dernier recensement, en 2014, a montré qu'en matière d'équipements, d'infrastructures routières, de services de santé et de loisirs, les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa, Jendouba, Kebili et Kairouan marquent un retard par rapport à la moyenne nationale, mais aussi par rapport à la moyenne des gouvernorats côtiers et même des régions de l'intérieur.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	2.3	0.5	2.0	2.4
Croissance du PIB réel par habitant	1.1	-0.6	0.9	1.3
Inflation	5.5	5.0	4.0	3.5
Solde budgétaire (% PIB)	-4.4	-4.2	-3.9	-3.7
Compte courant (% PIB)	-9.0	-7.6	-5.9	-5.8

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

ZAMBIE

- La Zambie est confrontée à sa pire crise économique en plus de dix ans, à cause de l'effondrement des cours du cuivre, de la pression sur le budget de fonctionnement et d'investissement de l'État, et des pénuries d'électricité qui affectent l'économie réelle.
- Un amendement constitutionnel a fixé la date des élections nationales de 2016 au 11 août et introduit quelques nouveautés : Il faut désormais obtenir au moins 50 % des voix pour être élu et les candidats doivent se présenter avec un colistier, comme vice-président.
- En 2015, la croissance urbaine s'est poursuivie au rythme de 42 % selon les estimations, les ruraux affluant vers les villes pour y chercher un emploi ou des opportunités économiques.

En 2015, l'économie zambienne a traversé une mauvaise passe, dont le point de départ a été une forte hausse des dépenses et un déficit budgétaire qui a plus que doublé en 2013. Sous l'effet du ralentissement de la demande de la Chine, les cours du cuivre sont tombés à leur plus bas niveau en plus de sept ans. Cette situation a été exacerbée par la faiblesse de la production agricole et par l'aggravation de la pénurie d'électricité. La croissance de l'économie réelle est tombée à son plus bas niveau en 15 ans : d'après les estimations, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a reculé à 3,7 %, contre 5 % en 2014. La production de maïs a diminué de 22 % en raison du manque de pluie, et les cours du cuivre ont chuté de 28 % ; en revanche la production minière est restée pratiquement inchangée par rapport à 2014. La croissance devrait rester faible à moyen terme car le pays reste déficitaire en énergie électrique et tributaire d'importations à des pays voisins pour couvrir ses besoins. On s'attend à une campagne agricole décevante en 2016 en raison des effets du phénomène climatique El Niño. De plus, les élections prévues pour 2016 accentueront la pression sur les dépenses publiques. Les cours du cuivre ne devraient pas remonter car l'offre mondiale est suffisante pour répondre à la demande.

La pénurie d'électricité qui sévit depuis juin 2015 affecte l'industrie manufacturière et d'autres secteurs de l'économie. Ce déficit, estimé à 40-50 % de la charge de base, oblige à pratiquer d'importants délestages chaque jour. Les entreprises ont dû investir dans des générateurs au diesel, ce qui a augmenté leurs coûts d'exploitation, et cette hausse s'est répercutée sur les consommateurs. La confiance dans l'économie est en berne et la monnaie nationale, le kwacha (ZMW), s'est dépréciée de 42 % par rapport au dollar des États-Unis (USD), si bien que l'inflation atteignait 21 % en fin d'année. Le ralentissement de l'activité économique a entraîné plus de 9 000 pertes d'emplois dans le secteur privé formel.

En 2010, 60 % des Zambiens vivaient en zone rurale. Or, d'après les projections officielles, le taux d'urbanisation atteindra 45 % en 2025. La capitale, Lusaka, et d'autres grandes villes minières sont les principaux contributeurs au PIB du pays. L'urbanisation résulte à la fois de la croissance démographique naturelle et de l'exode rural.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	5.0	3.7	3.6	4.9
Croissance du PIB réel par habitant	2.5	0.6	0.5	1.8
Inflation	7.8	10.1	10.8	8.9
Solde budgétaire (% PIB)	-5.9	-8.2	-6.6	-6.2
Compte courant (% PIB)	2.2	-3.0	-1.1	1.3

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

ZIMBABWE

- La croissance économique a reculé de 3.8 % en 2014 à 1.5 % selon les estimations en 2015, sous l'effet combiné de la faible demande intérieure, de la dette publique élevée, des restrictions de liquidité, de la sécheresse, de l'insuffisance des infrastructures, de la faiblesse des institutions et de la surévaluation du taux de change, et l'on prévoit des taux d'inflation négatifs en 2016 et 2017.
- Selon le Rapport de la Banque mondiale *Doing Business 2016*, l'environnement des affaires s'est amélioré, et le pays a gagné seize places pour se classer 155e sur 189 pays.
- Au Zimbabwe, le processus d'urbanisation s'est inversé ces dernières années, à cause de la récession qui réduit les opportunités économiques dans les villes.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) a reculé, de 3.8 % en 2014 à 1.5 % selon les estimations en 2015, mais elle devrait remonter légèrement pour s'établir à 1.6 % en 2016, grâce à une expansion attendue des secteurs du tourisme, de la construction et des finances. Le niveau décevant des recettes publiques et les dépenses de fonctionnement élevées continuent de restreindre l'espace budgétaire.

La dépréciation du rand sud-africain par rapport au dollar américain (USD) a entraîné une baisse des prix des produits importés d'Afrique du Sud. Cette tendance, conjuguée à la faible demande intérieure, aux restrictions de liquidité et au recul des cours mondiaux du pétrole brut et des denrées alimentaires, a engendré une inflation négative. L'inflation annuelle a reculé en moyenne de -0.2 % en 2014 à -2 % en 2015. L'inflation devrait rester négative en 2016 et 2017.

Le pays est toujours asphyxié par la dette, une situation exacerbée par l'étroitesse de sa base d'exportation et par une baisse des termes de l'échange qui réduisent sa capacité d'ajustement à l'évolution de la demande mondiale de biens exportables. En raison de ces faiblesses structurelles, le pays n'a pas été en mesure de générer la croissance forte et durable nécessaire pour atténuer son surendettement. Par ailleurs, la position extérieure du Zimbabwe devrait rester très précaire à moyen terme, du fait de ses piètres performances à l'exportation et à l'importation dans un contexte d'appréciation du dollar américain. Pour renforcer le cadre juridique et institutionnel de la gestion de la dette, une loi a été promulguée en septembre 2015 (Public Debt Management Act).

L'espace budgétaire demeure restreint en raison de la faiblesse des recettes intérieures, de l'augmentation des dépenses publiques, du recul des exportations, et de l'insuffisance de l'investissement direct étranger et des entrées de capitaux dans le pays. Cette situation a eu un impact négatif sur les dépenses de développement et sur les prestations de services sociaux dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, ce qui a aggravé l'incidence de la pauvreté. Le financement du développement urbain, en termes de logement et de transport, a été affecté.

Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	3.8	1.5	1.6	3.1
Croissance du PIB réel par habitant	1.5	-0.9	-0.4	0.8
Inflation	-0.2	-2.0	-1.3	-0.7
Solde budgétaire (% PIB)	-1.9	-1.6	-1.5	-1.2
Compte courant (% PIB)	-23.2	-21.4	-19.8	-18.7

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Annexe statistique



Note méthodologique

Les chiffres agrégés de l'Afrique figurant dans cette édition n'incluent pas les pays dont les données ne sont pas disponibles.

Tableau 4 : Opérations financières de l'État (pourcentage du PIB)

Les chiffres concernant certains pays sont reportés sur la base de l'exercice budgétaire. Cette particularité est alors explicitement indiquée. Pour l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Libéria, le Malawi, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda, les statistiques correspondent à une période allant de juillet à juin, avec juin se reportant à l'année de référence. Pour le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland, l'exercice budgétaire 2014 va d'avril 2013 à mars 2014. Pour l'Afrique du Sud, l'exercice budgétaire 2014 va d'avril 2014 à mars 2015.

Tableau 7 : Exportations

Ce tableau est établi d'après les exportations désagrégées au niveau des codes à six chiffres de la classification type pour le commerce international (selon HS, rév. 2).

Tableau 8 : Diversification et compétitivité

L'indice de diversification mesure le degré de diversification des exportations. Il est construit comme l'inverse d'un indice d'Herfindahl, à partir des exportations désagrégées au niveau des codes à quatre chiffres de la classification type pour le commerce international (selon HS, rév. 2). Plus il est élevé, plus les exportations du pays considéré sont diversifiées.

L'indice de compétitivité comporte deux dimensions : l'effet sectoriel et l'effet compétitivité globale. Afin de les calculer, la croissance des exportations est décomposée en trois éléments. Le premier (qui ne figure pas dans le tableau) est le taux de croissance de l'ensemble des échanges internationaux sur la période de référence (2010-14). Le second, l'effet sectoriel, mesure pour chaque pays la contribution à la croissance des exportations de la dynamique des marchés sectoriels sur lesquels ce pays vend ses produits (dans l'hypothèse où sa part dans ces différents marchés est constante). Il s'agit simplement d'une moyenne pondérée des écarts entre les taux de croissance des exportations sectorielles (à l'échelle mondiale) et la croissance totale des échanges internationaux, les pondérations représentant les parts des produits correspondants dans le total des exportations du pays. L'effet compétitivité est la résultante de l'équation (croissance des exportations moins croissance mondiale plus effet sectoriel). Il mesure la contribution de l'évolution des parts des marchés sectoriels à la croissance des exportations du pays.

Tableau 10 : Investissements directs étrangers

L'indice des entrées potentielles d'IDE de la CNUCED repose sur douze variables économiques et structurelles mesurées par leurs résultats respectifs sur une échelle allant de 0 à 1 (données brutes disponibles sur www.unctad.org/wir). Il s'agit de la moyenne non pondérée des résultats obtenus pour : le PIB par habitant ; le taux de croissance du PIB ; la part des exportations dans le PIB ; les infrastructures de télécommunication (nombre moyen de lignes téléphoniques et de téléphones portables pour 1 000 habitants) ; la consommation d'énergie commerciale par habitant ; la part des dépenses de recherche-développement dans le revenu national brut ; la proportion d'étudiants du supérieur dans la population ; le risque-pays ; la part des exportations de produits provenant de ressources naturelles dans le total mondial ; la part des exportations de services dans le marché mondial ; la part des importations de pièces et de composants pour les secteurs de l'automobile et de l'électronique dans le total mondial ; la part des entrées d'IDE dans le total mondial.

Tableau 11 : Flux d'aide

Pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, les États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, et l'Union européenne.

Tableau 13 : Indicateurs démographiques

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants de moins d'un an en une année pour mille naissances vivantes.

Taux de fécondité total : nombre moyen d'enfants par femme.

Mortalité des moins de cinq ans : nombre de décès d'enfants avant l'âge de cinq ans pour mille naissances vivantes.

Tableau 14 : Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu

Seuil national de pauvreté : seuil de pauvreté absolue correspondant à la valeur de la consommation nécessaire pour assurer les besoins minimum de subsistance dans le pays en question, qui est calculé à 2/3 de la consommation moyenne.

Seuil international de pauvreté : seuil de pauvreté absolue correspondant à un niveau de revenu ou de consommation de 1.90 USD ou de 3.10 USD par jour.

Coefficient de Gini : indice mesurant l'inégalité de la distribution des revenus ou des dépenses de consommation. L'égalité parfaite correspond à un coefficient de Gini de zéro, et l'inégalité maximale se traduit par un coefficient de Gini de 100.

Part de la consommation : part de la consommation totale d'un décile de la population classée par niveau de consommation.

Tableau 15 : Accès aux services

Accès à l'eau potable : le pourcentage de la population ayant accès à une alimentation en eau améliorée (raccordement à domicile, bornes-fontaines publiques, trous de sondage, puits protégés, sources protégées ou collecte de l'eau de pluie).

Accès à l'assainissement : le pourcentage de la population ayant accès à des technologies d'assainissement améliorées (raccordement à un égout public, raccordement à une fosse septique, latrines à chasse d'eau, latrines à fosse simple ou latrines améliorées à fosse auto-ventilée).

Tableau 16 : Indicateurs de santé de base

Espérance de vie à la naissance : nombre moyen d'années qu'un nouveau-né pourra vivre si, au cours de sa vie, les conditions de mortalité restent les mêmes que celles observées à sa naissance.

Espérance de vie avec sida : nombre moyen d'années estimé qu'un nouveau-né pourra vivre si, au cours de sa vie, les conditions de mortalité restent les mêmes que celles observées à sa naissance, en particulier les caractéristiques de sida.

Espérance de vie dans le scénario pas de sida : nombre moyen d'années estimé qu'un nouveau-né pourra vivre si l'on fait abstraction de la présence du sida.

Prévalence de la malnutrition : la proportion de la population dont la ration alimentaire est insuffisante pour couvrir en permanence ses besoins.

Nourriture disponible : la ration disponible pour la consommation humaine, exprimée en kilocalories par personne et par jour. À noter que l'apport journalier recommandé pour une personne active en bonne santé s'élève à 2 100 calories.

Dépenses totales de santé, la part publique : la part calculée en définissant les dépenses publiques de santé comme étant les dépenses courantes et d'investissement des collectivités territoriales, régimes sociaux obligatoires, fonds extrabudgétaires destinés à la fourniture de services de santé ou au financement de ces services, et aides et prêts des organismes internationaux, d'autres autorités nationales et des banques commerciales.

Dépenses totales de santé, la part privée : la part calculée en définissant les dépenses de santé privées comme étant celles des régimes d'assurance privés et dispositifs d'assurance médicale, services fournis ou financés par les entreprises, investissements des organisations non gouvernementales et organismes sans but lucratif ciblant principalement les ménages, débours et autres systèmes à financement privé non classés dans d'autres catégories, notamment les dépenses d'investissement.

Tableau 17 : Maladies principales

L'espérance de vie en bonne santé à la naissance : le nombre moyen d'années en pleine santé qu'un nouveau-né vivrait dans l'hypothèse où, au cours de sa durée de vie, les conditions de mortalité et de mauvaise santé restent les mêmes que celles observées à sa naissance.

Prévalence du VIH/Sida chez l'adulte : pourcentage estimé de la population adulte (15-49 ans) infectée par le virus du sida.

Cas de paludisme signalés : cas de paludisme répertoriés par les différents systèmes locaux de dépistage et de notification. En raison de la diversité des sources et d'une probable sous-estimation, ces chiffres doivent être considérés avec prudence.

Cas de rougeole : nombre de nouveaux cas de rougeole signalés pendant l'année de référence.

DTP3 : troisième dose du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

Tableau 19 : Scolarisation

Taux de scolarisation brut : la population inscrite dans un cycle d'enseignement donné, quel que soit son âge, en pourcentage des élèves inscrits dans ce cycle et ayant l'âge correspondant officiellement à ce niveau.

Taux de scolarisation net : la population d'âge scolaire inscrite dans un cycle d'enseignement donné, en pourcentage de la population totale inscrite à ce niveau.

Tableau 20 : Emploi et remises

Taux de participation : mesure la part de la population d'âge actif d'un pays participant activement au marché du travail, soit par son travail, soit par une recherche d'emploi. Indique la taille relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Taux de chômage : la part de la main-d'œuvre sans emploi et à la recherche active d'un travail.

Taux d'inactivité : le pourcentage de la population qui ne travaille pas ou qui ne recherche pas de travail (qui ne fait donc pas partie de la population active).

Tableau 21 : Indice de perception de la corruption

L'indice de perception de la corruption est un indicateur composite, établi à partir d'enquêtes de perception dans les milieux d'affaires et d'évaluations effectuées par différents analystes pays. Méthodologie et analyse des propriétés des indicateurs disponibles sur le site de *Transparency International* : cpi.transparency.org/cpi2012/.

Tableaux 22 à 24 : Indicateurs politiques

Les indicateurs politiques reportés dans les tableaux 22 à 24 et discutés dans le chapitre 5 du rapport mesurent le niveau des protestations civiles, des violences civiles (par les acteurs non étatiques) et le durcissement du politique dans les pays africains. Ces indicateurs ont été établis sur la base d'informations détaillées issues de l'ensemble des dépêches vérifiées par les agences de presse AFP, Reuters, et *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*. Il s'agit de prendre en compte les événements et décisions relatives à la vie politique quotidienne de chaque pays, ainsi que l'attitude des gouvernements.

La méthodologie de codification utilisée a d'abord été proposée par Dessus et al. (1998)¹. Les trois principaux indicateurs sont construits à partir de variables qualitatives à 4 valeurs ordonnées sur une échelle de zéro à trois (0 : non-occurrence, 1 : faible ampleur, 2 : moyenne ampleur et 3 : forte ampleur) ou des variables dichotomiques (0 : non-occurrence, 1 : occurrence). Le contenu de chaque indicateur est détaillé ci-dessous.

Ces indices ont été élaborés depuis 1996 pour 30 pays africains² puis progressivement étendus aux 54 pays du continent. Les calculs sont effectués sur la base de l'ensemble des dépêches provenant d'agences de presse, ce qui permet de recueillir beaucoup plus d'informations que celles publiées par un seul journal. Avant les sources AFP et Reuters, utilisées depuis 2006, les informations étaient compilées à partir de *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* (MTM). Ce changement de source avait alors induit un biais. En comparant les deux sources pour 52 pays sur deux années consécutives (2006 et 2007), le nombre d'événements répertoriés par la base AFP était systématiquement supérieur à ceux reportés par la source hebdomadaire MTM. Une correction statistique appropriée a donc été effectuée pour assurer la comparabilité temporelle des données ; en estimant pour chaque série temporelle des coefficients de correction spécifiques à chaque pays. Les indicateurs présentés dans les tableaux ont donc été ajustés par des coefficients multiplicateurs pour les années 1996-2005 (les moyennes étant respectivement de 1.10 pour les protestations, 1.04 pour les violences civiles, et 1.46 pour le durcissement du politique).

Dans les éditions des PEA antérieures à 2010, les indicateurs de protestations et de violences civiles étaient réunis sous l'indice « Tensions civiles ». Ces deux composantes ont été séparées pour une analyse plus fine des événements. Les indicateurs pour 2015 sont disponibles sur le site web du rapport : www.africaneconomicoutlook.org/fr/.

D'autres améliorations méthodologiques ont été mises en œuvre à partir de 2010. Les motivations des protestations civiles et violence sont collectées et analysées depuis 2006 pour l'ensemble du continent. L'objectif étant de permettre une meilleure compréhension des attentes et aspirations du public, ainsi que les problèmes de gouvernance (voir chapitre 5). Des révisions historiques et des rétroprojections ont été entreprises pour élargir et compléter la série.

Méthodes de pondération

Nous attribuons une pondération appropriée à chaque variable de l'indice composite « Durcissement du politique ». Tout d'abord, nous prenons en compte le niveau d'intensité de chaque variable. Par construction, à une victime « morte » est attribué un poids plus élevé qu'une victime « blessée » : une valeur d'intensité « 1 » correspond à entre 1 et 9 victimes « mortes », comparée à entre 1 et 49 victimes « blessées ». Deuxièmement, une analyse en composantes principales a été effectuée pour attribuer à chaque variable les poids suivants : chaque valeur d'intensité de la violence policière est multipliée par 0.261 (en cas de décès), 0.423 (en cas de blessure), 0.402 (en cas d'arrestation) pour les variables dichotomiques, les poids sont les suivants : état d'urgence (0.631), moyens supplémentaires pour la police (0.603), poursuites et exécutions extrajudiciaires (0.583), interdiction des grèves (0.383), interdiction de la presse (0.292), fermeture des écoles (0.092) et autres décisions de durcissement du politique (0.253).

Tableau 22 : Protestations civiles

- Grèves
 - 0 = non-occurrence
 - 1 = 1 grève ou 1-999 grévistes
 - 2 = 2 grèves ou 1 000-4 999 grévistes
 - 3 = 3 grèves ou plus de 5 000 grévistes
- Manifestations
 - 0 = non-occurrence
 - 1 = 1 manifestation ou 1-4 999 manifestants
 - 2 = 2 manifestations ou 5 000-9 999 manifestants
 - 3 = 3 manifestations ou au moins 10 000 manifestants

Tableau 23 : Violences par des acteurs non étatiques

- Troubles et violences : nombre de morts et de blessés
 - 0 = aucun
 - 1 = 1-9 morts ou 1-49 blessés
 - 2 = 10-99 morts ou 50-499 blessés
 - 3 = au moins 100 morts ou au moins 500 blessés

Tableau 24 : Durcissement du politique

- État d'urgence (0 ou 1)
- Arrestations et incarcérations politiques (de manifestants, journalistes, acteurs de l'opposition) ou pour toute autre raison politique
 - 0 = non-occurrence
 - 1 = entre 1 et 9,
 - 2 = entre 10 et 99,
 - 3 = au moins 100.
- Moyens supplémentaires pour la répression policière, le harcèlement judiciaire, les menaces de mort, la propagande ou la censure (0 à 1)
- Durcissement du climat politique, par exemple dissolution de partis politiques, nouvelle loi à l'encontre de la démocratie, expulsions, limogeages, couvre-feu (0 à 1)
- Violences policières : nombre de morts et de blessés
 - 0 = aucun
 - 1 = 1-9 morts ou 1-49 blessés
 - 2 = 10-99 morts ou 50-499 blessés
 - 3 = au moins 100 morts ou au moins 500 blessés
- Poursuites et exécutions extrajudiciaires (0 ou 1)
- Interdiction des grèves et des manifestations (0 ou 1)
- Interdiction de la presse ou des débats publics (0 ou 1)
- Fermeture d'écoles pour raison politique (0 ou 1)

Tableau 25. Projections démographiques

Les tendances démographiques sont projetées selon la variante intermédiaire.

Ratio d'activité: le ratio entre la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et la population en âge dépendant (moins de 15 ans ou plus de 65 ans). Celui-ci est l'inverse du ratio de dépendance.

Cohorte annuelle des nouveaux entrants sur le marché du travail: la taille de la population qui arrive en âge de travailler (15 ans) chaque année. Celle-ci est calculée en prenant la population âgée de 15 à 24 ans, et en la divisant par dix.

Total des nouveaux entrants : Le nombre de nouveaux arrivants dans la population active. Cela fait référence à la population qui était âgée de moins de 15 ans au début de la période, et entre 15 et 64 ans à la fin de la période.

La population active : la population des personnes des deux sexes qui fournit l'offre de travail pour la production des biens et des services durant une période donnée.

Tableau 26. Indicateurs sexo-spécifiques

L'**indice de l'égalité de genre** de la Banque africaine de Développement reflète le statut des femmes en Afrique à travers trois dimensions importantes de l'égalité des genres: les **opportunités économiques** (entreprise et emploi), le **développement humain** (éducation et santé), et les **lois et institutions**. Chaque dimension se fonde sur un ensemble d'indicateurs qui offre un score global pour chaque pays. Les scores varient de 0 à 100, 100 représentant l'égalité parfaite entre les genres (Voir [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African Gender Equality Index 2015-FR.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-FR.pdf) pour plus d'information).

L'indicateur « **Institutions Sociales et Égalité femme-homme** » (SIGI) du Centre de développement de l'OCDE mesure les discriminations qui s'exercent contre les femmes au sein des institutions sociales. Les institutions sociales discriminatoires regroupent les normes sociales, les pratiques et les lois formelles et informelles qui restreignent l'accès des femmes aux ressources et opportunités économiques. Le SIGI classe 108 pays sur la base de 14 indicateurs regroupés dans cinq dimensions englobant les principaux domaines socio-économiques qui affectent les femmes au cours de leur cycle de vie : les **discriminations au sein du code de la famille**, les **atteintes à l'intégrité physique**, la **préférence pour les garçons**, l'**accès restreint aux ressources et aux biens**, et les **atteintes aux libertés civiles**. Le SIGI varie entre 0, indiquant un niveau très faible de discrimination, et 1 indiquant un niveau très élevé (Voir www.genderindex.org pour plus d'information).

L'**indice de développement de genre** (IDG) du Programme des Nations Unies pour le développement mesure les écarts entre les sexes dans les résultats en matière de développement humain en tenant compte des disparités entre les femmes et les hommes en fonction de trois dimensions fondamentales au développement humain - la santé, les connaissances et le niveau de vie - en utilisant les mêmes sous-indicateurs utilisés pour calculer l'indice de développement humain. L'IDG est le rapport de l'IDH calculé séparément pour les femmes et les hommes montrant l'IDH des femmes en pourcentage de l'IDH mâle. (Pour plus de détails sur le calcul, veuillez voir la note technique disponible au hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2015_technical_notes.pdf).

L'**indice d'inégalités de genre** (IIG) du PNUD mesure les inégalités de genre dans trois aspects importants du développement humain : la **santé reproductive** mesurée par le taux de mortalité maternelle et le taux de fertilité des adolescentes ; l'**autonomisation**, mesurée par la part de sièges parlementaires occupés par des femmes et la part de femmes et d'hommes adultes âgés de 25 ans et plus ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire ; et le **statut économique** exprimé en participation au marché du travail et mesuré par le taux d'activité de la population active chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus. L'IIG mesure les coûts de l'inégalité de genre en termes de développement. Cela signifie que plus la valeur de l'IIG est élevée, plus les disparités entre les femmes et les hommes sont importantes (Voir hdr.undp.org/fr/content/lindice-din%C3%A9galit%C3%A9s-de-genre-iig pour plus d'information).

Notes

1. Dessus, S., D. Lafay et C. Morrisson (1998), "A Politico-economic Model for Stabilisation in Africa", *Journal of African Economies*.
2. Les pays suivants font partie de cet échantillon : Afrique du Sud, Algérie, Benin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Tableau 1. Indicateurs de base, 2015

	Population (milliers)	Superficie (milliers de km ²)	Densité de population (pop./km ²)	Produit intérieur brut (en millions de dollars PPA)	PIB par habitant en PPA	Taux de croissance du PIB en volume (moyenne annuelle sur 2007-2015)
Algérie	39 667	2 382	17	570 638	14 386	3.1
Angola	25 022	1 247	20	185 246	7 403	6.2
Bénin	10 880	115	95	21 156	1 945	4.5
Botswana	2 262	582	4	37 160	16 424	4.7
Burkina Faso	18 106	274	66	31 184	1 722	5.9
Burundi	11 179	28	402	7 882	705	3.4
Cabo Verde	521	4	129	3 479	6 684	3.0
Cameroun	23 344	475	49	72 109	3 089	4.1
République centrafricaine	4 900	623	8	3 052	623	-1.4
Tchad	14 037	1 284	11	32 003	2 280	5.0
Comores	788	2	424	1 214	1 539	1.7
Congo	4 620	342	14	28 919	6 259	4.4
Congo, Rép. dém.	77 267	2 345	33	63 266	819	6.9
Côte d'Ivoire	22 702	322	70	78 335	3 451	4.6
Djibouti	888	23	38	3 093	3 484	5.2
Égypte*	91 508	1 001	91	995 969	10 884	4.1
Guinée équatoriale	845	28	30	25 944	30 701	6.8
Érythrée	5 228	118	44	7 939	1 519	1.9
Éthiopie*	99 391	1 104	90	159 224	1 602	10.5
Gabon	1 725	268	6	34 409	19 944	4.5
Gambie	1 991	11	176	3 269	1 642	3.7
Ghana	27 410	239	115	113 349	4 135	6.7
Guinée	12 609	246	51	15 276	1 212	2.2
Guinée-Bissau	1 844	36	51	2 676	1 451	3.3
Kenya	46 050	580	79	143 051	3 106	5.1
Lesotho	2 135	30	70	5 777	2 706	4.7
Libéria	4 503	111	40	3 781	840	6.3
Libye	6 278	1 760	4	92 875	14 793	0.2
Madagascar	24 235	587	41	35 556	1 467	2.6
Malawi	17 215	118	145	20 558	1 194	5.6
Mali	17 600	1 240	14	29 151	1 656	3.9
Mauritanie	4 068	1 031	4	16 427	4 039	3.7
Maurice	1 273	2	624	24 509	19 250	4.0
Maroc	34 378	447	77	274 526	7 986	4.1

Tableau 1. Indicateurs de base, 2015 (suite)

	Population (milliers)	Superficie (milliers de km ²)	Densité de population (pop / km ²)	Produit intérieur brut (en millions de dollars PPA)	PIB par habitant en PPA	Taux de croissance du PIB en volume (moyenne annuelle sur 2007-2015)
Mozambique	27 978	799	35	33 726	1 205	7.0
Namibie	2 459	824	3	24 839	10 102	4.6
Niger	19 899	1 267	16	18 960	953	5.6
Nigéria	182 202	924	197	1 105 343	6 067	6.0
Rwanda	11 610	26	441	20 321	1 750	7.5
Sao Tomé-et-Principe	190	1	198	664	3 488	4.8
Sénégal	15 129	197	77	36 300	2 399	3.8
Seychelles	96	0.460	210	2 533	26 259	4.7
Sierra Leone	6 453	72	90	9 832	1 524	5.1
Somalie	10 787	638	17
Afrique du Sud	54 490	1 219	45	724 010	13 287	2.3
Soudan du Sud	12 340	644	19	22 461	1 820	9.0
Soudan	40 235	1 879	21	167 421	4 161	4.0
Swaziland	1 287	17	74	10 869	8 446	1.9
Tanzanie	53 470	947	56	138 304	2 587	6.7
Togo	7 305	57	129	10 816	1 481	4.1
Tunisie	11 254	164	69	127 213	11 304	2.7
Ouganda	39 032	242	162	79 753	2 043	6.5
Zambie	16 212	753	22	64 647	3 988	7.0
Zimbabwe	15 603	391	40	27 916	1 789	3.1
AFRIQUE	1 184 501	30 066	39	5 768 932	4870	4.6

Note : * Pour l'Égypte et l'Éthiopie, année fiscale juillet (n-1)/juin (n)

Sources : Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la population, World Population Prospects, The 2015 Revision. Département des statistiques BAfD ; diverses autorités nationales ; estimations et prévisions du Département des statistiques BAfD.

Tableau 2. Taux de croissance du PIB en volume, 2007-17

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)
Algérie	3.4	2.4	1.6	3.6	2.8	3.3	2.8	3.8	3.9	3.4	3.0
Angola	14.0	11.2	2.4	3.4	3.9	5.2	6.8	4.8	3.8	3.3	3.5
Bénin	4.6	5.0	2.7	2.6	3.3	5.4	5.6	6.5	5.2	5.5	5.7
Botswana	8.3	6.2	-7.7	8.6	6.0	4.8	9.3	4.4	2.5	3.2	3.5
Burkina Faso	4.1	5.8	2.9	8.4	6.6	9.0	6.6	5.0	4.8	5.0	5.9
Burundi	3.5	4.9	3.8	5.1	4.0	4.4	4.5	4.7	-4.1	3.3	4.4
Cabo Verde	8.6	6.7	-1.3	1.5	4.0	1.1	0.8	1.8	3.6	4.0	4.0
Cameroun	3.3	2.9	1.9	3.3	4.1	4.6	5.6	5.9	5.7	5.3	5.1
République centrafricaine	4.6	2.1	1.7	3.0	3.3	4.1	-36.1	1.0	4.1	5.2	6.0
Tchad	3.1	2.5	2.8	13.6	0.1	8.9	3.9	6.3	4.1	2.6	4.9
Comores	0.8	0.6	1.1	2.2	2.5	3.0	3.5	0.6	1.1	4.1	4.1
Congo	-1.6	5.9	7.5	8.7	3.4	3.8	4.9	6.0	1.2	4.2	4.7
Congo, Rép. dém.	6.3	6.2	2.8	7.2	6.9	7.2	8.5	9.2	7.7	7.0	8.0
Côte d'Ivoire	1.6	2.3	3.8	2.4	-4.7	10.7	8.7	7.9	8.8	8.6	8.3
Djibouti	5.1	5.8	5.0	3.5	4.5	4.8	5.0	6.0	6.7	7.4	7.1
Égypte*	7.1	7.2	4.9	4.8	1.8	2.2	2.1	2.2	4.2	4.3	4.5
Guinée équatoriale	24.8	20.8	19.0	-0.8	7.7	9.5	-12.1	2.3	-10.2	-8.0	-3.4
Érythrée	1.4	-9.8	3.9	2.2	8.7	7.0	1.3	1.7	0.3	2.2	3.4
Éthiopie*	11.5	10.8	8.8	12.4	11.2	8.6	10.6	10.3	10.2	8.1	7.7
Gabon	4.8	5.3	-2.7	6.9	7.0	5.3	5.6	4.4	4.2	4.5	5.1
Gambie	3.6	5.7	6.4	6.5	-4.3	5.3	4.3	0.9	4.7	5.5	5.6
Ghana	6.5	8.4	4.0	3.4	14.0	9.3	7.3	4.0	3.7	5.8	8.7
Guinée	1.8	4.9	-0.3	1.9	3.9	3.9	2.3	1.1	0.1	4.0	4.8
Guinée-Bissau	3.2	3.2	3.3	4.4	9.4	-1.8	0.8	2.7	4.8	5.7	6.2
Kenya	6.9	0.2	3.3	8.4	6.1	4.6	5.7	5.3	5.5	6.0	6.4
Lesotho	4.7	5.7	3.4	7.9	4.0	5.0	4.5	3.6	3.4	2.6	2.9
Libéria	13.0	6.2	5.4	6.3	7.9	8.3	8.7	0.7	0.4	2.8	4.4
Libye	6.4	2.7	-0.8	4.3	-61.4	92.1	-12.3	-23.5	-6.0	-0.8	3.9
Madagascar	6.5	7.2	-3.5	0.1	1.5	2.5	2.4	3.3	3.2	4.0	4.5
Malawi	5.5	8.6	7.6	9.5	3.8	1.9	5.2	5.7	2.9	4.0	4.9
Mali	4.3	5.0	4.5	5.8	2.7	0.0	1.7	5.8	5.2	5.2	5.0
Mauritanie	2.8	1.1	-1.0	4.8	4.4	6.0	5.5	6.6	3.1	3.5	4.5
Maurice	5.4	5.5	3.1	4.2	3.9	3.2	3.2	3.6	3.7	3.8	3.7
Maroc	3.5	5.9	4.2	3.8	5.2	3.0	4.7	2.4	4.5	1.8	3.5

Tableau 2. Taux de croissance du PIB en volume, 2007-17 (suite)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)
Mozambique	7.3	6.8	6.5	7.1	7.4	7.1	7.4	7.2	6.3	6.5	7.5
Namibie	5.4	2.6	0.3	6.0	5.1	5.1	5.7	6.4	4.4	4.2	6.0
Niger	3.1	9.6	-0.7	8.4	2.3	11.8	5.3	7.0	3.6	5.0	5.5
Nigéria	6.4	6.0	7.0	10.6	4.9	4.3	5.4	6.2	3.0	3.8	5.0
Rwanda	7.6	11.2	6.3	7.3	7.9	8.8	4.7	7.0	7.1	6.8	7.2
Sao Tomé-et-Principe	2.0	9.1	4.0	4.5	4.9	4.6	4.2	4.5	5.3	5.0	5.4
Sénégal	5.0	3.7	2.4	4.2	1.8	4.4	3.5	4.3	5.1	6.0	6.5
Seychelles	10.4	-2.1	-1.1	5.9	7.9	6.0	6.6	3.7	4.6	3.1	3.7
Sierra Leone	8.0	5.2	3.2	5.3	6.0	15.2	20.1	4.6	-21.5	0.2	3.7
Somalie
Afrique du Sud	5.4	3.2	-1.5	3.0	3.2	2.2	2.2	1.5	1.3	0.7	1.8
Soudan du Sud	29.3	15.9	-5.3	0.7	8.8
Soudan	5.8	3.8	4.5	6.5	0.9	1.4	4.4	3.6	5.3	6.2	6.0
Swaziland	3.5	2.4	1.3	1.9	-0.6	1.9	3.0	2.5	1.7	0.8	1.7
Tanzanie	8.5	5.6	5.4	6.4	7.9	5.1	7.3	7.0	7.0	7.2	7.2
Togo	2.1	2.4	3.4	4.0	4.8	4.8	4.0	5.9	5.5	5.9	6.0
Tunisie	6.3	4.5	3.1	3.0	-1.9	3.9	2.4	2.3	0.5	2.0	2.4
Ouganda	8.1	10.4	8.1	7.7	6.8	2.6	4.4	4.7	5.3	5.1	5.8
Zambie	8.4	7.8	9.2	10.3	6.4	6.8	6.7	5.0	3.7	3.6	4.9
Zimbabwe	-3.7	-17.7	5.3	11.4	11.9	10.6	4.5	3.8	1.5	1.6	3.1
AFRIQUE	6.1	5.3	3.5	5.8	2.9	6.4	3.9	3.7	3.6	3.7	4.5

Note : * Pour l'Égypte et l'Éthiopie, année fiscale juillet (n-1)/juin (n)

Sources : Département des statistiques BAFD ; diverses autorités nationales ; (e) estimations et (p) prévisions du Département des statistiques BAFD.

Tableau 3. Taux de croissance et composition de la demande, 2014-17

Consommation finale		2014				2015 (e)			2016 (p)			2017 (p)					
		Formation brute de capital fixe		Secteur externe		Consom- mation finale : total	Forma- tion brute de capital : total	Expor- tations total	Impor- tations total	Consom- mation finale : total	Forma- tion brute de capital : total	Expor- tations total	Impor- tations total	Consom- mation finale : total	Forma- tion brute de capital : total	Expor- tations total	Impor- tations total
Privée	Publique	Privée	Publique	Expor- tations	Impor- tations	En pourcentage du PIB			Taux de croissance réel			Taux de croissance réel			Taux de croissance réel		
36.4	19.4	16.9	28.7	30.5	32.0	9.2	0.6	-1.5	3.6	0.2	6.8	3.0	2.1	1.9	6.6	-0.6	3.3
34.9	30.2	5.3	23.7	40.7	34.7	-9.0	-29.1	23.6	-22.7	0.0	12.5	0.8	1.0	5.8	9.3	-4.0	0.9
68.0	15.9	19.6	5.4	36.1	45.1	3.6	8.1	1.6	1.3	6.3	14.1	3.7	10.7	6.7	5.7	5.3	6.9
46.0	16.4	22.3	8.3	62.2	55.2	-5.5	4.6	3.8	-4.2	5.5	17.0	-1.1	9.9	3.3	-7.2	5.3	-2.8
86.1	12.2	4.5	6.3	21.9	30.9	2.9	10.2	3.7	0.5	3.7	11.4	5.0	3.8	4.8	13.2	3.1	4.0
79.1	15.1	16.6	16.5	10.4	37.6	-11.9	-5.9	5.8	-18.5	9.7	-14.1	1.2	-0.3	5.9	4.7	1.3	7.0
59.0	26.9	26.9	6.6	52.3	71.7	-7.5	8.0	6.9	-4.6	0.5	-1.3	7.0	-0.5	2.2	-6.3	7.2	-0.9
76.9	11.8	18.2	2.5	21.7	31.2	4.4	7.8	7.5	4.8	4.2	10.6	5.3	5.8	4.7	10.1	2.6	6.0
106.5	8.1	8.1	2.1	12.3	37.1	2.2	4.2	10.9	1.5	0.4	11.1	23.3	0.8	2.1	29.1	9.6	4.9
74.4	7.7	20.9	9.6	31.5	44.1	0.6	1.7	9.1	-0.5	2.5	1.7	2.6	1.7	-0.7	3.8	14.8	0.7
100.5	14.4	10.6	8.0	17.0	50.5	-3.3	3.5	5.5	-6.0	4.7	2.7	3.7	4.7	7.2	-7.4	3.5	6.0
29.7	16.4	42.1	21.4	69.9	79.4	5.2	-15.8	9.9	-6.0	3.5	-12.7	10.3	-6.2	4.1	-2.5	1.0	-5.1
80.7	11.5	9.3	6.4	33.8	41.8	2.7	10.6	12.0	5.3	7.6	1.3	9.2	8.4	18.2	11.9	7.4	26.0
71.7	8.7	10.8	6.0	42.3	39.4	7.3	22.6	6.6	9.0	5.7	9.5	9.5	4.5	11.7	15.2	-0.7	8.1
65.5	22.6	14.1	30.0	32.1	64.3	7.6	10.5	0.8	7.2	7.6	10.7	2.0	7.1	9.1	7.1	1.8	6.9
82.7	12.0	8.1	5.7	14.4	23.0	3.4	11.9	0.3	4.6	3.7	8.6	2.6	4.8	3.9	8.6	2.8	5.0
16.8	6.9	21.2	26.7	95.6	67.1	20.4	24.8	-4.5	5.0	9.8	-6.8	5.3	1.4	13.0	1.3	0.0	2.8
78.3	19.3	2.0	6.0	18.9	24.5	12.6	7.0	-6.8	29.4	6.3	5.4	0.0	11.8	-0.6	5.5	5.3	-1.7
70.2	9.2	10.7	27.3	11.6	29.1	5.3	31.4	-2.0	23.0	14.4	4.7	1.9	13.4	11.6	4.7	3.2	10.0
32.4	16.4	20.0	6.7	56.7	32.4	5.9	2.5	1.3	1.4	3.5	-3.3	6.4	-0.3	3.6	2.5	5.3	1.1
84.8	10.2	13.2	11.3	29.6	49.1	7.1	3.9	-4.4	4.1	6.2	11.0	1.0	7.9	1.1	22.1	5.8	4.2
64.3	18.0	22.2	5.0	39.5	48.9	-0.6	9.0	2.0	-4.3	5.3	-5.4	18.0	4.5	19.1	1.8	1.1	23.6
89.4	11.5	12.6	5.7	25.7	44.8	-3.1	12.1	-3.8	-1.0	5.8	-7.5	0.4	-1.7	1.4	8.7	3.8	0.1
91.5	11.9	3.3	4.7	20.6	32.0	3.9	10.5	15.1	9.8	9.5	9.1	-10.9	6.1	2.3	8.1	14.5	0.1
82.1	14.0	15.6	5.7	16.4	33.9	8.4	0.7	1.2	7.5	4.9	8.1	0.7	2.1	11.3	-13.5	0.9	4.6
92.2	35.0	19.6	14.4	40.0	101.2	-1.8	9.2	1.5	-2.7	-4.6	4.5	6.0	-6.9	-0.7	7.3	1.5	-0.9
73.0	23.4	15.1	7.6	29.9	49.0	28.4	77.8	-36.6	38.9	-25.5	34.0	41.3	-0.1	-12.0	2.0	10.3	-9.4
44.7	52.1	23.6	7.9	33.5	61.9	2.4	-1.4	-18.3	1.6	1.9	-19.3	2.0	-5.6	3.4	-5.9	8.6	0.7
78.5	10.2	11.6	3.9	32.8	37.1	0.4	8.2	1.0	-2.7	3.0	10.1	3.0	3.8	5.8	13.4	-0.2	7.6
78.7	12.5	10.1	4.0	34.0	39.3	-1.0	14.8	3.8	-4.2	2.4	1.9	1.7	-4.5	5.3	7.5	-0.3	3.2

Tableau 3. Taux de croissance et composition de la demande, 2014-17 (suite)

		2014				2015 (e)		2016 (p)		2017 (p)									
Consommation finale		Formation brute de capital fixe		Secteur externe		Consom- mation finale : total		Formation brute de capital : total		Consom- mation finale : total									
Privée	Publique	Privée	Publique	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations								
En pourcentage du PIB																			
Taux de croissance réel																			
Mali	63.8	17.3	14.4	11.9	24.3	31.8	6.6	3.2	1.5	4.5	8.6	4.0	-3.1	7.6	2.8	4.8	4.0	-1.2	
Mauritanie	61.2	21.9	37.1	9.3	43.0	72.4	1.8	7.4	2.3	3.6	3.9	9.1	2.1	6.4	3.2	7.6	4.9	5.2	
Maurice	73.9	14.5	18.2	4.9	51.5	63.0	6.8	6.4	3.1	7.7	-2.0	6.4	7.1	0.7	0.2	4.0	4.1	0.3	
Maroc	60.3	19.9	28.3	3.9	34.3	46.6	5.2	7.0	2.5	5.9	1.3	4.1	1.8	2.6	4.0	6.0	2.5	5.2	
Mozambique	73.4	25.6	31.9	14.3	30.7	75.9	5.3	13.6	-4.9	3.6	1.8	-2.3	-3.0	-8.3	-3.1	3.7	5.7	-9.0	
Namibie	64.5	27.5	29.8	4.4	39.9	66.1	-1.8	2.4	8.4	-3.6	4.4	-8.6	4.0	-3.5	-5.1	13.5	12.6	-3.1	
Niger	65.5	15.0	26.7	11.1	21.0	39.2	4.5	14.2	-15.4	5.5	2.4	13.0	2.0	6.4	4.6	-1.3	16.8	1.0	
Nigéria	70.9	7.4	10.3	5.5	18.4	12.5	-7.0	5.8	33.3	-0.9	-6.0	-1.4	28.2	-2.9	9.2	10.4	-6.7	3.1	
Rwanda	75.0	15.5	13.0	13.0	14.8	31.3	7.7	7.6	4.1	7.9	6.9	7.0	3.0	5.4	6.7	10.5	2.7	7.0	
Sao Tomé-et-Principe	92.2	13.1	15.5	15.7	9.7	46.2	-0.2	7.4	7.1	-1.2	4.3	4.5	1.6	2.9	4.2	3.7	0.2	1.1	
Sénégal	77.7	16.6	18.1	6.8	28.1	47.2	8.8	7.1	2.7	12.6	4.0	2.5	6.1	0.1	2.3	4.1	8.4	-2.6	
Seychelles	54.6	26.3	30.0	6.6	78.6	96.1	20.7	52.8	0.4	38.0	7.1	28.3	5.2	19.8	0.8	16.7	9.8	11.0	
Sierra Leone	100.5	10.2	7.9	5.4	39.8	63.8	-30.7	6.7	-12.8	-21.4	-1.6	17.2	-2.3	2.0	7.6	11.8	0.1	8.7	
Somalie
Afrique du Sud	60.6	20.9	13.3	7.1	31.3	33.1	0.4	3.1	1.8	0.5	-1.3	3.7	1.1	-2.5	1.5	4.0	-0.9	-0.2	
Soudan du Sud
Soudan	80.2	9.6	11.8	3.6	6.4	11.6	3.9	13.5	0.6	6.9	6.0	11.0	1.5	10.6	4.7	10.9	2.6	5.1	
Swaziland	77.1	19.0	4.0	5.2	48.8	55.2	2.9	10.7	-0.7	3.8	-1.1	7.3	-0.2	-2.5	0.0	8.8	1.1	-0.5	
Tanzanie	65.6	13.8	26.2	4.8	19.5	29.9	8.8	10.5	5.3	13.3	8.0	10.7	2.5	9.8	8.1	9.3	4.3	9.7	
Togo	81.1	14.2	13.8	9.4	39.7	58.1	7.0	5.6	-0.2	4.4	7.0	5.7	4.9	7.0	5.1	4.3	5.7	3.6	
Tunisie	69.1	18.7	14.4	8.8	45.0	55.9	-0.5	1.0	-1.5	-2.7	1.1	0.5	2.3	-0.1	1.8	1.6	3.3	1.7	
Ouganda	76.4	9.1	21.3	4.8	16.9	28.4	6.6	3.2	6.8	7.6	5.9	4.2	4.0	5.8	6.2	4.5	3.5	4.4	
Zambie	52.7	9.0	31.7	3.1	41.8	38.3	18.9	6.9	-15.3	7.4	-1.9	8.2	1.9	-3.0	1.8	6.0	3.1	-0.9	
Zimbabwe	88.1	24.1	10.5	2.7	27.1	52.5	10.9	2.4	5.1	20.8	0.2	8.3	2.3	0.9	1.3	6.1	6.3	1.8	

Note : * Pour l'Égypte et l'Éthiopie, année fiscale juillet (n-1)/juin (n)

Sources : Département des statistiques BAfD ; diverses autorités nationales ; (e) estimations et (p) prévisions du Département des statistiques BAfD.

Tableau 4. Opérations financières de l'État, 2014-17 (pourcentage du PIB)

	2014			2015 (e)			2016 (p)			2017 (p)		
	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Solde global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Solde global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Solde global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Solde global
Algérie	33.4	41.7	-8.3	26.9	42.9	-16.0	25.7	41.2	-15.4	26.3	41.0	-14.7
Angola	30.1	35.7	-5.6	25.9	30.0	-4.1	25.0	30.5	-5.5	24.7	30.4	-5.6
Bénin	17.4	19.4	-1.9	17.7	22.0	-4.3	18.4	22.0	-3.6	18.3	22.0	-3.7
Botswana**	37.8	32.2	5.6	38.4	34.8	3.6	36.0	38.8	-2.8	36.2	38.5	-2.3
Burkina Faso	21.4	23.2	-1.8	22.1	24.6	-2.5	21.8	24.9	-3.1	21.7	25.4	-3.7
Burundi	28.9	30.1	-1.2	28.3	34.0	-5.7	31.7	33.9	-2.2	29.0	31.1	-2.1
Cabo Verde	25.0	32.4	-7.4	26.5	31.0	-4.5	25.9	29.9	-4.0	25.7	29.5	-3.8
Cameroun	18.2	22.1	-3.9	17.6	22.9	-5.3	17.1	22.8	-5.7	17.3	22.2	-4.9
République centrafricaine	15.6	12.4	3.2	11.0	14.2	-3.2	12.3	15.1	-2.8	10.8	13.1	-2.3
Tchad	17.5	22.2	-4.7	16.5	22.9	-6.4	15.7	22.6	-7.0	15.6	23.0	-7.4
Comores	23.9	24.5	-0.7	23.4	24.6	-1.2	22.6	24.8	-2.2	22.7	24.4	-1.7
Congo	41.2	46.0	-4.8	41.6	51.2	-9.6	42.3	44.1	-1.8	40.4	39.1	1.3
Congo, Rép. dém.	13.7	13.3	0.5	14.8	15.3	-0.5	14.7	15.4	-0.7	15.2	14.2	1.0
Côte d'Ivoire	19.8	22.0	-2.3	20.8	24.3	-3.5	20.6	24.0	-3.4	20.9	24.7	-3.8
Djibouti	35.6	46.0	-10.5	37.0	43.8	-6.7	36.4	42.2	-5.8	35.4	41.2	-5.8
Égypte*	21.7	33.9	-12.2	21.3	32.8	-11.5	22.9	32.5	-9.6	22.5	31.1	-8.7
Guinée équatoriale	33.6	40.4	-6.8	29.7	36.6	-6.9	30.1	37.4	-7.3	29.3	38.3	-9.0
Érythrée*	14.7	29.3	-14.6	18.6	29.4	-10.7	18.7	28.9	-10.3	18.7	28.6	-9.9
Éthiopie*	15.1	17.7	-2.6	16.1	18.1	-2.0	14.5	15.7	-1.3	14.2	15.0	-0.8
Gabon	26.1	23.5	2.7	24.8	27.5	-2.7	24.2	28.8	-4.6	24.3	26.5	-2.3
Gambie	21.9	32.9	-11.0	23.1	32.7	-9.6	23.5	32.8	-9.3	23.3	29.3	-6.1
Ghana	21.8	28.2	-6.4	23.1	28.7	-5.7	23.4	28.4	-5.0	22.7	26.5	-3.9
Guinée	19.4	23.5	-4.1	18.1	25.6	-7.5	18.4	23.4	-5.0	18.0	22.7	-4.6
Guinée-Bissau	23.1	25.2	-2.1	22.9	25.1	-2.2	21.2	23.9	-2.7	20.9	24.0	-3.1
Kenya*	20.0	25.7	-5.7	22.5	31.3	-8.8	22.0	30.1	-8.2	20.7	27.0	-6.3
Lesotho**	60.4	62.9	-2.5	60.6	60.0	0.6	60.5	63.5	-3.1	62.0	67.5	-5.5
Libéria*	27.3	30.2	-2.9	27.0	37.0	-9.9	27.2	32.8	-5.6	25.0	30.8	-5.7
Libye	40.9	84.4	-43.5	41.8	100.7	-58.9	41.4	102.1	-60.7	40.7	97.5	-56.8
Madagascar	12.4	14.7	-2.3	12.3	16.9	-4.6	12.8	15.9	-3.1	13.4	17.0	-3.6
Malawi*	22.3	28.2	-5.9	21.2	26.9	-5.7	22.3	25.6	-3.3	22.4	25.4	-3.1
Mali	20.8	24.4	-3.5	20.8	24.5	-3.7	20.8	24.3	-3.5	21.0	24.7	-3.6
Mauritanie	27.8	31.5	-3.7	28.8	31.7	-2.9	27.1	29.5	-2.4	26.2	28.3	-2.2

Tableau 4. Opérations financières de l'État, 2014-17 (pourcentage du PIB) (suite)

	2014			2015 (e)			2016 (p)			2017 (p)		
	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Soide global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Soide global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Soide global	Recettes totales avec dons	Dépenses totales et prêts nets	Soide global
Maurice	20.6	23.9	-3.2	21.4	25.7	-4.4	22.4	26.3	-3.9	22.5	26.3	-3.8
Maroc	28.0	33.0	-4.9	27.4	31.7	-4.3	27.3	30.8	-3.5	26.8	29.8	-3.0
Mozambique	33.3	40.0	-6.6	32.9	38.4	-5.4	33.5	37.3	-3.7	33.7	36.1	-2.4
Namibie**	32.8	37.1	-4.3	36.0	39.8	-3.8	37.3	40.5	-3.1	37.5	41.2	-3.7
Niger	22.9	28.4	-5.5	25.0	32.2	-7.1	24.3	31.1	-6.7	23.4	27.8	-4.4
Nigéria	14.6	13.7	1.0	13.2	15.6	-2.3	12.4	15.8	-3.4	12.4	15.6	-3.1
Rwanda*	26.0	30.0	-4.0	25.4	30.4	-5.0	24.5	29.4	-4.9	23.9	29.5	-5.6
Sao Tomé-et-Principe	26.0	31.5	-5.5	24.3	30.4	-6.1	24.1	28.0	-3.9	24.5	28.5	-4.0
Sénégal	25.5	30.6	-5.2	26.0	30.6	-4.6	26.4	30.5	-4.1	26.6	29.8	-3.2
Seychelles	34.9	32.7	2.2	34.4	32.5	1.9	34.0	32.5	1.4	32.8	31.8	1.0
Sierra Leone	14.2	17.3	-3.0	19.3	23.0	-3.7	17.7	23.7	-6.0	16.4	22.4	-6.0
Somalie
Afrique du Sud**	26.1	29.7	-3.6	28.4	32.3	-3.9	30.0	33.2	-3.3	30.7	33.8	-3.1
Soudan du Sud*	-10.9	-21.3	-22.0	-18.1
Soudan	10.4	11.4	-1.0	10.0	11.5	-1.5	9.3	10.7	-1.4	9.1	10.2	-1.0
Swaziland**	27.0	26.3	0.7	34.1	35.5	-1.4	31.4	33.2	-1.8	32.0	34.1	-2.1
Tanzanie*	15.7	19.1	-3.4	14.6	18.5	-3.9	14.4	18.8	-4.4	14.8	20.2	-5.4
Togo	24.9	28.3	-3.4	24.9	30.2	-5.3	25.1	29.9	-4.7	25.5	29.9	-4.4
Tunisie	25.2	29.6	-4.4	24.5	28.7	-4.2	24.3	28.2	-3.9	24.4	28.1	-3.7
Ouganda*	13.0	17.1	-4.1	14.1	18.6	-4.5	13.9	19.9	-6.0	13.7	19.2	-5.5
Zambie	18.9	24.8	-5.9	18.5	26.7	-8.2	19.3	25.9	-6.6	20.1	26.3	-6.2
Zimbabwe	26.5	28.4	-1.9	26.7	28.3	-1.6	26.9	28.4	-1.5	27.1	28.3	-1.2
AFRIQUE	25.3	30.1	-4.8	22.8	29.4	-6.6	23.0	30.5	-6.5	23.7	29.8	-5.9

Note : * Année fiscale juillet (n-1)/juin (n) ** Année fiscale avril (n)/mars (n+1) [Année fiscale sud-africaine, avril (n)/mars (n+1)]

Sources : Département des statistiques BAfD ; FMI ; diverses autorités nationales ; (e) estimations et (p) prévisions du Département des statistiques BAfD.

Tableau 5. Indicateurs monétaires, 2014-17

	Inflation (%)			Taux de change (monnaie locale/USD)			Masse monétaire (milliards, monnaie locale) 2015		Réserves de change, or exclu (millions USD) 2015			
	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)	2013	2014	2015	Niveau	% du PIB	Croissance 2014-15	Stock en fin d'année	Éq. mois d'importation
Algérie	2.9	4.8	4.3	4.0	79.4	80.6	100.7	13 457.2	77.1	-1.6	144 677.5	29.1
Angola	7.3	10.2	14.1	14.8	96.5	98.3	120.1	5 712.9	44.0	11.5	23 901.2	8.1
Bénin	-1.1	0.4	2.3	2.4	494.0	494.4	591.4	2 754.9	51.5	17.1	731.6	2.2
Botswana	4.4	3.1	4.5	4.3	8.4	9.0	10.1	67.9	49.4	7.7	7 958.9	13.4
Burkina Faso	-0.3	0.8	2.0	1.9	494.0	494.4	591.4	2 477.2	36.9	14.5	259.6	0.9
Burundi	4.4	5.5	7.5	6.7	1 555.1	1 546.7	1 570.6	906.5	22.3	0.0	135.1	2.1
Cabo Verde	-0.2	0.0	1.6	2.7	83.1	83.1	99.4	154.6	90.7	4.7	428.4	4.6
Cameroun	1.9	2.7	2.2	2.1	494.0	494.4	591.4	4 091.6	23.9	8.6	3 353.2	4.7
République centrafricaine	11.6	5.6	4.7	4.0	494.0	494.4	591.4	275.4	28.9	12.5	221.8	4.8
Tchad	1.7	4.0	2.7	4.0	494.0	494.4	591.4	1 115.9	15.9	3.5	207.3	0.5
Comores	2.9	2.1	2.2	2.6	370.5	370.8	443.6	100.0	40.9	2.9	136.6	6.0
Congo	3.0	0.9	1.5	1.0	494.0	494.4	591.4	2 659.7	50.1	1.4	2 259.9	2.8
Congo, Rép. dém.	1.0	0.8	2.1	2.5	919.8	925.2	926.0	4 217.0	13.9	6.7	1 215.9	1.2
Côte d'Ivoire	0.4	1.5	1.8	1.9	494.0	494.4	591.4	3 070.8	16.3	17.4	4 715.7	5.0
Djibouti	3.0	3.1	3.3	3.4	177.7	177.7	177.7	257.5	81.4	9.7	364.9	4.4
Égypte*	10.8	11.2	8.8	10.2	6.9	7.1	7.7	1 765.4	73.6	16.4	13 282.	2.5
Guinée équatoriale	4.3	3.6	2.6	2.3	494.0	494.4	591.4	1 320.1	14.4	-15.2	1 457.2	1.9
Érythrée	12.3	12.5	12.0	11.7	15.4	15.4	15.4	82.7	128.1	12.9
Éthiopie*	8.1	7.7	7.4	8.9	18.6	19.7	20.7	369.7	28.3	24.2
Gabon	3.2	1.2	2.4	2.4	494.0	494.4	591.4	2 077.0	25.3	-5.2	2 083.6	5.0
Gambie	6.3	6.5	5.5	5.5	36.0	41.7	47.2	22.6	56.5	11.0	143.3	4.6
Ghana	17.0	17.2	10.2	7.9	2.0	2.6	3.8	45.1	43.4	22.5
Guinée	9.7	8.0	8.5	8.8	6 995.9	7 014.1	7 425.7	16 974.0	31.2	15.7	233.5	1.0
Guinée-Bissau	1.9	1.5	2.1	1.8	494.0	494.4	591.4	272.4	43.1	11.3	332.1	11.5
Kenya	6.9	6.0	6.0	5.2	86.1	87.9	98.1	2 694.7	41.9	15.6	7 762.4	4.6
Lesotho	5.3	3.8	3.9	4.0	9.7	10.9	12.8	9.3	39.6	3.1	904.2	5.8
Libéria	9.9	7.7	7.0	7.5	1.0	1.0	1.0	0.7	25.4	0.4
Libye	2.4	8.6	9.7	5.8	1.3	1.3	1.4	81.0	173.2	3.5	74 863.	38.3
Madagascar	6.0	7.9	7.4	7.8	2 206.9	2 414.8	2 934.4	6 662.0	23.3	1.7	832.	2.9
Malawi	23.8	21.2	18.1	16.0	364.4	424.9	499.5	804.6	27.3	27.8	640.2	3.8
Mali	0.9	2.0	2.7	1.8	494.0	494.4	591.4	2 238.5	35.9	13.2	624.	2.5

Tableau 5. Indicateurs monétaires, 2014-17 (suite)

	Inflation (%)				Taux de change (monnaie locale/USD)			Masse monétaire (milliards, monnaie locale)		Réserves de change, or exclu (millions USD) 2015	
	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)	2013	2014	2015	Niveau	% du PIB	Stock en fin d'année	Éq. mois d'importation
Mauritanie	3.5	1.5	6.7	6.1	302.1	303.3	318.6	530.4	26.5
Maurice	3.2	1.3	2.8	2.5	30.7	30.6	35.1	418.4	91.6	3 957.	5.7
Maroc	0.4	1.8	1.4	1.6	8.4	8.4	9.8	1 149.2	106.6	22 253.9	5.8
Mozambique	2.3	2.0	5.7	5.2	30.1	31.4	40.1	239.8	0.0	2 411.4	0.0
Namibie	5.3	3.5	3.9	5.5	9.7	10.9	12.8	81.8	59.1	1 208.7	2.1
Niger	-0.9	1.0	1.3	0.9	494.0	494.4	591.4	1 113.9	26.9	1 039.	4.1
Nigéria	7.8	9.0	10.1	9.4	157.3	158.6	192.4	20 612.6	23.0	31 561.8	6.2
Rwanda	2.4	2.5	3.0	3.0	646.6	681.9	729.0	1 416.7	24.7	1 029.8	5.4
Sao Tomé-et-Principe	6.7	5.3	4.6	4.7	18 450.0	18 466.4	22 090.6	2 877.3	40.6	78.4	7.3
Sénégal	-0.5	0.0	-0.4	1.2	494.0	494.4	591.4	3 752.3	48.0	2 011.8	3.9
Seychelles	1.4	4.4	2.6	2.7	12.1	12.7	13.3	11.6	51.8	541.5	5.0
Sierra Leone	7.1	9.9	10.0	10.1	4 332.5	4 524.2	4 905.3	5 446.7	26.4	556.5	2.6
Somalie
Afrique du Sud	6.1	4.6	6.8	7.0	9.7	10.9	12.8	2 866.2	72.8	41 619.5	5.0
Soudan du Sud	1.7	41.1	14.7	25.0	3.0	3.0	3.0	9.1	21.8	229.9	0.8
Soudan	36.9	16.9	13.1	11.2	4.8	5.7	6.0	91.7	15.0	181.5	0.2
Swaziland	5.7	5.6	6.0	6.7	9.7	10.9	12.8	12.5	27.8	553.6	3.1
Tanzanie	6.1	5.6	5.9	6.0	1 600.4	1 654.0	1 979.7	21 626.3	23.1	4 071.9	4.1
Togo	0.2	1.9	2.1	2.2	494.0	494.4	591.4	1 212.3	51.3	574.	3.1
Tunisie	5.5	5.0	4.0	3.5	1.6	1.7	2.0	62.9	77.6	7 205.5	4.3
Ouganda	4.3	4.5	5.2	5.3	2 586.9	2 599.8	3 241.4	17 323.9	22.5	2 829.8	4.6
Zambie	7.8	10.1	10.8	8.9	5.4	6.2	8.6	39.7	18.7	2 967.6	3.5
Zimbabwe	-0.2	-2.0	-1.3	-0.7	4.6	36.7	328.	0.6
AFRIQUE	7.2	7.3	7.2	7.2

Note : * Pour l'Égypte et l'Éthiopie, année fiscale juillet (n-1)/juin (n)

Sources : Département des statistiques BAID ; autorités nationales ; Statistiques financières internationales du FMI ; estimations et prévisions du Département des statistiques BAID.

Tableau 6. Comptes courants, 2014-17

	Balance commerciale (millions USD)			Balance courante (millions USD)			Balance courante (% du PIB)					
	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)
Algérie	326	-16 157	-20 588	-18 677	-9 465	-26 957	-29 288	-27 077	-4,4	-15,6	-17,1	-15,2
Angola	30 583	16 531	19 601	20 065	-3 722	-7 824	-6 165	-6 539	-2,5	-7,2	-5,4	-5,4
Bénin	-589	-426	-475	-535	-690	-639	-695	-730	-7,2	-7,1	-7,1	-7,0
Botswana	541	773	58	141	2 496	2 165	757	678	15,7	16,0	5,6	5,2
Burkina Faso	-242	-32	-107	-111	-767	-515	-630	-845	-6,1	-4,5	-5,3	-6,9
Burundi	-600	-399	-391	-440	-275	-116	-173	-215	-9,5	-4,5	-6,0	-6,6
Cabo Verde	-610	-501	-462	-455	-139	-154	-175	-193	-8,0	-9,0	-9,8	-10,4
Cameroun	-3 913	-3 494	-3 772	-4 039	-4 857	-4 046	-4 430	-4 811	-15,2	-14,0	-14,6	-15,0
République centrafricaine	-325	-251	-185	-176	-105	-185	-89	-76	-6,1	-11,5	-5,1	-4,0
Tchad	393	-3	237	112	-1 240	-1 177	-1 072	-1 068	-8,9	-9,9	-8,6	-8,5
Comores	-189	-137	-150	-171	-42	-41	-40	-48	-6,1	-7,4	-6,9	-7,9
Congo	4 488	1 741	2 504	3 084	-359	-1 302	-1 157	-998	-2,6	-14,5	-12,4	-9,6
Congo, Rép. dém.	116	559	658	-857	-3 291	-2 866	-3 959	-5 987	-9,2	-8,7	-10,8	-13,9
Côte d'Ivoire	3 671	3 908	3 671	2 791	-766	-791	-1 043	-1 484	-2,3	-2,5	-3,0	-3,9
Djibouti	-674	-645	-681	-764	-407	-285	-278	-283	-25,6	-16,0	-14,0	-12,8
Égypte*	-34 063	-34 950	-36 556	-39 188	-2 716	-11 467	-3 878	-5 547	-0,9	-3,7	-1,1	-1,4
Guinée équatoriale	9 286	8 038	8 392	8 212	-1 549	-1 097	-364	-282	-10,0	-7,1	-2,3	-1,8
Érythrée	-235	-374	-465	-455	-93	-143	-207	-249	-2,4	-3,4	-4,1	-4,5
Ethiopie*	-10 243	-11 106	-12 633	-14 690	-5 876	-9 214	-6 184	-7 680	-10,9	-14,6	-8,4	-9,3
Gabon	6 313	3 103	2 391	3 538	1 510	-841	-1 284	-614	8,3	-6,1	-9,6	-4,1
Gambie	-235	-208	-224	-252	-146	-169	-146	-112	-17,7	-20,0	-15,0	-10,2
Ghana	-1 897	-1 403	-2 277	-2 331	-4 208	-2 254	-2 415	-2 210	-9,5	-8,2	-7,7	-6,0
Guinée	-1 209	-1 275	-1 283	-1 321	-1 889	-1 730	-2 265	-2 215	-26,1	-23,6	-28,4	-25,6
Guinée-Bissau	-56	7	-30	-31	-13	16	-27	-30	-1,3	1,5	-2,4	-2,6
Kenya	-5 880	-10 647	-10 390	-11 824	-6 097	-5 158	-4 501	-5 009	-10,0	-7,9	-6,3	-6,9
Lesotho	-1 055	-792	-654	-667	-231	-154	-104	-240	-10,6	-8,4	-6,5	-15,7
Libéria	-607	-1 052	-980	-836	-495	-1 014	-917	-819	-24,1	-36,9	-32,0	-29,5
Libye	-6 118	-12 121	-11 089	-9 051	-12 387	-17 247	-15 697	-13 160	-30,1	-51,0	-44,5	-33,3
Madagascar	-457	-293	-429	-488	-21	-226	-167	-203	-0,2	-2,3	-1,7	-2,0
Malawi	-586	-339	-234	-219	-495	-356	-349	-373	-8,2	-6,0	-6,1	-6,7
Mali	-441	-66	-309	-374	-670	-380	-451	-600	-5,7	-3,6	-4,1	-5,2
Mauritanie	-711	-946	-995	-1 033	-1 471	-1 394	-1 404	-1 475	-30,0	-22,2	-20,3	-19,3

Tableau 6. Comptes courants, 2014-17 (suite)

	Balance commerciale (millions USD)			Balance courante (millions USD)			Balance courante (% du PIB)					
	2014	2015 (e)	2016 (n)	2017 (p)	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)
Maurice	-2 220	-2 046	-2 030	-1 961	-740	-644	-624	-552	-5,9	-4,9	-4,7	-4,0
Maroc	-20 611	-16 239	-15 053	-18 094	-6 226	-2 992	-770	-1 104	-5,7	-2,7	-0,7	-0,9
Mozambique	-5 051	-5 455	-4 628	-3 865	-7 055	-7 732	-7 021	-6 514	-41,6	-44,0	-46,1	-47,9
Namibie	-2 736	-1 788	-1 576	-1 297	-1 355	-875	-1 101	-1 019	-10,4	-8,1	-11,3	-11,1
Niger	-874	-987	-1 021	-743	-1 724	-1 481	-1 624	-1 357	-20,9	-21,2	-21,9	-17,5
Nigéria	20 992	-1 576	-3 878	5 146	1 279	-16 127	-14 642	-10 666	0,2	-3,5	-3,2	-2,0
Rwanda	-1 422	-1 269	-1 311	-1 499	-929	-968	-978	-977	-11,8	-12,3	-11,9	-11,4
Sao Tomé-et-Principe	-63	-57	-53	-47	-81	-45	-48	-50	-24,2	-14,0	-13,8	-13,5
Sénégal	-5 781	-4 172	-4 158	-4 247	-1 376	-1 070	-843	-629	-9,0	-8,1	-6,0	-4,2
Seychelles	-523	-456	-533	-569	-297	-238	-289	-323	-21,3	-14,2	-15,4	-15,9
Sierra Leone	-340	-155	-184	-336	-813	-475	-385	-436	-16,4	-11,3	-8,4	-8,1
Somalie
Afrique du Sud	-6 325	-1 450	309	-759	-19 041	-13 361	-11 476	-10 330	-5,4	-4,3	-4,1	-4,0
Soudan du Sud	1 044	-940	-1 023	-1 093	572	-322	124	392	4,0	-2,5	0,9	2,8
Soudan	-5 230	-5 923	-4 878	-5 150	-7 434	-6 684	-6 989	-7 235	-9,0	-6,5	-6,4	-6,2
Swaziland	213	123	182	224	128	33	54	48	2,9	0,9	1,6	1,5
Tanzanie	-3 385	-1 663	-1 210	-1 847	-4 947	-4 453	-4 206	-3 872	-10,3	-9,4	-8,2	-7,0
Togo	-902	-693	-724	-759	-591	-474	-474	-488	-13,2	-11,9	-11,0	-10,5
Tunisie	-6 670	-3 228	-2 409	-2 947	-4 302	-3 136	-2 497	-2 453	-9,0	-7,6	-5,9	-5,8
Ouganda	-2 360	-1 968	-2 032	-2 236	-2 625	-2 165	-2 301	-2 510	-9,6	-9,1	-9,1	-9,1
Zambie	1 625	-122	345	606	604	-732	-250	279	2,2	-3,0	-1,1	1,3
Zimbabwe	-3 437	-2 967	-2 888	-2 865	-3 288	-2 683	-2 507	-2 408	-23,2	-21,4	-19,8	-18,7
AFRIQUE	-59 274	-115 991	-116 602	-115 346	-120 714	-164 180	-147 676	-142 734	-4,8	-7,3	-6,4	-5,8

Note : * Pour l'Égypte et l'Éthiopie, année fiscale juillet (n-1)/juin (n). (e) Estimations ; (p) prévisions
Sources : Département des statistiques BAfD ; FMI, Perspectives de l'économie mondiale (octobre 2015)

Tableau 7. Exportations, 2014
Trois principaux produits d'exportation, et leur part dans les exportations totales*

	Produit I	Produit II	Produit III	N° de produits dont la part cumulée dans les exportations atteint 75%
Algérie	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (40.0 %)	Gaz naturel à l'état gazeux (15.3 %)	Huiles légères et préparations (12.1 %)	4
Angola	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (96.0 %)			1
Bénin	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux (autres que bruts) (40.1 %)	Huiles légères et préparations (13.6 %)	Coton, non cardé ni peigné (9.6 %)	5
Botswana	Diamants non-industriels bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (72.9 %)	Diamants non industriels nda, non montées ni serties (8.0 %)	Mattes de nickel (6.4 %)	2
Burkina Faso	Or, sous formes semi-manufacturées (65.2 %)	Coton, non cardé ni peigné (19.8 %)		2
Burundi	Café, non torréfié, non décaféiné (46.1 %)	Thé noir : fermenté et partiellement fermenté (17.3 %)	Minerais de niobium, tantale et de vanadium et ses concentrés (6.9 %)	5
Cabo Verde	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (60.1 %)	Fèves de cacao, entières ou brisées, brutes ou torréfiées (11.4 %)	Bois sciés/ébréchés dans la longueur, rabotés ou non, poncés (6.7 %)	5
Cameroun	Bonite /à ventre rayé (Euthynnus [Katsuwonus] pelamis), congelés (23.0 %)	Maquereau préparé/préservé, en morceaux (à l'exclusion d'émincées) (14.6 %)	Poissons entiers/en morceaux (13.8 %)	7
République centrafricaine	Bois tropicaux (44.0 %)	Coton, non cardé ni peigné (20.6 %)	Bois sciés/ébréchés dans la longueur, rabotés ou non, poncés (16.8 %)	3
Tchad	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (95.2 %)			1
Comores	Clous de girofle (fruit entier, clous de girofle et tiges) (53.4 %)	Vanille (14.5 %)	Bateaux et autres engins flottants à dépacier (12.6 %)	3
Congo	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (78.9 %)	Cathodes et sections de cathodes (9.9 %)		1
Congo, Rép. dém.	Cathodes et sections de cathodes (37.6 %)	Cuivre non raffiné ; anodes en cuivre pour raffinage électrolytique. (22.1 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (16.8 %)	3
Côte d'Ivoire	Fèves de cacao, entières ou brisées, brutes ou torréfiées (33.9 %)	Pâte de cacao, dégraissée (7.6 %)	Beurre de cacao, la graisse et l'huile (5.6 %)	10
Djibouti	Charbon de bois (incl. Shell / charbon de noix), si oui ou non aggloméré (16.2 %)	Café, non torréfié, non décaféiné (14.7 %)	Graines de sésame, même concassées (6.5 %)	16
Égypte	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (28.4 %)			80
Guinée équatoriale	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (68.2 %)	Gaz naturel liquéfié (23.5 %)		2
Érythrée	Cuivre non raffiné ; anodes en cuivre pour raffinage électrolytique (93.7 %)			1
Éthiopie	Graines de sésame, même concassées (24.7 %)	Café, non torréfié, non décaféiné (24.2 %)	Fleurs coupées fraîches (9.8 %)	6
Gabon	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (81.3 %)	Minerais de manganèse et ses concentrés (8.5 %)		1
Gambie	Noix de cajou, en coques (36.6 %)	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (27.6 %)	Beurre de cacao, la graisse et l'huile (5.0 %)	5
Ghana	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (32.5 %)	Fèves de cacao, entières ou brisées, brutes ou torréfiées (19.8 %)	Or, sous formes semi-manufacturées (19.7 %)	5
Guinée	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (40.4 %)	Aluminium ores & concs. (35.6 %)		2
Guinée-Bissau	Noix de cajou, en coques (75.0 %)	Bois, à l'état brut, ou non dépouillé (19.8 %)		1

Tableau 7. Exportations, 2014 (suite)
Trois principaux produits d'exportation, et leur part dans les exportations totales*

	Produit I	Produit II	Produit III	N° de produits dont la part cumulée dans les exportations atteint 75%
Kenya	Thé noir : fermenté et partiellement fermenté (15.9 %)	Fleurs coupées fraîches (11.5 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux (autres que bruts) (8.1 %)	52
Lesotho	Diamants non-industriels bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (40.2 %)	Pantalon de garçons/hommes, salopettes et bretelles, culottes et shorts pour hommes (excl. maillots de bain) (11.1 %)	Pantalons filles/femmes, salopettes et culottes et shorts (excl. Maillots de bain) (6.0 %)	9
Libéria	Minerais de fer et concentrés, non agglomérés (40.7 %)	Bateaux et autres engins flottants à dépecer (13.9 %)	Caoutchouc naturel techniquement spécifié (12.9 %)	4
Libye	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (78.5 %)	Gaz naturel, à l'état gazeux (13.4 %)		1
Madagascar	Nickel non allié, sous forme brute (24.0 %)	Vanille (9.1 %)	Clous (fruits entiers, clous de girofle et les tiges) (4.7 %)	25
Malawi	Tabacs partiellement / totalement écôté / dénudé (59.7 %)	Thé noir : fermenté et partiellement fermenté (8.0 %)	Sucre brut, canne (6.2 %)	4
Mali	Coton, non cardé ni peigné (43.0 %)	Or, sous formes semi-manufacturées (34.2 %)	Graines de sésame, même concassées (6.2 %)	2
Mauritanie	Minerais de fer et concentrés, non agglomérés (42.4 %)	Or, sous formes semi-manufacturées (11.4 %)	Octopus, Autre que vivant / frais / réfrigéré (7.3 %)	6
Maurice	Thons, entiers ou en morceaux, mais non hachés (13.8 %)	Sucre de canne /betterave, sous forme solide (9.3 %)	Chemises pour hommes / garçons (sauf. bonneterie), de coton (6.8 %)	40
Maroc	Ensembles de câbles d'ignition et d'autres types utilisés dans les véhicules, aéronautiques ou navires (8.8 %)	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie (6.0 %)		66
Mozambique	Aluminium non allié, sous forme brute (20.7 %)	Pierres précieuses (excl. diamants, rubis, saphirs et émeraudes) et semi-précieuses (16.8 %)	Huiles légères et préparations (8.8 %)	9
Namibie	Diamants non-industriels bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (28.0 %)	Zinc non allié, sous forme brute (13.7 %)	Filets de poissons, congelés (6.8 %)	13
Niger	Huiles légères et préparations (32.3 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux (autres que bruts) (19.7 %)	Graines de sésame, même concassées (16.2 %)	4
Nigéria	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (81.4 %)	Gaz naturel liquéfié (12.3 %)		1
Rwanda	Minerais de niobium, tantalite et de vanadium et ses concentrés (27.0 %)	Minerai d'étain (19.8 %)	Café, non torréfié, non décaféiné (15.5 %)	5
Sao Tomé-et-Principe	Fèves de cacao, entières ou brisées, brutes ou torréfiées (61.2 %)	Navires et autres engins flottants à dépecer (13.3 %)	Produits et préparations des produits chimiques / industries connexes Produits chimiques (5.6 %)	3
Sénégal	Or, sous formes semi-manufacturées (16.8 %)	Poissons frais, réfrigérés ou congelés (10.3 %)	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie (7.3 %)	27
Seychelles	Thons, entiers ou en morceaux, mais non hachés (56.3 %)	Thons jaunes (Thunnus albacares) (8.7 %)	Thons obèses (Thunnus obesus) (7.9 %)	4
Sierra Leone	Minerais de fer et concentrés, non agglomérés (76.8 %)	Diamants non-industriels bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (8.1 %)		1
Somalie	Graines de sésame, même concassées (29.0 %)	Caprins vivants (24.2 %)	Animaux vivants de l'espèce bovine autres que les animaux reproducteurs de race pure (22.8 %)	3

Tableau 7. Exportations, 2014 (suite)
Trois principaux produits d'exportation, et leur part dans les exportations totales*

	Produit I	Produit II	Produit III	N° de produits dont la part cumulée dans les exportations atteint 75%
Afrique du Sud	Or, sous formes semi-manufacturées (8.9 %)	Minerais de fer et concentrés, non agglomérés (6.1 %)	Platine, sous formes brutes / sous forme de poudre (5.5 %)	75
Soudan du Sud	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (99.8 %)			1
Soudan	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (66.1 %)	Graines de sésame, même concassées (7.7 %)		3
Swaziland	Mélanges de substances odoriférantes pour les industries alimentaires ou des boissons (24.3 %)	Sucre brut, canne (15.1 %)	Produits et préparations des produits chimiques / industries connexes Produits chimiques (10.8 %)	21
Tanzanie	Or, sous formes semi-manufacturées (15.5 %)	Tabacs partiellement / totalement écôté / dénudé (10.3 %)	Graines de sésame, même concassées (6.5 %)	22
Togo	Or, sous formes semi-manufacturées (24.6 %)	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux (autres que bruts) (18.2 %)	Energie électrique (position facultative) (6.2 %)	11
Tunisie	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (9.0 %)	Ensembles de câbles d'ignition et d'autres types utilisés dans les véhicules, aéronefs ou navires (7.8 %)	Pantalon de garçons/hommes, salopettes et bretelles, culottes et shorts pour hommes (excl. maillots de bain) (5.2 %)	88
Ouganda	Café, non torréfié, non décaféiné (30.1 %)	Graines de sésame, même concassées (6.3 %)	Ciment Portland (excl. de ciment blanc, même colorés artificiellement) (5.5 %)	16
Zambie	Cathodes et sections de cathodes (59.7 %)	Tabacs partiellement / totalement écôté / dénudé (5.8 %)		7
Zimbabwe	Tabacs partiellement / totalement écôté / dénudé (39.9 %)	Ferro-chrome, une teneur en poids de plus de 4 % de carbone, sous forme granulaire / sous forme de poudre (10.9 %)	Sucre brut, canne (6.9 %)	10
AFRIQUE	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux, bruts (38.2 %) [12.3 %]	Gaz naturel liquéfié (3.7 %) [12.0 %]	Gaz naturel, à l'état gazeux (3.1 %) [8.4 %]	36

Notes : * Les produits sont retenus dans ce tableau lorsqu'ils comptent pour plus de 4 % des exportation totales.

** Les chiffres entre [] représentent les parts de l'Afrique dans les exportations mondiales des produits indiqués.

Sources : Département des statistiques BAfD ; Division des statistiques des Nations Unies ; Base de données Comtrade WITS.

Tableau 8. Diversification et compétitivité, 2010-14

	Indice de diversification					Croissance moyenne annuelle des exportations (%)	Indice de compétitivité 2010-14 (%)	
	2010	2011	2012	2013	2014		Effet sectoriel	Effet compétitivité global
Algérie	4.0	3.6	3.6	3.8	4.5	0.0	1.8	-5.8
Angola	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	5.0	0.6	0.4
Bénin	6.1	7.4	8.0	7.8	4.8	15.8	5.0	6.8
Botswana	4.7	1.8	2.0	1.7	1.8	29.4	-1.7	37.3
Burkina Faso	4.0	2.9	1.8	1.9	2.1	60.1	-1.1	57.3
Burundi	2.2	2.1	2.7	3.7	4.0	-1.7	-2.0	-3.7
Cabo Verde	9.8	8.4	9.9	5.1	8.5	13.5	-1.1	10.5
Cameroun	4.9	5.3	4.3	4.7	3.6	5.9	-0.2	2.2
République centrafricaine	6.3	4.8	5.0	5.4	3.7	-11.6	-2.7	-12.8
Tchad	1.5	1.1	1.4	1.1	1.1	-0.2	0.5	-4.6
Comores	4.3	2.3	2.7	3.3	3.0	10.7	10.4	-3.8
Congo	1.3	1.4	1.3	1.4	1.6	-1.5	0.6	-6.0
Congo, Rép. dém.	5.2	5.1	3.8	4.2	4.3	7.8	-5.0	8.8
Côte d'Ivoire	7.7	6.4	8.2	8.3	7.2	5.0	-1.7	2.7
Djibouti	3.6	4.7	7.9	11.2	14.9	-14.6	-6.1	-12.5
Égypte	23.5	14.3	13.5	14.3	11.7	-1.7	0.9	-6.6
Guinée équatoriale	1.7	1.8	1.7	2.1	1.9	8.8	1.9	2.9
Érythrée	21.3	1.1	1.2	2.5	1.1	924.4	-4.3	924.8
Éthiopie	4.3	4.2	5.8	7.1	7.0	15.8	3.1	8.7
Gabon	1.8	1.8	1.6	1.8	1.5	4.0	-0.1	0.2
Gambie	11.4	7.8	3.7	3.4	4.6	16.7	3.4	9.3
Ghana	4.1	5.7	5.5	6.2	5.4	43.3	-2.3	41.6
Guinée	5.1	4.5	4.2	3.8	3.3	3.1	2.1	-3.0
Guinée-Bissau	3.1	2.0	1.5	2.2	1.7	11.3	5.9	1.4
Kenya	15.4	16.6	17.6	17.2	19.3	10.6	-1.0	7.7
Lesotho	9.7	6.3	7.4	7.8	5.4	6.3	3.6	-0.4
Libéria	8.2	8.2	9.0	5.7	4.6	0.6	-8.8	5.4
Libye	1.5	1.4	1.3	1.5	1.6	-14.7	0.8	-19.6
Madagascar	32.7	12.6	22.1	18.8	12.9	29.4	5.1	20.3
Malawi	3.0	4.3	3.4	3.2	2.7	0.1	-2.9	-1.0

Tableau 8. Diversification et compétitivité, 2010-14 (suite)

	Indice de diversification					Croissance moyenne annuelle des exportations (%)	Indice de compétitivité 2010-14 (%)	
	2010	2011	2012	2013	2014		Effet sectoriel	Effet compétitivité global
Mali	3.7	3.4	2.7	3.7	3.3	32.3	-2.4	30.8
Mauritanie	3.6	3.6	4.5	4.0	4.7	6.6	-1.8	4.4
Maurice	24.3	22.4	19.6	19.0	22.0	6.4	-0.3	2.7
Maroc	48.0	39.8	44.3	46.4	47.3	9.4	-1.1	6.5
Mozambique	3.9	6.0	8.6	9.3	10.4	19.3	-0.5	15.9
Namibie	14.6	12.0	8.9	15.1	8.9	8.6	-1.4	7.9
Niger	8.4	1.9	6.1	1.8	5.6	44.2	-0.5	40.8
Nigéria	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	3.8	1.4	-1.6
Rwanda	5.3	5.2	6.0	4.1	6.3	26.2	1.2	21.0
Sao Tomé-et-Principe	5.4	5.1	4.1	2.0	2.5	-2.4	-1.7	-4.7
Sénégal	10.5	12.7	13.4	17.8	18.9	0.0	-0.5	-3.5
Seychelles	3.8	2.7	3.3	2.9	3.0	9.8	3.3	2.6
Sierra Leone	8.5	9.5	4.0	1.9	1.7	127.1	0.4	122.7
Somalie	4.7	5.3	4.7	4.6	4.8	-1.0	-7.3	2.3
Afrique du Sud	42.5	37.7	34.9	33.3	40.1	1.9	0.8	-2.9
Soudan du Sud	1.0	1.0
Soudan	1.2	1.2	2.2	2.4	2.2	-16.9	0.7	-21.6
Swaziland	15.8	14.1	11.3	9.3	10.0	4.3	-2.5	2.8
Tanzanie	21.1	16.3	11.0	18.9	18.5	17.1	5.5	7.5
Togo	10.8	10.6	6.9	6.6	9.2	19.9	-0.2	16.1
Tunisie	39.0	41.2	38.9	37.9	44.4	-0.6	-0.9	-3.7
Ouganda	9.4	6.7	9.1	10.6	9.1	4.7	-0.7	1.4
Zambie	2.1	2.1	2.5	2.4	2.7	0.0	-4.1	0.2
Zimbabwe	11.2	9.6	8.5	6.8	5.5	15.8	-3.3	15.1
AFRIQUE	5.2	5.7	5.1	5.7	6.5	2.9	0.7	-1.7

Sources : Département des statistiques BAFD, calculs effectués sur la base de données COMTRADE (Système harmonisé 2002) - Division statistiques des Nations Unies.

Tableau 9. Prix international des exportations, 2008-15

Unité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Aluminium (\$/mt)	2 572.79	1 664.83	2 173.12	2 401.39	2 023.28	1 846.67	1 867.42	1 664.68
Banane (États-Unis) (\$/mt)	844.21	847.14	868.32	967.99	983.98	924.07	927.79	957.06
Charbon (Australie) (\$/mt)	127.10	71.84	98.97	121.45	96.36	84.56	70.13	57.51
Cacao (cents/kg)	257.71	288.88	313.30	298.01	239.19	243.88	306.22	313.50
Café (Arabica) (cents/kg)	308.16	317.11	432.01	597.61	411.10	307.60	442.38	352.61
Café (Robusta) (cents/kg)	232.09	164.42	173.59	240.76	226.68	207.59	221.64	194.11
Cuivre (\$/mt)	6 955.88	5 149.74	7 534.78	8 828.19	7 962.35	7 332.10	6 863.40	5 510.46
Coton (cents/kg)	157.39	138.20	228.34	332.85	196.71	199.27	183.20	155.74
Farine de poisson (\$/mt)	1 133.08	1 230.25	1 687.42	1 537.42	1 558.33	1 747.17	1 708.85	1 557.75
Or (\$/toz)	871.71	972.97	1 224.66	1 569.21	1 669.82	1 411.46	1 265.58	1 160.66
Huile d'arachide (\$/mt)	2 131.12	1 183.67	1 403.96	1 988.17	2 435.67	1 773.04	1 313.00	1 336.92
Minéral de fer (cents/dmt)	140.60	100.95	145.86	167.75	128.50	135.36	96.94	55.83
Plomb (cents/kg)	209.07	171.93	214.84	240.08	206.46	213.98	209.55	178.78
Bûches (Cameroun) (\$/m ³)	526.89	421.47	428.56	484.81	451.39	463.53	465.17	388.58
Mais (\$/mt)	223.12	165.51	185.91	291.68	298.42	259.39	192.88	169.75
Pétrole (brut) (\$/bbl)	97.64	61.86	79.04	104.01	105.01	104.08	96.24	50.75
Huile de palme (\$/mt)	948.54	682.83	900.83	1 125.42	999.33	856.90	821.44	622.67
Phosphates (pierre) (\$/mt)	345.59	121.66	123.02	184.90	185.89	148.11	110.22	117.46
Caoutchouc (États-Unis) (cents/kg)	284.08	214.64	386.62	482.32	337.73	279.45	195.66	155.94
Sucre (UE) (cents/kg)	69.69	52.44	44.18	45.46	42.01	43.38	43.40	36.26
Sucre (monde) (cents/kg)	28.21	40.00	46.93	57.32	47.49	39.00	37.50	29.63
Sucre (États-Unis) (cents/kg)	46.86	54.88	79.25	83.92	63.56	45.05	53.11	54.63
Thé (Moyenne 3 enchères) (cents/kg)	242.05	272.40	288.49	292.05	289.78	286.20	272.05	270.73
Thé (Mombasa) (cents/kg)	221.76	251.96	256.00	271.90	288.05	239.88	204.51	274.16
Tabac, importation (États-Unis) (\$/mt)	3 588.74	4 241.18	4 304.78	4 485.05	4 302.35	4 588.82	4 990.77	4 908.30

Note : \$ = dollar américain, bbl = baril, cents = cents américains, dmt = tonne métrique sèche, kg = kilogramme, m³ = mètre cube, mt = tonne métrique, toz = once troy.
Sources : Banque mondiale, Global Commodity Price Prospects, mars 2016.

Tableau 10. Investissements directs étrangers, 2009-14 (millions USD)

	IDE (entrées)					IDE (sorties)					IDE (entrées/FBCF) (%)			Indice d'entrées potentielles d'IDE ^a		
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2012		2013	2014
Algérie	2 746	2 300	2 580	3 052	2 661	1 488	214	220	534	193	117	-4	5	4	2	62
Angola	2 205	-3 227	-3 024	-6 898	-7 120	-3 881	7	1 340	2 093	2 741	6 044	2 131	-40	-39	-20	100
Bénin	134	177	161	230	360	377	31	-18	60	19	59	31	18	18	21	142
Botswana	129	218	1 371	487	398	393	6	-1	10	-8	-85	-43	9	8	8	107
Burkina Faso	101	35	144	329	490	342	8	-4	102	73	58	59	14	20	14	151
Burundi	0	1	3	1	7	32	0	0	0	0	0	0	0	1	5	172
Cabo Verde	174	159	155	70	70	78	1	0	1	-3	-5	-5	10	10	10	153
Cameroun	740	538	652	526	326	501	-69	503	187	-284	-379	-159	10	5	8	116
République centrafricaine	42	62	37	70	2	3	0	0	0	0	0	0	22	1	2	177
Tchad	375	313	282	343	538	761	0	0	0	0	0	0	9	15	14	158
Comores	14	8	23	10	9	14	0	0	0	0	0	0	10	7	9	175
Congo	1 274	928	2 180	2 152	2 914	5 502	-5	4	53	-31	0	7	61	70	108	128
Congo, Rép. dém.	864	2 939	1 687	3 312	2 098	2 063	35	7	91	421	401	344	59	33	29	106
Côte d'Ivoire	377	339	302	330	407	462	-9	25	15	14	-6	9	9	7	7	141
Djibouti	75	37	79	110	286	153	30	69	24	161
Égypte	6 712	6 386	-483	6 031	4 192	4 783	571	1 176	626	211	301	253	15	11	12	46
Guinée équatoriale	1 636	2 734	1 975	2 015	1 914	1 933	0	0	0	0	0	0	22	21	23	119
Érythrée	91	91	39	41	44	47	14	15	15	168
Éthiopie	221	288	627	279	953	1 200	2	6	8	112
Gabon	573	499	696	832	968	973	87	81	88	85	85	86	15	17	19	87
Gambie	1	20	66	93	38	28	45	25	14	165
Ghana	2 897	2 527	3 237	3 293	3 226	3 357	7	0	25	1	9	12	25	30	40	73
Guinée	141	101	956	606	135	566	0	0	1	2	0	1	44	10	65	139
Guinée-Bissau	17	33	25	7	20	21	0	6	1	0	0	0	15	44	45	171
Kenya	115	178	335	259	505	989	46	2	9	16	6	0	3	5	8	98
Lesotho	92	30	61	57	50	46	2	-21	-41	-38	-34	-31	7	7	5	173
Libéria	218	450	785	985	1 061	302	364	369	372	1 354	698	0	170
Libye	3 810	1 909	0	1 425	702	50	1 165	2 722	131	2 509	180	940	11	5	0	...
Madagascar	1 066	808	810	812	567	351	0	0	0	0	0	0	47	30	20	154
Malawi	49	97	129	129	120	130	-1	42	50	50	-46	-50	21	21	17	135

Tableau 10. Investissements directs étrangers, 2009-14 (millions USD) (suite)

	IDE (entrées)						IDE (sorties)						IDE (entrées/FBCF) (%)			Indice d'entrées potentielles d'IDE*
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2012	2013	2014	
Mali	748	406	556	398	308	199	-1	7	4	16	3	8	23	15	6	157
Mauritanie	-3	131	589	1 389	1 126	492	4	4	4	4	4	4	93	74	31	147
Maurice	248	430	433	589	259	418	37	129	158	180	135	91	22	10	15	110
Maroc	1 952	1 574	2 568	2 728	3 298	3 582	470	589	179	406	332	444	9	11	10	69
Mozambique	898	1 018	3 559	5 629	6 175	4 902	3	2	3	3	0	0	82	81	59	103
Namibie	506	793	816	1 133	801	414	-3	4	5	-11	-13	-34	40	26	13	125
Niger	791	940	1 066	841	719	769	59	-60	9	2	101	21	34	29	20	155
Nigéria	8 650	6 099	8 915	7 127	5 608	4 694	1 542	923	824	1 543	1 238	1 614	10	7	5	53
Rwanda	119	251	119	255	258	268	0	0	0	0	14	0	15	14	14	144
Sao Tomé-et-Principe	16	51	32	23	11	20	0	0	0	0	0	0	18	10	14	163
Sénégal	320	266	338	276	311	343	77	2	47	56	33	37	8	8	8	121
Seychelles	171	211	207	260	170	229	5	6	8	9	8	8	61	32	43	96
Sierra Leone	110	238	951	225	144	440	0	0	0	0	-4	-2	22	14	57	164
Somalie	108	112	102	107	107	106	41	38
Afrique du Sud	7 502	3 636	4 243	4 559	8 300	5 712	1 151	-76	-257	2 988	6 649	6 938	6	12	9	34
Soudan du Sud	0	-78	-700
Soudan	1 726	2 064	1 734	2 311	1 688	1 277	22	14	11	111
Swaziland	66	120	107	32	84	13	7	-8	-2	39	4	-1	10	23	3	166
Tanzanie	953	1 813	1 229	1 800	2 131	2 142	0	0	0	0	0	0	19	20	19	91
Togo	49	86	711	122	184	292	37	37	1 060	420	-21	464	16	23	29	143
Tunisie	1 688	1 513	1 148	1 603	1 117	1 060	77	74	21	13	22	39	16	12	11	86
Ouganda	842	544	894	1 205	1 096	1 147	29	37	-12	46	-47	0	23	20	17	132
Zambie	426	634	1 110	2 433	1 810	2 484	270	1 095	-2	-702	66	-213	32	23	34	109
Zimbabwe	105	166	387	400	400	545	0	43	43	49	27	72	19	23	...	114
AFRIQUE	54 379	44 072	47 705	56 435	53 969	53 912	6 225	9 264	6 500	12 386	15 951	13 073	12	11	11	...

Note : * L'indice est calculé sur la base de 16 variables économiques et politiques. Voir note méthodologique pour plus de détails.

Sources : CNUCED, Base de données des IDE en ligne (janvier 2016), Rapport sur l'investissement dans le monde 2015.

Tableau 11. Flux d'aide*, 2009-14 (millions USD)

	APD nette totale, tous donateurs confondus					APD nette totale, pays CAD					APD nette totale, organismes multilatéraux							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	318	198	191	145	201	158	200	143	118	99	98	102	107	57	72	49	57	47
Angola	239	237	193	241	283	231	141	152	118	133	144	92	98	85	74	108	139	139
Bénin	682	690	673	509	660	600	326	340	424	260	254	253	353	349	249	244	398	338
Botswana	279	153	118	73	107	100	223	103	88	62	90	62	56	51	22	10	17	37
Burkina Faso	1 082	1 044	982	1 142	1 044	1 120	453	441	451	522	526	562	628	598	529	617	514	553
Burundi	561	629	570	521	556	502	264	282	269	225	249	216	297	347	301	296	307	285
Cabo Verde	196	328	252	246	245	230	162	248	220	218	217	180	34	81	32	27	25	49
Cameroun	648	541	611	596	748	852	268	267	326	257	362	447	380	274	285	339	384	399
République centrafricaine	242	261	269	227	202	610	99	113	108	73	112	281	143	148	160	154	88	327
Tchad	561	491	458	472	458	388	356	290	246	246	219	158	205	202	213	226	239	229
Comores	50	67	52	69	79	74	28	22	28	32	39	31	21	28	23	25	38	41
Congo	283	1 315	261	139	151	106	226	1 219	176	49	78	49	57	95	84	89	72	56
Congo, Rép. dém.	2 357	3 481	5 525	2 847	2 584	2 398	1 100	2 384	4 240	1 655	1 190	1 166	1 255	1 090	1 285	1 191	1 392	1 231
Côte d'Ivoire	2 402	845	1 435	2 635	1 272	922	1 721	437	722	2 102	723	245	678	406	711	525	545	673
Djibouti	167	131	141	149	148	163	98	98	88	86	76	83	58	25	46	54	64	64
Égypte	1 000	589	416	1 807	5 508	3 532	586	363	232	304	306	2	296	148	74	897	36	366
Guinée équatoriale	31	85	24	14	4	1	25	79	22	13	6	5	6	6	3	1	-1	-5
Érythrée	144	161	133	134	81	83	43	36	34	15	14	15	86	105	95	64	67	69
Éthiopie	3 819	3 453	3 493	3 221	3 885	3 585	1 818	1 857	1 930	1 798	1 914	1 915	1 983	1 562	1 548	1 406	1 961	1 661
Gabon	77	104	73	73	90	111	53	84	62	61	75	99	25	20	9	13	14	12
Gambie	127	120	135	139	115	100	22	33	36	30	34	22	105	85	97	107	77	73
Ghana	1 582	1 690	1 800	1 799	1 330	1 126	821	898	898	844	734	606	755	789	902	949	595	514
Guinée	214	218	204	340	473	561	171	92	82	147	249	183	47	128	121	196	201	358
Guinée-Bissau	147	125	120	79	104	109	52	54	52	37	42	27	95	71	67	41	60	81
Kenya	1 776	1 625	2 481	2 653	3 312	2 665	1 225	1 157	1 564	1 669	2 019	1 602	547	464	912	979	1 284	1 055
Lesotho	122	256	257	274	320	104	71	94	143	152	186	49	47	159	110	118	128	41
Libéria	513	1 413	761	566	535	744	342	699	519	334	318	417	171	712	242	232	216	322
Libye	41	9	641	87	129	210	32	17	464	104	72	102	8	-10	59	-20	52	45
Madagascar	444	472	445	375	499	583	242	217	226	185	226	191	201	246	215	189	274	393
Malawi	771	1 015	797	1 169	1 130	930	439	512	448	640	646	509	332	504	350	529	483	416
Mali	984	1 089	1 267	994	1 398	1 234	575	685	777	732	723	678	408	404	487	261	663	548
Mauritanie	373	370	381	408	293	257	122	102	129	166	125	91	231	250	239	191	160	140

Tableau 11. Flux d'aide*, 2009-14 (millions USD) (suite)

	APD nette totale, tous donateurs confondus					APD nette totale, pays CAD					APD nette totale, organismes multilatéraux							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Maurice	155	125	187	178	148	49	64	58	113	86	65	75	93	69	75	93	86	- 16
Maroc	1 047	990	1 435	1 465	2 004	2 247	705	596	849	884	1 144	1 061	323	382	562	594	739	662
Mozambique	2 012	1 941	2 065	2 074	2 315	2 103	1 289	1 349	1 692	1 466	1 642	1 425	723	590	371	608	658	669
Namibie	326	256	283	255	261	227	249	213	236	191	200	180	78	44	46	65	61	46
Niger	469	739	645	890	797	918	255	375	298	413	336	315	212	361	342	472	453	600
Nigéria	1 657	2 058	1 765	1 912	2 515	2 476	688	846	852	895	1 138	1 062	967	1 210	911	1 014	1 375	1 413
Rwanda	934	1 031	1 263	879	1 086	1 034	520	547	590	424	567	474	411	482	664	453	516	555
Sao Tomé-et-Principe	31	49	72	49	52	39	20	33	38	28	22	18	11	16	34	20	29	20
Sénégal	1 016	937	1 055	1 073	992	1 107	515	535	590	706	635	800	497	388	456	370	348	304
Seychelles	23	56	22	36	25	10	12	29	7	6	7	3	11	10	10	18	11	4
Sierra Leone	448	458	423	440	447	911	196	191	173	188	208	521	252	266	245	249	235	383
Somalie	662	506	1 099	990	1 054	1 109	500	317	758	659	717	764	152	181	230	237	211	245
Afrique du Sud	1 075	1 027	1 395	1 066	1 295	1 070	862	818	1 026	683	1 015	735	211	207	368	382	279	333
Soudan du Sud	437	1 187	1 400	1 964	390	1 039	1 137	1 629	46	147	261	327
Soudan	2 351	2 028	1 741	1 366	1 503	872	1 912	1 509	1 315	862	1 073	533	379	487	402	416	390	325
Swaziland	56	91	124	88	116	86	19	31	66	55	45	51	38	60	54	30	69	35
Tanzanie	2 933	2 957	2 440	2 823	3 431	2 648	1 409	1 654	1 660	1 764	1 952	1 455	1 526	1 298	773	1 044	1 468	1 183
Togo	499	404	542	241	224	208	362	253	327	114	83	80	136	151	214	123	135	130
Tunisie	503	550	922	1 017	710	921	350	355	492	375	202	220	159	192	413	574	464	453
Ouganda	1 785	1 688	1 573	1 642	1 701	1 633	1 017	1 001	990	923	964	1 030	768	686	581	718	735	601
Zambie	1 267	917	1 034	955	1 142	995	702	597	701	651	729	775	564	321	327	304	381	220
Zimbabwe	736	713	723	999	824	758	621	505	547	671	542	538	115	209	176	328	283	220
Afrique non spécifiée	5 195	4 335	5 025	5 183	4 476	...	3 052	3 157	3 460	3 754	3 384	...	2 083	1 148	1 467	1 364	1 018	...
AFRIQUE	47 411	47 061	51 427	50 950	56 460	47 775	27 621	28 485	32 409	30 089	29 870	24 186	19 421	18 239	18 387	19 727	20 754	19 270

Note : APD : Aide publique au développement. CAD : Comité d'aide au développement de l'OCDE.

*Déboursement net.

Sources : OCDE, Comité d'aide au développement 2016.

Tableau 12. Indicateurs de la dette extérieure

	Dette extérieure totale, fin d'année				Dette extérieure totale (en pourcentage du PIB)			Service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et services)			
	Total (millions USD)	Dont :			2014	2015(e)	2016(p)	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
		Multilatérale	Bilatérale	Privée							
		(en pourcentage du total)									
	2014		2014		2014	2015(e)	2016(p)	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Algérie	3 735	0.1	63.7	36.2	1.7	1.9	1.9	1.8	2.2	2.8	2.8
Angola	32 993	4.0	96.0	0.0	22.2	36.1	31.4	30.5	3.2	7.8	8.5
Bénin	1 784	72.3	27.7	0.0	18.6	19.5	19.4	19.6	3.3	2.7	2.8
Botswana	4 013	73.3	22.5	4.2	25.3	27.9	28.4	29.6	8.1	7.7	7.3
Burkina Faso	2 519	78.1	21.9	0.0	20.2	23.2	24.6	27.0	4.5	4.8	5.4
Burundi	508	45.5	54.5	0.0	17.5	18.2	15.0	12.5	10.4	12.6	13.2
Cabo Verde	1 840	45.4	54.6	0.0	105.8	110.1	107.8	105.7	10.0	9.1	9.2
Cameroun	4 894	27.6	67.2	5.2	15.3	20.7	23.4	25.5	4.3	6.6	7.6
République centrafricaine	488	10.5	89.5	0.0	28.3	27.0	25.9	24.6	7.9	9.1	6.0
Tchad	3 981	50.5	49.5	0.0	28.6	25.7	24.4	24.0	10.1	8.1	16.6
Comores	153	43.0	57.0	0.0	22.4	28.5	29.3	30.0	7.2	2.9	3.9
Congo	4 577	4.6	95.4	0.0	32.8	50.7	52.2	49.9	3.6	4.2	4.3
Congo, Rép. dém.	6 686	35.9	64.1	0.0	18.6	26.6	27.5	27.6	1.6	2.2	3.2
Côte d'Ivoire	12 703	7.4	74.5	18.1	37.7	42.8	41.6	39.5	8.0	10.2	12.8
Djibouti	854	44.8	55.2	0.0	53.7	65.8	75.8	78.5	6.7	18.8	17.3
Égypte	46 067	27.2	72.7	0.1	15.5	15.0	16.0	16.5	23.2	30.9	28.7
Guinée équatoriale	1 022	...	99.0	1.0	6.6	6.4	6.3	6.2	2.3	1.8	2.3
Érythrée	894	65.8	34.2	0.0	23.2	23.9	20.3	21.1	6.8	6.1	4.0
Éthiopie	12 492	36.1	63.9	0.0	23.2	24.5	24.2	24.3	14.1	19.0	22.8
Gabon	3 865	11.4	88.6	0.0	21.3	34.1	39.6	35.6	5.5	8.1	9.4
Gambie	437	57.8	42.2	0.0	53.0	50.7	44.4	39.9	41.2	42.3	41.7
Ghana	15 821	23.6	74.5	1.9	35.6	64.4	60.4	52.6	5.8	13.2	12.7
Guinée	1 634	45.6	54.4	0.0	23.5	29.5	34.6	38.7	3.5	7.2	6.8
Guinée-Bissau	271	37.5	62.5	0.0	26.2	26.2	24.9	24.6	0.8	0.7	1.1
Kenya	13 368	38.5	61.5	0.0	21.9	24.5	25.0	28.0	14.7	7.3	9.1
Lesotho	920	72.9	27.1	0.0	42.2	52.1	61.1	65.2	4.3	5.1	5.1
Libéria	365	28.7	71.3	0.0	17.8	24.0	28.1	30.9	7.7	8.7	5.1
Libye	5 574	...	57.4	42.6	13.6	16.5	18.9	17.0	0.0	0.0	0.0
Madagascar	4 615	65.3	34.4	0.3	43.2	49.8	49.8	49.6	22.1	23.5	20.7

Tableau 12. Indicateurs de la dette extérieure (suite)

	Dette extérieure totale, fin d'année				Dette extérieure totale (en pourcentage du PIB)				Service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et services)			
	Total (millions USD)	Dont :			2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
		Multilatérale (en pourcentage du total)	Bilatérale	Privée								
	2014			2014								
Malawi	1 802	56.5	43.5	0.0	29.8	34.2	36.4	37.8	4.0	5.8	5.2	4.8
Mali	3 285	69.6	30.4	0.0	27.9	35.3	36.6	38.0	6.6	9.9	7.6	8.4
Mauritanie	4 553	50.6	49.4	0.0	93.0	66.9	64.4	60.4	9.9	11.0	11.6	12.5
Maurice	13 301	8.5	15.9	75.6	105.3	93.8	94.8	97.1	4.7	4.5	4.3	5.0
Maroc	33 472	31.1	55.6	13.3	30.4	30.2	30.9	31.2	7.7	7.5	8.0	9.6
Mozambique	12 826	40.7	59.3	0.0	75.7	83.1	116.7	158.1	15.1	25.2	27.4	30.1
Namibie	5 512	...	20.0	80.0	42.4	56.5	66.5	76.9	42.2	50.4	55.0	56.2
Niger	4 248	42.8	57.2	0.0	51.5	70.8	73.0	75.4	6.0	9.0	21.3	29.3
Nigéria	9 906	25.1	12.3	62.6	1.7	2.1	2.4	2.1	0.4	0.5	0.5	0.5
Rwanda	1 786	54.5	45.5	0.0	22.6	27.9	30.3	35.0	6.0	7.3	7.7	12.3
Sao Tomé-et-Principe	233	17.2	82.8	0.0	69.0	92.6	93.2	91.6	13.6	13.9	13.1	12.9
Sénégal	11 535	48.5	45.6	5.9	75.3	80.5	79.4	76.9	10.7	9.1	11.0	12.7
Seychelles	1 670	...	49.1	46.5	119.7	106.4	100.3	99.1	2.8	4.0	4.7	4.7
Sierra Leone	1 230	45.6	54.4	0.0	24.8	33.6	33.4	28.9	2.3	3.5	2.2	3.2
Somalie
Afrique du Sud	145 082	2.5	51.9	45.6	41.5	48.0	56.6	66.2	42.3	46.3	45.8	48.7
Soudan du Sud
Soudan	47 116	16.0	84.0	0.0	56.8	47.7	46.2	44.4	2.4	2.1	2.2	2.7
Swaziland	507	42.9	57.1	0.0	11.5	15.2	17.0	18.5	8.1	7.6	8.8	9.0
Tanzanie	14 044	47.2	37.0	15.8	29.2	35.2	35.7	36.4	3.7	5.1	5.7	6.7
Togo	1 153	29.4	70.6	0.0	25.7	31.5	32.2	33.2	4.8	4.2	4.3	3.6
Tunisie	27 352	33.4	58.2	8.4	57.5	69.0	70.7	73.2	9.2	7.1	9.3	8.7
Ouganda	7 964	71.1	28.9	0.0	29.0	41.3	45.3	47.8	7.2	10.2	12.6	11.6
Zambie	6 170	16.4	65.3	18.3	22.7	31.9	40.0	48.1	2.9	4.2	6.5	7.3
Zimbabwe	13 080	14.5	33.2	52.3	92.1	121.2	135.4	147.6	21.7	26.0	27.0	27.0
AFRIQUE	556 897	37.6	55.1	10.1	22.3	26.3	27.7	27.9	10.7	12.1	11.8	12.3

Note : (e) Estimations ; (p) prévisions

Sources : Département des statistiques de la BAfD ; Perspectives économiques mondiales du FMI ; Banque mondiale, GDF base de données en ligne.

Tableau 13. Indicateurs démographiques

	Population totale (milliers) 2015	Population urbaine (% du total) 2015	Ratio hommes pour 100 femmes 2015	Population Taux de croissance (%)		Taux de mortalité infantile (pour 1 000) 2015	Taux de fécondité total 2015	Mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000) 2015	Distribution par âge (%)		
				2008	2015				0-14	15-64	65+
Algérie	39 667	72.5	101.3	1.6	1.9	21.9	2.8	25.5	28.5	65.5	5.9
Angola	25 022	40.2	98.5	3.4	3.3	96.0	6.0	156.9	47.7	50.0	2.3
Bénin	10 880	44.0	99.5	3.1	2.7	64.2	4.7	99.5	42.2	55.0	2.9
Botswana	2 262	52.2	99.9	1.9	1.9	34.8	2.8	43.6	32.0	64.4	3.6
Burkina Faso	18 106	29.5	98.5	3.1	2.9	60.9	5.4	88.6	45.6	52.0	2.4
Burundi	11 179	11.7	97.7	3.6	3.3	54.1	5.9	81.7	44.8	52.7	2.5
Cabo Verde	521	64.0	97.4	0.5	1.3	20.7	2.3	24.5	29.7	65.8	4.6
Cameroun	23 344	54.5	100.0	2.6	2.5	57.1	4.6	87.9	42.5	54.3	3.2
République centrafricaine	4 900	39.2	97.2	1.9	2.0	91.5	4.2	130.1	39.1	57.1	3.9
Tchad	14 037	21.8	100.3	3.3	3.3	85.0	6.1	138.7	47.7	49.8	2.5
Comores	788	27.6	101.8	2.5	2.4	55.1	4.4	73.5	40.3	56.9	2.8
Congo	4 620	66.1	100.1	3.2	2.6	33.2	4.8	45.0	42.6	53.7	3.7
Congo, Rép. dém.	77 267	39.2	99.5	3.3	3.2	74.5	5.9	98.3	46.0	51.0	3.0
Côte d'Ivoire	22 702	50.8	103.5	2.1	2.5	66.6	4.9	92.6	42.5	54.5	3.0
Djibouti	888	78.4	100.9	1.3	1.3	54.2	3.1	65.3	32.7	63.1	4.2
Égypte	91 508	39.9	102.1	1.8	2.2	20.3	3.3	24.0	33.2	61.6	5.2
Guinée équatoriale	845	37.8	105.1	3.1	2.9	68.2	4.7	94.1	39.3	57.9	2.9
Érythrée	5 228	29.2	100.4	2.1	2.3	34.1	4.2	46.5	42.8	54.6	2.6
Éthiopie	99 391	19.4	99.6	2.7	2.5	41.4	4.3	59.2	41.4	55.1	3.5
Gabon	1 725	88.5	102.3	2.3	2.2	36.1	3.8	50.8	37.1	57.8	5.1
Gambie	1 991	59.0	98.0	3.3	3.3	47.9	5.7	68.9	46.2	51.5	2.3
Ghana	27 410	53.2	99.0	2.6	2.3	42.8	4.1	61.6	38.8	57.8	3.4
Guinée	12 609	36.4	100.6	2.7	2.7	61.0	4.9	93.7	42.5	54.4	3.1
Guinée-Bissau	1 844	47.8	98.6	2.2	2.4	60.3	4.8	92.5	40.8	56.0	3.2
Kenya	46 050	26.0	99.9	2.7	2.6	35.5	4.3	49.4	41.9	55.3	2.8
Lesotho	2 135	27.1	98.0	0.8	1.2	69.2	3.1	90.2	36.1	59.8	4.1
Libéria	4 503	49.7	101.6	4.3	2.4	52.8	4.6	69.9	42.3	54.7	3.0
Libye	6 278	79.0	101.1	1.7	0.3	11.4	2.4	13.4	29.8	65.6	4.5
Madagascar	24 235	35.1	99.4	2.9	2.8	35.9	4.4	49.6	41.7	55.5	2.8
Malawi	17 215	16.4	99.7	3.0	3.1	43.4	5.0	64.0	45.2	51.4	3.4
Mali	17 600	36.9	101.9	3.4	3.0	74.5	6.1	114.7	47.5	50.0	2.5

Tableau 13. Indicateurs démographiques (suite)

	Population totale (milliers) 2015	Population urbaine (% du total) 2015	Ratio hommes pour 100 femmes 2015	Population Taux de croissance (%)		Taux de mortalité infantile (pour 1 000) 2015	Taux de fécondité total 2015	Mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000) 2015	Distribution par âge (%)		
				2008	2015				0-14	15-64	65+
Mauritanie	4 068	60.0	101.3	2.6	2.5	65.1	4.5	84.7	40.0	56.8	3.2
Maurice*	1 273	39.1	97.6	0.4	0.4	11.8	1.5	13.5	19.3	71.1	9.6
Maroc	34 378	59.5	97.7	1.1	1.3	23.7	2.5	27.6	27.2	66.6	6.2
Mozambique	27 978	31.2	95.5	2.8	2.8	56.7	5.3	78.5	45.3	51.3	3.3
Namibie	2 459	45.4	94.8	1.6	2.3	32.8	3.5	45.4	36.7	59.8	3.5
Niger	19 899	18.1	101.6	3.8	4.1	57.1	7.6	95.5	50.5	47.0	2.6
Nigéria	182 202	48.1	103.8	2.7	2.7	69.4	5.6	108.8	44.0	53.3	2.7
Rwanda	11 610	30.8	91.9	2.8	2.4	31.1	3.8	41.7	41.1	56.2	2.8
Sao Tomé-et-Principe	190	69.3	99.1	2.2	2.1	34.6	4.5	47.3	42.6	54.3	3.1
Sénégal	15 129	43.3	96.5	2.8	3.1	41.7	5.0	47.2	43.8	53.3	2.9
Seychelles	96	52.4	102.6	0.9	0.6	11.7	2.3	13.6	23.4	69.7	6.9
Sierra Leone	6 453	39.1	98.0	2.4	2.2	87.1	4.5	120.4	42.4	55.0	2.7
Somalie	10 787	40.8	99.1	2.5	2.6	85.0	6.4	136.8	46.7	50.5	2.8
Afrique du Sud	54 490	63.6	96.8	1.3	1.0	33.6	2.3	40.5	29.2	65.7	5.0
Soudan du Sud	12 340	18.5	100.3	4.5	3.6	60.3	4.9	92.6	42.1	54.4	3.5
Soudan	40 235	33.3	100.8	2.5	2.2	47.6	4.3	70.1	40.5	56.2	3.3
Swaziland	1 287	21.3	97.8	1.7	1.4	44.5	3.2	60.7	37.4	59.1	3.6
Tanzanie	53 470	30.9	98.8	3.2	3.2	35.2	5.1	48.7	45.2	51.6	3.2
Togo	7 305	39.2	97.7	2.8	2.7	52.3	4.5	78.4	42.2	55.0	2.8
Tunisie	11 254	66.7	97.7	1.1	1.1	12.1	2.1	14.0	23.4	69.1	7.6
Ouganda	39 032	16.6	99.9	3.4	3.3	37.7	5.7	54.6	48.1	49.4	2.5
Zambie	16 212	39.2	99.7	3.0	3.1	43.3	5.3	64.0	45.9	51.2	2.9
Zimbabwe	15 603	31.2	97.1	1.5	2.3	46.6	3.9	70.7	41.6	55.4	3.0
AFRIQUE	1 184 501	39.7	100.1	2.6	2.6	52.2	4.6	75.5	41.0	55.5	3.5

Note : * Y compris Agalega, Rodrigues et Saint Brandon.

Sources : Nations Unies, Division de la population, Département de l'économie et des affaires sociales, *World Population Prospects, The 2015 Revision*.
Département des statistiques BAfD, diverses autorités nationales et estimations BAfD.

Tableau 14. Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu

	Seuil national de pauvreté*			Seuil international de pauvreté			Coefficient de Gini**				
	Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Année de l'enquête	Indice	Tranche inférieure (10 %)	Tranche supérieure (10 %)	
	Année de l'enquête	Rurale	Urbaine	Nationale	Année de l'enquête	Inférieur à 1.90 USD					Inférieur à 3.10 USD
Algérie	1995	35.3	2.9	26.9	
Angola	2008	58.3	18.7	36.6	2008	30.1	54.5	2008	42.7	2.1	32.3
Bénin	2011	39.7	31.4	36.2	2011	53.1	75.6	2011	43.4	2.5	34.5
Botswana	2009	24.3	11.0	19.3	2009	18.2	35.7	2009	60.5	1.1	49.6
Burkina Faso	2009	52.8	25.2	46.7	2009	55.3	80.5	2009	39.8	2.7	32.1
Burundi	2006	68.9	34.0	66.9	2006	77.7	92.2	2006	33.4	4.0	28.0
Cabo Verde	2007	44.3	13.2	26.6	2007	17.6	39.3	2007	47.2	2.0	37.1
Cameroun	2007	55.0	12.2	39.9	2007	29.3	54.3	2007	42.8	2.5	33.0
République centrafricaine	2008	69.4	49.6	62.0	2008	66.3	82.3	2008	56.2	1.2	46.2
Tchad	2011	52.5	20.9	46.7	2011	38.4	64.8	2011	43.3	1.8	32.4
Comores	2004	48.7	34.5	44.8	2004	13.5	32.3	2004	55.9	1.5	48.1
Congo	2011	74.8	...	46.5	2011	28.7	52.9	2011	40.2	2.2	29.9
Congo, Rép. dém.	2012	64.9	61.6	63.6	2012	77.2	90.7	2012	42.1	2.1	32.0
Côte d'Ivoire	2015	56.8	35.9	46.3	2008	29.0	55.1	2008	43.2	1.8	32.6
Djibouti	2012	18.3	37.0	2012	45.1	1.3	34.4
Égypte	2010	32.3	15.3	25.2	2008	30.8	4.0	26.6
Guinée équatoriale	2006	79.9	31.5	76.8
Érythrée	1993	...	62.0	69.0
Éthiopie	2010	30.4	25.7	29.6	2010	33.5	71.3	2010	33.2	3.2	27.4
Gabon	2005	44.6	29.8	32.7	2005	8.0	24.4	2005	42.2	2.3	33.2
Gambie	2010	73.9	32.7	48.4	2003	45.3	68.0	2003	47.3	1.8	36.9
Ghana	2012	37.9	10.6	24.2	2005	25.2	49.0	2005	42.8	1.9	32.7
Guinée	2012	64.7	35.4	55.2	2012	35.3	68.7	2012	33.7	3.0	26.4
Guinée-Bissau	2010	75.6	51.0	69.3	2010	67.1	83.6	2010	50.7	1.6	42.0
Kenya	2005	49.1	33.7	45.9	2005	33.6	58.9	2005	48.5	1.7	38.8
Lesotho	2010	61.2	39.6	57.1	2010	59.7	77.3	2010	54.2	0.9	40.9
Libéria	2007	67.7	55.1	63.8	2007	68.6	89.6	2007	36.5	2.4	28.3
Libye
Madagascar	2010	81.5	51.1	75.3	2010	81.8	92.9	2010	40.6	2.6	33.2
Malawi	2010	56.6	17.3	50.7	2010	70.9	87.6	2010	46.1	2.2	37.5
Mali	2009	50.6	18.9	43.6	2009	49.3	77.7	2009	33.0	3.3	25.7

Tableau 14. Indicateurs de pauvreté et de distribution du revenu (suite)

	Seuil national de pauvreté*			Seuil international de pauvreté			Coefficient de Gini**			Part de la consommation (%)	
	Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Population en dessous du seuil de pauvreté (%)			Année de l'enquête	Indice	Tranche inférieure (10 %)	Tranche supérieure (10 %)	
	Année de l'enquête	Rurale	Urbaine	Nationale	Année de l'enquête	Inférieur à 1,90 USD					Inférieur à 3,10 USD
Mauritanie	2008	59,4	20,8	42,0	2008	10,9	32,5	2008	37,5	2,5	27,9
Maurice	2012	0,5	3,0	2012	35,8	3,0	29,0
Maroc	2007	14,4	4,8	8,9	2007	3,1	15,5	2007	40,7	2,6	33,1
Mozambique	2008	56,9	49,6	54,7	2008	68,7	87,5	2008	45,6	1,9	36,8
Namibie	2009	37,4	14,6	28,7	2009	22,6	45,7	2009	61,0	1,3	51,8
Niger	2011	55,2	18,6	48,9	2011	50,3	81,8	2011	31,5	3,8	26,4
Nigéria	2009	52,8	34,1	46,0	2009	53,5	76,5	2009	43,0	2,0	32,7
Rwanda	2010	48,7	22,1	44,9	2010	60,3	80,7	2010	51,3	2,1	44,3
Sao Tomé-et-Principe	2009	59,4	63,8	61,7	2010	33,9	69,2	2010	30,8	3,5	24,2
Sénégal	2010	57,1	33,1	46,7	2011	38,0	66,3	2011	40,3	2,3	31,1
Seychelles	2006	37,2	39,0	37,8	2006	0,4	1,0	2006	42,8	2,4	33,8
Sierra Leone	2011	66,1	31,2	52,9	2011	52,3	80,0	2011	34,0	3,3	26,9
Somalie
Afrique du Sud	2010	77,0	39,2	53,8	2011	16,6	34,7	2011	63,4	0,9	51,3
Soudan du Sud	2009	55,4	24,4	50,6
Soudan	2009	57,6	26,5	46,5	2009	14,9	38,9	2009	35,4	2,6	26,7
Swaziland	2009	73,1	31,1	63,0	2009	42,0	63,1	2009	51,5	1,5	40,0
Tanzanie	2011	33,3	15,5	28,2	2011	46,6	76,1	2011	37,8	3,1	31,0
Togo	2011	73,4	34,6	58,7	2011	54,2	74,5	2011	46,0	1,9	34,5
Tunisie	2010	15,5	2010	2,0	8,4	2010	35,8	2,6	27,0
Ouganda	2012	22,4	9,6	19,5	2012	33,2	63,0	2012	42,4	2,4	33,9
Zambie	2010	77,9	27,5	60,5	2010	64,4	78,9	2010	55,6	1,5	45,2
Zimbabwe	2011	84,3	46,5	72,3

Notes : * Le seuil national de pauvreté est définie comme étant les deux-tiers de la consommation moyenne.

** Le coefficient de Gini est calculé à partir de la répartition de la consommation.

Sources : Autorités nationales et Banque mondiale, données en ligne, Enquêtes démographiques et de santé (EDS) au niveau national.

Tableau 15. Accès aux services

	Télécommunications						Accès à l'électricité		Accès à l'eau potable			Accès à l'assainissement		
	Lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants		Lignes téléphoniques mobiles pour 100 habitants		Utilisateur d'Internet pour 100 habitants		Consommation (millions de kWh)		Total		Total		Total	
	2007	2014	2007	2014	2007	2014	2007	2012	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural
Algérie	8.74	7.76	78.53	92.95	9.45	18.09	37 827	54 928	84	84	88	82	90	82
Angola	0.53	1.27	28.01	63.48	3.20	21.26	3 948	5 848	49	75	52	28	89	22
Bénin	1.27	1.85	23.56	99.65	1.79	5.30	891	1 208	78	85	20	72	36	7
Botswana	7.15	8.30	60.14	167.30	5.28	18.50	3 216	3 650	96	99	63	92	79	43
Burkina Faso	0.82	0.72	13.05	71.74	0.75	9.40	730	1 212	82	97	20	76	50	7
Burundi	0.34	0.21	3.24	30.46	0.70	1.38	183	250	76	91	48	74	44	49
Cabo Verde	14.84	11.62	31.47	121.79	8.28	40.26	275	386	92	94	72	87	82	54
Cameroun	0.99	4.61	23.75	75.69	2.93	11.00	5 197	5 942	76	95	46	53	62	27
République centrafricaine	...	0.02	8.28	24.54	0.38	4.03	160	170	68	90	22	54	44	7
Tchad	0.30	0.18	8.59	39.75	0.85	2.50	137	186	51	72	12	45	31	6
Comores	4.11	3.12	9.82	50.90	2.50	6.98	43	41	90	93	36	89	48	31
Congo	0.36	0.36	34.26	108.15	2.76	7.11	786	1 612	76	96	15	40	20	6
Congo, Rép. dém.	0.01	0.00	11.53	53.49	0.37	3.00	6 918	8 348	52	81	29	31	29	29
Côte d'Ivoire	1.38	1.17	41.61	106.25	1.80	14.60	4 911	6 552	82	93	22	69	33	10
Djibouti	1.77	2.47	8.71	32.39	1.62	10.71	326	396	90	97	47	65	60	5
Égypte	15.13	7.57	40.54	114.31	16.03	31.70	129 177	162 149	99	100	95	99	97	93
Guinée équatoriale	1.56	1.94	23.45	66.39	1.56	18.86	100	97	48	73	75	31	80	71
Érythrée	0.72	0.98	1.62	6.39	0.41	0.99	271	346	58	73	16	53	45	7
Éthiopie	1.09	0.85	1.50	31.59	0.37	2.90	3 504	7 742	57	93	28	49	27	28
Gabon	1.83	1.08	80.77	171.38	5.77	9.81	1 742	2 318	93	97	42	67	43	32
Gambie	3.18	2.93	52.33	119.63	6.21	15.56	236	261	90	94	59	84	62	55
Ghana	1.67	0.98	33.76	114.82	3.85	18.90	8 043	12 127	89	93	15	84	20	9
Guinée	0.22	0.00	19.91	72.10	0.78	1.72	819	652	77	93	20	67	34	12
Guinée-Bissau	0.31	0.29	19.96	63.48	2.21	3.32	30	35	79	99	21	60	34	8
Kenya	1.23	0.40	30.06	73.84	7.95	43.40	6 415	8 412	63	82	30	57	31	30
Lesotho	2.43	1.96	24.67	85.02	3.45	11.00	590	794	82	95	30	77	37	28
Libéria	0.06	0.23	15.98	73.35	0.55	5.41	230	280	76	89	17	63	28	6
Libye	16.76	11.30	77.83	161.12	4.72	17.76	29 883	28 231	97	...	97	96
Madagascar	0.69	1.06	11.45	41.21	0.65	3.70	1 261	1 570	52	82	12	35	18	9
Malawi	1.28	0.38	7.66	33.47	0.97	5.83	1 689	1 566	90	96	41	89	47	40

Tableau 15. Accès aux services (suite)

	Télécommunications				Accès à l'électricité		Accès à l'eau potable			Accès à l'assainissement				
	Lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants		Lignes téléphoniques mobiles pour 100 habitants		Utilisateur d'Internet pour 100 habitants		Consommation (millions de KWh)		Access à l'eau potable (%)			Access à l'assainissement (%)		
	2007	2014	2007	2014	2007	2014	2007	2012	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Mali	0.63	0.98	19.89	149.07	0.81	7.00	1 148	1 210	77	97	64	25	38	16
Mauritanie	1.21	1.29	42.46	94.20	1.43	10.70	763	870	58	58	57	40	58	14
Maurice*	29.57	29.80	76.12	132.25	20.22	41.44	2 519	2 888	100	100	100	93	94	93
Maroc	7.81	7.43	65.31	131.71	21.50	56.80	24 578	33 436	85	99	65	77	84	66
Mozambique	0.35	0.33	13.89	69.82	0.91	5.94	12 001	14 706	51	81	37	21	42	10
Namibie	6.64	7.78	38.46	113.76	4.84	14.84	4 197	4 149	91	98	85	34	54	17
Niger	0.29	0.57	6.34	44.44	0.39	1.95	646	993	58	100	49	11	38	5
Nigeria	1.07	0.10	27.45	77.84	6.77	42.68	20 506	28 132	69	81	57	29	33	25
Rwanda	0.23	0.41	6.40	64.02	2.12	10.60	261	483	76	87	72	62	59	63
Sao Tomé-et-Principe	4.68	3.44	18.42	64.94	14.59	24.41	48	67	97	99	94	35	41	23
Sénégal	2.26	2.14	30.50	98.84	6.89	17.70	2 567	3 364	79	93	67	48	65	34
Seychelles	25.49	22.73	86.70	162.19	38.38	54.26	262	347	96	96	96	98	98	98
Sierra Leone	0.56	0.27	14.33	76.66	0.24	2.10	138	164	63	85	48	13	23	7
Somalie	1.12	0.53	6.73	50.90	1.12	1.63	324	350
Afrique du Sud	9.84	6.86	85.28	149.19	8.07	49.00	239 744	236 967	93	100	81	66	70	61
Soudan du Sud	...	0.00	...	24.50	...	15.90	...	454	59	67	57	7	16	4
Soudan	0.85	1.08	20.36	72.20	8.66	24.64	...	10 251
Swaziland	3.95	3.50	33.48	72.32	4.10	27.10	1 401	1 397	74	94	69	57	63	56
Tanzanie	0.40	0.30	20.07	62.77	1.60	4.86	4 441	5 633	56	77	46	16	31	8
Togo	1.70	0.76	20.40	64.58	2.20	5.70	788	1 110	63	91	44	12	25	3
Tunisie	12.39	8.54	76.34	128.49	17.10	46.16	14 578	17 685	98	100	93	92	97	80
Ouganda	0.54	0.84	13.65	52.43	3.67	17.71	2 054	2 742	79	96	76	19	29	17
Zambie	0.76	0.76	21.79	67.34	4.87	17.34	9 623	12 002	65	86	51	44	56	36
Zimbabwe	2.71	2.26	9.62	80.82	10.85	19.89	8 445	10 223	77	97	67	37	49	31
AFRIQUE	3.32	2.15	28.59	78.08	5.69	21.37	600 557	706 931	72	88	60	39	51	31

Note : * Y compris Agalega, Rodrigues et Saint Brandon.

Sources : Département des statistiques BAFD ; Télécommunications : Union Internationale des télécommunications - base de données en ligne.

Electricité : Division des statistiques des Nations Unies, Energy Statistics Database.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement : OMS et UNICEF (2013), Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP), Autorités nationales.

Tableau 16. Indicateurs de santé de base

	Espérance de vie (années)		Prévalence de la malnutrition dans la population (%)	Nourriture disponible (Kcal/ personne/ jour)	Dépenses totales de santé		Personnel de santé (pour 100 000 personnes)					
	avec sida	scénario sans sida			en % du PIB	par habitant** (USD)	Distribution		Année de l'enquête	Médecins	Infirmières et sage-femmes	
							2010-2015	2015				Publique (%)
	2015	2010-2015	2015	2011-2013	2013							
Algérie	75.0	...	5	3 296	6.6	313.5	74.2	25.8	2007	121	2007	195
Angola	52.7	51.7	14	2 473	3.8	267.2	66.7	33.3	2009	17	2009	166
Bénin	59.8	56.8	8	2 594	4.6	36.7	54.2	45.8	2008	6	2008	77
Botswana	64.5	52.7	24	2 285	5.4	397.3	57.1	42.9	2009	40	2009	335
Burkina Faso	59.0	56.0	21	2 720	6.4	45.7	58.5	41.5	2010	5	2010	57
Burundi	57.1	51.1	8.0	21.5	54.7	45.3	2004	3	2004	19
Cabo Verde	73.5	...	9	2 716	4.4	164.7	73.7	26.3	2011	31	2011	56
Cameroun	56.0	52.5	10	2 586	5.1	67.2	34.7	65.3	2009	8	2009	44
République centrafricaine	51.5	49.5	48	2 154	3.9	13.0	50.3	49.7	2009	5	2009	26
Tchad	51.9	50.1	34	2 110	3.6	37.2	36.9	63.1	2006	4	2006	19
Comores	63.6	5.8	51.5	32.7	67.3	2004	15	2004	74
Congo	62.9	58.0	31	2 195	4.1	130.7	77.5	22.5	2007	10	2007	82
Congo, Rép. dém.	59.1	48.9	3.5	15.9	53.1	46.9	2004	11	2004	53
Côte d'Ivoire	51.9	56.4	13	2 799	5.7	86.8	33.1	66.9	2008	14	2008	48
Djibouti	62.3	58.5	16	2 526	8.9	137.4	60.0	40.0	2006	23	2006	80
Égypte	71.3	...	5	3 557	5.1	151.3	40.7	59.3	2009	283	2009	352
Guinée équatoriale	57.9	51.5	3.5	713.9	77.8	22.2	2004	30	2004	54
Érythrée	64.2	62.2	3.0	16.5	45.4	54.6	2004	5	2004	58
Éthiopie	64.6	60.0	32	2 131	5.1	24.5	61.0	39.0	2009	3	2009	25
Gabon	64.9	63.3	5	2 781	3.8	441.4	54.4	45.6	2004	29	2004	502
Gambie	60.5	59.0	5	2 849	6.0	28.9	60.1	39.9	2008	11	2008	87
Ghana	61.5	64.7	5	3 003	5.4	99.5	60.6	39.4	2010	10	2010	93
Guinée	59.2	54.7	16	2 553	4.7	24.8	35.8	64.2	2005	10	2005	4
Guinée-Bissau	55.5	48.8	21	2 304	5.5	31.8	20.3	79.7	2009	7	2009	59
Kenya	62.2	58.0	21	2 206	4.5	44.5	41.7	58.3	2013	20	2012	82
Lesotho	50.1	49.1	11	2 595	11.5	123.4	79.1	20.9	2003	5	2003	62
Libéria	61.2	57.5	32	2 251	10.0	44.4	35.9	64.1	2008	1	2008	27
Libye	71.8	4.3	432.8	70.3	29.7	2009	190	2009	680
Madagascar	65.5	...	33	2 052	4.2	19.6	62.6	37.4	2007	16	2004	32

Tableau 16. Indicateurs de santé de base (suite)

	Espérance de vie (années)		Prévalence de la malnutrition dans la population (%)	Nourriture disponible (Kcal/ personne/ jour)	Dépenses totales de santé			Personnel de santé (pour 100 000 personnes)				
	avec sida	scénario sans sida			en % du PIB	par habitant** (USD)	Distribution		Année de l'enquête	Médecins	Infirmières et sage-femmes	
							Publique (%)	Privée (%)				
	2015	2010-2015	2015	2011-2013	2013							
Malawi	63.9	55.1	63.2	2 334	8.3	26.2	50.0	50.0	2009	2	2009	34
Mali	58.5	52.1	53.5	2 833	7.1	53.3	39.7	60.3	2010	8	2010	43
Mauritanie	63.2	2 791	3.8	48.4	49.0	51.0	2009	13	2009	67
Maurice*	74.6	3 055	4.8	462.5	49.1	50.9	2004	106	2004	373
Maroc	74.3	3 334	6.0	189.2	33.9	66.1	2009	62	2009	89
Mozambique	55.5	51.0	58.2	2 283	6.8	40.3	46.4	53.6	2012	4	2012	41
Namibie	65.1	62.7	71.3	2 086	7.7	422.6	60.4	39.6	2007	37	2007	278
Niger	61.9	2 546	6.5	27.2	36.7	63.3	2008	2	2008	14
Nigéria	53.1	52.5	55.1	2 700	3.7	115.0	23.9	76.1	2009	41	2008	161
Rwanda	64.7	55.8	57.5	2 148	32	70.5	58.8	41.2	2010	6	2010	69
Sao Tomé-et-Principe	66.6	2 676	7	110.0	28.8	71.2	2004	49	2004	187
Sénégal	66.9	2 454	25	45.6	52.3	47.7	2008	6	2008	42
Seychelles	73.3	4.0	550.8	92.0	8.0	2012	107	2012	481
Sierra Leone	51.3	48.2	49.1	2 333	22	95.8	14.3	85.7	2010	2	2010	17
Somalie	55.7	2006	4	2006	11
Afrique du Sud	57.7	53.8	65.8	3 007	8.9	593.5	48.4	51.6	2013	78	2013	511
Soudan du Sud	56.1	2.2	18.1	35.3	64.7
Soudan	63.7	2 346	6.5	115.0	21.1	78.9	2008	28	2008	84
Swaziland	48.9	49.2	63.7	2 275	8.4	256.1	74.7	25.3	2009	17	2009	160
Tanzanie	65.5	59.3	63.7	2 208	32	49.3	36.3	63.7	2012	3	2012	44
Togo	60.2	57.8	60.1	2 366	11	54.4	52.1	47.9	2008	5	2008	27
Tunisie	75.0	3 362	5	308.6	59.3	40.7	2010	122	2009	328
Ouganda	59.2	54.7	59.0	2 279	26	59.1	44.4	55.6	2005	12	2005	131
Zambie	60.8	49.6	57.7	1 930	48	92.8	58.3	41.7	2012	17	2010	78
Zimbabwe	59.2	53.5	67.5	2 110	33	2011	8	2011	134
AFRIQUE	61.2	54.2	57.9	2 448	16	236.1	45.5	54.5

Notes : * Y compris Agalega, Rodrigues et Saint Brandon.

** Au taux de change moyen.

Sources : Département des statistiques BAfD ; Espérance de vie à la naissance : Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la population, World Population Prospects, The 2015 Revision.

Prévalence de la malnutrition et nourriture disponible : FAO, Food Security - base de données en ligne.

Dépenses totales de santé : OMS - base de données en ligne.

Tableau 17. Maladies principales

	Espérance de vie en bonne santé			VIH/sida		Paludisme (Nombre de cas signalés)	Tuberculose (Nouveau cas, et cas de rechute)	Rougeole Incidence (Nombre de cas signalés)	Couverture de vaccination (%)		
	Total	2013		Personnes atteintes du VIH/sida (000)	Prévalence chez l'adulte (%)				Orphelins du VIH/sida (000)	Année d'enquête	2014
		Hommes	Femmes			2014					
Algérie	62	62	63	11	0.1	0.2	16	22 517	0	95	95
Angola	44	43	46	304	2.4	11.8	2013	1 999 868	11 699	85	80
Bénin	50	50	51	78	1.1	2.4	2013	1 078 834	786	63	70
Botswana	54	53	55	392	25.2	5.1	2013	456	1	97	95
Burkina Faso	51	50	51	108	0.9	3.8	2013	3 769 051	343	88	91
Burundi	48	47	49	85	1.1	3.9	2013	4 141 387	7 226	94	95
Cabo Verde	64	61	66	3	1.1	0.1	2013	22	0	93	95
Cameroun	49	48	49	657	4.8	34.2	2013	26 651	831	80	87
République centrafricaine	44	43	44	135	4.3	9.9	2013	116 300	210	49	47
Tchad	44	44	45	215	2.5	11.7	2013	754 565	1 275	54	46
Comores	54	53	55	2013	53 156	0	80	80
Congo	50	50	51	81	2.8	4.4	2013	43 232	71	80	90
Congo, Rép. dém.	44	43	46	447	1.0	24.1	2013	6 715 223	33 711	77	80
Côte d'Ivoire	46	45	46	460	3.5	21.8	2013	2 506 953	50	63	67
Djibouti	53	52	54	10	1.6	0.6	2013	1 684	...	71	78
Égypte	62	61	63	9	0.1	0.3	2013	7 177	1 314	93	94
Guinée équatoriale	47	47	48	32	6.2	0.8	2013	13 129	13	44	24
Érythrée	55	53	56	16	0.7	0.7	2013	21 317	127	96	94
Éthiopie	56	54	57	730	1.2	23.4	2013	2 645 454	12 739	70	77
Gabon	54	53	55	48	3.9	1.5	2013	28 982	33	61	70
Gambie	53	52	54	20	1.8	0.9	2013	240 792	1	96	96
Ghana	54	53	55	250	1.5	9.2	2013	1 639 451	124	92	98
Guinée	50	49	50	118	1.6	3.8	2013	211 257	175	52	51
Guinée-Bissau	46	45	47	42	3.7	1.9	2013	54 584	1	69	80
Kenya	53	52	54	1 367	5.3	33.0	2013	2 335 286	354	79	81
Lesotho	43	41	44	315	23.4	9.3	0	92	96
Libéria	52	52	53	33	1.2	2.0	2013	1 244 220	34	58	50
Libye	64	64	65	1 153	372	93	94
Madagascar	55	54	56	39	0.3	3.2	2013	387 045	3	64	73
Malawi	51	50	52	1 064	10.0	32.6	2013	1 280 892	3	85	91

Tableau 17. Maladies principales (suite)

	Espérance de vie en bonne santé		VIH/sida		Paludisme (Nombre de cas signalés)	Tuberculose (Nouveau cas, et cas de rechute)	Rougeole (Incidence (Nombre de cas signalés)	Couverture de vaccination (%)	
	Hommes	Femmes	Prévalence chez l'adulte (%)	Orphelins du VIH/sida (000)				2014	
	Total	2013	2014	2014	Année d'enquête	2014	2014	MCV	DTP3
Mali	49	50	1,4	5,3	2013	1 367 218	290	80	77
Mauritanie	54	53	0,7	1,1	2013	1 587	14	84	84
Maurice	65	62	0,9	0,5	0	98	97
Maroc	61	60	0,1	1,1	2012	29 843	10	99	99
Mozambique	46	46	10,6	44,9	2013	57 773	9	85	78
Namibie	58	56	16,0	5,1	2013	8 972	477	83	88
Niger	51	51	0,5	3,4	2013	1 431 798	1 142	72	68
Nigéria	47	47	3,2	174,3	2010	551 187	6 855	51	66
Rwanda	56	55	2,8	3,0	2013	962 618	10	98	99
Sao Tomé-et-Principe	57	56	0,8	0,1	2013	9 243	0	92	95
Sénégal	55	55	0,5	2,4	2013	345 889	32	80	89
Seychelles	67	63	0	99	99
Sierra Leone	39	39	1,4	2,7	2013	1 701 958	1 006	78	83
Somalie	46	45	0,5	2,4	2013	10 470	10 278	46	42
Afrique du Sud	52	49	18,9	138,4	2013	8 645	66	70	70
Soudan du Sud	48	48	2,7	12,7	2013	262 520	441	22	39
Soudan	53	52	0,2	2,9	2013	592 383	676	86	94
Swaziland	45	45	27,7	3,5	2013	402	0	86	98
Tanzanie	53	52	5,3	46,1	2013	1 552 444	88	99	97
Togo	50	49	2,4	4,3	2013	882 430	577	82	87
Tunisie	66	65	0,1	0,1	15	98	98
Ouganda	50	49	7,3	32,9	2013	1 502 362	314	82	78
Zambie	50	49	12,4	18,9	9	85	86
Zimbabwe	50	48	16,7	38,6	2013	422 633	0	92	91
AFRIQUE	52	51	3,8	801,1	2013	45 368 192	86 579	75	79

Notes : DTP : Diphtérie, tétanos et coqueluche. MCV : Vaccin de la rougeole.

Sources : ONUSIDA et OMS, Rapport sur l'épidémiologie mondiale de sida 2015 ; Cas rapportés de paludisme, cas révélés de tuberculose, incidence de la rougeole, couverture de vaccinations DTP et MCV : base de données de l'Observatoire mondial de la santé de l'OMS, février 2016.

Tableau 18. Indicateurs d'éducation de base

	Taux estimé d'analphabétisme, 2010-15 (%) (population des plus de 15 ans)			Taux estimé d'analphabétisme des jeunes, 2010-15 (%) (groupe d'âges 15-24)			Dépenses publiques d'éducation 2000-13 (% du PIB)
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Algérie	80.2	87.2	73.1	95.6	95.6	95.5	4.3
Angola	71.1	82.0	60.7	72.9	78.6	67.3	3.5
Bénin	38.4	49.9	27.3	52.5	62.6	42.5	5.0
Botswana	88.5	88.0	88.9	97.9	96.1	99.6	9.5
Burkina Faso	36.0	43.0	29.3	45.4	47.6	43.2	4.3
Burundi	85.6	88.2	83.1	87.6	87.4	87.8	5.4
Cabo Verde	87.6	92.1	83.1	98.3	98.1	98.6	4.9
Cameroun	75.0	81.2	68.9	83.8	87.1	80.4	3.0
République centrafricaine	36.8	50.7	24.4	36.4	48.9	27.0	1.2
Tohad	40.2	48.5	31.9	52.7	55.3	50.2	2.3
Comores	77.8	81.8	73.7	87.6	86.9	88.2	7.8
Congo	79.3	86.4	72.9	80.9	85.7	76.9	6.2
Congo, Rép. dém.	77.3	88.9	66.0	86.0	91.6	80.5	1.5
Côte d'Ivoire	43.1	53.1	32.5	50.2	59.6	40.7	4.4
Djibouti	4.5
Égypte	75.2	83.2	67.3	93.3	94.5	92.1	3.8
Guinée équatoriale	95.3	97.4	93.0	98.3	97.7	98.8	0.7
Érythrée	73.8	82.4	65.5	93.2	94.5	91.9	2.1
Éthiopie	49.1	57.2	41.1	69.5	71.1	67.8	4.7
Gabon	83.2	85.3	81.0	89.1	87.8	90.5	3.8
Gambie	55.5	63.9	47.6	73.2	75.6	70.8	4.1
Ghana	76.6	82.0	71.4	90.6	91.3	89.9	8.1
Guinée	30.4	38.1	22.8	45.2	43.0	47.5	3.5
Guinée-Bissau	59.9	71.8	48.3	77.3	80.8	73.7	...
Kenya	78.0	81.1	74.9	85.9	85.2	86.6	5.5
Lesotho	79.4	70.1	88.3	85.1	77.0	93.4	13.0
Libéria	47.6	62.4	32.8	54.5	64.7	44.0	2.8
Libye	91.0	96.7	85.6	100.0	100.0	99.9	...
Madagascar	64.7	66.7	62.6	65.1	65.4	64.8	2.1
Malawi	65.8	73.0	58.6	75.1	74.9	75.2	7.7
Mali	38.7	48.2	29.2	54.1	61.5	46.4	4.2
Mauritanie	52.1	62.6	41.6	62.6	70.0	55.0	4.0

Tableau 18. Indicateurs d'éducation de base (suite)

	Taux estimé d'analphabétisme, 2010-15 (%) (population des plus de 15 ans)			Taux estimé d'analphabétisme des jeunes, 2010-15 (%) (groupe d'âges 15-24)			Dépenses publiques d'éducation 2000-13 (% du PIB)
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Maurice	90.6	92.9	88.5	98.7	98.4	99.1	3.7
Maroc	72.4	82.7	62.5	95.1	96.6	93.5	6.3
Mozambique	58.8	73.3	45.4	76.7	83.7	69.7	6.6
Namibie	81.9	79.2	84.5	89.9	86.5	93.3	8.3
Niger	19.1	27.3	11.0	26.6	36.4	17.1	4.5
Nigéria	59.6	69.2	49.7	72.8	79.9	65.3	...
Rwanda	70.5	73.2	68.0	80.4	78.5	82.2	5.0
Sao Tomé-et-Principe	74.9	81.8	68.4	83.2	84.0	82.3	9.5
Sénégal	55.7	68.5	43.8	69.8	75.9	63.6	5.6
Seychelles	95.2	94.7	95.7	99.0	98.6	99.6	3.6
Sierra Leone	48.1	58.7	37.7	67.6	75.8	59.3	2.8
Somalie
Afrique du Sud	94.3	95.5	93.1	99.0	98.6	99.4	6.0
Soudan du Sud	31.9	38.6	25.3	44.3	46.9	41.7	...
Soudan	75.9	83.3	68.6	89.6	91.3	87.8	2.2
Swaziland	87.5	87.4	87.5	94.8	93.5	96.0	7.8
Tanzanie	80.3	84.8	75.9	87.3	87.4	87.2	3.5
Togo	66.5	78.3	55.3	85.1	88.9	81.4	4.4
Tunisie	81.8	89.6	74.2	98.1	98.3	97.8	6.2
Ouganda	73.9	80.8	66.9	87.0	87.4	86.6	2.2
Zambie	63.4	70.9	56.0	65.8	69.4	62.1	1.1
Zimbabwe	86.5	88.5	84.6	91.7	90.0	93.5	2.0
AFRIQUE	67.1	74.7	59.6	78.4	81.5	75.3	4.7

Sources : Département des statistiques BAFD ; Institut de Statistiques de l'UNESCO - base de données en ligne, janvier 2016 ; autorités nationales.

Tableau 19. Scolarisation

	Taux de scolarisation dans le primaire, 2010-15				Taux de scolarisation dans le secondaire, 2010-15				Ratio de scolarisation en programmes d'enseignement professionnels et techniques dans les cycles secondaires			
	Brut		Net		Ratio élèves/ professeurs		Brut		Ratio élèves/ professeurs		2006-2008	
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total cycle secondaire	Premier cycle	Deuxième cycle
Algérie	118.7	122.3	115.1	97.3	99.9	98.1	101.7
Angola	128.7	156.9	100.4	84.0	94.9	73.0	28.9	35.1	22.7	27.4
Bénin	125.6	131.1	119.9	95.9	99.9	88.2	54.4	64.8	43.9	9.9
Botswana	108.6	110.1	107.0	91.0	90.4	91.6	83.9	81.6	86.2	11.2	6.1	19.1
Burkina Faso	86.9	88.7	85.1	67.5	69.2	65.7	30.3	32.4	28.2	27.1	6.0	1.9
Burundi	127.6	126.8	128.4	95.4	94.5	96.2	43.7	41.1	34.8	37.2	5.2	1.8
Cabo Verde	113.2	116.3	109.9	98.2	98.0	98.3	22.6	86.8	98.5	16.0
Cameroun	113.6	120.1	106.9	91.6	96.6	86.6	44.2	60.9	51.9	20.4	19.1	17.7
République centrafricaine	93.5	107.3	79.8	70.6	79.1	62.1	80.1	23.0	11.8	68.1
Tchad	101.4	114.6	88.0	84.4	94.7	74.0	62.4	30.7	14.0	29.8	1.1	0.1
Comores	105.2	108.3	102.0	83.2	85.5	80.8	27.8	58.3	60.4	8.7
Congo	110.9	107.0	114.8	91.4	87.6	95.2	44.4	58.4	50.6	18.7
Congo, Rép. dém.	107.0	112.0	101.8	35.3	43.5	33.3	14.6	19.2	1.9
Côte d'Ivoire	89.6	95.6	83.6	74.7	79.2	70.1	42.5	53.6	33.2	22.3
Djibouti	66.3	70.1	62.3	57.4	60.7	54.0	33.0	47.1	41.9	22.8	5.4	15.9
Égypte	105.5	106.0	105.1	99.9	99.5	97.1	23.2	86.0	85.3
Guinée équatoriale	84.5	85.2	83.7	56.8	56.8	56.8	26.2
Érythrée	51.2	55.2	47.1	40.6	42.7	38.4	40.3	39.3	31.6	38.5	0.7	1.9
Éthiopie	100.1	104.3	95.8	85.8	88.7	82.9	64.3	37.9	34.5	38.8	6.2	54.2
Gabon	142.0	144.0	139.9	24.5
Gambie	85.8	83.5	88.0	67.9	65.3	70.6	36.8	58.9	56.0
Ghana	109.9	109.9	109.9	91.1	90.9	91.3	31.3	71.0	69.1	16.6	4.0	13.5
Guinée	89.4	94.8	83.8	74.0	77.8	70.1	44.6	38.8	30.7	33.1	2.1	0.2
Guinée-Bissau	113.7	117.5	109.8	68.2	69.8	66.7	51.9	1.8	...
Kenya	111.4	111.2	111.6	84.9	83.2	86.6	56.6	70.1	65.2	41.1	1.0	2.1
Lesotho	107.1	108.3	105.8	80.2	78.7	81.8	32.8	44.1	60.4	24.7	1.6	3.8
Libéria	95.6	99.5	91.6	37.7	38.6	36.7	26.5	42.5	33.1	14.9
Libye
Madagascar	146.7	146.9	146.5	41.7	38.4	38.8	23.1	3.5	0.9
Malawi	146.5	145.1	148.0	61.4	41.4	37.5	70.4

Tableau 19. Scolarisation (suite)

	Taux de scolarisation dans le primaire, 2010-15						Taux de scolarisation dans le secondaire, 2010-15						Ratio de scolarisation en programmes d'enseignement professionnels et techniques dans les cycles secondaires						
	Brut			Net			Ratio élèves/ professeurs			Brut			Ratio élèves/ professeurs			2006-2008			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Ratio élèves/ professeurs	Total cycle secondaire	Premier cycle	Deuxième cycle
Mali	77.2	81.2	73.0	59.4	62.5	56.2	42.5	49.4	37.4	43.5	49.4	37.4	18.9	12.3	39.6	
Mauritanie	98.0	95.3	100.7	74.4	72.7	76.2	34.4	31.2	28.6	29.9	31.2	28.6	...	3.2	1.6	5.4	
Maurice	102.7	101.7	103.7	96.2	95.1	97.3	18.7	96.9	99.0	97.9	96.9	99.0	15.2	...	13.6	
Maroc	116.1	118.7	113.4	98.4	98.6	98.3	25.7	74.4	63.5	69.1	74.4	63.5	...	5.6	2.1	5.2	
Mozambique	104.1	108.6	99.6	87.6	89.7	85.4	54.5	25.5	23.5	24.5	25.5	23.5	31.2	5.8	5.5	7.4	
Namibie	111.4	113.3	109.5	89.7	88.5	91.0	29.8	
Niger	70.6	75.9	65.0	61.0	65.6	56.2	35.8	22.1	15.6	18.8	22.1	15.6	25.1	1.0	0.7	3.5	
Nigéria	84.7	88.3	80.9	63.8	69.3	58.1	37.6	46.4	41.2	43.8	46.4	41.2	33.1	4.3	4.1	4.5	
Rwanda	137.7	136.2	139.2	96.1	94.8	97.4	59.8	38.7	41.6	40.2	38.7	41.6	22.8	16.2	...	44.8	
Sao Tomé-et-Principe	113.6	116.1	111.1	94.9	96.2	93.6	38.8	80.7	89.3	84.9	80.7	89.3	20.8	1.6	...	10.9	
Sénégal	80.9	77.5	84.3	71.1	68.2	74.1	31.6	41.9	38.2	40.1	41.9	38.2	27.4	5.9	6.1	4.9	
Seychelles	104.1	103.6	104.7	94.7	94.1	95.3	12.6	73.9	75.3	74.6	73.9	75.3	12.5	
Sierra Leone	130.0	130.3	129.8	97.9	98.6	97.3	34.8	46.9	40.0	43.4	46.9	40.0	20.7	4.9	1.2	16.0	
Somalie	
Afrique du Sud	99.7	102.2	97.3	32.0	87.6	110.7	98.2	87.6	110.7	
Soudan du Sud	84.2	101.1	67.0	40.6	47.3	33.7	49.9	
Soudan	69.1	73.0	65.1	53.8	52.4	55.1	46.1	42.0	38.4	40.2	42.0	38.4	31.1	1.9	...	4.5	
Swaziland	113.3	118.2	108.3	78.5	78.8	78.3	28.1	63.6	62.4	63.0	63.6	62.4	16.0	
Tanzanie	86.8	86.2	87.4	80.9	80.6	81.2	43.4	33.7	30.8	32.3	33.7	30.8	26.4	
Togo	125.1	128.8	121.4	91.2	94.3	88.0	41.1	54.7	26.2	7.8	1.4	25.0	
Tunisie	111.3	113.0	109.5	98.6	17.4	90.0	94.2	90.1	90.0	94.2	13.6	9.5	1.0	8.5	
Ouganda	109.9	108.9	110.9	93.7	92.2	95.1	45.6	29.5	25.7	27.6	29.5	25.7	21.3	5.0	1.8	20.9	
Zambie	103.7	103.3	104.0	87.4	86.5	88.3	47.9	7.9	...	19.6	
Zimbabwe	102.4	103.2	101.7	88.7	88.0	89.5	35.9	47.4	45.9	46.7	47.4	45.9	22.4	
AFRIQUE	100.6	104.0	95.8	79.5	80.9	80.9	41.3	51.1	48.6	51.1	53.4	48.6	24.4	

Sources : Département des statistiques BAFD ; Institut de Statistiques de l'UNESCO - base de données en ligne, janvier 2016 ; autorités nationales.

Tableau 20. Emploi et remises

	Taux de chômage*			Taux de chômage*		Remises des travailleurs (millions USD)								
	Dernières estimations de l'OIT (a)			2013		2013		2011	2012	2013	2014	2015 (e)		
	Année	Total	Hommes	Femmes	Total (âge >15)	Total pour les jeunes (âge 15-24)	Total	Hommes	Femmes					
Algérie	2013 (b)	9.8	8.3	16.3	43.6	28.2	53	25	82	1 942	1 942	2 000	2 000	
Angola	2013	7.6	7.0	8.4	68.3	51.6	31	22	39	11.2	11.1	11.1	11	
Bénin	2013	1.0	0.9	1.2	71.6	41.7	28	26	29	172	208	208	208	
Botswana	2013	17.4	14.4	20.6	77.1	57.6	21	18	24	20	18	36	42	43
Burkina Faso	2013	3.2	4.1	2.3	83.6	77.8	15	9	21	120	120	120	120	
Burundi	2013	1.6	1.2	1.9	83.4	65.6	16	17	15	45	46	49	50	
Cabo Verde	2013	10.5	9.1	12.5	67.6	59.9	29	14	44	177	178	176	189	194
Cameroun	2013	4.0	3.4	4.8	75.9	56.4	23	18	28	219	210	244	244	
République centrafricaine	2013	8.4	8.0	8.8	77.9	60.1	22	15	28	
Tchad	2013	5.6	4.6	6.8	71.6	56.4	28	21	35	
Comores	2013	19.1	17.4	23.2	57.1	39.3	42	20	64	108	110	116	126	134
Congo	2013	7.3	6.6	8.0	69.9	44.8	29	26	31	
Congo, Rép. dém.	2013	3.8	3.1	4.5	71.2	44.4	28	28	29	115	12	33	22	23
Côte d'Ivoire	2013	9.4	8.5	10.9	67.0	50.9	32	18	47	373	373	373	373	373
Djibouti	52.0	42.8	45	29	61	32	33	36	36	
Egypte	2013 (b)	13.2	9.6	25.3	49.2	33.4	48	20	75	14 324	19 236	17 833	19 570	20 391
Guinée équatoriale	2013	7.8	7.3	8.5	82.0	71.4	16	6	28	
Érythrée	2013	8.0	7.3	8.8	83.8	77.2	15	9	20	
Éthiopie	2013 (b)	5.0	3.0	7.2	83.1	78.1	15	9	20	513	624	624	624	635
Gabon	2013	20.3	14.5	28.9	48.2	18.3	49	41	59	
Gambie	2013	29.8	21.8	38.6	77.4	63.8	22	17	27	108	141	181	181	
Ghana	2013 (b)	5.2	5.0	5.4	76.8	55.0	22	21	23	152	138	119	119	
Guinée	2013	1.7	2.4	0.8	82.3	72.6	16	14	18	65	66	93	93	
Guinée-Bissau	2013	7.6	6.9	8.3	72.5	52.9	26	21	32	52	46	46	46	
Kenya	2013	9.1	7.9	10.5	66.8	39.7	33	28	38	934	1 211	1 304	1 441	1 571
Lesotho	2013 (b)	24.4	22.4	26.9	66.0	45.3	33	25	40	649	554	462	399	405
Libéria	2013	3.7	3.5	3.8	60.9	34.4	38	36	41	360	516	383	466	568
Libye	2013	20.6	17.1	30.3	53.8	36.2	44	18	70	
Madagascar	2013	1.3	1.0	1.6	86.6	76.7	12	10	14	398	397	427	427	
Malawi	2013 (b)	6.4	6.1	6.7	80.9	59.3	20	20	19	25	28	28	28	29
Mali	2013 (b)	7.3	5.5	10.2	66.1	58.8	33	17	49	784	827	895	895	

Tableau 20. Emploi et remises (suite)

Taux de chômage*		Taux de chômage*		Taux de chômage*		Remises des travailleurs (millions USD)							
Dernières estimations de l'OIT (a)		2013		2013		Taux d'inactivité * (âge 15-64)							
Année	Total	Hommes	Femmes	Total (âge >15)	Total pour les jeunes (âge 15-24)	Total	Hommes	Femmes	2011	2012	2013	2014	2015 (e)
Mauritanie	2013	30,8	28,8	35,3	47,1	26,9	34	70
Maurice	2013 (b)	7,6	5,0	11,7	59,9	41,7	20	49	249	249	249	249	249
Maroc	2013 (b)	9,2	9,1	9,5	49,0	34,6	22	74	7 256	6 508	6 882	7 053	6 680
Mozambique	2013	22,6	20,6	24,2	79,2	71,3	20	16	157	220	217	118	118
Namibie	2013 (b)	29,6	26,3	33,1	58,7	31,1	40	44	15	13	11	11	12
Niger	2013	2,4	2,7	1,8	64,7	57,3	34	59	166	152	152	152	152
Nigéria	2013 (b)	7,1	6,4	8,0	56,1	37,6	44	52	20 619	20 633	20 890	20 921	20 865
Rwanda	2013	3,4	3,2	3,7	85,1	71,3	13	11	174	182	170	170	172
Sao Tomé-et-Principe	2013	13,6	12,0	16,2	60,3	38,5	37	53	7	6	27	29	29
Sénégal	2013	10,3	8,0	13,6	56,8	41,7	41	54	1 614	1 614	1 614	1 614	1 614
Seychelles	25	18	13	15	15
Sierra Leone	2013	3,2	4,3	2,2	66,6	44,1	32	33	59	61	68	68	72
Somalie	2013	7,6	7,1	8,6	54,1	43,4	44	66
Afrique du Sud	2013 (b)	24,6	23,1	26,4	52,5	26,1	44	50	1 158	1 085	971	913	1 003
Soudan du Sud	73,2	63,2	25	27
Soudan	2013	13,0	10,9	19,2	48,0	29,6	51	75	442	401	424	343	348
Swaziland	2013	27,1	25,7	29,2	51,0	33,9	47	58	38	31	30	30	30
Tanzanie	2013 (b)	2,9	2,0	3,9	78,6	65,0	20	25	78	67	59	59	61
Togo	2013	7,7	7,0	8,4	80,8	65,1	18	17	244	345	345	345	345
Tunisie	2013 (b)	15,9	13,6	22,2	47,8	35,1	48	72	2 004	2 266	2 291	2 291	2 291
Ouganda	2013	4,3	3,8	4,9	85,0	75,9	14	16	816	914	935	1 029	1 053
Zambie	2013	7,8	7,5	8,2	75,3	57,5	24	29	46	73	54	58	59
Zimbabwe	2013	12,4	10,6	14,2	82,4	71,9	17	22
AFRIQUE	2013	8,3	7,3	9,6	65,1	50,1	17	22	56 870	61 887	61 199	63 178	63 962

Note : * Voir note méthodologique. (e) Estimations

Sources : Emploi : Organisation internationale du Travail, base de donnée KILM, neuvième édition ; modèle d'estimation basé sur les tendances (a) estimations harmonisées pour l'année 2013 ; (b) données fournies par les autorités nationales.

Remises des travailleurs : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, base de données GFD en ligne (mise à jour octobre 2015).

Tableau 21. Indice de perception de la corruption*

	2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Indice	Rang du pays / 180	Indice	Rang du pays / 178	Indice	Rang du pays / 182	Indice	Rang du pays / 174	Indice	Rang du pays / 175	Indice	Rang du pays / 174	Indice	Rang du pays / 167
Algérie	2.8	111	2.9	105	2.9	112	3.4	105	3.6	94	3.6	100	3.6	88
Angola	1.9	162	1.9	168	2.0	168	2.2	157	2.3	153	1.9	161	1.5	163
Bénin	2.9	106	2.8	110	3.0	100	3.6	94	3.6	94	3.9	80	3.7	83
Botswana	5.6	37	5.8	33	6.1	32	6.5	30	6.4	30	6.3	31	6.3	28
Burkina Faso	3.6	79	3.1	98	3.0	100	3.8	83	3.8	83	3.8	85	3.8	76
Burundi	1.8	168	1.8	170	1.9	172	1.9	165	2.1	157	2.0	159	2.1	150
Cabo Verde	5.1	46	5.1	45	5.5	41	6.0	39	5.8	41	5.7	42	5.5	40
Cameroun	2.2	146	2.2	146	2.5	134	2.6	144	2.5	144	2.7	136	2.7	130
République centrafricaine	2.0	158	2.1	154	2.2	154	2.6	144	2.5	144	2.4	150	2.4	145
Tchad	1.6	175	1.7	171	2.0	168	1.9	165	1.9	163	2.2	154	2.2	147
Comores	2.3	143	2.1	154	2.4	143	2.8	133	2.8	127	2.6	142	2.6	136
Congo	1.9	162	2.1	154	2.2	154	2.6	144	2.2	154	2.3	152	2.3	146
Congo, Rép. dém.	1.9	162	2.2	146	2.0	168	2.1	160	2.2	154	2.2	154	2.2	147
Côte d'Ivoire	2.1	154	2.0	164	2.2	154	2.9	130	2.7	136	3.2	115	3.2	107
Djibouti	2.8	111	3.2	91	3.0	100	3.6	94	3.6	94	3.4	107	3.4	99
Égypte	2.8	111	3.1	98	2.9	112	3.2	118	3.2	114	3.7	94	3.6	88
Guinée équatoriale	1.8	168	1.9	168	1.9	172	2.0	163	1.9	163
Érythrée	2.6	126	2.6	123	2.5	134	2.5	150	2.0	160	1.8	166	1.8	154
Ethiopie	2.7	120	2.7	116	2.7	120	3.3	113	3.3	111	3.3	110	3.3	103
Gabon	2.9	106	2.8	110	3.0	100	3.5	102	3.4	106	3.7	94	3.4	99
Gambie	2.9	106	3.2	91	3.5	75	3.4	105	2.8	127	2.9	126	2.8	123
Ghana	3.9	69	4.1	62	3.9	69	4.5	64	4.6	63	4.8	61	4.7	56
Guinée	1.8	168	2.0	164	2.1	164	2.4	154	2.4	150	2.5	145	2.5	139
Guinée-Bissau	1.9	162	2.1	154	2.2	154	2.5	150	1.9	163	1.9	161	1.7	158
Kenya	2.2	146	2.1	154	2.2	154	2.7	139	2.7	136	2.5	145	2.5	139
Lesotho	3.3	89	3.5	78	3.5	75	4.5	64	4.9	55	4.9	55	4.4	61
Libéria	3.1	97	3.3	87	3.2	91	4.1	75	3.8	83	3.7	94	3.7	83
Libye	2.5	130	2.2	146	2.0	168	2.1	160	1.5	172	1.8	166	1.6	161
Madagascar	3.0	99	2.6	123	3.0	100	3.2	118	2.8	127	2.8	133	2.8	123
Malawi	3.3	89	3.4	85	3.0	100	3.7	88	3.7	91	3.3	110	3.1	112
Mali	2.8	111	2.7	116	2.8	118	3.4	105	2.8	127	3.2	115	3.5	95
Mauritanie	2.5	130	2.3	143	2.4	143	3.1	123	3.0	119	3.0	124	3.1	112

Tableau 21. Indice de perception de la corruption* (suite)

	2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Indice	Rang du pays / 180	Indice	Rang du pays / 178	Indice	Rang du pays / 182	Indice	Rang du pays / 174	Indice	Rang du pays / 175	Indice	Rang du pays / 174	Indice	Rang du pays / 167
Maurice	5.4	42	5.4	39	5.1	46	5.7	43	5.2	52	5.4	47	5.3	45
Maroc	3.3	89	3.4	85	3.4	80	3.7	88	3.7	91	3.9	80	3.6	88
Mozambique	2.5	130	2.7	116	2.7	120	3.1	123	3.0	119	3.1	119	3.1	112
Namibie	4.5	56	4.4	56	4.4	57	4.8	58	4.8	57	4.9	55	5.3	45
Niger	2.9	106	2.6	123	2.5	134	3.3	113	3.4	106	3.5	103	3.4	99
Nigéria	2.5	130	2.4	134	2.4	143	2.7	139	2.5	144	2.7	136	2.6	136
Rwanda	3.3	89	4.0	66	5.0	49	5.3	50	5.3	49	4.9	55	5.4	44
Sao Tomé-et-Principe	2.8	111	3.0	101	3.0	100	4.2	72	4.2	72	4.2	76	4.2	66
Sénégal	3.0	99	2.9	105	2.9	112	3.6	94	4.1	77	4.3	69	4.4	61
Seychelles	4.8	54	4.8	49	4.8	50	5.2	51	5.4	47	5.5	43	5.5	40
Sierra Leone	2.2	146	2.4	134	2.5	134	3.1	123	3.0	119	3.1	119	2.9	119
Somalie	1.1	180	1.1	178	1.0	182	0.8	174	0.8	175	0.8	174	0.8	167
Afrique du Sud	4.7	55	4.5	54	4.1	64	4.3	69	4.2	72	4.4	67	4.4	61
Soudan du Sud	1.1	174	1.5	171	1.5	163
Soudan	1.5	176	1.6	172	1.6	177	1.3	173	1.4	173	1.1	173	1.2	165
Swaziland	3.6	79	3.2	91	3.1	95	3.7	88	3.9	82	4.3	69
Tanzanie	2.6	126	2.7	116	3.0	100	3.5	102	3.3	111	3.1	119	3.0	117
Togo	2.8	111	2.4	134	2.4	143	3.0	128	2.9	123	2.9	126	3.2	107
Tunisie	4.2	65	4.3	59	3.8	73	4.1	75	4.1	77	4.0	79	3.8	76
Ouganda	2.5	130	2.5	127	2.4	143	2.9	130	2.6	140	2.6	142	2.5	139
Zambie	3.0	99	3.0	101	3.2	91	3.7	88	3.8	83	3.8	85	3.8	76
Zimbabwe	2.2	146	2.4	134	2.2	154	2.0	163	2.1	157	2.1	156	2.1	150

Note : * L'indice de perception de la corruption mesure les perceptions de corruption par le milieu des affaires et les analystes pays. L'indice varie entre 10 (niveau de corruption très bas) et 0 (très corrompu).

Source : Transparency International, www.transparency.org/

Tableau 22. Protestations civiles

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	2.3	6.7	1.4	...	9.9	10.0	6.6	1.3	0.7	4.0	1.5	2.5	1.8	9.0	23.3	5.0	11.0	8.5	3.0
Angola	1.5	0.0	1.0	0.0	0.0	0.3	0.0	2.5	1.8	1.5	0.3	2.3
Bénin	0.8	0.0	0.8	0.0	0.0	0.5	0.0	1.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	8.3	0.3
Botswana	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	6.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Burkina Faso	1.5	0.8	3.2	9.4	0.5	1.1	0.0	1.6	0.9	3.8	0.5	2.5	4.3	0.8	9.8	2.8	2.8	6.5	5.5
Burundi	2.3	11.8	0.0	4.8	3.8	5.3	0.3	1.0	1.3	5.5
Cabo Verde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cameroun	4.4	0.3	2.2	0.3	0.0	1.5	2.0	1.0	2.7	4.5	2.8	1.0	4.0	6.8	1.0	0.8	0.3	0.3	1.0
République centrafricaine	12.8	3.5	1.8	1.8	3.3	1.5	1.3	2.5	4.5	2.8
Tchad	3.0	0.7	0.5	0.0	2.2	0.0	1.5	0.0	1.6	1.3	5.3	1.0	2.5	0.5	2.3	4.0	0.3	0.5	2.5
Comores	0.5	1.0	1.8	1.8	0.0	0.5	1.3	0.3	1.5	2.3
Congo	1.5	0.0	0.3	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.5	1.0	0.0	3.3
Congo, Rép. dém.	2.0	2.8	7.3	4.8	1.8	6.0	1.8	2.3	3.3	1.5	7.0	5.5
Côte d'Ivoire	8.2	6.7	10.0	6.7	0.0	2.9	0.8	2.4	1.1	12.8	6.8	4.9	7.2	3.0	1.8	1.3	2.3	1.0	2.3
Djibouti	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	1.0	0.0	0.3
Égypte	4.2	0.0	0.0	1.6	3.2	2.6	1.3	3.1	2.3	4.1	5.8	4.6	3.0	3.5	16.5	20.8	19.8	7.0	1.3
Guinée équatoriale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.5	0.0	0.3	0.0	0.0
Érythrée
Éthiopie	1.2	0.8	0.0	0.0	1.3	0.3	0.0	0.0	2.3	0.6	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.8	1.8	0.5	1.3
Gabon	0.0	2.1	1.3	0.0	0.0	1.3	0.0	0.5	5.0	6.1	1.5	0.9	4.5	7.5	3.0	9.0	6.8	30.3	5.8
Gambie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0
Ghana	0.0	0.3	2.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.3	0.3	0.5	0.5	2.0
Guinée	3.8	11.8	0.8	3.5	3.0	3.5	4.0	6.8	1.8	5.0
Guinée-Bissau	1.8	0.0	2.0	0.8	0.3	3.3	0.0	1.3	1.5	4.0	1.8	0.5	0.0	0.8	4.3	0.8	4.3	0.3	0.3
Kenya	4.4	8.1	0.0	0.0	0.5	0.0	0.9	2.4	2.2	2.5	1.0	5.1	1.4	0.5	3.0	4.5	4.5	3.5	4.0
Lesotho	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Libéria	3.3	0.3	0.0	0.3	0.0	0.5	0.0	1.8	1.8	0.3
Libye	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	7.5	28.0	13.5	7.0
Madagascar	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	12.8	0.0	1.0	3.3	0.8	1.0	0.0	8.3	0.8	0.5	6.5	1.3	1.0	2.5
Malawi	1.3	1.5	0.0	0.0	0.8	0.8	1.0	0.3	0.8	0.3	0.8	0.0	0.0	0.5	0.5	0.8	3.3	0.5	0.0
Mali	3.9	1.2	0.9	0.0	0.0	0.0	0.7	0.5	0.4	0.5	2.1	0.0	1.4	0.8	1.0	7.0	1.5	1.3	2.0
Mauritanie	1.8	0.5	5.3	2.3	0.3	10.8	11.8	3.5	1.5	6.5
Maurice	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0
Maroc	1.6	1.4	0.7	0.7	0.0	0.0	0.0	1.2	0.5	2.0	3.9	2.7	2.2	1.0	10.0	9.5	7.0	9.5	2.8

Tableau 22. Protestations civiles (suite)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mozambique	0.0	0.0	1.5	0.5	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.8	0.5	0.5	0.5	7.0	1.0	0.3
Namibie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.8	0.0	0.0	0.3	0.0
Niger	1.3	1.5	6.0	1.8	1.0	7.3	0.0	1.0	0.5	4.0	3.8	7.8
Nigéria	2.3	2.8	6.3	4.1	5.3	1.0	0.8	2.9	0.5	3.2	2.3	2.8	3.6	3.8	2.8	4.8	6.8	11.0	3.0
Rwanda	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.3
Sao Tomé-et-Principe	0.8	2.3	0.0	0.5	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Sénégal	5.0	1.9	1.1	0.0	1.4	0.0	0.0	1.3	2.2	5.4	4.5	2.5	2.9	2.5	5.0	11.0	1.3	1.8	5.3
Seychelles	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sierra Leone	0.5	1.3	0.3	0.0	0.3	0.5	1.0	0.5	2.3	0.5
Somalie	0.3	0.3	0.3
Afrique du Sud	10.3	2.0	5.6	1.9	1.5	1.0	0.6	3.0	1.0	3.6	7.5	2.3	8.8	6.3	7.8	22.3	31.8	39.5	14.0
Soudan du Sud	0.3	0.0	0.0
Soudan	2.0	0.5	1.0	1.3	1.3	6.0	7.3	4.5	1.5	1.0
Swaziland	0.0	1.8	0.0	0.0	0.0	2.5	2.0	0.0	0.3	0.0
Tanzanie	0.0	0.8	0.0	0.0	1.0	0.0	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.3	0.0	0.3	0.8	1.8	1.3	0.8	0.3
Togo	0.5	0.8	0.3	1.8	1.3	0.3	0.5	0.0	6.3	0.0	0.3	0.0	0.5	1.8	3.0	3.5	4.0	2.5	2.8
Tunisie	0.0	0.3	0.7	0.7	0.0	0.0	2.8	0.0	1.3	5.6	1.9	1.7	3.4	0.8	19.3	30.5	18.8	10.5	9.0
Ouganda	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0	0.3	1.3	0.0	0.5	0.0	4.3	1.3	0.8	1.3	0.0
Zambie	1.5	2.1	1.5	0.5	5.0	0.5	3.4	1.8	0.9	6.6	2.4	1.5	1.6	0.3	2.0	1.0	1.5	0.3	1.3
Zimbabwe	3.7	4.8	4.6	1.3	1.4	1.0	5.9	0.3	1.0	2.0	6.9	2.7	4.4	3.5	5.0	0.8	0.3	0.3	2.0

Note : Les chiffres avant 2006 ont été ajustés pour corriger les biais de comparabilités suite au changement de source d'information. Pour plus de détails voir note méthodologique.
Sources : Calculs des auteurs sur la base des informations vérifiées par les agences de presse (Marchés Tropicaux et Méditerranéens pour 1996-2005, AFP et Reuters pour 2006 à maintenant).

Tableau 23. Violence par des acteurs non étatiques

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	31.3	37.6	43.0	37.8	35.0	15.4	5.5	19.2	10.7	12.8	14.8	10.8	11.0	5.8	15.3	6.3	6.3	5.5	2.3
Angola	13.5	0.8	0.3	0.0	0.3	0.5	1.3	1.3	1.3	0.5	0.0	0.8
Bénin	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.5	0.0	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.8	0.0	1.0	0.5	0.0	0.0	0.0
Botswana	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Burkina Faso	0.0	0.0	0.3	0.0	0.5	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	6.0	2.3	1.0	0.0	4.0
Burundi	6.3	2.8	2.3	4.3	3.0	6.0	2.3	1.8	1.3	9.5
Cabo Verde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cameroun	14.2	0.3	0.0	0.7	0.4	0.0	0.0	0.3	0.9	1.8	1.3	1.3	3.3	0.0	3.5	1.3	2.0	6.0	13.3
République centrafricaine	6.0	2.8	2.5	7.3	9.0	4.5	8.3	18.5	20.8	10.5
Tchad	2.4	1.3	6.4	7.7	4.7	3.0	4.5	1.0	3.2	13.8	8.3	3.4	3.0	1.3	1.3	0.5	0.5	0.5	7.5
Comores	0.0	1.5	0.8	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.3	0.0
Congo	0.0	0.5	0.0	0.5	0.0	1.0	0.0	0.0	1.0	0.3	0.5	1.0
Congo, Rép. dém.	4.5	4.5	12.0	17.3	10.3	18.8	11.5	4.8	12.0	13.8	11.0	12.5
Côte d'Ivoire	0.0	0.0	1.7	6.2	1.2	3.1	4.7	6.0	5.7	7.0	1.3	1.0	1.0	2.5	10.8	7.3	2.8	2.3	2.5
Djibouti	0.0	0.0	0.8	0.5	0.0	0.5	0.0	0.3	1.0	0.0
Égypte	10.8	0.0	0.5	2.0	1.0	0.0	1.2	1.3	2.3	3.5	2.0	4.3	4.1	1.3	12.3	16.8	29.0	21.3	19.8
Guinée équatoriale	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0
Érythrée	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Éthiopie	4.1	0.0	7.2	2.0	1.5	12.4	4.7	8.1	3.6	7.4	7.9	4.2	5.0	2.0	1.8	2.8	0.8	0.8	0.8
Gabon	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.5	2.5	0.0	0.3	0.5
Gambie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ghana	0.0	0.0	0.5	0.5	1.0	1.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	1.0	0.3	0.0	0.0
Guinée	0.0	0.5	1.3	0.3	2.0	3.3	2.5	8.0	1.3	1.8
Guinée-Bissau	0.0	5.0	3.8	1.0	0.8	0.3	1.0	1.0	0.5	1.5	0.3	0.0	0.3	0.0	0.5	0.5	0.5	0.0	0.0
Kenya	5.3	6.5	0.0	0.0	2.8	0.5	1.5	0.5	2.3	8.3	6.3	8.3	4.8	0.8	3.3	17.8	13.5	13.0	7.5
Lesotho	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.8
Libéria	2.5	0.3	0.8	0.8	0.5	0.3	0.8	0.0	0.5	0.3
Libye	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	15.0	22.3	23.8	27.0	24.0
Madagascar	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	4.0	0.0	1.3	1.3	0.8	0.0	0.0	2.8	0.5	0.3	4.0	2.8	1.0	1.3
Malawi	2.5	2.0	0.3	0.0	0.0	0.3	1.0	0.3	1.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.3	0.8	0.0
Mali	2.3	0.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	1.0	2.3	4.2	2.6	1.0	4.0	12.3	12.5	8.5	16.8
Mauritanie	0.0	1.3	1.5	1.3	0.8	2.5	2.5	0.5	1.3	0.8
Maurice	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Maroc	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.3	0.0	1.3	1.0	0.0	0.0	2.5	2.0	2.8	3.5	0.8

Tableau 23. Violence par des acteurs non étatiques (suite)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mozambique	0.0	0.0	0.3	1.5	0.0	0.0	0.8	1.0	0.3	0.0	0.0	0.8	0.3	0.8	0.0	4.0	5.0	0.8	2.0
Namibie	0.0	0.0	2.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Niger	1.0	0.3	0.3	7.3	5.5	2.8	0.3	3.3	0.5	2.3	1.8	9.5
Nigéria	16.6	5.7	16.0	12.4	12.7	6.4	6.0	11.3	0.8	16.4	22.5	12.9	13.8	12.5	31.5	34.8	30.5	36.5	37.8
Rwanda	0.0	0.0	0.0	0.3	0.5	0.8	1.0	1.5	5.0	2.0	0.0	0.0
Sao Tomé-et-Principe	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sénégal	4.2	0.6	1.4	1.6	1.4	2.2	1.9	2.1	0.3	1.9	1.9	0.3	4.1	4.8	7.5	6.0	2.0	0.3	0.3
Seychelles	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sierra Leone	0.0	0.5	0.0	1.5	0.0	0.5	0.8	0.3	0.3	0.0
Somalie	20.3	16.5	14.5
Afrique du Sud	7.0	4.5	8.3	4.5	0.0	0.5	0.3	2.0	0.3	0.5	0.0	4.3	4.3	0.5	4.3	8.3	8.3	3.5	5.3
Soudan du Sud	16.0	8.3	8.0	4.8	2.8
Soudan	8.8	9.5	9.5	24.0	18.3	17.5	15.0	18.5	10.8	3.8
Swaziland	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0
Tanzanie	0.5	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	1.8	2.5	0.3	0.3
Togo	0.0	0.5	0.0	0.8	0.0	0.0	0.5	0.0	2.8	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	1.0	0.0	0.3	0.0	1.0
Tunisie	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3	0.3	0.0	7.0	11.5	10.3	8.8	8.3
Ouganda	4.0	2.8	2.5	0.0	6.3	3.8	4.5	10.3	1.8	3.8	2.5	1.8	3.5	0.0	2.8	1.0	0.0	0.5	0.5
Zambie	0.8	0.5	0.5	0.0	2.8	0.0	0.8	0.0	0.3	0.5	0.0	0.3	0.0	0.0	1.3	0.5	1.0	0.0	0.0
Zimbabwe	1.5	1.0	0.0	3.8	3.0	3.8	0.3	0.8	0.8	0.0	0.0	8.0	0.8	0.8	2.3	0.0	1.0	0.0	0.3

Note : Les chiffres avant 2006 ont été ajustés pour corriger les biais de comparabilité suite au changement de source d'information. Pour plus de détails voir note méthodologique. Sources : Calculs des auteurs sur la base des informations vérifiées par les agences de presse (Marchés Tropicaux et Méditerranéens pour 1996-2005, AFP et Reuters pour 2006 à maintenant).

Tableau 24. Durcissement du politique

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	7.0	6.5	6.1	5.6	7.4	9.0	6.5	7.5	5.5	4.6	6.1	6.8	5.1	1.8	4.7	3.4	4.2	3.2	1.7
Angola	1.4	0.1	0.5	0.2	0.8	0.4	0.7	2.9	1.1	2.1	0.3	1.6
Bénin	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3	0.1	0.5	0.1	0.2	0.4	0.1	0.4	0.0	0.4
Botswana	0.1	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.2	0.0	0.0
Burkina Faso	0.5	0.2	1.2	0.4	0.3	0.7	0.6	0.7	0.2	0.2	0.1	0.8	0.3	0.1	2.1	0.1	0.5	0.8	0.4
Burundi	3.6	1.4	1.2	1.8	2.5	1.9	0.8	1.6	1.5	5.7
Cabo Verde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cameroun	2.3	1.3	1.3	1.1	1.7	1.1	1.4	1.5	0.9	1.9	1.2	1.6	1.5	1.8	2.3	1.6	0.7	1.9	1.2
République centrafricaine	4.2	0.8	0.5	1.7	1.9	0.8	1.5	0.4	1.7	0.3
Tchad	0.3	0.3	0.0	0.3	0.6	0.4	1.6	0.2	1.7	4.3	2.2	5.7	1.2	0.8	1.7	0.4	1.5	0.2	1.4
Comores	0.4	0.9	0.6	0.4	0.0	0.0	0.8	0.2	0.7	0.3
Congo	0.3	0.3	0.5	0.4	0.2	0.9	0.3	1.1	0.5	0.4	0.6	1.4
Congo, Rép. dém.	6.9	8.1	10.5	8.9	4.0	4.7	5.0	1.7	1.1	2.5	3.8	3.9
Côte d'Ivoire	0.9	0.5	2.8	2.3	0.7	1.1	2.1	2.7	2.1	3.3	1.2	1.5	0.6	4.0	6.0	1.8	1.5	0.6	1.4
Djibouti	0.2	0.1	0.6	0.0	0.1	0.6	0.1	0.7	0.6	0.3
Égypte	5.3	4.9	4.1	5.4	4.6	6.4	4.8	4.6	6.4	5.7	7.1	7.9	4.7	5.4	8.7	7.5	16.5	10.4	7.9
Guinée équatoriale	0.3	1.3	0.0	0.0	0.2	1.5	0.2	2.1	0.0	0.5	0.3	0.5	0.8	0.5	1.2	1.2	0.3	0.1	0.1
Érythrée	0.3	0.0	0.5	0.0	0.0
Éthiopie	3.2	2.8	2.2	2.4	3.1	4.2	2.5	2.5	5.2	3.4	3.4	1.9	2.0	1.4	1.5	1.5	0.6	1.1	0.7
Gabon	1.4	0.3	0.7	0.2	0.1	0.3	0.5	1.0	2.1	0.7	0.5	0.2	1.3	0.9	1.0	2.6	0.7	1.1	0.5
Gambie	1.4	0.3	0.9	2.1	0.2	0.1	0.2	1.1	0.4	1.3
Ghana	0.2	0.6	0.6	0.0	0.2	0.3	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.2	0.1	0.7	0.1	0.0	0.0
Guinée	1.7	3.0	2.8	5.4	1.6	3.4	1.9	1.5	0.4	1.4
Guinée-Bissau	0.0	2.0	0.8	0.7	0.4	0.5	0.0	0.0	0.3	1.2	0.8	0.6	2.0	0.1	0.5	0.5	0.7	0.0	0.2
Kenya	2.7	0.9	0.0	0.0	0.2	0.3	0.5	0.6	0.7	1.8	2.6	7.4	0.4	0.0	0.5	1.0	0.9	3.3	1.7
Lesotho	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Libéria	0.8	0.3	0.5	0.2	0.0	0.4	0.0	0.5	0.6	0.1
Libye	0.4	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.3	0.1	0.6	0.5	0.5	0.4	0.1	7.9	3.5	2.8	3.1	3.6
Madagascar	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.8	0.3	1.1	0.9	0.0	2.7	0.7	0.4	2.7	1.1	0.6	0.8
Malawi	0.5	0.3	0.0	0.0	0.4	0.2	0.2	0.2	0.8	0.3	0.3	0.3	0.6	0.5	1.2	0.0	0.3	0.1	0.2
Mali	1.3	0.0	0.1	0.3	0.3	0.1	0.3	0.1	0.0	0.4	0.5	1.9	1.2	0.1	0.3	4.7	6.1	1.6	1.7
Mauritanie	1.3	1.1	9.0	1.3	0.6	1.9	1.5	0.7	0.6	0.5
Maurice	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.6	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Maroc	4.4	3.9	3.8	4.3	4.2	4.1	4.4	4.9	4.0	4.3	4.4	4.6	2.0	2.2	2.4	3.9	2.8	2.6	1.9

Tableau 24. Durcissement du politique (suite)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Mozambique	0.2	0.6	0.3	0.9	0.3	0.0	0.1	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	0.9	0.1	0.4	3.0	0.3	0.3	
Namibie	0.1	0.0	0.3	0.4	0.1	0.1	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Niger	0.4	0.8	1.3	1.4	2.2	3.9	0.7	0.5	0.0	0.3	1.7	2.2	2.2
Nigéria	4.2	3.4	3.1	3.1	2.7	2.6	2.9	5.0	2.7	4.6	3.7	4.3	2.9	0.6	3.2	8.3	5.2	2.2	2.9	2.9
Rwanda	1.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.6	0.7	0.6	0.1	1.4	0.3	0.3
Sao Tomé-et-Principe	0.1	0.3	0.1	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sénégal	2.0	1.9	1.3	1.2	1.7	1.5	1.6	1.5	1.9	1.5	2.6	1.8	1.2	1.4	1.3	3.5	0.8	0.6	0.6	0.6
Seychelles	0.4	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sierra Leone	0.4	0.6	0.2	1.0	0.2	0.4	0.8	0.6	0.3	0.2	0.2
Somalie	1.2	1.6	0.7	0.7
Afrique du Sud	3.6	1.5	1.1	0.5	0.3	0.5	0.4	1.0	1.1	0.5	1.2	1.5	1.6	0.4	0.3	7.1	4.5	1.1	0.9	0.9
Soudan du Sud	2.5	1.3	0.9	0.7	0.8	0.8
Soudan	3.5	3.6	7.6	5.0	6.2	7.9	7.3	2.0	4.4	1.7	1.7
Swaziland	0.3	0.3	0.9	0.2	0.0	1.2	1.1	0.3	0.4	0.2	0.2
Tanzanie	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.3	0.2	1.4	1.0	1.6	0.4	0.5	0.5
Togo	0.0	0.3	0.2	0.5	0.6	0.3	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.7	0.8	0.8	1.0	1.2	0.1	0.4	0.4
Tunisie	1.8	1.8	2.0	1.8	2.2	2.1	1.8	3.0	2.1	1.3	1.9	3.4	2.1	1.1	4.9	8.9	7.6	3.6	3.1	3.1
Ouganda	0.4	0.6	0.7	0.4	1.9	0.8	1.4	3.5	1.1	3.3	2.0	0.9	3.0	0.9	2.3	2.3	1.5	1.8	1.1	1.1
Zambie	2.7	1.6	1.3	0.9	1.8	1.9	1.0	1.2	0.9	1.7	0.5	0.2	0.5	0.6	0.7	0.2	1.9	0.3	0.4	0.4
Zimbabwe	0.9	1.9	1.3	1.2	3.1	4.4	3.9	4.1	3.3	2.2	3.0	9.9	3.3	0.7	3.6	0.5	3.5	1.4	0.4	0.4

Note : Les chiffres avant 2006 ont été ajustés pour corriger les biais de comparabilité suite au changement de source d'information. Pour plus de détails voir note méthodologique.
Sources : Calculs des auteurs sur la base des informations vérifiées par les agences de presse (Marchés Tropicaux et Méditerranéens pour 1996-2005, AFP et Reuters pour 2006 à maintenant).

Tableau 25. Projections démographiques (les populations sont en milliers)

	Croissance démographique, 1980-2015		Projection de la croissance démographique, 2015-50		Augmentation de la population active, 2015-30		Cohorte annuelle des entrants sur le marché du travail, 2015		Cohorte annuelle des nouveaux entrants sur le marché du travail, 2030		Total des nouveaux entrants, 2015-30		Ratio d'activité, 2015		Ratio d'activité, 2050		Population urbaine, 2015		Projection de la hausse de la population urbaine, 2015-50		Projection de la hausse de la population rurale, 2015-50	
	2015	2015-50	2015	2015-50	2015	2015-30	2015	2015-30	2015	2030	2015	2030	2015	2015-30	2015	2050	2015	2015-50	2015	2015-50	2015	2015-50
Algérie	20 329	16 795	1.4	5 953	660	831	10 756	1.9	1.7	28 739	16 048	-2 159										
Angola	16 810	40 451	2.6	8 463	487	807	10 283	1.0	1.4	10 052	24 624	6 881										
Bénin	7 162	11 669	2.1	3 240	217	310	4 240	1.2	1.7	4 782	8 792	2 465										
Botswana	1 266	1 126	1.5	438	44	50	733	1.8	2.1	1 181	761	-37										
Burkina Faso	11 283	24 683	2.4	5 914	361	562	7 368	1.1	1.6	5 349	15 950	7 068										
Burundi	7 052	17 489	2.6	3 593	215	352	4 319	1.1	1.4	1 304	5 721	10 157										
Cabo Verde	235	186	1.4	80	11	10	164	1.9	2.1	333	160	-33										
Cameroun	14 412	25 018	2.1	6 687	473	669	9 094	1.2	1.7	12 721	21 281	3 925										
République centrafricaine	2 626	3 881	1.8	1 173	101	125	1 807	1.3	1.9	1 923	2 908	780										
Tchad	9 525	21 093	2.5	4 818	284	454	5 877	1.0	1.5	3 057	9 385	10 526										
Comores	480	714	1.9	206	16	21	292	1.3	1.8	218	358	380										
Congo	2 819	6 111	2.3	1 391	86	137	1 760	1.2	1.5	3 054	5 114	791										
Congo, Rép. dém.	50 909	118 010	2.5	26 356	1 504	2 442	31 340	1.0	1.5	30 275	63 589	20 456										
Côte d'Ivoire	14 436	26 095	2.1	5 930	460	631	8 715	1.2	1.6	11 538	18 459	2 585										
Djibouti	529	298	1.3	137	18	19	288	1.7	2.1	696	333	12										
Égypte	48 139	59 603	1.7	18 145	1 584	2 141	28 372	1.6	1.8	36 538	32 326	4 766										
Guinée équatoriale	624	971	2.1	236	16	23	310	1.4	1.8	319	508	316										
Érythrée	2 844	5 194	2.0	1 633	100	154	2 039	1.2	1.8	1 525	4 504	3 072										
Éthiopie	64 151	89 064	1.9	30 603	2 145	2 746	39 956	1.2	2.0	19 266	51 256	37 375										
Gabon	996	1 438	1.8	441	34	44	614	1.4	1.9	1 526	1 478	73										
Gambie	1 387	2 990	2.5	675	39	64	814	1.1	1.5	1 175	2 294	602										
Ghana	16 608	22 661	1.8	6 834	533	725	9 868	1.4	1.8	14 583	17 610	1 076										
Guinée	8 102	14 878	2.2	3 737	250	366	4 897	1.2	1.7	4 589	9 175	2 943										
Guinée-Bissau	994	1 720	1.9	477	37	50	685	1.3	1.7	882	1 386	330										
Kenya	29 782	49 454	2.1	13 723	896	1 320	17 707	1.2	1.7	11 978	30 658	19 766										
Lesotho	828	852	1.4	283	49	50	772	1.5	2.1	579	737	-39										
Libéria	2 611	4 932	2.1	1 318	87	128	1 742	1.2	1.7	2 238	3 883	1 005										
Libye	3 087	2 097	1.3	1 092	100	129	1 839	1.9	1.9	4 962	2 193	-160										
Madagascar	15 489	31 058	2.3	7 449	498	694	9 529	1.2	1.6	8 508	22 011	9 251										
Malawi	11 052	25 939	2.5	6 078	355	543	7 081	1.1	1.6	2 816	9 621	14 273										
Mali	10 510	27 804	2.6	6 024	338	578	7 242	1.0	1.5	6 490	20 744	8 166										
Mauritanie	2 533	3 982	2.0	1 094	79	111	1 522	1.3	1.7	2 442	3 425	416										

Tableau 25. Projections démographiques (les populations sont en milliers) (suite)

	Croissance démographique, 1980-2015	Projection de la croissance démographique, 2015-50	Ratio de la population active, 2050/15	Augmentation de la population active, 2015-30	Cohorte		Total des nouveaux entrants, 2015-30	Ratio d'activité, 2015	Ratio d'activité, 2050	Population urbaine, 2015	Projection de la hausse de la population urbaine, 2015-50	Projection de la hausse de la population rurale, 2015-50
					annuelle des entrants sur le marché du travail, 2015	annuelle des nouveaux entrants sur le marché du travail, 2030						
Maurice	307	-24	1.0	-27	20	15	290	2.5	1.6	497	73	-95
Maroc	14 306	9 319	1.3	3 350	608	625	9 400	2.0	1.8	20 439	11 281	-2 352
Mozambique	16 041	37 567	2.3	8 458	560	867	11 438	1.1	1.5	8 737	20 703	12 105
Namibie	1 446	1 863	1.8	574	52	62	887	1.5	1.9	1 116	1 422	-71
Niger	13 936	52 339	3.6	7 840	355	702	8 233	0.9	1.2	3 609	20 952	29 189
Nigeria	108 504	216 306	2.2	51 433	3 467	5 366	70 166	1.1	1.6	87 681	207 799	49 032
Rwanda	6 469	9 578	1.8	3 361	224	324	4 454	1.3	2.0	3 581	9 769	3 181
Sao Tomé-et-Principe	95	163	1.9	50	4	5	73	1.2	1.7	132	161	24
Sénégal	9 561	21 093	2.4	4 967	297	467	5 957	1.1	1.5	6 544	13 366	4 599
Seychelles	30	3	1.0	0	1	2	22	2.3	1.5	51	14	-8
Sierra Leone	3 367	4 939	1.8	1 655	129	178	2 479	1.2	1.9	2 524	3 369	608
Somalie	4 697	16 243	2.5	3 279	215	331	4 336	1.0	1.4	4 399	11 265	4 688
Afrique du Sud	25 413	11 049	1.2	4 721	1 054	1 061	16 637	1.9	2.2	34 663	14 440	-4 526
Soudan du Sud	7 638	13 515	2.1	3 633	251	354	4 847	1.2	1.7	2 285	6 118	6 490
Soudan	25 817	40 049	2.0	11 407	802	1 096	15 320	1.3	1.8	13 391	24 996	12 529
Swaziland	684	505	1.4	177	30	32	477	1.4	2.1	274	249	281
Tanzanie	34 766	83 665	2.6	18 067	1 026	1 695	21 436	1.1	1.5	16 528	52 041	25 086
Togo	4 584	8 376	2.1	2 194	142	211	2 813	1.2	1.7	2 866	5 538	1 812
Tunisie	4 885	2 222	1.2	683	176	182	2 693	2.2	1.7	7 510	2 599	-642
Ouganda	26 485	62 841	2.6	14 432	792	1 285	16 523	1.0	1.5	6 463	26 903	37 033
Zambie	10 282	26 764	2.7	5 620	325	513	6 646	1.0	1.4	6 351	19 408	9 278
Zimbabwe	8 314	14 012	1.9	4 433	326	447	5 951	1.2	1.9	4 871	6 608	4 599
AFRIQUE	708 213	1 291 358	2.1	324 750	22 962	33 140	443 568	1.2	1.6	471 602	866 964	359 972

Source : Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la population, World Population Prospects, The 2015 Edition ; World Urbanisation Prospects: The 2014 Revisions ; FAO STAT.

Tableau 26. Indicateurs sexo-spécifiques

	Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015 ¹			L'indice institutions sociales et égalité femme-homme (SIGI), 2014 ²										L'indice d'inégalités de genre (IIG), 2014 ³	Indice de développement de genre (IDG), 2014 ⁴
	Score global	Opportunités économiques	Développement humain	Lois et institutions	Score global	Les discriminations au sein du code de la famille	Les atteintes à l'intégrité physique	La préférence pour les garçons	L'accès restreint aux ressources et aux biens civils	Les atteintes aux libertés civiles	Score global	Score global			
Algérie	58	42	89	42	41	84				
Angola	53	55	41	64	17	46	50	8	59	20	...				
Bénin	52	62	47	47	28	28	44	37	59	80	82				
Botswana	69	76	91	41	48	98				
Burkina Faso	57	63	60	46	28	54	73	19	59	45	88				
Burundi	64	69	61	63	17	56	51	17	41	26	91				
Cabo Verde	67	55	88	57				
Cameroun	47	54	65	22	28	50	53	21	79	45	88				
République centrafricaine	47	77	33	31	33	53	61	1	59	80	77				
Tchad	42	71	24	32	47	97	82	0	59	61	77				
Comores	44	47	72	13	81				
Congo	49	40	77	31	20	51	47	0	41	61	92				
Congo, Rép. dém.	49	75	51	22	43	52	53	7	96	81	83				
Côte d'Ivoire	44	34	57	40	25	50	59	19	59	54	81				
Djibouti	41	52	67	5				
Égypte	49	47	85	16	43	67	74	37	59	81	87				
Guinée équatoriale	49	50	68	31				
Érythrée	53	61	48	50				
Éthiopie	51	68	33	52	25	28	87	9	59	20	84				
Gabon	52	60	75	22	40	65	53	17	79	81	...				
Gambie	55	78	66	21	52	51	85	0	100	80	89				
Ghana	62	68	67	52	30	39	55	31	80	54	89				
Guinée	40	45	40	35	32	54	95	23	39	45	78				
Guinée-Bissau	48	57	58	29	21	41	49	7	59	54	...				
Kenya	63	63	69	58	22	35	61	44	59	20	91				
Lesotho	70	71	81	58	9	43	41	21	20	0	95				
Libéria	48	53	48	45	38	57	89	2	41	80	79				
Libye	38	12	90	13	95				
Madagascar	65	61	75	59	10	49	31	0	20	35	95				
Malawi	73	89	69	61	21	40	36	17	59	61	91				

Tableau 26. Indicateurs sexo-spécifiques (suite)

Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015 ¹		L'indice institutions sociales et égalité femme-homme (SIGI), 2014 ²										L'indice d'inégalités de genre (IDG), 2014 ³	Indice de développement de genre (IDG), 2014 ⁴	
Score global	Opportunités économiques	Développement humain	Lois et institutions	Les discriminations au sein du code de la famille			Les atteintes à l'intégrité physique			L'accès restreint aux ressources et aux biens civils			Score global	Score global
				Score global	Les atteintes physiques	La préférence pour les garçons	La préférence pour les filles	Les atteintes aux ressources et aux biens civils	Score global	Score global				
Mali	33	32	47	21	52	83	100	30	41	80	68	78		
Mauritanie	42	53	59	14	40	76	99	17	59	20	61	82		
Maurice	73	53	98	69	42	95		
Maroc	53	38	79	42	11	46	32	16	39	20	53	83		
Mozambique	62	67	58	60	14	42	38	0	41	45	59	88		
Namibie	73	65	90	66	12	17	35	7	59	28	40	98		
Niger	42	51	42	35	44	100	41	17	59	81	71	73		
Nigéria	55	66	59	39	39	67	48	25	76	80	...	84		
Rwanda	74	75	79	68	13	26	41	14	59	26	40	96		
Sao Tomé-et-Principe	50	60	76	14	89		
Sénégal	52	51	65	40	20	59	63	9	41	26	53	88		
Seychelles		
Sierra Leone	58	71	43	59	37	33	85	4	80	61	65	81		
Somalie	16	27	9	12	46	60	99	9	76	61		
Afrique du Sud	75	63	92	68	6	2	22	22	41	20	41	95		
Soudan du Sud		
Soudan	32	46	43	6	56	84	98	14	82	66	59	83		
Swaziland	58	65	86	24	21	49	31	0	59	61	56	88		
Tanzanie	64	73	65	54	25	72	54	17	59	26	55	94		
Togo	50	61	41	47	19	37	55	13	59	35	59	83		
Tunisie	60	54	94	34	20	43	16	48	59	45	24	89		
Ouganda	63	74	58	58	22	51	56	30	59	26	54	89		
Zambie	58	67	63	45	45	51	56	17	100	80	59	92		
Zimbabwe	69	71	77	59	14	57	34	30	41	0	50	92		

Notes : 1. L'indice EID de la BAFD classe les pays sur une échelle de 0 à 100, où 100 indique parfaite égalité entre les genres.

2. Le SIGI et ses sous-indicateurs sont compris entre 0 et 100, 0 indiquant de très faibles niveaux de discrimination et 100 indiquant des niveaux très élevés de discrimination.

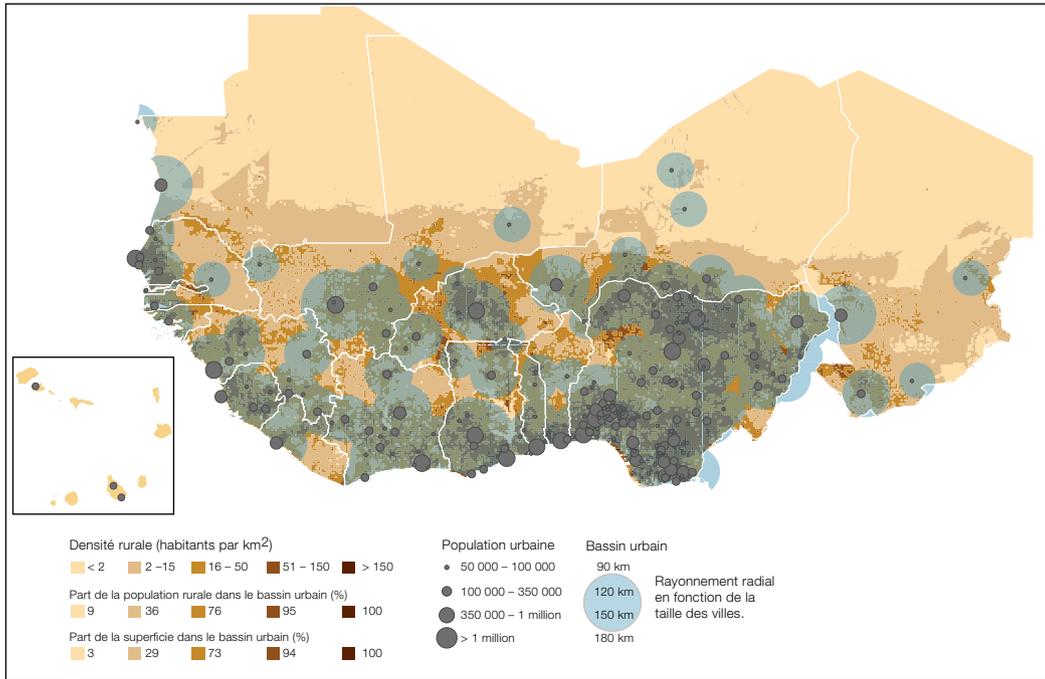
3. Plus la valeur de l'indice IG est élevée, plus il y a des disparités entre les femmes et les hommes.

4. Ceci est le ratio femme-homme de l'indice de développement humain. Plus l'indice est élevé, plus il y a un écart important entre les scores de développement humain des hommes et des femmes.

Sources : Banque africaine de développement, *Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015: Autonomiser les femmes africaines - Plan d'action*; OCDE, base de données Égalité femme/homme, institutions et développement (EID), 2015; Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2015*.

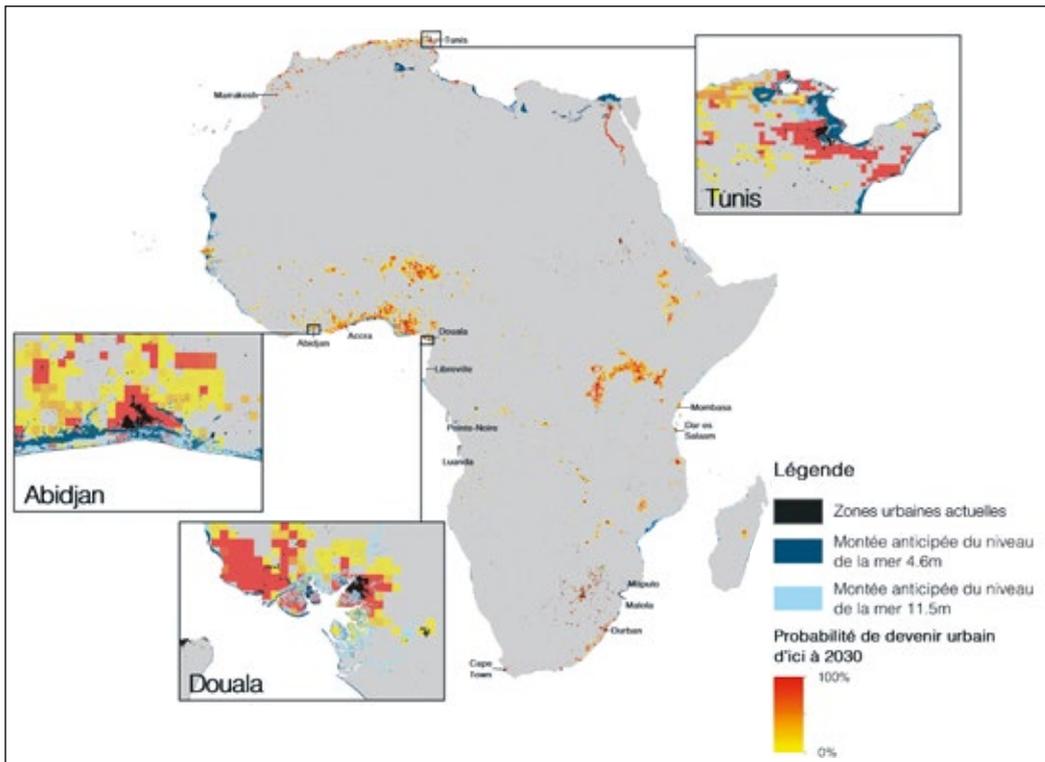


Carte 6.1. Établissements humains et bassins urbains en Afrique de l'Ouest, 2000



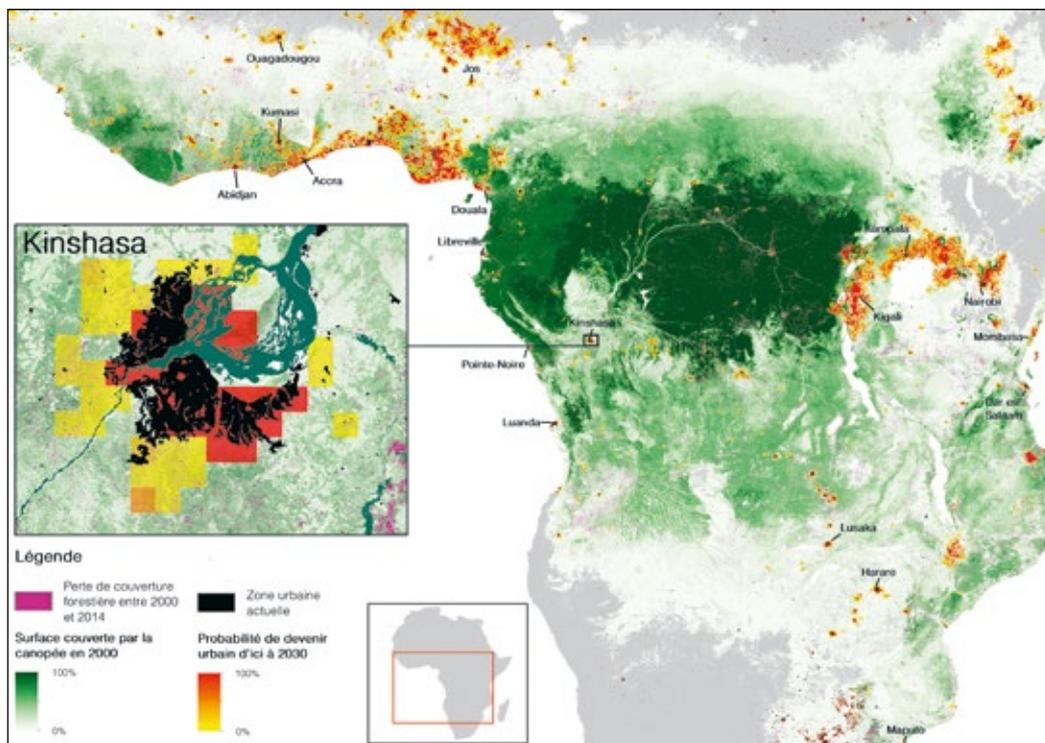
Source : OCDE (2013), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/peuplement-marche-et-securite-alimentaire_9789264187412-fr.

Carte 6.2. Villes côtières d'Afrique affectées par le changement climatique



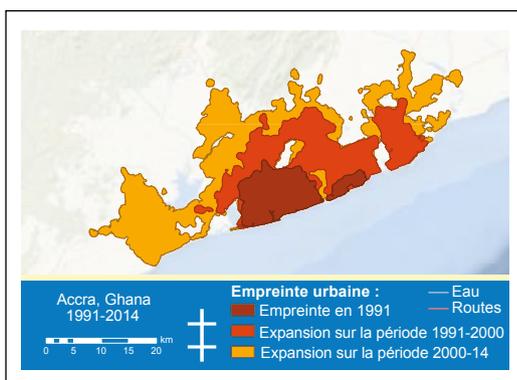
Source : WWF (2016), carte élaborée pour la présente édition des *Perspectives économiques en Afrique*, World Wildlife Fund, Washington, DC.

Carte 6.3. Zones urbaines actuelles et futures, couverture forestière et déforestation en Afrique

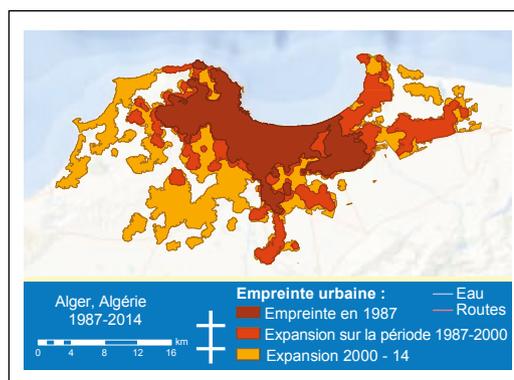


Source : WWF (2016), carte élaborée pour la présente édition des *Perspectives économiques en Afrique*, World Wildlife Fund, Washington, DC.

Carte 6.4. Expansion urbaine à Accra (Ghana), 1991-2014

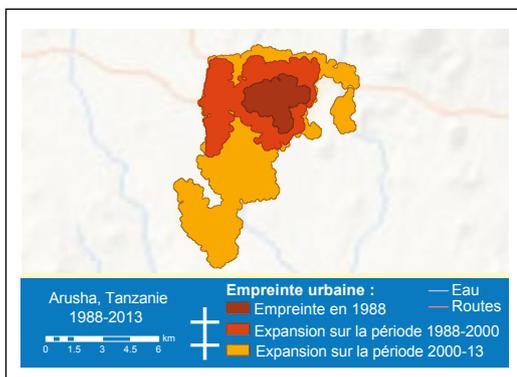


Carte 6.5. Expansion urbaine à Alger (Algérie), 1987-2014

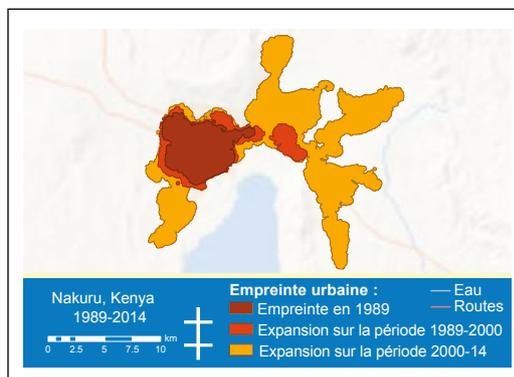


Source : ONU-Habitat (à paraître), *Atlas of Urban Expansion: The New 2016 Revision*, ONU-Habitat/Université de New York/The Lincoln Institute of Land Policy.
 © UN-Habitat avec New York University et Lincoln Institute of Land Policy.

Carte 6.6. Expansion urbaine à Arusha (Tanzanie), 1988-2013



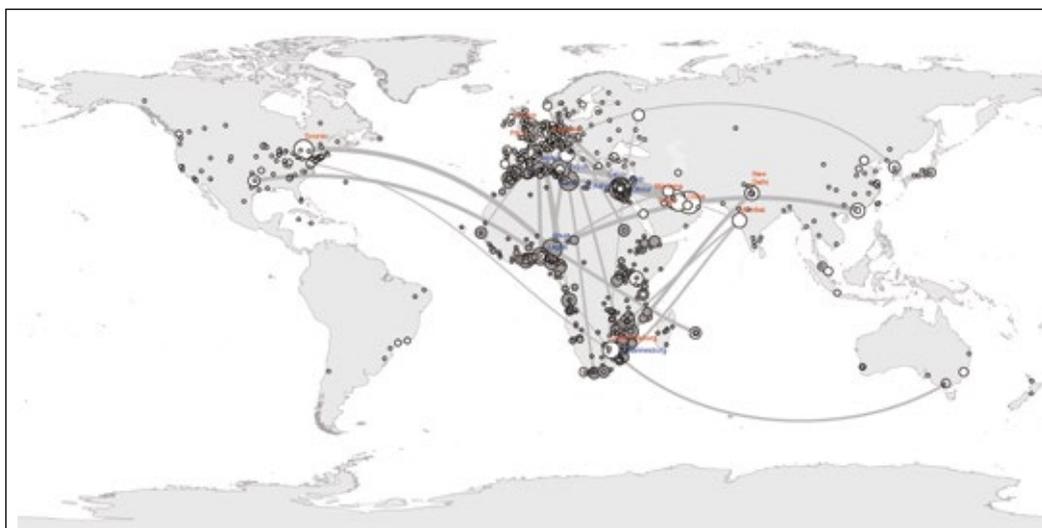
Carte 6.7. Expansion urbaine à Nakuru (Kenya), 1989-2014



Source : ONU-Habitat (à paraître), *Atlas of Urban Expansion: The New 2016 Revision*, ONU-Habitat/Université de New York/The Lincoln Institute of Land Policy.

© UN-Habitat avec New York University et Lincoln Institute of Land Policy.

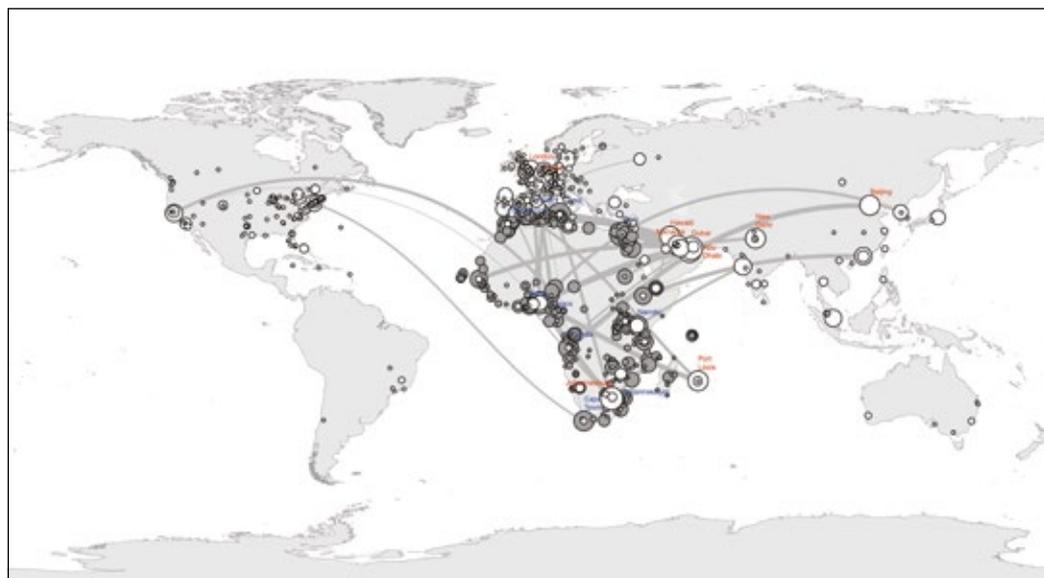
Carte 7.1. Réseau des 50 principaux flux d'investissement direct étranger en direction des villes africaines axées sur l'industrie, 2003-14



Note : Les villes dont le nom est en rouge sont les 10 principales villes de provenance des investissements et les villes dont le nom est en bleu sont les 10 principales villes africaines de destination des investissements.

Source : Wall, R. (à paraître), d'après des données brutes issues de fDi Markets, Orbis et IHS-Erasmus, in A. Badiane, J. Maseland, R. Wall et K. Rochell, *L'état des Villes Africaines 2017*, ONU-Habitat, Nairobi.

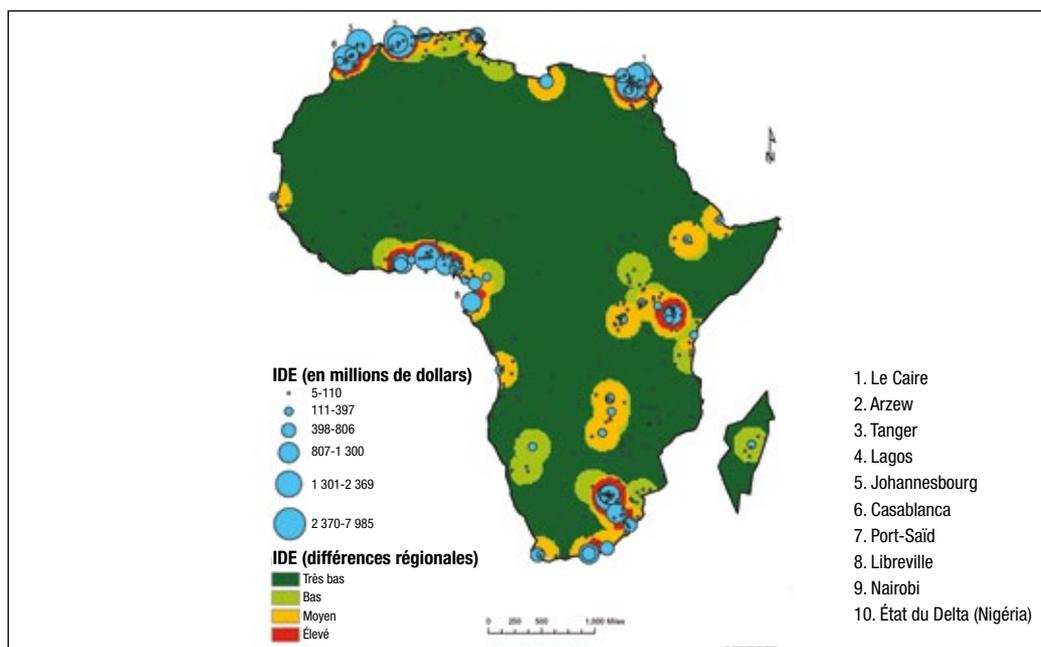
Carte 7.2. Réseau des 50 principaux flux d'investissement direct étranger en direction des villes africaines axées sur les services, 2003-14



Note : Les villes dont le nom est en rouge sont les 10 principales villes de provenance des investissements et les villes dont le nom est en bleu sont les 10 principales villes africaines de destination des investissements.
 Source : Wall, R. (à paraître), d'après des données brutes issues de fDi Markets, Orbis et IHS-Erasmus, in A. Badiane, J. Maseland, R. Wall et K. Rochell, *L'état des Villes Africaines 2017*, ONU-Habitat, Nairobi.

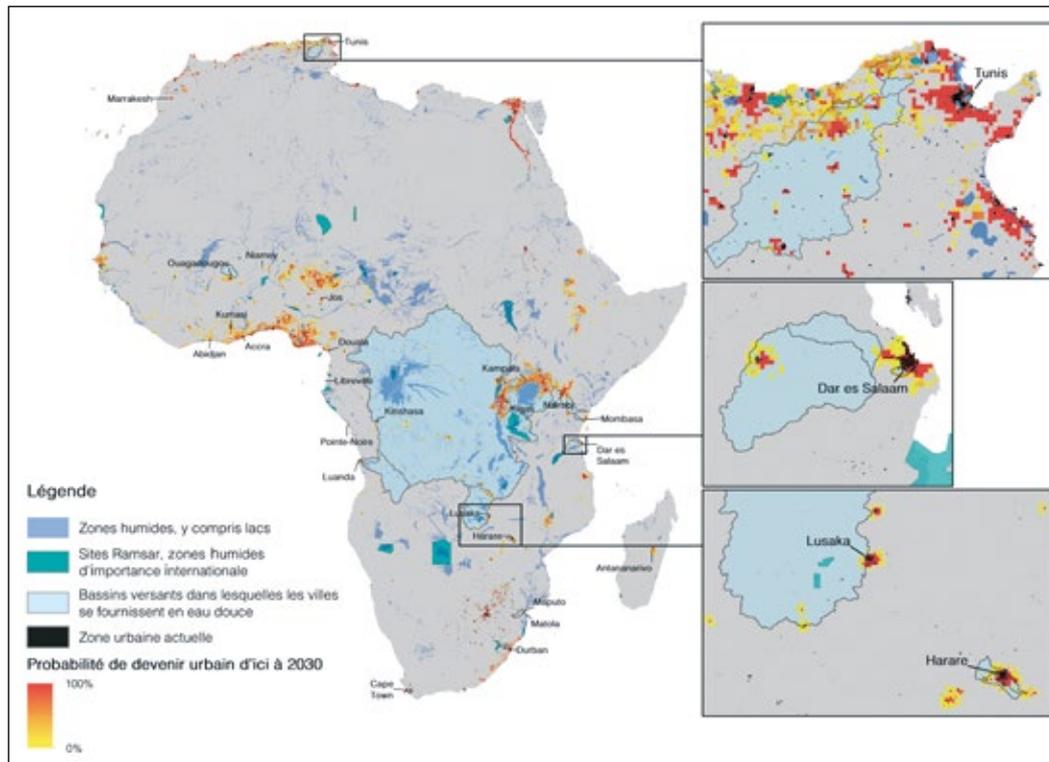
Carte 7.3. Aires d'attraction des villes d'Afrique et investissement direct étranger (IDE) destiné au secteur des hautes technologies, selon quatre niveaux d'IDE, 2003-14

Interpolation à l'aide d'un système d'information géographique



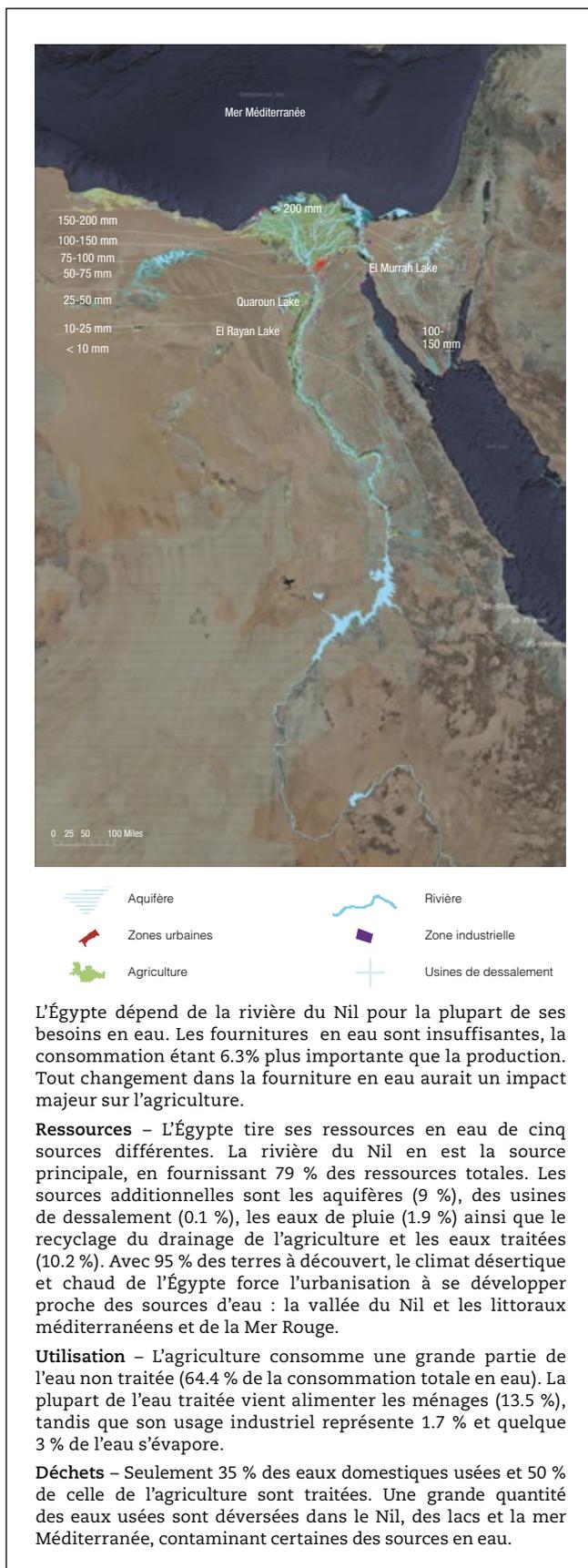
Source : Wall, R. (à paraître), d'après des données brutes issues de fDi Markets, Orbis et IHS-Erasmus, in A. Badiane, J. Maseland, R. Wall et K. Rochell, *L'état des Villes Africaines 2017*, ONU-Habitat, Nairobi.

Carte 7.4. Zones urbaines actuelles et futures et bassins versants en Afrique

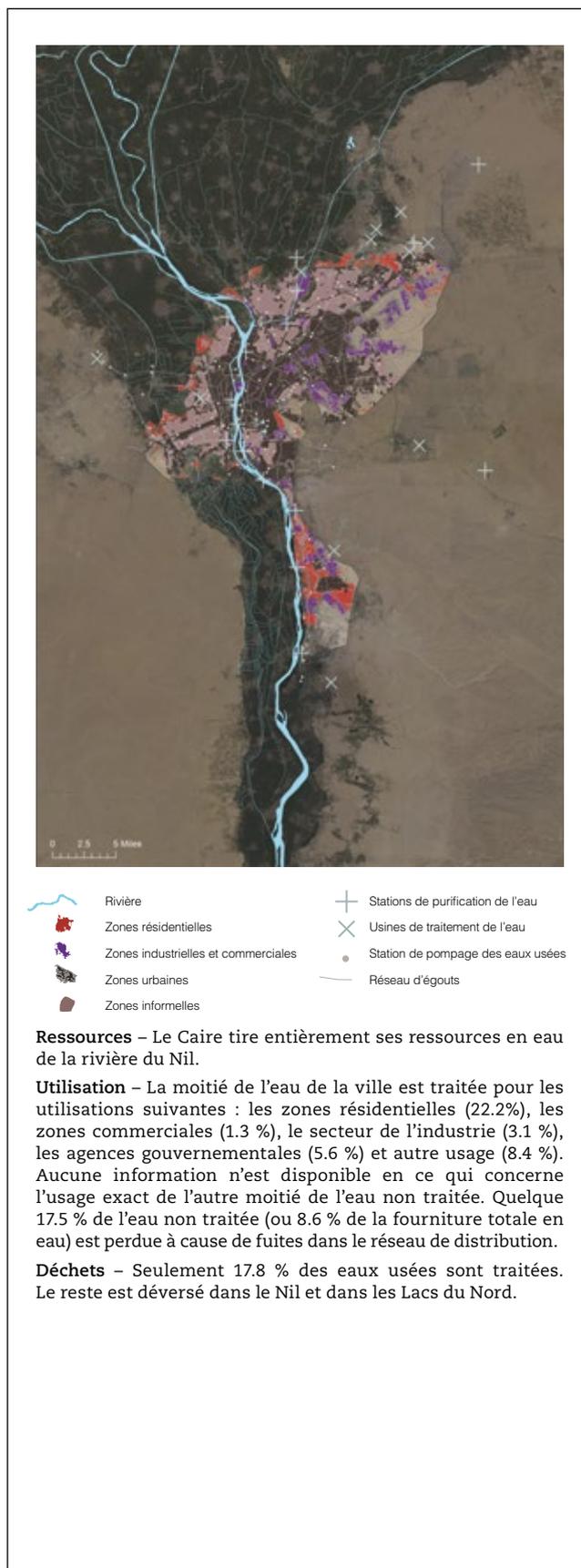


Source : WWF (2016), carte élaborée pour la présente édition des *Perspectives économiques en Afrique*, World Wildlife Fund, Washington, DC.

Carte 8.1. Flux de ressources en Égypte : l'eau

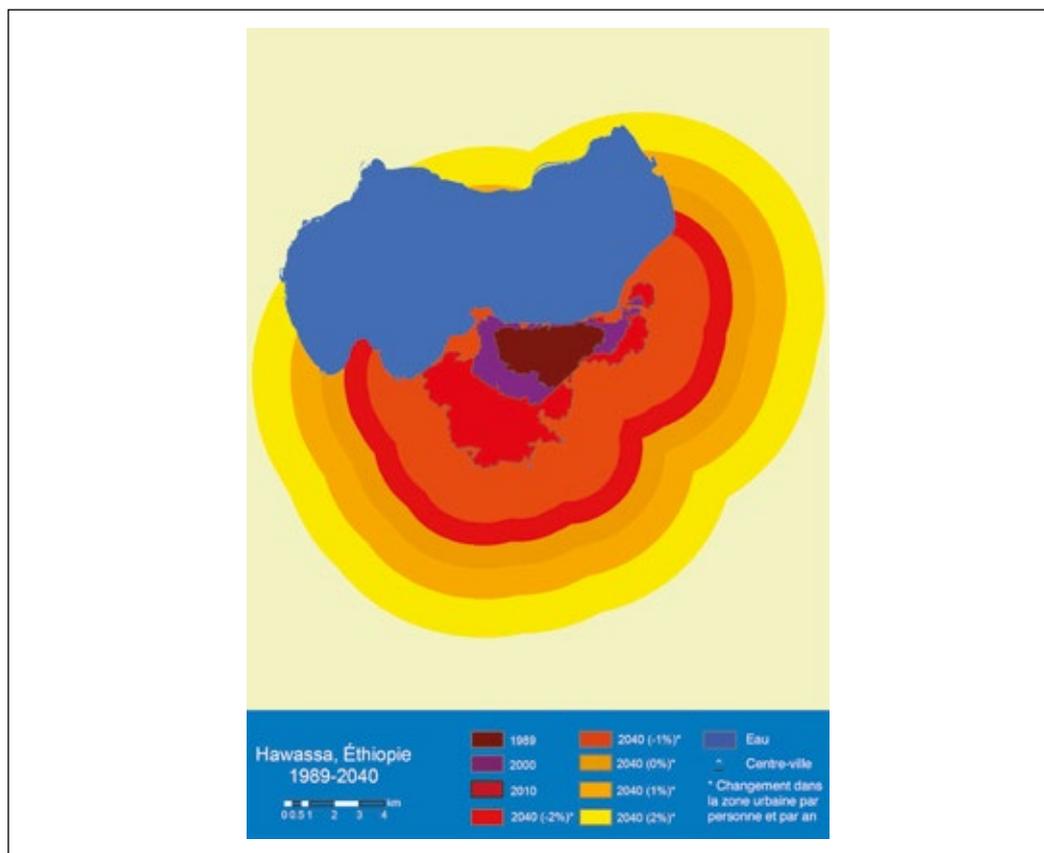


Carte 8.2. Flux de ressources au Caire : l'eau



Source: Dudek, P., N. Magdy and J. Fernandez (à paraître), *Métabolisme urbain – Cartographie des flux de ressources: le cas du Caire et de l'Égypte*.

Carte 8.3. Expansion urbaine récente et projetée de Hawassa (Éthiopie), 1989-2010, 1989-2040



Source : Université de New York (2016), carte élaborée pour la présente édition des *Perspectives économiques en Afrique*, Ethiopia Urban Expansion Initiative, New York.



Perspectives économiques en Afrique 2016

VILLES DURABLES ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE

Les *Perspectives économiques en Afrique 2016* dressent l'état actuel du continent et livrent des prévisions économiques à deux ans. Ce rapport annuel examine la performance de l'Afrique dans des domaines essentiels : macroéconomie, flux financiers, commerce et intégration régionale, développement humain, ou encore gouvernance. Pour cette 15^e édition, les *Perspectives économiques en Afrique* passent au crible la question de l'urbanisation et de la transformation structurelle en Afrique. Elles font des propositions concrètes pour promouvoir des villes durables.

Des notes pays offrent une synthèse des tendances récentes de l'économie, des prévisions de croissance du produit intérieur brut pour 2016 et 2017, et des principaux défis rencontrés dans chacun des 54 pays africains. Une annexe statistique permet de comparer les variables économiques, sociales et politiques propres à chaque pays.

Sommaire

Partie I : Performances et perspectives en Afrique

Chapitre 1 : Perspectives macroéconomiques en Afrique

Chapitre 2 : Apports financiers extérieurs et recettes fiscales en Afrique

Chapitre 3 : Politiques commerciales et intégration régionale en Afrique

Chapitre 4 : Développement humain en Afrique

Chapitre 5 : Gouvernance politique et économique en Afrique

Partie II : Villes durables et transformation structurelle

Chapitre 6 : Les conséquences de l'urbanisation sur la transformation structurelle de l'Afrique

Chapitre 7 : Comment les villes durables peuvent contribuer au développement de l'Afrique

Chapitre 8 : Quelles stratégies nationales d'urbanisation pour des villes africaines durables ?

Partie III : Notes pays

Annexe statistique

Les notes pays complètes sont disponibles sur www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays.

